



**Document
d'Enregistrement
Universel**
et Rapport Financier Annuel
2023

Bâtir
le vivre
ensemble



1	Présentation du Groupe	13			
	1.1 Description des métiers RFA	14			
	1.2 Histoire	23			
	1.3 Organigramme simplifié	25			
	1.4 Présentation des marchés et des performances du Groupe	26			
	1.5 La R&D et l'innovation produits et solutions	34			
2	Facteurs de risques et contrôle interne RFA	37			
	2.1 Risques opérationnels	38			
	2.2 Risques liés à la responsabilité environnementale	41			
	2.3 Risques juridiques	41			
	2.4 Risques financiers	42			
	2.5 Contrôle interne et couverture des risques	43			
3	Déclaration de performance extra-financière 2023 RFA	47			
	Modèle d'affaires du groupe Vicat	48			
	Identification et alignement des enjeux prioritaires de durabilité	50			
	Description des enjeux de durabilité	51			
	Une gouvernance appropriée aux enjeux	53			
	3.1 Contributions du groupe Vicat aux enjeux de durabilité	54			
	3.2 La « taxonomie européenne »	91			
	3.3 La déclaration de performance extra-financière en chiffres	97			
	3.4 Notes méthodologiques	100			
	3.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	103			
	3.6 Rapport sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale (article 225-37-1 du Code de commerce)	106			
4	Capital et actionariat	111			
	4.1 Renseignements sur la Société	112			
	4.2 Renseignements sur le capital social	113			
	4.3 Actionariat	115			
	4.4 Évolution du cours	120			
	4.5 Relations actionnaires et documents accessibles au public	121			
5	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	123			
	5.1 Code de gouvernement d'entreprise de référence	124			
	5.2 Organes de gouvernance RFA	124			
	5.3 Politique de rémunération des mandataires sociaux	143			
	5.4 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 (« ex post »)	149			
	5.5 Projets de résolutions sur les rémunérations soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2024	157			
	5.6 Politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux	158			
	5.7 Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société RFA	159			
	5.8 Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions	160			
	5.9 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise	161			
	5.10 Opérations avec les apparentés	161			
6	Commentaires sur l'exercice	165			
	6.1 Chiffres clés RFA	167			
	6.2 Examen de la situation financière et du résultat RFA	168			
	6.3 Trésorerie et capitaux RFA	175			
	6.4 Investissements	183			
	6.5 Perspectives 2024	185			
7	Informations financières	187			
	7.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2023 RFA	188			
	7.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2023 RFA	236			
	7.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage	256			
	7.4 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	256			
8	Assemblée Générale	259			
	8.1 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2024	260			
	8.2 Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2024	261			
9	Informations complémentaires	265			
	9.1 Informations sur le document d'enregistrement universel RFA	266			
	9.2 Responsables du contrôle des comptes	267			
	9.3 Informations sur les filiales et participations	268			
	Tables de concordance	272			
	Glossaire	277			



DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL
2023

incluant le Rapport financier annuel

Présent dans 12 pays, le groupe Vicat développe une offre de matériaux minéraux et biosourcés, et de services répondant aux besoins des métiers de la construction. Partout où ses cimenteries, carrières de granulats et centrales à béton sont implantées, Vicat s'attache à produire localement, en développant les territoires et l'emploi. Depuis plusieurs années, le Groupe est engagé dans la transition écologique en réduisant l'empreinte carbone de l'ensemble de ses activités, en déployant un modèle d'économie circulaire et en préservant la biodiversité.

En 2023, malgré l'inflation, la performance du Groupe progresse, démonstration de la pertinence de son modèle économique. L'activité est restée soutenue sur ses marchés. Les performances industrielles et les hausses de prix ont permis d'améliorer les résultats du Groupe.

S'appuyant sur une situation financière saine et une forte génération de *cash flows* permettant de réduire son endettement, Vicat poursuit ses objectifs de croissance rentable et durable, résolument orientée vers la décarbonation de ses métiers, comme en témoigne la modernisation de ses usines, notamment au Sénégal, ou les projets d'argiles activées sur d'autres sites.



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 11 mars 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel intégrant le rapport financier annuel 2023 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet du groupe Vicat et celui de l'AMF.

“ L’année 2023 consacre, par sa réussite et les perspectives qu’elle ouvre, la pertinence du modèle de développement du groupe Vicat. ”

Guy SIDOS
Président-directeur général



L'année 2023 consacre, par sa réussite et les perspectives qu'elle ouvre, la pertinence du modèle de développement du groupe Vicat.

Concentré sur le ciment, notre métier de base, Vicat trouve sa résilience dans la diversification géographique du Groupe (12 pays d'implantation en 2023) où nous produisons localement, pour les besoins locaux, avec de la main d'œuvre locale.

Notre offre ciment est complétée de béton prêt à l'emploi, de granulats et de valorisation de déchets, là où le marché le justifie. Dans certaines géographies, d'autres produits et services sont proposés : produits de second œuvre du bâtiment en France ; traverses de chemin de fer en Suisse ; transports en France, Suisse et États-Unis.

Une seconde raison de notre résilience vient de la modernisation régulière de nos équipements. En 2023, le nouveau four de Ragland renforce la présence importante de Vicat aux États-Unis en doublant notre capacité de production et en diminuant les coûts de production et l'empreinte carbone de cette usine avec un objectif de réduction de 30%. En 2024, notre usine de Rufisque, au Sénégal, fera de même.

Une troisième raison de cette résilience vient de l'efficacité de notre recherche appliquée. Le lancement de DECA, gamme béton bas carbone ; la commercialisation du Carat, ciment à empreinte carbone négative ; de Lithosys, solution révolutionnaire d'impression 3D béton ; de l'offre VITO de lavages de sols ; de Collimix Révolution, colle à carrelage très bas carbone... sont autant d'exemples de développements pratiques d'une recherche qui concerne les produits, mais également les processus de fabrication, comme en témoigne le développement de technologies d'activation d'argiles du projet Argilor ou d'incorporation d'argiles crues, en collaboration avec la start-up Materrup.

Une dernière raison de cette résilience en est la plus importante : l'engagement de nos équipes. Sur les quatre continents de notre géographie, nos collaborateurs montrent un dévouement et des compétences exceptionnels qui nous ont permis, en 2023, d'améliorer nos paramètres de fonctionnement industriels et l'efficacité de notre logistique et de nos ventes. Je tiens, à cette

occasion, à les remercier chaleureusement. Cet engagement est le miroir de l'engagement familial, garant de cohérence dans la durée de la stratégie du Groupe. En 2023, une représentante de la huitième génération de la famille Vicat a pris des fonctions opérationnelles dans l'entreprise.

Cet engagement a permis au Groupe d'améliorer ses résultats sécurité ; de réduire son empreinte carbone et sa consommation d'eau à la tonne de ciment ; de développer des initiatives de protection et de restauration de la biodiversité ; de compenser la baisse du marché résidentiel par de nombreuses commandes au profit de travaux d'infrastructures, grâce à une technicité reconnue de nos produits et de nos services ; d'atteindre les meilleurs résultats opérationnels du Groupe depuis sa création et de renforcer davantage la confiance des établissements financiers.

L'année 2024 verra le lancement de l'initiative « Du Bas carbone au Zéro carbone ».

Au-delà de la poursuite de notre politique de modernisation et de défossilisation de notre processus industriel complétée par la mise sur le marché de ciments composés sophistiqués, nous engageons deux projets de décarbonation ultime, par la capture du CO₂ pour son

enfouissement ou son utilisation dans la fabrication de carburants de synthèse sur nos usines de Montalieu (en France) et de Lebec (en Californie). L'amorçage de ces projets nécessite d'importantes aides publiques.

En 2024, nous attendons de nouvelles améliorations de nos processus industriels et de nos politiques de développement de l'économie circulaire. L'efficacité commerciale dans les pays matures et la croissance de la demande dans les pays dits « émergents » permettent d'envisager une nouvelle progression de nos ventes et de nos résultats avec un outil dont le périmètre ne devrait pas évoluer significativement.

Sur ces perspectives très positives, je vous souhaite une bonne lecture de ce document d'enregistrement universel dont la complexité nous est imposée... en attendant de nouvelles contraintes de présentation de comptabilité non financière en 2025.

Guy SIDOS
Président-directeur général

« Sur les quatre continents de notre géographie, nos collaborateurs montrent un dévouement et des compétences exceptionnels. »

Une stratégie adaptée à l'évolution des matériaux de construction

Le groupe Vicat a pour métier historique le Ciment. Il est intégré verticalement dans les métiers du Béton et des Granulats lorsque les conditions de marché le justifient.

Il bénéficie de synergies avec des activités complémentaires, sur certains marchés, pour conforter son offre et renforcer son positionnement régional (par exemple le Transport en France). Il privilégie un développement maîtrisé dans ses différents métiers. Le Groupe veut associer de manière équilibrée une croissance interne dynamique, soutenue par : l'investissement industriel pour répondre aux besoins des marchés ; une politique de croissance externe sélective pour

aborder de nouveaux marchés présentant un potentiel de croissance attractif ou accélérer son intégration verticale ; et un développement harmonieux de ses implantations dans le respect de l'environnement. L'objectif, à court et moyen terme, étant la décarbonation de ses activités, la sécurité pour ses collaboratrices et collaborateurs, mais également l'inclusion et la création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

LES VALEURS DU GROUPE

Nos équipes se reconnaissent dans cinq grands principes, garants de son succès.

L'ANCRAGE TERRITORIAL

Celui-ci illustre le primat donné par le Groupe au local avec la mise en œuvre du « produire local pour construire local ».

L'ENGAGEMENT PARTENARIAL

Celui-ci affirme la volonté de construire des relations d'affaires ou de collaborations sur les territoires, avec l'ensemble des parties prenantes, dans une logique de long terme.

LA PÉRENNITÉ RESPONSABLE

Elle traduit l'engagement du Groupe à intégrer dans ses modes d'actions leur impact sur l'environnement et la qualité de vie des habitants des territoires où il opère. Cela est vrai pour ces derniers mais aussi pour les collaborateurs du Groupe.

LA PASSION PARTAGÉE

Elle garantit l'engagement des collaborateurs au service de ses clients.

L'EXPERTISE TECHNIQUE

Les matériaux de construction du groupe Vicat, conçus, fabriqués et mis en œuvre, exigent une maîtrise technique pour en garantir la qualité. Le Groupe la développe en s'appuyant principalement sur l'expertise de ses laboratoires de recherche et développement, basés principalement au centre technique Louis Vicat de L'Isle d'Abeau. Sa filiale Sigma Béton a également développé un centre de formation technique qui dispense des formations tant aux clients du Groupe qu'aux collaborateurs Vicat.

LES ATOUTS DU GROUPE

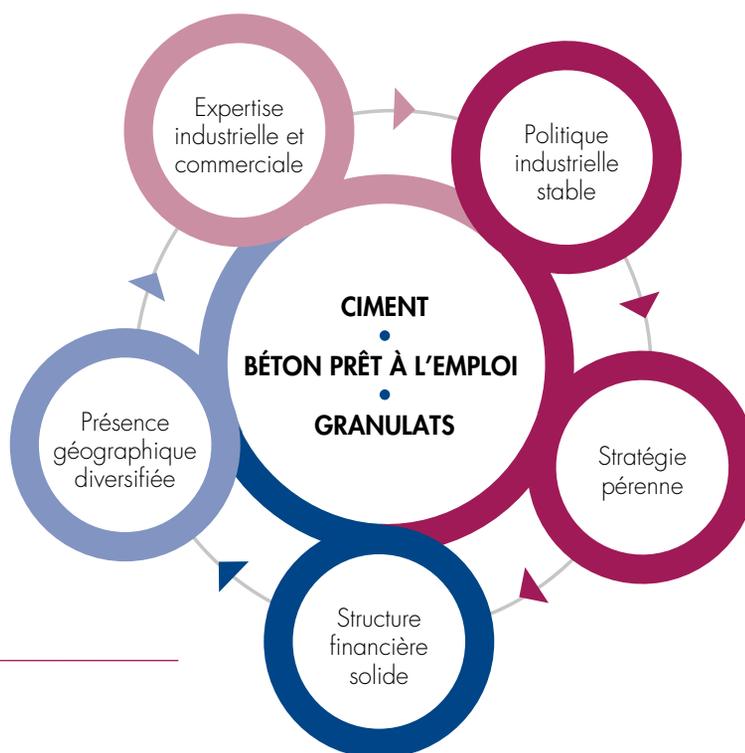
Le Groupe a développé au fil des années une expertise reconnue dans ses principaux métiers, avec une approche multilocale ayant conduit à construire des positions régionales fortes et à répartir ses activités de manière équilibrée.

Les principaux atouts du Groupe peuvent être résumés de la manière suivante :

- **EXPERTISE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE** dans les métiers cœur du Groupe ;
- **POLITIQUE INDUSTRIELLE STABLE** privilégiant la maîtrise foncière à long terme des réserves géologiques, ainsi que le maintien d'un dispositif industriel moderne et performant ;
- **STRATÉGIE PÉRENNE**, assurée par un actionnariat et un management familial présent depuis 170 ans à la tête de la Société et disposant d'une expérience approfondie des métiers ;
- **STRUCTURE FINANCIÈRE SOLIDE** et niveau de rentabilité permettant au Groupe de financer ses projets de croissance par ses ressources propres, comme cela a été fait dans le passé ;
- **PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE** avec des positions régionales fortes.

Ces atouts permettent au Groupe de répondre de façon très compétitive à une pression concurrentielle forte sur certains de ses marchés et de se positionner efficacement sur les marchés en croissance soutenue, par une augmentation

de ses capacités industrielles de production ou par des opérations de croissance externe. L'entreprise concilie des niveaux de marges opérationnelles élevés et la gestion active des aspects environnementaux.



LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT PAR MÉTIER



LE CIMENT

Le Ciment est le métier principal du Groupe, sur lequel il fonde son développement et sa rentabilité. Le développement de cette activité s'appuie sur trois axes :

- une croissance interne dynamique ;
- une croissance externe ciblée sur des marchés à fort potentiel de développement ;
- et sur la construction de *greenfields*.

L'outil industriel du Groupe est décrit à la section 1.1.1.3 du présent document.

■ CROISSANCE INTERNE SOUTENUE PAR L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

Sur les marchés où il est présent, le Groupe maintient un effort constant d'investissement industriel visant :

- d'une part, à moderniser son outil de production pour améliorer l'efficacité et la performance économique de ses usines et avoir ainsi la capacité industrielle pour répondre à une situation de concurrence intense ;

- d'autre part, à augmenter ses capacités de production pour accompagner le développement de ses marchés et conforter ou accroître ses positions de leader régional, comme c'est le cas avec le nouveau four mis en service en 2023 à Ragland (États-Unis), ou la construction de la nouvelle ligne de cuisson au Sénégal qui entrera en service en 2024.

Le Groupe entend tirer parti de ses fortes positions de marché, de la qualité de son outil industriel et d'un strict contrôle des coûts afin de maximiser sa génération de *cash flows* et de réduire son niveau d'endettement pour permettre de nouvelles opérations de croissance.

La volonté du Groupe est, en outre, d'inscrire le développement industriel de ses activités en général, et de son activité Ciment en particulier, dans une dynamique de gestion active des aspects environnementaux.

■ CROISSANCE EXTERNE

Acquisitions ciblées sur de nouveaux marchés à fort potentiel

La stratégie du Groupe est de pénétrer de nouveaux marchés par le métier du

Ciment et ce, de manière très sélective. Dans sa démarche de croissance externe, le Groupe cherche à satisfaire l'ensemble des critères suivants :

- une localisation à proximité d'un marché important et disposant d'un potentiel de croissance attractif ;
- une maîtrise foncière des réserves géologiques à long terme (objectif de 100 ans pour le Ciment) et une sécurisation des autorisations d'exploitation ;
- une contribution nette du projet aux résultats du Groupe à court terme.

L'historique de croissance du Groupe au cours des 40 dernières années illustre la réussite de cette politique.

■ CONSTRUCTION DE GREENFIELDS

Le Groupe peut par ailleurs saisir des opportunités d'entrée sur de nouveaux marchés en développement, par la construction d'usines nouvelles dites *greenfields*.

De tels projets sont examinés de manière très sélective dans le respect des critères de croissance externe du Groupe énoncés précédemment.



LE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (BPE)

Le Groupe se développe dans le métier du BPE pour renforcer son fonds de commerce cimentier. Ce développement s'opère en fonction de la maturité des marchés et de leur intégration dans cette filière. L'objectif est de constituer un maillage autour des cimenteries et à proximité des marchés de consommation, soit par la création d'installations industrielles, soit par l'acquisition de certains acteurs de ce marché. Le Groupe investit dans ce métier avec un objectif d'intégration verticale tout en privilégiant la souplesse et la mobilité de l'outil industriel et en imposant à cette activité de générer une rentabilité propre. Le développement du Groupe en France, en Suisse, en Turquie, aux États-Unis et au Brésil illustre cette stratégie. Le Groupe est attentif à l'évolution d'autres marchés comme l'Inde, l'Égypte ou le Sénégal pour se développer le moment venu sur ce métier, lorsque la demande de BPE y sera suffisamment importante.



LES GRANULATS

La présence du Groupe dans le métier des Granulats vise à apporter une réponse globale aux besoins de ses clients en matériaux de construction et à sécuriser les ressources de granulats nécessaires au développement du BPE. Le développement dans ce métier repose sur des acquisitions et des investissements industriels destinés à augmenter la capacité des installations existantes, ainsi qu'à ouvrir de nouvelles carrières et installations.

Les investissements dans ce métier prennent en compte les critères suivants :

- proximité des marchés finaux et des centrales à béton du Groupe ;
- maîtrise foncière de réserves géologiques importantes (objectif de plus de 30 ans) ;
- rentabilité propre à ce métier.

Ce schéma de développement a déjà été mis en œuvre avec succès en France, en Suisse, en Turquie, en Inde, au Sénégal et au Brésil.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT GÉOGRAPHIQUE

Le Groupe opère dans 12 pays. Il réalise 31% de son chiffre d'affaires consolidé en France, 10% en Europe hors France, 18% aux États-Unis et 41% dans des pays émergents (Inde, Kazakhstan, Égypte, Mali, Mauritanie, Sénégal, Turquie et Brésil).

La stratégie du Groupe vise à conjuguer les investissements dans des pays développés, générateurs de *cash flows* plus réguliers, ainsi que dans des pays émergents offrant d'importants

potentiels de croissance à plus long terme mais pouvant connaître des fluctuations de marché plus marquées, contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique.

Dans les pays où le Groupe est entré par croissance externe, il met en avant sa capacité financière ainsi que son expertise industrielle et commerciale pour optimiser la performance économique des positions acquises, tout en capitalisant sur l'identité locale des marques rachetées.

OBJECTIFS DURABLES DU GROUPE

Le Groupe s'est fixé les objectifs de durabilité suivants :

OBJECTIFS CLIMAT

Contribuer à la neutralité carbone sur toute sa chaîne de valeur, ambition à l'horizon 2050.

D'ici à 2030 :

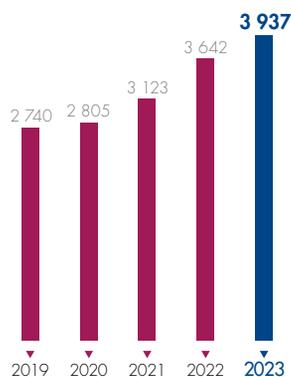
- 1. Réduire les émissions du Groupe** à 497 kg CO₂ net/t ciment eq. (430 kg CO₂ net/t ciment eq pour la zone Europe).
- 2. Défossilisation : atteindre 50% de combustibles de substitution** dans le Groupe, dont 100% de combustibles de substitution dans les usines de fabrication de ciment artificiel sur la zone Europe.
- 3. Atteindre un taux de clinker** dans le ciment de 69%.
- 4. Réduire ses émissions liées à la consommation électrique de 40%** d'ici à 2030 (par rapport à 2020).
- 5. Initier 2 projets de CCU/CCS** (*carbon capture usage/storage*) d'ici à 2030.

OBJECTIFS RSE

- 1. Produire localement** en favorisant les solutions performantes d'économie circulaire au service de villes durables.
- 2. Préserver la richesse des écosystèmes** rencontrés sur les sites de production par la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la biodiversité ; développer des produits permettant d'accueillir la biodiversité ; optimiser la gestion de ses forêts pour accroître le stockage carbone.
- 3. Objectif santé/sécurité : « zéro accident ».**
- 4. Augmenter la part des femmes** dans l'effectif global et l'encadrement.
- 5. Promouvoir des achats responsables** et locaux avec les fournisseurs.

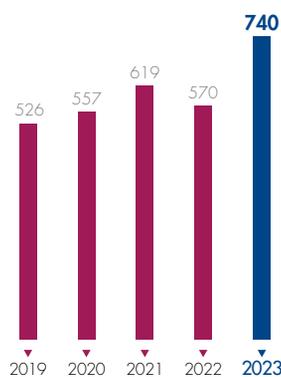
▼ INDICATEURS FINANCIERS

Chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)



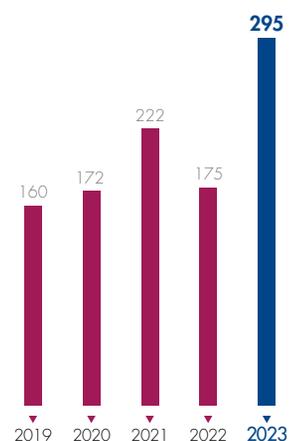
Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2023 s'établit à 3 937 millions d'euros, en progression de +8,1% en publié et de +19,6% à périmètre et taux de change constants, par rapport à celui de 2022.

EBITDA⁽¹⁾ (en millions d'euros)



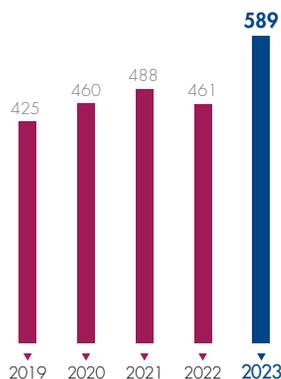
L'EBITDA consolidé du Groupe, à 740 millions d'euros, est en progression de +29,8% par rapport à l'exercice 2022, et de +41,0% à périmètre et taux de change constants.

Résultat net consolidé (en millions d'euros)



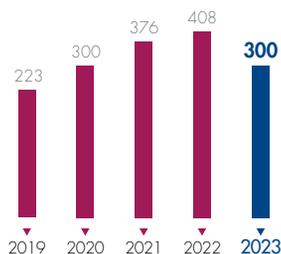
Le résultat net consolidé s'établit à 295 millions d'euros, en hausse de +68,3% en publié, et de +88,1% à périmètre et taux de change constants.

Capacité d'autofinancement (en millions d'euros)



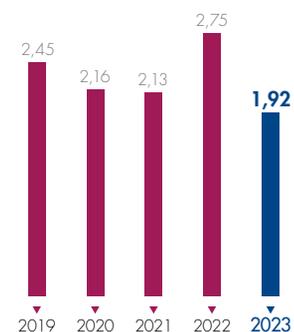
La capacité d'autofinancement s'établit à 589 millions d'euros et a permis de dégager un cash flow libre de 295 millions d'euros en 2023 à comparer à -121 millions en 2022.

Investissements industriels nets décaissés (en millions d'euros)



Les investissements industriels nets décaissés se sont élevés à 300 millions d'euros en 2023.

Endettement net/EBITDA

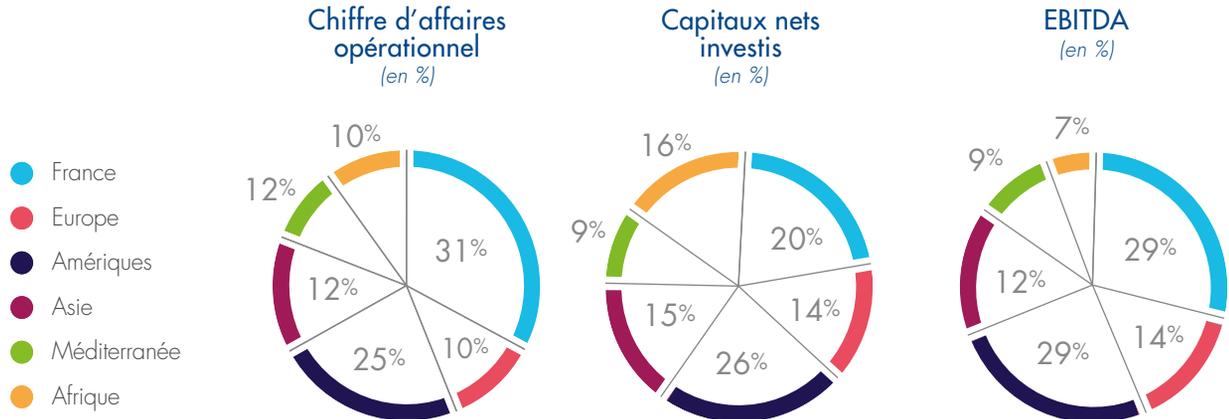


Le leverage⁽²⁾ s'établit à 1,92 fois l'EBITDA au 31 décembre 2023.

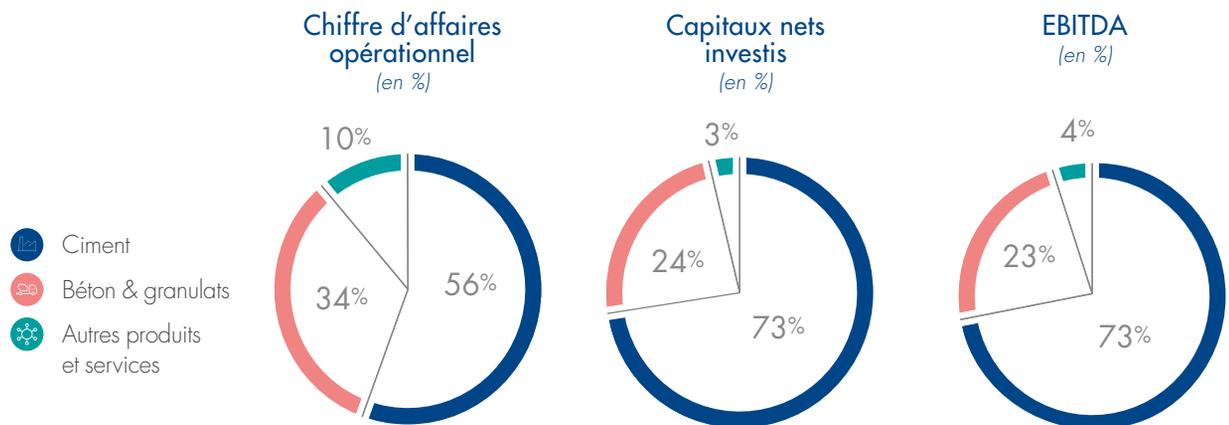
⁽¹⁾ EBITDA (Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization) : il se calcule en sommant le chiffre d'affaires, les achats consommés, les charges de personnel, les impôts et taxes, et les autres produits et charges ordinaires.

⁽²⁾ Le leverage est un ratio financier permettant de déterminer la capacité à rembourser la dette et correspond au ratio de l'endettement net/EBITDA.

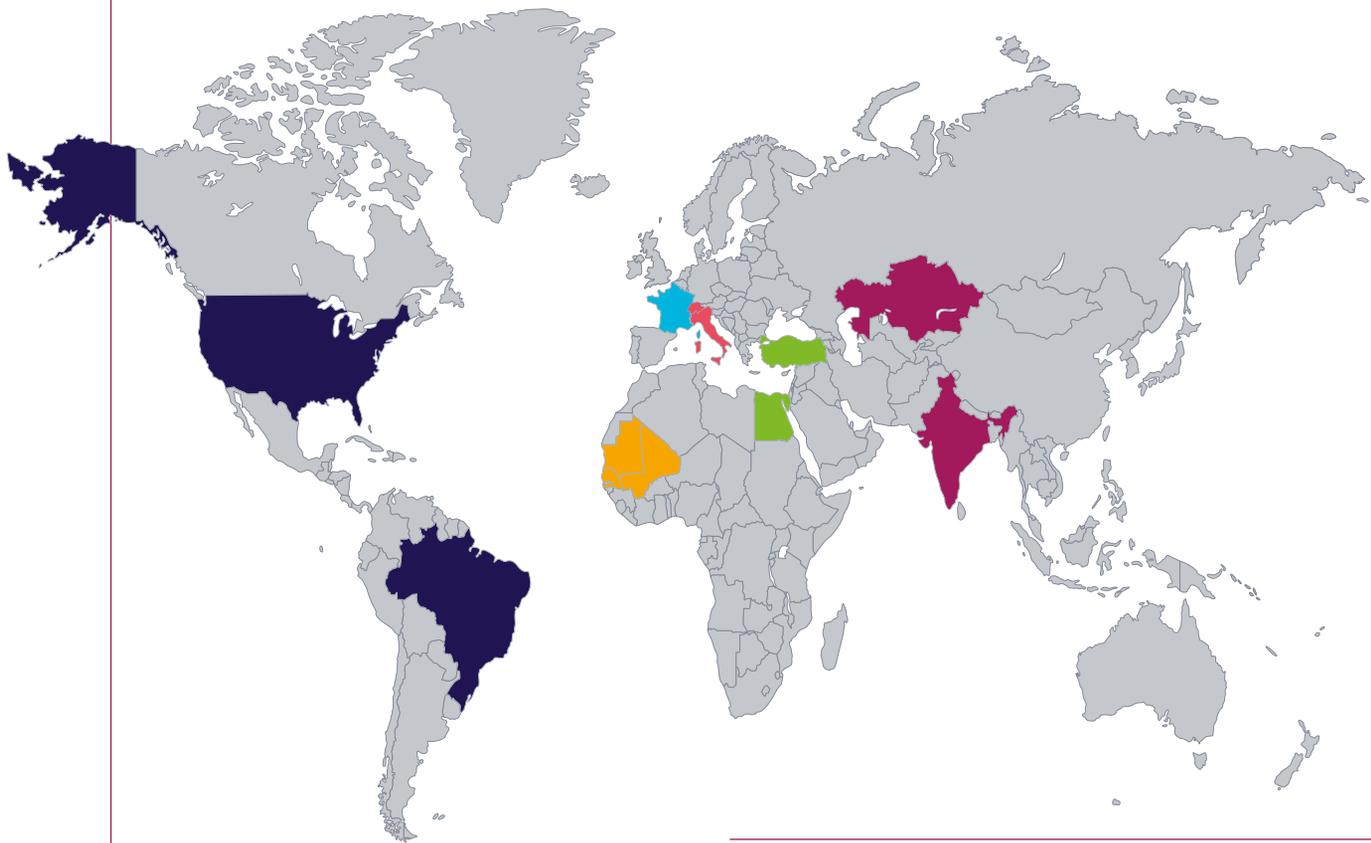
RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ



Implantations du Groupe Vicat dans le monde



3 937 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

9 993
COLLABORATEURS

3 activités
CIMENT, BÉTON & GRANULATS,
AUTRES PRODUITS & SERVICES

12 PAYS
D'IMPLANTATION

28,8 MILLIONS
DE TONNES DE CIMENT
VENDUES

10,0 MILLIONS DE M³
DE BÉTON VENDUS

24,3 MILLIONS DE TONNES
DE GRANULATS VENDUES

16 CIMENTERIES
5 CENTRES DE BROYAGE

273 CENTRALES À BÉTON

71 CARRIÈRES
DE GRANULATS

39 MILLIONS DE TONNES
DE CAPACITÉ DE
PRODUCTION DE CIMENT



Cimenterie



Centrale à béton



Carrière de granulats



Europe

SUISSE

 1  18  16
CAPACITÉ 1,0 MT CIMENT

ITALIE

1 CENTRE DE BROYAGE
2 TERMINAUX
CAPACITÉ 0,5 MT CIMENT



France

 5  155  45
CAPACITÉ 4,6 MT CIMENT
2 CENTRES DE BROYAGE



Afrique

SÉNÉGAL

 1  2
CAPACITÉ 4,0 MT CIMENT

MALI

1 CENTRE DE BROYAGE
CAPACITÉ 0,8 MT CIMENT

MAURITANIE

 1
1 CENTRE DE BROYAGE
CAPACITÉ 0,5 MT CIMENT



Méditerranée

TURQUIE

 2  39  5
CAPACITÉ 5,1 MT CIMENT

ÉGYPTE

 1
CAPACITÉ 3,8 MT CIMENT



Amériques

ÉTATS-UNIS

 2  47
CAPACITÉ 4,3 MT CIMENT

BRÉSIL

 1  13  2
CAPACITÉ 3,8 MT CIMENT



Asie

INDE

 2  1
CAPACITÉ 9,0 MT CIMENT
2 TERMINAUX

KAZAKHSTAN

 1
CAPACITÉ 1,6 MT CIMENT



Chapitre 1

1 Présentation du Groupe

1.1	Description des métiers	14	1.4	Présentation des marchés et des performances du Groupe	26
1.1.1	Le Ciment	15	1.4.1	France	28
1.1.2	Le Béton prêt à l'emploi (BPE)	20	1.4.2	Europe (hors France)	29
1.1.3	Les Granulats	21	1.4.3	Amériques	30
1.1.4	Les Autres Produits et Services	22	1.4.4	Asie	31
1.2	Histoire	23	1.4.5	Méditerranée	32
1.3	Organigramme simplifié	25	1.4.6	Afrique	33
			1.5	La R&D et l'innovation produits et solutions	34
			1.5.1	Les produits bas carbone	35
			1.5.2	Les solutions constructives	35
			1.5.3	La politique de partenariats	35

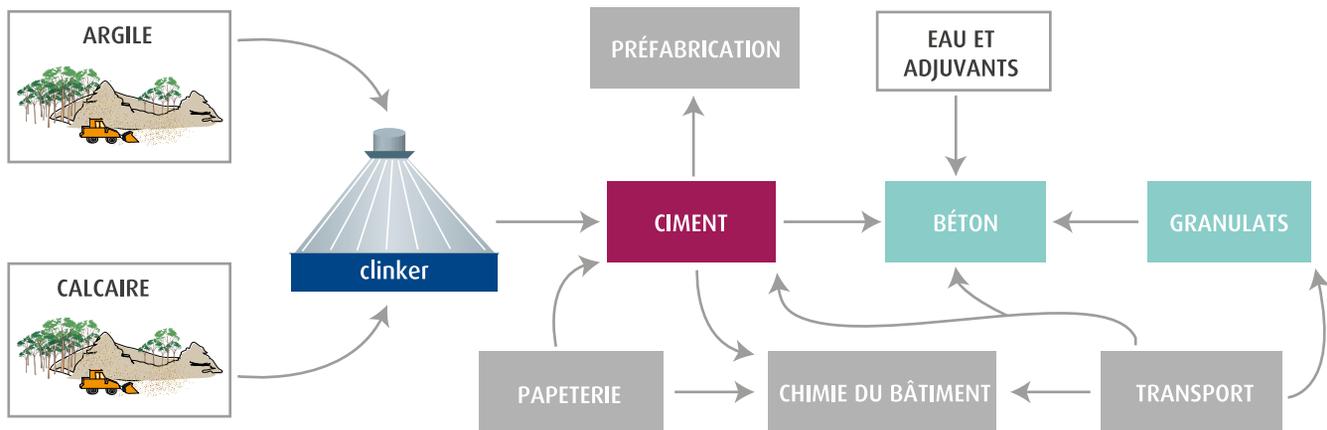
1.1 DESCRIPTION DES MÉTIERS

Les trois activités du Groupe sont :

- le Ciment ;
- le Béton prêt à l'emploi & les Granulats ;
- les Autres Produits et Services.

Le schéma qui suit présente l'intégration des activités du Groupe entre elles.

L'intégration des activités du Groupe entre elles



Le Ciment : le ciment est un liant hydraulique qui entre dans la composition du béton et dont les matières premières constitutives sont le calcaire et l'argile. Au contact de l'eau, les silicates et aluminates du ciment se réorganisent et forment une structure cristalline, qui confère au béton toute sa résistance.

Le Béton prêt à l'emploi (BPE) : le béton est obtenu par un mélange de ciment, de granulats, d'eau et d'adjuvants. Selon l'ouvrage auquel il est destiné et l'environnement auquel il sera exposé, le béton est assemblé, dosé et mis en œuvre de façon spécifique, afin de répondre à des exigences très précises de qualité et de performance.

Les Granulats : les granulats sont des sables ou des graviers naturels utilisés dans la construction d'ouvrages de génie civil, de travaux publics et de bâtiments. Une grande partie de ces granulats est utilisée

dans la fabrication de béton, le reste étant destiné à la construction de voiries. Les produits issus de la récupération et du recyclage des déchets de déconstruction occupent une part croissante d'année en année, conséquence de la volonté du Groupe de s'inscrire dans des schémas d'économie circulaire.

Les Autres Produits et Services : le Groupe est présent dans des activités complémentaires à ses trois métiers principaux, qui lui permettent de développer des synergies, d'optimiser ses coûts et d'améliorer le service client. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Le tableau ci-dessous indique l'exercice des trois activités du Groupe dans le monde :

Pays	Ciment	Béton & Granulats	Autres Produits et Services
France	▼	▼	▼
Suisse	▼	▼	▼
Italie	▼	▼	▼
États-Unis	▼	▼	▼
Brésil	▼	▼	▼
Inde	▼	▼	▼
Kazakhstan	▼	▼	▼
Turquie	▼	▼	▼
Égypte	▼	▼	▼
Sénégal	▼	▼	▼
Mali	▼	▼	▼
Mauritanie	▼	▼	▼

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par activité en 2023

(en millions d'euros)	2023	%
Ciment	2 153	54,7
Béton & Granulats	1 470	37,3
Autres Produits et Services	314	8,0
TOTAL	3 937	100,0

La part des métiers cœur du Groupe que sont le Ciment, le Béton et les Granulats s'est légèrement accrue en 2023, à 92% du chiffre d'affaires consolidé.

Ventilation de l'EBITDA par activité en 2023

(en millions d'euros)	2023	%
Ciment	544	73,5
Béton & Granulats	169	22,9
Autres Produits et Services	27	3,6
TOTAL	740	100,0

Cette ventilation doit être appréciée au regard du poids relatif des capitaux employés dans chaque activité (voir section « Informations sectorielles » du chapitre 7 « Informations financières » du présent document).

1.1.1 Le Ciment

La fabrication du ciment est le principal métier du Groupe depuis la création de la Société en 1853. Le ciment est une poudre fine minérale, principal composant du béton, auquel il confère un certain nombre de propriétés, et notamment sa résistance. Il s'agit d'un matériau de construction de haute qualité, économique, utilisé dans les projets de construction du monde entier.

Au 31 décembre 2023, l'activité Ciment du Groupe à travers le monde comporte 16 cimenteries et cinq stations de broyage de clinker. En outre, le Groupe exploite en France deux usines spécialisées dans le ciment naturel à prise rapide. Les volumes de vente de ciment du Groupe en 2023 (avant éliminations intra-groupe) se sont élevés à 28,8 millions de tonnes (contre 27,1 millions de tonnes en 2022). Ainsi en 2023, cette activité représente 54,7% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (53,9% en 2022), et 73,5% de l'EBITDA du Groupe (72,1% en 2022).

1.1.1.1 Les produits

Le Groupe fabrique et commercialise différentes catégories de ciments, selon la composition chimique des matières premières, les ajouts éventuels de constituants complémentaires au moment du broyage et la finesse du produit. Chaque gamme de ciment correspond à des applications spécifiques telles que la construction résidentielle, la construction d'ouvrages d'art, les travaux souterrains ou encore la réalisation de bétons soumis à des milieux agressifs.

La répartition entre chaque type d'application sur un marché donné dépend de la maturité et des habitudes de construction du pays. Les cimenteries du Groupe fabriquent des ciments usuels ainsi que des ciments à usage spécifique. Dans les deux cas, ces ciments sont certifiés conformes aux normes actuellement en vigueur dans les différents pays d'implantation.

Vient s'ajouter à ces catégories le **ciment prompt naturel** : ciment spécifique à prise et durcissement rapides, dont la résistance, immédiatement supérieure, augmente progressivement au fil du temps. Le Groupe produit depuis 180 ans son ciment prompt à partir d'une pierre alpine naturelle, d'une performance exceptionnelle offrant une résistance immédiate et élevée ainsi qu'un faible retrait. Ce ciment est utilisé pour les travaux de scellement de blocs ou de voies d'eau, ainsi que pour les travaux de réhabilitation de façade.

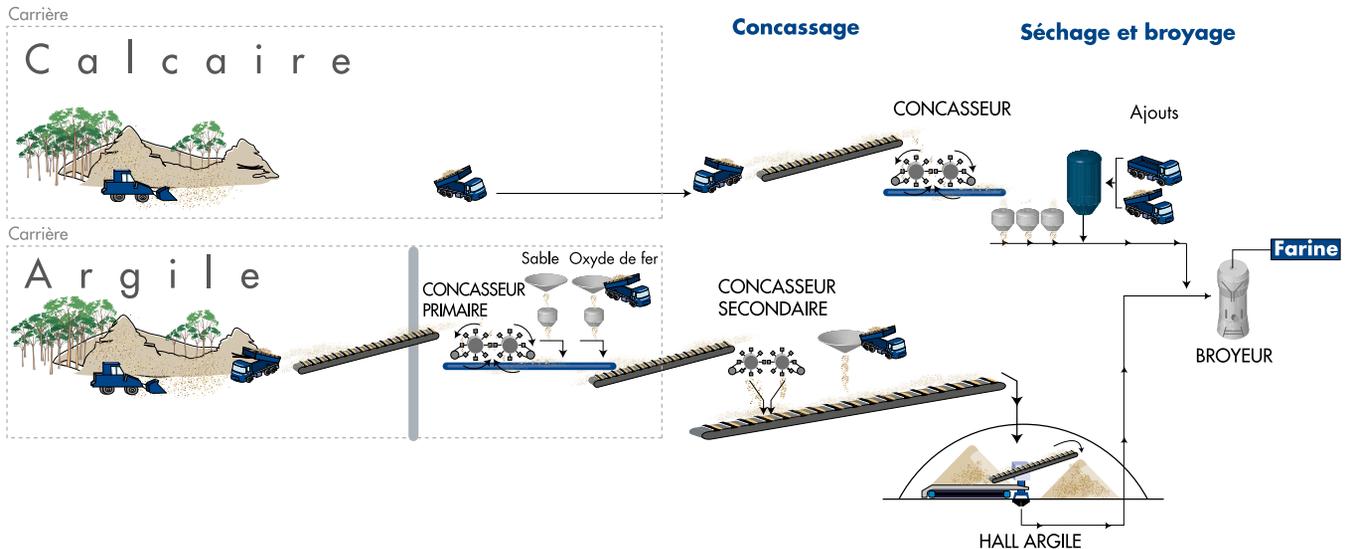
Tous ces ciments font l'objet de contrôles réguliers et approfondis à chaque étape du processus de fabrication, garantissant ainsi la conformité du produit fini aux normes en vigueur. Par ailleurs, le Groupe mène des programmes de recherche et développement sur les produits et leurs applications, permettant de faire avancer les connaissances de ces produits et d'optimiser leur utilisation (voir section 1.5 « Recherche, développement et innovation » du présent document).

1.1.1.2 Les procédés de fabrication

La fabrication du ciment par voie sèche se déroule principalement en quatre étapes :

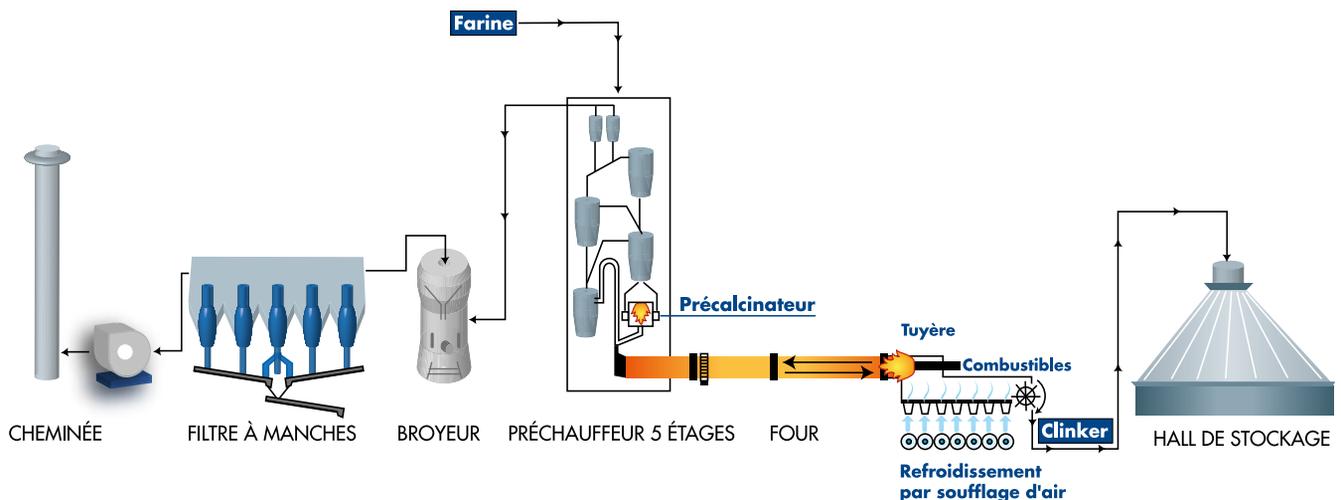
- l'extraction des matières premières : le calcaire et l'argile sont extraits de carrières situées à proximité de la cimenterie. La roche est abattue à l'explosif. Les rochers et blocs obtenus sont ensuite transportés vers des concasseurs, afin de réduire leur taille et obtenir des cailloux de moins de 6 cm de diamètre ;

- la préparation du cru : les matières extraites des carrières et concassées sont finement broyées jusqu'à l'obtention de farines de roche. Ces farines sont ensuite mélangées dans des proportions définies (environ 80% de calcaire et 20% d'argile) avant d'être introduites dans le four. La composition chimique et l'homogénéité de la matière en entrée du four, ainsi que sa régularité dans le temps, sont des éléments fondamentaux dans la conduite du processus de production ;

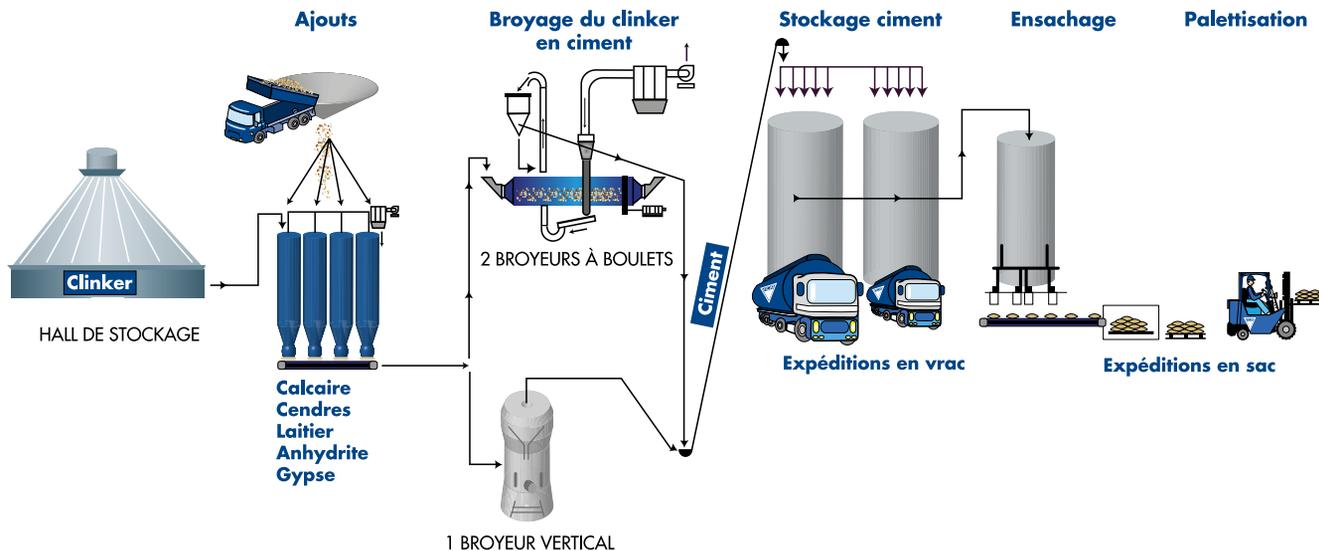


- le système du four comprend une tour en cyclones échangeurs de chaleur, où la farine sèche est préalablement chauffée par les gaz d'échappement du four rotatif avant d'y être introduite (précalcination). La farine subit au cours de cette cuisson des réactions chimiques complexes : le calcaire se décarbonate sous l'action de la chaleur à une température avoisinant les 900 °C et se transforme en chaux, tandis que les argiles se décomposent

en silicates et en aluminates. L'ensemble se recombine ensuite à une température d'environ 1 450 °C en silicates et aluminates de chaux. Ce processus chimique conduit ainsi à l'obtention d'un produit semi-fini appelé clinker, qui possède des propriétés de liant hydraulique. Cette cuisson s'effectue dans des fours rotatifs inclinés garnis de briques réfractaires ;



- il existe un commerce mondial important pour le clinker. Ce produit étant plus aisément transportable et stockable, des transferts de clinker des zones sur-capacitaires se sont développés au cours des années. Une fois arrivé sur le marché de consommation, le clinker est livré à des centres de broyage qui réalisent la fin du processus de fabrication du ciment, jusqu'au conditionnement et en assurent la distribution. Cette méthode est notamment utilisée par le Groupe en Italie, en Mauritanie et au Mali ;
- le clinker est enfin broyé finement ; on lui ajoute du filler de calcaire et du gypse afin d'obtenir le ciment artificiel qui pourra être ensuite vendu en sac ou en vrac. L'ajout de filler de calcaire et de gypse sert à réguler le temps de prise du ciment. Selon la qualité de ciment produit, d'autres ajouts peuvent être effectués, tels que des cendres volantes, du laitier de haut-fourneau ou des pouzzolanes naturelles et artificielles.



Il existe trois types de processus de fabrication du ciment, selon le traitement des matières premières avant leur enfournage : la voie sèche, la voie semi-sèche/semi-humide et la voie humide. La technologie utilisée dépend de l'origine des matières premières (argile ou calcaire). Récemment, l'industrie du ciment a beaucoup investi dans le passage de la voie humide à la voie sèche, moins consommatrice d'énergie, lorsque les ressources en matières premières l'autorisent. Sur les 25 fours du Groupe actuellement en service, 24 sont des fours à voie sèche.

Le processus cimentier est très consommateur d'énergie, tant électrique que thermique. L'énergie électrique est utilisée pour le transport des matières à l'intérieur des usines, pour les opérations de broyage et de ventilation, tandis que l'énergie thermique est consommée principalement lors de la cuisson du clinker. Le coût de l'énergie représente plus de 30% du prix de revient du ciment en moyenne et constitue le premier poste de dépenses. En 2023, les dépenses énergétiques ont ainsi représenté pour l'ensemble du Groupe plus de 600 millions d'euros. Le Groupe alloue de ce fait une part importante de ses investissements industriels à l'amélioration de sa productivité énergétique.

Le Groupe optimise ses besoins énergétiques en utilisant des déchets comme combustibles de substitution aux combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole). Leur combustion dans un four de cimenterie permet de récupérer et de valoriser l'énergie dégagée. Les usines du

Groupe concernées obtiennent l'accord des autorités de contrôle pour utiliser comme combustibles des déchets non dangereux d'entreprises ou de déchetteries (pneumatiques, farines animales, huiles industrielles, etc.). Le Groupe privilégie des usines multicom bustibles, permettant ainsi de passer d'un combustible à un autre selon leurs niveaux de prix. En 2023, la part des combustibles secondaires s'est élevée en moyenne à 32,0% (contre 28,2% en 2022) avec des disparités importantes (de 0% à 98%) selon la disponibilité des combustibles dans les pays d'implantation.

Pour davantage d'informations sur les combustibles de substitution, on pourra se référer à la section 3.1.1 « Climat et décarbonation des activités » dans la Déclaration de Performance Extra-Financière du présent document.

Le Groupe utilise également des matières de substitution au clinker, issues d'autres procédés industriels, comme les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques), les laitiers de hauts-fourneaux (qui sont un sous-produit des aciéries) et surtout les argiles activées (via des équipements spécifiques dans lesquels le Groupe investit) ou les argiles crues. Leur utilisation permet d'améliorer certaines propriétés du ciment et de diminuer la quantité de clinker et la quantité de combustible fossile nécessaire à sa fabrication (voir section 3.1.1 « Climat et décarbonation des activités » dans la Déclaration de Performance Extra-Financière du présent document).

1.1.1.3 Implantations et outils industriels

Le Groupe exerce son activité cimentière dans tous les pays où il opère, soit dans 12 pays.

Le Groupe est présent en France avec des positions fortes dans la moitié est du pays. Le Groupe a aussi développé de solides positions aux États-Unis dans les États du Sud-Est (Alabama, Géorgie) et de la Californie, en Suisse dans la moitié ouest et centre du pays, en Turquie, en Anatolie centrale, en Égypte, dans la région

du Sinaï et du Caire. Par ailleurs, le Groupe estime qu'il se trouve en position de leader au Sénégal et dans les pays limitrophes. Le Groupe dispose également d'un centre de broyage et de terminaux maritimes en Italie et de centres de broyage au Mali et en Mauritanie. Enfin, les implantations au Kazakhstan, en Inde dans les États du Karnataka et de l'Andhra Pradesh et au Brésil dans la région de Brasilia confirment la diversification géographique du Groupe et sa dimension internationale.

Le tableau ci-dessous présente les différents sites de production de ciment du Groupe en France et à l'étranger :

Pays	Capacités	Sites	Dates clés
France	4,6 MT	Montalieu (1 four voie sèche)	Principale cimenterie du Groupe en France, sa construction initiale date de 1922.
		La Grave-de-Peille (1 four voie sèche)	Construite en 1929, la cimenterie de La Grave-de-Peille est la deuxième du Groupe en France.
		Créchy (1 four voie sèche)	Construite en 1968. Cette cimenterie est située près de Vichy.
		Xeuilley (1 four voie semi-humide)	Acquise en 1969, pendant la période de restructuration de l'industrie cimentière.
Suisse	1,0 MT	Saint-Égrève (1 four voie sèche)	Acquise en 1970. Cette usine est située dans le Sud-Est, dans la région Rhône-Alpes.
		Reuchenette (1 four voie sèche)	L'acquisition de Vigier en 2001 a permis au Groupe de compléter ses activités en Europe.
Italie	0,5 MT	Oristano (station de broyage)	Acquis en 2003, Cementi Centro Sud est propriétaire d'une station de broyage en Sardaigne et dispose de deux terminaux maritimes à Tarente (sud de la péninsule italienne) et Imperia (près de Gênes).
États-Unis	4,3 MT	Ragland (2 fours voie sèche)	En 1974, l'acquisition de cette cimenterie située dans l'Alabama marque le début du développement du Groupe à l'international. En 2022, démarrage de la nouvelle ligne de cuisson permettant à terme une substitution combustible à 100%.
		Lebec (1 four voie sèche)	En 1987, le Groupe a renforcé sa présence aux États-Unis avec l'acquisition de cette usine située à proximité de Los Angeles en Californie.
Brésil	3,8 MT	Brasília (3 fours voie sèche)	Ciplan (Cimento do Planalto) a fait l'objet d'une prise de participation majoritaire en janvier 2019. La société dispose d'une cimenterie moderne à proximité directe de Brasília.
Turquie	5,1 MT	Konya (2 fours voie sèche)	Cette usine, acquise en 1991, est située au sud du plateau anatolien.
		Bastas (2 fours voie sèche)	La cimenterie, acquise en 1994, est située au centre de la Turquie, près de la capitale, Ankara.
Égypte	3,8 MT	El Arish (2 fours voie sèche)	Début 2003, le Groupe a pris une participation stratégique dans Sinaï Cement Company, propriétaire d'une cimenterie construite en 2001 à 40 km du port de El Arish.
Inde	9,0 MT	Chatrasala (1 four voie sèche)	Kalburgi Cement (antérieurement Vicat Sagar Cement) a construit une usine <i>greenfield</i> dans le Nord du Karnataka. Cette usine, d'une capacité de 3,5 millions de tonnes a commencé sa production en fin d'année 2012.
		Kadapa (2 fours voie sèche)	En avril 2010, le Groupe a acquis 51% de la société Bharathi Cement. Cette société disposait d'une usine de 2,5 millions de tonnes de capacité, qui a été portée à 5,5 millions de tonnes en fin d'année 2010.
Kazakhstan	1,6 MT	Mynaral (1 four voie sèche)	Le Groupe a acquis en 2007 une société de projet ayant pour but la construction d'une cimenterie à 400 km au nord d'Almaty. L'usine a été mise en service opérationnel début avril 2011.
Sénégal	4,0 MT	Rufisque près de Dakar (3 fours voie sèche)	En 1999, le Groupe a racheté la société Sococim Industries qui exploite une cimenterie, à proximité de la capitale, Dakar. En 2023, démarrage de la construction d'une nouvelle ligne de cuisson.
Mali	0,8 MT	Diago près de Bamako (station de broyage)	Après une première implantation en 2004, Ciment et Matériaux du Mali a investi dans un broyeur d'une capacité de 800 milliers de tonnes qui a été mis en service fin 2019.
Mauritanie	0,5 MT	Nouakchott (station de broyage)	Depuis 2008, le Groupe via la société Mauricim exploite une installation de broyage ciment à proximité de la capitale.

Cela représente **une capacité de production totale de plus de 39 millions de tonnes de ciment.**

La section 1.4 « Présentation des marchés et des performances du Groupe » vient compléter cette présentation à travers une description par pays.

Comme mentionné à la section 6.4 « Investissements » du présent document, l'industrie cimentière est fortement capitalistique, et nécessite des investissements significatifs. Le coût de construction d'une cimenterie se chiffre généralement de 150 à 300 millions d'euros par million de tonnes de capacité et en fonction de la nature des travaux, de la capacité de production envisagée et du pays de localisation. Le Groupe veille à maintenir son outil industriel à un haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il a investi régulièrement dans de nouveaux équipements qui lui font bénéficier des dernières technologies éprouvées et reconnues, permettant notamment une amélioration constante du bilan énergétique des installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Le Groupe est, en général, propriétaire des terrains sur lesquels sont construites ses cimenteries ou bénéficie de baux de longue durée. Par ailleurs, à l'exception de certains matériels roulants (chargeuses, camions, wagons, etc.), les équipements industriels sont généralement détenus en pleine propriété.

Concernant l'exploitation des carrières de calcaire et d'argile, le Groupe assure sa maîtrise foncière en étant soit propriétaire des terrains qu'il exploite, soit en ayant conclu des contrats de forage renouvelables, pour des durées allant de 10 à 30 ans selon les pays, ou en bénéficiant de concessions renouvelables accordées par les États, qui offrent à la fois la jouissance des terrains et le droit de les exploiter.

Le Groupe intègre, dès le début de la phase d'exploitation, les contraintes de remise en état des sites. Cet aspect est détaillé dans la section 3.1.3 « Préservation de la biodiversité et des écosystèmes » de la Déclaration de Performance Extra-Financière du présent document.

1.1.1.4 Positionnement concurrentiel

Un mouvement de concentration s'est opéré depuis quelques dizaines d'années d'abord en Europe, puis aux États-Unis et enfin dans le reste du monde conduisant à l'émergence d'acteurs puissants et globaux.

Néanmoins, l'industrie mondiale cimentière est encore fragmentée, le leader mondial détenant en 2022 environ 7% de part de marché à l'échelle mondiale ⁽¹⁾.

Les marchés sont donc soumis à une forte concurrence et le Groupe se trouve ainsi en compétition à la fois avec des cimentiers nationaux tels qu'Oyak en Turquie, Ciments du Sahel et Dangote au Sénégal, UltraTech en Inde ou Steppe Cement au Kazakhstan, mais également avec des cimentiers multinationaux tels que Holcim (Suisse), Cemex (Mexique), ou HeidelbergCement (Allemagne), présents sur plusieurs des marchés du Groupe.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport étant coûteux, le rayon d'action de la plupart des cimenteries ne dépasse généralement pas 300 km par voie terrestre. L'intensité concurrentielle se joue donc principalement au plan régional, avec des cimentiers disposant d'usines dans les zones de chalandise du Groupe. Hormis le cas de cimenteries qui bénéficient d'un accès maritime ou fluvial et qui peuvent expédier leur ciment à faible coût sur de grandes distances par bateau ou par chemin de fer dans certains pays comme l'Inde ou le Kazakhstan, le marché du ciment reste local.

Par ailleurs, les acteurs présents sur un marché doivent être en mesure de fournir à leurs clients un service continu et un produit de qualité constante répondant à leurs attentes ainsi qu'aux normes en vigueur.

1.1.1.5 Les clients

La typologie des clients est similaire dans la plupart des régions du monde où le Groupe est implanté. Les clients sont soit des entreprises chargées de la mise en œuvre telles que des bétonniers, des préfabricants d'éléments en béton, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), des autorités locales, des constructeurs de logements ou encore des artisans maçons, soit des intermédiaires tels que des grossistes en matériaux de construction ou la grande distribution. Le poids relatif d'un type de clientèle peut cependant fortement varier d'une implantation à l'autre en fonction de la maturité du marché et des habitudes de mise en œuvre.

Par ailleurs, la commercialisation du ciment se fait en vrac ou en sac, selon le niveau de développement du pays d'implantation. Ainsi, la filière du béton prêt à l'emploi étant extrêmement développée aux États-Unis, le Groupe vend essentiellement son ciment en vrac et en majorité à des bétonniers. *A contrario*, le Sénégal ne dispose pas encore d'une filière du béton prêt à l'emploi, et le Groupe y vend son ciment essentiellement en sac à des grossistes et à des détaillants.

(1) Source Global Cement Report.

1.1.2 Le Béton prêt à l'emploi (BPE)

Le béton prêt à l'emploi, dont le ciment est un composant majeur, est un matériau essentiel des projets de construction.

L'intégration du BPE s'est faite dans chacun des pays du Groupe par l'acquisition ou la création de nombreuses sociétés. Le Groupe a d'abord développé son activité dans le BPE en France par des investissements directs au cours des années 1980. Puis le Groupe a poursuivi son objectif d'intégration verticale par des acquisitions sélectives de sociétés, prioritairement dans les zones de chalandise de son activité Ciment, ainsi que par le développement de son outil industriel dans les implantations existantes.

Fin 2023, les sociétés du Groupe exploitaient 273 centrales à béton réparties dans six pays, et avaient vendu plus de 10,0 millions de m³ de béton.

1.1.2.1 Les produits

Les principales qualités d'un béton sont la résistance à la compression, la durabilité, les temps de prise, la facilité de pose et la maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction. Les qualités et performances d'un béton ne peuvent être obtenues et garanties que si la formulation physico-chimique du béton, ainsi que son cycle de production sont rigoureusement respectés. Les différents composants doivent être précisément dosés, dans un ordre et à un rythme déterminés et le malaxage doit être continu et homogène. Ces contraintes de production sont les raisons pour lesquelles un béton fabriqué en centrale est d'une qualité et d'une régularité supérieures à tout béton fabriqué manuellement ou en bétonnière. C'est pourquoi le BPE s'est développé, garantissant le respect des normes inscrites dans les cahiers des charges des travaux de construction.

Le Groupe offre un très large éventail de bétons, allant du béton ordinaire aux bétons spéciaux, développés pour des applications spécifiques par son laboratoire de recherche et développement, répondant ainsi aux besoins et contraintes de ses clients.

Les laboratoires de recherche et développement du Groupe conçoivent des bétons innovants offrant des perspectives d'applications nouvelles ou permettant une mise en œuvre facilitée. Ce point est développé à la section 1.5 « La R&D et l'innovation » du présent document.

1.1.2.2 Les procédés de fabrication

Le béton est obtenu en mélangeant des granulats, du ciment, des adjuvants chimiques et de l'eau en différentes proportions, dans des centrales de fabrication. Une centrale à béton est composée de silos (ciment, sables et gravillons), de cuves de stockage des différents adjuvants et d'un malaxeur. Aux États-Unis, le malaxage du béton se fait le plus souvent dans le camion malaxeur, à la différence des autres pays où cette opération intervient dans la centrale, avant le départ du béton.

Il est possible de faire varier les proportions de ciment et de granulats (sables et gravillons), d'ajouter des adjuvants chimiques (plastifiants, retardateurs ou accélérateurs de prise), ainsi que remplacer une partie du ciment par des dérivés comme les cendres volantes ou le laitier, en vue d'obtenir les propriétés voulues par le client. Il faut donc

une grande expertise technique et un contrôle qualité élaboré pour traiter les nombreux aspects de la construction auxquels les clients du Groupe ont à faire face, tels que le temps de prise, l'aptitude au pompage, la mise en place du béton, les conditions climatiques, le retrait et la résistance structurelle.

Les qualités et les performances d'un béton ne peuvent être garanties que si la formulation est très précise et son cycle de production rigoureusement respecté. Pour répondre à toutes ces contraintes, les centrales à béton du Groupe ont été fortement automatisées, afin d'assurer la précision du processus.

Le béton préparé en centrale est chargé par gravité dans un camion malaxeur qui livre le béton au client. Selon les pays, le Groupe possède une flotte de camions malaxeurs, ou a recours à des locataires auxquels il sous-traite la livraison du BPE. La logistique de livraison est essentielle en raison du temps de prise qui est limité. Une part significative de BPE est acheminée entre le camion malaxeur et le lieu d'utilisation sur le chantier par pompage. Cette fonction est assurée par des camions pompes dont certains sont possédés ou affrétés directement par le Groupe (notamment en France par sa filiale Delta Pompage).

Les matières premières varient considérablement en fonction des marchés nationaux sur lesquels le Groupe opère. En général, elles représentent environ 70% du total des coûts de revient du béton livré. Le ciment représente globalement plus de la moitié de ce coût. La livraison constitue la deuxième composante du coût, aux environs de 20% du coût total. Une grande partie du ciment et des granulats utilisés dans ses centrales à béton est fournie par le Groupe.

1.1.2.3 Implantations et outils industriels

Le Groupe a mis en place en France, en Suisse, aux États-Unis, au Brésil, en Turquie et en Mauritanie, une intégration verticale et exerce, dans ces pays, les métiers du Ciment et du Béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2023, le Groupe exploite 273 centrales à béton situées à proximité des principales cimenteries du Groupe et qui maillent les territoires afin de pouvoir alimenter les chantiers régionaux.

- France : 155 centrales à béton ;
- Suisse : 18 centrales à béton ;
- Brésil : 13 centrales à béton ;
- États-Unis : 47 centrales à béton ;
- Turquie : 39 centrales à béton ;
- Mauritanie : 1 centrale à béton.

Ces centrales sont situées à proximité des lieux de consommation du béton. En effet, le béton préparé en centrale doit être livré sur le lieu de mise en œuvre dans un délai maximum d'une heure et demie, dans un rayon d'action compris entre 20 et 30 km, dépendant également des conditions de circulation de la zone.

La plupart des installations de production de béton sont fixes, mais le Groupe exploite également des dispositifs mobiles, installés sur les sites de construction (généralement les plus importants) de ses clients, en fonction de leurs besoins.

1.1.2.4 Positionnement concurrentiel

Les barrières à l'entrée étant peu élevées, le marché du BPE est très atomisé, avec un nombre important d'acteurs, comprenant à la fois des cimentiers et des groupes industriels internationaux, ainsi que des opérateurs indépendants.

1.1.3 Les Granulats

Les métiers du BPE et des Granulats sont gérés au sein de la même activité, du fait de la similarité de leurs clientèles et de la logique d'intégration verticale mise en œuvre par le Groupe.

24,3 millions de tonnes de granulats ont été vendues en 2023 à partir des 71 carrières du Groupe.

1.1.3.1 Les produits

Principale matière première consommée dans le monde après l'eau, les granulats (sables et graviers) sont des matériaux naturels utilisés dans la fabrication du béton, de la maçonnerie, de l'asphalte. Ce sont également les matériaux de base pour la construction des routes, des remblais et des constructions.

Il existe deux principales catégories de produits : ceux issus de roches concassées (roches massives) et ceux provenant de sables et graviers naturels (alluvionnaires). Viennent s'y ajouter les matériaux recyclés issus de la démolition dont la part s'accroît chaque année afin d'économiser les ressources naturelles.

La géologie locale détermine les types de granulats disponibles sur un marché donné. Les produits se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier la granulométrie et la dureté, mais aussi leurs couleurs. Ils sont généralement désignés par leurs diamètres minimum et maximum :

- les roches massives sont extraites des massifs calcaires, granitiques, porphyriques, etc. Les matériaux les plus courants sont les graves, les coupures, le ballast, les blocs d'enrochement. Ces matériaux sont principalement destinés au terrassement, à la fabrication d'enrobés, de blocs ou parpaings mais aussi, de plus en plus, à l'élaboration du béton prêt à l'emploi ;
- des anciens dépôts fluviaux ou glaciaires, on extrait les sables et graviers calcaires ou silico-calcaires qui iront alimenter prioritairement les centrales à béton, les usines d'enrobés ou les chantiers du BTP.

1.1.2.5 Les clients

Le béton prêt à l'emploi est vendu principalement à des entrepreneurs de BTP, allant des grands groupes internationaux du bâtiment à des entreprises de construction de maisons individuelles, des agriculteurs ou des particuliers. Les centrales à béton servent des commandes de marché de travaux planifiées, ainsi que des demandes de livraisons immédiates.

1.1.3.2 Les procédés de fabrication

Les granulats peuvent provenir de roches massives ou de roches meubles :

- roches massives : la roche est abattue à l'explosif, avant d'être concassée, criblée puis lavée. On utilise des concasseurs pour réduire les blocs de roches en graves de granulométries plus fines. Le traitement est terminé par un criblage qui permet de trier les différentes « coupures » et de recycler les gros éléments. L'exploitation des carrières de roches massives prend en compte, dès le début d'un projet, son intégration dans son environnement pendant l'exploitation et le devenir du site quand la carrière sera terminée ;
- roches meubles : ces roches proviennent de la sédimentation de dépôts fluviaux ou glaciaires. Elles peuvent être exploitées hors d'eau, en gradins de 5 à 8 mètres de hauteur, ou alors en eau en utilisant des dragues ou draguelines. Les graves ainsi extraites sont acheminées vers les installations de traitement par bandes transporteuses ou par dumpers, éventuellement par bateaux si la géographie le permet. Dans certains cas une partie du traitement peut être effectuée directement sur drague. Les produits acheminés sont ensuite lavés, criblés et concassés afin d'obtenir les granulométries souhaitées.

L'eau de lavage est traitée par hydro-cyclonage pour récupérer les éléments fins utilisables. Cette eau est ensuite décantée pour être réutilisée à 100% dans le process. Les argiles résiduelles peuvent être utilisées pour le réaménagement de la carrière, en talus ou sous-couche agricole. L'aménagement des sites après la vie de la carrière offre une large palette de possibilités : terrain de sport (pelouse, circuit, etc.), plateforme industrielle, remise en état agricole ou boisée, plantation dans les talus, zones humides, etc. Si des plans d'eau ont été créés, ils pourront être consacrés à la pêche, aux loisirs nautiques ou à un projet écologique.

La production de granulats nécessite des équipements lourds en carrière, tant pour l'exploitation de roches massives que pour celle de roches alluvionnaires. L'abattage et le concassage de roches massives nécessitent l'utilisation de chargeuses, d'engins de transport et de concasseurs. L'extraction de roches alluvionnaires est réalisée à l'aide de dragues. Le transport des granulats sur site de traitement se fait le plus souvent par bandes transporteuses. À l'exception de certains matériels roulants faisant l'objet de contrats de location ou de location-financement, ces équipements sont détenus en pleine propriété.

1.1.3.3 Implantations et outils industriels

La stratégie du Groupe pour son métier Granulats en France et en Suisse est de se concentrer sur les régions où il dispose déjà d'une présence dans le BPE. Le Groupe acquiert régulièrement des sociétés détenant des carrières de granulats ou lance directement l'implantation de nouveaux sites.

Dans d'autres pays, l'objectif est de compléter l'offre aux clients, en particulier lorsque les besoins locaux ne sont pas suffisamment satisfaits, et que le potentiel de croissance offre des perspectives intéressantes.

Le Groupe exploite 71 carrières de granulats au 31 décembre 2023 :

- France : 45 carrières ;
- Suisse : 16 carrières ;
- Brésil : 2 carrières ;
- Turquie : 5 carrières ;
- Sénégal : 2 carrières ;
- Inde : 1 carrière.

Les extractions sont réalisées sur des terrains dont le Groupe est propriétaire ou sur lesquels il possède des droits d'exploitation à long terme, et pour lesquels il a obtenu les autorisations administratives nécessaires. De surcroît, le Groupe maintient le niveau de ses réserves par diverses acquisitions et l'obtention de nouveaux permis d'extraction. Enfin, la gestion des carrières intègre les

impératifs de réhabilitation des sites, cette politique étant détaillée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière présentée au chapitre 3.1.3 « Préservation de la biodiversité et des écosystèmes » du présent document.

1.1.3.4 Positionnement concurrentiel

Le marché des granulats est dans son ensemble assez atomisé et fragmenté en de nombreux marchés locaux. Les différents acteurs sont des carriers nationaux voire régionaux, des entreprises du secteur du BTP qui se sont intégrées en amont, ainsi que des groupes industriels internationaux de fourniture de matériaux de construction.

Le Groupe privilégie l'exploitation de carrières situées à proximité des marchés de consommation, de manière à disposer de meilleurs coûts de production. L'accès à la clientèle s'en trouve facilité, les frais de transport réduits.

1.1.3.5 Les clients

Les granulats sont vendus par le Groupe pour partie aux sociétés de fabrication de béton prêt à l'emploi, soit en intra-groupe soit en ventes externes. Les autres clients sont des préfabricants d'éléments en béton, des entreprises de travaux publics et de construction de routes, soit pour leurs centrales à enrobés soit pour des matériaux de remblais, des entrepreneurs dans le secteur du Bâtiment, mais aussi des agriculteurs ou des particuliers pour des travaux divers.

1.1.4 Les Autres Produits et Services

Le Groupe est présent dans des activités complémentaires en France, en Suisse, en Turquie et en Inde. Ces activités sont le transport, la chimie du bâtiment, la production de papier et de sacs, et la préfabrication de produits en béton.

Les activités Autres Produits et Services sont présentées à la section 1.4 du présent document.

1.2 HISTOIRE

Le groupe Vicat trouve ses racines dans deux siècles d'histoire ayant pour origine l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat. Sur ces fondements, le Groupe cultive une tradition d'innovation et d'excellence technique qui se perpétue aujourd'hui.

Depuis sa fondation l'actionariat est resté majoritairement familial, cette forte empreinte se retrouve également au sein de la Direction générale où se succèdent des générations d'entrepreneurs portés par des valeurs.

1817

Louis Vicat inventeur du ciment artificiel

Louis Vicat, ingénieur de Polytechnique et des Ponts et Chaussées, invente en 1817 le ciment artificiel. Le 16 février 1818, cette invention est reconnue par l'Académie des Sciences. Les signataires du rapport sont Messieurs de Prony, Gay-Lussac et Girard, éminents savants de l'époque.

1853

Construction de l'usine de Genevrey, première cimenterie du Groupe

Près de Grenoble, Joseph Vicat entreprend de cuire dans des fours les calcaires argileux qu'il a analysés et qui lui paraissent aptes à la fabrication des ciments artificiels. Les résultats sont satisfaisants. Polytechnicien, comme son père, âgé de 32 ans, il va lancer la construction d'une usine au Genevrey-de-Vif en France.

1875

Construction de l'usine de La Pérelle pour la fabrication du ciment prompt

Après de minutieuses recherches qui lui permettent de découvrir un banc de « pierre à prompt » dans le massif de la Chartreuse, Joseph Vicat construit une usine à La Pérelle, destinée à la fabrication du ciment naturel prompt.

1922-1929

Construction des usines de Montalieu et de La Grave-de-Peille

Joseph Merceron-Vicat entreprend la construction de l'usine de Montalieu en 1922 et de l'usine de La Grave-de-Peille en 1929. Montalieu va connaître une augmentation continue de ses capacités de production jusqu'à devenir la principale unité du Groupe en Europe. Aujourd'hui, Montalieu fait partie des grandes usines européennes et demeure un des fleurons du Groupe.

1960-1974

Développement de l'activité Ciment en France

André Merceron-Vicat entreprend à la fin des années 1960 et pendant les années 1970 un développement considérable de la Société en France avec l'acquisition et la construction de plusieurs cimenteries. La société Vicat devient ainsi le 3^e producteur de ciment en France.

1974

Début de l'internationalisation : le Groupe s'ouvre vers les États-Unis

La Société se tourne ensuite vers l'étranger et acquiert la cimenterie de Ragland en Alabama en 1974.

1980-1990

Intégration verticale en France avec les activités Béton & Granulats

En 1984, Jacques Merceron-Vicat est nommé Président-Directeur Général du Groupe. Le développement se poursuit avec l'acquisition du groupe SATM (Transport, Béton & Granulats) et de nombreuses sociétés de béton et granulats pour constituer progressivement un réseau de centrales à béton et de carrières dans les régions Île-de-France, Centre, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1987

Acquisition de l'usine de Lebec (Californie, États-Unis)

À proximité de Los Angeles, cette usine a aujourd'hui une capacité de production de 1,3 million de tonnes de ciment.

1991-1994

Acquisitions de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento en Turquie

Par l'acquisition de la cimenterie de Konya, 1991 marque l'implantation du Groupe en Turquie. Elle sera suivie d'une autre acquisition en 1994, celle de la société Bastas Baskent Cimento, située près d'Ankara.

Les capacités de production des sociétés de Konya Cimento et de Bastas Baskent Cimento sont aujourd'hui de 5,1 millions de tonnes de ciment et le Groupe a complété ces dispositifs par des activités dans le Béton prêt à l'emploi et les Granulats.

1999**Acquisition de Sococim Industries au Sénégal**

Le Groupe intègre Sococim Industries, société située à Rufisque près de Dakar, s'ouvrant ainsi à un nouveau continent en plein développement. Cette société dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 4,0 millions de tonnes de ciment.

2001**Acquisition de Vigier en Suisse**

Proche des installations en Rhône-Alpes et en Lorraine, le groupe suisse Vigier rejoint le Groupe en 2001. Les différentes activités de Vigier – ciment, béton, granulats, préfabrication – permettent de prolonger en Suisse celles du groupe Vicat.

2003**Acquisitions de Cementi Centro Sud en Italie et de Sinaï Cement Company en Égypte**

Début 2003, le Groupe acquiert un centre de broyage et deux terminaux maritimes en Italie. Puis Vicat prend une part du capital de Sinaï Cement Company dans le cadre d'un partenariat dans lequel le Groupe est majoritaire. La cimenterie d'El Arish dans le Sinaï dispose aujourd'hui d'une capacité de production de 3,6 millions de tonnes de ciment.

2004**Implantation au Mali**

Construction d'une station de distribution de ciment à Bamako.

2007**Création d'une cimenterie au Kazakhstan**

Lancée en 2007, la construction de la cimenterie Jambyl Cement située à Mynaral s'achève en 2010 et permet ainsi de répondre aux besoins du marché kazakh en pleine croissance. L'usine monte en puissance au cours des années suivantes pour atteindre une capacité de production de 1,6 million de tonnes de ciment.

2008**Implantations en Inde et en Mauritanie**

Construction d'une usine *greenfield* d'une capacité nominale de 3,0 millions de tonnes située à Chatrasala, dans l'État du Karnataka.

Prise de participation majoritaire dans une station de broyage de ciment d'une capacité de 0,5 million de tonnes située à Nouakchott en Mauritanie.

2010**Nouvelle acquisition en Inde**

Le Groupe réalise une nouvelle acquisition majeure avec une prise de participation majoritaire dans la société Bharathi Cement implantée dans le Sud de l'Inde, dans l'État de l'Andhra Pradesh. Cette société dispose d'une cimenterie dont la capacité a été portée à 5,5 millions de tonnes.

2014**Renforcement en Inde**

Vicat détient 100% de Kalburgi Cement.

Guy Sidos est nommé Président-Directeur Général du Groupe.

2017**Création de la Fondation d'entreprise Louis Vicat****2019****Acquisition de Ciplan au Brésil**

Ciplan (Cimento do Planalto) exploite une cimenterie à proximité de Brasilia d'une capacité de production annuelle de 3,2 millions de tonnes, 13 centrales à béton et 2 carrières de granulats.

Le groupe Vicat prend pied en Amérique du Sud et opère désormais dans 12 pays.

2020**Démarrage du nouveau centre de broyage au Mali**

Le nouveau broyeur de Ciments et Matériaux du Mali, situé près de Bamako, d'une capacité de 800 000 tonnes renforce la présence du Groupe en Afrique de l'Ouest.

2022**Démarrage du nouveau four de Ragland (États-Unis)**

Le nouveau four de Ragland, d'une capacité de 1,8 million de tonnes, bénéficie des dernières technologies et contribue aux objectifs climat du Groupe.

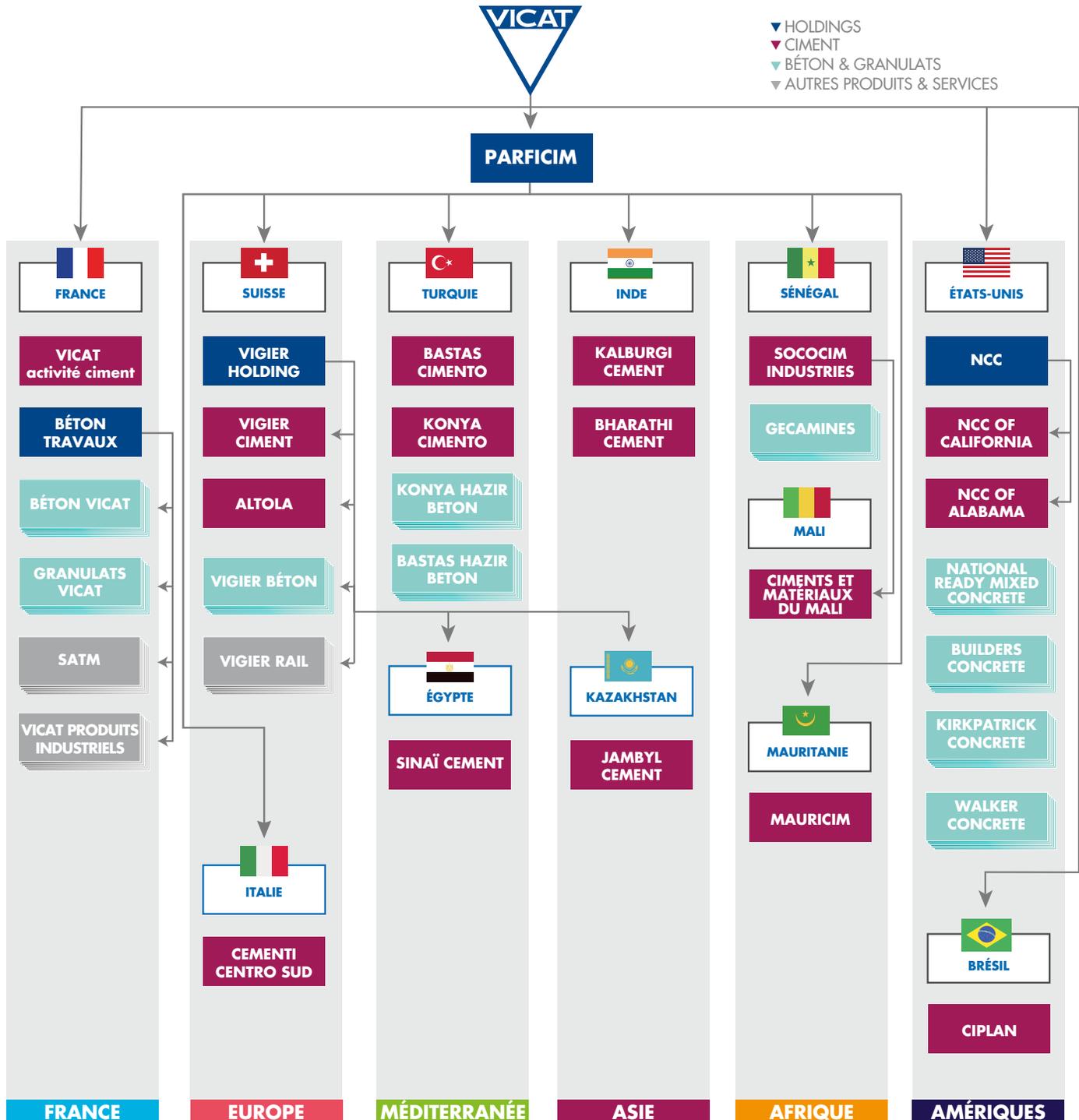
2023**Démarrage de la construction d'une nouvelle ligne de cuisson au Sénégal (Sococim Industries)**

D'une capacité de 6 500 tonnes par jour, elle sera mise en service en 2024.

1.3 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

L'organigramme ci-dessous représente de manière résumée les principales sociétés du Groupe (141 sociétés sont consolidées). Seules figurent sur cet organigramme les sociétés les plus significatives ou celles utiles à une bonne compréhension de l'organisation du Groupe.

L'organigramme a été réalisé en mettant en évidence les six zones géographiques retenues par le Groupe et permet de visualiser par des codes couleurs l'activité exercée par chaque entité.



Certaines filiales contrôlées directement et indirectement par la Société comprennent des actionnaires minoritaires qui peuvent être des partenaires industriels ou financiers, ou des actionnaires historiques de la société en question avant son acquisition par le Groupe. La présence de ces minoritaires peut donner lieu à la signature de pactes d'actionnaires qui contiennent des clauses concernant la participation aux organes d'administration, les modalités d'information des actionnaires ainsi que l'évolution de l'actionnariat de la filiale en question. Toutefois, et sauf exception mentionnée (voir note 16. du chapitre 7 sur les comptes consolidés), ces pactes ne prévoient pas

d'options d'achat ou de vente, de modifications dans les remontées financières ou plus généralement de dispositions qui seraient de nature à présenter un impact significatif sur la structure financière du Groupe ou à limiter l'exercice du contrôle majoritaire.

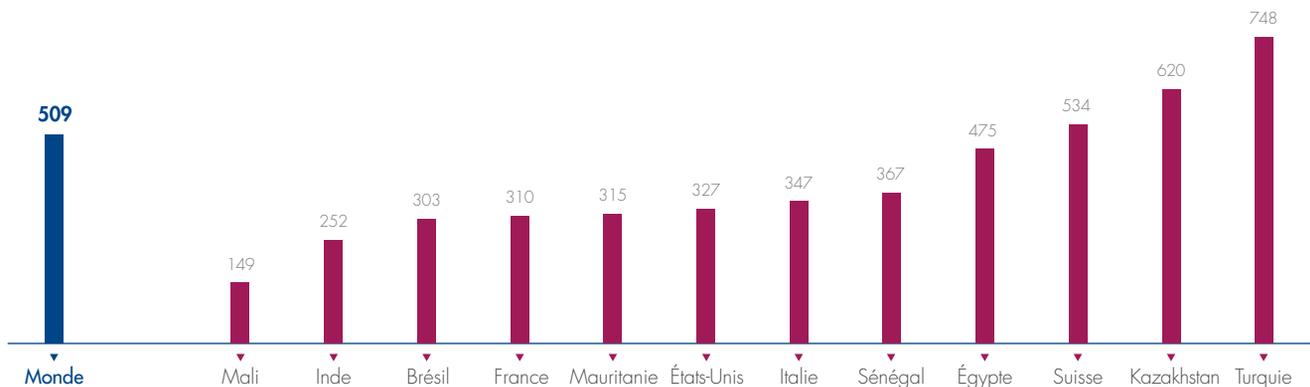
Les informations concernant les principales filiales du Groupe figurent à la section 9.3 « Informations sur les filiales et participations » du présent document ainsi que dans la note 23 des comptes consolidés au 31 décembre 2023.

1.4 PRÉSENTATION DES MARCHÉS ET DES PERFORMANCES DU GROUPE

Le dynamisme de l'industrie des matériaux de construction sur un marché donné dépend essentiellement de l'évolution démographique de la population considérée, de la croissance économique et de l'évolution de son taux d'urbanisation. Par ailleurs, la culture architecturale et les habitudes de construction locales ont également une

grande influence sur le choix des matériaux de construction, parmi lesquels on trouve principalement le béton, le bois, la brique et l'acier. Ce choix est aussi guidé par la disponibilité et le niveau de prix de chacun de ces matériaux au niveau local.

Consommation annuelle de ciment par habitant en 2022 (kg/habitant)



Source : Global Cement Report.

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique en 2023

(en millions d'euros)	2023	%
France	1 211	31
Europe (hors France)	407	10
Amériques	979	25
Asie	492	12
Méditerranée	464	12
Afrique	384	10
TOTAL	3 937	100

Après l'importante diversification géographique opérée par le Groupe au cours de ces dernières années, la part du chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents atteint 41% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2023.

Volumes de ciment vendus

Le Groupe possède 16 cimenteries réparties dans neuf pays, ainsi que cinq broyeurs à clinker implantés dans trois pays. Les ventes s'élevaient à 28 840 milliers de tonnes de ciment et clinker en 2023.

<i>(en milliers de tonnes) ⁽¹⁾</i>	2023	2022
France	2 945	3 129
Europe (Hors France)	1 061	1 100
Amériques	5 463	5 334
Asie	8 770	8 104
Méditerranée	6 737	5 639
Afrique de l'Ouest	3 864	3 834
TOTAL	28 840	27 140

(1) Volumes de ciment, clinker et ciment à maçonner.

Les ventes de ciment intra-groupe ont représenté en valeur 19,8% de cette activité dans le Groupe, avec une disparité importante allant de 0% à 41% selon les zones d'implantation.

Sur les marchés où il est présent, le Groupe développe des positions régionales fortes autour de son dispositif ciment, en les confortant par une présence dans les métiers du Béton prêt à l'emploi et des Granulats. Le Groupe privilégie les marques locales plutôt qu'une marque unique mondiale.

Volumes de béton vendus

Le Groupe exploite 273 centrales qui ont produit et vendu 10 020 milliers de m³ de béton en 2023.

<i>(en milliers de m³)</i>	2023	2022
France	3 214	3 642
Europe (Hors France)	529	593
Amériques	3 191	3 093
Méditerranée	3 083	2 692
Afrique de l'Ouest	3	4
TOTAL	10 020	10 023

Volumes de granulats vendus

Les 71 carrières de l'activité Granulats du Groupe ont vendu 24 273 milliers de tonnes de granulats en 2023.

<i>(en milliers de tonnes)</i>	2023	2022
France	9 387	10 597
Europe (Hors France)	2 740	2 803
Amériques	2 935	2 962
Asie	709	618
Méditerranée	5 458	5 645
Afrique de l'Ouest	3 045	2 893
TOTAL	24 274	25 518

1.4.1 France



La France est le marché historique du Groupe où il exploite cinq cimenteries situées sur la moitié Est du pays et un réseau de centrales à béton et de carrières majoritairement localisées dans les mêmes zones de chalandise, avec une forte concentration dans le quart sud-est. Par ailleurs, le Groupe dispose en France d'activités complémentaires à ses trois principaux métiers.

Volumes vendus par le Groupe en France

	2023	2022	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	2 945	3 129	-5,9%
Béton (en milliers de m ³)	3 214	3 642	-11,7%
Granulats (en milliers de tonnes)	9 387	10 597	-9,6%

La croissance de l'économie française ralentit en 2023, avec une hausse du PIB limitée à moins de 1%. L'inflation reste élevée mais en décroissance, autour de 4% sur un an.

Les mises en chantier de logements baissent de 22% en 2023 avec moins de 300 000 unités démarrées, du fait notamment de la hausse des taux d'intérêt et des nouvelles réglementations sur la construction. Les mises en chantier de locaux non résidentiels chutent également de 14%.

L'activité des travaux publics, en revanche, se redresse de +4% sur l'année, grâce notamment aux grands travaux liés au Grand Paris.

1.4.1.1 Ciment

L'industrie française du ciment est concentrée ; quatre groupes détiennent plus de 80% du marché : il s'agit d'Holcim, Ciments Calcia (HeidelbergCement Group), Vicat et Eqiom (CRH). Vicat est devenu le seul opérateur français dans cet environnement qui a profondément évolué au cours des dernières années.

Après une baisse de 3% en 2022, la demande en ciment recule de nouveau en 2023 de -5,8% du fait du contexte inflationniste.

Dans ce contexte, les ventes de Vicat diminuent de 5,1%. En revanche, les prix de vente progressent pour limiter les effets de l'inflation.

1.4.1.2 Béton prêt à l'emploi et Granulats

On compte en France près de 1 900 centrales à béton, et plus de 500 entreprises, réparties sur tout le territoire.

En 2023, comme pour le ciment, la consommation de béton prêt à l'emploi devrait reculer de près de 7%, atteignant près de 36 millions de mètres cubes.

Les 155 centrales à béton du Groupe couvrent 10 des 19 régions françaises, pour la plupart dans la moitié Est de la France, et ont vendu près de 3 214 milliers de m³ en 2023, en recul de -12%. Les prix de vente ont cependant progressé cette année.

Plus de 1 600 entreprises interviennent sur le marché des granulats en France. Le Groupe se positionne parmi les dix premiers producteurs de l'hexagone. Ce marché a atteint environ 290 millions de tonnes en 2023 (hors matériaux recyclés), en baisse également de 7% sur l'année.

Le Groupe dispose d'une soixantaine de sites dont 45 carrières, qui lui ont permis de produire et de commercialiser 9 387 milliers de tonnes de granulats en 2023, soit une baisse de 9,6% par rapport à 2022. Les prix de vente s'affichent eux en hausse.

1.4.1.3 Autres Produits et Services

Les Autres Produits et Services regroupent en France des activités complémentaires aux métiers principaux du Groupe tels que les Transports et Grands Travaux, avec en particulier la société SATM, les produits de chimie du bâtiment avec Vicat Produits Industriels et l'activité Papier et Sacherie avec les Papeteries de Vizille.

Ventilation du chiffre d'affaires opérationnel par activité

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation
Transports & Grands Travaux	187,3	193,0	-3,0%
Chimie du bâtiment	103,6	96,4	+7,5%
Papier	46,2	54,4	-15,2%

▼ TRANSPORT ET GRANDS TRAVAUX



SATM, à travers ses 15 agences en France, met en œuvre trois modes de transport routier, par benne, par citerne et par plateau. SATM propose également des solutions de transport multimodales (fluvial, ferroviaire) bas carbone en alternative aux transports routiers. SATM réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires Transport en tant que commissionnaire de transport et est un acteur de premier plan dans ce domaine pour les activités vrac, benne et citerne, ce qui lui confère une très grande flexibilité et adaptabilité au marché. Ainsi, SATM exploite une flotte d'environ 1 000 véhicules, dont la majeure partie appartient à des sous-traitants.

Une grande partie du transport du ciment et des granulats vers les centrales de BPE est assurée par SATM qui réalise ainsi environ la moitié de son chiffre d'affaires pour le Groupe. La complémentarité de cette activité Transport avec les métiers du Groupe lui permet ainsi d'optimiser la qualité du service fourni à ses clients. En raison d'un recul du marché de la construction, le chiffre d'affaires de cette activité recule de -3,3% en 2023.

L'activité Grands Travaux de SATM s'exerce principalement dans le cadre de grands chantiers de construction d'infrastructures tels que les lignes TGV, les projets autoroutiers et sous terrains, comme le Tunnel Euralpin Lyon-Turin, et les constructions de centrales électriques. SATM intervient sur ces chantiers afin de fournir le BPE au moyen de centrales mobiles destinées aux grands ouvrages. SATM est un partenaire reconnu dans le domaine des grands travaux, en France ou à l'étranger, qui lui permet de capter les grands chantiers qui se présentent. Ainsi, son chiffre d'affaires croît de près de 29% en 2023.

▼ CHIMIE DU BÂTIMENT



Vicat Produits Industriels (VPI) est un acteur important sur le marché des mortiers industriels pour le bâtiment et le génie civil qui dispose de quatre usines et d'un réseau commercial en France. VPI apporte au Groupe une capacité

d'observation du marché des matériaux de construction et donc une connaissance fine des besoins des utilisateurs finaux.

VPI propose une large gamme qui comprend environ 200 produits répondant à un grand nombre de besoins : les enduits de façade, les mortiers et bétons traditionnels, les produits servant à réparer les sols et les murs, les colles pour carrelages, les produits d'isolation thermique. L'évolution et le développement de ces produits et leur adaptation aux besoins des clients sont assurés par l'équipe du laboratoire de recherche de L'Isle-d'Abeau.

Le chiffre d'affaires de l'activité VPI est en hausse de plus de 8% en 2023, porté par le dynamisme de l'ensemble de ses activités, notamment les Sols Carrelage et l'export.

▼ PAPIER ET SACHERIE



Situées dans la région de Grenoble, les Papeteries de Vizille sont présentes sur deux segments : les papiers de spécialités et la production de sacs.

La production de papiers de spécialités

Cette activité est concentrée sur la production de papiers de spécialité à plus forte valeur ajoutée. Ainsi, malgré leur dimension modeste, les Papeteries de Vizille poursuivent leur développement dans différents pays du monde où leur savoir-faire, la qualité et la technicité de leurs produits sont reconnus.

L'année 2023 a été marquée par une chute importante de la demande, ce qui a impacté le chiffre d'affaires de la Société qui baisse de 25% sur la période.

La production de sacs papier

La sacherie fournit des sacs en papier de grande contenance aux secteurs agroalimentaire, chimique et de la construction. L'usine a une capacité de production annuelle d'environ 65 millions de sacs, soit approximativement 10% du marché national. Une partie des sacs vendus par les Papeteries de Vizille est destinée au Groupe.

En 2023, le chiffre d'affaires de cette activité est stable.

1.4.2 Europe (hors France)

Volumen vendus par le Groupe en Europe (hors France)

	2023	2022	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	1 061	1 100	-3,6%
Béton (en milliers de m ³)	529	593	-10,8%
Granulats (en milliers de tonnes)	2 740	2 803	-2,3%

1.4.2.1 Suisse



Le Groupe est arrivé sur le marché suisse en 2001 par l'acquisition du groupe Vigier, déjà intégré verticalement tant par un réseau de centrales à béton et de carrières, que grâce à une activité de produits préfabriqués en béton.

Il intervient essentiellement sur la partie ouest et centre du pays.

En 2023, le PIB de la Suisse connaît une croissance modérée de +1,3% et un taux d'inflation en baisse à 2,1%.

▼ CIMENT

La consommation de ciment en Suisse est de l'ordre de 4,2 millions de tonnes ⁽¹⁾ en 2023, en recul de 9% par rapport à 2022, du fait du ralentissement du secteur de la construction. Ce niveau représente cependant un niveau d'un peu plus de 500 kg de ciment par habitant, un niveau élevé pour un pays mature.

Les producteurs locaux sur ce marché sont Holcim, Jura Cement (Groupe CRH) et Vigier, filiale du Groupe. Vigier est le troisième cimentier en Suisse.

En 2023, l'activité Ciment affiche des volumes en baisse de 4,5%. Des hausses de prix ont été mises en place pour contrer l'inflation des prix de revient.

▼ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI & GRANULATS

Le marché du Béton prêt à l'emploi est très développé en Suisse avec un maillage de centrales à béton très dense.

Au travers de Vigier et de ses filiales, le Groupe possède 18 centrales à béton réparties sur la moitié ouest de la Suisse. Ces centrales ont réalisé en 2023 une production de plus de 500 milliers de m³, en recul de 11% par rapport à l'année précédente.

Vigier exploite 16 sites de granulats, situés à proximité des centrales à béton. Ces carrières sont en priorité destinées à fournir les besoins des centrales à béton. Les ventes de granulats de Vigier se sont élevées à 2,7 millions de tonnes en 2023 en baisse de 2,3% par rapport à l'année précédente.

Le marché du recyclage est plus porteur qu'en 2022, les volumes augmentent ainsi de 34% pour atteindre 611 milliers de tonnes.

Les prix de vente de ces activités ont pu être augmentés en 2023.

(1) Source CemSuisse/estimation interne.

▼ AUTRES PRODUITS ET SERVICES

Le groupe Vigier fabrique et commercialise des traverses de chemin de fer et des bordures de quai en béton, sous la marque Vigier Rail et a acquis un prestataire de solutions techniques détenteur des licences du système de voies sans ballast *Low Vibration Tracks*.

En 2023, le chiffre d'affaires de cette activité augmente de 3% à un peu plus de 50 millions d'euros.

1.4.2.2 Italie



Avec une consommation de ciment d'un peu plus de 19 millions de tonnes de ciment en 2023, l'Italie connaît un recul de près de 3% en raison du contexte macroéconomique.

Cementi Centro Sud, filiale du Groupe, exploite un broyeur en Sardaigne et deux terminaux maritimes, l'un près de Gênes et l'autre dans le Sud du pays, qui totalisent 243 milliers de tonnes vendues en 2023 incluant le négoce de ciment prompt. Cette implantation constitue, pour le Groupe, une position stratégique d'observation, dans un marché en pleine mutation.

1.4.3 Amériques

Volumes vendus par le Groupe en Amériques

	2023	2022	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	5 463	5 334	+2,4%
Béton (en milliers de m ³)	3 191	3 093	+3,2%
Granulats (en milliers de tonnes)	2 935	2 962	-0,9%

1.4.3.1 États-Unis

Le PIB connaît une croissance en hausse en 2023 à 3,1%. Le chômage est stable depuis plus d'un an, à environ 3,5% de la population active. L'inflation décélère à 3,1% sur an.

Les dépenses de construction progressent de +11,3% par rapport à 2022, portées principalement par le secteur commercial non résidentiel. Le résidentiel, impacté par les taux d'intérêt élevés, ne progresse que de +4%. En revanche, les travaux publics augmentent de +16%, bénéficiant de loi bipartisans sur les infrastructures adoptée en novembre 2021.

Le Groupe est présent dans deux régions principales : la Californie et le Sud-Est (Alabama et Géorgie) qui sont des marchés pouvant évoluer à des rythmes très différents.

▼ CIMENT



Le marché américain du ciment est estimé à 108 millions de tonnes en 2023 ⁽¹⁾, en retrait 2,7% par rapport à l'année 2022.

L'industrie cimentière américaine fournit, généralement, environ 90% de la consommation nationale, le solde étant importé, principalement de Turquie, du Canada, d'Europe et du Mexique.

Le tableau ci-dessous présente la consommation de ciment dans les deux régions des États-Unis dans lesquelles le Groupe est implanté ⁽²⁾ ainsi que pour l'ensemble du territoire américain :

(en millions de tonnes)	2023	2022	Variation
Sud-Est	10,3	9,5	+4,1%
Californie	8,4	9,7	-11,7%
TOTAL ÉTATS-UNIS	107,6	110,6	-2,7%

Le Groupe exploite deux usines qui opèrent sur deux marchés indépendants : la Californie et le Sud-Est.

Les concurrents du Groupe sur ces deux marchés d'implantation aux États-Unis sont HeidelbergCement, Holcim, Argos, Cemex, Buzzi Unicem et Fortaleza Materials dans la région Sud-Est, et Cemex, Unacem, Cal Portland Cement et Mitsubishi en Californie.

Avec une production globale d'environ 2% du marché national, National Cement Company, filiale du Groupe, serait le 9^e producteur américain ⁽³⁾ au niveau national, et est un acteur important dans les deux régions où il est présent.

Pour répondre à la croissance attendue du marché du Sud-Est et afin d'augmenter considérablement l'utilisation de combustibles de substitution, une nouvelle ligne de cuisson a été mise en service en 2022 à l'usine de Ragland en Alabama. Celle-ci a atteint un taux de marche conforme aux attentes courant 2023.

Grâce à cet investissement, les volumes de vente du Groupe en 2023 progressent de plus de 12%. L'impact de la nouvelle ligne de cuisson dans le Sud-Est compense une activité en recul en Californie, souffrant d'une météorologie défavorable sur le premier semestre. Des hausses de prix ont été mises en place sur les deux régions.

(1) Estimations internes.

(2) Source : United States Geological Survey (USGS) et estimation fin année.

(3) Source : Global Cement Report.

▼ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI



Le Béton prêt à l'emploi est très largement répandu aux États-Unis. Le marché américain du BPE est estimé à environ 301 millions de m³ pour l'année 2023 ⁽¹⁾, en progression de +2,2% par rapport à l'année précédente.

Le marché est très concurrentiel, on y trouve à la fois des acteurs importants et fortement intégrés, tels que Cemex ou Holcim, mais également encore beaucoup de petits producteurs indépendants actifs au plan local.

Le marché du BPE sur lequel le Groupe opère dans la région Sud-Est, soit l'Alabama et la Géorgie, a représenté, en 2023, une production de plus de 16 millions de m³, en augmentation d'environ 4% par rapport à 2022 ⁽¹⁾. En Californie la production de BPE a atteint en 2023 près de 26 millions de m³, en baisse de près de 12% par rapport à l'année précédente ⁽¹⁾.

Le Groupe s'est développé par des acquisitions successives et exploite 47 centrales à béton sur le territoire américain, principalement par les entreprises Kirkpatrick Concrete, National Ready Mixed, Walker Concrete et Builders Concrete.

Ces sociétés ont réalisé un volume de ventes en hausse de 3,7% à plus de 2,3 millions de m³ en 2023. L'évolution des prix a également été favorable sur toutes les régions où le Groupe opère.

1.4.3.2 Brésil



Disposant de positions fortes sur les marchés locaux et s'appuyant sur une marque reconnue, Ciplan opère une cimenterie moderne et performante, à proximité immédiate de Brasilia, d'une capacité de 3,8 millions de tonnes et bénéficiant de réserves de calcaire et d'argiles abondantes

et de qualité. Ciplan opère également un réseau de 13 centrales à béton et de deux carrières de granulats.

La prévision de croissance du PIB pour 2023 est de +3%. Le taux de chômage continue de baisser en 2023 avec 7,7%. L'inflation ralentit à +4,6%.

▼ CIMENT

Le marché du ciment au Brésil est aujourd'hui fragmenté avec plus de 20 acteurs dont plusieurs groupes internationaux, des acteurs nationaux significatifs et des sociétés opérant à une échelle régionale.

Au niveau national, la consommation de ciment qui devrait s'établir autour de 62 ⁽²⁾ millions de tonnes, recule de 1,7% par rapport à 2022, impactée d'une part par le ralentissement de l'activité économique et d'autre part par les conditions climatiques, avec des précipitations supérieures à la moyenne dans le Sud du pays et une forte sécheresse dans plusieurs autres régions. De plus, le taux d'intérêt (SELIC), élevé tout au long de l'année a eu un impact négatif sur la consommation des ménages et le financement immobilier.

Dans ce contexte, les ventes de Ciplan ont reculé de 5% par rapport à 2022, atteignant près de 2,9 millions de tonnes. Elles ont cependant bénéficié de hausses de prix.

▼ BÉTON

Avec son réseau de 13 centrales à béton, les ventes ont atteint plus de 800 milliers de m³ en 2023, soit une augmentation de près de 2%. Les prix ont également évolué positivement.

▼ GRANULATS

Ciplan opère deux carrières de granulats. La première est commune à l'activité cimentière sur le site de Fercal. Elle fournit Brasilia et ses alentours en granulats calcaire. La seconde est une carrière de granite située à Guapó (État de Goias), et fournit l'agglomération de Goiania.

Les ventes sont restées stables en 2023 avec plus de 2,9 millions de tonnes vendues.

1.4.4 Asie

Volumes vendus par le Groupe en Asie

	2023	2022	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	8 770	8 104	+8,2%
Granulats (en milliers de tonnes)	709	618	+14,7%

1.4.4.1 Inde



Le Groupe s'est implanté en Inde en 2008 avec la constitution de la coentreprise Kalburgi Cement et a étendu son dispositif dans ce marché à fort potentiel en 2010 avec l'acquisition de Bharathi Cement. Ainsi,

avec 9 millions de tonnes de capacité de production de ciment, le Groupe dispose d'un potentiel de développement important pour servir les marchés du sud et de l'ouest de l'Inde.

La croissance reste dynamique, le PIB devrait croître de plus de 6% en 2023 malgré les tensions inflationnistes, avec un indice des prix en hausse de 5,6%.

(1) Nos estimations et données NRMCA.

(2) Source : Sindicato Nacional da Industria do Cimento (SNIC).

▼ CIMENT

Le marché du ciment en Inde est estimé à plus de 440 millions de tonnes en 2023 ⁽¹⁾ faisant de l'Inde le deuxième marché mondial du ciment. Avec une consommation annuelle par habitant de plus de 250 kg, le marché dispose encore d'un potentiel de croissance très important, eu égard au besoin d'infrastructures, au dynamisme démographique et à la tendance d'urbanisation. Environ 80 producteurs opèrent dans le pays, avec les 17 plus gros producteurs représentant 70% de la production totale de ciment. Après l'acquisition par Adani en 2022 des sociétés cimentières ACC et Ambuja du groupe Holcim, faisant d'Adani le second plus gros producteur indien derrière UltraTech Cement, de nouvelles opérations de rachat ont été réalisées en 2023 par ces deux cimentiers : Sanghi Cement (présent dans le Gujarat) par Adani, Kesoram industries (présent dans le Telangana, Karnataka) par Ultratech.

En 2023, pour les États où le Groupe est présent dans le Sud (Andhra Pradesh, Tamil Nadu, Karnataka, Kerala et Goa) ainsi que dans l'État du Maharashtra, le marché du ciment a atteint plus de 132 millions de tonnes, en croissance de près de 16% par rapport à 2022.

Le Groupe commercialise la production de ses deux usines sous deux marques, Bharathi Cement et Vicat, en s'appuyant sur un réseau important de distributeurs. En 2023, le Groupe a ainsi vendu près de 7,3 millions de tonnes de ciment et de clinker, représentant une hausse de plus de 8% des volumes. Les prix de vente sont en baisse en 2023.

▼ GRANULATS

La société Bharathi Rock Products, exploite une carrière de granulats située à environ 50 kilomètres de Bangalore, dans le Karnataka. Cette société a vendu 0,7 million de tonnes de granulats en 2023, en hausse de +15% par rapport à 2022.

1.4.5 Méditerranée

Volumen vendus par le Groupe en Méditerranée

	2023	2022	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	6 737	5 639	+19,5%
Béton (en milliers de m ³)	3 083	2 692	+14,5%
Granulats (en milliers de tonnes)	5 458	5 645	-3,3%

1.4.5.1 Turquie

Le Groupe est présent en Turquie depuis plus de 25 ans à travers ses cimenteries à Konya et près de la capitale, Ankara, et son réseau de centrales à béton et de carrières qui desservent le plateau anatolien et une partie de la zone méditerranéenne.

Économie encore fragilisée par la dévaluation de la livre turque en 2018, la Turquie connaît cependant une croissance solide en 2023, avec un PIB en hausse de près de 6%, grâce notamment aux mesures budgétaires gouvernementales.

(1) Source : estimation interne.

▼ AUTRES PRODUITS ET SERVICES

La société Bharathi Polymers (filiale à 100% de Bharathi Cement), est située dans l'Andhra Pradesh, dans le district de Kadapa, à environ 60 kilomètres de la cimenterie.

Bharathi Polymers a vendu près de 48 millions de sacs en 2023, en recul de 6,6% par rapport à l'année précédente.

1.4.4.2 Kazakhstan



Le Groupe est producteur de ciment au Kazakhstan depuis 2010 avec l'usine de Jambyl Cement. Les principaux marchés de l'usine se trouvent dans les régions d'Almaty et d'Astana, la capitale, et dans une moindre mesure le sud du pays.

Dynamique, le PIB du Kazakhstan devrait croître de 4,6% en 2023, avec une inflation en recul à 10%.

L'activité dans le secteur du bâtiment a été solide en 2023. Le marché de la construction est tiré par l'investissement public (notamment le logement, en hausse de 16%) et le développement des infrastructures publiques.

La consommation domestique de ciment a augmenté de 2% en 2023, à plus de 12 millions de tonnes.

Les ventes de Jambyl Cement ont été dynamiques, avec une hausse de +8%, à plus de 1,5 million de tonnes, grâce notamment aux exportations. Les prix s'affichent en baisse en 2023.

L'assouplissement monétaire qui était le pivot de la politique économique du gouvernement, a été remplacé en 2023 par des mesures plus orthodoxes pour lutter contre l'inflation, avec des hausses importantes des taux d'intérêt à plus de 40%. Cela n'a pas permis de freiner la chute de la monnaie nationale, de 39% sur l'année face à l'euro, portant également l'inflation à près de 65% à fin décembre, ce qui maintient la Turquie en situation d'hyperinflation.

Le secteur de la construction s'est repris en 2023, bénéficiant notamment des efforts de reconstruction à mener suite aux tragiques tremblements de terre de février 2023.

▼ CIMENT



La tendance haussière concerne également la consommation de ciment, en hausse de près de 15% en 2023 à environ 63 millions de tonnes.

Malgré une certaine forme de consolidation ces dernières années avec l'émergence d'acteurs multinationaux tels que Vicat, HeidelbergCement et Cementir (Italie) et des groupes turcs d'envergure nationale (comme Oyak, Sabanci et Nuh),

le secteur cimentier turc demeure largement fragmenté. Les principales zones de consommation de ciment en Turquie sont les zones urbaines de Marmara (Istanbul), d'Anatolie centrale (Ankara) ainsi que les régions touristiques de la Méditerranée (Antalya) et de la mer Égée.



Dans ce contexte, les ventes de ciment du Groupe ont progressé de près de 15% à 3,9 millions de tonnes. Les prix de vente ont continué à fortement augmenter en 2023 pour compenser les effets de l'inflation des coûts.

▼ BÉTON PRÊT À L'EMPLOI & GRANULATS



Le marché turc du BPE est estimé à environ 126 millions de m³ en 2023 ⁽¹⁾, un chiffre en croissance de 20% environ par rapport à l'année précédente.

Le Groupe dispose d'un parc de 39 centrales à béton autour de ses deux cimenteries. Dans le contexte décrit ci-dessus, la production de Bastas Béton et de Konya Béton a atteint 3,1 millions de m³ en 2023, en hausse de 15%, accompagnée de hausses des prix de vente.



La position du Groupe sur l'activité Granulats est orientée vers la couverture de la zone de chalandise de son activité BPE qui représente 69% de ses débouchés.

À 5,5 millions de tonnes, les ventes de granulats reculent de -3% en 2023. Les prix de vente sont positivement orientés.

1.4.5.2 Égypte



Arrivé sur le marché égyptien en 2003 avec la prise de participation dans Sinai Cement Company, le Groupe est présent dans le Nord-Est du pays.

L'économie a ralenti au cours de l'année 2023 en raison d'une politique monétaire restrictive, de la forte dépréciation de la livre égyptienne, du contrôle des importations et de la hausse de l'inflation.

S'il reste en croissance, le PIB a augmenté à un rythme plus lent au cours de l'exercice fiscal 2023, avec +3,8%, le pays faisant face à une pénurie de devises fortes, dans un contexte d'affaiblissement de la monnaie nationale et de taux d'intérêt élevés pour lutter contre une inflation élevée, à plus de 30%.

Sur le plan sécuritaire, la situation du Nord Sinaï n'a pas beaucoup évolué depuis le début de l'opération militaire lancée en février 2018, même si les flux logistiques s'améliorent sensiblement.

Le marché du bâtiment, au ralenti depuis 2016, rebondit depuis 2021, à un rythme de 6 à 7% par an, grâce notamment à une politique de grands travaux lancés par l'État égyptien, comme par exemple celui de la nouvelle capitale, ou bien le projet de ligne à grande vitesse.

La consommation de ciment recule de 7% en 2023, atteignant moins de 48 millions de tonnes, limitée par la mesure de régulation du marché mise en place par le gouvernement égyptien depuis 2021.

L'Égypte compte, à ce jour, 22 sociétés de ciment réparties à travers le pays, parmi lesquelles on retrouve les groupes Holcim, Cemex, Heidelberg Cement, Titan, et Interchem, et surtout l'armée égyptienne qui contrôle directement déjà près de 30% de l'industrie privée du pays. On observe une concentration de cimenteries dans un rayon de 200 km autour du Caire.

Malgré le contexte économique, les ventes de Sinai Cement Company ont augmenté de plus de 23% à 2,8 millions de tonnes, grâce à la commercialisation de nouveaux ciments et au développement de l'export. Les prix de vente sur le marché domestique ont pu être augmentés pour limiter les effets de l'inflation.

1.4.6 Afrique

Volumes vendus par le Groupe en Afrique

	2023	2022	Variation
Ciment (en milliers de tonnes)	3 864	3 834	+0,8%
Béton (en milliers de m ³)	3	4	-16,6%
Granulats (en milliers de tonnes)	3 045	2 893	+5,3%

1.4.6.1 Sénégal

L'économie sénégalaise est touchée par l'environnement macro-économique mondial. L'inflation recule à 5,5% en 2023 et le taux de croissance du PIB est attendu à plus de 4%.

Le secteur de la construction est resté très dynamique, avec une progression de +8%, soutenu par les nombreux chantiers de l'État et les projets privés tant en milieu urbain que dans les zones rurales.

(1) Estimation donnée par le THBB (l'association turque du BPE).

▼ CIMENT



Présent depuis 1999 au Sénégal avec sa filiale Sococim Industries basée à Rufisque près de Dakar, le Groupe s'est développé ensuite dans l'ensemble de cette région d'Afrique de l'Ouest composée du Mali, de la Gambie, de la Guinée-Conakry, du Burkina Faso et de la Mauritanie (la « sous-région »). Cet ensemble représente maintenant une consommation de plus de 8 millions de tonnes de ciment.

Le marché du ciment au Sénégal connaît une croissance de 8% en 2023 et atteint plus de 6,6 millions de tonnes.

Le Groupe est en concurrence au Sénégal avec Ciment du Sahel et avec le groupe nigérian Dangote.

L'industrie cimentière sénégalaise, qui bénéficie d'un accès à des ressources de calcaire rares en Afrique de l'Ouest, alimente également les pays limitrophes de la sous-région évoquée ci-dessus qui ne possèdent pas tous de producteur domestique de clinker.

Les ventes qui s'établissent à 3,2 millions de tonnes en 2023 reculent de 4%, du fait d'une concurrence vive. Après avoir été bloqués par le gouvernement, les prix de vente ont pu être augmentés fin 2022, et sont restés bien orientés en 2023, pour partiellement compenser l'inflation.

▼ GRANULATS

Le Groupe est présent sur le marché des granulats du Sénégal et des pays limitrophes. Produits dans la partie occidentale du pays (Dakar et Thiès), les granulats concassés (calcaires et basaltes) sont utilisés dans les 11 régions du pays et en Gambie voisine.

L'année 2023 a été marquée par une forte demande portée par les marchés d'État et notamment celle des chantiers routiers. Le secteur du bâtiment (maisons individuelles, petits bâtiments, immeubles et travaux de voirie) a été stable par rapport à l'année précédente.

Dans ce contexte, le Groupe voit ses volumes croître de +5,3% à plus de 3,0 millions de tonnes en 2023, ainsi que ses prix de vente.

1.4.6.2 Mali



Malgré la persistance de la crise sécuritaire, politique et financière, l'économie malienne s'est montrée relativement résiliente en 2023 avec une croissance du PIB estimée à 5%. Cette tendance est cependant plus nuancée dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, porté essentiellement par l'État et ses partenaires au développement dont la quasi-totalité a gelé les financements de projets. L'inflation s'est quant à elle repliée autour de 2,6%.

La réouverture des frontières en juillet 2022 a permis de rétablir partiellement le niveau d'activité.

Dans ce contexte, la consommation de ciment a rebondi de plus de 17% atteignant plus de 3,3 millions de tonnes. Ciments et Matériaux du Mali a bénéficié de ce marché en croissance pour atteindre un volume de vente de 375 milliers de tonnes, auxquelles viennent s'ajouter 157 milliers de tonnes de ventes directes réalisées par Sococim Industries, soit une hausse globale de 34% par rapport à 2022.

1.4.6.3 Mauritanie



L'année 2023 se caractérise par une croissance de l'activité économique de 4,8%, une inflation en recul de 5% et un taux de chômage stable mais élevé à 35%. La consommation annuelle de ciment en Mauritanie a augmenté en 2023 de +10% à plus de 1,2 million de tonnes, supportée par le secteur informel mais également des grands chantiers.

Pour produire son ciment, Mauricim, filiale du Groupe, exerce une activité de broyage à partir de clinker de qualité, importé, pour la fabrication d'un ciment équivalent « prise mer », très demandé sur le marché de la capitale.

Les ventes de Mauricim ont augmenté de plus de 13% en 2023, atteignant 260 milliers de tonnes.

Le Groupe complète son dispositif en Mauritanie avec une activité de Béton prêt à l'emploi.

1.5 LA R&D ET L'INNOVATION PRODUITS ET SOLUTIONS

Le Groupe concentre ses moyens de recherche pour l'innovation, le développement et le suivi des produits en France, à L'Isle-d'Abeau, près de Lyon, au centre technique Louis Vicat. Les objectifs des équipes de R&D et Innovation produits en 2023 ont été maintenus sur la décarbonation des activités du Groupe.

Ce centre, ouvert en 1993, est situé au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes, à proximité des implantations historiques du Groupe à Grenoble et de sa cimenterie emblématique de Montalieu en Isère. Une équipe de 90 chercheurs, ingénieurs et techniciens travaille au sein de trois laboratoires :

- le laboratoire matériaux et microstructures qui analyse la matière et formule les nouveaux liants/ciments ;
- le laboratoire Sigma béton qui formule et contrôle les bétons et les granulats ;
- le laboratoire de formulation des produits industriels du bâtiment qui met au point les compositions de produits de second œuvre.

Les principales thématiques de recherche et développement visent à accompagner le Groupe dans l'atteinte des objectifs de sa feuille de route bas carbone tout en anticipant les évolutions rapides de ses marchés. La mise au point des nouveaux produits est donc guidée par les enjeux suivants :

- la réduction de leur impact carbone ;
- la recyclabilité des matériaux afin de préserver les ressources naturelles ;

- la rénovation des bâtiments afin d'en améliorer la performance thermique et acoustique ;
- la nécessaire plus grande durabilité des ouvrages afin de leur permettre plusieurs usages au cours de leur vie ;
- la prise en compte, très en amont, dans l'élaboration des produits de la pénibilité au travail pour nos propres employés ainsi que pour ceux de nos clients dans la mise en œuvre des solutions ;
- la mise au point de procédés constructifs permettant l'utilisation de matières premières biosourcées et l'optimisation des quantités de matière nécessaire.

Dans le cadre de ses recherches, le Groupe procède à des dépôts de brevets pour protéger le développement des produits issus de la recherche et développement. Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences ou procédés de fabrication détenus par des tiers pour la réalisation de son activité.

Le montant des frais de recherche et développement s'est élevé pour 2023 à 4,0 millions d'euros.

1.5.1 Les produits bas carbone

Depuis plus de 10 ans, les travaux de recherche se sont orientés sur le développement de nouveaux ciments qui, à propriétés mécaniques équivalentes, émettent moins de CO₂. Ce sujet est fondamental pour l'avenir de l'industrie et il s'inscrit dans l'objectif du Groupe de participer à cet effort collectif en faveur de l'environnement. Il mobilise des moyens humains importants dans des domaines variés tels que la chimie des matériaux, la connaissance des ressources biosourcées, la robotique et la thermique du bâtiment. La gamme DECA explicitant simplement le portefeuille produits a été développée en France pour une meilleure appropriation par nos clients.

Ces travaux de recherches nécessitent des équipements analytiques de pointe comme la microscopie électronique, l'analyse thermogravimétrique ou infra-rouge et également des équipements pilotes pour préparer l'industrialisation des nouveaux ciments et bétons. Ces recherches ont abouti, par exemple, au développement

du CARAT, un liant à bilan carbone négatif permettant de conserver l'ensemble des propriétés et les usages d'un ciment traditionnel tout en bénéficiant d'un bilan carbone correspondant à un niveau d'émissions nettes inférieur à 0 kg CO₂ eq/tonne. Composé d'une matière biosourcée, ce liant « puits de carbone » s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe pour répondre aux réglementations en termes d'abaissement de l'empreinte carbone de la construction. Les chercheurs Vicat travaillent également sur le stockage de CO₂ par minéralisation de déchets et co-produits industriels tels que les granulats de bétons recyclés en partenariat avec la start-up Carbon8. Enfin, les équipes Recherche et Développement Ciment, Béton, Granulats, mortiers et systèmes constructifs, assistent les équipes commerciales et les clients pour la mise sur le marché et la mise en œuvre des nouveaux produits.

1.5.2 Les solutions constructives

L'impression 3D est un nouveau mode constructif alliant la liberté de forme à l'économie de matière. Le département Recherche et Développement explore des applications variées allant du logement social (potentiel d'économie de coût de construction) aux récifs marins (promotion de la biodiversité sous-marine). La solution développée dans les laboratoires VICAT bénéficie d'un site de production en impression 3D et de Recherche et Développement depuis 2022 à Chambéry (France) et a été intégrée dans une filiale du Groupe dédiée à la mise sur le marché des nouveaux produits et solutions. Ces solutions liées à l'impression 3D béton sont regroupées au sein de notre marque Lithosys.

De nouveaux bétons sont régulièrement développés pour répondre aux attentes de la clientèle publique et privée du BTP. Par exemple, les chercheurs Vicat ont mis au point des formulations associant différents types de ciments (Portland, Sulfoalumineux sous la marque Alpenat et Prompt) qui permettent une réparation accélérée des infrastructures aéroportuaires et routières limitant ainsi les pertes d'exploitation ou la gêne au trafic. La mise au point des bétons à hautes, puis à très hautes performances (BHP et BTHP) et des bétons fibrés à ultra-hautes performances (BFUP), le SMART UP chez Vicat, a multiplié par dix

les montées en résistance du matériau (200 MPa de résistance en compression) et permet la rénovation, la réparation et l'allègement des infrastructures vieillissantes tels que les ponts.

Ces bétons répondent aussi aux besoins de réalisation d'ouvrages d'art ou immeubles de grande hauteur toujours plus performants tout en permettant une créativité architecturale quasi illimitée.

Vicat dispose d'une offre destinée à l'éco-construction à base de ciment naturel prompt fabriqué dans le massif de la Chartreuse et de matériaux bio-sourcés comme les bétons de chanvre. Vicat a notamment développé avec le partenaire Vieille Matériaux le bloc Biosys, isolant et biosourcé (chanvre) pour des constructions jusqu'à R+3.

Les capacités d'analyses du centre technique Louis Vicat permettent de diagnostiquer les pathologies des bétons utilisés aux XIX^e et XX^e siècles et de proposer des solutions de traitement. Vicat est membre du Cercle des partenaires du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication et participe dans ce cadre à la conduite de programmes de recherche pour la restauration du bâti ancien.

1.5.3 La politique de partenariats

Le centre technique Louis Vicat travaille en collaboration avec plusieurs centres de recherche publics et privés tels que l'ESTP et sa fondation, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Université Gustave Eiffel, les écoles des Mines, les laboratoires des écoles d'architecture et des universités, les laboratoires de ses clients du BTP, etc. Les projets collaboratifs incluent également des partenaires industriels locaux et internationaux.

Ainsi, les équipes de R&D sont partenaires de plusieurs programmes européens tels que CirMap pour la valorisation de sable de béton recyclé comme matière première pour l'impression 3D ou CO2Redress pour l'utilisation d'ajouts produits localement à partir d'argiles résiduelles. Des travaux sur la valorisation de déchets

miniers et industriels par minéralisation sont menées avec le CNRS, la start-up Carbon8, l'Institut de chimie et biochimie moléculaires et supramoléculaires de Lyon et le Laboratoire de Génie Chimique de Toulouse. Vicat est également partenaire du projet européen Fibsun au côté de l'institut France Bois Ameublement (FCBA) qui vise à revaloriser des sites industriels grâce aux végétaux. Ces végétaux pourront ensuite être utilisés comme un composant du béton.

En collaboration avec trois autres cimentiers européens et l'ingénierie de Polysius, Vicat développe la technologie Oxyfuel de 2^e génération pour réduire les coûts de capture du CO₂ par concentration des fumées en CO₂.

Chapitre 2



2 Facteurs de risques et contrôle interne

2.1	Risques opérationnels	38	2.3	Risques juridiques	41
2.1.1	Risque pays	38	2.3.1	Risques réglementaire, normatif et de non-respect de la fiscalité	41
2.1.2	Risques liés aux ressources	39	2.3.2	Risques éthiques ou de corruption	42
2.1.3	Risques liés aux marchés de la construction	40	2.4	Risques financiers	42
2.1.4	Risques liés à des défauts de qualité des produits	40	2.4.1	Risques de change	42
2.2	Risques liés à la responsabilité environnementale	41	2.4.2	Risque de taux d'intérêt	43
			2.5	Contrôle interne et couverture des risques	43
			2.5.1	Contrôle interne comme outil de prévention des risques	43
			2.5.2	Couverture des risques et assurance	45

Le groupe Vicat mène une démarche constante d'analyse et de gestion de ses risques. L'Audit Interne du Groupe a ainsi identifié 25 risques principaux bruts. Après gestion desdits risques et à la date du dépôt du présent document, 9 risques s'avèrent être spécifiques ou significatifs avec une probabilité d'occurrence et susceptibles d'avoir une incidence négative sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Cartographie des risques

Catégorie	Risques	Probabilité d'occurrence	Impact possible	Criticité
Risques opérationnels	Risque pays	Possible	Significatif	Élevée
	Risques liés aux ressources	Peu probable	Significatif	Limitée
	Approvisionnement énergétique	Possible	Modéré	Limitée
	Risques liés aux marchés de la construction	Possible	Modéré	Limitée
	Défaut de qualité produit	Peu probable	Modéré	Limitée
Risques sur l'environnement	Responsabilité environnementale	Possible	Significatif	Élevée
Risques juridiques	Risque réglementaire, normatif et de non-respect de la fiscalité	Possible	Modéré	Limitée
	Éthique et corruption	Possible	Significatif	Moyenne
Risques financiers	Risques de change et de taux	Possible	Modéré	Limitée

2.1 RISQUES OPÉRATIONNELS

2.1.1 Risque pays ⁽¹⁾

Description du risque

La stratégie de croissance du Groupe l'amène à saisir des opportunités de développement sur des marchés en croissance. Ainsi, en 2023 environ 41% du chiffre d'affaires du Groupe était réalisé sur ces marchés, qualifiés de « pays émergents » (Sénégal, Mali, Mauritanie, Égypte, Turquie, Kazakhstan, Inde, Brésil). Cette situation expose le Groupe à des risques tels que l'instabilité politique, économique et financière, juridique ou sociale, pouvant conduire à la mise en place de contrôles des changes ou des prix, de contrôles à l'exportation, ou encore à des nationalisations ou expropriations de biens privés.

Si certaines situations perduraient dans le temps, cela pourrait avoir pour conséquence la dégradation de la génération de *cash flows* et donc la nécessité de pratiquer des dépréciations sur certaines participations ou *goodwills*.

Ainsi, en 2023, l'activité et les résultats du Groupe en Égypte ont continué d'être affectés par les conséquences de la dévaluation de la livre égyptienne et de la situation sécuritaire toujours très sensible. En Turquie, l'économie du pays reste qualifiée d'hyperinflationniste, avec une croissance de l'indice des prix supérieure à 60% (cf. note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Gestion du risque

Dans sa stratégie de développement géographique, le Groupe sélectionne ses pays d'implantation avec attention. Comme expliqué en introduction du document d'enregistrement universel, la stratégie du Groupe vise à conjuguer les investissements dans des pays matures, générateurs de *cash flows* plus réguliers (ils représentent ainsi 59% du chiffre d'affaires du Groupe, et 63% de son EBITDA en 2023), et dans des pays émergents offrant d'importants potentiels de croissance à plus long terme mais pouvant connaître des fluctuations de marché plus marquées, contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique. D'autre part, le Groupe se tient informé, grâce à ses équipes locales, de la situation politique et économique des pays où il est implanté, afin de réagir au plus vite en cas de changements réglementaires, diplomatiques ou économiques défavorables, et il maintient des relations régulières avec les autorités diplomatiques et les ministères de tutelle concernés.

(1) Risque élevé.

2.1.2 Risques liés aux ressources

2.1.2.1 Risques d'indisponibilités des matières premières

Description du risque	Gestion du risque
<p>Pour ses approvisionnements en calcaire, marne et granulats, le Groupe dispose de réserves foncières, de concessions et d'autorisations d'exploitation. Il achète également sur certains marchés, auprès de fournisseurs extérieurs, certaines de ces matières premières ainsi que des compléments tels que le laitier de hauts-fourneaux (issu des aciéries), les cendres volantes (issues de la combustion du charbon dans les centrales électriques), le gypse synthétique.</p> <p>Néanmoins, si les carrières exploitées directement par le Groupe venaient à cesser leurs activités du fait d'une remise en cause de sa maîtrise foncière, de ses concessions ou de ses autorisations d'exploitation ou si les fournisseurs concernés venaient à cesser leurs activités ou étaient amenés à cesser ou réduire la production de ces matières premières, le Groupe serait alors contraint d'assurer son approvisionnement à un coût qui pourrait s'avérer plus élevé et pourrait ne pas être en mesure de répercuter la totalité de cette hausse des coûts sur les prix ou de rechercher des matières premières de substitution.</p>	<p>La garantie des approvisionnements en matériaux des usines du Groupe passe par une gestion rigoureuse des réserves et exploitations des carrières. Une organisation spécifique internalisée et dédiée à ces besoins permet la maîtrise des matières premières par le concours des spécialistes et experts géologues, mineurs et environnementalistes.</p> <p>De la reconnaissance géologique ou géochimique à la détermination des qualités intrinsèques des matériaux, de la modélisation informatique du gisement à la simulation des exploitations et à la réalisation des extractions et réaménagements, le Groupe se réfère aux meilleures techniques disponibles. Ainsi, l'étude et le suivi des gisements permettent d'en suivre les équilibres chimiques et de vérifier en permanence la pérennité à long terme des approvisionnements des usines.</p> <p>Selon les pays, la maîtrise des terrains passe par l'acquisition ou le contrat d'usage avec les propriétaires qui peuvent être l'État lui-même. Cette étape intervient après la connaissance approfondie du sous-sol réalisée par sondages électriques, géophysiques ou destructifs.</p> <p>Enfin, le Groupe développe ses activités de recyclage des matériaux de déconstruction (bétons, granulats) afin de diminuer son exposition aux approvisionnements traditionnels.</p>

2.1.2.2 Risques de sensibilité aux fournitures et coûts énergétiques

Description du risque	Gestion du risque
<p>Les activités de production du Groupe, et en particulier l'activité cimentière, consomment une grande quantité d'énergie thermique et électrique, qui représente une part importante de ses charges opérationnelles (plus de 30% des coûts de revient dans l'activité Ciment). Des hausses ou des variations significatives du prix des ressources énergétiques peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe et ses résultats.</p> <p>En ce qui concerne l'énergie électrique, le Groupe s'approvisionne dans chaque pays auprès de producteurs locaux et ne dispose pas toujours de solution de fourniture alternative. Cette situation peut entraîner des ruptures de fourniture d'électricité ou des augmentations de prix.</p> <p>Pour son approvisionnement en énergie thermique, le Groupe peut acheter des combustibles fossiles sur les marchés internationaux et être ainsi exposé aux variations de cours de ces matières.</p>	<p>Lorsque le Groupe considère que le risque d'approvisionnement électrique est significatif ou élevé, il met en place des solutions de production autonome, comme par exemple en Inde, avec l'installation de centrales électriques privées, ainsi que de centrales solaires couvrant une partie des besoins énergétiques, ou bien des systèmes de récupération de la chaleur fatale (<i>Waste Heat Recovery</i>).</p> <p>En ce qui concerne les combustibles, le Groupe a d'une part adapté son outil industriel pour disposer, dans la mesure du possible, d'une faculté de choix du combustible, et procède d'autre part à des achats à terme permettant de lisser les effets des variations des cours des combustibles. Par ailleurs, il développe une politique visant à favoriser l'utilisation de combustibles de substitution qui sont une valorisation de déchets locaux évitant ainsi leur mise en décharge.</p>

2.1.3 Risques liés aux marchés de la construction

Description du risque

Les produits et services vendus par le Groupe, et principalement le ciment, le béton et les granulats, sont utilisés pour la construction de bâtiments industriels, commerciaux ou de logements, ou encore pour des ouvrages d'infrastructure. Le dynamisme de la demande des produits et services vendus par le Groupe dépend à la fois d'éléments structurels propres à chaque marché et de leurs évolutions et d'éléments économiques conjoncturels.

Les facteurs structurels qui déterminent, sur chaque marché, le niveau de la demande en matériaux de construction sont principalement la démographie, le taux d'urbanisation et la croissance économique (représentée par exemple par le produit national brut/habitant) et les taux de croissance respectifs de ces paramètres, mais aussi des éléments plus culturels comme les habitudes de construction de chaque marché (construction en bois, acier, béton).

Par ailleurs, le risque d'accroissement des capacités de la concurrence est évalué dans ce poste.

L'activité du Groupe exercée dans le secteur des matériaux de construction connaît également des fluctuations saisonnières qui dépendent à la fois des conditions climatiques et des habitudes de chaque marché, notamment sur les marchés des pays développés (USA, Europe). En effet, la demande de matériaux de construction est directement influencée par les aléas climatiques exceptionnels (grands froids, pluie ou neige abondante, etc.) qui pourraient avoir une incidence sur l'utilisation normale des matériaux sur les chantiers, particulièrement au cours des périodes d'activité intenses du secteur de la construction. L'activité de construction peut également être pénalisée par la hausse soudaine des taux d'intérêt.

Gestion du risque

Pour limiter le risque de cyclicité économique ou climatique sur un marché donné, le Groupe a adopté une stratégie de développement géographique (détaillée en introduction page 7) visant à conjuguer les investissements dans des pays développés et dans des pays émergents contribuant ainsi à une diversification de son exposition géographique. De plus, en optant pour une offre de biens et services multisecteurs (privé, public), le Groupe a diversifié son exposition.

Enfin, le Groupe a mis en place une organisation lui permettant de répondre aux risques de marché à travers :

- des revues régulières et détaillées des activités au niveau des divisions et au niveau Groupe ;
- la responsabilisation décentralisée des divisions locales au plus près du terrain afin d'apporter des réponses rapides aux évolutions de marché.

2.1.4 Risques liés à des défauts de qualité des produits

Description du risque

Le groupe Vicat commercialise des matériaux de construction utilisés pour la fabrication d'ouvrages de tous types, que ce soit pour la construction d'habitations ou bien pour réaliser des infrastructures. Un défaut de qualité du produit lié à un dysfonctionnement dans le processus de fabrication ou de contrôle pourrait avoir des impacts importants sur un ou plusieurs ouvrages de construction, entraînant des conséquences financières potentiellement lourdes.

Gestion du risque

Les produits fabriqués par le Groupe font l'objet de nombreux contrôles tout au long du processus de production. Par ailleurs, le Groupe procède à la vérification de la conformité des produits aux normes applicables sur les marchés où ils sont commercialisés.

Enfin, le Groupe dispose d'une police d'assurance de responsabilité civile d'un montant garanti de 150 millions d'euros, souscrite auprès d'assureurs de premier rang couvrant les éventuels dommages sur des défauts de qualité produit. L'ensemble des filiales du Groupe est assuré par la « police Groupe » après épuisement en garantie et en capitaux des polices locales obligatoires.

2.2 RISQUES LIÉS À LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ⁽¹⁾

Description du risque

Le Groupe doit se conformer à de nombreuses dispositions réglementaires, qui diffèrent selon les pays d'implantation. En particulier, il est soumis à des réglementations internationales, nationales et locales strictes relatives à l'exploitation de carrières, de centrales à béton ou de cimenteries, ou pour prendre en compte les conséquences du changement climatique. La pérennité de toute exploitation dépend du respect de ces contraintes législatives et réglementaires. Si le Groupe ne parvenait pas à se conformer, à l'avenir, aux réglementations applicables, il pourrait faire face à des retraits d'autorisations d'exploitation, voir sa responsabilité engagée ou encore être condamné au paiement d'amendes.

Par ailleurs, les activités du Groupe pourraient accidentellement avoir un impact sur l'environnement, se matérialisant par une pollution des sols, de l'air ou de l'eau, ou bien posant un risque sur la biodiversité. De ce fait, des investissements pourraient s'avérer nécessaires dans des outils de contrôle ou des modifications d'équipements existants pour limiter l'impact environnemental, exposant le Groupe dans le cas contraire à des sanctions civiles ou pénales.

Gestion du risque

Le Groupe mène de façon permanente des actions afin de prévenir et limiter ces risques et notamment autour des axes suivants : projets innovants visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, insertion des carrières dans leur environnement et la préservation de la biodiversité, choix optimisés des sources d'énergie avec une part croissante accordée aux combustibles de substitution et aux déchets, gestion et le recyclage et la réduction des eaux nécessaires à la production. Au-delà du contexte réglementaire, l'ambition du Groupe est de préserver l'environnement.

Le Groupe s'est attaché à mettre en place une veille documentaire active à tous les niveaux de son organisation, nourrie entre autres des travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC).

Comme exposé en introduction et dans le Chapitre 3 sur la Déclaration de Performance Extra-Financière, le Groupe intègre pleinement les enjeux climatiques dans sa politique industrielle et d'innovation. Il a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il intègre également les nouvelles réglementations normalisant la construction, comme la RE2020 en France, en développant de nouveaux produits bas carbone répondant aux critères de ces normes.

2.3 RISQUES JURIDIQUES

2.3.1 Risques réglementaire, normatif et de non-respect de la fiscalité

Description du risque

Au-delà des risques réglementaires liés au respect de l'environnement mentionnés précédemment, les sociétés du Groupe sont susceptibles d'être impliquées dans un certain nombre de procédures de nature judiciaire, administrative, fiscale ou arbitrale dans le cours normal de leurs activités. À titre d'exemple, l'évolution des lois et réglementations ainsi que le développement croissant d'associations locales s'opposant au développement de l'industrie cimentière ou à l'exploitation des carrières sont susceptibles de générer des recours et, le cas échéant, des contentieux administratifs.

Par ailleurs, le Groupe est susceptible, notamment dans les pays émergents, d'être confronté à des situations de nature discriminatoire ou d'absence de traitement juste et équitable ou de distorsion de concurrence du fait d'actions ou de l'inaction des autorités étatiques.

Enfin, la complexité des normes fiscales peut aboutir dans certains pays à des redressements significatifs en cas de désaccord sur l'interprétation des règlements locaux.

Voir également la section 7.3 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » du Chapitre 7 du présent document.

Gestion du risque

Le Groupe a mis en place une veille réglementaire et fiscale, un système de contrôle interne dont l'un des objectifs est la conformité aux lois et règlements, et une organisation dont les acteurs sont la Direction juridique du Groupe, la Direction fiscale du Groupe, les différents départements juridiques et fiscaux en filiales et l'Audit Interne du Groupe. Quand les sujets sont complexes, le Groupe peut faire appel à des conseils externes de premier rang afin de trouver des solutions conformes au droit local.

(1) Risque élevé.

2.3.2 Risques éthiques ou de corruption

Description des risques

Le groupe Vicat est présent dans un certain nombre de pays où le risque de corruption peut être perçu comme important, comme souligné par le classement de l'ONG Transparency International. Ainsi, cinq des pays d'implantation sont classés au-delà de la 100^e place dans ce classement. Les pratiques non éthiques ou non conformes aux lois et règlements applicables de la part de ses représentants ou collaborateurs pourraient exposer le Groupe à des sanctions pénales et civiles et peuvent porter atteinte à son image.

Des fraudes internes ou externes pourraient également se produire localement dans les filiales où le Groupe est implanté.

Gestion des risques

Afin de satisfaire à son éthique et aux obligations prescrites par la loi, le groupe Vicat met en œuvre un programme de lutte contre la corruption comprenant : un Code de conduite anticorruption, des procédures de contrôle des activités opérationnelles (dont la politique cadeaux et la procédure de contrôles comptables anticorruption), une organisation interne destinée à contrôler les politiques et procédures, un dispositif d'alerte interne, des actions de formation et de sensibilisation du personnel, des administrateurs et des tiers, ainsi que des outils et procédures d'évaluation des tiers et de prévention et de gestion des risques liés aux sanctions internationales.

Le Groupe a également mis en place un système de contrôle interne et d'audit externe visant à, si une fraude venait à se produire, la détecter et y remédier.

Ainsi, suite à une défaillance de contrôle interne dans l'une des filiales locales de la zone Europe, il a été décidé de procéder à une analyse critique du dispositif de contrôle interne et de mettre en place un plan de renforcement de ce dispositif. En cas de fraude avérée, des mesures disciplinaires voire judiciaires sont prises contre le ou les responsables.

2.4 RISQUES FINANCIERS

2.4.1 Risques de change

Le Groupe opère dans un cadre international au travers de filiales implantées localement qui comptabilisent à ce titre leurs opérations dans différentes devises étrangères. Le Groupe est en conséquence exposé à des risques de change et à des risques de conversion.

2.4.1.1 Risque de conversion

Les comptes des filiales étrangères du Groupe (hors zone euro) exprimés dans leur devise fonctionnelle sont convertis en euros, « la monnaie de présentation », pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe. La fluctuation du cours de change de ces devises contre l'euro se traduit par une variation positive ou négative en contre-valeur euro des comptes de résultat et des bilans des filiales

dans les comptes consolidés. L'incidence de la fluctuation des cours de change sur la conversion des comptes des filiales étrangères du Groupe (hors zone euro) sur le bilan et le compte de résultat est développée aux sections 6.2 « Examen de la situation financière et du résultat » et 6.3 « Trésorerie et capitaux » du présent document.

2.4.1.2 Risque de change opérationnel et financier

Description du risque

L'activité des filiales consistant, pour l'essentiel, à produire et à vendre localement dans leur devise fonctionnelle, le Groupe considère que son exposition actuelle et future au risque de change est globalement faible.

Le Groupe peut également être exposé au risque de change dans le cadre de ses financements internes et externes.

Gestion du risque

Les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont limitées et le plus souvent couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises.

L'endettement financier brut du Groupe est, pour une part significative, porté par la Société et libellé en euros après transformation dans cette devise des dettes libellées en US dollar par recours à des instruments financiers de couverture. Les financements intra-groupes font l'objet de couvertures par les sociétés lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Le Groupe reste exposé dans certains pays où il n'y a pas de marché de couverture (devise non convertible) ou pas de marché suffisamment liquide.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition du montant total des actifs et passifs en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	USD	EUR	CHF
Actifs	142,2	113	0
Passifs et commandes engagées	(164,7)	(127,2)	(6,1)
Position nette avant gestion	(22,5)	(14,2)	(6,1)
Couvertures	7	2,7	1,3
Position nette après gestion	(15,4)	(11,5)	(4,8)

Une part importante des positions non couvertes correspond à des marchés pour lesquels la liquidité n'est pas suffisante pour réaliser des opérations de couvertures. Le risque de perte de change sur la position nette en devise, du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un pour cent de l'US dollar, s'élève, en contre-valeur euros, à 0,2 million d'euros.

2.4.2 Risque de taux d'intérêt

Description du risque

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs et passifs financiers et ses liquidités. Cette exposition au risque de taux d'intérêt correspond à deux risques.

Risques de cours, pour les éléments d'actif et de passif financiers à taux fixe

Lorsque le Groupe contracte une dette à taux fixe, il s'expose à un coût d'opportunité en cas de baisse des taux d'intérêt.

Risques de flux de trésorerie liés aux éléments d'actif et de passif à taux variable

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. Les variations de taux d'intérêt influent directement sur les flux de produits ou de charges futurs du Groupe.

Gestion du risque

L'exposition au risque de taux d'intérêt est gérée, d'une part en combinant dettes à taux fixe et dettes à taux variable, et d'autre part en limitant le risque de fluctuation des taux variables par recours à des instruments de couverture (caps : plafonds de taux) ainsi que par des excédents de trésorerie à court terme également rémunérés à taux variable. Le Groupe s'abstient de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers. Ce type d'instruments est exclusivement dédié à la réalisation de couvertures économiques.

Le Groupe estime qu'une variation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Groupe comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact en résultat avant impôt ⁽¹⁾	Impact en capitaux propres (hors impact résultat) avant impôt ⁽²⁾
Impact d'une variation de +100 bps de taux d'intérêt	(5 463)	(223)
Impact d'une variation de -100 bps de taux d'intérêt	5 646	222

(1) Un montant de signe positif correspond à une baisse des frais financiers.

(2) Un montant de signe négatif correspond à une baisse de la dette.

2.5 CONTRÔLE INTERNE ET COUVERTURE DES RISQUES

Les acteurs

Direction générale
Directions opérationnelles
Direction financière
Contrôle de gestion Groupe
Direction juridique et assurances
Direction Compliance, Sûreté et Audit Interne

Les outils

Procédures et guide du contrôle interne
Outils de traitement de l'information
Système de pilotage
Procédures de lutte contre la corruption
Polices d'assurance Groupe
Plans de continuités d'activités

2.5.1 Contrôle interne comme outil de prévention des risques

La politique de prévention des risques fait partie intégrante de la politique industrielle du Groupe. Elle est du ressort de chacun des responsables opérationnels, par pays ou type de métiers, et repose notamment sur le choix de fournisseurs de premier rang pour les investissements industriels, sur la constitution de stocks de sécurité, sur la mise en place de procédures de suivi et de prévention des risques, et sur une politique de formation.

Le Groupe porte une attention particulière aux questions de contrôle interne dans les pays où il est implanté. Il met ainsi en place des procédures ou des processus au niveau de chaque filiale opérationnelle pour prendre en compte les spécificités des marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces procédures et processus font l'objet d'exams périodiques par l'Audit Interne et les commissaires aux comptes des différentes sociétés du Groupe.

2.5.1.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Selon le Code de référence de l'AMF, auquel la Société a choisi de se référer, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Président-Directeur Général ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Ce dispositif consiste en un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il doit lui permettre également de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le périmètre retenu en matière de contrôle interne est la société mère et l'ensemble des filiales qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement.

2.5.1.2 Acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est fondé sur une organisation interne adaptée à chaque activité du Groupe et caractérisée par une forte responsabilisation du management opérationnel par la Direction.

Les principaux acteurs du contrôle interne dans le Groupe sont :

- la Direction financière Groupe, chargée d'émettre ou d'actualiser les normes comptables et financières applicables dans le Groupe, et de veiller à leur bonne application ;
- le contrôle de gestion rattaché aux Directions générales des différentes activités et fonctionnellement à la Direction du contrôle de gestion Groupe ;
- les contrôleurs financiers détachés par la Direction du Groupe dans chacun des pays d'implantation du Groupe de façon à renforcer le système d'information financière et à permettre ainsi aux responsables du Groupe de contrôler le déroulement des opérations ;
- les différentes Directions fonctionnelles assurant une fonction de supervision dans leur domaine de compétence ;
- l'Audit interne rattaché au Directeur de la Compliance, Sécurité et Audit Interne. Ce dernier dépend directement du Président-Directeur Général.

L'Audit interne mène ses travaux, conformément à un plan d'audit annuel visant à couvrir les principaux risques identifiés au sein de l'entreprise, notamment ceux relatifs à l'information comptable et financière et aux risques de fraude. Les travaux d'audit font l'objet de rapports détaillés présentés à la Direction générale et au Comité d'Audit. Ils incluent la liste des éventuels dysfonctionnements constatés et les recommandations proposées pour y remédier.

En outre, dans certaines filiales, un ou plusieurs collaborateurs occupent, à temps plein ou à temps partiel, la fonction de responsable du contrôle interne. À ce titre, ils sont chargés de l'évaluation des procédures en place, de leur application. Ils peuvent mener des missions dans d'autres filiales et coordonnent également le suivi des recommandations émises par les auditeurs externes et l'Audit Interne.

2.5.1.3 Description des composantes du contrôle interne

Le Groupe met en œuvre au niveau de ses filiales, des procédures et modes opératoires relatifs notamment à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et prenant en compte les risques inhérents à chacun des métiers et marchés sur lesquels le Groupe est présent, dans le respect des directives et règles communes définies par le Groupe.

Guide du contrôle interne

Un guide du contrôle interne a été diffusé à l'ensemble du management opérationnel et des équipes administratives et financières du Groupe. Il présente les obligations légales et les définitions en matière de contrôle interne et pose les bases et principes à respecter pour assurer les meilleures garanties d'un contrôle interne de qualité.

Outils de traitement de l'information

En termes d'outils de traitement de l'information, le Groupe pilote et contrôle le déroulement de ses activités industrielles (notamment approvisionnements, production, maintenance), commerciales (ventes, expéditions et crédit clients), et les retranscrit en informations comptables à l'aide de progiciels intégrés reconnus comme des standards du marché ou d'applications spécifiques développées par la Direction des systèmes d'information du Groupe.

Dans ce contexte, le Groupe a engagé depuis plusieurs années une modernisation progressive de ses systèmes d'information visant à harmoniser les outils utilisés, renforcer la sécurité et la rapidité du traitement des données et des transactions sur un socle technique uniformisé, développer des pôles d'expertise partagés, et faciliter l'intégration des nouvelles entités. Cette refonte porte d'une part sur les infrastructures techniques, et d'autre part sur les processus transactionnels et les applications supportant ces processus. Elle a conduit le Groupe à mettre en place le progiciel de gestion intégré SAP, initialement en France, puis dans d'autres pays du Groupe (Suisse, Brésil, Inde). Également, il s'agit pour le Groupe de passer maintenant à la nouvelle génération des outils SAP avec S4 Hana, en Inde et au Brésil par exemple.

Le Groupe a également décidé dans sa feuille de route informatique de concentrer le choix des ERP sur 2 outils à moyen terme : SAP S/4 Hana pour les pays majeurs en termes d'activité, et Microsoft Dynamics 365 Business Central pour les autres. C'est le choix qui a été fait pour la filiale au Mali et la filiale Granulats du Groupe au Sénégal.

Système de pilotage

La Société dispose d'un système de pilotage par la Direction générale et les Directions fonctionnelles concernées, permettant une prise de décision éclairée et rapide. Ce système comprend :

- des rapports quotidiens de production des usines ;
- des revues d'activité hebdomadaires par les Directions opérationnelles (pays ou filiale) ;
- des revues mensuelles opérationnelles et financières (performances usines, tableaux de bord industriels et commerciaux) menées par la Direction générale avec les responsables pays, la Direction financière du Groupe et le contrôle de gestion Groupe ;
- des arrêtés mensuels des résultats consolidés décomposés par pays et par branches d'activité, rapprochés du budget ;
- des situations mensuelles consolidées de trésorerie et d'endettement, décomposées par pays et par branches d'activité ;

- des prévisions de résultats régulières permettant d'anticiper les éventuels déviants de résultat, et de prendre les mesures correctrices ;
- des visites régulières du Président-Directeur Général dans l'ensemble des filiales au cours desquelles lui sont présentés les résultats et le déroulement des opérations commerciales et industrielles, lui permettant d'évaluer la mise en œuvre des directives, de faciliter les échanges et la prise de décision.

Procédures de lutte contre la corruption

Le groupe Vicat a mis en œuvre un programme de lutte contre la corruption comprenant un Code de conduite, des procédures de contrôle des activités opérationnelles, une organisation interne destinée à contrôler les politiques et procédures, un dispositif d'alerte interne ainsi que des actions de formation et de sensibilisation des administrateurs, du personnel et des tiers (voir également Chapitre 3, section 3.1.6). En outre, des outils et procédures d'évaluation des tiers ont été mis en place pour vérifier que les contreparties du Groupe ne sont pas soumises à des sanctions internationales.

2.5.2 Couverture des risques et assurance

Le Groupe dispose de « polices Groupe », souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Ces polices ont vocation à couvrir l'ensemble des filiales du Groupe, sous réserve du respect des législations locales.

Pour améliorer la protection de ses actifs, le Groupe a procédé, avec l'assistance d'assureurs et d'experts, à une analyse des risques et des moyens de prévention. Le Groupe a engagé une politique identique pour les risques liés à la responsabilité civile.

2.5.2.1 Dommages aux biens

Les actifs du Groupe sont assurés contre les risques d'incendie, d'explosion, d'événements naturels et de bris de machines. La garantie des risques liés aux pertes d'exploitation est souscrite pour l'activité cimentière et papetière. Cette assurance est en ligne avec les pratiques de l'industrie cimentière.

La souscription d'une garantie de 250 millions d'euros par sinistre incluant les pertes d'exploitation, avec les sous-limitations et exclusions traditionnelles du marché, résulte d'une étude des sinistres possibles.

Les grands sites industriels sont soumis à des visites régulières, conduites par des ingénieurs préventionnistes et des représentants des assureurs du Groupe. Cette prévention intervient dès les phases de conception pour la réalisation des nouveaux ateliers stratégiques.

La mise en œuvre de leurs recommandations fait l'objet d'un suivi visant à limiter la probabilité de survenance de sinistres.

L'ensemble du Groupe dispose également de polices d'assurances classiques pour ses parcs de véhicules à moteur ainsi que pour les transports privés ou publics par voies terrestres, maritimes et fluviales de ses marchandises et d'autres biens.

2.5.2.2 Responsabilité civile

Le plafond de garantie de la police d'assurance de responsabilité civile est de 150 millions d'euros. L'ensemble des filiales du Groupe est assuré par la « police Groupe » après épuisement en garantie et en capitaux des polices locales obligatoires.

Les garanties des polices d'assurances de responsabilité civile générale sont souscrites, tant en France qu'à l'étranger, pour des montants en rapport avec les activités et les considérations économiques locales.

Le risque de responsabilité civile environnementale est pris en compte dans chaque pays.

Les dirigeants et mandataires sociaux du Groupe ainsi que les bénéficiaires de délégations de pouvoirs sont assurés dans le cadre d'une police responsabilité civile « mandataires sociaux », dont l'objet est de prendre en charge les conséquences pécuniaires des réclamations présentées par un tiers pour des fautes engageant leur responsabilité civile personnelle, individuellement ou collectivement.

En 2023, le coût total des assurances sur les principaux risques gérés via les polices Groupe est de l'ordre de 3,9 pour mille du chiffre d'affaires.

Les éléments précisés ci-dessus sont donnés à titre d'illustration à une période donnée. La politique d'assurance Groupe est susceptible de modification en fonction des conditions du marché de l'assurance, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.

Chapitre 3



3 Déclaration de performance extra-financière 2023

Modèle d'affaires du groupe Vicat	48	3.2 La « taxonomie européenne »	91
Identification et alignement des enjeux prioritaires de durabilité	50	3.3 La déclaration de performance extra-financière en chiffres	97
Description des enjeux de durabilité	51	3.4 Notes méthodologiques	100
Une gouvernance appropriée aux enjeux	53	3.4.1 Méthodologie et périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière	100
3.1 Contributions du groupe Vicat aux enjeux de durabilité	54	3.4.2 Méthodologie d'identification et de traitement des risques extra-financiers significatifs	101
3.1.1 Climat et décarbonation des activités	54	3.4.3 Méthodologie utilisée pour la mise en œuvre du « Règlement Taxinomie » européen	101
3.1.2 Gestion rationnelle des ressources et maîtrise des impacts des activités sur l'environnement	62	3.5 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	103
3.1.3 Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	65	3.6 Rapport sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale (article 225-37-1 du Code de commerce)	106
3.1.4 Offre de produits durables et Relation Clients	67		
3.1.5 Ressources humaines	68		
3.1.6 Conduite éthique des affaires	82		
3.1.7 Maîtrise de la chaîne d'approvisionnement et achats responsables	83		
3.1.8 Engagements envers les Communautés et le développement socio-économique des territoires	85		

MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE VICAT

MÉGATENDANCES

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Nos ressources

PATRIMOINE INDUSTRIEL

- Outil industriel moderne et performant, proche de ses marchés, en évolution permanente. **16** cimenteries à travers le monde, **273** centrales à béton, **71** carrières de granulats.
- Autoproduction de **156** GWh d'énergie électrique d'origine renouvelable.
- **7** filiales dédiées à l'économie circulaire (Altola, ALTèreNATIVE, Bioval, CIRCULère, Çözüm, Terenvie, Vito Recycling).

CAPITAL NATUREL

- Maîtrise foncière importante qui garantit l'accès aux réserves géologiques sur le long terme.
- Emprise foncière riche, diversifiée et respectueuse de la biodiversité et des écosystèmes : forêts, zones humides, réserves naturelles.

CAPITAL HUMAIN

- Priorité à la santé et à la sécurité au travail : Objectif **Zéro accident**.
- **9 993** collaboratrices et collaborateurs engagé(e)s et passionné(e)s partageant les valeurs du Groupe, dans **12** pays. **94 %** des équipes en CDI.
- Dialogue social de qualité fondé sur le respect.
- **100 %** d'égalité salariale entre les femmes et les hommes (voir site vicat.fr).
- Objectif **100 %** des collaboratrices et collaborateurs sensibilisé(e)s aux sujets de la transition énergétique.
- Près de **100 %** des postes de directions générales sont occupés par des personnes de nationalité locale, dans nos **12** pays d'implantation.

CAPITAL SOCIÉTAL

- Dialogue constant et de confiance avec les parties prenantes (populations, partenaires, fournisseurs, clients, communautés scientifiques et techniques, collectivités territoriales, associations, etc.)
- Identités territoriales dans chacun de nos **12** pays d'implantation.
- **2** fondations d'entreprises : la fondation Louis Vicat et la fondation Sococim (Sénégal).
- Relation fournisseur qui privilégie les fournisseurs de premier plan, locaux et responsables (**65 %** des achats réalisés dans les pays d'implantation).
- Engagé en faveur de l'Inclusion.

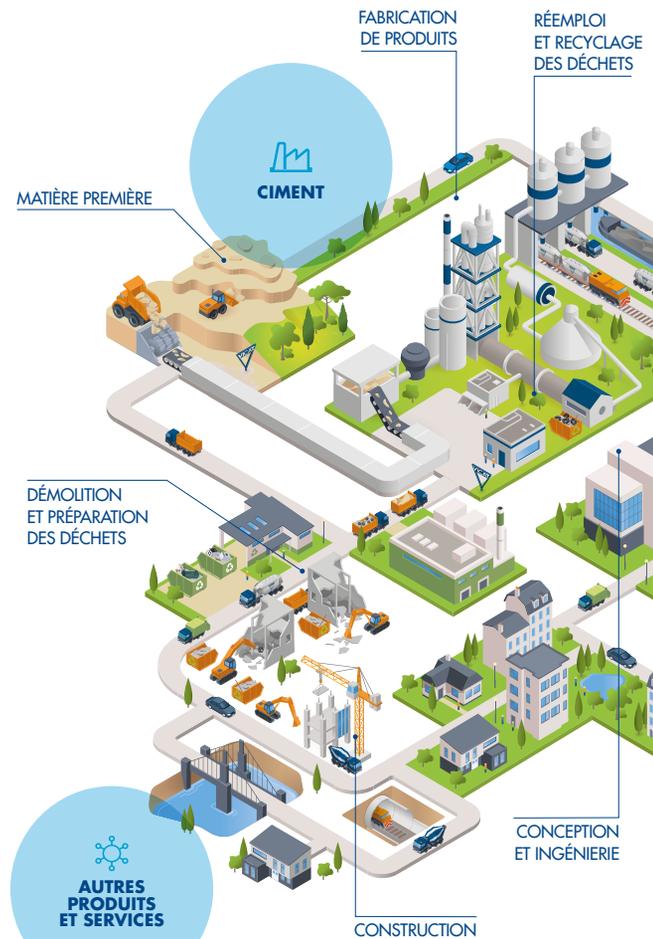
CAPITAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

- Actionnariat familial majoritaire et pérenne.
- Génération de cashflow géographiquement diversifié (**69 %** dans les pays matures, **31 %** dans les pays émergents).
- Solidité financière – fonds propres élevés (**3 milliards** d'€) – endettement diversifié et maîtrisé (5 ans de maturité moyenne).

CAPITAL INTELLECTUEL

- Invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817.
- Savoir-faire et excellence technique reconnus dans les métiers du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats.
- **100 %** du top management formé à l'éthique et à la compliance.
- Innovation, centre de R&D moderne orienté innovation produits et process (**140** ingénieurs et techniciens).

Nos activités



Nos axes stratégiques

Un rôle d'industriel
cimentier, au service
de nos clients.

TRANSITION
SOCIALE ET SOCIÉTALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE

Notre création de valeur

PERSONNES

- Culture sécurité : amélioration constante du taux de fréquence (**4,18 %**) et du taux de gravité (**0,25 %**) des accidents.
- **100 %** des collaboratrices et collaborateurs formé(e)s à la sécurité.
- Augmentation constante du nombre d'heures de formation (**28,4 h/collab.**, en hausse de **+35 %** par rapport à 2022).
- Augmentation constante du nombre de femmes dans toutes les Catégories Socio Professionnelles (**12,1 %** de femmes).
- Plus de **94 %** des emplois directs en **CDI**.
- Politique **Zéro tolérance** en matière de discrimination, de harcèlement moral et sexuel, d'agissements sexistes.
- **100 %** des activités engagées dans des soutiens aux collectivités locales en 2023.
- **1 150** fournisseurs signataires engagés à la sécurité.
- Fondation Louis Vicat/Fondation Sococim : soutien à des actions en faveur de l'éducation, de la sensibilisation au handicap, de la culture, du patrimoine et de l'entrepreneuriat.

CRÉATION DE VALEUR ÉCONOMIQUE PAR PARTIES PRENANTES

- Clients : **3,9 milliards** d'euros (Chiffre d'affaires 2023).
- Salariés : **569 millions** d'euros de masse salariale.
- Fournisseurs : **2,8 milliards** d'euros dépensés auprès de nos fournisseurs (périmètre Groupe yc énergies).
- Actionnaires : **94 millions** d'euros reversés aux actionnaires.
- Détenteurs de dettes : **50 millions** d'euros de charge de la dette.
- États : **150 millions** d'euros versés aux États (impôts directs et indirects). Plus de **720 millions** d'euros de TVA collectée (ou équivalent).
- Investissement pour la croissance future : **300 millions** d'euros (dont projets de décarbonation).

PLANÈTE

- Biodiversité : **73 %** des carrières dotées d'un plan de réaménagement au niveau Groupe.
- **4,5 millions** de tonnes de matériaux recyclés ou valorisés.
- **520 700** tonnes d'émission de CO₂ évitées à volume de ciment constant.
- Taux de substitution : **28,1 %** en 2022 à **32,0 %** en 2023 pour le Groupe (équivalent **1 000 000** de tonnes de charbon évitées).
- **72,7 %** en zone Europe.
- Taux de clinker au ciment équivalent : **77,5 %** en 2022 à **76,8 %** en 2023.
- Notation CDP : **A-**
- **61** projets liés à la décarbonation.
- **39,8 millions** d'euros pour financer ces projets.
- **8,8 %** de l'énergie électrique consommée est issue d'énergies renouvelables (hydraulique, photovoltaïque, chaleur fatale).
- Offre de produits et service de qualité, **100 %** normés et durables, permettant de décarboner sa chaîne de valeur.



Un engagement continu de ses équipes, au cœur des territoires.

Un acteur engagé pour les transitions environnementale et énergétique

IDENTIFICATION ET ALIGNEMENT DES ENJEUX PRIORITAIRES DE DURABILITÉ

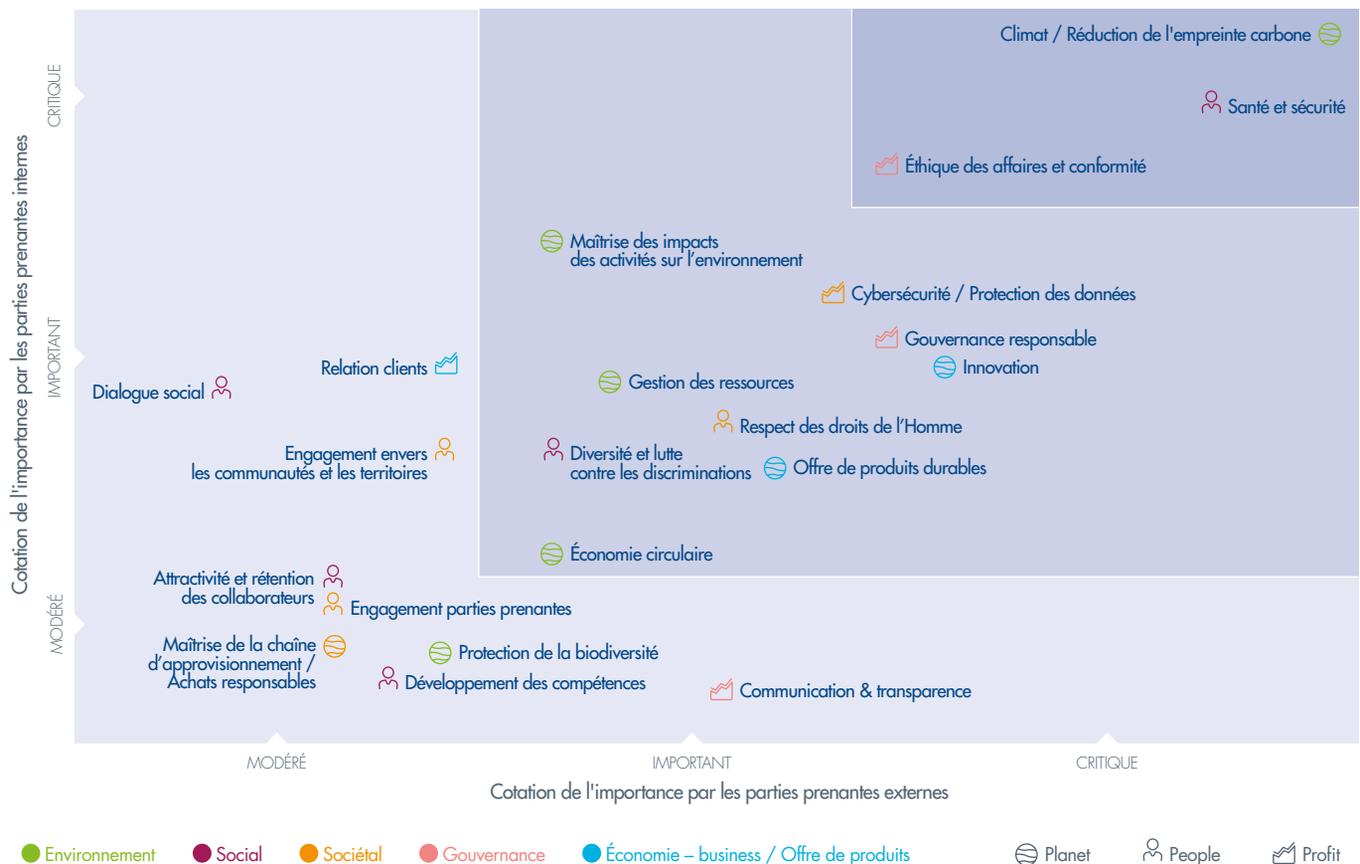
Le groupe Vicat entretient un dialogue constructif avec ses parties prenantes internes et externes de façon à contribuer au mieux à l'atteinte de l'ambition partagée en matière de durabilité. On entend par parties prenantes :

- les clients de plus en plus nombreux à s'engager dans la neutralité carbone dans certaines zones géographiques ;
- les fournisseurs ;
- les investisseurs attentifs aux efforts de décarbonation ;
- les collaboratrices et les collaborateurs dont la santé et la sécurité sont un enjeu majeur ;
- les partenaires sociaux ;
- les candidats ou les futurs talents qui choisissent de plus en plus leur employeur en fonction de leurs engagements et de leurs actions concrètes en matière de RSE ;
- les pouvoirs publics qui accélèrent, notamment en Europe, la mise en œuvre des exigences en matière de transition énergétique et d'économie circulaire ;

- les communautés locales qui bénéficient directement ou indirectement de la valeur créée par le groupe Vicat sur les territoires dans lesquels il opère ;
- les partenaires publics ou privés, institutionnels, écoles, universités, etc.

Il est ressorti de cette analyse de matérialité que les enjeux considérés comme très importants pour le groupe Vicat sont :

- la croissance pérenne de l'activité pour accompagner les attentes spécifiques de chaque marché ;
- la mise sur le marché de solutions d'adaptation au changement climatique ;
- la réduction de l'empreinte carbone de ses produits et solutions ;
- la capture du CO₂ process appelé aussi « hard to abate » pour son utilisation (CCU) ou son stockage (CCS) ;
- la santé et la sécurité des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe et de ses parties prenantes ;
- l'éthique des affaires et la conformité.



Le groupe Vicat a fait réaliser une mise à jour de l'analyse de matérialité par un cabinet indépendant. Cette mise à jour a permis au groupe Vicat de s'assurer de l'exhaustivité des enjeux extra-financiers à prendre en compte, de leur alignement avec ceux des parties prenantes et de définir les priorités du Groupe en matière de durabilité. L'analyse de matérialité vient compléter le dispositif

interne de cartographie des risques piloté par la Direction financière et la Direction compliance, sûreté et audit interne. Le détail de ces risques est présenté dans le Chapitre 2 du document d'enregistrement universel. L'importance de ces enjeux peut varier significativement d'une zone géographique, dans laquelle le Groupe est implanté, à une autre.

DESCRIPTION DES ENJEUX DE DURABILITÉ

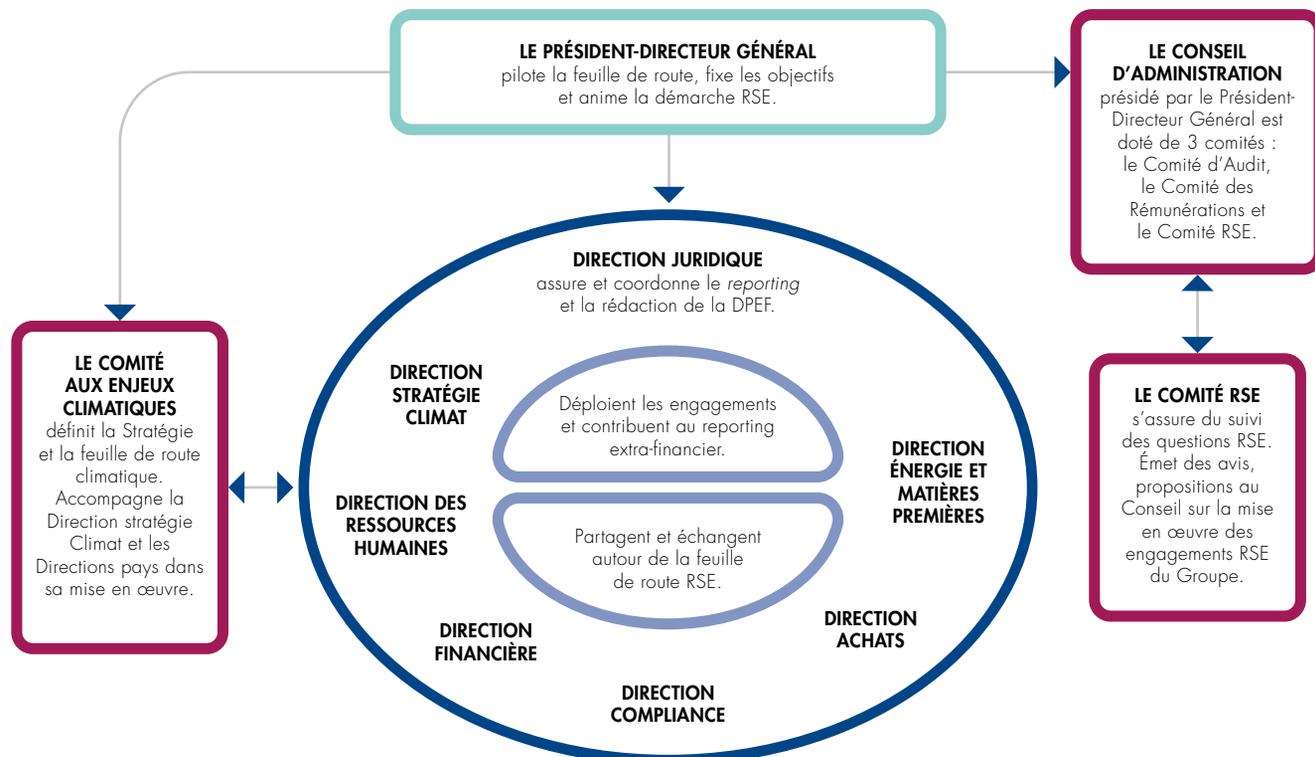
Les enjeux traités dans la DPEF sont ceux ayant été identifiés lors de l'analyse de matérialité et dont l'importance a été cotée de la manière suivante : **critique/important/modéré**.

Description des enjeux	Mesures prises par le Groupe	Indicateurs de performance	Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)
ENVIRONNEMENT			
<p>Climat – Décarbonation des activités et des produits</p> <p>Risque (vs opportunité) de ne pas engager toutes les actions nécessaires à l'atténuation de l'impact des activités et produits du Groupe et la lutte contre le réchauffement climatique</p> <p>Risque d'être impacté par les conséquences du changement climatique : augmentation des coûts et impact sur la production (arrêt de la production, défaut d'approvisionnement en matières)</p>	<p>Fixation d'objectifs chiffrés sur les scopes 1 et 2 à 2030 au soutien de l'ambition de neutralité carbone à 2050</p> <p>Formalisation d'un Plan climat dont les axes principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'efficacité énergétique thermique et électrique Production d'énergies renouvelables et à faibles émissions Décarbonation de la mobilité Substitution des combustibles fossiles primaires Réduction du taux de clinker dans le ciment Captage, stockage ou utilisation du CO₂ 	<p>Consommation et production d'électricité dont électricité renouvelable</p> <p>Taux de combustibles alternatifs</p> <p>Taux de clinker dans le ciment</p> <p>Émissions de CO₂ des scopes 1, 2 et 3</p>	<p>ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p> <p>ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructures</p> <p>ODD 7 Énergie propre à un coût abordable</p>
<p>Maîtrise des impacts des activités sur l'environnement</p> <p>Risque de ne pas réduire l'empreinte environnementale des activités et produits du Groupe</p>	<p>Politique opérationnelle pour une performance industrielle et environnementale</p> <p>Gestion rationnelle et économe de la ressource en eau et maîtrise des effluents aqueux</p> <p>Gestion rationnelle et économe des matières premières et développement de l'économie circulaire</p> <p>Gestion responsable des déchets</p> <p>Préservation de la qualité de l'air</p>	<p>Prélèvements, rejets et consommations d'eau</p> <p>Consommations provenant de matières de substitution</p> <p>Émissions poussières, NO_x et SO₂</p>	<p>ODD 6 Eau et assainissement</p> <p>ODD 14 Vie aquatique</p> <p>ODD 12 Consommation et production responsables</p>
<p>Protection de la biodiversité</p> <p>Risque que les activités du Groupe impactent d'autres espèces et leurs écosystèmes</p>	<p>Politique « Éviter, Réduire, Compenser » la perte nette de biodiversité</p> <p>Artificialisation contenue</p> <p>Plan de réhabilitation ambitieux</p> <p>Actions volontaires et partenariales</p>	<p>Part de carrières disposant d'un plan de réhabilitation</p> <p>Part de carrières disposant d'un plan de management de la biodiversité ou menant des actions positives en faveur de la biodiversité</p> <p>Superficie réaménagée au cours de l'année</p> <p>Nombre d'arbres plantés</p> <p>Nombre de groupes de visiteurs accueillis sur site au cours de l'année</p>	<p>ODD 15 Vie terrestre</p> <p>ODD 14 Vie aquatique</p>
<p>Offre de produits durables et Relation Clients</p> <p>Risque de défaut qualité produit</p> <p>Risque de produits hors spécifications</p> <p>Risque de défaut d'adaptabilité produits</p>	<p>Éco-conception</p> <p>Système de management de la qualité</p> <p>Politique d'Innovation</p> <p>Offre bas-carbone DECA</p> <p>Offre Impression 3 D Lythosys</p>	<p>Label OFG (Origine France Garantie)</p> <p>Nombre de brevets déposés</p> <p>Satisfaction clients</p>	<p>ODD 12 Consommation et production responsables</p> <p>ODD 11 Villes et communautés durables</p>

Description des enjeux	Mesures prises par le Groupe	Indicateurs de performance	Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)
SOCIAL			
Santé Sécurité des personnes			
Probabilité, pour les collaboratrices et collaborateurs, les sous-traitants d'être exposés à une situation dangereuse (atteinte à leur santé physique et/ou mentale)	Politique Zéro accident Formation – Sensibilisation Prévention	Taux de fréquence Taux de gravité	ODD 3 Bonne santé et bien-être ODD 8 Travail décent et croissance économique
Attractivité et rétention des collaborateurs			
Risque de générer une baisse d'implication des collaborateurs Risque d'impacter la productivité ou le développement du Groupe	Politique managériale Gestion de carrières et mobilité interne Dialogue social Politique de rémunération	Taux de sortie Ancienneté moyenne Index de l'égalité Femmes Hommes	ODD 8 Travail décent et croissance économique ODD 5 Égalité des sexes
Gestion des talents et développement des compétences			
Risque de générer des frustrations auprès des collaborateurs ou de freiner le dynamisme et la performance du Groupe	Plan de formation Projet de transformation digitale et sobriété énergétique Soutien à l'alternance	Nombre d'heures total de formation Taux d'alternance	ODD 8 Travail décent et croissance économique ODD 4 Éducation de qualité ODD 5 Égalité des sexes ODD 10 Inégalités réduites
Égalité des chances			
Risque de discrimination	Politique diversité et inclusion Lutte contre les discriminations	% de femmes dans l'effectif Part de femmes sur les fonctions de direction Taux d'emploi de personnes en situation de handicap en France	ODD 5 Égalité des sexes ODD 10 Inégalités réduites
SOCIÉTAL			
Éthique des affaires et Compliance			
Risque de fraudes, corruption, conflits d'intérêts, délits d'initiés, pratiques anticoncurrentielles Risque d'intention frauduleuse ou à dessein de nuire dans le domaine de la fiscalité	Charte éthique Code de conduite anticorruption Cartographie des risques de corruption Formations Dispositifs de contrôle, d'alerte, d'audits et de sanctions Politique fiscale	% d'audits abordant les questions de compliance Évolution de la part des tiers évalués Évolution du taux de couverture en matière de formation	ODD 16 Paix, Justice et Institutions efficaces ODD 8 Travail décent et croissance économique
Cybersécurité			
Risque de perte financière, d'interruption des activités ou d'atteinte à la réputation d'une entreprise en raison d'une défaillance des systèmes de technologies de l'information	Politique cybersécurité Protection des données personnelles	/	ODD 8 Travail décent et croissance économique
Maîtrise de la chaîne d'approvisionnement et achats responsables			
Risque d'impacter les activités opérationnelles, la performance ou la réputation du Groupe par un manquement d'un élément de la chaîne d'approvisionnement	Directive achats Procédure d'évaluation fournisseurs Feuille de route achats responsables Code de conduite fournisseurs Cartographie fournisseurs Généralisation des clauses RSE dans les contrats	Pourcentage moyen des achats nationaux Part moyenne du chiffre d'affaires réalisé avec des PME Nombre de Codes de Conduite Fournisseur signés Part moyenne des contrats d'achats du Groupe incluant une clause RSE spécifique Part des acheteurs du Groupe formés à la RSE et aux ODD Pourcentage moyen de factures fournisseurs payées à la date d'échéance	ODD 8 Travail décent et croissance économique ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
Engagements envers les Communautés et le développement socio-économique des territoires			
Risque de violation d'un des droits humains fondamentaux dans le cadre professionnel ou sur la chaîne de valeur	Politique d'ancrage local par l'emploi Programmes locaux pour la santé, l'environnement, l'éducation, le soutien à l'organisation d'événements locaux et à l'entrepreneuriat	Part de l'emploi local Dons (en euros) Nombre de bénéficiaires par catégorie de parties prenantes les plus vulnérables	ODD 10 Inégalités réduites ODD 3 Bonne santé et Bien-être ODD 1 Pas de pauvreté ODD 2 Zéro Faim ODD 16 Paix, Justice et Institutions ODD 17 Partenariats pour la réalisation des Objectifs

UNE GOUVERNANCE APPROPRIÉE AUX ENJEUX

L'engagement du groupe Vicat à répondre aux enjeux en matière de durabilité s'appuie sur une organisation et une gouvernance associant les dirigeants à tous les niveaux du Groupe et au plus haut niveau de l'organisation.



Le Conseil d'Administration joue un rôle déterminant dans l'appréciation des risques et des opportunités liés au Climat et à la décarbonation des activités et des produits du groupe Vicat. Réuni au moins trois fois par an, le Conseil examine les mesures d'atténuation ou d'adaptation aux effets du changement climatique issues du plan climat telles que : la programmation des investissements, le développement de nouveaux produits bas carbone et la conclusion de nouveaux partenariats stratégiques visant à coopérer à la décarbonation de l'économie. Le Conseil d'Administration est assisté par trois comités dont le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité RSE dans la mise en œuvre de la stratégie définie en matière de durabilité. Le Comité d'Audit examine les indicateurs financiers présentés par le Groupe au titre du règlement européen Taxinomie pour évaluer le niveau d'alignement avec les objectifs définis par la Commission européenne en matière de durabilité. Il évalue également les actions menées par la Direction compliance, sûreté et audit interne en matière d'éthique des affaires. Par ailleurs, le Comité RSE examine l'ensemble des actions RSE menées par le groupe Vicat au cours de l'année.

En outre, le Groupe a mis en place quatre comités opérationnels trimestriels présidés par le Président-Directeur Général :

- (i) le Comité des Enjeux Climatiques, instauré dès le début de l'année 2020, réunit l'ensemble des membres de la Direction générale. Composé initialement des directions directement concernées, il s'est étoffé au cours des derniers exercices lui permettant d'aborder la question complexe des enjeux climatiques de manière totalement transversale. En 2022, il avait été élargi au Directeur des Ressources humaines et à la Directrice Réglementations et Subventions. En 2023, la Directrice Performance et Investissements et la Directrice Recherche et Développement ont rejoint ce comité. Celui-ci est la pierre angulaire d'une gouvernance responsable et adaptée à l'importance et à la nature complexe des enjeux climatiques au sein de sa démarche RSE. Le Comité traite de multiples sujets tels que le rappel des engagements, la présentation des attentes des parties prenantes, la mise à jour de la feuille de route « Climat », la revue de consolidation des données collectées qui sont présentées dans la déclaration de performance extra-financière, le partage des bonnes pratiques, l'identification de nouveaux indicateurs de performance ;

- (ii) le Comité Compliance et audit, créé dès 2019, se compose du Directeur de la Stratégie, des Directeurs Généraux Délégués, des Directeurs Généraux Adjointes, du Directeur de la Compliance, de la sûreté et de l'audit interne et du Directeur de l'audit interne. Ce comité permet de faire un point de situation régulier en matière de compliance et d'audit interne. Les actions prioritaires suivies en termes de compliance sont en particulier l'engagement des instances dirigeantes, l'évaluation des tiers à risque, la cartographie des risques de corruption et de fraude, la politique cadeaux, la procédure et le suivi des signalements, la formation et la procédure relative à la prévention et à la gestion des risques liés aux sanctions internationales. En termes d'audit interne, l'objectif est de présenter les plans d'actions, les sujets et risques principaux identifiés ainsi que leur suivi et de s'assurer du bon déroulement du plan d'audit ;
- (iii) le Comité SST/RH, créé en 2021, est composé des Directeurs Généraux Délégués et des Directions « Industrie », Assurances, Compliance, sûreté et audit interne, Juridique et Ressources

Humaines et SST. La préparation des réunions du Comité incombe à la Direction RH, SST et Incendie et Risques industriels émergents. Sont présentés les indicateurs de performance RH et SST et Risques industriels émergents en lien avec l'objectif « Zéro accident » ;

- (iv) le Comité Cybersécurité/Digital a remplacé, en 2023, le Comité Cyber qui avait été créé en 2021. Il a pour objet de renforcer le partage des informations relatives aux enjeux liés à la cybersécurité et au digital. Il permet de sensibiliser l'ensemble des directions à ces enjeux en leur présentant les projets majeurs quel que soit leur degré d'avancement, d'apprécier le niveau de maturité du Groupe en matière de cyber sécurité et d'analyser les incidents qui se sont déroulés sur la période. Le pilotage de ces actions s'appuie sur le suivi d'un certain nombre d'indicateurs.

Percevant la RSE comme un projet d'entreprise fédérateur, le groupe Vicat a bâti une communauté internationale de référents RSE pour animer et contribuer à sa démarche de durabilité.

3.1 CONTRIBUTIONS DU GROUPE VICAT AUX ENJEUX DE DURABILITÉ

3.1.1 Climat et décarbonation des activités

3.1.1.1 Vision du groupe Vicat

Le béton est un produit de construction irremplaçable et reste le seul en quantité et en qualité à pouvoir répondre durablement aux besoins en infrastructures et en logements d'une population mondiale qui passera selon les estimations de 8 milliards d'habitants actuellement, à plus de 10 milliards en 2050.

Dans ce contexte, le groupe Vicat développe et met sur le marché des produits et solutions répondant au besoin d'adaptation des territoires au changement climatique tout en adaptant ses propres installations de production.

La réduction de l'empreinte carbone des produits et solutions du groupe Vicat est obtenue en mettant en œuvre les actions technologiquement et financièrement accessibles selon les pays, telles que :

- l'optimisation énergétique ;
- la sortie des combustibles fossiles primaires ;
- la réduction de la part de clinker, principe actif du ciment concentrant le poids CO₂ dans le ciment ;
- le recours à la capture de CO₂ pour la fraction dite de CO₂ process ou de CO₂ « hard to abate » ;
- le développement d'une solution de sobriété d'usage du béton avec l'impression 3D béton grâce à son offre Lythosys ; et
- la préservation des ressources grâce à l'économie circulaire.

Toutes ces actions conduisent le groupe Vicat à réinventer, sans cesse, les formules du ciment de demain.

À ce jour, le groupe Vicat opère dans des pays dont les réglementations liées aux enjeux du changement climatique présentent une différence de maturité. Dans la zone Europe (France, Italie, Suisse) et en Californie aux États-Unis, le groupe Vicat se prépare à la réduction de l'allocation des quotas d'émission de CO₂ sans l'assurance de pouvoir la répercuter sur ses prix de vente. Dans les autres zones (en Alabama aux États-Unis, au Brésil, dans les zones Afrique, Asie et Méditerranée), les réglementations sont encore en développement. Convaincu que les réglementations convergeront, le groupe Vicat agit de manière adaptée au rythme des évolutions réglementaires pour déployer et commercialiser ses produits et services sobres en carbone.

C'est pourquoi, la zone Europe est aujourd'hui le laboratoire du Groupe en matière de recherche et d'innovation appliquée et de mise en application à l'échelle industrielle de solutions adaptées au changement climatique.

En réponse à ces risques climatiques, le groupe Vicat s'est engagé dans un plan climat destiné à contribuer à la neutralité carbone sur toute sa chaîne de valeur. Ces objectifs font écho à ceux que s'est fixés l'Union européenne.

En 2023, le groupe Vicat poursuit ses objectifs ambitieux en matière de réduction d'émissions de CO₂ au moyen des leviers existants pour atteindre la cible de 497 kg CO₂ net/tonne ciment équivalent d'ici à 2030.

Par ailleurs, le Groupe s'est fixé des objectifs de réduction sur les scopes 1 et 2 liés à la production et à l'achat d'énergie électrique. Pour suivre au plus près son empreinte carbone, le Groupe a mis en place un pilotage des émissions de CO₂ comptabilisées en Scope 3.

Objectifs en matière de décarbonation sur les scopes 1 et 2 à horizon 2030

Objectifs sur le scope 1

Réduire ses émissions process et thermiques à 497 kg de **CO₂ net**⁽¹⁾ par tonne de ciment équivalent au niveau du Groupe

Réduire ses émissions process et thermiques à 430 kg de **CO₂ net** par tonne de ciment équivalent pour la zone Europe

Objectifs sur le scope 2

Réduire ses émissions électriques de 40% par rapport à 2020, dont :

- la moitié en privilégiant le recours aux offres d'électricité renouvelable par les opérateurs (scope 2) ;
- et l'autre moitié dans la construction d'installations de production d'électricité renouvelable (scope 1).

(1) Définitions :

CO₂ net : émissions directes incluant la transformation physico-chimique des matières premières à haute température et l'utilisation de combustibles fossiles extraits, excluant tous les combustibles alternatifs.

Émissions au ciment équivalent (eq.) : émissions directes, brutes ou nettes, divisées par la production de clinker et multipliées par le pourcentage de clinker dans le ciment.

CO₂ brut : émissions directes incluant la transformation physico-chimique des matières premières à haute température, l'utilisation de combustibles fossiles extraits, ainsi que la quote-part fossile des combustibles alternatifs, excluant la quote-part biogénique des combustibles alternatifs.

3.1.1.2 Un plan climat au service de la neutralité carbone sur sa chaîne de valeur



Le plan climat du groupe Vicat résulte de l'analyse des risques climatiques et le guide pour atteindre son ambition de contribuer à la neutralité carbone sur sa chaîne de valeur en 2050. Il formalise l'engagement du Groupe de relever le défi du changement climatique. L'engagement lié à la réduction de ses émissions de CO₂ est, par ailleurs, publiquement confirmé par la signature du *French Business Climate Pledge* (2017), par celle des contrats de transition écologique pour les cimenteries françaises de Montalieu, Xeuilley et Peille par la soumission de son reporting carbone au questionnaire « Climat » du CDP pour la troisième année consécutive et au titre duquel le Groupe conserve sa note A- malgré le durcissement de la méthodologie de notation.

Chaque pays dispose de sa feuille de route pour la décarbonation de ses activités alignée avec le « plan climat ». La Direction du contrôle des actions climatiques, au sein de la Direction Stratégie Climat, veille en étroite collaboration avec l'ensemble des Directeurs des pays à la bonne mise en œuvre du plan et au suivi des performances attendues.

Ce plan fait appel à des technologies matures mais aussi à des technologies nécessitant encore un passage à l'échelle industrielle avec des pilotes ou des démonstrateurs. Il permet au groupe Vicat de mettre en place les mesures d'atténuation nécessaires face aux risques physiques, de faire évoluer ses moyens de production notamment de l'activité ciment et d'orienter son positionnement sur les marchés et ses innovations produit.

L'impact du CO₂ du groupe Vicat est essentiellement le fait de son activité de production de ciment. La part des émissions de CO₂ représente plus de 99% des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau du Groupe. La part des émissions des autres gaz (méthane, protoxyde d'azote, gaz fluorés, etc.) est marginale.

Les émissions de CO₂ dans la fabrication du ciment proviennent de plusieurs sources et en particulier :

Des émissions directes – scope 1 :

- lors de la combustion des combustibles fossiles pour la production de clinker (énergie thermique à haute température nécessaire à la cuisson des matières crues dans le four). Ce poste « sources fixes de combustion » représente environ 40% des émissions du scope 1 ;

- lors de la décarbonation des matières premières, et en particulier du calcaire, pendant la cuisson. Ce poste « procédés hors énergie » représente environ 60% des émissions du scope 1 ;
- émissions liées à l'électricité autoproduite sur ses sites ;
- émissions liées au transport effectué par la flotte du groupe Vicat.

Des émissions indirectes liées à l'énergie – scope 2 :

- émissions liées à la consommation d'électricité achetée sur le réseau.

Des autres émissions indirectes – scope 3 :

Quatre catégories en scope 3 sur les quinze du *GHG Protocol* sont significatives au regard de l'activité ciment, à savoir :

- les émissions de l'amont de l'énergie, majoritairement l'approvisionnement en combustibles (extraction et transport) ;
- l'empreinte carbone de matières premières, produits et services achetés ;
- les émissions liées au transport de marchandises en amont ; et
- les émissions liées au transport de produits en aval (quand ils sont effectués par des transporteurs tiers).

La part de ces émissions est très variable en fonction de la provenance des matériaux constituant et des marchés visés. Le groupe Vicat privilégie principalement les matières achetées à plus faible empreinte carbone rapportée au service rendu, les circuits d'approvisionnement locaux ainsi que les marchés de proximité sur les territoires d'implantation des usines.

Le plan Climat s'articule autour des axes principaux suivants : 1) amélioration de l'efficacité énergétique thermique et électrique des activités, 2) production d'énergies renouvelables et à faibles émissions, 3) décarbonation de la mobilité, 4) substitution des combustibles fossiles primaires, 5) réduction du taux de clinker dans le ciment, 6) captage, stockage ou utilisation du CO₂ (CCUS). Les axes⁽¹⁾ sont présentés par ordre croissant de complexité, le plus facile étant l'optimisation énergétique et le plus complexe étant le Carbone Capture Usage and Storage (CCUS).

Les investissements stratégiques liés à la réduction de l'empreinte carbone du Groupe s'élèvent à près de 40 millions d'euros en 2023.

(1) L'ordre de présentation au sein de ce chapitre a donc été modifié en conséquence.

3 | DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023

Contributions du groupe Vicat aux enjeux de durabilité

Cette enveloppe d'environ 40 millions d'euros n'incorpore pas de « quote-part » des investissements stratégiques de croissance du four 2 de Ragland (USA) et du four 6 de Rufisque (Sénégal) qui ont une forte contribution à la performance climat du Groupe. En effet, ces investissements stratégiques de croissance vont permettre d'accroître significativement l'usage de combustibles de substitution, de réduire le taux de clinker et d'améliorer l'efficacité énergétique de ces dispositifs industriels et donc de sécuriser l'atteinte des objectifs globaux de décarbonation.

Le Groupe reste engagé sur sa feuille de route décarbonation 2030 et sur son objectif d'investissements « climat » de 800 millions d'euros sur 10 ans. Les investissements stratégiques « climat » sur les périodes 2023 et 2024 devraient donc être inférieurs à la moyenne annuelle sur 10 ans compte tenu de l'importance des investissements stratégiques de croissance sur cette période, avec un rattrapage sensible prévu sur la période 2026-2030.

3.1.1.2.1 Amélioration de l'efficacité énergétique thermique et électrique

Énergie thermique (activité ciment)

Le maintien d'un bilan thermique performant des fours de cimenterie est un indicateur incontournable pour le Groupe dans la poursuite de ses efforts de réduction de ses émissions de CO₂. Ainsi,

Performance en matière de consommation d'électricité par activité

Évolution de la consommation d'électricité par activité

(en GWh)	2023	2022	2021
Activité Ciment	2 737	2 678	2 709
Activité Granulats	79	81	79
Activité Béton	29	30	31
Activité Autres Produits et Services	38	38	47
TOTAL	2 883	2 826	2 866

L'électrification des procédés ainsi que l'utilisation des technologies de traitement de gaz, la capture du CO₂, voire la production d'hydrogène sur site et la production de molécules de synthèse augmenteront dans les années à venir la consommation d'énergie électrique par tonne de ciment produite.

Performance en matière de consommation spécifique d'électricité par activité

Évolution des consommations spécifiques d'électricité par activité

	2023	2022	2021
Activité Ciment (en kWh/t)	100	101	99
Activité Granulats (en kWh/t)	3,4	3,5	3,3
Activité Béton (en kWh/m ³)	3,2	3,3	3,2

le groupe Vicat continue d'investir dans les meilleures technologies disponibles avec la mise en service en 2024 d'un nouveau four à Rufisque au Sénégal après celle du four de Ragland (en Alabama aux États-Unis) en 2022. Grâce à ces dispositifs, le Groupe peut augmenter le taux de substitution en limitant l'impact sur le bilan thermique. Le groupe Vicat dispose d'usines très modernes, 91% de sa capacité installée étant composée de fours à voie sèche avec précalcinateur.

Énergie électrique

La consommation d'électricité du groupe Vicat est concentrée dans l'activité ciment au niveau des opérations de broyage en amont et aval du process en particulier mais aussi au niveau des opérations de concassage, criblage, malaxage, transport sur bande, ventilation et séchage. Tous les nouveaux projets sont étudiés sous le prisme de la sobriété énergétique, de l'utilisation des énergies renouvelables et de la diminution de l'empreinte carbone.

L'engagement du groupe Vicat en faveur de la transition énergétique se traduit aussi par l'application d'un système de gestion de l'énergie à la fois rigoureux et conforme à celui décrit par la norme ISO 50 001 mis en place dans les cimenteries de la Grave-de-Peille, Montalieu-Vercieu, Xeuilley et Créchy en France et de Bastas et Konya en Turquie.

3.1.1.2.2 Production d'énergies renouvelables et à faibles émissions

Le groupe Vicat encourage, partout où cela est possible, la transition vers les énergies renouvelables. Il a fixé en 2022 l'objectif de réduire ses émissions liées à la consommation électrique de 40% d'ici 2030 par rapport à 2020, en privilégiant les sources d'électricité renouvelable ou bas carbone, ainsi qu'en augmentant significativement les projets d'installations en autoproduction. Ce nouvel objectif sur l'électricité, associé à celui sur le scope 1, va permettre au groupe Vicat de piloter au plus près sa performance en matière de décarbonation.

Outre l'achat d'électricité bas carbone (d'origine nucléaire, hydraulique), le groupe Vicat répond à ses besoins en auto-produisant une quote-part de son électricité. Grâce à ses réserves foncières, le groupe Vicat exploite ses propres centrales solaires à proximité de ses sites industriels. Tel est le cas en Inde, avec celles de Barathi Polymer

(d'une puissance installée de 1 MWc), de Kadapa (10 MWc) et de Kalburgi (8,5 MWc) qui s'ajoutent à celle de Rufisque au Sénégal (6,9 MWc).

En Suisse, le groupe Vicat comptabilise la production d'électricité renouvelable d'origine hydraulique grâce à la centrale qu'exploite sa filiale Vigier et à celles exploitées par « Hydroelectra SA » dont il consolide 50% de la production.

En Inde, le groupe Vicat a équipé deux de ses usines de systèmes de récupération de la chaleur résiduelle non valorisée dans le process cimentier (« Waste Heat Recovery System »). Ces systèmes permettent de produire de l'électricité autoconsommée ou d'alimenter un réseau de chaleur industriel ou urbain. Un équipement similaire a été mis en route courant 2023 à la cimenterie de Bastas en Turquie.

En France, le Groupe exploite une chaudière biomasse et des turbines hydro-électriques pour répondre aux besoins des Papeteries de Vizille.

Consommation d'électricité renouvelable (hors mix électrique réseau) ⁽¹⁾

Évolution du mix électrique – énergies renouvelables (périmètre Groupe)

	2023	2022	2021
Consommation d'électricité totale (en GWh)	2 883	2 826	2 866
dont électricité renouvelable (en %)	8,8%	8,5%	8,0%
- répartition – électricité renouvelable certifiée garantie d'origine (en %)	38,7%	41,2%	40,0%
- répartition – électricité renouvelable autoproduite (en %)	61,3%	58,8%	60,0%
- répartition – solaire (en %)	25,6%	26,9%	27,3%
- répartition – hydraulique (en %)	2,7%	2,2%	2,7%
- répartition – récupération de chaleur fatale (en %)	71,7%	70,8%	69,9%

(1) Ces chiffres ne prennent pas en compte les bénéfices du mix énergétique électrique de certains pays dans lesquels le groupe Vicat s'approvisionne en partie en énergie décarbonée et sans recourir à l'achat de certificats d'origine.

L'augmentation de la proportion d'électricité renouvelable est majoritairement due à la mise en service de l'unité de récupération de chaleur fatale de la cimenterie de Bastas qui sera pleinement opérationnelle en 2024.

3.1.1.2.3 Substitution des combustibles fossiles

Le groupe Vicat est engagé, depuis de nombreuses années, dans une stratégie de réduction significative de sa consommation d'énergie fossile.

L'utilisation de combustibles alternatifs en substitution des combustibles fossiles fait l'objet d'une feuille de route clairement établie. On entend par combustibles fossiles, les combustibles « fossiles primaires » qui sont directement issus de l'extraction du sous-sol et non issus du recyclage. On entend par combustibles alternatifs, les déchets énergétiques à valoriser comme, par exemple, des déchets issus de la biomasse, des combustibles solides de récupération (CSR), des pneumatiques, des huiles usagées, des solvants ou d'autres liquides issus de déchets de l'industrie.

Les actions mises en œuvre par le Groupe portent principalement sur : (i) le développement d'un *sourcing* volontaire des déchets disponibles sur ses territoires d'implantation réalisé notamment par ses filiales dédiées à savoir CIRCULère et ALTèreNative (dont l'usine démarrera en 2024) en France, ALTOLA en Suisse et ÇOZUM en Turquie, (ii) l'intégration de ses outils de production dans des boucles d'économie circulaire en réponse aux besoins des territoires en matière d'exutoire de leurs déchets, (iii) l'adaptation de ses outils de production pour favoriser l'introduction des combustibles alternatifs, (iv) la conclusion de partenariats avec d'autres acteurs pour la préparation en amont des déchets entrant dans ses process.

Pour 2030, l'ambition du groupe Vicat est l'élimination totale de l'usage des combustibles fossiles dans le processus de fabrication du ciment en zone Europe et l'atteinte d'un taux de 50% de combustibles de substitution sur l'ensemble du périmètre du Groupe contre 40% auparavant.

Performance en matière de substitution (activité Ciment)

Évolution du taux de combustibles de substitution (activité Ciment)

(en %)	2023	2022	2021
Taux de combustibles de substitution (Groupe)	32,0%	28,1%	26,2%
Taux de combustibles de substitution (Zone Europe)	72,7%	66,0%	62,9%

En 2023, la part de combustibles alternatifs a augmenté de près de 4 points par rapport à 2022. Cette hausse significative pour la troisième année consécutive, contribue aux objectifs de défossilisation portés par le Groupe.

Ces actions ont permis d'éviter l'utilisation de l'équivalent de près d'un million de tonnes de charbon. En 2022 déjà, la consommation de l'équivalent de 860 mille tonnes de charbon avait déjà été évitée. Tout en réduisant ses émissions, le Groupe contribue également à économiser ses prélèvements en matière de ressources naturelles, à baisser la part des déchets des territoires mis en décharge, à créer des emplois, à créer de la valeur et à améliorer la balance commerciale des territoires.

3.1.1.2.4 Réduction du taux de clinker dans le ciment

L'empreinte carbone du ciment est fortement corrélée à sa teneur en clinker, principe actif du ciment, qui résulte de la cuisson à haute température du calcaire et de l'argile. La part du clinker dans le ciment est donc un facteur important pour réduire les émissions spécifiques de CO₂. En révisant, en 2022, son objectif de réduction du taux de clinker dans ses ciments à 69% en 2030 contre 75% précédemment, le groupe Vicat démontre sa volonté de contribuer à lever les freins existants, dans certains pays, à la consommation de produits à faible taux de clinker ; cette situation pouvant résulter de la rigidité du marché, de l'absence de soutien des prix ou de l'existence de normes restrictives qui imposent une teneur élevée en clinker dans les ciments.

Afin d'abaisser l'empreinte carbone de ses matériaux à performance équivalente, le groupe Vicat développe, au fur et à mesure de l'évolution des normes de chaque pays des ciments à faible taux de clinker, comme :

- les ciments à base de calcaire ;
- le ciment à base de pouzzolanes naturelles, dont le poids de CO₂ s'élève à 490 kg CO₂ eq./tonne de ciment contre 765 kg CO₂ eq./tonne pour un ciment CEM I 42.5 R (moyenne France). Il est mis sur le marché en France, en Italie et en Turquie ;
- le ciment à base de pouzzolanes artificielles (argiles thermiquement activées) mis sur le marché au Brésil depuis 2009. En France, le projet Argilor dont la mise en service est prévue en 2024 permettra à la cimenterie de Xeuilley d'abattre de 16% ses émissions grâce à la technologie LC3 (*Limestone Calcinated Clay Cement*) ;
- le ciment « Carat », nouveau ciment produit à la cimenterie de Montalieu-Vercieu en France qui bénéficie d'une composition mixte de clinker et d'une matière biosourcée, d'un bilan carbone correspondant à un niveau d'émissions nettes négatif de (-)15 kg CO₂ eq./tonne ;
- le ciment aux laitiers de hauts-fourneaux et aux cendres volantes dont la pérennité, en tant que solution bas-carbone, dépend du poids carbone affecté aux laitiers et aux cendres et de leur disponibilité, compte tenu de la baisse de production de ces produits dans certaines régions du monde du fait de la décarbonation de la filière acier (pour les laitiers) et de la filière de production électrique (pour les cendres volantes).

Tout comme en 2021 et 2022, le taux de clinker a de nouveau diminué en 2023 pour atteindre 76,8%. Cette évolution positive est le résultat des efforts menés par le Groupe depuis plusieurs années.

Évolution de la part de clinker dans le ciment eq. (activité Ciment)

(en %)	2023	2022	2021
Part de clinker dans le ciment eq. (Groupe)	76,8%	77,5%	78,9%
Part de clinker dans le ciment eq. (Zone Europe)	79,5%	80,2%	80,2%

3.1.1.2.5 Captage, stockage ou utilisation du CO₂

Le groupe Vicat étudie deux projets d'envergure de Capture et de Stockage permanent d'environ 1 million de tonnes de CO₂ par an (CCS), l'un sur le site de Montalieu-Vercieu (38) en France et l'autre sur le site de Lebec aux États-Unis (en Californie). L'optimisation du coût de capture du CO₂ est indispensable pour lancer le développement de ces projets.

En outre, le groupe Vicat poursuit ses travaux d'évaluation de projets de valorisation du CO₂ (CCU) dans le cadre des projets décrits ci-dessous :

- Le Projet « Catch4Climate » réunit, avec Vicat, trois autres cimentiers européens (Buzzi, HeidelbergCement et Schwenk) pour construire et tester un démonstrateur à échelle préindustrielle de la technologie Oxyfuel sur le site de la cimenterie Schwenk de Mergelstetten, en Allemagne. Les travaux de construction ont débuté en 2022. L'objectif est de mettre au point une innovation de rupture pour supprimer de manière rentable les émissions de CO₂ lors de la production du ciment. Cette technologie est basée sur l'introduction d'oxygène pur dans un four de cimenterie à la place de l'air ambiant, pour assurer la production de chaleur à haute température nécessaire à la fabrication du clinker. De cette façon, les gaz issus de la combustion sont très concentrés en CO₂ ce qui en facilite considérablement son captage et en réduit donc le coût.
- Le Projet FasiCarb visant à stocker du CO₂ par carbonatation du béton recyclé est un projet français lancé en 2017, validé en 2021 dont les résultats ont été présentés en 2022. Le groupe Vicat y participe avec un pilote installé dans l'usine de Créchy sous le nom de « CarbReCoGBR ». Ce pilote a pour objet d'accélérer le phénomène naturel de carbonatation des bétons en mettant en contact, par rotation, les granulats de bétons issus de la déconstruction avec les gaz produits lors de la fabrication du clinker et dont la teneur en CO₂ est élevée. Ce procédé pourrait ainsi permettre de stocker de manière pérenne jusqu'à 10% du CO₂ émis chaque année par l'activité cimentière.
- Le Projet « CarbRecoCl » est destiné à produire des granulats légers à partir des poussières chlorées, générées en plus grande quantité sous l'effet de l'augmentation de la substitution, qui contiennent, par ailleurs, une partie du CO₂ émis par le process cimentier. La solution est développée par l'entreprise britannique Carbon8. Vicat a installé un démonstrateur CO₂ntainer à l'usine française de Montalieu-Vercieu en France.
- Le Projet « Ciment Algue » a pour but de valoriser le CO₂ et la chaleur résiduelle issus de la fabrication du ciment pour produire des microalgues. Un démonstrateur a été mis en service en 2022 à la cimenterie de Montalieu-Vercieu en France. Ce projet qui associe Vicat, AlgoSource technologie, Total Énergies et l'Université de Nantes, a obtenu le soutien financier de l'Agence de la transition écologique (ADEME) dans le cadre de l'appel à Projet « BIP2014 ».
- Le projet à Biberist d'une nouvelle installation de re carbonatation de granulats recyclés porté par VACarbo, une filiale créée en 2023 détenue à 50% par la société Vigier en Suisse. Cette installation pourrait capter 1 000 tonnes de CO₂ par an.

Certains projets de CCU concernent plus spécifiquement la production de e-fuels bas carbone de synthèse tels que le e-méthanol ou le e-kérosène. En effet, la production d'hydrogène dans une cimenterie, par électrolyse de l'eau, présente de nombreux avantages. L'hydrogène permet d'une part de valoriser le CO₂ émis en le convertissant en une molécule utilisable dans les domaines de l'énergie ou de la chimie (méthane, méthanol...) et d'autre part d'alimenter une flotte de camions. L'oxygène, co-produit de l'électrolyse de l'eau, injecté dans le process de production du clinker permet d'augmenter la concentration du CO₂ dans les fumées facilitant sa captation. L'utilisation d'une technologie d'électrolyse à haute température permettrait de valoriser la dernière fraction de l'énergie résiduelle du four cimentier.

Le groupe Vicat poursuit plusieurs projets dans ce domaine en France :

- Prise de participation du groupe Vicat dans la société Genvia, regroupant d'autres actionnaires comme le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA), Schlumberger, Vinci Construction et la région Occitanie, qui ambitionne de construire une « méga-factory » de production d'électrolyseurs « haute température ». Un premier démonstrateur devrait voir le jour en 2024.
- Prise de participation dans Haffner pour le développement d'une solution de production d'hydrogène vert à partir de déchets de biomasse grâce à la technologie Hynoca (copyright).
- Projet Hynovi, né de l'union entre le groupe Vicat et Hynamics, filiale du groupe EDF spécialisée dans la production d'hydrogène pour développer une solution intégrée de capture de CO₂ et de production de méthanol décarboné. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du gouvernement français en matière de décarbonation de l'industrie et d'indépendance énergétique dont les carburants de synthèse constituent l'un des principaux leviers. Dans le cadre de l'appel à projets « Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC/IPCEI) », Hynovi a été prénotifié par l'État français et est toujours en cours d'instruction par la Commission européenne.

3.1.1.2.6 Mobilité décarbonée

Le groupe Vicat a lancé des actions en faveur d'une mobilité durable sous l'effet notamment de certaines réglementations en Europe et des attentes des parties prenantes. Ces actions sont principalement axées sur la réduction de la consommation de carburant, le remplacement des carburants fossiles par des carburants non fossiles et le développement de l'hydrogène. Ces trois axes conduisent le groupe Vicat à faire évoluer la flotte des véhicules (lourds et légers). En 2023, ce sont ainsi 87 engins de carrière et 240 camions de la flotte en propre du Groupe qui roulent soit au 100% biogaz, au 100% biodiesel, à l'électricité ou à l'hydrogène.

L'utilisation de « l'Oléo 100 », un carburant composé à 100% de colza cultivé et transformé en France (sans concurrence avec la production agroalimentaire) en substitution du gazole non routier dans les véhicules de chantier a permis à 15 sites français de voir baisser leurs émissions de gaz à effet de serre ; les camions de la flotte de sa filiale française SATM ont été équipés dès 2018 pour pouvoir utiliser ce carburant.

3 | DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023

Contributions du groupe Vicat aux enjeux de durabilité

La mise au point avec Jacky Perrenot d'un camion toupie, appelé Oxygen, alimenté au gaz naturel biométhane, permettant de réduire de 96% les émissions de CO₂ fossile par rapport à un véhicule classique et ce grâce à un moteur électrique sur batteries au lithium développé par Iveco et à une toupie développée par Cifa Energya.

L'utilisation notamment de biodiesel de 2^e génération pour sa flotte de camions a permis à sa filiale suisse Vigier d'enregistrer un taux de substitution de 33% en 2022. Cette filiale peut assurer depuis 2022 un transport très faiblement carboné tout au long de la chaîne de valeur – de la carrière jusqu'à la livraison de béton sur chantier. L'acquisition dès le début de l'année 2023 d'un camion malaxeur entièrement électrique lui permet de proposer à ses clients une offre logistique alternative 100% électrique.

L'ensemble de la flotte de camions affectée à la centrale à béton de Vernon en Californie aux États-Unis est alimenté au biogaz comprimé issu de la méthanisation des laiteries. Il est prévu de dupliquer cet investissement pour la flotte de camions de la centrale d'Irwindale.

Le renouvellement d'une partie de sa flotte par 10 camions hydrogène de 44 tonnes, précommandés, est un pas supplémentaire de sa filiale française SATM vers un verdissement du parc du groupe Vicat tout comme l'installation des stations hydrogène, la première à Chambéry en partenariat avec HYMPULSION et la seconde bientôt sur le site de

l'usine de Saint-Égrève dans le cadre du projet *Zero Emission Valley* soutenu par la région Auvergne Rhône-Alpes en France.

La mise en œuvre de son plan mobilité, conforme ou mieux-disant selon les sujets à la réglementation française, lui permet de couvrir plusieurs domaines :

- L'installation de bornes de recharge électriques sur les sites de la société Vicat selon un plan pluriannuel et avec une part d'investissement sur fonds propres.
- Le renouvellement annuel de véhicules de la flotte émettant moins de 60 grammes de CO₂ avec une cible atteinte dépassant les objectifs de la loi d'orientation des mobilités.
- Le déploiement d'un système performant de véhicules électriques en autopartage pour les équipes du siège social qui se poursuit.
- La formation « éco-conduite » qui fait partie du plan de formation de chaque collaboratrice et de chaque collaborateur en France et qui se généralise dans les filiales à l'étranger.
- La politique Voyages du Groupe qui privilégie systématiquement le train et les bonnes pratiques pour un déplacement responsable, notamment en remplaçant certains voyages par des visioconférences.

3.1.1.3 Performance en matière décarbonation des activités

3.1.1.3.1 Situation en 2023 des émissions de CO₂ du groupe Vicat

L'ensemble des politiques et actions menées en 2023 permettent au groupe Vicat de poursuivre la réduction de ses émissions de CO₂ après une année 2022 qui avait déjà été marquée par un progrès significatif.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des projets par pays.

France & Europe	30
Amériques	4
Méditerranée	13
Afrique	2
Asie	12
Nombre de projets	61
INVESTISSEMENTS ⁽¹⁾ [en millions d'euros]	39,8

(1) Les investissements présentés dans le tableau ci-dessus sont publiés chaque année par le Groupe sous le thème « Matérialité », dans la section consacrée à la DPEF en chiffres. Il s'agit des investissements en matière d'environnement. À ce titre, ils couvrent l'ensemble des moyens mis en œuvre par le groupe Vicat pour réduire l'empreinte CO₂ de ses activités et de ses produits, qu'ils répondent aux critères d'alignement au sens de la Taxonomie verte, très stricts et ambitieux, ou pas. En revanche, ils n'incluent pas les investissements de croissance de Ragland (États-Unis) et de Rufisque (Sénégal) qui, intégrant les meilleures technologies, permettent également de réduire significativement les émissions spécifiques des ciments produits dans ces nouvelles unités de production. cf Chapitre 6 de ce document d'enregistrement universel.

Les données présentées ci-dessous démontrent la poursuite de la décroissance des émissions spécifiques de CO₂. 2023 est une année importante pour le groupe Vicat qui enregistre une seconde année de baisse substantielle de ses émissions de CO₂ spécifiques, passant en 2023 sous les 600 kg CO₂ net par tonne de ciment équivalent, pour atteindre 588 kg CO₂ net par tonne de ciment équivalent.

Le total des émissions des scopes 1 et 2 du Groupe est de 18,8 millions de tonnes de CO₂ en 2023 contre 18,1 millions de tonnes en 2022, auxquelles s'ajoute près d'un million de tonnes de CO₂ liées à l'utilisation de combustibles alternatifs biomasse. Cette évolution s'explique principalement par la progression des volumes de ciment produit.

Émissions de CO₂ du scope 1 brut et du scope 2 en 2023 (périmètre Groupe)

(en millions de tonnes)	2023	2022	2021
Activité Ciment	18,6	18,0	18,5
Activités Béton & Granulats	0,1	0,1	0,2
Activité Autres produits et services	0,02	0,01	0,02
TOTAL	18,8	18,1	18,7
<i>Dont total des émissions du Scope 1 Groupe</i>	<i>17,8</i>	<i>17,3</i>	<i>18,0</i>
<i>Dont total des émissions du Scope 2 Groupe</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>	<i>0,7</i>

Émissions spécifiques de CO₂ du scope 1 (Activité Ciment) hors production électrique sur site et transport produit fini

	2023	2022	2021	Objectif 2030
Émissions de CO ₂ (en kg CO ₂ net/t ciment eq.)	588	608	624	497
Émissions de CO ₂ (en kg CO ₂ net/t cementitious ⁽¹⁾)	589	606	619	

(1) Cementitious : clinker total et ajouts minéraux consommés pour la production de ciment et de substituts cimentaires, y compris le clinker vendu mais excluant le clinker acheté.

L'amélioration de la performance de 20 kg de CO₂ net/t ciment eq. entre 2022 et 2023 est conforme à la progression attendue cette année pour atteindre l'objectif de 497 kg CO₂ par tonne de ciment équivalent en 2030.

Émissions spécifiques de CO₂ du scope 1 (activité Ciment de la zone Europe – France, Suisse, Italie)

	2023	2022	2021	Objectif 2030
Émissions de CO ₂ (en kg CO ₂ net/t ciment eq.)	501	530	544	430
Émissions de CO ₂ (en kg CO ₂ net/t cementitious)	498	527	538	

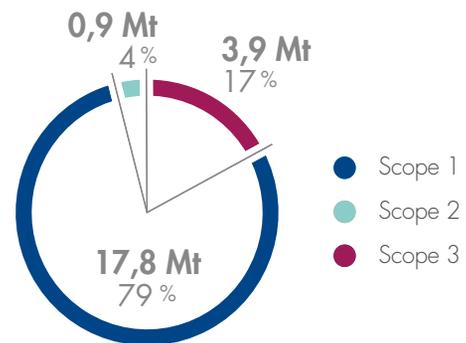
Avec une diminution de 29 kg de CO₂ net par tonne de ciment équivalent, la zone Europe contribue de manière plus significative que les autres zones géographiques du Groupe à la réduction de ses émissions spécifiques.

Émissions de CO₂ évaluées du scope 3 par catégorie en 2023 (périmètre Groupe)

(en millions de tonnes)	2023	2022	2021
Achats de matières et services	1,5	1,7	1,8
Combustibles et énergie (hors scopes 1 et 2)	1,0	1,0	1,0
Amont transport et distribution	0,4	0,4	0,5
Aval transport et distribution	0,9	1,0	1,0
TOTAL	3,9	4,1	4,2

En 2023, les émissions comptabilisées en Scope 3 affichent une baisse de l'ordre de 200 000 tonnes de CO₂ eq. essentiellement liée à la diminution des volumes de clinker et de ciment achetés dans les zones du Groupe hors Europe. Cette diminution se retrouve cependant en partie dans l'augmentation des émissions du Scope 1, certaines unités du Groupe accompagnant la saturation de capacité d'autres sites du Groupe. Le groupe Vicat a pour objectif de réduire la part des émissions du scope 3 en lien avec ses parties prenantes en amont et en aval de sa chaîne de valeur. La répartition des émissions de CO₂ du groupe Vicat en 2023 est représentée dans le graphique ci-contre.

Émissions de CO₂ eq. groupe Vicat 2023



3.1.2 Gestion rationnelle des ressources et maîtrise des impacts des activités sur l'environnement

3.1.2.1 Vision du groupe Vicat

Parallèlement à la décarbonation de ses activités, le groupe Vicat s'attache à réduire ses autres impacts environnementaux. Le groupe Vicat met en œuvre une politique opérationnelle qui conjugue performance industrielle et performance environnementale en gérant de manière rationnelle les ressources entrant dans ses procédés et ses produits, en maîtrisant les impacts de ses activités sur les milieux physiques et en développant des boucles d'économie circulaire. L'accès à l'eau est un enjeu mondial pour les populations que ce soit en termes de santé, d'alimentation ou de lutte contre les inégalités. La préservation de la ressource en eau est d'ailleurs l'un des 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) considéré comme prioritaire. Aujourd'hui, environ 20% des prélèvements mondiaux en eau proviennent de l'industrie. Dans ce cadre, le groupe Vicat se doit de réduire ses consommations d'eau, ressource indispensable pour ses activités et inégalement répartie à travers le monde, et de veiller à la maîtrise de ses effluents pour contribuer à la préservation de la qualité de cette ressource. Le groupe Vicat tient compte des spécificités locales et des zones exposées au stress hydrique comme en Inde, au Sénégal, en Égypte, en Turquie et en Californie aux États-Unis.

Les matières premières minérales sont aussi une ressource majeure pour la pérennité des activités du groupe Vicat. L'obtention des autorisations nécessaires à leur extraction est le fruit d'un dialogue constant avec ses parties prenantes. Afin de satisfaire les besoins croissants de ses clients, le groupe Vicat s'attache à promouvoir l'utilisation de matières premières secondaires disponibles sur ses territoires d'implantation et à déployer sa démarche d'économie circulaire partout où cela est possible en valorisant ses déchets et ceux des territoires.

L'enjeu lié à la pollution de l'air intérieur et extérieur est à la fois sanitaire, environnemental et économique. Les effets immédiats et à long terme des polluants atmosphériques sont multiples et touchent en premier lieu les personnes vulnérables. Les grandes métropoles sont

de plus en plus exposées aux pics de pollution. Le groupe Vicat a conscience de la nécessité de poursuivre ses efforts pour contribuer à préserver l'environnement et la santé des populations vivant à proximité de ses sites de production.

3.1.2.2 Une politique opérationnelle conjuguant performance industrielle et environnementale

La politique industrielle du groupe Vicat répond aux réglementations environnementales en vigueur dans les pays où il opère. En intégrant un programme d'amélioration continue de ses procédés de fabrication, le groupe Vicat s'assure d'une gestion durable de l'ensemble des ressources et de la maîtrise de ses rejets ayant un impact sur l'eau, l'air et les sols.

Son organisation opérationnelle reflète clairement les orientations prises par le Groupe en faveur de cette politique. Les « responsables environnement » présents dans chaque branche d'activité (Ciment, Béton Granulats/Autres Produits et Services) contrôlent la conformité des installations aux réglementations environnementales. Ces responsables participent activement aux groupes de travail dédiés au suivi des évolutions réglementaires au sein des syndicats professionnels et/ou associations spécialisées (qu'il s'agisse d'instances nationales comme le SFIC, l'UNPG, le SNBPE ; d'instances européennes comme le CEMBUREAU ou d'instances internationales). En outre, ils suivent et garantissent l'atteinte des performances environnementales attendues, veillent au bon fonctionnement des systèmes d'autoévaluation mis en place en interne et accompagnent les équipes dans des démarches volontaires de certification de leurs systèmes de management. 112 sites sont certifiés ISO 9001 pour le management de la qualité et 70 sites le sont sous la norme ISO 14001 pour leur management environnemental. Enfin, les responsables environnement évaluent les risques présentés par les activités sur la stratégie opérationnelle et les valeurs du Groupe. Des actions de formation ciblées sont également engagées pour les opérateurs.

Les données environnementales sont en permanence disponibles au niveau de chaque unité de production et sont intégrées comme des paramètres de production et de conduite des installations. Elles permettent au personnel d'exploitation d'enclencher d'éventuelles actions correctives dans le cadre des programmes d'amélioration continue.

Les collaboratrices et les collaborateurs du groupe Vicat sont sensibilisés à l'ensemble des questions environnementales et à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Les moyens tant humains que matériels consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions permettent de maîtriser les émissions en deçà des limites prescrites par les différentes législations. Le montant des provisions constituées en matière d'environnement est présenté dans les comptes consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2023, elles représentent 68,6 millions d'euros.

3.1.2.2.1 Gestion rationnelle et économe de la ressource en eau et maîtrise des effluents aqueux

En tant qu'industriel responsable, le groupe Vicat adapte ses prélèvements à ses besoins, à l'état des ressources locales (avec une vigilance particulière pour les zones en stress hydrique) et à la qualité des milieux. Le Groupe tient une comptabilité de ses prélèvements et de ses rejets qui sert aux travaux de vérification diligentés par les autorités de contrôle. Par ailleurs, il dispose des autorisations requises pour les ouvrages de prélèvement qu'il exploite. Enfin, le Groupe tend à éviter tout conflit d'usage et achète le moins possible d'eau provenant de fournisseurs d'eau, gestionnaires de réseaux. En parallèle de son plan climat, le groupe Vicat a engagé une réflexion autour d'un plan de gestion de la ressource en eau.

En 2023, plusieurs actions en ce sens ont été conduites :

- le suivi des indicateurs « eau » mis à jour en 2022 sur la base du guide intitulé « GCCA Sustainability Guidelines for the monitoring and reporting of water in cement manufacturing » du mois de novembre 2018 ;

- l'évaluation des pratiques de gestion de la ressource en eau en cimenterie et des usages de l'eau entrant dans ses procédés. Les utilisations de l'eau varient en fonction des activités. Dans l'activité cimentière, l'eau prélevée sert essentiellement au refroidissement de certains équipements. Dans l'activité béton, l'eau prélevée entre dans la formulation du béton fabriqué. Dans l'activité Granulats, l'eau prélevée sert essentiellement au lavage des matériaux. Le groupe Vicat privilégie les systèmes de recyclage pour répondre aux besoins de ses activités ;
- l'identification des sites cimentiers situés dans les zones exposées au stress hydrique dans une cartographie réalisée sur la base des données *Aqueduct Water Risk Atlas*. Selon ces données, six des seize cimenteries du Groupe seraient situées en zone de stress hydrique élevé ou extrêmement élevé. En complément, une étude menée en interne a permis de mieux évaluer la vulnérabilité des sites identifiés à ce risque. Des actions d'atténuation de leur exposition au risque de stress hydrique ont d'ores et déjà été déployées ;
- la mise en place de plans de sobriété hydrique tels que prescrits par la réglementation française a nourri les réflexions du Groupe dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau, la formulation de recommandations et d'objectifs de réduction pour les sites les plus exposés comme ceux concernés par un arrêté sécheresse ;
- l'encouragement à l'utilisation d'eau ayant servi au lavage des matériaux, recyclée dans la formulation des bétons qu'il produit lorsque la législation le permet. Les effluents aqueux susceptibles d'être rejetés font l'objet d'un suivi particulier tant en qualité qu'en quantité, communiqué aux autorités de contrôle. Le groupe Vicat a installé des systèmes de traitement lorsque cela s'avère nécessaire soit pour respecter les valeurs limites d'émission réglementaires soit pour prévenir tout risque de dégradation du milieu récepteur.

Performance en matière de gestion de l'eau et de rejets

Gestion de l'eau par activité

	Ciment	Granulats et Béton	APS
Prélèvement d'eau total (en millions de m ³)	10,3	7,0	0,8
Rejet d'eau total (en millions de m ³)	5,9	2,3	0,7
Consommation d'eau total (en millions de m ³)	4,4	4,7	0,1

Consommations spécifiques d'eau par activité

	2023	2022	2021
Activité Ciment (en litres/tonne)	160	163	166
Activité Granulats (en litres/tonne)	117	129	115
Activité Béton (en litres/m ³)	225	207	181

L'évolution des consommations spécifiques des activités granulats et béton relèvent essentiellement de l'amélioration méthodologique des bilans hydriques de ces activités.

3.1.2.2.2 Gestion rationnelle des matières premières et économie circulaire

La politique foncière du groupe Vicat passe par une anticipation et une planification de ses besoins à long terme. L'extraction des matières premières naturelles est ensuite définie par un phasage d'exploitation optimisé pour les économiser. La gestion des approvisionnements en matières premières est conduite avec la même rigueur par la Direction énergie et matières premières.

Le groupe Vicat tend à insuffler une gestion innovante des matières sur ses territoires d'implantation en menant des actions en faveur de l'économie de la ressource, du recyclage et de la substitution matière. Ces actions sont aussi la raison d'être de plusieurs filiales du Groupe qui mettent en valeur les synergies territoriales en promouvant l'écologie industrielle et territoriale, comme Terenvie (en France) et

VITO Recycling (en Suisse). Dans le respect des réglementations en vigueur, les matières de substitution aux matières premières naturelles, sourcées localement, diffèrent en fonction de la nature des produits fabriqués par le Groupe. Pour la fabrication du clinker, le groupe Vicat a recours à des cendres issues de combustibles, des oxydes de calcium, d'alumine ou de fer, à des apports de silice et également à des terres polluées. Pour la fabrication de ses ciments, peuvent être intégrés des sulfogypses ou phosphogypses, des déchets minéraux issus des carrières, des cendres, des laitiers, des poussières de fours ou de by-pass. Pour la production de béton et de granulats recyclés sont valorisés les retours de béton frais ou les bétons déconstruits. Ces matières de substitution répondent à des cahiers des charges stricts basés sur des paramètres physico-chimiques. Pour ce faire, les matières entrant dans ses procédés de fabrication (consommées) font l'objet d'une solide comptabilité.

Performance en matière de gestion des ressources

Substitution Matière dans la fabrication du clinker, du ciment et des granulats

	2023	2022	2021
CLINKER			
Consommation de matières premières pour la production du clinker <i>(en millions de tonnes)</i>	36,5	33,6	34,1
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (en %)</i>	5,5%	4,8%	4,2%
CIMENT			
Consommation de matières premières pour la production du ciment <i>(en millions de tonnes)</i>	6,2	5,9	5,8
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (en %)</i>	27,6%	26,8%	23,8%
GRANULATS			
Consommation de matières premières pour la production de granulats <i>(en millions de tonnes)</i>	25,2	25,2	25,5
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (en %)</i>	3,2%	2,7%	3,2%
TOTAL			
Consommation de matières premières pour la production <i>(en millions de tonnes)</i>	68,0	64,6	65,4
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution</i> <i>(en %)</i>	6,6%	6,0%	5,5%

En 2023, les extractions ont évolué en proportion du volume de chacune des activités du Groupe s'accompagnant d'une amélioration de la substitution matière.

3.1.2.2.3 Gestion responsable de ses déchets

Les process de production du Groupe sont très peu générateurs de déchets. Ceux-ci font l'objet, dans la majorité des cas, d'un recyclage interne dans la fabrication de ses produits. Néanmoins, le Groupe entend réduire sa production de déchets grâce à la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. Le faible volume de déchets dangereux générés par la plupart des activités du groupe Vicat est principalement constitué d'additifs chimiques, d'huiles résiduelles et de déchets des emballages associés qui sont traités dans des filières dédiées.

Dans le cadre du développement de l'économie circulaire, le groupe Vicat attache une attention particulière à la fin de vie de ses matériaux de construction. C'est à ce titre que la société Vicat est actionnaire

de la société ECOMINERO, éco-organisme agréé du dispositif de la Responsabilité Élargie du Producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment telle que prescrite par la réglementation française.

Le Groupe ambitionne d'augmenter la part des déchets du territoire qui sont valorisés dans ses installations de production. Par la consommation de combustibles fossiles, le groupe Vicat a permis d'éviter l'incinération et/ou la mise en décharge de 1,6 million de tonnes de déchets des territoires en 2023, soit significativement plus que le groupe Vicat n'en produit lui-même (contre 1,3 million de tonnes de déchets valorisés en 2022).

À l'inverse, les matériaux de découverte issus de l'exploitation des carrières ne sont pas considérés comme des déchets. En effet, ces matériaux stockés près des zones d'extraction sont utilisés pour des travaux de remblayage ou de réhabilitation d'un site en fin d'exploitation ou pour tout autre valorisation future.

3.1.2.2.4 Préservation de la qualité de l'air

Le groupe Vicat est particulièrement soucieux de réduire ses émissions atmosphériques et veille au respect le plus strict des valeurs limites d'émissions prescrites par les réglementations locales. En plus des émissions de CO₂, celles susceptibles d'avoir un impact significatif sont celles provenant de l'activité de production de ciment. Les principaux paramètres suivis pour l'activité Ciment en cheminées sont les suivants :

- les poussières. Le groupe Vicat dispose de systèmes de filtration performants lui permettant de limiter le rejet de ces particules ; poussières en suspension qui sont susceptibles de provoquer des irritations et des problèmes respiratoires chez les personnes sensibles et qui salissent les bâtiments et monuments ;
- les dioxydes de soufre. Parmi les roches extraites pour la fabrication du ciment se trouvent des calcaires soufrés pouvant être à l'origine, lors de leur cuisson, de la formation de ces polluants atmosphériques. Le groupe Vicat a équipé les cimenteries de Montalieu-Vercieu, Xeuilley et La Pérelle en France d'installations d'absorbants conformément aux préconisations de la Directive européenne sur les émissions industrielles ;

- les oxydes d'azote. Ces émissions ont un impact sur l'acidification des milieux et l'eutrophisation. Les cimenteries de Montalieu-Vercieu, Peille, Saint-Égrève et Créchy en France ainsi que Reuchenette en Suisse sont équipées d'un dispositif spécifique de traitement ;
- pour les autres paramètres comme le mercure, les métaux lourds, les dioxines, le suivi sur les sites industriels se fait au cas par cas en conformité avec les réglementations locales.

100% des cimenteries françaises font l'objet d'un monitoring environnemental et sanitaire.

Une attention particulière est portée aux sites industriels inclus dans des zones, objet de politiques publiques spécifiques (zone à faibles émissions ou d'un plan de protection de l'atmosphère) ou visées par des restrictions locales lors d'épisodes de pic de pollution.

La politique de performance industrielle déployée par le Groupe consiste à encourager :

- une maintenance opérationnelle préventive et prédictive permettant de maintenir le parc industriel dans un parfait état de propreté et avec un taux de marche optimisé ;
- des investissements réguliers dans les meilleures techniques disponibles en matière de filtration et de traitement.

Performances en matière d'émissions atmosphériques

Évolution des missions spécifiques de poussières, SO₂ et NO_x (Activité Ciment)

(en gramme par tonne de clinker)	2023	2022	2021
Poussières	71	62	64
SO ₂	169	202	222
NO _x	940	1 156	1 240

Une partie de l'amélioration est due à la meilleure stabilité de la marche des fours, associée à une augmentation des combustibles alternatifs dont l'utilisation crée une zone réductrice dans les fours cimentiers permettant d'abattre une partie des NO_x.

3.1.3 Préservation de la biodiversité et des écosystèmes

3.1.3.1 Vision du groupe Vicat

Le groupe Vicat est un acteur engagé depuis de nombreuses années dans la préservation des espèces, des écosystèmes et le maintien des services écosystémiques. La biodiversité lui a permis de renforcer ses liens avec ses parties prenantes locales (comme les associations LoParvi, LPO). Elle est un agent facilitateur de son intégration territoriale, un facteur de mobilisation interne, un accélérateur d'innovation (biomimétisme et les récifs coraliens) et un levier important pour relever le défi de la transition écologique.

La question de la dépendance et de l'impact du groupe Vicat sur la biodiversité se pose plus particulièrement tout au long de la vie des carrières qu'il exploite : l'extraction des matières premières entrant dans la fabrication de ses produits est en effet un facteur d'érosion de la biodiversité.

Face à la sixième extinction de masse que connaît la biodiversité (cf. Rapport de la Plateforme scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), le groupe Vicat a renforcé les mesures existantes de préservation.

3.1.3.2 Des actions destinées à éviter, réduire et compenser la perte nette de biodiversité

3.1.3.2.1 Une artificialisation contenue et une politique de remise en état ambitieuse

- Sur le fondement des travaux préalables de son bureau d'études interne, dont l'expertise est aujourd'hui largement reconnue, le groupe Vicat limite les zones de découverte des gisements autorisés aux seuls prélèvements nécessaires à sa production de granulats et de pierres à ciment.
- Pendant la phase d'exploitation, le groupe Vicat déploie, depuis longtemps, un ensemble de bonnes pratiques, comme : le rafraîchissement des fronts de taille pour permettre la nidification des hirondelles de falaise, le stockage des terres de découverte pour conserver leur qualité agronomique et lutter contre les espèces envahissantes, l'installation de radeaux sur les plans d'eau, la limitation des pollutions lumineuses et sonores. Là où il est implanté, il met tout en œuvre pour appliquer les mesures de protection les plus contraignantes.

- Le groupe Vicat associe les parties prenantes locales (le propriétaire, les voisins, les associations locales de protection de l'environnement) à la définition du plan de réaménagement de ses carrières qui demeure joint le plus souvent au dossier de demande d'autorisation. Il promeut en outre le fait que le réaménagement d'un site constitue une opportunité de créer de nouveaux habitats divers pour la faune et/ou la flore, des corridors écologiques ou être source de services écosystémiques (ouverture de nouveaux milieux qui ont tendance à disparaître dans la nature). Le groupe Vicat soutient tous les projets volontaires contribuant à l'ébauche de plans de management de la biodiversité. Quelques sites, les plus matures en matière de préservation de la biodiversité, se sont dotés de plans d'action spécifiques pour suivre la biodiversité et commencer à mesurer leur niveau de dépendance aux services écosystémiques de la biodiversité.
- Pour tenir compte de l'évolution des standards, le groupe Vicat avait engagé en 2021 une première évaluation de la valeur en termes de biodiversité de ses différentes carrières (granulats et ciment) dont l'objectif était d'identifier les indicateurs les plus pertinents et d'harmoniser les bonnes pratiques développées par les filiales du Groupe. Finalisés en 2022, les résultats de cette évaluation ont permis au groupe Vicat de mettre au point une nouvelle méthodologie de suivi de la biodiversité et des indicateurs plus représentatifs pour mesurer sa performance. Cette méthodologie s'inspire des recommandations de la Global Cement and Concrete Association (GCCA) « Sustainability Guidelines for Quarry Rehabilitation and Biodiversity Management » du mois de mai 2020 et les grandes lignes fixées par des cadres comme celui de la TNFD, du Règlement Taxinomie et aussi de la Stratégie française en matière de biodiversité d'ici à 2030.
- Dans les pays principalement concernés, le groupe Vicat a mis en place un plan d'action pour valoriser et entretenir durablement son patrimoine forestier conformément à la réglementation en vigueur. Le Groupe contribue ainsi au maintien et à l'accroissement de cette capacité naturelle de stockage de CO₂ que sont les forêts et leurs sols. D'ailleurs, en France, le groupe Vicat a contracté des plans simples de gestion. La surface forestière concernée s'établit en 2023 à un peu plus de 1 200 hectares. Il s'agit d'un outil pratique pour mieux connaître sa forêt, définir des objectifs et faciliter les choix et décisions à prendre en matière de gestion, prévoir un programme de coupes et de travaux et établir un bilan périodique. Ces plans sont agréés par le Centre régional de la propriété forestière.

3.1.3.2.2 Un encouragement aux actions volontaires et partenariales en faveur de la biodiversité

Des actions de sensibilisation

Les autres sites ne sont pas en reste d'initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, en organisant des journées portes ouvertes, en nouant des partenariats avec des associations naturalistes et en participant à des campagnes d'inventaire.

En 2023, 179 groupes de visiteurs ont pu découvrir la biodiversité sur les sites du Groupe.

Des actions de conservation

Le groupe Vicat entretient une relation partenariale avec l'association locale Lo Parvi qui gère pour son compte la réserve naturelle volontaire de la carrière des étangs de Mèpieu (en France) d'une superficie de 160 hectares. Le Groupe, en France, soutient deux centres de sauvegarde de la faune sauvage le « Tichodrome » à Vif et le « Tétras libre » à Montagnole, gérés par des associations en lien avec France Nature Environnement (FNE) et la ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Par ailleurs, la Fondation Louis Vicat s'est engagée aux côtés de l'association Sylv'Acctes Environnement, qui a pour mission « la construction des forêts de demain », en finançant des actions forestières vertueuses qui ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages. Implantés au Sénégal, en Mauritanie et au Mali, le groupe Vicat et sa Fondation Sococim soutiennent le projet de la Grande muraille verte initié par l'Union africaine pour empêcher le désert de progresser, préserver la ressource en eau et contenir la hausse des températures. Ce projet qui réunit les chefs d'État des 11 pays concernés, couvre une superficie de 11,7 millions d'hectares sur lesquels sont plantés et protégés des arbres et toute sorte de végétation.

Ce respect pour la biodiversité se traduit aussi dans la feuille de route achats responsables, mise en œuvre par le Groupe, en privilégiant les produits certifiés et provenant de modes de production ayant des impacts environnementaux et sociaux moindres. Ainsi, les pâtes à papier achetées par le Groupe pour son site des papeteries de Vizille (en France) sont certifiées FSC et PEFC.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi sa politique de plantation d'arbres en plantant 28 400 arbres (contre 20 745 en 2022).

Des programmes de recherche

Le programme « Roselière ». Le Groupe participe au « Programme Roselière », de suivi de la biodiversité, basé sur des protocoles standardisés réalisés annuellement à l'identique sur un ensemble de sites par tous les participants. Il a pour objectif de suivre l'évolution des espèces afin de constituer un outil d'aide à la décision pour choisir et adapter les pratiques en termes de gestion et d'aménagement des milieux naturels. La méthodologie a été élaborée avec l'appui du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), afin de garantir sa validation scientifique.

Le programme « Odyssée ». Lancé en 2015, ce programme promeut de nombreuses actions visant à préserver en France les insectes pollinisateurs et les abeilles sauvages en milieu rural et urbain. Pour accueillir ces espèces sur sites, le groupe Vicat participe à l'ensemencement de prairies fleuries et plante des vergers conservatoires. Ces actions sont aussi l'occasion pour le Groupe de sensibiliser ses collaborateurs et le public à la préservation de la biodiversité. Le groupe Vicat est ainsi intervenu sur le thème Ville du futur et changement climatique lors du dernier Congrès français du génie civil. En partenariat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) sont étudiées les conditions de nidification et de survie d'abeilles sauvages dans des éléments modulaires en béton Vicat. Cette expérimentation encourageante a fait l'objet cette année d'une publication dans la revue scientifique « Biodiversité et Conservation » du mois d'octobre 2023 dont la portée est internationale.

Le projet « Bathyreef/Bathybot ». Grâce à sa maîtrise de l'impression 3D, le Groupe participe au développement et à l'exploration de la biodiversité marine. Dans le cadre du projet Bathyreef/Bathybot la société Vicat, l'Institut océanographique méditerranéen de Marseille, la Fondation Jacques Rougerie, l'IFREMER et Tangram architectes explorent la biodiversité marine en milieu très profond

(-2 400 mètres). En 2022, huit récifs avaient été imprimés par Lithosys pour la société Seaboost et immergés par cette dernière au large de la ville de Valras en France pour baliser un chenal estival. En 2023, la société Vicat a lancé une expérimentation sur des modules imprimés au musée subaquatique de la ville de Marseille (France).

La performance du groupe Vicat en matière de préservation de la biodiversité

	2023	2022	2021
Part du nombre de carrières disposant d'un plan de réhabilitation (en %)	73%	74%	81%
Part du nombre de carrières disposant d'un plan de management de la biodiversité ou menant des actions positives en faveur de la biodiversité (en %)	61%	60%	
Superficie réaménagée au cours de l'année (en m ²)	673 573	468 668	575 233
Nombre d'arbres plantés sur les sites au cours de l'année (en unités)	28 400	20 745	25 920
Nombre de groupes de visiteurs accueillis sur les sites au cours de l'année (en unités)	179	174	105

3.1.4 Offre de produits durables et Relation Clients

3.1.4.1 Vision du groupe Vicat

À l'échelle des défis démographique et climatique, le groupe Vicat s'efforce de concevoir des produits adaptés à ses marchés tout en réduisant leur empreinte environnementale. Depuis la réalisation du Pont de Souillac il y a 200 ans et l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat en 1817, le groupe Vicat met son expertise métiers au service de ses clients : il propose une large gamme de produits et services de qualité accessibles, sûrs et évolutifs pour une construction durable.

3.1.4.2 Une politique commerciale au service de la construction durable

3.1.4.2.1 Une qualité produits reconnue par ses clients

Le groupe Vicat conçoit, produit et commercialise du ciment, du béton, des granulats et des produits de second œuvre pour le bâtiment, des produits pour la voirie et les travaux publics, l'habitat individuel et collectif et le génie civil.

Le groupe Vicat accompagne au quotidien ses clients, en leur proposant des solutions conçues par le centre de recherche Louis Vicat (Isle d'Abeau – France) et produit localement par un des 360 sites du groupe à travers le monde. Pour chaque client, les équipes du Groupe veillent à garantir la disponibilité des produits et matériaux et à leur offrir des services associés avec la plus grande réactivité.

Le groupe Vicat porte une attention particulière à la qualité de ses produits. La très grande majorité des produits qu'il commercialise, sous ses 29 marques, obéissent à des normes d'application volontaire définissant notamment le niveau de qualité pour assurer l'intégrité et la durabilité des ouvrages construits avec ses produits. Dans ce cadre, il soumet ses produits à des contrôles réguliers diligentés selon des procédures internes ou externes par différents organismes attestant de leur conformité à la règle ou à la norme concernée.

Toutes les informations sanitaires utiles à la mise en œuvre de ses produits, dans les meilleures conditions d'usage (consignes de sécurité, conseils d'application et recommandation d'usage), figurent sur leurs différents emballages.

3.1.4.2.2 Des produits et solutions constructives vertueux et respectueux de l'environnement

Guidé par le principe d'éco-conception, le groupe Vicat assure la promotion de produits et systèmes constructifs économes en énergie, durables, afin de diminuer quantitativement et qualitativement leurs impacts sur l'environnement. Cette démarche, préventive par excellence, permet au Groupe de concevoir autrement ses produits et matériaux tout en conservant leurs performances et leur attractivité. En 2023, le groupe Vicat a déposé quatre demandes de brevet.

En France, il soumet ses produits à des analyses de cycle de vie afin de quantifier leurs impacts « du berceau à la tombe ». Cette approche multicritère repose sur un inventaire de l'ensemble des flux de matière et d'énergie entrant et sortant à chaque étape du cycle de vie d'un produit. Les résultats de cette analyse figurent sur les Déclarations Environnementales des Produits (DEP) ou les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) de ses produits mises à la disposition de ses clients.

Le groupe Vicat s'attache à améliorer les conditions d'utilisation et d'usage des produits qu'il fabrique ce qui répond aux attentes de ses clients qui les mettent en œuvre. Des solutions peuvent, par exemple, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, permettre l'infiltration des eaux de ruissellement avec des bétons drainants, la rénovation du patrimoine avec le ciment prompt, la réalisation de chantiers dans des temps plus courts, etc.

Souhaitant contribuer à la définition des moyens d'une transition énergétique et environnementale ambitieuse, équitable et efficace pour la ville du futur et ses mobilités, le groupe Vicat a développé une nouvelle offre appelée DECA répondant notamment aux exigences françaises issues de la réglementation environnementale des bâtiments neufs, la « RE 2020 ». L'offre intègre déjà différents matériaux et produits de la construction et des solutions constructives normées ou disposant d'Avis Technique pour les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de la distribution et de la préfabrication, comme Biosys (béton biosourcé à base de fibres de chanvre) ou encore les bétons DECA2 formulés par exemple à partir de ciment comme le CEM IV Naturat. Elle regroupera à terme l'offre de transport éco-responsable proposée à ses clients. En cohérence avec sa stratégie de décarbonation, la France et la Suisse sont à l'avant-garde de la mise sur le marché d'offres de produits sobres en carbone.

Plus récemment, avec la construction et l'exploitation d'une unité de production et de R&D, implantée à Chambéry (en France), le groupe Vicat s'est engagé à consolider son savoir-faire dans la production de pièces en béton imprimées en 3D. Cette technique présente l'avantage de réduire le volume de béton employé de 50%, l'empreinte carbone de 30%, les délais de construction ainsi que la pénibilité liée à la mise en œuvre. Pour ce faire, le groupe Vicat a travaillé à la formulation de bétons spécifiques facilitant la créativité architecturale qui ont déjà été mis en œuvre dans le cadre du projet Viliaprint porté par Plurial Novilia (filiale d'Action Logement) en France.

Le groupe Vicat est un acteur engagé dans la recherche appliquée en collaboration avec d'autres centres de recherche publics et privés, des universités ou des écoles (CEA, Partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, Écoles des Mines, Institut Jean Lamour de Nancy, Université Claude Bernard à Lyon, Consortiums européens). Il est impliqué dans différentes structures, plateformes ayant pour objet d'accélérer la diffusion d'innovations dans le secteur de la construction et répondre ainsi aux enjeux de la transition énergétique, économique et sociale. Par exemple, en France, le Groupe est :

- adhérent au Pôle de compétitivité Chimie et Environnement d'AXELERA ;
- actionnaire de TRANSPOLIS ;
- membre de TENERDIS (Pôle de compétitivité de la transition énergétique) ;
- actionnaire et membre du Conseil d'Administration de Genvia et agit avec d'autres partenaires comme le CEA et Haffner Energy ;

3.1.5 Ressources humaines

3.1.5.1 Vision du groupe Vicat

Pour soutenir l'engagement continu et l'agilité des équipes, et accompagner l'évolution de leur métier, les Ressources Humaines combinent performance et inclusion. Ancré dans l'histoire, le groupe Vicat adapte sa politique de ressources humaines pour répondre aux transitions en cours.

- partenaire aux côtés de Carbon 8 ou encore au sein de CI4C (JV créée avec des partenaires allemands) ;
- membre du Comité de Direction de IdeasLaboratory ;
- membre du Conseil d'Administration de France Hydrogène ou encore membre du Conseil National de l'Hydrogène ;
- membre fondateur et membre du Conseil d'Administration de l'Institut pour la Performance Énergétiques des Bâtiments (IFPEB).

3.1.4.2.3 Une prescription adaptée à chaque usage dans chaque territoire

Dans le cadre d'une démarche de prescription responsable, le groupe Vicat s'est toujours assuré du bon usage (en qualité et en quantité) de ses produits. Il conseille les maîtres d'œuvre dans le choix technique des produits, qui doit être raisonnable et qui doit répondre aux enjeux locaux préalablement identifiés.

Le groupe Vicat s'engage à valoriser les acteurs économiques des territoires et à les accompagner dans l'amélioration de leur performance globale. En s'appuyant sur une innovation produits reconnue et sur des services à forte valeur ajoutée, le Groupe travaille de concert avec ces partenaires locaux pour réduire l'impact carbone des ouvrages qu'ils bâtissent et faciliter leur fonctionnement quotidien.

En complément de cette expertise technique, le groupe Vicat s'est doté d'une Direction digitale en charge de promouvoir les interactions avec ses clients et de rationaliser le suivi clients pour une satisfaction optimale de leurs besoins. Le *Customer Relationship Management* (CRM), utilisé par ses principales activités en France et dans d'autres pays du Groupe, répond à cette ambition.

En France, la société Vicat s'est associée à Béton Direct pour renforcer son ancrage territorial au plus proche de ses clients et développer sur tout le territoire national la vente en ligne de béton prêt-à-l'emploi destiné aux particuliers. Dotée d'une technologie de géolocalisation permettant d'identifier le partenaire professionnel le plus proche et le plus adapté aux besoins du client, cette plateforme digitale permet de commander et de régler son béton en ligne.

Une performance au service de la construction durable

La gamme Béton commercialisée en France détient la certification « Origine France Garantie » qui garantit aux clients que 50% au moins du prix de revient unitaire du mètre cube de béton prêt à l'emploi est réalisé en France ainsi que toutes les étapes de sa transformation.

3.1.5.1.1 Les enjeux des ressources humaines

- Renforcer continuellement la culture Sécurité.
- Assurer en interne le partage des valeurs humanistes issues de Louis Vicat et de la culture familiale du Groupe, conjuguant respect, exigence, performance et solidarité.
- Dans un cadre inclusif, recruter les talents de tous niveaux et leur permettre de se développer efficacement.

- Garantir l'engagement des équipes par un cadre de travail serein, par un dialogue social de qualité basé sur la confiance, par une politique de rémunération et de promotion au mérite visant un partage équitable de la valeur.
- Contribuer aux plans d'action pour réussir la transition écologique et solidaire, et la transition digitale.
- Faciliter la transformation des organisations.
- Assurer les plans de succession et participer au plan de continuité d'activité.
- Contribuer au développement social et sociétal des territoires d'implantation du Groupe, en intégrant un axe inclusion et diversité.

3.1.5.1.2 Gouvernance de l'enjeu

Directement rattachée au Président-Directeur Général, la Direction RH Groupe s'appuie sur un réseau de DRH par pays pour tenir compte des réglementations et des contextes locaux. Le Directeur Général Adjoint – Directeur des Ressources Humaines en charge de la Santé et Sécurité au Travail, des RH et de l'Inclusion participe au Comité des Rémunérations et au Comité RSE, rattachés au Conseil d'Administration.

3.1.5.2 Politique santé sécurité « Zéro accident »

Cette politique consiste à renforcer continuellement la culture Sécurité pour permettre à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et au personnel extérieur de travailler dans un environnement sécurisé et serein.

Préserver la santé et garantir la « sécurité physique et mentale » de ses collaboratrices et de ses collaborateurs et du personnel extérieur intervenant sur ses sites est une valeur cardinale du groupe Vicat. La culture Sécurité est portée par le Président-Directeur Général qui demande aux équipes de l'incarner dans leur comportement quotidien et d'agir sur les événements à Haut Potentiel de Gravité (HPG).

3.1.5.2.1 Protéger nos équipes et nos partenaires face à l'épidémie Covid-19

En 2023, le Groupe n'a enregistré ni « cluster », ni contamination sur site ; aucun cas grave, aucun décès dans les équipes ne fut déploré. Depuis 2020, aucun site n'a été fermé directement ou indirectement par conséquence de cette épidémie.

Le Comité de Crise Covid-19 Groupe et les référents Covid-19 au sein des pays du Groupe ont continué à piloter leurs plans d'actions, en passant en veille active.

Afin de protéger ses équipes et ses partenaires, chaque Direction pays a adapté les procédures et les moyens matériels et financiers, au fil des évolutions de l'épidémie et dans le respect des lois et protocoles sanitaires en vigueur : port du masque, respect des gestes barrière, matériel et fournitures (masques, autotests détecteurs CO₂, gel hydroalcoolique, plexiglass, thermomètre temporel, etc.), plan de continuité d'action, télétravail, télémedecine, fournitures de médicaments dans certains pays, campagnes régulières

de dépistage (incluant les familles volontaires), campagnes de vaccination, campagnes de communication, etc. En France, près de 300 000 masques et plus de 2 000 autotests sont détenus dans un stock stratégique, prêts à être distribué en cas de nécessité.

Durant cette période de 2020 à 2023, la qualité des relations avec les partenaires sociaux et les équipes a permis de maintenir un dialogue social serein et décisif pour prendre et appliquer les bonnes décisions. La Direction du Groupe a veillé à ce que les collaboratrices et les collaborateurs ne soient pas impactés économiquement par cette crise sanitaire. Le recours au chômage partiel a été inexistant et le maintien de la rémunération a prévalu en cas de maladie ou d'arrêt pour facteur aggravant. L'encadrement a continué de recevoir des formations de management de gestion de crise, des risques psychosociaux (RPS) et du télétravail. De même, les formations pour que les équipes fonctionnent efficacement en mode distanciel généralisé se sont poursuivies.

Le Groupe a fait preuve de solidarité envers les communautés sur ses territoires d'implantation par le don de matériel. Ces actions sont détaillées dans la partie Développement socio-économique des territoires, section Santé. Les bonnes pratiques sont consolidées et améliorées constamment afin de répondre aux évolutions de cette crise sanitaire et d'anticiper les prochaines.

3.1.5.2.2 Une organisation pour améliorer constamment la culture Sécurité et atteindre l'objectif « Zéro Accident »

La Direction Sécurité et Santé au Travail (« SST ») Groupe est composée du Directeur SST Groupe et de l'expert incendie et risques industriels émergents, rattachés au Directeur Général Adjoint – Directeur des Ressources Humaines en charge des RH, SST et de l'Inclusion, qui reporte au Président-Directeur Général.

Chaque pays est doté d'un Directeur SST, avec des équipes SST qui lui sont rattachées.

Les résultats et les plans d'action Groupe et des pays sont revus :

- mensuellement par la Direction SST du Groupe et par chaque direction pays avec leurs équipes ;
- mensuellement par la Direction SST Groupe ;
- par le Comité Santé Sécurité/RH ;
- lors de la présentation des budgets annuels et des plans long terme de chaque pays par le Président-Directeur Général et les membres de la Direction du Groupe.

L'organisation en matière de SST favorise la synergie entre les équipes, les activités et les pays. La participation active des partenaires sociaux à la culture Sécurité contribue activement à l'amélioration des performances SST. Dans chaque pays, de nombreux accords sont signés chaque année avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel dans ce domaine. En France, la déléguée syndicale centrale FO occupe le poste de chargée SST, illustrant la transparence du Groupe en la matière.

3.1.5.2.3 La formation au service de la culture Sécurité et de l'objectif « Zéro Accident »

En matière de formation SST, l'objectif est que 100% des équipes reçoivent chaque année, au moins une formation SST. Cet objectif a été atteint en 2023, comme en 2022, et est reconduit en 2024. Les formations SST arrivent en tête, en heures et en budget, dans les plans de formation des pays.

Ainsi au Brésil, les formations SST de la société Ciplan représentent 65% de son plan de formation. Dans le Groupe, un des principaux thèmes de formation est le comportement, facteur clé de la culture Sécurité.

La Suisse et la France ont initié en 2022 et déployé tout au long de l'année 2023 une formation (approche « Dupont ») de leurs équipes dirigeantes axée sur le levier comportemental et l'ancrage de la culture sécurité auprès des équipes. Cette formation a été déclinée à l'ensemble de la ligne managériale de ces pays en 2023. Le Président-Directeur Général a acté que cette formation soit dupliquée aux autres pays du Groupe en 2024.

Des actions fortes de sensibilisation aux risques majeurs (consignation, espaces confinés, travail en hauteur, premiers secours, incendie) ont été également menées auprès des équipes et des sous-traitants. En 2023, au Kazakhstan plus de 1 800 actions ont été conduites en ce sens. Pour faire évoluer les comportements au quotidien et favoriser le partage des bonnes pratiques, des journées sécurité sont organisées chaque année dans les pays, en complément de la Journée Mondiale de la Sécurité. Les « minutes Sécurité » sont animées chaque semaine par les managers. Les thèmes majeurs abordés portent sur l'analyse des risques, la consignation des équipements, les déplacements (notamment pour diminuer les accidents de la route), les manutentions manuelles et mécaniques, l'utilisation en sécurité des téléphones et des smartphones, le travail en hauteur, le rangement et la propreté des installations et la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives (alcool, tabac et drogues).

En écho à sa charte Santé et Sécurité au Travail signée par le Président-Directeur Général du Groupe, chaque trimestre une campagne SST est diffusée avec des fiches « formation engageante ». Les supports (posters et notices) sont traduits dans toutes les langues des pays dans lesquels le Groupe est implanté et permettent de sensibiliser les équipes sur des sujets essentiels. En 2023, les quatre campagnes ont eu pour thème : la consignation des équipements, réfléchir avant d'agir, la prévention des fortes chaleurs et les manutentions manuelles. En 2024, les campagnes seront axées sur la circulation engin/piéton, le risque électrique (idem pour la Journée mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail), les espaces confinés et les règles liés aux risques industriels majeurs. Les formations initiées en 2021 et 2022 se sont poursuivies en 2023 pour les équipes de process, qui ont participé à des sessions de « lutte contre le feu », se rapprochant le plus possible des conditions réelles. En parallèle, un renforcement de l'expertise incendie s'est poursuivi auprès des équipes SST et de premières interventions sur les sites.

3.1.5.2.4 Des moyens et des procédures adaptés et partagés pour travailler en sécurité

Sur l'ensemble de ses sites, le Groupe travaille sans relâche à l'amélioration des conditions de travail, respectueuses de l'hygiène et de la Santé et Sécurité au Travail, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Le Groupe met en œuvre des actions de prévention visant à supprimer ou à réduire les expositions aux risques, les risques eux-mêmes, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les deux leviers clé d'action (comportement et éradiquer les événements à haut potentiel de gravité) se déclinent par les démarches suivantes :

- Plans d'actions pluriannuels.** Avec le support de la Direction SST Groupe, chaque pays définit et anime ses plans pluriannuels, avec l'accompagnement de ses équipes SST. Ces plans sont déclinés sur chaque site auprès des collaboratrices et des collaborateurs, et du personnel extérieur. Chaque pays adapte les « outils SST » en fonction de ses nécessités. Un des meilleurs exemples est l'appropriation des « Incontournables », règles définies par la Direction SST Groupe et déclinées par pays et activité, constituant des repères fondamentaux utilisés quotidiennement sur les sites. Chaque pays identifie annuellement dans son budget les investissements nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de ses équipes et du personnel extérieur. À titre d'exemple, devant l'augmentation du risque routier due au développement de leurs activités, les filiales américaines ont équipé de caméras 95% de leurs flottes de camions afin de travailler sur la prévention et la formation sur des bases concrètes qu'ont vécu leurs chauffeurs. Les installations de défense incendie sont continuellement renforcées pour une protection globale des sites ainsi qu'une pérennisation des moyens d'intervention. Elles s'inscrivent dans un plan de fiabilisation en concertation avec le courtier et les assureurs du Groupe. Résultat : la franchise sur le risque « incendie combustibles de substitution » a significativement diminué sur les périmètres concernés.
- Standards et certifications.** Le Groupe a mis en place au fil des années des standards SST et Incendie. Ils sont définis et améliorés constamment par un travail collaboratif entre les experts internes (SST, incendie et risques émergents, industrie, assurances, etc.) et les experts externes (courtiers, assureurs, branches professionnelles, etc.). Les sites cimentiers français sont certifiés selon le référentiel MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité-Santé Environnement des entreprises) qui soumet les entreprises extérieures aux mêmes règles que le Groupe (formations, accueils, notamment pour la sécurité, équipements, techniques et organisation).

Le Groupe compte 81 sites certifiés en France en matière de sécurité (MASE ou ISO 45001) principalement dans les activités Ciment, Granulats et VPI. Pour l'étranger, l'activité Granulats au Sénégal a obtenu la certification MASE en 2023. Au Brésil, la société Ciplan utilise le système intégré SICLOPE pour piloter ses actions SST. Il lui a permis de réduire de plus de 75% entre 2021 et 2023 ses accidents avec arrêt sur le personnel extérieur.

- **Mise à disposition d'équipements de protection individuelle.** Chaque pays assure la mise à disposition pour les équipes (salariés comme sous-traitants) d'équipements de protection collective et individuelle adaptés aux risques sur l'ensemble de ses sites.
- **Conformité des installations dès la conception des projets.** La conformité hygiène, santé, sécurité, incendie des installations est prise en compte lors de leur conception et en opération au fil des évolutions réglementaires et techniques, avec l'appui des Directions performances-investissements et assurances, en tenant compte des standards Sécurité et Incendie Groupe. Ce processus, basé sur la directive machine 2006/42/CE et sa future évolution 2023/1230, intègre ces exigences dès la rédaction des cahiers des charges *via* des dossiers techniques fournisseurs. Des audits de conformité sont réalisés par des organismes extérieurs tout au long de la construction jusqu'à la réception finale et la mise en route des installations. La remise en conformité des installations existantes est couverte par des audits internes, des plans d'actions associés et une montée en compétences des sites (exemple : démarche Granulats France).
- **Risques climatiques.** Une veille permanente est réalisée afin d'anticiper les événements climatiques de forte intensité : inondations, épisodes caniculaires ou de grand froid. Les récents événements en Californie, en Inde, au Brésil ou encore dans la vallée de la Roya (Nice – France), ont permis d'affiner notre dispositif, d'échanger sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour protéger notre personnel et nos équipements : alerte en amont des phénomènes, sécurisation des sites (évacuation du personnel, consignation machines, sécurisation engins), kits de survie, EPI fortes chaleurs/grand froid etc.
- **Visites et audits internes SST.** Les visites et la démarche audit SST sont en place dans les pays du Groupe. À titre d'exemple, en France, en 2023, plus de 60 audits croisés internes de sécurité ont été réalisés en binôme, par un membre de la direction et un expert SST. La démarche permet de s'assurer de la conformité des sites, de l'application des standards SST, d'identifier les situations non conformes, et de remonter les bonnes pratiques. Au Brésil, près de 2200 inspections (+50% en comparaison de 2022) sur site ont été menées par les équipes de la société Ciplan. Au niveau du Groupe, sous l'égide de l'expert incendie et risques industriels émergents, un plan d'audit des installations existantes (avec un focus sur les installations de combustibles de substitution) revoit particulièrement les parties techniques (détection incendie et moyens d'extinction) et « l'organisation et formation des équipes ». Lors de ses déplacements sur site, le Président-Directeur Général passe en revue le « classeur SST » recensant les indicateurs et les événements SST du site, et prend un temps pour revoir avec les équipes sur le terrain les points forts et les points d'amélioration SST du site. Cette démarche est dupliquée par les Directeurs de Zone et Pays lors de leurs déplacements sur site.
- **Partage des expériences et des bonnes pratiques.** Cela se traduit par des rencontres et des échanges entre les équipes du Groupe, pilotées par les équipes SST. La démarche « analyse de risques avant d'agir », les fiches informations rapides pour tout accident, presqu'accident et situation dangereuse, les analyses d'accidents et retour d'expérience, les comptes rendus d'audits, les supports de sensibilisation, les outils de communication et tous les documents en matière de prévention sont mis en commun sur une base de données en réseau accessible au personnel. En mai 2023, un challenge sécurité groupe a été organisé sur le thème de la consignation. Cela a permis de faire remonter l'ensemble des bonnes pratiques des sites sur le sujet et de récompenser l'engagement des équipes. Le 1^{er} prix est devenu un standard opérationnel pour le Groupe. Depuis 2022, un recensement de tous les départs de feux au niveau du Groupe a été mis en place *via* des fiches informations rapides (FIR). Ce processus permet d'analyser tous les événements et d'apporter des actions correctives (par les flashes « incendie Groupe » et le partage des bonnes pratiques). Depuis 2022, une des démarches partagées prioritaires a été de remonter et traiter tous les événements (situations dangereuses, presqu'accidents, accidents bénins, accidents) à Haut Potentiel de Gravité (HPG). Sur ces bases, des retours d'expérience sont communiqués aux équipes du Groupe le plus rapidement afin d'agir avant la survenue d'un accident. Ainsi le personnel des filiales turques a remonté plus de 5 000 situations à risque en 2023 dont 75% avaient déjà reçu un traitement à fin octobre. Cette démarche s'est renforcée en 2023 et se poursuivra en 2024 et les années suivantes.
- **Prévention des risques psychosociaux.** En fonction de leur culture, certains pays ont mis en place des outils pour prévenir les risques psychosociaux (surcharge mentale, burn-out, démotivation, anxiété, etc. liés à un contexte personnel ou professionnel). Au Brésil, la société Ciplan a mis en place un *Employee Assistance Program* permettant à ses équipes de bénéficier de support psychologique quand nécessaire par des experts externes et garantissant la confidentialité. En France, le partenariat avec JLO Conseils est similaire. Une nouvelle campagne de communication auprès des salariés et des intervenants extérieurs a été menée en mai 2023.
- **Sécurisation des collaboratrices et des collaborateurs en expatriation ou voyageant à l'étranger.** Le Groupe poursuit son dispositif de formation (en modules e-learning rendus obligatoires avant tout départ), d'accompagnement et d'assistance, en collaboration avec les sociétés SSF et AXA International. Depuis 2020, ces formations ont été complétées en intégrant un ensemble de procédures et de modes opératoires de lutte contre les épidémies.

Amélioration constante de la performance du groupe Vicat en matière de santé et sécurité au travail

En 2023, le taux de fréquence du Groupe a atteint son plus bas niveau historique. Il traduit l'engagement et les efforts constants de la Direction, des équipes et des représentants du personnel de chaque pays pour concrétiser le « zéro accident ». Le taux de gravité 2023

est en léger repli par rapport à 2022 du fait de quelques accidents longue durée sur le périmètre France (certains étant en démarche de requalification du fait de leur caractère abusif).

Indicateurs santé et sécurité pour les salariés du Groupe ⁽¹⁾	2023	2022	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés du Groupe	84	96	-12,5%
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés du Groupe	1	1	na
Nombre de jours perdus pour les salariés du Groupe	4 976	4 442	+12,0%
Taux de fréquence	4,18	4,81	-13,1%
Taux de gravité	0,25	0,22	+13,6%

Indicateurs santé et sécurité – Activité Ciment ⁽¹⁾	2023	2022	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés	22	27	-18,5%
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés	0	1	na
Taux de fréquence	2,13	3,11	-31,5%
Taux de gravité	0,08	0,06	+33,3%

Indicateurs santé et sécurité – Activité Béton & Granulats ⁽¹⁾	2023	2022	Variation
Nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés	62	69	-10,1%
Nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés	1	0	na
Taux de fréquence	6,33	6,11	+3,6%
Taux de gravité	0,42	0,35	+20,0%

(1) Ces analyses ont été réalisées sur un échantillon représentant environ 95% de l'effectif, les données relatives aux changements de périmètre récents n'étant pas encore disponibles sur ces indicateurs.

- (i) La diminution significative du taux de fréquence pour atteindre 4,18 en 2023 (4,81 en 2022) est principalement due à l'amélioration de la situation en Suisse et en Turquie. La France atteint le nombre le plus bas cumulé d'accidents avec et sans arrêt à savoir 57 accidents en 2023 contre 74 en 2022, soit une diminution de 23%. Ce pays enregistre un taux de fréquence en amélioration (7,35 en 2023 contre 8,94 en 2022, soit une diminution de 17,8%). Le taux de fréquence du Groupe est généré pour près de la moitié des cas par des accidents de plain-pied (entorses à la cheville par exemple) sans gravité.
- (ii) Le taux de gravité est quasi stable à 0,25 en 2023 contre 0,22 en 2022. Quelques accidents de très longue durée, certains sans justification médicale en lien avec l'accident, survenus en 2022 et en 2023 sur le périmètre France expliquent ce résultat. Le Groupe déplore un accident mortel de la route (conductrice dans l'activité Béton Prêt à l'Emploi aux États-Unis) du fait d'un tiers. Comme chaque année, un nombre important de sites du Groupe n'a recensé aucun accident avec arrêt en 2023. Sept cimenteries du Groupe n'ont enregistré aucun accident avec arrêt en 2023, dont certaines depuis deux, trois ou quatre années (par exemple, Bharathi en Inde). En France, dans les activités Béton & Granulats, ce sont respectivement cinq et six régions qui n'ont enregistré aucun accident avec arrêt en 2023. Certains pays ont conforté leurs bons résultats avec zéro accident sans arrêt : l'Italie, depuis 2013 ; la Mauritanie depuis près de quatre ans ; le Mali et l'Inde depuis deux ans. Au Sénégal, le personnel de la société Sococim et le personnel extérieur œuvrant à la construction du Four 6 ont enregistré 2 millions d'heures sans accident de travail.

3.1.5.3 Politiques RH

3.1.5.3.1 Garantir un management respectueux et un dialogue social constructif basé sur la confiance et la transparence en conformité avec les droits de l'homme et le droit du travail

Les valeurs humanistes de Louis Vicat ont forgé la forte culture du Groupe et sont incarnées par ses équipes dans leur quotidien. Ces valeurs et cette culture sont la source de la résilience du Groupe en période de crises. Le groupe Vicat s'appuie sur l'engagement fort et passionné de ses collaboratrices et collaborateurs en les mettant au cœur de ses préoccupations. Il entretient un dialogue constructif lui permettant de maintenir des relations sociales de qualité et de garantir à ses équipes un environnement de travail serein.

Respecter les conventions internationales

Les valeurs et la culture du Groupe imposent un respect dans les relations avec autrui, une solidarité entre les équipes, un sens de l'exemplarité, une capacité à mobiliser les énergies et une puissance d'action forte sur le terrain pour atteindre les objectifs. Elles sont aussi à l'œuvre dans les relations avec l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe s'assure que dans chacun de ses pays, ses équipes respectent les règles de droit conformes à la Charte des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies. Ses « entreprises [veillent] à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; à veiller

à ce que [ses] propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme ». Le Groupe s'est implanté dans des pays qui ont ratifié la Charte des droits de l'homme de l'ONU et sont membres de l'Organisation Internationale du Travail.

Par ailleurs, les politiques du groupe Vicat et celles déployées au sein de chacune de ses filiales traitent les questions du respect des principes et des droits fondamentaux au travail, énoncés dans la Déclaration portant sur la liberté d'association et les questions de la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de toute forme de discrimination et de toute forme de traite des êtres humains.

On entend par discrimination, toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Ainsi en 2023, la filiale sénégalaise Gecamines a mis en place une formation pour ses représentants du personnel avec l'Inspection Régionale du Travail de Thiès. En écho, le Groupe se conforme aux Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines qui le concernent. Des formations sont régulièrement organisées pour les équipes avec des cabinets juridiques spécialisés en droit du travail (avec un focus sur l'égalité professionnelle, la prévention du harcèlement moral ou sexuel, des agissements sexistes et de la discrimination), et en éthique et compliance. À l'initiative de la Direction du Groupe, l'Inde, le Kazakhstan et le Sénégal ont mis en place un Code de conduite en conformité avec les standards de la Banque Mondiale.

Témoins du respect de ces principes, les contrôles menés par les différentes autorités locales n'ont décelé aucun manquement aux règles en vigueur en 2023, comme pour les années précédentes. Aucune société du Groupe n'a été visée par une plainte ou une condamnation pour harcèlement sexuel, ou agissement sexiste, ou harcèlement moral, pour discrimination ou pour atteinte à la liberté syndicale, ou toute autre atteinte aux droits de l'homme, au titre de l'année 2023. Ce résultat est le fruit d'une politique du Groupe Zéro Tolérance en cas de manquement à un de ces points (y compris en cas de signaux faibles). Cette politique se traduit par des formations pour empêcher ces risques ou les détecter très en amont et déclencher ainsi des actions avant que les faits ne se produisent. S'ajoute une procédure, avec un volet d'alerte prenant en compte autant les signaux faibles que les signaux forts, et qui met immédiatement la victime potentielle en sécurité, déclenche des investigations formelles, menées avec rigueur et rapidement, et des sanctions rapides si les faits sont avérés. La procédure prévoit aussi que le Président-Directeur Général soit informé dès qu'un cas est détecté.

Mettre les collaboratrices et les collaborateurs au cœur du dialogue dans l'entreprise

Les sociétés du groupe Vicat sont toutes en conformité avec les lois locales pour le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, et le respect des procédures d'information et de consultation du personnel. 100% des collaboratrices et des collaborateurs sont couverts par des accords collectifs. Dans les différentes sociétés du Groupe, les salariés sont systématiquement représentés soit par une représentation syndicale soit par une représentation salariée. Basés sur le respect, la confiance et la transparence, les agendas sociaux permettent un dialogue social de bonne qualité. Le management direct et de proximité est ouvert aux échanges continus avec le personnel. Cette approche managériale participe activement au bon climat social. Malgré les crises successives (Covid-19, guerre en Ukraine, choc énergétique, inflation), le dialogue social et le climat social sont restés au même niveau de confiance et de transparence mutuels. Ainsi en 2023, aucun jour de grève n'a été enregistré dans les sociétés du Groupe.

Pour l'année 2023, le périmètre retenu pour l'indicateur « Bilan des accords » se résume à la France. 55 accords ont été signés, portant notamment sur le partage de la valeur ajoutée par le biais des accords d'intéressement, l'amélioration des conditions de couvertures santé, l'égalité professionnelle, et la cooptation. À ces 55 accords, s'ajoutent 53 décisions unilatérales prises après concertation avec les partenaires sociaux. 48 décisions unilatérales ont été mises en place pour activer le dispositif de la « Prime de Partage de la Valeur » (PPV) en faveur du pouvoir d'achat des équipes et tempérer les effets de l'inflation. 2023 enregistre donc un nombre important d'accords signés dans le cadre du dialogue social en France et témoigne de sa vitalité.

Partager la valeur ajoutée par une politique de rémunération équitable

La politique de rémunération est axée sur la récompense des performances individuelles et collectives et la fidélisation des équipes. Elle prend en compte les enjeux environnementaux et d'inclusion, la culture, les conditions macroéconomiques, les contingences du marché de l'emploi et les structures de rémunération propres à chaque pays.

La politique de rémunération porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, sans discrimination. Elle applique la règle « à travail égal, salaire égal » pour les collaboratrices et les collaborateurs. Depuis plusieurs années, à l'instar de la politique des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, la partie variable intègre notamment la performance des managers du Groupe en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection de la biodiversité et d'inclusion (avec un focus sur la place des femmes dans le Groupe et leurs évolutions).

En France, la société Vicat et ses filiales françaises appliquent le régime légal de participation des salariés ou pour certaines un régime dérogatoire. Les sommes reçues sont placées sur le « Plan d'Épargne Groupe (PEG) » et en actions de la société Vicat, le cas échéant. Par ailleurs, la société Vicat a mis en place un accord d'intéressement. Les sommes perçues à ce titre peuvent être, au choix du salarié, placées en actions de la Société sur le PEG ou sur d'autres supports proposés par un établissement financier de premier plan.

Depuis 2013, un « Plan Épargne Retraite Collectif » (PERCO) a également été mis en place puis transformé en PERECO en 2020 en conséquence de la loi PACTE. Afin de les accompagner mieux encore dans la préparation de leur retraite, un accord permet aux collaboratrices et aux collaborateurs, depuis 2015, de transférer annuellement un nombre de jours définis du compte épargne temps (CET) et de congés payés (sous certaines conditions) sur le PERECO.

Déjà en 2018 et avant le vote de la loi PACTE, la quasi-totalité des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe en France a bénéficié d'un accord de participation et/ou d'intéressement. Depuis 2022, la quasi-totalité des sociétés du Groupe en France bénéficient d'un accord d'intéressement.

En 2023, les sociétés françaises du Groupe, en concertation avec les partenaires sociaux, ont versé quatre montants sous le dispositif Prime de Partage de la Valeur (PPV) pour un montant moyen « net » total de 747 euros afin de valoriser l'engagement des équipes et contribuer à compenser l'inflation. Ce dispositif a bénéficié aux collaboratrices et aux collaborateurs dont la rémunération annuelle brute atteignait 75 000 euros au maximum, par décision de la Direction d'aller au-delà du seuil de trois SMIC annuel brut. Cette décision « mieux-disante » a été prise après discussion avec les partenaires sociaux et dans la même logique qu'en 2021 et 2022. 89% des effectifs français en ont bénéficié. Le total de ces primes en 2023 a atteint près de 2 millions d'euros. En 2019, le montant versé des primes PEPA était de près de 0,8 million d'euros, puis en 2020 de près de 1,6 million d'euros. En 2021, le montant total de 2,3 millions d'euros a été atteint par les primes PEPA combinées aux suppléments de participation ou d'intéressement, négociés avec les partenaires sociaux. En 2022, le montant versé des primes PPV a atteint près

de 1,9 million d'euros. Le cumul de ces montants, sur la période 2019 à 2023, s'élève à près de 8,6 millions d'euros en faveur des collaboratrices et des collaborateurs, en plus de leur rémunération habituelle.

L'augmentation générale de 2023, décidée au terme de la négociation annuelle obligatoire (NAO) signée avec les partenaires sociaux a été de 5% appliquée au 1^{er} janvier 2023. Ainsi, en ajoutant l'augmentation générale de 3% en 2022, le Groupe a donné à ses collaboratrices et ses collaborateurs en France une augmentation cumulée de 8% sur deux ans, soit un mois de salaire supplémentaire.

Les impacts de l'inflation pour les équipes ont donc à nouveau été pris en compte et traités par les différentes sociétés du Groupe en France, ainsi qu'à l'étranger en 2023. La filiale malienne Ciment et Matériaux du Mali a décidé d'une augmentation générale de +5,36% en novembre 2023 avec rappel sur deux ans pour ses équipes. En Égypte, les collaboratrices et les collaborateurs ont reçu une augmentation générale de +20% et de +30% pour celles et ceux situés dans les tranches de salaires les plus basses. En Turquie, à taux de change constant, les salaires ont été multipliés en moyenne par 3,5 entre 2022 et 2023 ; au Kazakhstan, ils ont augmenté de +50% sur la même période.

Dans chaque pays du Groupe, ses entreprises ne versent pas de salaires en dessous du minimum légal local. Si ce seuil légal n'existe pas, les salaires versés sont au moins supérieurs au minimum du marché local établi par des benchmarks fournis par des tiers locaux indépendants : cabinets de conseil RH, cabinets de recrutement, etc.

Évolution des charges de personnel au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	2023	2022	Écart	Variation
Salaires et traitements	429 599	396 927	+32 672	+8,2%
Charges sociales	131 618	125 794	+5 824	+4,6%
Participation des salariés	7 785	5 913	+1 872	+31,7%
CHARGES DE PERSONNEL	569 002	528 635	+40 367	+7,6%
Effectifs moyens des sociétés intégrés	9 903	9 745	+158	+1,6%

Les charges de personnel pour le Groupe augmentent de 40 millions d'euros (soit +7,6%) pour atteindre 569 millions d'euros en 2023. Cette augmentation s'explique par l'impact de change contribuant pour -33 millions d'euros et la croissance organique pour +73 millions d'euros, ayant pour origine la hausse des effectifs (+1,6% de l'effectif moyen entre 2022 et 2023), reflet de la bonne activité de certains pays, et les impacts de l'inflation sur les masses salariales brutes chargées.

Les pays enregistrant les augmentations significatives sont les suivants. Très fortement touchée par l'inflation et les mesures gouvernementales sur les salaires, la Turquie enregistre une augmentation de près de 14 millions d'euros (+78%) de sa masse salariale entre 2022 et 2023, après avoir vu augmenté de +87,5% sa masse salariale en devise locale entre 2021 et 2022. La France augmente sa masse salariale de près de 12 millions d'euros (+5,7%) entre 2022

et 2023. Cette hausse provient principalement des augmentations générales et individuelles et des primes « pouvoir d'achat » versées en 2023. Les États-Unis contribuent à cette hausse pour près de 7,4 millions USD (+5,5%), hausse expliquée par la croissance des effectifs pour répondre à la croissance des activités et à l'inflation.

Opérer une organisation du travail efficace et sereine

L'organisation du groupe Vicat reflète ses objectifs en matière de performance. La chaîne de management est courte et les niveaux hiérarchiques sont réduits aux besoins opérationnels. Le management est direct et de terrain. Les équipes disposent d'une réelle autonomie, portée par leur engagement et leur sens des responsabilités.

L'organisation par équipe à taille humaine a toujours favorisé au sein du Groupe le recours aux meilleures pratiques comme l'amélioration continue.

L'organisation du travail est en conformité avec les différentes lois locales portant sur le temps de travail et de repos, la santé et la sécurité, ainsi qu'avec les standards du Groupe et les règles internationales. Cette organisation du travail est définie pour délivrer la meilleure performance des équipes au meilleur coût dans un cadre serein.

En France, le télétravail a été négocié avec les partenaires sociaux et mis en place depuis le 1^{er} juin 2019. Lors de la crise Covid-19, les accords de télétravail ont participé à la mise en sécurité des équipes, tout en leur garantissant un cadre formalisé avec prise en charge des équipements pour bien travailler à distance et d'une partie des frais générés par le télétravail. Soucieux du lien social, le nombre de jours de télétravail visé est à présent de 1 jour par semaine.

Le Groupe est attentif à la qualité des conditions de travail de ses équipes, pour les enjeux de santé et sécurité au travail et le « bien travailler ensemble ». Ce dernier est basé sur la culture et les valeurs du Groupe, mettant en avant le respect, l'autonomie, la responsabilisation et la solidarité et englobe la « qualité de vie au travail ».

Un dispositif de don de jour a été instauré dans les sociétés françaises du Groupe pour permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs faisant face à une difficulté familiale de bénéficier de jours de congés supplémentaires donnés par des collègues. L'équilibre vie privée et vie professionnelle est traité avec attention.

100% des équipes en France sont couverts par un accord de déconnexion.

Au Kazakhstan, le Groupe continue d'investir dans Samal, village construit pour permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs de sa filiale Jambyl Cement de vivre en famille à proximité de sa cimenterie. Cet investissement initial de plusieurs millions de dollars évite à des familles d'être séparées durant de longues semaines et leur permet de bénéficier d'un cadre de vie agréable.

Travail à temps partiel

Le Groupe a peu recours aux emplois à temps partiel. En 2023, la part des salariés à temps partiel reste faible. Elle représente 1,6% de l'effectif en 2023 (identique à 2022 et 2021). Seuls les pays suivants ont recours au temps partiel, dans des proportions disparates et, le plus souvent, à la demande des collaboratrices et des collaborateurs : Suisse (12,1%), Italie (4,3%) et France (2,2%). Ce faible recours au temps partiel témoigne de la politique anti-précarité que le Groupe déploie dans tous ses pays d'implantation (part des femmes à temps partiel en France à quasi-parité avec la part des hommes).

Emplois postés

Une partie des activités industrielles du Groupe requiert une organisation avec des emplois postés. Le cadre légal est alors systématiquement respecté. En 2023, l'effectif en emploi posté reste stable à 19% du total des emplois du Groupe.

Offrir une protection sociale à nos collaboratrices et à nos collaborateurs et à leurs familles : VICARE

Toutes les sociétés du Groupe offrent selon les conditions du pays où elles sont implantées des couvertures sociales (médicales, prévoyance, retraite, chômage) à leurs collaboratrices et collaborateurs afin de les protéger ainsi que leurs familles des aléas de la vie. Cette politique

de protection sociale, VICARE, s'améliore chaque année, pays par pays, par le travail constructif mené par le management et les partenaires sociaux, avec l'appui de la DRH Groupe. VICARE vise à offrir de meilleures protections que celles résultant des standards légaux dans chaque pays.

Fidèle à l'application du principe de subsidiarité du Groupe, VICARE se décline ensuite dans chaque pays, preuve de son appropriation par les équipes locales.

À titre d'exemple, au Brésil, la société Ciplan développe le programme VIVA BEM offrant protection médicale et sociale pour ses équipes et leurs familles, avec de bonnes pratiques telles que : campagnes de consultation médicale couvrant ophtalmologie, dentaire, cardiologie, vaccination, dépistage diabète, état psychologique, etc., l'activité sportive, la diététique, etc. 50 collaboratrices et collaborateurs atteints de maladies chroniques bénéficient d'un programme de suivi médical personnalisé sur leur lieu de travail. La campagne gratuite de vaccination contre la grippe a couvert 70% du personnel (soit 650 employé(e)s), participant à l'immunité collective en interne et en externe.

En Inde, le programme *Employee Welfare Initiative* inclut « Sanjeevani » une couverture supplémentaire en cas d'accident de la vie du salarié destinée à sa famille (à date, huit familles en ont bénéficié) et « Ashraya » une couverture supplémentaire en cas de grave maladie (à date, neuf employés en ont bénéficié).

Au Sénégal, la société Sococim offre à son personnel un remboursement à hauteur de 80% de ses dépenses médicales par son institution de prévoyance maladie (IPM) ; cette pratique est également en place au sein de sa filiale malienne Ciment et Matériaux du Mali.

3.1.5.3.2 Assurer l'engagement des équipes

L'attractivité du Groupe pour recruter dans une démarche performante et inclusive et la fidélisation des collaboratrices et des collaborateurs sont deux axes majeurs de la politique des ressources humaines. Sa marque employeur est un élément positif et motivant pour les candidats(e)s de tous horizons. Elle reflète sa culture et ses valeurs ainsi que son caractère familial, son ancrage territorial et sa dimension internationale. Les valeurs et la culture du Groupe ainsi que ses plans d'actions pour réussir la transition écologique et solidaire forment un socle durable pour que les collaboratrices et les collaborateurs aient conscience du sens de leur travail et de leur engagement.

La promotion interne est privilégiée autant que possible. Elle doit permettre d'offrir à chacun(e) des perspectives d'évolution à la hauteur de ses capacités et de ses ambitions, tout en tenant compte des intérêts de l'entreprise. La mobilité, tant professionnelle que géographique, est une des conditions de cette progression. La politique des ressources humaines vise à mettre en adéquation les compétences individuelles et collectives des équipes (dans une vision à court, moyen et long terme) avec la stratégie du Groupe. Ainsi, l'équipe Digital est volontairement constituée à 50% de profils issus de la mobilité interne (avec de solides formations digitales mises en place) et à parité Femmes-Hommes. L'évaluation de la performance individuelle se fait dans chaque pays par des process identifiés et objectifs. En 2023, en Inde, l'étude d'engagement (MakeUsBetter) réalisée dans les filiales de ce pays a relevé que leurs équipes se déclarent engagées pour 78,9% des répondant(e)s, la moyenne des industries en Inde est de 71,4%.

Performances en matière d'engagement, d'attractivité et de rétention

Absentéisme

Le niveau d'engagement est reflété par le taux d'absentéisme faible, même en période de pandémie Covid-19 ou de crise. L'absentéisme est suivi dans chaque pays afin d'en connaître les raisons et d'apporter des réponses adéquates.

Le groupe Vicat présente une situation maîtrisée et en amélioration sur cet indicateur : 2,9% en 2023 (malgré la crise sanitaire : 3,2% en 2022, 2,9% en 2021).

L'Inde enregistre le taux le plus élevé avec 5,9% et le Sénégal le plus faible avec 0,7%. En France, l'absentéisme est en baisse avec un taux de 4,7% en 2023 (5,1% en 2022, 4,6% en 2021).

Départs

Le taux de sortie du Groupe est en légère hausse (16,3% en 2023, 15,4% en 2022, 19,4% en 2021). Cette tendance s'explique par les mouvements de sortie des effectifs dus à la nouvelle législation sur les retraites et par l'adaptation des organisations en France.

Aux États-Unis ou en France, les filiales n'ont pas été touchées par la « Grande Démission ». De plus, dans les pays à fort absentéisme, les filiales enregistrent des taux plus faibles que le benchmark. Ainsi en Inde, le taux d'attrition en 2023 est de 13,7% pour une moyenne nationale de près de 20%. Les indicateurs liés à l'évolution générale de l'effectif témoignent de l'attractivité du Groupe.

Effectifs ponctuels du Groupe au 31 décembre 2023 et variation

Effectifs au 31 décembre N-1	9 912
Départs naturels	-751
Départs provoqués	-889
Variation de périmètre de consolidation	/
Embauches	1 721
EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE N	9 993

Âge et ancienneté moyens

La stabilité cumulée de l'âge moyen au sein du Groupe et de l'ancienneté moyenne reflète la stabilité générale des effectifs et illustre la pérennité responsable pour laquelle le Groupe œuvre en matière d'emploi. Il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'âge moyen et l'ancienneté moyenne.

	Âge moyen		Ancienneté moyenne	
	2023	2022	2023	2022
GROUPE	44,4	43,9	8,7	8,5
Dont France	42,7	41,9	9,5	9,3

3.1.5.3.3 Plan de développement des compétences pour une performance individuelle et collective

Ce plan vise à former continuellement les collaboratrices et les collaborateurs à l'évolution de leurs métiers dans le cadre de la transition écologique et solidaire et de la transition numérique. L'ensemble des acteurs du Groupe (Direction, partenaires sociaux,

équipes) considère la formation comme un facteur clé de réussite pour l'engagement et la performance. Elle renforce aussi la culture sécurité et les valeurs et la culture du Groupe. Les plans de développement des compétences sont aussi conçus avec une vision à court, moyen et long terme afin que les équipes puissent s'adapter efficacement à l'évolution des métiers au fil des années. Les formations sont dispensées de manière récurrente et pérenne.

Performance en matière de formation

	2023	2022	Variation
Nombre d'heures de formation	283 906	209 940	+35,2%

La croissance de +35,2% des heures de formation entre 2023 et 2022 reflète la volonté de la Direction d'accélérer le développement du capital humain du Groupe. Corollaire : le nombre d'heures de formation par collaboratrice/collaborateur poursuit sa hausse en 2023 en s'établissant à 28,4 heures (21,2 heures en 2022, 20,5 heures en 2021).

En intégrant le cumul des heures des actions-formations « minutes Sécurité », l'objectif d'au moins une formation Santé et Sécurité au travail pour chaque collaboratrice/collaborateur en 2023 est atteint. De plus, l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe doit suivre depuis 2021 une formation sur la cybersécurité. Ces dispositions conduisent à ce que près de 100% des collaboratrices et des collaborateurs ont suivi au moins une formation en 2023.

En 2023, le plan de formation du Groupe est resté concentré sur la culture sécurité, la transition écologique et solidaire, le digital et la prévention du risque de cyber-attaque, la performance managériale, les performances industrielles et commerciales, et l'inclusion. Les formations sont qualifiantes ou diplômantes.

Ainsi, depuis 2010, la société Sococim a initié et poursuivi un programme d'alphabétisation qui s'est traduit par l'obtention du Certificat de fin d'études élémentaires, puis du Certificat d'aptitude professionnelle et du Brevet d'étude professionnelle dans divers secteurs : mécanique, mécanique auto, chaudronnerie. Ce sont près de 30 collaborateurs qui ont ainsi été diplômés en partant d'un statut d'analphabète.

En France, le Groupe travaille dans la durée avec des Centres de Formation d'Apprentis propres à ses métiers (CFA de Montalieu notamment), pour développer l'alternance, filière d'excellence en matière de formation. Le taux d'alternance en France en 2023 a atteint près de 7% (6,5% en 2022), et a dépassé encore une fois l'objectif fixé à 6%, ce qui permet d'alimenter les filières de formation pour les métiers du Groupe et préparer les recrutements à venir.

En France, avec l'université d'entreprise Vicat, le Groupe dispose d'un outil de formation interne hébergé par sa filiale Sigma Béton. Les formations sont élaborées et dispensées en s'appuyant sur les expertises techniques internes. D'autres pays, comme la Suisse avec la Vigier Academy, dispose d'un dispositif similaire. La plateforme de formation digitale du Groupe, CAMPUS Vicat, lancée en 2022 connaît un franc succès. Elle permet aux équipes d'avoir accès à des modules de formation en ligne sur les sujets prioritaires du Groupe tels que : culture sécurité, transition écologique et solidaire (réduction des gaz à effet de serre, stratégie climat, développement durable, éco-conduite, etc.), compliance (devoir de vigilance, lutte contre la corruption) et éthique (bonnes pratiques concurrentielles etc.) ainsi que la prévention du harcèlement ou les addictions. Lors du séminaire annuel du Groupe, ses 100 dirigeant(e)s ont suivi la formation Fresque du Climat, reflet de l'engagement du Groupe dans la transition écologique et solidaire.

3.1.5.3.4 Politique diversité, inclusion et lutte contre les discriminations

C'est agir durablement en faveur de l'inclusion, gage de performance et de créativité.

Le groupe Vicat poursuit ses démarches d'inclusion tant dans la mise en œuvre de ses politiques au profit de ses collaboratrices et de ses collaborateurs qu'en faveur des populations locales des territoires (le plus souvent ruraux) sur lesquels il opère. Elles se traduisent par des actions en faveur de la diversité et de l'égalité entre les femmes et les hommes, des actions de lutte contre les discriminations et par la volonté d'offrir une stabilité aux équipes par un emploi massivement en contrat à durée indéterminé (plus de 90% des effectifs du Groupe depuis 2020). En France, près de 94% des collaboratrices et des collaborateurs du Groupe sont embauchés en CDI (sur un panel incluant l'alternance). À titre d'exemple de l'engagement du Groupe pour l'inclusion, un guide interne « Les bonnes pratiques pour un recrutement performant et inclusif » a été mis en place en 2019 et déployé depuis 2020 dans le Groupe, avec un e-learning associé. Les valeurs et la culture du Groupe sont des atouts concrets pour réussir dans ses démarches.

L'engagement en faveur de l'égalité de traitement Femmes et Hommes

Le groupe Vicat reconnaît et promeut l'impact positif des femmes dans l'entreprise. L'égalité entre les femmes et les hommes est une des bases de sa politique des ressources humaines et de sa performance. En fonction de la culture de chaque pays, des mesures adaptées sont mises en place pour garantir aux femmes l'accès à l'emploi et à la formation, ainsi que le même traitement en matière de rémunération et de promotion.

En 2023, le nombre moyen d'heures de formation par collaboratrice (40,7 heures) est nettement supérieur à celui par collaborateur (26,7 heures). Dans les pays en développement, les filiales du Groupe ont massivement investi dans la formation de leurs équipes féminines en 2023 en comparaison de 2022. L'ensemble des actions et des résultats sont soutenus par la Fondation Louis Vicat, avec un engagement constant de sa Présidente en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces résultats sont atteints en prenant en compte la nature industrielle des activités et des emplois du Groupe. En effet, les emplois industriels restent encore fortement masculins par préjugés. En particulier, les postes Ouvriers représentent 54,1% en 2023 (52,2% en 2022) de l'effectif total mais le personnel féminin en occupe seulement 3,3% en 2023 (3,1% en 2022, 2,5% en 2021, 2,3% en 2020). La faible proportion de femmes 12,1% en 2023 (11,8% en 2022, 11,5% en 2021) dans l'effectif du Groupe en résulte.

La hausse constante du nombre de femmes dans toutes les catégories d'emploi est une volonté du Groupe. Comme les années précédentes, le Groupe a poursuivi ses actions pour « dégenrer » les postes dans l'imaginaire des actrices et des acteurs du recrutement (internes et externes). Le Groupe a toujours été combatif face aux obstacles de la féminisation des entreprises.

Résultant notamment d'une politique de formation en faveur des femmes, les recrutements et les promotions internes, toujours plus nombreux, de talents féminins sont des illustrations concrètes de la réussite des démarches engagées.

Autre exemple, très tôt, le Groupe a intégré que l'innovation, pierre angulaire de son histoire et de sa stratégie, passe par la présence de personnel féminin. Les équipes de la Direction Recherche et Développement et Marketing sont ainsi constituées majoritairement par des femmes (y compris pour les postes de tête).

Au-delà de la France, dès 2016, un plan d'actions a été lancé dans les pays du Groupe où l'emploi féminin dans l'industrie est traditionnellement rare. L'objectif principal est de recruter des profils féminins sur les postes industriels, en faisant preuve de volontarisme et d'approches disruptives. Par le Guide Recrutement Performant et Inclusif, la Direction demande de présenter systématiquement des profils féminins, y compris pour des postes habituellement occupés par des hommes. Cette démarche inclut les stages, les alternances, les postes en CDI, CDD et intérim. Ainsi, au Sénégal, la société Sococim a poursuivi son plan pluriannuel de recrutement de techniciennes et cadres féminins en faisant passer l'effectif féminin de 30 à 37, entre 2021 et 2023. Gécamines, autre filiale sénégalaise, a recruté, en 2023, quatre conductrices d'engins lourds et une pupitreuse après avoir recruté, entre 2021 et 2022, 11 femmes dont trois sur des postes industriels. Ciplan, filiale brésilienne, a initié un plan de formation « conductrice de chariot élévateur », dédié aux femmes en situation précaire vivant à proximité de la cimenterie en vue d'une embauche d'une partie d'entre elles à terme.

3 | DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023

Contributions du groupe Vicat aux enjeux de durabilité

Les actions du Groupe visent aussi les jeunes filles en scolarité. Face à la rareté des femmes dans les cursus de formation débouchant sur les métiers industriels (dans la mécanique, par exemple), le Groupe développe l'alternance pour les jeunes filles. Autre action, en 2023, en France, la société Vicat a participé de nouveau à « Industrie'elles, Déployez vos Ailes ! » dans le cadre de son partenariat avec Sport dans la Ville. Ce programme change les regards et déconstruit les clichés pour lutter contre le désintéressement des jeunes filles pour les métiers industriels. La société Vicat prend part à « L dans la Ville » qui est un programme transversal à l'ensemble des programmes de Sport dans la Ville. Il vise à donner les mêmes chances de réussites aux jeunes filles en les accompagnant dans leur épanouissement personnel et leur insertion professionnelle. Il permet aux jeunes filles du programme de travailler sur les freins à la découverte du secteur industriel et de réfléchir aux solutions concrètes à mettre en œuvre pour favoriser une vision attractive de ce secteur et développer leur attirance pour l'industrie. En Inde, le programme de mentorat et de stage pour les jeunes techniciennes et ingénieures a permis l'intégration de 10 talents féminins dans la cimenterie de Kalburgi. Le Groupe œuvre aussi à l'ergonomie des postes et l'adaptation des locaux sociaux pour les femmes.

Depuis de nombreuses années, le Groupe a aussi pour objectif d'accroître la part des femmes dans les équipes de direction. Par le travail en équipe, le coaching, les formations et le partage des meilleures pratiques, les objectifs sont d'identifier les talents féminins, d'améliorer leur performance, d'accélérer leur maturité de leader, de leur faire prendre conscience de leurs qualités spécifiques, de leur faire prendre conscience de leur rôle de « cheffe de cordée » (caractéristique forte du leadership dans le groupe Vicat). Ces démarches se conjuguent pour abaisser les obstacles externes et internes à la féminisation des postes clés du Groupe. Pour accompagner efficacement la féminisation des équipes, le Groupe a développé son réseau interne (Vicat by Elles) et rejoint plusieurs réseaux en France (« Entreprises Réseau Égalité », par exemple) et à l'étranger (African Business and Social Responsibility Forum, Women leader program au Brésil, etc.).

La Fondation Sococim dont la tutelle technique est assurée par le ministère de la Femme, de la Famille et du Genre du Sénégal est un relais de la politique menée par le Groupe pour la reconnaissance du rôle des femmes en entreprise en aidant des Sénégalaises à développer leurs propres activités.

En termes de résultat, l'équipe de direction Corporate entourant le Président-Directeur Général du Groupe est composée à près de 41% par des femmes. De plus, depuis 2018, pour la première fois dans l'histoire du Groupe et, sans doute dans l'industrie française pour une entreprise de la taille de Vicat, le Délégué Syndical Central Force Ouvrière (syndicat majoritaire) est une femme. Depuis 2017,

la Société compte une des plus jeunes administratrices des sociétés cotées françaises avec Éléonore Sidos (26 ans en 2023). Par cette nomination à son Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale et les actionnaires donnent un exemple de parcours permettant à de jeunes talents féminins d'acquérir rapidement des expériences professionnelles denses et des responsabilités significatives. Par ailleurs, la Direction a décidé la mise en place d'un représentant des salariés au Conseil d'Administration dès l'année 2016, alors que la loi ne l'obligeait à le faire qu'ultérieurement. Compte tenu de la qualité des relations sociales, le mode de désignation par le Comité Social et Économique Central (CSEC) s'est naturellement imposé au profit d'une collaboratrice.

Le Groupe porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

En matière de salaire, le Comité des Rémunérations relève que la continuité de la politique de parité de la société Vicat, portée par la promotion au mérite, contribue à maintenir de faibles écarts en 2023, comme en 2022 et 2021. Comme prévu, trois femmes figurent dans le top 10 des rémunérations de la société Vicat à compter de 2021. Les démarches de promotion interne se poursuivent pour atteindre la parité dans le top 10 des rémunérations.

En France, depuis 2017, pour aller au-delà de ses objectifs mentionnés dans l'accord Égalité Professionnelle en matière de rémunération (validé par les partenaires sociaux), la Société a co-initié avec les partenaires sociaux un comparatif détaillé de la rémunération des femmes et des hommes « poste par poste » afin d'identifier d'éventuels écarts et le principe d'un budget spécial de rattrapage. L'écart en nombre et en valeur est proche de 0% ; les ajustements nécessaires systématiquement effectués sans délai. Ces résultats illustrent la politique de parité du Groupe, portée par la promotion au mérite.

Un autre exemple d'accord en faveur de l'égalité professionnelle est le dispositif du congé parental en France qui a été amélioré en assurant le maintien de la rémunération et en prévoyant une possibilité de prolongation de cinq jours à mi-temps.

Conformément à la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » adoptée en août 2018, le groupe Vicat a communiqué les résultats de l'Index de l'égalité femmes-hommes pour ses sociétés en France. Composé de quatre à cinq indicateurs selon la taille de l'entreprise, le score de l'index doit être au minimum de 75 sur 100. À titre d'exemple, pour les sociétés françaises du Groupe dont l'effectif est supérieur à 250 salarié(e)s, les résultats obtenus en 2023 sont égaux ou supérieurs à 85. À la demande du Président-Directeur Général, chaque société poursuit un plan d'action pour l'égalité femmes hommes sur les différents critères, en France et à l'étranger.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VICAT	87/100	89/100	92/100	89/100	92/100	92/100

À titre de comparaison, en 2022, la note moyenne en France était de 85/100 et la moyenne des sociétés cimentières françaises était de 84/100.

Performance en matière d'égalité Femmes-Hommes

Analyse de l'effectif au 31 décembre 2023 par sexe/catégorie/âge moyen et ancienneté moyenne

(en nombre de salariés)	Total	Dont			Âge moyen	Ancienneté moyenne
		Encadrement	Employés	Ouvriers		
Femmes	1 207	303	727	177	43,8	7,8
Hommes	8 786	1 334	2 221	5 231	43,0	9,1
TOTAL	9 993	1 637	2 948	5 408	44,4	8,7

Analyse de l'effectif au 31 décembre 2023 par sexe

	2023	2022
Femmes	12,1%	11,8%
Hommes	87,9%	88,2%

Part des femmes en % de l'effectif total	2023	2022
Cadres	18,5%	16,6%
Employés	24,7%	24,2%
Ouvriers	3,3%	3,1%
TOTAL DU GROUPE	12,1%	11,8%

Dont France	2023	2022
Cadres	27,6%	26,5%
Employés	29,5%	29,8%
Ouvriers	3,8%	3,9%
TOTAL DU GROUPE	19,9%	19,5%

La proportion de femmes employées dans le Groupe poursuit sa croissance pour atteindre 12,1% en 2023 (11,8% en 2022, 11,5% en 2021, 10,7% en 2020). En France, l'emploi des femmes repart à la hausse avec un taux de 19,9% (19,5% en 2022 ; 19,6% en 2021 ; 18,5% en 2020). La catégorie Cadre tire ce taux d'emploi féminin en passant de 26,5% en 2022 à 27,6% en 2023 ; les autres catégories restent quasi stables : catégorie Employés (de 29,8% en 2022 à 29,5% en 2023) et catégorie Ouvriers (de 3,8% en 2022 à 3,9% en 2023). Avec un effectif féminin respectif de 26,4% et de 21,7%, le Kazakhstan et l'Italie continuent d'occuper, avec la France (19,9%), les premières places dans le classement. La filiale Ciplan est la société cimentière brésilienne qui emploie proportionnellement le plus de femmes dans ce pays (11,3%). Reflet des actions menées par les Directions de chaque pays, le taux de féminisation de l'encadrement poursuit sa progression pour atteindre 18,5% en 2023 (16,6% en 2022, 16,4% en 2021 et 13,9% en 2020).

Les pays où la part des femmes managers est proche ou supérieure à 30% sont : l'Italie (50%) et la France (27,6%). Les recrutements de cadres en 2023 sont composés par des femmes à hauteur de près de 36% (30% en 2022) en France. Trois pays sont proches de 20% de femmes dans l'encadrement : le Kazakhstan (23,5%), le Brésil (21,4%), et le Sénégal (16,7%).

Une politique intergénérationnelle des équipes

Les politiques de recrutement, de formation, de rémunération et de promotion assurent que l'âge n'est pas un facteur discriminant à l'encontre d'un(e) candidat(e) ou d'un(e) collaboratrice/collaborateur. En 2023, les profils juniors ou seniors recrutés illustrent le résultat de ces politiques.

Tenant compte des conditions de travail, la politique santé et sécurité au travail, portée par le management, favorise le maintien dans l'emploi tout au long de la carrière professionnelle. Aucun plan de départ en préretraite ou par mesure d'âge n'existe dans le Groupe.

Les Directions des activités portent une attention particulière à la formation des collaboratrices et des collaborateurs afin d'éviter leur obsolescence en termes d'employabilité, de compétences et de performance et de veiller à ne pas créer de fracture numérique. Les nouveaux entrants suivent des formations sur le terrain en bénéficiant directement des compétences et des connaissances des plus expérimentés. À l'inverse, les plus jeunes forment les plus anciens aux nouvelles technologies. Ainsi, au Sénégal, au sein de la filiale Gécamines, les plus jeunes forment les plus anciens à l'utilisation de la technologie embarquée sur les nouveaux équipements roulants.

En France, afin de nourrir les filières de formation de l'industrie des matériaux, l'objectif en matière d'alternance était d'atteindre 6% des effectifs en 2023. Il a été dépassé pour atteindre près de 7% des effectifs (6,5% en 2022) dont plus de 20% sont issus des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ; proportion à l'identique dans les recrutements de VIE. La volonté d'atteindre la parité sur cette population est restée incarnée

en 2023 pour un résultat de 40% de talents féminins pour 60% de talents masculins. Depuis 2020, les activités du Groupe en France sont partenaires du plan du Gouvernement : « 1 jeune, 1 solution », avec l'accompagnement de la Fondation Louis Vicat. D'autres actions en faveur des enfants et des jeunes sont listées dans la partie « Dans le domaine de l'éducation pour améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves ».

Répartition des effectifs par âge au 31 décembre 2023

Âge distribution	< 20	20-25	25-30	30-35	35-40	40-45	45-50	50-55	55-60	60-65	> 65
Pourcentage	1,4%	4,8%	9,0%	12,1%	15,0%	15,0%	14,2%	13,1%	10,4%	3,8%	1,0%

Le Groupe présente en 2023, comme en 2022, une pyramide des âges équilibrée. La population des moins de 50 ans représente 71,6% des effectifs, la population des plus de 50 ans 28,4%.

Les mesures prises en faveur des personnes éloignées de l'emploi

Le Groupe a une politique active de recrutement et de formation des personnes éloignées de l'emploi sur ses territoires, principalement ruraux. Cette politique passe avant tout par des mesures concrètes telles que des visites régulières de sites par des chômeuses et des chômeurs de longue durée ; des stages d'insertion ; le recrutement en CDI de jeunes sans qualification bénéficiant d'une formation (avec le CFA de Montalieu, par exemple) avant de démarrer un poste ; la collaboration avec le concours d'organismes d'insertion (missions locales, l'École de la 2^e chance, Pôle Emploi, etc.).

À titre d'exemple, en Inde, près de 400 villageoises et villageois (souvent illettrés et sans formation) ont été formés puis sont devenus des employés des cimenteries de Kalburgi et de Bharathi.

En Suisse, la filiale Altola travaille depuis 2013 avec Oltech GmbH, une entreprise à but non lucratif, offrant des places d'intégration socioprofessionnelle à des personnes en chômage de longue durée. Mauricim, filiale mauritanienne, sous-traite des activités à une société locale n'employant que des personnes en situation de précarité pour leur offrir une rémunération et des conditions de travail et de vie de qualité.

En 2018, la société Vicat a répondu favorablement à l'appel du Président de la République française, Emmanuel Macron, en rejoignant les dispositifs « La France une chance, les entreprises s'engagent » et PAQTE, qui sont englobés dans le plan France Relance, pour notamment augmenter l'apprentissage, le mentorat et les embauches des habitant(e)s des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR).

Depuis 2019, la société Vicat s'est engagée dans les clubs inclusifs départementaux de l'Isère, des Alpes-Maritimes, du Rhône et de l'Allier. Madame Sophie Sidos, Présidente de la Fondation Louis Vicat, est « co-leader » du club inclusif Isère, par nomination de Madame la Ministre du Travail Muriel Pénicaud. La société Vicat a aussi rejoint le « Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive » en retenant trois axes : l'alternance, le mentorat et les achats inclusifs. Des partenariats renforcés avec des associations dédiées à l'insertion comme Sport dans la Ville, Tous en Stage, Institut Télémaque, Afiph (Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées), les entreprises de la Cité et des établissements pour

l'insertion dans l'emploi (comme les écoles de la 2^e chance et les missions locales) ont permis de concrétiser les engagements en actions. Comme chaque année, des postes en CDI ont été pourvus par des profils issus des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et des ZRR (Zones de revitalisation rurale), soit près de 20% des embauches en 2023.

Les actions de visite de sites en France pour des chômeurs en longue durée ou des personnes en situation précaire se sont poursuivies pour abattre les obstacles du retour à l'emploi et développer un intérêt pour l'industrie sur les territoires ruraux. En 2022 et en 2023, l'objectif de 1% de l'effectif comme mentors a été atteint pour offrir un mentorat à plus d'une vingtaine de jeunes issus des QPV et des ZRR. En 2023, dans le cadre du recrutement en alternance, 20% des recrutements sont pourvus par des profils issus des QPV et ZRR. En 2023, Le Groupe a de nouveau été partenaire du Sommet de l'inclusion économique organisé par la Fondation Mozaik sous l'égide du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Lors de la semaine de l'Industrie, le ministre de l'Industrie Roland Lescure, a mis en avant les actions de la société Vicat dans son Plan pour plus de mixité sociale dans l'industrie, apportant une reconnaissance d'employeur responsable notamment pour les populations rurales. La Direction porte aussi le sujet de l'inclusion en soutenant la Chaire Vulnérabilité, Université Catholique de Lyon, dans laquelle le Président-Directeur Général est très impliqué et la Chaire Paix économique, *mindfulness* et bien-être au travail, au sein de Grenoble École de Management. Ces actions permettent à la société Vicat et à ses filiales de répondre avec succès aux clauses sociales et inclusion pour remporter les appels d'offres ; autre preuve de leur efficacité.

Les mesures prises en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Le groupe Vicat applique une politique volontariste et adaptée en faveur des personnes en situation de handicap. Le Groupe veut atteindre l'exemplarité dans ses actes.

La Commission handicap a été créée en 2021 et est composée de la présidente de la Fondation Louis Vicat, de représentants de la Direction, d'un collaborateur en situation de handicap, de membres de la DRH et des partenaires sociaux. Sa mission est de promouvoir le plan d'action handicap sur ses quatre thèmes : sensibilisation, recrutement, accompagnement et maintien dans l'emploi, et achats inclusifs. Cette commission se réunit quatre fois par an et dynamise la démarche engagée depuis de nombreuses années par le Groupe. Le plan d'action est porté par la Direction générale et

les Directions pays, et soutenu par les services supports (ressources humaines pour l'interne et les achats pour l'externe) avec l'appui de la Fondation Louis Vicat.

En France, la part des travailleurs en situation de handicap s'est stabilisée à 2,5% en 2023 (2,6% en 2022, 2,7% en 2021 et 2,1% en 2020). Les deux tiers des emplois tenus par des collaboratrices et des collaborateurs en situation de handicap sont des emplois industriels. La cimenterie de Montalieu, fleuron industriel du Groupe en France, comprend dans son effectif en CDI, plus de 7% de collaborateurs en situation de handicap.

Cette politique fait écho à l'étranger, notamment en Égypte (7,7%), en Italie (4,4%), au Brésil (2,9%), en Mauritanie (2,9%) et en Turquie (1,7%).

Malgré les efforts des entreprises du Groupe, la très forte disparité des politiques gouvernementales nationales dans ce domaine limite la part des salariés en situation de handicap à 1,6% en 2023 (1,7% en 2022) dans le Groupe.

En France, un accord handicap a été négocié en 2022 avec les partenaires sociaux, en faveur de collaboratrices et de collaborateurs bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (dit RQTH). Cet accord s'inscrit dans la continuité de la démarche instaurée depuis 2020 avec la nomination d'une référente handicap, puis en 2021, avec la création de la commission handicap. En 2023, cet accord a été partagé avec les Directions des différents pays du Groupe et décliné selon leur contexte. Cet accord vise à améliorer les résultats dans les quatre domaines suivants pour lesquels le Groupe œuvre depuis de nombreuses années.

Sensibilisation

La sensibilisation vise à augmenter l'acceptabilité du handicap parmi les équipes, de lutter contre les réticences et les préjugés qui peuvent exister, l'appréhension d'intégrer une collaboratrice ou un collaborateur en situation de handicap. Elle engage les collaboratrices et collaborateurs concerné(e)s à se faire connaître sans crainte et de les accompagner dans la reconnaissance RQTH.

En 2023, la démarche se traduit par la poursuite d'une campagne de communication sous la forme d'affiches. Elle a pour but de sensibiliser les équipes et de lutter contre les stéréotypes qui peuvent encore subsister. La campagne met en exergue de belles réussites individuelles et collectives : un chauffeur poids lourds en situation de handicap auditive ou un collaborateur travaillant dans nos carrières atteint d'une maladie pulmonaire invalidante. Cette campagne continue dans toutes les entités du Groupe et est accompagnée de « causeries » sur le thème. Autre exemple : l'ensemble des équipes françaises a participé à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, en novembre 2023. Des *DuoDays* ont été organisés au cours de cette semaine. Autre exemple, le Groupe a déployé une série d'actions pour la recherche sur la mucoviscidose à l'initiative de la Présidente de la Fondation Louis Vicat, notamment par la participation des équipes et par des dons financiers pour la manifestation « Les virades de l'Espoir » dont l'objectif est la collecte de fonds pour la recherche sur la mucoviscidose.

Recrutement

L'objectif est d'augmenter l'emploi direct, notamment en France pour atteindre 3,8% en 2023 (taux moyen national) et 4,5% en 2025, malgré les difficultés suivantes :

- la majorité des sites sont situés en zones rurales ou dites « périphériques » nécessitant un moyen de transport ;
- les métiers industriels du Groupe sont à tort trop souvent perçus comme incompatibles avec un handicap par les personnes en situation de handicap et leurs proches.

En 2023, le Groupe a continué de développer ses partenariats avec des entreprises de recrutement spécialisées. Il a continué à participer à des salons de recrutement dédiés aux personnes en situation de handicap.

Maintien dans l'emploi et accompagnement de nos collaboratrices et de nos collaborateurs

En 2023, les aménagements de poste de travail se sont poursuivis. Les partenariats se sont renforcés avec des spécialistes externes (médecine du travail) et associations tels que l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (l'Agefiph) et l'association familiale de l'Isère pour personnes handicapées (Afiph).

La mise en place de conditions nécessaires aux soins et au retour à l'emploi liée à une grave maladie (cancer notamment) fait l'objet de concertations avec tous les acteurs concernés en tenant compte du fait que chaque cas est particulier.

Des jours de congés payés supplémentaires sont accordés dans le cadre du handicap des collaboratrices et des collaborateurs concernés.

Achats inclusifs

L'objectif est d'accroître l'emploi indirect par les achats inclusifs en développant les contrats de sous-traitance dans des secteurs protégés et adaptés (détachement de travailleurs handicapés au sein des entreprises du Groupe, prestations de services, telles que l'entretien des espaces verts, l'élimination de déchets sélectifs, le courrier, etc.).

À titre d'exemple en 2023, les départements Achats et Informatique du Groupe ont sous-traité à la société AfB, une entreprise adaptée spécialiste de la revalorisation de parcs informatiques, le recyclage de tous les équipements informatiques périmés du siège du Groupe.

Toutes les équipes Achats du Groupe ont suivi une formation Achats Inclusifs en 2023. Le partenariat avec le Collectif des entreprises pour une économie inclusive, regroupant les plus grandes entreprises françaises, a permis d'acquérir des bonnes pratiques supplémentaires dans ce domaine.

3.1.6 Conduite éthique des affaires

3.1.6.1 Vision du groupe Vicat

Avec d'une part une ambition de maintenir un pacte de confiance durable avec ses parties prenantes, et d'autre part conscient du niveau élevé des risques éthiques sur les marchés émergents (fraude, corruption, conflit d'intérêts), du risque de diffamation notamment sur internet, et de la croissance du risque de cyberattaque, le groupe Vicat met tout en œuvre pour renforcer sa culture d'intégrité et s'assurer de prospérer dans la durée, en tenant compte naturellement du durcissement de la réglementation.

3.1.6.2 Dispositif « éthique et compliance »

Afin de prévenir l'apparition de certains comportements isolés qui risqueraient de porter atteinte à son image et à sa notoriété et de lutter contre la corruption, le groupe Vicat a formalisé sa « politique Compliance » dans deux documents majeurs :

- une charte éthique dans laquelle sont regroupés les valeurs intrinsèques et fondamentales du groupe Vicat et ses principes d'actions ;
- un Code de conduite anticorruption qui intègre les comportements à adopter afin de répondre aux engagements de la charte et concerne tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien.

Ces documents forment le socle du dispositif éthique et compliance et sont traduits dans toutes les langues où le Groupe est implanté. Ces documents présentent les règles non négociables en matière de respect des Droits de l'homme, des libertés fondamentales, de santé/sécurité, de diversité, d'environnement et de lutte contre les discriminations, la fraude, la corruption et le trafic d'influence. Ils rappellent également les engagements demandés aux collaboratrices et aux collaborateurs du Groupe : protéger les actifs et l'image du Groupe, garantir la qualité et la sécurité des produits, et respecter les règles éthiques et les réglementations y compris le règlement général sur la protection des données (disponible sur le site Internet de la Commission nationale de l'informatique et des libertés).

La prévention et la gestion des risques liés aux sanctions internationales en vigueur font l'objet d'une procédure Groupe communiquée aux Directions de chaque pays.

Il revient à la Direction compliance, directement rattachée au Président-Directeur Général (conformément aux recommandations de l'AFA) de mettre en œuvre et de superviser ces politiques et leur effectivité. Elle anime un réseau de 13 référents Compliance présents dans chaque pays. Elle reçoit le soutien de la Direction de l'audit interne dans le cadre de ses missions de contrôle des procédures opérationnelles.

Engagé dans une démarche d'amélioration continue en matière de compliance, le groupe Vicat s'est soumis volontairement à plusieurs audits externes réalisés par un cabinet spécialisé et compétent à l'international.

Le groupe Vicat revoit régulièrement sa cartographie des risques ; la dernière révision date de fin 2021.

La Direction Compliance procède également à un reporting de ses actions au Comité d'Audit et aux Comités Compliance qui se tiennent tous les trimestres.

En collaboration avec la Direction Formation, elle sensibilise et forme à la compliance les collaborateurs et collaboratrices. Elle vise à former les personnes concernées à la lutte anticorruption et au droit de la concurrence dont le module de formation est diligenté par des avocats spécialisés. Le plan de formation Groupe compte plusieurs modules de formation en e-learning traitant de la compliance, en plus de formations ponctuelles en présentiel.

En 2023, le groupe Vicat a également souhaité mettre le sujet du devoir de vigilance en avant, en proposant un module de formation accessible au plus grand nombre en e-learning. La procédure Groupe « Évaluation des tiers » complète le dispositif. On entend par tiers les clients, fournisseurs, intermédiaires éventuels, et partenaires. Elle consiste à mieux connaître nos tiers en matière de compliance afin d'adapter les comportements en cas de risques en évitant de démarrer une relation d'affaires avec ceux présentant un risque de compliance ou en la stoppant si nécessaire. En termes de dispositif, depuis deux ans, le groupe est également en phase de renforcement progressif des contrôles, grâce au recours de plus en plus généralisé à des outils de *screening* de tiers, avec trois pays supplémentaires couverts en 2023.

En 2023, le dispositif anticorruption du groupe a également été renforcé par une politique cadeaux et invitations, diffusée fin 2022, qui précise les règles internes, le mode de contrôle et le reporting associé.

Conformément à la réglementation, le dispositif éthique comporte également un mécanisme d'alerte (garantissant l'anonymat, par tous moyens présentiels et distanciels) et un régime de sanctions disciplinaires pouvant conduire au licenciement. Le mécanisme d'alerte permet aux collaborateurs et collaboratrices, comme aux fournisseurs et aux clients de signaler, sans crainte, ce qui pourrait relever d'un comportement douteux au regard de la Charte éthique et du Code de conduite. Des campagnes de formation, de sensibilisation et de communication sont régulièrement menées sur ce mécanisme. Le groupe Vicat s'engage à protéger le lanceur d'alerte dans son statut : ce dernier ne peut être ni sanctionné, ni licencié, ni discriminé du fait de son statut. Toutes les alertes sont traitées et se traduisent par l'adoption de mesures appropriées. Avec ce dispositif, le Groupe répond aux attentes de la loi française dite loi Sapin 2. Compte tenu des relations du Groupe et de ses dirigeants avec les autorités publiques, le groupe Vicat, ayant son siège social en France, s'est enregistré sur le site déclaratif de la Haute Autorité (française) de la Transparence et de la Vie Publique, en charge de contrôler les questions de déontologie et de conflits d'intérêts relatifs à l'exercice de fonctions publiques.

Performances en matière de compliance

En 2023, plus de 80% des audits contiennent des points de contrôle portant sur des questions de compliance.

Le groupe Vicat enregistre une progression importante d'environ 23% de la part des tiers évalués. La majorité des tiers à risques est désormais évaluée en France, aux États-Unis, en Suisse, en Mauritanie, en Égypte et en Italie. Le Groupe a fait le choix d'un outil d'évaluation unique des tiers pour toutes ses entités dont la mise en place sera finalisée d'ici fin 2024 et qui permettra de poursuivre l'effort.

L'autre indicateur clé est celui des formations compliance. Compte tenu du turn-over des équipes, notre objectif est d'obtenir un taux de formation de plus de trois quarts des personnes à former. Cet objectif est bien atteint en 2023. De plus, avec le déploiement des outils de formation groupe réalisé dans l'année dans tous les pays, le Groupe a également amélioré la qualité de ses formations et consolidé les données de suivi.

3.1.6.3 Lutte contre l'évasion fiscale

Les affaires fiscales du Groupe sont gérées de manière responsable. Le Groupe s'engage ainsi à :

- **assurer la conformité fiscale.** Il veille à respecter les lois, règles et règlements fiscaux applicables dans les pays où l'activité est exercée. Le Groupe veille ainsi à respecter ses obligations déclaratives et de paiement. Il ne pratique ni l'évasion ni la fraude fiscale. En cas d'incertitude sur l'interprétation d'un texte, le groupe Vicat fait appel à des conseils fiscaux locaux et peut également solliciter un accord préalable auprès des autorités fiscales compétentes.

S'agissant des opérations transfrontalières, le groupe Vicat se conforme aux principes de l'OCDE applicables en la matière et veille à ce que ses prix de transfert soient des prix de pleine concurrence. Il s'agit essentiellement de prestations de services (*management fees*) fournies par le siège en France à ses filiales ;

- **gérer ses affaires fiscales de manière à préserver la valeur du groupe Vicat.** Le groupe Vicat doit protéger sa compétitivité et développer ses activités afin de créer de la valeur pour l'actionnaire et ses parties prenantes. Ainsi, le Groupe paie sa juste part d'impôt

dans tous les pays où il est présent. Dans le même esprit, le Groupe s'assure de l'application des options fiscales les plus pertinentes permises par le droit fiscal local et de l'absence de double imposition économique.

Certains États mènent des politiques fiscales incitatives afin d'encourager les entreprises à investir dans des infrastructures, dans la technologie et ainsi soutenir l'investissement économique et l'emploi. Le groupe Vicat bénéficie de ces incitations dans le respect des textes les accordant.

3.1.6.4 Cybersécurité

Pour accompagner l'accroissement de la dématérialisation des processus et des volumes de données lié à la transition numérique qu'il a engagé, le groupe Vicat met tout en œuvre pour sécuriser de manière adaptée ses systèmes d'information et ses données et ainsi se protéger au mieux de toutes cyberattaques.

Le Directeur de la Cybersécurité avec son équipe pilote la protection des données et la sécurité des systèmes d'informations. Les règles de sécurité sont formalisées dans une Politique de Sécurité des Systèmes d'Informations (PSSI) et sa déclinaison pour les systèmes industriels. L'ensemble des employés ont pris connaissance des bonnes pratiques de l'utilisation des systèmes d'information au travers d'une charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques afin d'assurer la coopération de tous les collaborateurs et collaboratrices à la gestion du cyber-risque. Ils ont l'obligation de suivre un programme de sensibilisation à la cybersécurité (e-learning) et sont régulièrement soumis à des tests comme des simulations d'hameçonnage.

Des investissements sont réalisés chaque année pour renforcer la cyber-résilience du Groupe. Le Groupe s'est par ailleurs engagé dans la définition de procédure de gestion de crise cyber complétée par des exercices réguliers.

Enfin, le Groupe s'est doté d'un dispositif de détection des incidents cyber (*Security Operating Center*), actif 24 heures sur 24 et capable de surveiller l'ensemble des SI bureautiques du Groupe. Ce dispositif est également en cours de déploiement dans les usines ciment du Groupe.

3.1.7 Maîtrise de la chaîne d'approvisionnement et achats responsables

3.1.7.1 Vision du groupe Vicat

En raison du volume d'achats annuel qu'il réalise, soit environ 2,8 milliards d'euros, le groupe Vicat est particulièrement vigilant aux conséquences que pourraient avoir les relations qu'il entretient avec ses fournisseurs, ses sous-traitants et ses prestataires implantés partout dans le monde. Un manquement réglementaire de l'un de ses fournisseurs notamment en matière de droits humains, de santé, de sécurité, ou encore d'environnement pourrait affecter durablement la performance économique ainsi que la réputation du Groupe de manière directe ou indirecte.

Les enjeux pour le Groupe dans les relations avec ses fournisseurs sont les suivants : sécuriser les achats, réduire l'empreinte globale

des achats et contribuer par ses achats au développement socio-économique dans ses territoires d'implantation.

3.1.7.2 Politique « processus et achats responsables »

La Politique Achats Responsables a été formalisée par la Direction des Achats Groupe dès 2021. Elle a pour ambition de concilier rentabilité et responsabilité sociétale de l'entreprise en lien avec la stratégie globale du groupe Vicat. Cette Politique est disponible sur le site internet de Vicat. Elle se structure autour de deux grands volets d'actions : la promotion de l'achat local et la rationalisation du portefeuille fournisseurs du Groupe.

La Direction des Achats Groupe s'appuie, par ailleurs, sur la « Directive Achats Groupe », déployée en 2022 qui définit, quant à elle, les règles essentielles du processus achats. L'évaluation de la conformité à cette Directive a été lancée dès début 2022 et s'est poursuivie en 2023 auprès de dix entités dans six pays.

Engagée dans une démarche d'amélioration continue, la Direction Achats Groupe accompagne les pôles achats des filiales pour faciliter l'intégration de facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans leur processus de décision.

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs que le Groupe s'est fixé, la Direction Achats Groupe a établi une feuille de route achats responsables en lien avec les autres directions stratégiques du Groupe. Elle s'assure de sa diffusion auprès de la communauté des acheteurs présents dans tous les pays dans lesquels le Groupe opère. C'est dans ce contexte que les filiales ont commencé à établir leurs propres feuilles de route, en conformité avec celle du Groupe.

La Direction Achats Groupe poursuit ses efforts de sensibilisation en organisant des sessions de formation à la RSE et aux Objectifs de Développement Durable ainsi que des temps d'échanges lors des Comités Achats Groupe annuels. En 2022, 100% des acheteurs avaient reçu une première formation. Une seconde vague de formations est prévue en 2024. Le dernier Comité Achats d'octobre 2023 a été l'occasion de préparer les prochaines étapes définies dans la feuille de route.

3.1.7.2.1 Promotion de l'achat local

Le groupe Vicat s'efforce de réaliser ses achats et approvisionnements localement (dans le pays ayant émis le besoin) et, dans la mesure du possible, auprès des petites et moyennes entreprises qui jouent un rôle clé en faveur du dynamisme économique local. C'est pourquoi, la base fournisseurs du Groupe a été enrichie de nouveaux indicateurs permettant d'améliorer la connaissance du profil du fournisseur référencé.

La Direction Achats Groupe incite également l'ensemble des filiales du Groupe à favoriser les fournisseurs « inclusifs », notamment ceux privilégiant l'emploi des personnes en situation de handicap. En France, elle a diffusé un « guide des achats inclusifs ». En tant qu'adhérent au « Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive », Vicat s'efforce d'intégrer davantage de fournisseurs inclusifs.

3.1.7.2.2 Gestion d'un panel de fournisseurs responsables

Le groupe Vicat tient à s'entourer de fournisseurs engagés dans des démarches RSE. Mettre en place un tel panel de fournisseurs nécessite de travailler en étroite collaboration avec ces derniers de façon à identifier et maîtriser les risques en amont de sa chaîne de valeur. Le Groupe a travaillé sur les bases d'une première cartographie qui a permis de sélectionner les familles d'achat clés. Trois principaux critères ont été retenus pour guider ces travaux :

- le volume d'achats ;
- l'impact CO₂ ;
- le risque sécurité.

Cette cartographie a permis au groupe Vicat de déployer, de manière prioritaire, les actions définies dans sa feuille de route auprès des fournisseurs relevant des familles d'achat clés, à savoir :

- faire adhérer l'ensemble de ses fournisseurs à son Code de conduite. Ce code, disponible sur le site internet du groupe Vicat, définit les principes que doivent respecter les fournisseurs travaillant avec le Groupe. Dans le cadre des négociations, ce Code encourage les propositions innovantes en faveur des transitions écologique et énergétique et les démarches de progrès continu eu égard à l'environnement (suivi de leurs émissions de CO₂) et aux conditions de travail (santé sécurité – interdiction du travail des enfants) ;
- sortir de la base des fournisseurs actifs ceux étant susceptibles de présenter des risques. Il peut s'agir de risques d'atteinte pour la santé et la sécurité des personnes sous la responsabilité dudit fournisseur, des risques d'atteinte aux Droits humains, des risques d'atteinte à l'environnement du fait des activités et au comportement du fournisseur et enfin d'un risque lié au niveau particulièrement élevé des émissions de CO₂ du fournisseur. Chaque département Achats organise en ce sens une revue annuelle de son panel de fournisseurs ;
- s'engager dans une démarche d'évaluation des fournisseurs. En 2022, la Direction a mené une première évaluation des fournisseurs significatifs du Groupe sur la base d'un questionnaire RSE interne. Afin d'élargir à terme cette évaluation à l'ensemble du panel fournisseurs, la Direction Achats Groupe a réalisé une étude pour identifier la solution la plus adéquate auprès d'une tierce expertise. Le contrat correspondant entrera en vigueur début 2024 afin d'amorcer les évaluations RSE des fournisseurs-clés ;
- identifier les fournisseurs dits « vulnérables ». Certains pays ont commencé à effectuer un suivi du taux de dépendance de leurs fournisseurs ;
- poursuivre le *sourcing* achats sur le marché de l'occasion notamment pour les pièces de rechange. Par ailleurs, certains produits en fin de vie ont continué à être recyclés afin d'en prolonger l'usage le plus longtemps possible (briques réfractaires, équipements informatiques, etc.) ;
- encourager l'utilisation de produits recyclés, par exemple pour les équipements informatiques.

Performance en matière d'achats responsables

	2023	2022
Pourcentage moyen des achats nationaux	65%	65%
Part moyenne du chiffre d'affaires réalisé avec des PME	60%	60%
Nombre de Codes de Conduite Fournisseur signés	1 150 (9% des fournisseurs actifs)	600
Part moyenne des contrats d'achats du Groupe incluant une clause RSE spécifique	30%	20%
Part des acheteurs du Groupe formés à la RSE et aux ODD	95%	90%
Pourcentage moyen de factures fournisseurs payées à la date d'échéance	80%	80%

3.1.8 Engagements envers les Communautés et le développement socio-économique des territoires

3.1.8.1 Vision du groupe Vicat

Le groupe Vicat contribue activement au dynamisme de ses territoires d'implantation par les emplois locaux et pérennes qu'il génère et par les initiatives locales qu'il soutient.

En complément de ses obligations réglementaires en matière de responsabilité d'entreprise, le groupe Vicat mène des actions volontaires par une politique de mécénat et de dons. Il concourt ainsi au développement des territoires en privilégiant le soutien aux actions relatives à la santé, l'éducation, l'inclusion, la solidarité, la préservation du patrimoine et le soutien au tissu économique, culturel et sportif. Une attention particulière est portée sur la place des femmes sur chacun de ces sujets. Sa politique de mécénat s'appuie également sur ses deux fondations d'entreprise (Fondation Louis Vicat en France et Fondation Sococim au Sénégal).

3.1.8.2 Préférence à l'emploi local et fidélisation des équipes au plus proche des marchés

Au 31 décembre 2023, le Groupe emploie 9 993 collaboratrices et collaborateurs, en hausse de +0,8% (+81 salarié(e)s). Cette hausse est due principalement à la tenue de l'activité et aux emplois générés par la transition écologique et solidaire (notamment stratégie Climat, défossilisation, décarbonation, protection de la biodiversité, économie des ressources et économie circulaire) et la transition digitale. L'augmentation des effectifs en Turquie et aux États-Unis s'explique par ces raisons.

Les flux d'entrée, comme ceux de sortie, intègrent par ailleurs un nombre significatif d'emplois liés à la saisonnalité de l'activité, notamment en France et en Turquie, ainsi qu'une rotation habituellement élevée en Turquie, au Brésil et au Kazakhstan.

Les tensions de recrutement des pays où le Groupe est implanté génèrent une partie du turn-over, sans que son amplitude soit à ce stade préoccupante. Le flux de recrutement est supérieur de 5% au flux de sortie, ce qui témoigne de l'attractivité du Groupe dans ses différents pays.

En 2023, aucun plan de licenciement collectif n'a été mené dans le Groupe, ni plan de départ avec mesures d'âge (pré-retraite, etc.).

Effectifs ponctuels au 31 décembre 2023 par zone géographique

	2023	2022	Écart	
France	3 272	3 321	-49	-1,5%
Europe (hors France)	743	742	+1	+0,1%
Amériques	2 326	2 254	+72	+3,2%
Asie	1 169	1 230	-61	-5,0%
Afrique	971	963	+8	+0,8%
Méditerranée	1 512	1 402	+110	+7,8%
TOTAL	9 993	9 912	+81	+0,8%

Entre 2022 et 2023, les effectifs moyens du Groupe augmentent (+1,6%). Les explications par zone géographique sont celles données pour l'évolution générale de l'effectif ci-dessus.

Répartition de l'effectif par activité et catégorie socioprofessionnelle au 31 décembre 2023

	2023		2022		Variation
France	3 279	33,1%	3 282	33,7%	-0,1%
Europe (hors France)	710	7,2%	711	7,3%	-0,1%
Amériques	2 293	23,2%	2 216	22,7%	+3,5%
Asie	1 202	12,1%	1 227	12,6%	-2,0%
Afrique	971	9,8%	957	9,8%	+1,5%
Méditerranée	1 448	14,6%	1 352	13,9%	+7,1%
TOTAL	9 903	100,0%	9 745	100,0%	+1,6%

La répartition des effectifs par activité suit l'évolution des opérations du Groupe et reste quasi stable entre 2022 et 2023. En 2023, la part des effectifs de l'activité Ciment reste prépondérante en poursuivant sa progression (45,6% en 2023, 45,3% en 2022 et 44,8% en 2021). L'activité Béton & Granulats s'établit à 39,1% en 2023 (39,6% en 2022 et 39,8% en 2021) ; et l'activité Autres Produits & Services atteint 15,3% en 2023 (15,1% en 2022 et 15,5% en 2021). En 2023, l'effectif Ouvriers augmente légèrement à 54,1% de l'effectif total (52,2% en 2022, 50,1% en 2021). La part des effectifs Employés atteint 29,5% (29,9% en 2022, 31,3% en 2021). L'effectif Cadres s'établit à 16,4% en 2023 (17,8% en 2022, 18,6% en 2021).

3.1.8.3 Foisonnement d'initiatives solidaires pour un développement équitable et durable

Fort de sa culture et de ses valeurs, le groupe Vicat veille à partager durablement la valeur créée en faveur du développement des territoires. Les actions qu'il pratique peuvent prendre la forme d'un mécénat financier, de dons en nature (matériaux de construction), de dons de temps de travail et d'un mécénat de compétences favorisant l'implication de ses collaboratrices ou collaborateurs. Son ancrage territorial, particulièrement en milieu rural, lui permet d'inscrire ses actions dans la durée et de garantir leur efficacité. Initiées par les managers dans les différents pays d'implantation, ces actions sont aussi largement portées et relayées par les collaboratrices et collaborateurs qui y investissent leur temps. Cette ambition permet une meilleure intégration et une meilleure compréhension du rôle positif des activités du Groupe.

En 2023, le montant des dons réalisés s'élève à près de 5 millions d'euros.

3.1.8.3.1 Agir pour l'éducation et la sensibilisation des jeunes à la transition écologique et solidaire

Les actions engagées par le groupe Vicat touchent l'ensemble des niveaux d'enseignement, de la petite école à l'université, en soutien des politiques gouvernementales locales. Ces démarches permettent de créer ou de confirmer un attrait pour les métiers du Groupe et participent activement à l'intégration des jeunes et leur compréhension des enjeux de la transition écologique et solidaire. Systématiquement, le Groupe conçoit ses actions dans une démarche inclusive, avec un focus particulier sur l'éducation des filles.

À titre d'exemple, depuis 2019, un partenariat a été noué avec l'ONG Human Right Watch pour favoriser l'accès des jeunes filles à l'éducation en Afrique. L'une des actions portées par cette ONG permet aujourd'hui à des jeunes femmes enceintes comme à des mères adolescentes de poursuivre leur scolarité ; ainsi la décision adoptée par le gouvernement tanzanien se répand à présent à d'autres pays d'Afrique comme la Sierra Leone.

Amélioration des conditions matérielles d'enseignement

Au Mali, la filiale Ciment et Matériaux du Mali fournit 200 kits scolaires à l'ONG CIRA Charity à 200 enfants en situation précaire de l'école publique de Sirakao.

Au Sénégal, la société Sococim a lancé un programme de fournitures de matériaux pour l'éradication des abris provisoires dans les établissements scolaires du département, après avoir financé la réhabilitation de l'école primaire de Gouye Mouride à Rufisque et de Kipp à Bargny. Cette filiale offre des dons scolaires à plus de 4 000 élèves. La société Gécamines, filiale de Sococim, fournit à son personnel une aide financière pour la rentrée scolaire. Elle offre pour la commune de Ngoundiane des dons financiers pour le lycée et le collectif des professeurs de ce lycée, de fournitures scolaires pour ses habitants et de granulats pour son université. La société Gécamines octroie aussi des dons de granulats chaque année aux localités à proximité de ses carrières de Bandia et de Diack pour améliorer les routes d'accès aux écoles.

En Inde, le groupe Vicat a créé trois jardins d'enfants dans l'État de l'Andhra Pradesh à quelques kilomètres de son usine de Kadapa. Ce sont plus de 600 enfants en bas âge qui bénéficient d'un encadrement et d'un service de restauration adaptés à leurs besoins. Le Groupe a continué à fournir des outils numériques pour l'organisation de classes en ligne au sein des groupes scolaires Louis Vicat DAV Vidya Mandir (près de 450 élèves sur le site de la cimenterie Bharathi et près de 600 élèves sur le site de la cimenterie de Kalburgi) qui ont été construites à l'initiative du Directeur Général des activités du groupe Vicat en Inde, M. Anoop Kumar Saxena. Ces groupes scolaires sont reconnus de premier rang par l'État indien et sont équipés de 12 nouvelles classes digitales depuis 2023. Toujours sous l'impulsion de ce Directeur Général, un soutien matériel et financier est apporté à l'école Ambubai Blind School, dont les élèves sont des jeunes filles aveugles.

Partenariats avec les structures d'enseignement dans chaque pays du Groupe

Ces partenariats sont ciblés sur des enjeux clés pour les métiers, la transition écologique et solidaire, et les valeurs du Groupe.

Au Brésil, la société Ciplan nourrit des accords avec les trois universités suivantes pour faciliter l'emploi des étudiants : University of Brasilia (UnB), University Center of the Federal District (UDF) et Paulista University (UNIP).

Au Kazakhstan, la filiale Jambyl Cement Company a continué en 2023 ses partenariats avec la South Kazakhstan State University et le Taraz Polytechnic High College pour la formation aux métiers industriels (chimistes, soudeurs, plombiers, mécaniciens.).

En Égypte, la société Sinai Cement Company a développé un programme de stages et de perfectionnement d'une année en entreprise pour les élèves ingénieurs du El-Harish Institute.

La société Gecamines a initié un partenariat avec l'Institut Supérieur du Management de Dakar qui lui a permis de recruter en CDI l'animatrice HSE au terme de son stage. La société Sococim a signé une convention avec le Centre Sectoriel de Formation Professionnelle aux Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics (CSFPP-BTP) pour (i) des sessions périodiques d'information et de sensibilisation sur ses produits aux apprenants du centre ; (ii) appuyer le CSFPP-BTP dans l'apprentissage et l'insertion (stage et emploi) des apprenants et sortants ; (iii) accueillir les apprenant(e)s du centre dans le cadre de visites pédagogiques selon un calendrier défini ; (iv) appuyer le CSFPP-BTP dans la fourniture des équipements et matériels pédagogiques nécessaires à son fonctionnement ; (v) faire une dotation annuelle de 50 tonnes de ciment pour les travaux initiés en maçonnerie aux apprenant(e)s du CSFPP-BTP.

En France, le Groupe demeure impliqué aux côtés d'établissements du secondaire et du supérieur (universités, écoles d'architecture, d'ingénieurs et de commerce), soit pour transmettre la connaissance de ses métiers soit pour développer conjointement des projets de recherche et d'innovation. Ainsi la société Vicat et l'Université Gustave Eiffel travaillent sur l'établissement de l'Analyse de Cycle de Vie dite de transition pour évaluer les impacts environnementaux et socio-économiques des innovations telles que la carbonatation des granulats de bétons recyclés et la production de méthanol. La société Vicat accueille régulièrement des étudiants doctorant dans le cadre du dispositif des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (Cifre) passées avec l'Agence Nationale de la Recherche Technologique (ANRT). Les experts de la société Vicat interviennent également dans les cursus des futurs ingénieurs, par exemple de l'ENTPE ou de techniciens en Génie Civil, pour leur enseigner la science des matériaux cimentaires. Les partenariats du Groupe avec l'ESTP Paris et l'École La Mache, et sa participation à deux chaires (Chaire Vulnérabilité portée par l'Université Catholique de Lyon (UCLY) et Chaire Paix économique, mindfulness et bien-être au travail, portée par Grenoble École de Management) illustrent aussi l'approche transverse des partenariats alliant sciences et humanisme.

Faire découvrir aux jeunes les métiers de l'industrie des matériaux et les sensibiliser à la transition écologique et solidaire

En France, le Groupe est très impliqué dans la démarche du gouvernement « 1 jeune, 1 solution » avec le support de la Fondation Louis Vicat. Chaque année, il participe à « Mon stage de troisième » avec l'association Tous en stage. Les équipes du Groupe favorisent la découverte des métiers industriels en intervenant auprès de collégiens et de lycées dans leurs établissements avec l'association 100 000 entrepreneurs. Des talents féminins du Groupe sont systématiquement présents pour attirer aussi les jeunes filles vers l'industrie. Pour les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones rurales en réhabilitation (ZRR) des actions spécifiques en ce sens sont organisées avec les missions locales et Sport dans la Ville, par exemple. Le Groupe a participé à la 12^e édition de la Semaine de l'industrie autour du thème « avec l'industrie, fabrique ton avenir ».

Les sociétés du Groupe organisent régulièrement des visites de leurs sites pour faire découvrir les métiers et les enjeux et les actions pour réussir la transition écologique et solidaire. Ainsi en Suisse, la société Vigier participe annuellement à la journée « Futur en tous genres » et accueille les jeunes qui suivent le principe de la participation croisée et se font une idée pratique des métiers et des domaines d'activité dans lesquels leur genre est jusqu'à présent sous-représenté. Elle est également partenaire du programme « Lernort Kiesgrube » qui œuvre à une approche respectueuse et durable de la nature. Il encourage une réflexion à la fois approfondie et ludique des thématiques liés à l'environnement et à l'économie avec l'exemple de l'exploitation des granulats. Des dossiers pédagogiques adaptés à chaque niveau scolaire sont mis à disposition des élèves. Les projets sont reconnus et soutenus par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) du canton de Berne.

Depuis 2021, le Groupe a noué un partenariat avec le plus grand concours des métiers au monde : la *WorldSkills Competition*. Cette compétition permet à de jeunes professionnels du monde entier de se mesurer lors d'une compétition organisée sur un même site. La *WorldSkills Competition* valorise les métiers, les compétences et les formations, et mobilise la jeunesse pour favoriser l'employabilité et l'épanouissement, en réponse aux enjeux de notre société. Le respect de la sécurité, des délais et des coûts, l'utilisation optimale du matériel et des matériaux dans une logique environnementale sont autant de contraintes à respecter. Cette compétition mobilise des thèmes chers au Groupe : jeunesse, partage, efforts, engagement, excellence, inclusion et solidarité. En 2022, en tant que Partenaire Métiers, le Groupe a fourni les qualifications régionales françaises en matériaux de construction pour les métiers de la construction béton armé, l'aménagement urbain, les réseaux de canalisations et la maçonnerie. De même, le Groupe a fourni une partie des matériaux nécessaires à l'accueil des finales nationales françaises de 2023 qui se sont déroulées à Lyon.

Mentorat et accompagnement des jeunes

Depuis 2021, à l'instar de dirigeants de grands groupes français, le Président-Directeur Général a engagé les équipes de management des activités françaises à devenir mentor(e) d'un(e) jeune dans le cadre de la démarche gouvernementale « 1 jeune, 1 mentor ». La société Vicat s'est engagée avec le Collectif Mentorat qui a remporté le label Grande cause nationale 2023. L'objectif est atteint de 1% de l'effectif comme mentors en 2023 et en 2022, avec le concours des associations Sport dans la ville, Institut Télémaque, Article 1^{er}. Cette démarche s'inscrit aussi dans le plan d'action du « Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive » que le Groupe a rejoint depuis deux ans.

Avec le support de la Fondation Louis Vicat, la filiale SATM a noué un partenariat avec l'association « Ma chance, moi aussi », qui œuvre au soutien scolaire pour des enfants, de 5 à 7 ans, issus des quartiers défavorisés. En fin de journée, les enfants ont des activités alternant matières scolaires, ludiques, culturelles et sportives. Sont également abordés des sujets aussi importants que le respect de la vie en société, des convictions de chacun, de la morale, etc. Au-delà de la prévention à travers le soutien scolaire, « Ma chance, moi aussi » propose des activités d'éveil les mercredis et la moitié des vacances scolaires. L'accès aux sports et autres sorties pédagogiques, permettent aux enfants de découvrir la mixité sociale et le « vivre ensemble ». « Ma chance moi aussi » agit pour compléter la mission de service public d'éducation pour les familles aux parcours de vie très fragilisés.

Allocation de bourses au mérite

Chaque année, le Groupe alloue des bourses au mérite par certaines de ses filiales. Ainsi, en Turquie, la filiale Konya Cimento donne chaque année 25 bourses à des élèves diplômés avec mention de la Konya Anatolian High School pour aller à l'université. Avec le soutien de la bourse d'études de la Fondation Sococim, M. Ababacar Sadikh Sembene a pu intégrer l'École Polytechnique en France. Plus de 20 étudiants ont bénéficié de ce dispositif. Au Kazakhstan, la filiale Jambyl Cement Company a donné une bourse à 25 étudiants en 2023. En Inde, 280 étudiant(e)s sont bénéficiaires de bourses distribuées par les filiales du Groupe.

3.1.8.3.2 Agir dans le domaine de la santé

Le Groupe met en œuvre des actions pour faciliter l'accès aux soins de proximité, notamment dans les pays où les infrastructures publiques ne sont pas disponibles ou sont limitées : programmes de prévention contre le paludisme, dispensaires ouverts aux populations locales, accès gratuit à certains soins, transport gratuit par l'ambulance rattachée au site, contributions financières ou en dons d'équipement médicaux aux hôpitaux locaux, centres de télé-médecine, etc. Chaque pays mène des actions en ce sens. Le Groupe participe chaque année à l'opération de sensibilisation au cancer du sein des femmes, Octobre Rose (notamment au Brésil), ainsi qu'à des campagnes d'information, de prévention et de sensibilisation de certaines maladies comme le paludisme, ou en faveur du handicap (l'autisme, par exemple).

Apporter une aide d'urgence

Solidaire de ses territoires, le Groupe apporte son soutien aux populations et activités locales lors de catastrophes naturelles. En Inde, les filiales indiennes apportent nourriture et biens de première nécessité, ainsi que des pompes mécaniques aux agriculteurs lors des inondations.

En février 2023, la Turquie a été frappée par 2 séismes d'une violence extraordinaire ayant affecté 14 millions de turcs (près de 51 000 morts, 122 000 blessés, des dégâts matériels évalués à 150 milliards de dollars US). Face à cette catastrophe, les équipes des filiales turques, toutes préservées par l'éloignement des épicentres, se sont immédiatement mobilisées. Au total, en complément du personnel qui s'est déplacé pour apporter aide et support, ont été offerts et acheminés 15 maisons conteneurs, 75 tonnes de nourriture, des équipements et des vêtements chauds et des dons financiers.

Infrastructures et consultations médicales

En Inde, le Groupe pallie le défaut d'infrastructures médicales de qualité sur ses territoires. Il a créé l'Electronic Primary Health Center dans le village de Chatrasala (proche de la cimenterie de Kalburgi) qui offre des téléconsultations, avec notamment un service de cardiologie aux standards internationaux. Le deuxième centre médical est situé à Nallalingayapalli (à proximité de sa cimenterie de Bharathi). Depuis 2015, les patients ruraux bénéficient de consultations par vidéo-conférence avec des médecins spécialistes de l'hôpital « Apollo » d'Hyderabad. Au total, depuis leur création, près de 80 000 consultations ont été dispensés par ces centres pour les populations des villages environnants. Ces deux centres sont aussi équipés d'un laboratoire d'analyses. En complément, à proximité de la cimenterie de Kalburgi, la Direction du pays a ouvert un centre de dialyse en 2019. La Direction a aussi développé trois « Anganwadi », centres ruraux pour l'enfance, privés, offrant des bonnes conditions d'hygiène et un cadre de développement psychosocial pour les enfants issus de milieux très défavorisés.

La société Sinai Cement Company a créé en 2023 une infrastructure médicale itinérante pour offrir des consultations vivantes dans le Sinai à proximité de sa cimenterie.

La société Sococim offre des consultations médicales gratuites (médecine générale, pédiatrie, gynécologie) aux populations environnantes à la cimenterie.

Au Kazakhstan, la filiale Jambyl Cement Company a la même démarche pour les populations proches de sa cimenterie située en milieu rural.

Des plans de lutte contre les cancers sont mis en place par les différentes sociétés du Groupe en France et à l'étranger, tant pour leur prévention, leur dépistage, leur traitement et la reprise d'activité des personnes atteintes ou de leurs proches.

Accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable dans les pays émergents fait partie des actions du Groupe. En Inde, ce sont près de 8 000 villageois qui ont accès à l'eau potable grâce aux investissements de la Direction du pays dans la Fondation Nandi. Ces actions engendrent une baisse significative des maladies pour les enfants et les adultes au sein de cette population.

Au Sénégal, la société Sococim assure gratuitement l'approvisionnement en eau des habitants du quartier Gouye Mouride et de la cité Rufcim, à proximité de la cimenterie. Au Mali, la société Ciment et Matériaux du Mali a offert un forage aux habitants du village de Soninkegny.

Accès aux toilettes publiques

Le Groupe est conscient que l'accès à des toilettes publiques dans les pays en développement a un impact significatif pour la santé des populations et la scolarité des jeunes filles. Dans ce cadre, en Inde et au Sénégal, les filiales participent à l'effort de construction avec près de 1 000 toilettes publiques. En adhérant au programme gouvernemental indien « swachh bhartiya » depuis 2015, les filiales indiennes permettent à 12 villages dont deux avec label « open defecation free » et plus de 4 000 villageois de disposer de toilettes publiques.

Gestion des déchets

La gestion des déchets dans les zones rurales des pays en développement est inexistante. Cette absence engendre des problèmes d'hygiène et de santé publique.

En Inde, la Direction du pays a mis en place cette gestion pour les villages environnants les cimenteries du Groupe. Des actions de sensibilisation auprès des villageois sont menées. En alignement avec le programme gouvernemental de toilettes publiques « swachh bhartiya », les équipes locales ont mis en place un processus de collecte et de traitement de ces déchets. Plus généralement, la collecte de tous types de déchets est organisée sur huit villages. Ainsi en 2023, plus de 1 500 tonnes ont été recyclées dont 400 tonnes dans les fours des cimenteries des filiales indiennes.

Ces actions permettent aussi d'éradiquer les décharges sauvages et les pollutions associées. Au Sénégal, la filiale Gecamines revalorise les huiles et pneus usagés avec des prestataires locaux qui assurent leur recyclage. Au Sénégal, la Fondation Sococim participe activement au programme « Rufisque marché propre », depuis fin 2014, pour améliorer le cadre de vie dans le centre-ville de Rufisque et de développer un système intégré de gestion des déchets. Une partie de ces déchets est valorisée dans les fours de la société Sococim.

Accès à la nourriture pour les populations locales

Deux démarches sont menées en parallèle en Inde : fourniture de nourriture pour les enfants en bas âge (615 enfants concernés en 2023) des dix villages proches des cimenteries et pour des personnes atteintes du SIDA (416 en 2023) ; et développement de l'élevage de vaches laitières pour apporter une nutrition durable locale. Au Sénégal, la Fondation Sococim a initié un programme de plantation d'arbres fruitiers en 2015. Depuis, près de 12 000 arbres fruitiers ont été plantés dans le Département de Sandiara, au bénéfice de 140 familles, pour leur consommation et leurs activités commerciales. Lors de la période de Ramadam, la filiale Ciment et Matériaux du Mali distribue gratuitement des denrées alimentaires à plusieurs centaines de villageois(es) habitant à proximité du site industriel.

3.1.8.3.3 Agir en faveur des personnes en situation de handicap sur ses territoires d'implantation

La politique du Groupe en faveur des personnes en situation de handicap ne se limite pas à son personnel.

À titre d'exemple, en Mauritanie, la filiale Mauricim a aidé en 2023 à la construction du Foyer de l'Enfance (seul centre pour enfants souffrant d'handicap mental à Nouakchott).

Au Kazakhstan, la filiale Jambyl Cement Company a fait une donation (près de 200 000 euros en 2021 et 200 000 euros en 2022) pour la construction d'un centre (50 places) de prise en charge d'enfants en situation de handicap localisé à Taraz.

En Turquie, l'équipe locale de la Direction finances supporte la Fondation SOBE, dédiée à l'éducation des personnes atteintes d'autisme, par le don de vélos.

Au Sénégal, la société Sococim et la Fondation Sococim continuent de soutenir l'association pour la Protection des Enfants Déficiants Mentaux dans le prolongement des années précédentes, afin de permettre à ces enfants de recevoir une éducation générale et une formation professionnelle adaptées à leur handicap.

En Suisse, la société Vigier Ciment est en partenariat avec La Pimpinière. Cette fondation œuvre en faveur des personnes en situation de handicap du Jura bernois, par l'insertion professionnelle dans les activités de paysagiste.

En France, la Fondation Louis Vicat a organisé les Virades de l'espoir à Bourgoin Jailleu, journée de mobilisation et de collecte de lutter contre la mucoviscidose. Elle soutient aussi par un don annuel l'association Charlotte au sucre et la Fondation Boissel.

3.1.8.3.4 Agir dans le domaine culturel

Dans ses différents pays, le Groupe mène des actions de support à la culture. Ainsi la Fondation Sococim a remis en place ses résidences d'artistes à Rufisque et financé plusieurs expositions artistiques à Rufisque et à Dakar. Cette fondation appuie annuellement la formation de 25 jeunes de Rufisque à l'écriture de scénario, la réalisation, le montage et l'infographie, en partenariat avec l'association Codou Samba Linguère Films. Depuis le début de cette formation en 2013, plus de 500 jeunes ont ainsi pu être formés, dont plus de 70% sont actuellement en activité (emploi ou auto-emploi). La Fondation Louis Vicat soutient financièrement le Festival Berlioz depuis de nombreuses années.

3.1.8.3.5 Agir dans le domaine du sport

Le Groupe sponsorise de nombreux clubs sportifs sur ses territoires d'implantation. Ainsi, compte tenu de son ancrage territorial dans le secteur lyonnais et de son attention particulière au développement du sport féminin, le groupe Vicat entretient des liens durables et solides avec l'Olympique lyonnais féminin. Un partenariat entre l'équipe féminine du F.C. Grenoble Rugby et Vicat court depuis 2021, en complément du celui existant avec l'équipe masculine. Au Sénégal, la société Sococim sponsorise l'équipe féminine de volleyball de Rufisque, qui comporte quelques joueuses de l'équipe nationale, ainsi que l'équipe masculine de football de Rufisque. Le support du Groupe dans ce domaine passe aussi par la fourniture de matériaux pour les installations. Ainsi, la filiale Gecamines a fourni gratuitement les granulats pour le stade de Ngoudiane.

3.1.8.3.6 Soutenir le tissu économique local

La nature des activités industrielles du groupe Vicat génère de nombreux emplois aussi bien en amont qu'en aval de ses productions. Dans les pays développés, le rapport est de 1 à 10 entre les emplois directs et les emplois indirects liés à une cimenterie. C'est notamment le cas en France (données publiées par le site internet « Infociments ») où les fournisseurs en amont mais aussi tout le secteur du béton prêt à l'emploi (BPE) et de la préfabrication béton sont liés à l'exploitation d'une cimenterie dans le maillage territorial du Groupe. Dans les pays émergents, les effectifs sont souvent plus importants sur les sites de production que dans les pays développés. L'externalisation des fonctions supports (maintenance, par exemple) est moindre du fait de la rareté d'un tissu industriel qualifié pour l'industrie cimentière. Au Mali ou au Sénégal, les activités cimentières génèrent cinq emplois indirects pour un emploi direct. Au Kazakhstan et en Inde, le ratio entre emplois directs et emplois indirects liés à l'exploitation des cimenteries est de 1 à 3.

Dans les pays émergents, le Groupe met à disposition des granulats gratuitement ou participe au financement pour la construction de routes afin de faciliter les transports. Ainsi, en Inde, ce sont 15 km de routes et 6 km de système de drainage qui ont été construits pour désenclaver 18 villages à proximité des cimenteries des filiales.

Le Groupe est aussi impliqué dans plusieurs dispositifs de soutien au développement économique local. En 2023, au Sénégal, la filiale Sococim a renouvelé son partenariat avec l'Agence Nationale de la Maison de l'Outil pour la Formation-Insertion de 127 jeunes issus du quartier Gouye Mouride de Rufisque, lieu d'implantation de sa cimenterie ; après le succès d'un premier partenariat ayant bénéficié à 100 jeunes en 2022.

Au Sénégal, la construction en cours du four 6 est financée par un prêt syndiqué de la Société Financière Internationale (SFI), conditionné par une démarche RSE avec un fort accent sur le dialogue avec les parties prenantes, l'emploi et la formation. La société Sococim a répondu point par point aux exigences de cette démarche RSE de la SFI en faveur des populations locales. Ainsi tous les emplois créés pour la construction sont réservés aux populations locales, règle imposée à l'entreprise sous-traitante chargée de la construction du four. Tous les ouvriers travaillant sur le site habitent, à proximité, à Rufisque ou à Barny. Ce sont près de 100 emplois directs qui ont été créés et plusieurs dizaines d'emplois indirects. Les jeunes sans qualification ont été ciblés par ce dispositif. La Direction de la société Sococim suit l'application des engagements avec la plus grande rigueur. La Fondation Sococim, reconnue d'utilité publique par Décret du 29 octobre 2010, créée par la société Sococim Industries, a pour objectif de participer au renforcement du tissu économique local sénégalais, par la mise en place d'actions centrées sur l'entrepreneuriat. La Fondation appuie particulièrement des groupements de producteurs féminins, participant à la lutte contre la pauvreté : environ 50 projets ont été accompagnés permettant de créer plus de 350 emplois dans divers secteurs (transformation agro-alimentaire, agriculture, commerce, savonnerie, teinture-couture, production de linge de maison, production d'articles d'hygiène, production musicale, gestion des déchets). Les actions de la Fondation Sococim contribuent à dynamiser le département de Rufisque en soutenant le développement d'entreprises du territoire (souvent créées par des femmes) s'appuyant sur des savoirs faire traditionnels dans

des domaines variés comme la transformation de céréales produites localement, la teinture artisanale et la commercialisation de tissus. La fondation Sococim a été primée à l'occasion de la 7^e édition de l'*African Business and Social Responsibility Forum* (septembre 2023), recevant le trophée de la meilleure fondation, pour ses actions en faveur du développement de l'entrepreneuriat et de l'autonomisation des jeunes au Sénégal.

En Inde, un programme d'alphabétisation gratuit pour des femmes adultes est financé par la filiale Kalburgi afin de faciliter l'accès à l'emploi ou leur développement professionnel. Pour soutenir l'activité agricole locale, les filiales indiennes ont aidé les éleveurs des villages avoisinant leurs cimenteries en finançant formation et apport de savoir-faire pour augmenter leurs revenus de 150%, le rendement de leur production laitière et leur positionnement d'accès au marché.

Par l'intermédiaire du Président de sa filiale SATM, le Groupe préside par exemple le Comité d'Agrément d'Alizé Savoie, dispositif « public/privé » composé de grandes entreprises, d'institutionnels, de collectivités locales ainsi que des services de l'état. Avec comme mission principale, la création d'emplois, Alizé soutient, depuis 20 ans, les toutes petites entreprises savoyardes et petites PME par l'appui en compétences des entreprises partenaires et aussi par des prêts à taux zéro. En 2023, le bilan fait apparaître la création de 11 emplois supplémentaires au cours de l'exercice avec un cumul de 124 entreprises soutenues pour près de 600 emplois créés.

Autre exemple, en France, le Groupe œuvre à la préservation du patrimoine et au développement du tourisme vert (notamment par son implication dans l'aménagement de la Via Rhôna (en Isère)).

3.1.8.3.7 Agir en faveur de l'engagement citoyen, du lien Nation-armée et du soutien à l'engagement dans les réserves

Dans tous les pays où le Groupe est présent, les équipes portent des actions en faveur de l'engagement citoyen.

Ainsi, en France, la société Vicat soutient également, depuis de nombreuses années, la Maison des Enfants d'Izieu au titre de l'éducation à la citoyenneté et à lutte contre les discriminations, et complètera son partenariat par le financement d'événements programmés en 2024 tels que la commémoration de la rafle du 6 avril 1944 qui a conduit 44 enfants et 7 éducateurs vers les camps de la mort.

Par ailleurs, en témoignage de reconnaissance du ministère de l'intérieur pour sa contribution à l'effort de sécurité civile et son implication aux côtés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), Vicat a reçu le label « employeur – partenaire national des sapeurs-pompiers ». Ce label récompense Vicat pour sa volonté citoyenne et son esprit civique dans la gestion de ses collaboratrices et collaborateurs qui sont des sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Le Groupe participe directement à la continuité et à la qualité des secours de proximité. Être sapeur-pompier volontaire (SPV) et exercer une activité professionnelle, c'est possible, comme en témoignent les 38 collaboratrices et collaborateurs qui ont fait ce choix. L'engagement des sapeurs-pompiers volontaires démontre chaque jour que courage et dévouement demeurent des valeurs d'actualité. La Direction encourage son développement dans ses activités.

La société Vicat soutient aussi l'appartenance au réseau des Conseillers du Commerce Extérieur (CCE) de ses expatriés au sein de leur pays d'implantation. Cette démarche est appuyée par la Présidente des CCE, Sophie SIDOS, qui est aussi présidente de la Fondation Louis Vicat.

Enfin, la société Vicat entretient depuis des années le lien entre l'entreprise et les forces armées. Cette relation s'illustre notamment par le mandat d'administratrice de la présidente de la Fondation Louis Vicat au sein de l'association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine (Entraide Marine-Adosm). Cette association loi de 1901 reconnue d'utilité publique vient en aide aux conjoints, aux familles du personnel civil et militaire qui sert dans la Marine lorsqu'elles connaissent de graves difficultés, ainsi qu'à leurs familles ou à leurs enfants orphelins. Depuis 2015, en partenariat avec la CABAM (Cellule d'aide aux blessés et d'assistance aux familles de la Marine), l'association finance des stages de reconstruction

pour les marins blessés. Cette action est effectuée en relation avec la direction du personnel militaire de la Marine et du ministère des Armées. L'Entraide Marine-Adosm cherche également à favoriser la formation professionnelle des blessés et des conjoints de marins qui ont souvent dû mettre de côté une continuité d'emploi, voire la possibilité d'en exercer un, pour répondre aux contraintes de mobilité et d'absence du marin. Autre exemple, la société Vicat a renforcé son soutien aux politiques de réserve opérationnelle en 2023 qui s'est matérialisé par la signature, début 2024, d'une convention avec les autorités militaires. Visant à faciliter l'engagement et la disponibilité des réservistes employés par la société Vicat, ce dispositif permettra de valoriser et de diffuser l'esprit de défense de la Nation au sein du Groupe. Par ces démarches, la société obtiendra dès janvier 2024 la qualité de « partenaire de la défense nationale » en tant que « partenaire de la défense réserve militaire ».

3.2 LA « TAXONOMIE EUROPÉENNE »

Résultats de l'application du Règlement « Taxinomie » européen

La stratégie Climat de l'Union européenne qui fixe comme objectif la neutralité carbone en 2050 induit une participation et une contribution significative des entreprises. Pour ce faire, la Commission européenne a publié le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, ainsi que des actes délégués le complétant. Ce système de classification appelé Taxinomie doit permettre de qualifier une activité comme étant durable ou non. Cette Taxinomie présente une liste d'activités qui contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux définis par la Commission européenne. Toute activité correspondant aux définitions de cette liste est considérée comme « éligible » à ce référentiel.

Ces activités doivent, pour être considérées comme « alignées » :

1. remplir les critères techniques de contribution substantielle de cette activité (principe de « substantial contribution ») ;
2. ne pas causer de préjudice important aux autres objectifs (principe de « Do No Significantly Harm ») ;
3. être exercées dans le respect de garanties minimales telles que définies dans l'article 18 du Règlement (UE) 2020/852 (principe de « minimum social safeguards »).

Au cours de l'exercice 2023, le groupe Vicat a donc évalué parmi ses activités celles qui sont référencées et encadrées dans la Taxinomie afin de définir les pourcentages de chiffre d'affaires, de CapEx et d'OpEx alignés rattachés à ces activités. Le Groupe a donc analysé ses activités en termes d'alignement à l'aune des deux objectifs de la Taxinomie qui ont fait l'objet d'actes délégués publiés à date : « l'atténuation du changement climatique » et « l'adaptation au changement climatique », et en termes d'éligibilité en ce qui concerne les autres objectifs de durabilité de la Taxinomie.

Enfin, pour les deux objectifs climatiques, la Taxinomie propose une éligibilité et une classification des activités selon trois niveaux de contribution à ces deux objectifs :

1. les activités compatibles avec la neutralité carbone (activités dont l'intensité carbone est déjà conforme à l'objectif net zéro carbone et qualifiées d'« alignée ») ;
2. les activités compatibles avec la transition vers la neutralité carbone et pour lesquelles il n'existe pas à date d'alternatives bas-carbone (activités qualifiées de « transitoires ») ;
3. les activités utiles à la réduction d'émission d'autres activités (activités qualifiées d'« habilitantes »).

Le chiffre d'affaires aligné

Exercice 2023	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire	
	Code	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité				Garanties minimales
Activités économiques		(en milliers d'euros)	%	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Activité Fabrication de ciment	CCM 3.7	25 320	0,6%	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,7%		T
Activité Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	41 317	1,0%	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1,0%	H	
Activité Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM 5.9	20 645	0,5%	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,2%		T
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		87 282	2,2%	100%						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1,9%		
Dont habitantes		41 317	1,0%	100%						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1,0%	H	
Dont transitoires		45 965	1,2%	100%						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,9%		T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL										
Activité Fabrication de ciment	CCM 3.7	2 006 400	51,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								50,3%		
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	15 234	0,4%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL										
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		2 021 634	51,3%	99%	0%	0%	0%	1%	0%								50,3%		
A. CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.1 + A.2)		2 108 916	53,6%	99%	0%	0%	0%	1%	0%								52,2%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		1 828 283	46,4%														47,7%		
TOTAL		3 937 199	100%														100,0%		

Le chiffre d'affaires éligible s'établit à 53,6% en 2023 (contre 52,2% en 2022) et englobe les activités du Groupe liées :

- au ciment gris fabriqué à partir de clinker et autres liants de substitution couverts par la Taxinomie (chaux, liants géotechniques) tel que rattachable à l'activité 3.7 « Fabrication de ciment » (code NACE C23.51) définie par la fabrication de clinker, de ciment ou d'autres liants sous l'objectif 1 – Atténuation du changement climatique ;
- au recyclage et à la valorisation de certains déchets rattachables à l'activité 5.9 « valorisation de matière à partir de déchets non dangereux » et répondant à l'objectif 1 – Atténuation du changement climatique ;
- à la fabrication d'éléments d'infrastructures de transport ferroviaire rattachable à l'activité 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » qui répond aussi à l'objectif 1 – Atténuation du changement climatique.

Le reste des activités du Groupe non éligibles (46,4% en 2023) comprend le béton, le granulats et certaines activités des autres produits et services, qui ne sont pas listées par les différents textes de la Taxinomie.

Pour rappel, le dénominateur est constitué du chiffre d'affaires consolidé s'élevant à 3 937 millions d'euros (disponible dans le chapitre 7.1 du présent document, note 4). Lorsque l'on confronte cette part de chiffre d'affaires aux critères techniques de contribution substantielle (jugés extrêmement ambitieux pour l'activité ciment), la part de chiffre d'affaires aligné s'établit à 2,2% en 2023, en

légère augmentation par rapport à 2022 (1,9%). À noter que le Groupe s'attend à ce que les projets engagés depuis plusieurs années sur la réduction de son empreinte carbone comme prévu dans sa stratégie Climat (voir chapitre 1 de la Déclaration de Performance Extra-Financière « Climat et décarbonation des activités » du présent Document) conduisent à augmenter sensiblement la part du chiffre d'affaires aligné de ses activités.

L'écart entre le niveau d'alignement (2,2%) et le niveau d'éligibilité (53,6%) s'explique par l'ambition élevée du critère technique de la taxinomie sur l'activité de fabrication du ciment (469 kg de CO₂e par tonne de ciment ou liant alternatif), qui, en particulier, combine un facteur d'émission clinker bas (722 kg de CO₂e par tonne de clinker utilisé pour le ciment gris) avec un taux de clinker également bas (65%). Ce dernier dépend en général des normes de construction qui sont très variables d'un pays à l'autre, et parfois impossible dans certains pays (par exemple aux États-Unis).

Enfin, toutes les activités n'étant pas définies par la Taxinomie à ce jour, le Groupe estime que certaines des activités non éligibles au sens de la Taxinomie participent tout de même à la stratégie bas-carbone mise en place. Ainsi, l'activité béton (qui n'est pas définie dans la Taxinomie) est elle aussi concernée par la stratégie bas carbone du Groupe car elle intègre depuis plusieurs années le développement de produits bas carbone ou des bétons qui par leur destination peuvent répondre à l'objectif d'atténuation ou d'adaptation du changement climatique.

Tableau de synthèse concernant le chiffre d'affaires

Objectifs de la Taxinomie	Part du Chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Aligné sur la taxinomie par objectif	Éligible sur la taxinomie par objectif
Atténuation climatique	2,2%	53,6%
Adaptation climatique	0%	0,0%
Eau	0%	0,0%
Économie circulaire	0%	0,4%
Pollution	0%	0,0%
Biodiversité	0%	0,0%

Les CapEx alignés

Exercice 2023	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire	
	Code	CapEx	Part des CapEx, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité				Garanties minimales
Activités économiques		(en milliers d'euros)	%	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Activité Fabrication de ciment	CCM 3.7	92 587	24,7%	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	16,0%		T
Activité Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	1 929	0,5%	Oui	Non	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,0%	H	
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		94 516	25,2%	100%	%	%	%	%	%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	16,0%		
Dont habilitantes		1 929	0,5%	100%						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0,0%	H	
Dont transitoires		92 587	24,7%	100%						Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	16,0%		T
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL										
Activité Fabrication de ciment	CCM 3.7	170 177	45,3%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								52,8%		
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	502	0,1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL										
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		170 679	45,5%	100%	0%	0%	0%	0%	0%								52,8%		
A. CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.1 + A.2)		265 195	70,6%	100%	0%	0%	0%	0%	0%								68,9%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		110 228	29,4%														31,1%		
TOTAL		375 422	100%														100%		

Les CapEx éligibles s'établissent en 2023 à 265 millions d'euros, en augmentation par rapport à l'année 2022 (247 millions d'euros). Ils englobent les investissements du Groupe en lien avec les activités présentées dans le paragraphe « Note méthodologique » (en fin de chapitre 3 du présent document). Pour rappel, le dénominateur est constitué des investissements industriels totaux comptabilisés en 2023 (disponibles dans le chapitre 7.1 du présent document, notes 10 et 18) et s'élève à 375 millions d'euros (contre 468 millions en 2022). La part des CapEx alignés représente quant à elle 25% en 2023, en hausse par rapport à 2022, les projets du Groupe en matière d'enjeux de durabilité, et notamment climatiques, continuant d'être menés comme le Groupe s'y est engagé depuis maintenant plusieurs années.

La part des CapEx alignés est principalement constituée d'investissements associés à l'activité ciment pour la quote-part des productions de ciment déjà alignées avec les critères techniques, ainsi que d'investissements issus d'un plan validé par la Direction du Groupe permettant de développer d'ici 2030 l'alignement de futurs produits cimentiers. C'est le cas par exemple de la nouvelle ligne de cuisson au Sénégal (Four 6), ou bien du projet de production d'argiles activées (Argilor) à Xeuilley en France qui seront tous deux réceptionnés en 2024. À noter que ces CapEx alignés intègrent aussi ceux qui par nature contribuent à réduire l'empreinte carbone et ce quelle que soit l'activité.

Le Groupe considère cependant que ce pourcentage d'alignement des CapEx n'est pas représentatif de l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Groupe dans sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, comme indiqué dans le tableau de la section plus haut « Situation en 2022 des émissions de CO₂ du groupe Vicat », le Groupe mène de nombreux projets pour décarboner son activité, dont certains seulement, mais pas tous, sont alignés avec les critères très ambitieux de la taxonomie, d'où l'écart de pourcentages entre l'alignement (25%) et l'éligibilité (71%). Il en va ainsi de projets réduisant l'empreinte carbone des ciments fabriqués, comme les projets qui permettent de réduire l'utilisation de combustibles fossiles, de réduire la part du clinker dans le ciment ou bien pour utiliser des énergies renouvelables (voir section Climat et décarbonation des activités de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière), mais qui n'atteignent pas forcément le critère technique de 469 kg de CO₂ par tonne de ciment défini par la Taxonomie.

Enfin, certains CapEx (110 millions d'euros) ne sont pas éligibles à la taxonomie car ils concernent des activités non listées par les règles publiées à date par la Directive européenne, comme par exemple le béton ou le granulat.

Tableau de synthèse des CapEx

Objectifs de la Taxonomie	Part des CapEx/Total des CapEx	
	Aligné sur la taxonomie par objectif	Éligible sur la taxonomie par objectif
Atténuation climatique	25,2%	45,3%
Adaptation climatique	0%	0%
Eau	0%	0%
Économie circulaire	0%	0,1%
Pollution	0%	0%
Biodiversité	0%	0%

Les OpEx alignés

Exercice 2023	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)						Part des OpEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles à la taxinomie (A.2.), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire	
	Code	OpEx	Part des OpEx, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité				Garanties minimales
Activités économiques		(en milliers d'euros)	%	Oui ; non ; N/EL	Oui ; non ; N/EL	Oui ; non ; N/EL	Oui ; non ; N/EL	Oui ; non ; N/EL	Oui ; non ; N/EL	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	Oui/ non	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)																			
Dont habilitantes																			
Dont transitoires																			
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL										
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		124 377	63,0%	%	%	%	%	%	%								%		
A. OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.1 + A.2)		124 377	63,0%	%	%	%	%	%	%										
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		72 899	37,0%																
TOTAL		197 276	100%																

Comme indiqué ci-dessus, 2,2% du chiffre d'affaires est aligné au titre de l'objectif d'atténuation du changement climatique. Par conséquent, les OpEx alignés (tels que définis par la Taxinomie et présentés dans le paragraphe « Note méthodologique » ci-dessous) ne peuvent pas

être très différents de ce pourcentage. Par conséquent, le Groupe considère que les OpEx alignés ne revêtent pas d'importance significative pour lui ce qui lui permet d'appliquer l'exemption permise à ce titre.

3.3 LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE EN CHIFFRES

Enjeux environnementaux

Thème & Indicateurs	Périmètre	2023	2022	2021
MATÉRIALITÉ				
Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement <i>(en millions d'euros)</i>	Groupe	68,6	64,4	61,2
Investissements en matière d'environnement <i>(en millions d'euros)</i>	Groupe	39,8	85,0	74,5
GESTION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE				
Consommation de matières premières totale <i>(en millions de tonnes)</i>	Groupe	68,0	64,6	65,4
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières premières brutes extraites (en %)</i>	Groupe	93,4%	94,0%	94,5%
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (en %)</i>	Groupe	6,6%	6,0%	5,5%
Consommation de matières premières pour la production du clinker <i>(en millions de tonnes)</i>	Ciment	36,5	33,6	34,1
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières premières brutes extraites (en %)</i>	Ciment	94,5%	95,2%	95,8%
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (en %)</i>	Ciment	5,5%	4,8%	4,2%
Consommation de matières premières pour la production du ciment <i>(en millions de tonnes)</i>	Ciment	6,2	5,9	5,8
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières premières brutes extraites (en %)</i>	Ciment	72,4%	73,2%	76,2%
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (en %)</i>	Ciment	27,6%	26,8%	23,8%
Part de clinker dans le ciment eq. <i>(en %)</i>	Ciment	76,8%	77,5%	78,9%
Consommation de matières premières pour la production de granulats <i>(en millions de tonnes)</i>	Granulats	25,2	25,2	25,5
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières premières brutes extraites (en %)</i>	Granulats	96,8%	97,3%	96,8%
<i>Dont part de matières consommées provenant de matières de substitution (en %)</i>	Granulats	3,2%	2,7%	3,2%
GESTION DE L'EAU				
Prélèvement d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Groupe	18,2	18,9	18,0
Rejet d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Groupe	9,0	9,8	8,8
Consommation d'eau totale <i>(en millions de m³)</i>	Groupe	9,2	9,2	9,2
Prélèvement d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Ciment	10,3	9,9	9,9
Rejet d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Ciment	5,9	5,6	5,4
Consommation d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Ciment	4,4	4,3	4,5
Consommation d'eau spécifique <i>(en litres/tonne de ciment)</i>	Ciment	160	163	166
Prélèvement d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Béton & Granulats	7,0	8,1	6,9
Rejet d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Béton & Granulats	2,3	3,3	2,4
Consommation d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Béton & Granulats	4,7	4,8	4,5
Consommation d'eau spécifique <i>(en litres/m³ de béton)</i>	Béton	225	207	181
Consommation d'eau spécifique <i>(en litres/tonne de granulat)</i>	Granulats	117	129	115
Prélèvement d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Autres produits et services	0,8	0,9	1,1
Rejet d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Autres produits et services	0,7	0,9	1,0
Consommation d'eau total <i>(en millions de m³)</i>	Autres produits et services	0,1	0,0	0,1

Thème & Indicateurs	Périmètre	2023	2022	2021
CO₂ ET ÉNERGIE				
Nombre de fours – Production de clinker (en unités)	Ciment	24	24	24
Émissions de CO₂				
Émissions de CO ₂ – SCOPE 1 – émissions brutes (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Groupe	17,8	17,3	18,0
Émissions de CO ₂ – SCOPE 2 (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Groupe	0,9	0,8	0,7
Émissions de CO ₂ – SCOPE 3 (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Groupe	3,9	4,1	4,2
Dont émissions de CO ₂ – Achat de biens et services (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Groupe	1,5	1,7	1,8
Dont émissions de CO ₂ – Amont de l'énergie (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Groupe	1,0	1,0	1,0
Dont émissions de CO ₂ – Transport amont (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Groupe	0,4	0,4	0,5
Dont émissions de CO ₂ – Transport aval (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Groupe	0,9	1,0	1,0
Émissions de CO ₂ – SCOPE 1 (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Ciment	17,7	17,2	17,8
dont émissions brutes de CO ₂ process (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Ciment	17,4	16,8	17,2
Émissions de CO ₂ – SCOPE 2 (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Ciment	0,9	0,8	0,7
Émissions spécifiques de CO ₂ brut (en kg/tonne de clinker)	Ciment	822	828	835
Émissions spécifiques de CO ₂ brut (en kg/tonne de cimentitious)	Ciment	634	642	653
Émissions spécifiques de CO ₂ net (en kg/tonne de ciment eq.)	Ciment	588	608	624
Émissions spécifiques de CO ₂ net (en kg/tonne de cimentitious)	Ciment	589	606	619
Émissions spécifiques de CO ₂ net (en kg/tonne de ciment eq.)	Ciment Europe	501	530	544
Émissions spécifiques de CO ₂ net (en kg/tonne de cimentitious)	Ciment Europe	498	527	538
Émissions de CO ₂ – SCOPE 1 + SCOPE 2 (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Béton & Granulats	0,11	0,10	0,16
Émissions de CO ₂ – SCOPE 1 + SCOPE 2 (en millions de tonnes de CO ₂ e)	Autres produits et services	0,02	0,01	0,02
Consommation d'énergie thermique (combustibles)				
Consommation d'énergie thermique totale (en millions de GJ)	Ciment	76,9	73,6	74,1
Consommation spécifique d'énergie thermique (en MJ/tonne de clinker)	Ciment	3 593	3 581	3 561
Part des combustibles fossiles dans le mix énergétique (en %)	Ciment	68,0%	72,0%	73,9%
Dont part du charbon et lignite (en %)	Ciment	39,1%	37,6%	46,4%
Dont part du coke (en %)	Ciment	22,8%	29,9%	24,1%
Dont part des hydrocarbures et gaz (en %)	Ciment	6,0%	4,5%	3,4%
Part des combustibles de substitution dans le mix énergétique (en %)	Ciment	32,0%	28,1%	26,2%
Dont part de biomasse (en %)	Ciment	13,0%	11,9%	10,1%
Dont part des autres déchets (en %)	Ciment	19,0%	16,1%	16,1%
Part des combustibles de substitution dans le mix énergétique (en %)	Ciment Europe	72,7%	66,0%	62,9%
Consommation d'énergie électrique				
Consommation d'électricité totale (en GWh)	Groupe	2 883	2 826	2 866
Dont électricité renouvelable (en %)	Groupe	8,8%	8,5%	8,0%
répartition – électricité renouvelable certifiée garantie d'origine (en %)	Groupe	38,7%	41,2%	40,0%
répartition – électricité renouvelable autoproduite (en %)	Groupe	61,3%	58,8%	60,0%
répartition – solaire (en %)	Groupe	25,6%	26,9%	27,3%
répartition – hydraulique (en %)	Groupe	2,7%	2,2%	2,7%
répartition – récupération de chaleur fatale (en %)	Groupe	71,7%	70,8%	69,9%
Consommation totale d'électricité (en GWh)	Ciment	2 737	2 678	2 709
Consommation d'électricité spécifique (en kWh/tonne de ciment)	Ciment	100	101	99
Consommation totale d'électricité (en GWh)	Béton & Granulats	108	111	110
Consommation d'électricité spécifique (en kWh/m ³ de béton)	Béton	3,2	3,3	3,2
Consommation totale d'électricité (en kWh/tonne de granulats)	Granulats	3,4	3,5	3,3
Consommation totale d'électricité (en GWh)	Autres produits et services	38	38	47

Thème & Indicateurs	Périmètre	2023	2022	2021
AUTRES ÉMISSIONS				
Émissions absolues de poussières (en tonnes/an)	Ciment	1 515	1 261	1 320
Émissions spécifiques de poussières (en grammes/tonne de clinker)	Ciment	71	62	64
Émissions absolues de SO ₂ (en tonnes/an)	Ciment	3 594	4 118	4 608
Émissions spécifiques de SO ₂ (en grammes/tonne de clinker)	Ciment	169	202	222
Émissions absolues de NOx (en tonnes/an)	Ciment	19 957	23 568	25 689
Émissions spécifiques de NOx (en grammes/tonnes de clinker)	Ciment	940	1 156	1 240
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ				
Part du nombre de carrières disposant d'un plan de réhabilitation (en %)	Ciment/Granulats	73%	74%	81%
Part du nombre de carrières disposant d'un plan de management de la biodiversité ou menant des actions positives en faveur de la biodiversité (en %)	Ciment/Granulats	61%	60%	
Superficie réaménagée au cours de l'année (en m ²)	Ciment/Granulats	673 573	468 668	575 233
Nombre d'arbres plantés sur les sites au cours de l'année (en unités)	Ciment/Granulats	28 400	20 745	25 920
Nombre de groupes de visiteurs accueillis sur les sites au cours de l'année (en unités)	Ciment/Granulats	179	174	105

Enjeux RH

Thème	Indicateur	Périmètre	2023	2022	
Emploi	Effectif au 31 décembre	Groupe	9 993	9 912	
		Groupe	9 903	9 745	
	Effectif moyen par zone géographique	France		3 279	3 282
		Europe (hors France)		710	711
		Amériques		2 293	2 216
		Asie		1 202	1 227
		Afrique et Méditerranée		2 419	2 309
		Ciment		4 570	4 454
	Effectif moyen par activité	Béton & Granulats		4 008	3 991
		Autres Produits et Services		1 325	1 300
Évolution de l'effectif salarié ponctuel par type de mouvements	Départs naturels	Groupe	751	660	
	Départs provoqués	Groupe	889	867	
	Variation de périmètre de consolidation	Groupe	0	35	
	Embauches	Groupe	1 721	1 889	
Évolution des charges de personnel au 31 décembre	Salaires et traitements (en milliers d'euros)	Groupe	429 599	396 927	
	Charges sociales (en milliers d'euros)	Groupe	131 618	125 794	
	Participation des salariés (en milliers d'euros)	Sociétés françaises	7 785	5 913	
	Charges de personnel (en milliers d'euros)	Groupe	569 002	528 635	
Santé Sécurité au travail	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Groupe	84	96	
	Nombre d'accidents du travail mortels	Groupe	1	1	
	Taux de fréquence	Groupe	4,18	4,81	
	Taux de gravité	Groupe	0,25	0,22	
Formation	Nombre total d'heures de formation	Groupe	283 906	209 940	
	Nombre de salariés ayant reçu au moins une formation (dans l'année)	Groupe	14 209	12 737	
Diversité et Égalité de traitement	Part des femmes dans l'effectif	Groupe	12,1%	11,8%	
	Part des femmes dans l'effectif	France	19,9%	19,5%	
	Part des travailleurs handicapés	France	2,5%	2,6%	

3.4 NOTES MÉTHODOLOGIQUES

3.4.1 Méthodologie et périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce. Il a pour objet de présenter le modèle d'affaires, les principaux enjeux liés aux activités du groupe Vicat, les politiques et les diligences mises en œuvre et les résultats, incluant la présentation de ses indicateurs clés de performance au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Les données présentées dans la déclaration de performance extra-financière, ont été collectées et consolidées sur la base d'un référentiel commun à toutes les entités du groupe Vicat intitulé « Protocole de reporting des informations sociales, environnementales et sociétales » dans sa version V10. Chaque année, la Coordination RSE du groupe Vicat en lien avec la Direction générale soumet le référentiel aux responsables thème pour une évaluation. En 2023, indépendamment de sa mise à jour pour tenir compte des évolutions réglementaires en matière de reporting extra-financier, quelques modifications non substantielles ont été apportées aux règles de collecte sur les supports de collecte spécifiques aux thèmes suivants : « Éthique des affaires et Compliance » et « Achats responsables ». Le groupe Vicat se réserve le droit de les faire évoluer pour tenir compte du niveau réel de maturité de chaque pays dans lesquels il opère.

Le reporting mis en œuvre pour élaborer la déclaration de performance extra-financière couvre le périmètre consolidé, à savoir la société Vicat SA ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les données extra-financières sont en principe consolidées dès la date d'acquisition du ou des sites jusqu'à leur date de cession. Elles peuvent ne pas l'être à condition de le justifier dans l'hypothèse où elles seraient, au cours de l'exercice, indisponibles ou dépourvues de pertinence eu égard aux activités poursuivies.

Les données environnementales sont collectées par activité et par pays, elles sont saisies dans l'outil de consolidation du Groupe (« projet SIRoCCO2 »). Pour l'ensemble des activités, les indicateurs clés de performance font le plus souvent l'objet d'une fiche spécifique relative à leur définition et à leur méthodologie de calcul. Pour l'élaboration de son protocole de reporting, le groupe Vicat s'appuie notamment sur les guides sectoriels établis par la Global Cement and Concrete Association (GCCA). Le calcul des émissions du scope 3 fait l'objet d'une note méthodologique spécifique. Pour la présentation des indicateurs chiffrés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, et lorsqu'un arrondi est pertinent, il a été décidé d'utiliser l'arrondi le plus représentatif de la performance mesurée. En conséquence, il est possible que l'arrondi d'une somme d'indicateurs ne soit pas toujours égal à la somme des arrondis.

Les données RH (regroupant les thèmes santé sécurité, formation, effectifs, organisation du travail) sont collectées par activité et par pays, elles sont saisies dans l'outil de consolidation du Groupe (« projet SURF »).

Les données en matière de santé et de sécurité sont collectées par les entités opérationnelles et consolidées par la Direction sécurité sous la responsabilité de la Direction des ressources humaines. Comme pour les données environnementales, le traitement des données RH se fait dorénavant directement via l'outil de consolidation du Groupe. Au titre des indicateurs clés de performance suivis par le Groupe figurent notamment le taux de fréquence et le taux de gravité. Le premier mesure la fréquence des accidents du travail avec arrêts survenus par rapport au temps de travail de l'effectif salarié total. Il se calcule de la manière suivante : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées. Le taux de gravité permet d'apprécier la gravité des accidents du travail en fonction du nombre de journées perdues par rapport aux heures travaillées. Il se calcule de la manière suivante : (nombre de journées perdues x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

Le nombre d'heures travaillées est le résultat de l'opération suivante : somme des heures travaillées contractuelles et des heures supplémentaires à laquelle sont soustraites les heures d'absence justifiées par les salariés, heures cumulées au 31 décembre de l'exercice considéré.

Les données sociales sont collectées par entités juridiques puis consolidées par la Direction des ressources humaines sur la base d'un formulaire établi en référence avec les lignes directrices internes qui répondent aux besoins spécifiques de l'obligation de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Depuis l'exercice consolidé de 2022, il a été décidé de faire évoluer les dates de consolidation de certains indicateurs RH. L'ancienneté, l'âge moyen des collaborateurs et collaboratrices, les temps plein et temps partiel, les emplois postés, le nombre de salariés en situation de handicap seront arrêtées au 30 septembre de l'exercice.

Les indicateurs présentés liés au processus et à la politique achats responsables proviennent soit des ERP (*Entreprise Resource Planning*) locaux soit de données déclaratives des pays contributeurs et notamment par l'intermédiaire des acheteurs locaux en charge des référencements fournisseurs, de recueillir la signature du Code de conduite auprès de leurs fournisseurs, de l'introduction des clauses RSE dans les contrats, du suivi du bon règlement de leurs fournisseurs.

Le cabinet Grant Thornton, organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC et retenu pour la vérification des informations, effective, dans le cadre de ses travaux, une revue du référentiel et des procédures de reporting du groupe Vicat. En 2023, Les travaux de vérification se sont déroulés sur site (au Suisse et en France) et à distance (au Brésil).

3.4.2 Méthodologie d'identification et de traitement des risques extra-financiers significatifs

La gestion des risques extra-financiers est intégrée à la gestion globale des risques. L'ensemble des risques extra-financiers significatifs en lien avec ses activités et ses produits auxquels le groupe Vicat pourrait faire face sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, sont déjà pris en compte dans la cartographie des risques établie par la Direction financière et la Direction compliance, sûreté et audit interne. Ces risques sont présentés dans le chapitre 2 du document d'enregistrement universel intitulé « Facteurs de risques ». Les risques présentant une importance sociétale et une importance pour le succès des activités du groupe Vicat sont traités au sein de la présente Déclaration de performance extra-financière. La Direction juridique, la Direction financière et la Coordination RSE participent à la revue de cette cartographie. La pertinence des risques extra-financiers qui ont été identifiés, a été partagée avec les Directions opérationnelles des pays dans lesquels le groupe Vicat est implanté ; à noter que la hiérarchisation des risques extra-financiers peut être différente d'un pays à un autre pour le Groupe. La pertinence de ses risques a enfin été appréciée par la Direction générale du Groupe qui l'a validée.

La politique de prévention et de gestion de ces risques fait partie intégrante de la politique industrielle de long terme menée par le Groupe. La mise en œuvre de cette politique par ses Directions opérationnelles et à tous les échelons de son organisation, lui permet de contribuer à la transition énergétique et

au développement d'une économie sobre en carbone nécessaires pour lutter contre les effets du changement climatique ⁽¹⁾ (risques de transition et risques physiques) – de contribuer à la préservation des ressources naturelles qui se raréfient en déployant sa démarche d'économie circulaire – de s'assurer de l'intégrité des personnes et de l'engagement social et sociétal de l'ensemble de ses entités en faveur de l'inclusion – de participer à la protection des écosystèmes et de la biodiversité qui s'appauvrissent et – de renforcer son ancrage territorial par une production éthique et responsable participant à la vitalité socio-économique de ses territoires d'implantation.

Le groupe Vicat intègre les risques liés au changement climatique à sa démarche constante d'analyse et de gestion de ses risques opérationnels. Il distingue les risques physiques des risques de transition, ces derniers figurant parmi les plus critiques pour lui.

Les risques physiques portent sur les conséquences dommageables directes et tangibles des aléas climatiques aigus et chroniques sur les activités du Groupe ; la fréquence et l'intensité des tempêtes, tornades, inondations et sécheresse, ont tendance à augmenter.

Les risques de transition, quant à eux, portent sur les conséquences financières pour le groupe Vicat d'une transformation de l'économie vers un monde bas carbone qui passe par des évolutions réglementaires, économiques et technologiques, encore incertaines aujourd'hui.

3.4.3 Méthodologie utilisée pour la mise en œuvre du « Règlement Taxinomie » européen

Les indicateurs présentés dans la note Taxinomie Européenne couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et portent sur l'ensemble des activités du groupe Vicat.

Cette analyse porte sur l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale. Les cessions et acquisitions concernant le périmètre d'intégration globale survenues au cours de l'exercice sont prises en compte dans cette analyse dès lors que l'entrée ou la sortie de périmètre est effective.

3.4.3.1 Analyse des critères d'éligibilité

Calcul du chiffre d'affaires

Pour déterminer le chiffre d'affaires éligible à la Taxinomie, le groupe Vicat a effectué une analyse de toutes ses activités et les a comparées aux activités mentionnées dans la réglementation européenne, en s'aidant notamment de la Boussole Taxinomie mise en ligne par l'Union européenne (*EU Taxonomy Compass*), qui propose aux entreprises de s'aider des codes NACE spécifiques notamment. Le dénominateur suit la définition comptable, ce qui permet de le réconcilier aux états financiers.

Parmi les activités éligibles, la production de ciment gris, la valorisation de certains déchets et les infrastructures de transport ferroviaire apparaissent comme des activités spécifiquement éligibles à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Le Groupe a donc, à partir de son chiffre d'affaires consolidé (disponible dans le chapitre 7.1 du présent document, note 4), déterminé la quote-part du chiffre d'affaires de ces activités éligibles, chiffres disponibles directement dans les outils comptables et de reporting du Groupe. À noter que, partant du chiffre d'affaires consolidé total, le chiffre d'affaires des activités éligibles est également consolidé, après prise en compte des éliminations intra-groupe. Ce chiffre d'affaires exclut les produits divers qui ne peuvent pas être rattachés à des ventes de ciment (par exemple des prestations administratives).

Calcul des CapEx

Pour déterminer les CapEx éligibles à la Taxinomie, le Groupe a listé tous les investissements industriels concernant les activités éligibles identifiées précédemment.

Les investissements industriels totaux incluent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, les immeubles de placement, les droits d'utilisation au titre d'IFRS 16, et excluent les amortissements et dépréciations, les *goodwills*, ainsi que les investissements financiers.

Le Groupe a donc, à partir des investissements industriels totaux comptabilisés en 2023 (disponibles dans le chapitre 7.1 du présent document, note 10), déterminé la quote-part des investissements relatifs aux activités éligibles. Ce chiffre est disponible directement dans les outils de reporting du Groupe.

(1) Le changement climatique est un phénomène complexe qui entraîne des modifications profondes et irréversibles de l'environnement avec des répercussions globales sur les activités humaines. Ce phénomène est lié à l'accroissement de la concentration de gaz à effet de serre, dans l'atmosphère tel que le CO₂. Une grande partie des émissions mondiales de gaz à effet de serre provient de l'utilisation massive de combustibles fossiles pour produire de l'énergie nécessaire à la fabrication de matériaux et produits tels que le ciment, le fer, l'acier, le plastique, le textile, etc.

Calcul des OpEx

Pour déterminer les OpEx éligibles à la Taxinomie, le Groupe a, dans un premier temps, listé les types de dépenses concernées par la réglementation, à savoir l'ensemble des charges directes afférentes aux activités du Groupe, couvrant la R&D, les contrats de location à court terme, l'entretien et la maintenance, ainsi que toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. Ces charges sont identifiées via le plan de compte Groupe dans les outils de reporting interne du Groupe.

Le Groupe a ensuite déterminé la quote-part des OpEx identifiés précédemment relatifs aux activités éligibles. Ce chiffre est également disponible dans les outils de reporting du Groupe où les dépenses sont clairement allouées par segment d'activité. Le Groupe a utilisé l'exemption permise quand il a déterminé que le montant des OpEx alignés n'était pas significatif.

Enfin, la méthodologie appliquée par le Groupe pour détourner les indicateurs Taxinomie sera révisée en fonction de l'évolution des activités listées et des critères d'examen technique et au fur et à mesure des différentes étapes d'entrée en vigueur de la réglementation.

Pour les trois ratios (chiffre d'affaires, CapEx, OpEx), les risques de double comptage ont été évités car chaque activité éligible a pu être allouée à un seul objectif de durabilité uniquement, les critères d'affectation à l'objectif étant clairs pour les activités du Groupe.

3.4.3.2 Analyse des critères d'alignement

Analyse des critères techniques de contribution substantielle

Concernant l'objectif d'atténuation du changement climatique, le Groupe s'est assuré du respect de la contribution substantielle de son activité ciment au regard du critère technique, c'est-à-dire le ciment fabriqué dont les émissions de CO₂ (scope 1) sont inférieures à 469 kg eq./tonne de ciment produit. L'analyse de ce critère technique est réalisée à la maille de chaque usine en tenant compte des différents types de ciments produits au cours de l'exercice et de leur composition, ce qui permet d'en dériver leur émission de CO₂ par tonne de ciment produite. L'ensemble des éléments nécessaires à ce calcul est disponible dans les outils de reporting du Groupe. Les émissions de scope 1 du Groupe sont de plus auditées par un tiers.

S'agissant de l'activité de valorisation des déchets et celle relative aux infrastructures ferroviaires, le Groupe s'est assuré que les critères de contribution substantielle définis pour chacune de ces activités sont respectés sur les sites concernés.

Cette démarche sur la contribution substantielle est aussi appliquée pour les CapEx alignés de l'exercice. Ils sont réputés contribuer substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique dès lors qu'ils sont :

- rattachés à un site de production réalisant du ciment émettant moins de 469 kg de CO₂ eq. par tonne produite ;
- issus de « plan CapEx » pour lesquels le Groupe dispose d'éléments probants qui tendent à démontrer qu'ils contribueront à ce que l'usine à laquelle ils se rattachent atteigne le critère technique précité dans un horizon 2030 ;

- constitutifs de mesures individuelles permettant à une activité (répertoriée dans l'acte délégué) de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

3.4.3.3 Analyse des préjudices importants aux autres objectifs

Pour les activités, les CapEx et OpEx éligibles et alignés à l'objectif d'atténuation du changement climatique, le Groupe s'est assuré auprès de chaque site de production concerné qu'il ne portait pas atteinte aux cinq autres objectifs de durabilité de la Taxinomie (« Do No Significantly Harm »). Ainsi, le Groupe a interrogé l'ensemble des sites concernés à l'aide d'un questionnaire et a complété son évaluation par des entretiens avec les différents responsables de site. Même si la maîtrise des risques environnementaux fait partie des objectifs prioritaires du groupe Vicat, la mise en œuvre de la politique de gestion de ces risques tient aussi compte des spécificités locales. La démarche entreprise et l'analyse qui en a résulté a notamment permis au Groupe de vérifier que ces sites ne portaient pas préjudice aux objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources en eau douce ainsi qu'à l'objectif d'atténuation du changement climatique à travers les études d'impact réalisées localement. Le Groupe s'est aussi assuré que les émissions polluantes respectent bien les critères établis au titre de l'objectif de prévention et de contrôle de la pollution. Le respect de ces enjeux environnementaux est d'ailleurs repris dans la section « Gestion rationnelle des ressources et maîtrise des impacts des activités sur l'environnement » et la section « Préservation de la biodiversité et des écosystèmes » de la présente Déclaration de Performance Extra Financière. Il faut noter que pour certaines juridictions non européennes, il a parfois été difficile de transposer les règlements européens et d'en retrouver une version équivalente en droit local.

3.4.3.4 Analyse des garanties sociales minimales

Le Groupe s'est assuré du respect des garanties sociales minimales (principe de « minimum social safeguards ») de ses activités éligibles et alignées au regard de l'article 18 du règlement (UE) 2020/852. Les procédures et codes de conduite déployés dans l'ensemble des filiales confirment l'ambition du Groupe d'adhérer aux plus hauts standards existants et contribuent au respect des quatre principaux thèmes fondamentaux constituant ces garanties sociales minimales :

- le respect des droits de l'homme (y compris droits du travail et des consommateurs) ;
- la lutte contre la corruption ;
- le respect des règles fiscales ;
- l'éthique des affaires.

Ces enjeux se retrouvent dans la Déclaration de Performance Extra Financière aux sections « Ressources Humaines, Conduite éthique des affaires » et « Maîtrise de la chaîne d'approvisionnement et achats responsables » de la Déclaration de Performance Extra-Financière. Enfin, le Groupe s'est aussi assuré qu'aucune condamnation sur l'une de ces quatre thématiques n'a été prononcée au cours de l'exercice afin de se prémunir de toute atteinte aux garanties sociales minimales.

3.5 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L.822-1 du Code de commerce, désigné Organisme Tiers Indépendant - OTI (« tierce partie ») de votre société (ci-après « entité »), accrédité par Cofrac Inspection, n°3_2122 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponible sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs, les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations, telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, à notre programme de vérification transmis en début de mission et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ⁽¹⁾.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2023 et février 2024, sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

(1) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques, conformément au I de l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques, ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes ⁽¹⁾;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants ⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées, ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽³⁾ et couvrent entre 20% et 65% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 12 février 2024

L'Organisme Tiers Indépendant

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Françoise Méchin
Associée

Bertille Crichton
Associée, Transformation Durable

(1) Informations qualitatives relatives aux parties suivantes : « Climat – Décarbonation des activités » ; « Gestion rationnelle des ressources et maîtrise des impacts des activités sur l'environnement » ; « Préservation de la biodiversité et des écosystèmes » ; « Ressources humaines » ; « Conduite éthique des affaires et Culture d'entreprise » ; « Maîtrise de la chaîne d'approvisionnement et Achats responsables ».

(2) Informations sociales : effectifs ponctuels et répartition par sexe, âge et zone géographique ; part des femmes en % de l'effectif ; embauches et départs ; taux d'absentéisme ; nombre d'heures de formation ; index de l'égalité femmes-hommes (périmètre France) ; nombre d'accidents avec arrêt parmi les salariés du Groupe ; nombre d'accidents du travail mortels parmi les salariés du Groupe ; nombre de jours perdus pour les salariés du Groupe ; taux de fréquence ; taux de gravité.

Informations environnementales : évolution du taux de combustible de substitution (activité ciment) ; évolution du taux de substitution matière dans la fabrication du clinker, du ciment et des granulats (périmètre groupe) ; tableau du mix énergies renouvelables ; émissions directes et indirectes de CO₂ (scope 1 & 2) ; émissions de CO₂ du Scope 1 hors production électrique sur site et transport produit fini (périmètre ciment Groupe) ; émissions de CO₂ liées au scope 3 ; évolution des émissions de poussières, SO_x, NO_x ; consommation d'eau par activité.

(3) Vicat France (Données environnementales (Ciment et Granulats) et Données RH et Santé-Sécurité (pays) ; Vicat Suisse (Données environnementales (Ciment) et Données RH et Santé-Sécurité (pays) ; Vicat Brésil (Données environnementales (Ciment)).

3.6 RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SALARIALE (ARTICLE 225-37-1 DU CODE DE COMMERCE)

Comme lors des années précédentes, la société Vicat a mené en 2023 une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle et salariale et de mixité dans le cadre de sa démarche RSE-ESG, en conformité avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Portée par ses valeurs et sa culture, la société Vicat a toujours reconnu l'importance d'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes. L'égalité entre les femmes et les hommes est une des bases de sa politique inclusive des ressources humaines. Des plans d'actions garantissent sans discrimination l'accès à l'emploi et à la formation, et l'égalité de rémunération et de promotion pour tous les talents féminins, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Ces plans sont soutenus par la Fondation Louis Vicat, avec un engagement constant de sa Présidente en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Développer et promouvoir les talents féminins dans chaque catégorie socioprofessionnelle (CSP)

Une démarche de coaching et de mentoring pour développer et promouvoir les talents féminins de tout âge, est en place depuis près de 15 ans. Cette action se poursuit avec des consultantes externes de haut niveau (un exemple avec Mme Anne Cullerre, Vice-amirale 2^e section et femme ayant eu le plus haut grade dans les armées à ce jour, qui accompagne une partie des équipes féminines et masculines de la Direction France et Corporate).

La Société fait partie de plusieurs réseaux en faveur de l'égalité professionnelle et salariale, dont « Entreprises Réseau Égalité », réseau porté par la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les Discriminations. Le réseau interne « Vicat by Elles » est force de proposition pour identifier et lever les obstacles aux parcours professionnels des femmes, débusquer les préjugés et les biais, renforcer l'attractivité et la promotion des talents féminins.

À titre d'exemple d'actions menées pour toutes les CSP, une revue du plan de développement des compétences est effectuée avant validation finale pour s'assurer que le personnel féminin bénéficie de formations qualifiantes afin de développer ses compétences et son employabilité ; et chaque fois que possible, les attirer vers les métiers industriels.

L'équipe de direction Corporate entourant le Président Directeur Général est composée à près de 41% par des femmes.

Depuis 2017, la Société compte une des plus jeunes administratrices des entreprises françaises cotées avec Éléonore Sidos (26 ans en 2023). Par cette nomination à son Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale donne un exemple de parcours permettant à de jeunes talents féminins d'acquérir rapidement des expériences professionnelles denses et des responsabilités significatives.

Rémunérer équitablement et sans discrimination

La politique de rémunération est structurée et conduite pour garantir l'équité, sans discrimination possible contre les femmes. Elle porte une attention particulière à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. La promotion au mérite suit les mêmes principes.

Depuis 2017, pour aller au-delà de ses objectifs mentionnés dans l'accord « Égalité professionnelle » en matière de rémunération (validé par les partenaires sociaux, et renouvelé en 2023), la Société a co-initié avec les partenaires sociaux un comparatif détaillé de la rémunération des femmes et des hommes « poste par poste » afin d'identifier d'éventuels écarts et le principe d'un budget spécial de rattrapage. Il en ressort que l'écart en nombre et en valeur est proche de 0%. Les ajustements nécessaires sont systématiquement et immédiatement mise en œuvre.

Vicat	Écart F/H 2023	Écart F/H 2022	Écart F/H 2021
S1 (80 K€<SB<100 K€)	+0,90%	+1,60%	-0,50%
S2 (100 K€<SB<165 K€)	+2,60%	+3,50%	-5,30%
S3 (165 K€<SB<300 K€)	+6,60%	+12,40%	-1,60%
H.C. (SB>300 K€)	N/A	N/A	N/A

Le Comité des Rémunérations a constaté en 2023 comme pour les années précédentes qu'à qualification égale, les écarts de rémunérations moyennes des cadres entre les hommes et les femmes sont non significatifs. Ces résultats illustrent la politique de parité salariale de Vicat, portée par la promotion au mérite.

L'index égalité Femmes-Hommes est de 92/100 en 2023 (92 en 2022, 89 en 2021, 92 en 2020, 89 en 2019, 87 en 2018) pour la société Vicat. Cette note est d'un niveau supérieur à la moyenne nationale française (85/100 en 2022) et à la moyenne française des sociétés cimentières (84/100 en 2022). La politique de parité de la société Vicat contribue à maintenir de faibles écarts entre 2022 et 2023. Conformément au plan volontariste de la Direction, trois femmes figurent dans le top 10 des rémunérations de la Société. Les démarches de promotion interne et de recrutements externes se poursuivent pour atteindre la parité dans le top 10 des rémunérations. Ainsi le plan d'action se poursuit pour atteindre à moyen terme une note de 100.

Dépasser les obstacles

Toutes ces actions sont menées malgré les contraintes imposées par la nature industrielle des activités et des emplois du Groupe. En effet, les emplois industriels (notamment ouvriers) restent encore fortement masculins par préjugés. Un des principaux obstacles est la rareté des femmes dans les cursus de formation débouchant sur la plupart des postes industriels (dans la mécanique, par exemple). Ces contraintes expliquent la part des femmes dans les effectifs de la société Vicat : 176 sur un total de 959 (hors mandataires sociaux et hors alternant(e)s).

	Total	Encadrement	Employées	Ouvrières
Pourcentage de femmes dans les effectifs au 31 décembre 2023	18,4%	30,5%	15,5%	2,9%

Malgré ces limitations, des postes de direction technique, scientifique ou industrielle sont pourvus régulièrement par des femmes. Il en est de même pour des postes d'ingénieures, de management intermédiaire et autres (assistante ingénieur instrumentation, assistante travaux neufs, R&D, laboratoire, qualité produits, ingénieur environnement, sécurité, etc.). En 2023, près de 28% des recrutements (alternant(e)s inclus(es)) ont été pourvus par des talents féminins : 28% pour les postes cadres, 36% pour les postes ETDAM et 12% pour les postes ouvrières.

Par ailleurs, en 2023, près de 98% du personnel féminin (hors alternant(e)s) est employé en contrat à durée indéterminée, démonstration de la politique anti-précarité de la Société.

Autre exemple de l'engagement de la Société : avec le concours de la Présidente de la Fondation Louis Vicat, un partenariat avec l'association Sport dans la Ville permet aux jeunes filles issues des quartiers défavorisés de découvrir les métiers de l'industrie des matériaux en éradiquant les préjugés.

De plus, l'absence de condamnation contre la Société pour discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel et de sexisme au détriment des femmes illustre l'efficacité des actions entreprises et offre aux talents féminins un cadre favorable à leur développement.

Dès 2019, la société Vicat a nommé et formé l'ensemble de ses référents « harcèlement sexuel, harcèlement moral et agissements sexistes ». Une formation sur la sérénité relationnelle au travail est conduite chaque année auprès des managers de tout niveau afin notamment de prévenir les signaux faibles d'alerte.

Enfin, l'administratrice salariée nommée en 2016 au Conseil d'Administration après avoir été désignée par le C.C.E., a vu son mandat renouvelé en 2022 par le CSEC. Cependant, elle n'est toujours pas reconnue comme une femme pour le quota féminin obligatoire de la loi Copé-Zimmermann. Cette situation réglementaire est incongrue et reste incomprise par les partenaires sociaux, les équipes, la Direction et le Conseil d'Administration.

Une démarche inclusive portée avec les partenaires sociaux

Les résultats sont aussi le fruit d'un travail commun engagé depuis de nombreuses années entre la direction, les managers et les partenaires sociaux. Conformément aux accords portant sur l'égalité professionnelle, des objectifs ambitieux ont été fixés pour garantir une proportion croissante de femmes dans les recrutements, les formations, les promotions ainsi que l'égalité de traitement pour la rémunération et l'évolution professionnelle entre les femmes et les hommes. Ces engagements font l'objet d'un suivi régulier, notamment sur les rémunérations, avec les partenaires sociaux. Les objectifs définis pour chacun de ces thèmes dans l'accord échu en avril 2016 ont été atteints. En 2019, la société Vicat a signé avec ses partenaires sociaux un nouvel accord « Égalité professionnelle » avec des objectifs ambitieux déclinés par catégories socioprofessionnelles, pour la période 2019-2023. Cet accord comportant des objectifs ambitieux a été renouvelé en 2023. Sur la période 2019 à 2023, le taux moyen de recrutement féminin est de près de 32% pour un objectif ambitieux de 35%.

Accord tri-annuel	Accord mai 2019-avril 2023	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Pourcentage de femmes dans l'effectif	Objectifs :					
Cadres	33,0%	30,4%	30,8%	33,1%	29,9%	30,3%
ETDAM	25,0%	19,3%	18,6%	21%	19,2%	19,4%
Ouvriers	5,5%	2,7%	2,4%	3,5%	3,5%	3,2%
TOTAL	22,0%	18,7%	19%	20,7%	19,3%	19,8%
Pourcentage moyen de femmes dans les recrutements	Objectifs :					
Cadres	33,0%	34,0%	40,4%	45,6%	19%	28,1%
ETDAM	50,0%	44,7%	54,5%	45,8%	37%	36,2%
Ouvriers	20,0%	25,7%	0%	14,5%	17,5%	11,8%
TOTAL	35%	35,6%	35,9%	36,1%	25,9%	28,1%

La part des femmes parmi les élus dans les CSE de la Société a suivi l'évolution de la part des femmes dans les effectifs, représentant 26% des élus (pour 21% précédemment). La déléguée syndicale centrale pour la société Vicat est un des rares cas de représentation féminine de haut niveau dans le monde syndical industriel français.

Recruter des talents féminins dans chaque CSP pour atteindre la parité des effectifs

La sensibilisation des managers se poursuit, notamment par le guide pour un recrutement performant et inclusif (avec un e-learning associé), dans lequel il est demandé aux équipes d'atteindre la parité. Parmi les objectifs, chaque processus de recrutement doit systématiquement présenter au moins un profil féminin pour chaque shortlist de recrutement (en externe et en interne). De plus, pour renforcer la part des femmes dans son effectif, la Société mène une politique volontariste de recrutement d'alternantes : sur les 47 recrutements d'alternants effectués en 2023, près de 43% ont été pourvus par des femmes.

Chapitre 4



4 Capital et actionnariat

4.1 Renseignements sur la Société	112	4.5 Actionnariat	115
4.1.1 Renseignements à caractère général sur la Société	112	4.3.1 Répartition du capital et des droits de vote	115
4.1.2 Objet social (article 2 des statuts)	112	4.3.2 Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions	116
4.1.3 Assemblées Générales	112	4.3.3 Contrôle de la Société	117
4.1.4 Modalités de modification des droits des actionnaires et des statuts	113	4.3.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	117
4.2 Renseignements sur le capital social	113	4.3.5 Franchissement de seuil	117
4.2.1 Montant et nombre d'actions pour chaque catégorie	113	4.3.6 Engagements de conservation portant sur les titres de la Société	118
4.2.2 Capital autorisé non émis	113	4.3.7 Dividendes	119
4.2.3 Autres titres donnant accès au capital ou comportant des droits de contrôles spéciaux	113	4.4 Évolution du cours	120
4.2.4 Options de souscription et d'achat d'actions	114	4.5 Relations actionnaires et documents accessibles au public	121
4.2.5 Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices	114	4.5.1 Rencontres	121
4.2.6 Titres non représentatifs du capital	114	4.5.2 Documents accessibles au public	121
4.2.7 Actions détenues par la Société ou son propre compte	114	4.5.3 Contact actionnaires	121
4.2.8 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	115		
4.2.9 Conditions régissant les modifications du capital	115		

4.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

4.1.1 Renseignements à caractère général sur la Société

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Vicat.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 057 505 539.

Numéro LEI : 9695009Y11863TOVDP79.

Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée en 1853 et immatriculée au Registre du Commerce le premier janvier 1919 pour une durée de 99 ans laquelle a été prorogée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 mai 2009 pour une durée de 80 ans jusqu'au 31 décembre 2098.

4.1.2 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- l'exploitation des carrières appartenant actuellement à la Société et de toutes celles dont elle pourrait devenir propriétaire ou concessionnaire par la suite ;
- la fabrication, l'achat et la vente des chaux et ciments et tous produits intéressant l'industrie du bâtiment ;
- la fabrication, l'achat et la vente de sacs ou emballages pour liants hydrauliques en quelque matière qu'ils soient et plus généralement, toute activité s'exerçant dans la branche des industries plastiques et papetières ;
- la production, la distribution des agrégats et de sable ;
- le transport public de marchandises par voie terrestre ainsi que la location de tous véhicules ;

4.1.3 Assemblées Générales

4.1.3.1 Nature des Assemblées Générales (article 23 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires.

Chaque année, il doit être réuni dans les six mois de la clôture de l'exercice une Assemblée Générale Ordinaire. Des Assemblées Générales, soit Ordinaires réunies extraordinairement, soit Extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Siège social

Le siège social de la Société est sis :

4 rue Aristide Bergès, Les Trois Vallons, 38080 L'Isle d'Abeau.

Tél. : (+33) 4 74 27 59 00 – Site Internet : <https://www.vicat.fr/>

Forme juridique, législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration, régie pour son fonctionnement notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce et les articles R. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

- en général, toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à cette industrie, tant en France qu'à l'étranger.

La Société pourra également s'intéresser dans toutes entreprises ou sociétés françaises et étrangères, dont le commerce ou l'industrie serait similaire ou de nature à favoriser et à développer son propre commerce ou sa propre industrie ; fusionner avec elles, entreprendre toutes industries qui seraient de nature à lui fournir des débouchés et faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui pourraient en tout ou partie se rattacher, directement ou indirectement, à son objet ou susceptibles de favoriser le développement de la Société.

4.1.3.2 Forme et délais de convocation (article 24 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués sur l'avis de convocation.

4.1.3.3 Assistance et représentation aux Assemblées Générales (article 25 des statuts)

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de la propriété de ses titres, s'il est justifié, dans les conditions légales et réglementaires, de l'enregistrement de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans les conditions fixées par la loi, au deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

La participation aux Assemblées Générales Ordinaires est subordonnée à la justification d'au moins une action.

4.1.3.4 Bureau des Assemblées – Feuille de présence – Ordre du jour (article 27 des statuts)

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration, le Vice-Président ou, en leur absence, par un

administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil, à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président, les deux plus forts actionnaires présents à l'ouverture de la séance, et acceptant, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le secrétaire est désigné par le bureau.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions légales peuvent dans les conditions prévues par la loi requérir l'inscription à l'ordre du jour des projets de résolutions.

4.1.3.5 Procès-Verbaux (article 28 des statuts)

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés suivant les prescriptions réglementaires.

4.1.3.6 Quorum et majorité – Compétence (article 29 des statuts)

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

4.1.4 Modalités de modification des droits des actionnaires et des statuts

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente

pour modifier les statuts et les droits des actionnaires, conformément aux dispositions légales.

4.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

4.2.1 Montant et nombre d'actions pour chaque catégorie

Le montant du capital social au 31 décembre 2023 s'élève à 179 600 000 euros divisés en 44 900 000 actions au nominal de quatre euros chacune. Les actions de la Société sont entièrement souscrites, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2023, 4 814 922 actions de la Société, inscrites en compte nominatif pur, font l'objet de nantissemements de comptes d'instruments financiers représentant 10,72% du capital social.

4.2.2 Capital autorisé non émis

Néant.

4.2.3 Autres titres donnant accès au capital ou comportant des droits de contrôles spéciaux

Néant.

4.2.4 Options de souscription et d'achat d'actions

Néant.

4.2.5 Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Le capital social de la Société n'a enregistré aucune évolution au cours des trois derniers exercices.

4.2.6 Titres non représentatifs du capital

Néant.

4.2.7 Actions détenues par la Société ou son propre compte

À la clôture de l'exercice 2023, après distribution aux salariés de 96 694 actions, la Société détenait 483 595,90 de ses propres actions, soit 1,08% du capital social.

4.2.7.1 Descriptif du programme de rachat d'actions 2023

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2023, la Société a acheté en bourse en 2023 (hors contrat de liquidité), sur la base du capital social actuel, 742 actions (soit 267 actions et 4 750 coupures d'un dixième d'action) de ses propres actions au nominal de quatre euros chacune, au cours moyen de 31,06 euros.

4.2.7.2 Répartition des titres par finalité

Acquisitions en vue d'une attribution des actions au personnel dans le cadre de la participation et de l'intéressement : 742 actions représentant un prix d'acquisition de 23 043,24 euros.

Acquisitions en vue d'une animation du marché du titre et de sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF : solde au 31 décembre 2022 de 64 013 actions, acquisition de 573 096 actions et cession de 602 992 actions au cours de l'exercice, soit un solde de 34 117 actions au 31 décembre 2023.

4.2.7.3 Volume des actions utilisées par objectif

Actions destinées à l'attribution au personnel dans le cadre de la participation et de l'intéressement : 103 349,90 actions.

Animation du marché du titre et de sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF : 34 117 actions (voir également note 14 de l'annexe aux comptes consolidés et note 4.2 de l'annexe aux comptes sociaux).

Aucun rachat n'a fait l'objet d'une réallocation à d'autres finalités et la Société n'a pas utilisé de produits dérivés pour réaliser son programme de rachat d'actions.

4.2.7.4 Descriptif du projet de programme de rachat d'actions 2023

La sixième résolution de nature ordinaire, dont les principes sont rappelés ci-dessous, devant être soumise au vote de l'Assemblée Générale en date du 12 avril 2024 est destinée à permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions.

La Société pourra acquérir, céder, transférer ou échanger, par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en conformité avec l'évolution du droit positif en vue (sans ordre de priorité) :

- (a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'opérations d'actionariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants et L. 3344-1 du Code du travail) ;
- (b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- (c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
- (d) d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique ;
- (e) de permettre à la Société d'opérer sur les actions de la Société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition).

Le total des actions détenues ne dépassera pas 10% du capital social de la Société, ce seuil de 10% devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cette limite sera égale à 5% du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus.

Au 1^{er} janvier 2024, la limite de 10% correspond, compte tenu des actions déjà possédées par la Société, à un nombre maximum de 3 972 287,10 actions de quatre euros de nominal représentant un montant maximum de 397 228 710 euros.

En application de cette résolution, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

Cette autorisation serait donnée pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Elle annulerait et remplacerait l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 7 avril 2023.

4.2.8 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

4.2.9 Conditions régissant les modifications du capital

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'Assemblée Générale n'a accordé aucune délégation au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

4.3 ACTIONNARIAT

4.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société s'élève à 179 600 000 euros, divisés en 44 900 000 actions de quatre euros chacune, entièrement libérées ; les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

L'évolution de la répartition de l'actionnariat au sein de la Société sur les trois derniers exercices a été la suivante :

Actionnaires	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Nombre d'actions	En % du capital social	Nombre d'actions	En % du capital social	Nombre d'actions	En % du capital social
Parfininco	14 342 687	31,94	14 341 987	31,94	13 734 688	30,59
Soparfi ⁽¹⁾	12 065 102	26,87	12 065 102	26,87	11 939 452	26,59
Famille	2 023 120	4,51	2 008 965	4,47	1 966 047	4,38
Salariés	604 336	1,35	603 823	1,34	572 408	1,27
Public	15 347 043	34,18	15 236 563	33,95	15 963 900	35,55
Autocontrôle	517 712	1,15	643 560	1,43	723 505	1,61
TOTAL	44 900 000	100,00	44 900 000	100,00	44 900 000	100,00

(1) La société Soparfi est détenue à hauteur de 99,99% par la société Parfininco, elle-même contrôlée par la Famille Merceron-Vicat.

L'état de la participation des salariés visée à l'article L. 225-102 du Code de commerce au 31 décembre 2023 est le suivant :

- participation des salariés au capital social (Vicat + Filiales) : 604 336 actions soit 1,35% du capital social ;
- personnel de la Société et des sociétés liées dans le cadre du PEE : 565 997,10 actions soit 1,26% du capital social.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire représentant plus de 5% du capital et des droits de vote.

L'évolution de la répartition des droits de vote au sein de la Société sur les trois derniers exercices, après exclusion des droits de vote attachés aux actions détenues en propre par la Société, a été la suivante :

Actionnaires	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2021	
	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote	Nombre de droits de vote	En % du total des droits de vote
Parfininco	27 751 542	37,56	27 742 947	37,65	27 125 498	36,89
Soparfi ⁽¹⁾	23 939 611	32,40	23 939 611	32,49	23 809 595	32,38
Famille	3 943 033	5,34	3 910 412	5,31	3 846 300	5,23
Salariés et Public ⁽²⁾	18 249 028	24,70	18 095 960	24,55	18 747 693	25,50
Autocontrôle ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-
TOTAL ⁽⁴⁾	73 883 215	100,00	73 688 930	100,00	73 529 086	100,00

(1) La société Soparfi est détenue à hauteur de 99,99% par la société Parfininco, elle-même contrôlée par la Famille Merceron-Vicat.

(2) En ce qui concerne le suivi des droits de vote, il n'est pas opéré de distinction entre les salariés et le public.

(3) Les actions détenues en propre sont privées de droit de vote.

(4) Le nombre de droits de vote théoriques, c'est-à-dire le nombre de droits de vote attachés aux actions émises y compris les actions d'autocontrôle, s'élève à 74 881 193 au 31 décembre 2023. Il est rappelé que les seuils visés par l'article L. 233-7 du Code de commerce sont calculés sur la base du nombre théorique de droits de vote.

4.3.2 Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions

4.3.2.1 Droits et obligations attachés aux actions (article 9 des statuts)

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve des prescriptions légales impératives, il sera fait masse, entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Lorsqu'une action est grevée d'usufruit, les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire sont régis par la loi. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des actions.

4.3.2.2 Droits de vote (article 26 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux actions au porteur est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'Assemblée considérée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit d'être attaché à toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est arrêtée par le bureau de l'Assemblée.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, l'exercice du droit de vote entre le nu-propriétaire et l'usufruitier est exercé dans les conditions fixées par la loi. Ainsi, en cas de convention de répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales entre le nu-propriétaire et l'usufruitier, ces

derniers devront la porter à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au droit de vote.

4.3.3 Contrôle de la Société

La Société est directement et indirectement, au travers des sociétés holdings Parfininco et Soparfi, contrôlée par la famille Merceron-Vicat, qui détient la majorité du capital et des droits de vote.

4.3.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à l'enregistrement du présent rapport, entraîner un changement de son contrôle.

4.3.5 Franchissement de seuil

4.3.5.1 Franchissement de seuils statutaires

Outre les dispositions légales et réglementaires en vigueur s'agissant des déclarations de franchissement de seuils, l'article 7. III des statuts de Vicat prévoit que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote, ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1,5% ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle, et le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur d'actions conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations de propriétaires des actions, d'effectuer les déclarations prévues au présent article pour l'ensemble des titres pour lesquels il est inscrit en compte.

L'inobservation de cette obligation est sanctionnée conformément à l'article L. 228-3-3 du Code de commerce.

En date du 30 mars 2023, la société Citigroup Inc. a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1,5% du capital.

En date du 31 mars 2023, la société Citigroup Inc. a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 1,5% du capital.

En date du 4 avril 2023, la société Citigroup Inc. a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1,5% du capital.

En date du 5 avril 2023, la société Citigroup Inc. a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 1,5% du capital.

En date du 20 avril 2023, la société Citigroup Inc. a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1,5% du capital.

4.3.5.2 Identification des titres au porteur

Outre les dispositions légales, réglementaires et statutaires relatives au franchissement de seuil, les dispositions suivantes s'appliquent (article 7. II des statuts).

En vue de l'identification de ses actionnaires, la Société ou son mandataire est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, les informations concernant les propriétaires de ses titres.

4.3.6 Engagements de conservation portant sur les titres de la Société

Quatorze engagements de conservation portant sur un maximum de 22,51% du capital social ont été conclus à compter de l'exercice 2005, et jusqu'à la date du présent rapport, en vue de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts permettant aux signataires d'être partiellement exonérés des droits de mutation à titre gratuit, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Date de signature de l'engagement	Durée	Modalités de reconduction	Signataires dirigeants au sens de l'article 787 B du CGI ou disposant de plus de 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société
25 juillet 2005	2 ans à compter du 1 ^{er} août 2005	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	2 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
08 déc. 2006	2 ans à compter du 13 déc. 2006	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
11 déc. 2007	2 ans à compter du 13 déc. 2007	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
28 avril 2011	2 ans à compter du 05 mai 2011	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Mlle Éléonore Sidos Soparfi Parfininco
03 juillet 2015	2 ans à compter du 09 juillet 2015	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos Mlle Éléonore Sidos Parfininco Hoparvi SAS
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco

Date de signature de l'engagement	Durée	Modalités de reconduction	Signataires dirigeants au sens de l'article 787 B du CGI ou disposant de plus de 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
17 juin 2019	2 ans à compter du 17 juin 2019	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
1 ^{er} février 2021	2 ans à compter du 1 ^{er} février 2021	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco
25 août 2022	2 ans à compter du 20 septembre 2022	Prorogation par périodes de 3 mois	M. Jacques Merceron-Vicat M. Guy Sidos Mme Sophie Sidos M. Louis Merceron-Vicat Soparfi Parfininco

4.3.7 Dividendes

La Société peut décider de distribuer des dividendes au titre d'un exercice considéré sur proposition du Conseil d'Administration et après approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Au titre des exercices précédents, le montant des dividendes distribués par la Société et les résultats par action ont été les suivants :

Exercice	2022	2021	2020
Dividende par action <i>(en euros)</i>	1,65	1,65	1,50
Résultat consolidé par action <i>(en euros)</i>	3,48	4,55	3,47
Taux de distribution	47%	36%	43%

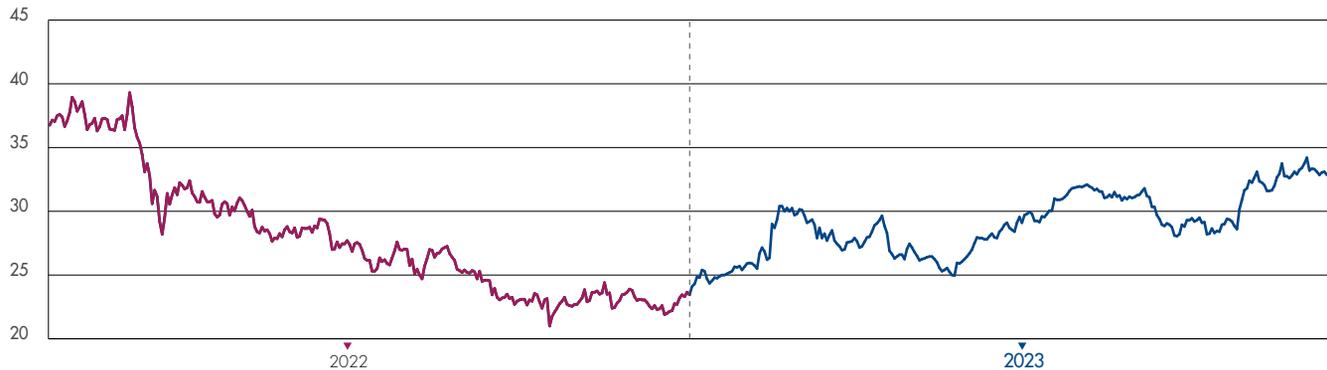
Les facteurs dont dépendent la distribution et le montant des dividendes distribués, sont les résultats, la situation financière, les besoins financiers liés aux programmes de développement industriel et financier, les perspectives du Groupe ainsi que tous autres facteurs déterminants tels que l'environnement économique général.

Indépendamment de l'objectif que la Société entend privilégier, elle ne peut garantir qu'à l'avenir des dividendes seront distribués ni le montant de ceux-ci.

4.4 ÉVOLUTION DU COURS

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris, compartiment A. Les actions de la Société sont éligibles au service de règlement différé (SRD) depuis le mois de février 2008. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action Vicat depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

(en euros)



Le tableau ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action de la Société en 2022 et 2023 (sur la base des cours de clôture) :

(en euros)	2023	2022
Cours annuel moyen	28,97	27,91
Plus haut de l'année	34,20	39,30
Plus bas de l'année	24,10	21,00
Cours au 31 décembre	32,85	23,45

4.5 RELATIONS ACTIONNAIRES ET DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Au-delà des réunions organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et de l'Assemblée Générale des actionnaires, la Société s'engage à informer ses actionnaires institutionnels et individuels avec la plus grande réactivité. La personnalisation des échanges, afin de répondre aux besoins spécifiques des différents types d'interlocuteurs se fait dans le plus grand respect des règles d'équité d'accès à l'information. Dans ce cadre, la Société instaure chaque année des périodes dites d'embargo de 15 jours avant les publications trimestrielles et d'un mois avant les publications de résultats annuels et semestriels. Au cours de ces périodes, la Société s'abstient de contacts avec les analystes et les investisseurs et en particulier se refuse à donner aux analystes financiers et aux investisseurs des informations nouvelles sur la marche de ses affaires et ses résultats. Par ailleurs, la Société a instauré une procédure automatisée de suivi des initiés permanents et occasionnels.

Les communiqués et les états financiers consolidés de la Société sont accessibles sur son site internet (www.vicat.fr). L'information réglementée est par ailleurs communiquée à l'Autorité des marchés financiers et fait l'objet d'une publication sur le site internet de cette dernière (www.amf-france.org). De façon identique, le document de référence et le document d'enregistrement universel correspondant aux derniers exercices sont accessibles sur le site de la Société (www.vicat.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Une copie peut être obtenue au siège de la Société (Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, 38080 L'Isle d'Abeau, France). Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées Générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, sur support papier, au siège social de la Société.

4.5.1 Rencontres

La Société a maintenu en 2023 ses efforts de communication envers ses parties prenantes financières, investisseurs, actionnaires, analystes financiers et ESG. Ainsi, au cours de l'exercice 2023, la Société a poursuivi sa participation aux conférences et roadshows organisés

par des établissements bancaires spécialisés dans l'intermédiation, en mode « présentiel » et/ou « distanciel ». La Société a également répondu aux sollicitations diverses des investisseurs.

4.5.2 Documents accessibles au public

Toutes les actualités financières, y compris l'agenda financier 2023, tous les documents d'information publiés par la Société, et le cours de bourse sont accessibles sur le site Internet www.vicat.fr, rubrique « Investisseurs ».

Les documents légaux sont consultables au siège social de la Société, Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, 38080 L'Isle d'Abeau, France. La Société diffuse par voie électronique l'information réglementée par le biais d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères

fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et met en ligne sur son site Internet l'information réglementée dès sa diffusion, en langue française et anglaise. Enfin, à l'occasion de chacune des publications financières, le Groupe organise une conférence téléphonique accessible à tous et dont les coordonnées sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.vicat.fr) au moins une semaine avant l'événement.

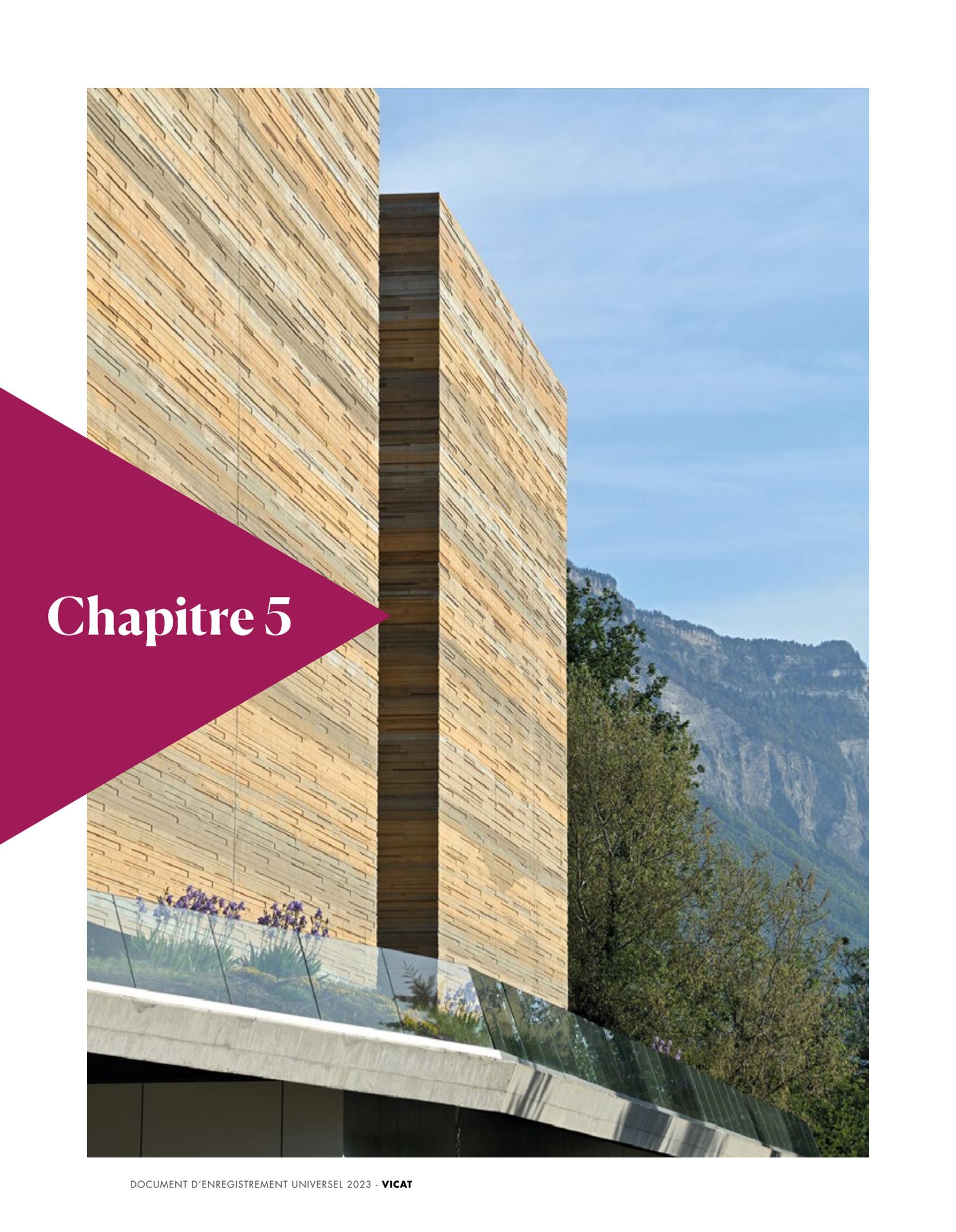
4.5.3 Contact actionnaires

Pierre PEDROSA

Directeur Communication Financière et des Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 58 86 86 05

E-mail : relations.investisseurs@vicat.fr



Chapitre 5

5

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

5.1	Code de gouvernement d'entreprise de référence	124	5.5	Projets de résolutions sur les rémunérations soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2024	157
5.2	Organes de gouvernance	124	5.6	Politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux	158
5.2.1	Composition du Conseil d'Administration, présidence et Direction générale	124	5.7	Participation des mandataires sociaux et opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société	159
5.2.2	Fonctionnement du Conseil d'Administration	136	5.7.1	Participation des mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration dans la Société au 31 décembre 2023	159
5.2.3	Fonctionnement des comités	138	5.7.2	Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société pour les exercices 2022 et 2023	159
5.2.4	Fonctionnement des organes de direction	140	5.8	Politique d'attribution d'options d'actions et d'attribution gratuite d'actions	160
5.2.5	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	141	5.9	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du gouvernement d'entreprise	161
5.2.6	Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	141	5.10	Opérations avec les apparentés	161
5.3	Politique de rémunération des mandataires sociaux	143	5.10.1	Contrats et opérations avec des parties liées	161
5.3.1	Détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération	143	5.10.2	Opérations intra-groupe	161
5.3.2	Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	144	5.10.3	Procédure relative aux conventions réglementées	161
5.3.3	Politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	148	5.10.4	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	162
5.4	Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 (« ex post »)	149			
5.4.1	Éléments de rémunération versés ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux	149			
5.4.2	Rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants	155			

5.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 2 août 2012, sur proposition de son Président, d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext disponible sur le site www.middlednext.com.

5.2 ORGANES DE GOUVERNANCE

5.2.1 Composition du Conseil d'Administration, présidence et Direction générale

5.2.1.1 Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus et nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Comme le prévoient les statuts, le mandat des administrateurs se proroge de plein droit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'expiration normale de leurs fonctions et les membres sortants sont rééligibles. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur.

À la date des présentes, la Société comprend douze administrateurs, dont cinq administrateurs indépendants, selon les critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext et le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

5.2.1.2 Présidence du Conseil d'Administration – Direction générale et limitation des pouvoirs

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration, par décision du 7 mars 2014, a opté pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

À cette même date, le Conseil d'Administration a d'une part nommé Monsieur Guy Sidos en qualité de Président-Directeur Général avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte s'étant tenue le 6 mai 2014, et d'autre part nommé Monsieur Jacques Merceron-Vicat en qualité de Président d'Honneur de la Société.

En application des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Directeur Général, nommer jusqu'à cinq Directeurs Généraux Délégués chargés d'assister le Directeur Général.

Par décision du 6 mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Didier Petetin en qualité de Directeur Général Délégué en charge des activités en France (hors activité Papier) pour la durée du mandat du Président-Directeur Général.

Par décision du 30 octobre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Lukas Epple en qualité de Directeur Général Délégué et de Directeur Stratégie Groupe, pour la durée du mandat du Président-Directeur Général.

Aucune limitation n'a été fixée concernant les pouvoirs du Président-Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués.

5.2.1.3 Membres du Conseil d'Administration

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Présentation synthétique de la composition du CA et de ses comités

Membres du CA	Membres indépendants	Année première nomination	Échéance du Mandat	Comité d'Audit	Comité des Rémunérations	Comité RSE	Expérience et expertise apportées
Jacques Merceron-Vicat Président d'Honneur Membre du Conseil	Non	3 février 1968	2026				
Guy Sidos PDG	Non	11 juin 1999	2027				
Bruno Salmon Membre du Conseil	Oui	15 mai 2009	2024		Membre	Membre	
Louis Merceron-Vicat Membre du Conseil	Non	11 juin 1999	2027				
Sophie Sidos Membre du Conseil	Non	29 août 2007	2027			Présidente	
Rémy Weber Membre du Conseil	Oui	9 avril 2021	2027	Président	Membre		
Xavier Chalandon Membre du Conseil	Oui	28 avril 2010	2025	Membre	Président		
Sophie Féguéux Membre du Conseil	Oui	6 mai 2014	2027			Membre	
Éléonore Sidos Membre du Conseil	Non	24 février 2017	2024	Membre			
Emmanuelle Salles Membre du Conseil	-	12 mai 2016	2026				Administratrice représentant les salariés
Hugues Metz Membre du Conseil	-	8 avril 2020	2026				Administrateur représentant les salariés
Caroline Ginon ⁽¹⁾ Membre du Conseil	Oui	3 novembre 2022	2024				

(1) L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2023 a ratifié la nomination de Madame Caroline Ginon en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Delphine André, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir.

JACQUES MERCERON-VICAT
Président d'Honneur de la Société et administrateur

Diplômé de l'École Spéciale de Travaux Publics.
Il a rejoint le Groupe en 1962.
Âge : 86 ans — Nationalité : Française

Date de première nomination : 3 février 1968

Date de début du mandat actuel :

- ▼ 29 avril 2016 en qualité d'administrateur
- ▼ 6 mai 2014 en qualité de Président d'Honneur

Date d'échéance du mandat :

- ▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025 en qualité d'administrateur

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- ▼ Administrateur de Béton Travaux*
- ▼ Administrateur de National Cement Company*
- ▼ Administrateur d'Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Sococim Industries*
- ▼ Administrateur de Sinai Cement Company*
- ▼ Président du Conseil d'Administration de Vicat Egypt for Cement Industry*
- ▼ Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP*
- ▼ Administrateur de Kalburgi Cement Private Limited*
- ▼ Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited*
- ▼ Administrateur de Mauricim SA*
- ▼ Administrateur de Vigier Holding*
- ▼ Administrateur de Ciplan Cimento Planalto S.A.*
- ▼ Administrateur de Planalto Centro Oeste Transportes S.A.*

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- ▼ Président de Hoparvi SAS*

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

GUY SIDOS

Président-Directeur Général

Ingénieur de l'École navale. Il a servi dans la Marine nationale avant de rejoindre le Groupe en 1999.
Âge : 60 ans — Nationalité : Française

Date de première nomination : 11 juin 1999

Date de début du mandat actuel :

- ▼ 9 avril 2021 en qualité d'administrateur
- ▼ 9 avril 2021 en qualité de Président-Directeur Général

Date d'échéance du mandat :

- ▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026 en qualité d'administrateur
- ▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026 en qualité de Président-Directeur Général

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- ▼ Directeur Général et administrateur de Béton Travaux*
- ▼ Président de NORAMCO*
- ▼ Président de Papeteries de Vizille*
- ▼ Président de Parficim*
- ▼ Président du Conseil d'Administration de Vigier Holding AG*
- ▼ Administrateur de Vigier Management SA*
- ▼ Président du Conseil d'Administration de Ravlied Holding SA*
- ▼ Administrateur de National Cement Company*
- ▼ Représentant permanent de Parficim, administrateur de Sococim Industries*
- ▼ Vice-Président et administrateur de Sinai Cement Company*
- ▼ Vice-Président et administrateur de Vicat Egypt for Cement Industry*
- ▼ Administrateur de Cementi Centro Sud*
- ▼ Administrateur d'Aktas Insoat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP*
- ▼ Président du Conseil de Surveillance de Jambyl Cement Production Company LLP*
- ▼ Administrateur de Kalburgi Cement Private Limited*
- ▼ Administrateur de Bharathi Cement Corporation Private Limited*
- ▼ Administrateur de Mauricim SA*
- ▼ Administrateur de la fondation d'Entreprise Louis Vicat*
- ▼ Représentant permanent de Parficim, administrateur de Gécamines SA*
- ▼ Administrateur de Ciplan Cimento Planalto S.A.*
- ▼ Administrateur de Planalto Centro Oeste Transportes S.A.*

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- ▼ Administrateur de ICC France*
- ▼ Co-président de la Commission Transition Écologique et Économique (CTEE) de Medef
- ▼ Administrateur de Medef International*
- ▼ Membre du Conseil National de la Transition Écologique (CNTE)
- ▼ Membre du Conseil National de l'Hydrogène*
- ▼ Administrateur de GENVIA*
- ▼ Président de la Partie française du Conseil des affaires franco-kazakhstanais*

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

BRUNO SALMON

Administrateur

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris. Il a exercé les fonctions de Directeur France, Directeur Général Adjoint, Directeur Général Délégué de Cetelem. Après avoir été Directeur Général Délégué et administrateur, il a été Président de BNP Paribas Personal Finance de fin 2008 à septembre 2013.

Il a été Président de l'Association des Sociétés Financières (ASF) de mai 2010 à juin 2013.

Âge : 74 ans — Nationalité : Française

Date de première nomination : 15 mai 2009

Date de début du mandat actuel : 9 avril 2021

Date d'échéance du mandat :

▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2023

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :

Néant.

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- ▼ Administrateur de BNP Paribas Personal Finance*
- ▼ Président du Comité des Nominations de BNP Paribas Personal Finance*
- ▼ Membre du Comité des Rémunérations de BNP Paribas Personal Finance*
- ▼ Administrateur et Vice-Président de l'ADIE (Association pour le Développement de l'Initiative Économique)*
- ▼ Administrateur de ALGOAN (SAS)*
- ▼ Administrateur d'ADMICAL (association)*

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

LOUIS MERCERON-VICAT
Administrateur

Diplômé de l'École des cadres. Il a rejoint le Groupe en 1996.
Âge : 54 ans — Nationalité : Française

Date de première nomination : 11 juin 1999

Date de début du mandat actuel : 7 avril 2023

Date d'échéance du mandat :

▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- ▼ Administrateur de Béton Travaux*
- ▼ Président du Conseil d'Administration de Cementi Centro Sud S.p.A. *
- ▼ Administrateur de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. *
- ▼ Administrateur de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. *
- ▼ Administrateur de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. *
- ▼ Administrateur de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. *
- ▼ Administrateur de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. *
- ▼ Administrateur de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. *
- ▼ Administrateur de National Cement Company*
- ▼ Administrateur de Sococim Industries*
- ▼ Administrateur de Sinai Cement Company*
- ▼ Administrateur de Vigier Holding SA*
- ▼ Membre du Conseil de Surveillance de Mynaral Tas Company LLP*
- ▼ Administrateur de Kalburgi Cement Private Ltd*

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :

Néant.

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

SOPHIE SIDOS

Administratrice

Elle a exercé différentes fonctions au sein du Groupe jusqu'en 1997.
Âge : 54 ans — Nationalité : Française

Date de première nomination : 29 août 2007

Date de début du mandat actuel : 9 avril 2021

Date d'échéance du mandat :

▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- ▼ Administratrice de Béton Travaux*
- ▼ Administratrice de Aktas Insaat Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administratrice de Konya Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administratrice de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administratrice de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administratrice de Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administratrice de Konya Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.*
- ▼ Administratrice de Sococim Industries*
- ▼ Administratrice de Vigier Holding AG*
- ▼ Administratrice de Bharathi Cement Corporation Private Limited*
- ▼ Administratrice de National Cement Company*
- ▼ Présidente de la fondation d'Entreprise Louis Vicat*
- ▼ Membre et Présidente du Conseil de Surveillance de Mynard Tas Company LLP*

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- ▼ Présidente du MEDEF Isère*
- ▼ Administratrice de la Fondation Clément Fayat*
- ▼ Administratrice de la MC2 Grenoble*
- ▼ Administratrice de GL Events*
- ▼ Administratrice de la Fondation d'entreprise Polygone*
- ▼ Administratrice de la Fondation Edmus*
- ▼ Administratrice de l'ADOSM Entraide Marine*
- ▼ Administratrice de Alpexpo*
- ▼ Consule honoraire de la République du Kazakhstan en région Auvergne-Rhône-Alpes
- ▼ Présidente des Conseillers du Commerce Extérieur de la France*
- ▼ Administratrice de Business France*
- ▼ Administratrice du Fonds de dotation Co construire (CESE)*

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

RÉMY WEBER

Administrateur

Diplômé d'HEC Paris et de Sciences-Po Aix-en-Provence. Il a exercé des fonctions de direction et de présidence au sein d'institutions financières. Il a été Président du Directoire de La Banque Postale de 2013 à 2020.

Âge : 66 ans — Nationalité : Française

Date de première nomination : 9 avril 2021

Date de début du mandat actuel : 7 avril 2023

Date d'échéance du mandat :

▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :

Néant.

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

- ▼ Président du Conseil d'Administration de l'opéra de Lyon
- ▼ Directeur Général Adjoint – Directeur des Services Financiers de La Poste SA
- ▼ Président du Directoire de La Banque Postale
- ▼ Président du Conseil de Surveillance de La Banque Postale Asset Management
- ▼ Représentant permanent de La Banque Postale, gérante de CRSF METROPOLE
- ▼ Représentant permanent de La Banque Postale, gérante de CRSF DOM
- ▼ Représentant permanent de La Banque Postale, gérante de SCI Tertiaire Saint Romain
- ▼ Administrateur de CNP Assurances SA
- ▼ Administrateur de L'envol le Campus de la Banque Postale
- ▼ Administrateur de La Banque Postale Assurance Santé
- ▼ Président du Conseil d'Administration de SF2 SA
- ▼ Administrateur de Poste Immo SA
- ▼ Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale Leasing & Factoring SA
- ▼ Président du Comité d'Administration de KISSKISSBANKBANK & CO SAS
- ▼ Vice-Président de l'Association Française de Banques
- ▼ Membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française
- ▼ Membre du Conseil de Paris Europlace
- ▼ Administrateur et Membre du Comité des Rémunérations de la Banque Postale Assurances IARD
- ▼ Président du Conseil d'Administration de Ma French Bank SA
- ▼ Administrateur de SFIL SA
- ▼ Président-Directeur Général de SOPASSURE SA
- ▼ Président du Conseil d'Administration de La Banque Postale Prévoyance SA
- ▼ Président du Conseil de Surveillance de La Banque Postale Crédit Entreprises SA
- ▼ Administrateur de CDC Habitat*
- ▼ Président du Conseil de surveillance du Groupe Kereis*
- ▼ Président du Comité de Supervision du Groupe Empruntis*
- ▼ Président du Groupe Primonial*
- ▼ Administrateur du Groupe Bernard*

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

XAVIER CHALANDON**Administrateur**

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon et titulaire d'une maîtrise de droit. Il a exercé des fonctions de direction au sein d'institutions financières. Il a été Directeur Général Délégué de la Banque Martin Maurel de 1999 à 2008 et de Directeur Général Délégué de la Financière Martin Maurel jusqu'en 2009. Il exerce la fonction de membre du Comité de Stratégie et du Comité d'Éthique du groupe Siparex.

Âge : 74 ans — Nationalité : Française

Date de première nomination : 28 avril 2010

Date de début du mandat actuel : 11 avril 2019

Date d'échéance du mandat :

▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2024

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :

Néant.

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

▼ Représentant permanent de la Banque Martin Maurel chez SI Participations

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

SOPHIE FÉGUEUX**Administratrice**

Docteur en médecine. Elle exerce les fonctions de médecin hospitalier au sein de l'hôpital Bichat et de chargée d'expertise en santé publique (SPF). Elle a occupé des fonctions au sein de la Direction générale de la santé et a été conseillère santé auprès du Délégué interministériel à la sécurité routière.

Âge : 64 ans — Nationalité : Française

Date de première nomination : 6 mai 2014

Date de début du mandat actuel : 7 avril 2023

Date d'échéance du mandat :

▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :

Néant.

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :

Néant.

ÉLÉONORE SIDOS

Administratrice

Diplômée d'HEC, ENSAE, Sorbonne et Yale. Elle a été consultante chez Roland Berger. Elle occupe le poste de Responsable Comptabilité de Vigier Holding SA depuis le 3 juillet 2023.

Âge : 26 ans — Nationalité : Française

Date de première nomination : 24 février 2017

Date de début du mandat actuel : 6 avril 2018

Date d'échéance du mandat :

▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2023

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :

Néant.

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :

Néant.

CAROLINE GINON

Administratrice

Diplômée de l'École Spéciale d'Architecture (ESA) de Paris. Elle est fondatrice de l'agence Fazenda Architecture à Lyon.

Âge : 37 ans — Nationalité : Française

Date de première nomination : 3 novembre 2022

Date d'échéance du mandat :

▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2023

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

Néant.

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :

Néant.

(1) L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2023 a ratifié la nomination de Madame Caroline Ginon en qualité d'administratrice, en remplacement de Madame Delphine André, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir.

EMMANUELLE SALLES

Administratrice représentant les salariés

Diplômée d'un DEA en droit de l'environnement de l'Université Jean-Moulin (Lyon III) et d'un DESS de gestion juridique des risques de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Elle exerce depuis 2006 une activité de juriste en environnement au sein de la Direction juridique de Vicat.
Âge : 49 ans — Nationalité : Française

Date de désignation par le Comité Central d'Entreprise : 12 mai 2016

Date de début du mandat actuel : 13 avril 2022

Date d'échéance du mandat :

▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2026

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années ⁽¹⁾ :

▼ Administratrice de la Fondation d'Entreprise Louis Vicat*

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administratrice ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :
Néant.

(1) Les fonctions en cours sont suivies d'un astérisque.

HUGUES METZ

Administrateur représentant les salariés

Diplômé d'un BTS électrotechnique et d'un Badge de l'École des Mines de Saint-Étienne. Il a exercé depuis 1987 diverses fonctions au sein de la cimenterie Vicat de Xeuilley dont il est actuellement responsable d'exploitation.
Âge : 58 ans — Nationalité : Française

Date de désignation par le Comité Central d'Entreprise : 8 avril 2020

Date de début du mandat actuel : 8 avril 2020

Date d'échéance du mandat :

▼ Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées dans le Groupe au cours des cinq dernières années :

Néant.

Autres fonctions exercées ou ayant été exercées par l'administrateur ou, le cas échéant, par son représentant permanent, en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :
Néant.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 12 février 2024, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de renouveler les mandats d'administrateurs de Mademoiselle Éléonore Sidos, Madame Caroline Ginon et de Monsieur Bruno Salmon pour

une durée de quatre ans, qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

5.2.1.4 Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants

Expertise de gestion des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de personnes qui détiennent une connaissance du secteur d'activité, une connaissance spécifique des métiers, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière sociale et dans les domaines financiers et extra-financiers. Chaque membre du Conseil d'Administration est sélectionné en fonction de sa disponibilité et de son intégrité.

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration

À la date des présentes, aucun membre du Conseil d'Administration n'a au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude ;
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris par des organismes professionnels désignés ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

(article L. 225-37 du Code de commerce)

La Société s'inscrit dans une démarche de transparence et d'amélioration de l'information diffusée, notamment sur son activité et en matière financière se réfère et se conforme, depuis le 2 août 2012, aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour respecter les principes de bonne gouvernance.

Le Conseil d'Administration de la Société mène de façon continue une réflexion sur ses règles de fonctionnement et leur adéquation avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext. Un règlement intérieur ayant notamment pour objet d'organiser les modalités de l'autoévaluation du Conseil d'Administration et des débats internes, ou encore de prévoir les modalités d'exercice par les administrateurs de leur droit de communication ainsi que leurs obligations déontologiques et de confidentialité a été mis en place en août 2013 et mis à jour par le Conseil d'Administration du 30 octobre 2020.

De la même manière, le Conseil d'Administration adapte la mission et le fonctionnement de ses comités, notamment du Comité d'Audit conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

Compte tenu de son actionnariat majoritairement familial et de sa vision à long terme, la Société souhaite que les fonctions des administrateurs s'inscrivent dans la continuité, gage de pérennité.

À la date des présentes, le Conseil d'Administration compte parmi ses membres cinq administrateurs indépendants (soit 50% de ses membres, après exclusion des membres représentant les salariés). La Société, se référant aux critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, considère comme indépendants les administrateurs n'entretenant aucune relation significative directe ou indirecte ou n'ayant aucun lien d'intérêt particulier avec la Société, ses filiales, ses actionnaires ou ses dirigeants, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Chaque année, le Conseil examine la situation de chacun de ses membres au regard des critères fixés par le Code de gouvernement Middlednext et notamment :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou le Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société ;
- ne pas détenir plus de cinq mandats dans des sociétés cotées ou de grandes organisations ;
- ne pas être absent à plus de 25% des réunions du Conseil ou des comités (sauf justification sérieuse) ; et
- ne pas être en situation de conflit d'intérêt répétée et avérée.

À cet égard le Conseil peut considérer qu'un membre est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous les critères d'indépendance et réciproquement considérer qu'un membre n'est pas indépendant bien qu'il remplisse tous les critères d'indépendance.

Les membres indépendants sont : Madame Sophie Fégueux, Monsieur Bruno Salmon, Monsieur Xavier Chalandon, Madame Caroline Ginon et Monsieur Rémy Weber.

À la date des présentes, Mesdames Sophie Sidos, Sophie Fégueux, Caroline Ginon et Éléonore Sidos sont membres du Conseil d'Administration, permettant ainsi de se conformer aux objectifs de la loi relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'Administration.

De plus, la Société s'est engagée depuis mai 2015 dans la mise en place d'une évaluation du Conseil d'Administration afin de se conformer aussi aux exigences du Code Middlednext des entreprises.

5.2.1.5 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date de dépôt des présentes, de conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration, du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel

l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ont été sélectionnés en tant que tel.

5.2.1.6 Liens familiaux entre les administrateurs et dirigeants

Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général, est le gendre de Monsieur Jacques Merceron-Vicat, administrateur et Président d'Honneur, l'époux de Madame Sophie Sidos, administratrice, le beau-frère de Monsieur Louis Merceron-Vicat, administrateur et le père de Mademoiselle Éléonore Sidos, administratrice.

5.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration

5.2.2.1 Missions et attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social de la Société, il se saisit de toute question concernant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Sa stratégie et son action s'inscrivent dans le cadre du développement durable de la Société. Le Conseil d'Administration a notamment pour mission d'examiner et d'approuver, dans le cadre de la politique générale du Groupe définie par la Société Parfininco, holding animatrice, et des décisions stratégiques prises par celle-ci, l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations économiques, sociales, financières, ou technologiques de la Société et de ses filiales et de veiller à leur mise en œuvre effective.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

5.2.2.2 Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président-Directeur Général aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Toutefois, des administrateurs constituant au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent convoquer le Conseil s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente, étant précisé que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou tous autres

moyens de télécommunication appropriés dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration s'est réuni, quatre fois en 2021, quatre fois en 2022 et quatre fois en 2023.

L'agenda et l'ordre du jour des réunions du Conseil ont été les suivants :

Séance du 10 février 2023

- Présentation du rapport d'activité.
- Arrêté des comptes sociaux au 31 décembre 2022.
- Arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2022.
- Compte rendu des rapports des comités du Conseil d'Administration (Comités d'Audit, des Rémunérations et RSE).
- Présentation des objectifs 2023.
- Point actions climat.
- Proposition d'affectation du résultat.
- Examen des conventions réglementées.
- Examen des conventions libres.
- Programme de rachat d'actions.
- Délégation de pouvoirs en vue de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.
- Réaffectation des actions détenues en propre.
- Renouvellement de trois administrateurs.
- Examen de l'indépendance des administrateurs dont le renouvellement ou la nomination sera proposé(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Politique de rémunération des mandataires sociaux (vote *ex ante*).
- Examen de la rémunération des mandataires sociaux (vote *ex post*).
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle et du rapport y afférent.
- Autorisation à conférer au Président-Directeur Général à l'effet de consentir des cautions, avals et garanties.

- Approbation du rapport sur les paiements effectués au profit des États ou territoires dans lesquels le Groupe exerce des activités Extractives (article L. 225-102-3 du Code de commerce).
- Politique en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- Autorisation d'émettre un emprunt obligataire et délégation de pouvoirs.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et fixation de l'ordre du jour.
- Arrêté des termes des rapports du Conseil d'Administration et du texte des projets de résolutions qui seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Pouvoirs.
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les deux délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité des membres présents.

Séance du 7 avril 2023

- Point sur l'activité du 1^{er} trimestre 2023.
- Examen des éventuels conflits d'intérêts.
- Compte rendu du Comité d'Audit.
- Renouvellement des mandats de Monsieur Rémy Weber en qualité de membre et Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations.
- Renouvellement du mandat de Madame Sophie Féguex en qualité de membre du Comité RSE.
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les deux délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité des membres présents.

Séance du 25 juillet 2023

- Rapport d'activité.
- Analyse et arrêté des comptes sociaux et consolidés à fin juin 2023.
- Examen des comptes prévisionnels.
- Compte rendu du Comité d'Audit.
- Nominations, promotions, organisation.
- Action climat.
- Point cybersécurité.
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les deux délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité des membres présents.

Séance du 10 novembre 2023

- Présentation de l'activité et des comptes consolidés au 30 septembre 2023.
- Présentation des travaux du Comité d'Audit.
- Présentation des travaux du Comité RSE.
- Présentation des attendus de la Directive européenne « CSRD » et éclairage sur les différences avec la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).
- Point Action Climat.
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil ont assisté à cette réunion, ainsi que les commissaires aux comptes de la Société et les deux délégués du Comité Central d'Entreprise.

Les résolutions proposées au cours de cette séance ont toutes été adoptées à l'unanimité.

Chaque administrateur s'était vu adresser, avec sa convocation au Conseil, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ont été établis à l'issue de chaque réunion.

5.2.2.3 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté lors de sa réunion du premier août 2013 un règlement intérieur qui a fait l'objet d'une mise à jour en date du 30 octobre 2020 disponible sur le site de la Société : www.vicat.fr applicable à tous les administrateurs actuels ou futurs dont l'objet est de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires et de préciser :

- le rôle du Conseil ;
- la composition du Conseil ;
- l'expérience et l'expertise des membres du Conseil – Formation ;
- les critères d'indépendance des administrateurs ;
- le fonctionnement des organes de direction ;
- les modalités de réunion du Conseil d'Administration ;
- l'information des membres du Conseil ;
- la rémunération du Conseil d'Administration ;
- les comités du Conseil ;
- les droits et obligations des administrateurs et conflits d'intérêts ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil ;
- les modifications du règlement intérieur.

5.2.3 Fonctionnement des comités

Le Conseil d'Administration est doté d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Rémunérations et d'un Comité RSE dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président et choisis en fonction de leur compétence. Ils exercent leur mission sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit est composé de trois membres dont deux choisis parmi les administrateurs indépendants. Le Comité des Rémunérations est composé de trois administrateurs indépendants. Le Comité RSE est composé de trois membres dont deux administrateurs indépendants.

Les membres des comités peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil d'Administration, lequel n'a pas à justifier sa décision. Un membre d'un comité peut renoncer à ses fonctions sans avoir à motiver sa décision.

Chaque comité est présidé par un Président nommé par décision du comité prise à la majorité de ses membres. Le Président du comité veille au bon fonctionnement de celui-ci, notamment en ce qui concerne les convocations, la tenue des réunions, l'information du Conseil d'Administration.

Chaque comité désigne un secrétaire choisi parmi ses membres ou extérieur au comité et au Conseil d'Administration.

5.2.3.1 Composition des comités

À la date du présent rapport, les comités sont composés des membres suivants :

- **Comité d'Audit :**
 - Monsieur Rémy Weber, Président du Comité, administrateur indépendant,
 - Monsieur Xavier Chalandon, administrateur indépendant,
 - Mademoiselle Éléonore Sidos, administratrice.
- **Comité des Rémunérations :**
 - Monsieur Xavier Chalandon, Président du Comité, administrateur indépendant,
 - Monsieur Bruno Salmon, administrateur indépendant,
 - Monsieur Rémy Weber, administrateur indépendant.
- **Comité RSE :**
 - Madame Sophie Sidos, Présidente du Comité, administratrice,
 - Madame Sophie Fégueux, administratrice indépendante,
 - Monsieur Bruno Salmon, administrateur indépendant.

5.2.3.2 Missions des comités

Comité d'Audit

Les missions du Comité d'Audit telles que définies dans son règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2020 sont les suivantes :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;

- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne :
 - les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
 - les procédures relatives à l'élaboration du reporting extra-financier,
 - le cas échéant : le dispositif anticorruption et son déploiement, la loi Vigilance, le règlement général de protection des données (RGPD),
 - toute autre disposition particulière à laquelle l'entreprise devrait se conformer (en fonction des lois et règlements en vigueur) ;
- il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions de son indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- il approuve, préalablement la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- d'examiner les rémunérations des dirigeants et des salariés (partie fixe, partie variable, avantages de toute nature, etc.) et notamment leur montant et leur répartition, ainsi que la politique de rémunération et de motivation des dirigeants ;
- d'étudier les plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et notamment en ce qui concerne les bénéficiaires, le nombre d'options qui pourraient leur être consenties, ainsi que la durée des options et les conditions des prix de souscription ainsi que de toute autre forme d'accès au capital de la Société en faveur des dirigeants et des salariés ;
- d'étudier certains avantages notamment en matière de régime de retraite, de régime de prévoyance, d'assurance invalidité, d'assurance décès, de rente éducation, d'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et cadres dirigeants, etc. ;

- de veiller à ce que la mixité soit au cœur des préoccupations du Conseil d'Administration. Le Conseil, sur proposition de la Direction générale, détermine des objectifs en termes de mixité des instances dirigeantes, du Comité Exécutif et plus largement de l'encadrement supérieur. Le comité s'assure que le processus de sélection lors du renouvellement ou de la création de postes assure bien la mixité des candidatures.

Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission de s'assurer du suivi des questions de responsabilité sociétale et environnementale au sein du groupe Vicat. Il émet des avis, propositions ou recommandations au Conseil sur la mise en œuvre des engagements de RSE par le groupe Vicat.

5.2.3.3 Modalités de fonctionnement des comités

- Comité d'Audit : trois fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration.
- Comité des Rémunérations : une fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration.
- Comité RSE : une fois par an et plus fréquemment, à la demande du Conseil d'Administration.

Les propositions des comités sont adoptées à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. Les membres ne peuvent se faire représenter aux séances des comités.

Les délibérations des comités sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial. Chaque comité rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux. Le Conseil d'Administration peut allouer aux membres des comités une rémunération.

5.2.3.4 Réunions des comités

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2023 et a procédé à l'examen des points suivants :

Séance du 2 février 2023

- Revue des conflits d'intérêts.
- Approbation du dernier PV du Comité d'Audit.
- Comptes annuels 2022 consolidés.
- Faits marquants et focus spécifiques.
- Comptes sociaux Vicat SA au 31 décembre 2022.
- Projet document enregistrement universel 2022.
- Commissaires aux comptes.
- Actualités comptables.
- Actualité fiscale.
- Intervention des commissaires aux comptes.
- Calendrier financier et communication financière.

Tous les membres du Comité d'Audit ont assisté à cette réunion.

Séance du 6 avril 2023

- Revue des conflits d'intérêts.
- Approbation dernier PV du Comité d'Audit.
- Appel d'offres mandats de commissariat aux comptes.
- Feuille de route ERP/plateforme de données.
- Cartographie des risques.
- Bilan annuel et plan d'audit interne.
- Point conformité.

Tous les membres du Comité d'Audit ont assisté à cette réunion.

Séance du 21 juillet 2023

- Approbation du dernier PV du Comité d'Audit.
- Revue des conflits d'intérêts.
- Comptes consolidés et compte sociaux semestriels juin 2023.
- Faits marquants et focus spécifiques.
- Actualité financement.
- Comptes sociaux Vicat SA.
- Missions non audit réalisées par les commissaires aux comptes.
- Appel d'offres des CAC : point d'avancement.
- Actualité juridique.
- Actualité compliance.
- Intervention des commissaires aux comptes.
- Calendrier financier et communication financière.

Tous les membres du Comité d'Audit ont assisté à cette réunion.

Séances du 26 et 27 octobre 2023

- Approbation du dernier PV du Comité d'Audit.
- Revue des conflits d'intérêts.
- Actualité compliance.
- Procédure Trésorerie Groupe.
- Actualité juridique.
- Procédure questionnaire Sanctions.
- Financement du Groupe.
- Audit Interne (Fraude en Suisse).
- Risques pays.
- Séance de préparation des soutenances appels d'offres CAC.
- Audition des CAC ayant soumis une offre et évaluation des offres.

Tous les membres du Comité d'Audit ont assisté à cette réunion.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni une fois en 2023 et a procédé à l'examen des points suivants :

Séance du 3 février 2023

- Évolution des rémunérations 2022 (dont l'impact de la « Prime Macron »).
- Rémunération des principaux cadres 2022.

- Répartition des rémunérations 2022.
- Égalité professionnelle Femmes – Hommes : index Égalité Femmes – Hommes, point sur la loi Rixain & cartographie des talents féminins.
- Benchmark des cadres supérieurs.
- Plan d'Attribution Gratuite d'Actions : point d'étape.
- Loi SAPIN II : politique de rémunération applicable pour les dirigeants mandataires sociaux :
 - dont Ratio Équité.
- Actualité des réformes : assurance chômage, retraite, etc.

Tous les membres du Comité des Rémunérations ont assisté à cette réunion.

Le Comité RSE s'est réuni deux fois en 2023 et a procédé à l'examen des points suivants :

Séance du 3 février 2023

- Conformité, évaluation des tiers, conduite éthique des affaires (plan anticorruption).
- Cartographie des enjeux RSE (restitution de l'analyse de matérialité) et gouvernance associée.
- Plan climat révisé (décarbonation, activité, produits, mobilité), plan d'action sur la biodiversité et impacts environnementaux.

- Santé et sécurité, attractivité et rétention des talents, féminisation, politique de rémunération, dialogue social.
- Achats responsables.
- Action mécénat et philanthropie.
- Modèle d'affaires.
- Visite usine Lithosys.

Tous les membres du Comité RSE ont assisté à cette réunion.

Séance du 9 novembre 2023

- Présentation des attendus de la Directive européenne « CSRD » et éclairage sur les différences avec la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).
- Projection partielle de la performance environnementale et sociale du Groupe au 31 décembre 2023 :
 - sur les sujets environnementaux ;
 - sur les sujets RH avec focus sur l'Égypte et la Turquie.
- Questions diverses.
- Visite de la plateforme de granulats recyclés à Villeurbanne – Granulats Vicat.

Tous les membres du Comité RSE ont assisté à cette réunion.

5.2.4 Fonctionnement des organes de direction

Le Président-Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

À la date des présentes, le Président-Directeur Général est assisté par deux Directeurs Généraux Délégués et par six Directeurs Généraux Adjointes intervenant, sur délégation, dans les domaines suivants :

Directeur Général Délégué : France (hors activité Papier) : Monsieur Didier Petetin

Autres mandats et fonctions exercés par Monsieur Didier Petetin :

- Président de Béton Vicat.
- Président de Granulats Vicat.
- Président de SATMA.
- Président de Vicat France Service Support.
- Président de VPI.
- Gérant de Béton 74.
- Administrateur de Monaco Béton.
- Représentant permanent de Granulats Vicat comme membre du Comité de Direction de Sablières de Sainte-Hélène.
- Représentant permanent de Vicat comme administrateur de Segy.
- Administrateur de ECOMINERO SAS.

Directeur Général Délégué – Directeur Stratégie Groupe : Monsieur Lukas Epple

- en charge de piloter et de consolider la stratégie du Groupe en matière de transition écologique et de transition numérique ;
- en charge de superviser la Direction du développement.

Autres mandats et fonctions exercés par Monsieur Lukas Epple :

- Membre du Conseil d'Administration de Vigier Holding SA, Deitingen.
- Président du Conseil d'Administration de Pro Béton SA, Genève.
- Président du Conseil d'Administration de Ciments Vigier SA, Péry-La Heutte.
- Membre du Conseil d'Administration de Hydroelectra SA, St. Gallen.
- Membre du Conseil d'Administration de Gravière de la Claie-aux-Moines SA, Savigny.

Directeurs Généraux Adjointes :

- États-Unis : **Monsieur Éric Holard.**
- Conseiller du Président : **Monsieur Philippe Chiorra.**
- Direction Innovation et Industrie : **Monsieur Éric Bourdon.**
- Direction financière : **Monsieur Hugues Chomel.**
- Direction des ressources humaines, Sécurité et Santé au travail et Inclusion : **Monsieur Christophe Bérenger.**
- Direction zone Asie Méditerranée : **Monsieur Gianfranco Tantardini.**

Nom	Âge	Biographie sommaire
Didier Petetin	57 ans	M. Petetin est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers. Il a rejoint le Groupe en 2010 après avoir travaillé pour Lafarge.
Lukas Epple	59 ans	M. Epple est diplômé de l'Université de St. Gall (Suisse) et Alumnus de Harvard Business School (Boston, États-Unis). Il a rejoint le Groupe en 2013 après avoir travaillé pour Holcim.
Éric Holard	63 ans	M. Holard est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et titulaire d'un MBA de HEC. Il a rejoint le Groupe en 1991 après avoir travaillé pour Arc International.
Philippe Chiorra	67 ans	M. Chiorra est titulaire d'un DESS de Conseil Juridique. Il a rejoint le Groupe en 2000, après avoir travaillé pour Chauvin Arnoux.
Éric Bourdon	56 ans	M. Bourdon est diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers. Il a rejoint le Groupe en 2002 après avoir travaillé pour Polysius.
Hugues Chomel	62 ans	M. Chomel est titulaire d'un diplôme d'expert-comptable, d'une maîtrise de droit des affaires de l'Université Pierre Mendès-France (Grenoble II). Il a rejoint le Groupe en 2004 après avoir travaillé pour Schneider Electric.
Christophe Bérenger	53 ans	M. Bérenger est titulaire d'un DESS en ressources humaines. Il a rejoint le Groupe en 2008 après avoir travaillé pour CMA CGM.
Gianfranco Tantardini	66 ans	M. Tantardini est diplômé de l'École navale et de l'École d'application de l'énergie atomique. Il a rejoint le Groupe en 2017, après une carrière d'officier de marine et de manager dans diverses entreprises françaises.

Les Directeurs Généraux Adjoint, ayant des missions opérationnelles, ont la responsabilité de la conduite des activités et des résultats.

5.2.5 Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

5.2.6 Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société

5.2.6.1 Composition du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus et nommés par l'Assemblée Générale, sauf les cas légaux de dépassement.

5.2.6.2 Durée des fonctions des administrateurs – Limite d'âge – Renouvellement – Cooptation – administrateur salarié (article 16 des statuts)

- 1) Les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. En cas de vacances d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil peut, dans les conditions fixées par la loi, procéder par cooptation à des nominations à titre provisoire, sous réserve de ratification à la plus prochaine Assemblée.
- 2) Sous réserve des dispositions prévues aux paragraphes 3 et 4 ci-dessous, les mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice au cours duquel la période de quatre années a pris fin.
- 3) Lorsqu'un mandat d'administrateur est conféré à une personne physique qui atteindra l'âge de 75 ans avant l'expiration du délai de quatre ans ci-dessus fixé, la durée de ce mandat est limitée, en tout état de cause, au temps à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cet administrateur atteint l'âge de 75 ans.

- 4) Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'issue de laquelle prend fin le mandat dudit administrateur peut, sur proposition du Conseil d'Administration, le réélire pour une nouvelle période de quatre ans, étant précisé cependant qu'à aucun moment le Conseil d'Administration ne pourra comporter plus du tiers de ses membres âgés de plus de 75 ans.
- 5) Sous réserve des exceptions prévues par la loi, tout administrateur doit être actionnaire d'un minimum de dix actions avant l'expiration du délai fixé par la loi et le demeurer pendant la durée de son mandat.
- 6) Le Conseil d'Administration comprend, outre les administrateurs dont le nombre et les modalités de nomination sont prévus à l'article 15 ci-dessus, un ou deux membres représentant les salariés selon que le nombre des membres du Conseil d'Administration désignés par l'Assemblée Générale excède ou non le seuil fixé par la loi.

Le(s) administrateur(s) représentant les salariés est(sont) désigné(s) par le Comité Social et Économique Central d'Entreprise pour un mandat d'une durée de quatre ans renouvelable.

La désignation de(s) l'administrateur(s) salarié(s) par le Comité Social et Économique Central d'Entreprise de la Société est effectuée conformément aux dispositions légales applicables en la matière, s'agissant notamment du statut du salarié au moment de sa (leur) désignation, de sa (leur) formation et des modalités d'exercice de son (leur) mandat.

La rupture du contrat de travail met fin au mandat de l'administrateur désigné par le Comité Social et Économique Central d'entreprise.

En cas de vacances, de décès, de démission, de révocation, de rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, le siège vacant sera pourvu dans les conditions prévues par la loi.

Sous réserve des dispositions du présent article ou des dispositions légales, chaque administrateur salarié a le même statut, les mêmes pouvoirs et responsabilités que les autres administrateurs.

Toute suppression d'un ou plusieurs mandats d'administrateur salarié qui pourrait résulter, soit d'une évolution légale ou réglementaire applicable dans ce domaine, soit d'une évolution de la structure des effectifs de la Société, sera effective après avoir été actée en Conseil d'Administration à l'expiration du/des mandat(s) de (des) (l')administrateur(s) salarié(s) désigné(s).

5.2.6.3 Présidence et secrétariat du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et, s'il le juge utile, un Vice-Président. Il fixe la durée de leur fonction, laquelle ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, ni le temps à courir depuis leur nomination de Président ou de Vice-Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteindront l'âge de 85 ans.

Sous réserve de ces dispositions, le Président du Conseil d'Administration ou le Vice-Président sont toujours rééligibles. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

5.2.6.4 Réunion – Convocation – Délibération – Registre des présences (article 18 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation. L'ordre du jour est fixé par le Président et peut être fixé à tout moment, y compris au moment de la réunion.

En outre, si le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions sont présidées par le Président ou le Vice-Président et, à défaut, par un administrateur désigné en début de séance.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication appropriés dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les décisions relevant des compétences propres du Conseil d'Administration limitativement énumérées par la loi peuvent être prises par consultations écrites des administrateurs.

5.2.6.5 Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 19 des statuts)

Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont ceux qui lui sont conférés par la loi. Le Conseil exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

5.2.6.6 Rémunération du Conseil d'Administration (article 20 des statuts)

Le Conseil d'Administration reçoit en rémunération de son activité une somme fixe annuelle, dont le montant déterminé par l'Assemblée Générale demeure maintenu jusqu'à décision contraire.

La répartition de cette rémunération entre ses membres est déterminée par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues par la loi.

5.2.6.7 Direction générale (article 21 des statuts)

Modalités d'exercice

Conformément aux dispositions légales, la Direction générale de la Société est assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Cette option sur les modalités d'exercice de la Direction générale est prise par le Conseil d'Administration pour la durée qu'il détermine. Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions édictées par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de modifier les modalités d'exercice de la Direction générale.

Direction générale

En fonction de l'option retenue par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions ci-dessus, la Direction générale de la Société est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par un Directeur Général, personne physique, nommé par le Conseil d'Administration. En cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, la délibération du Conseil d'Administration qui nomme le Directeur Général doit fixer la durée de son mandat, déterminer sa rémunération et, le cas échéant, ses limitations de pouvoirs.

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général, qu'il soit ou non le Président du Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers, le Conseil d'Administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.

La limite d'âge est fixée à 75 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de cinq, chargée(s) d'assister le Directeur Général et qui prennent le titre de Directeur Général Délégué.

La limite d'âge est fixée à 75 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

5.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

5.3.1 Détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux de la Société est fixée par le Conseil d'Administration suivant les recommandations du Comité des Rémunérations, et fait l'objet d'une revue annuelle afin notamment de considérer l'évolution des dispositions légales et réglementaires, des pratiques de marché, du Code Middenext et du vote des actionnaires.

La politique de rémunération pour l'exercice 2024 a été arrêtée par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 12 février 2024 sur recommandations du Comité des Rémunérations qui s'est tenu le 31 janvier 2024, et conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration veille à ce que la politique de rémunération mise en place soit conforme à l'intérêt social de l'entreprise, qu'elle soit adaptée à la stratégie de l'entreprise et au contexte dans lequel elle évolue, et qu'elle prenne en compte les enjeux de la transition écologique (défossilisation, décarbonation et biodiversité, notamment) et solidaire (sécurité et santé au travail, inclusion et partage de la valeur, notamment). Dans le cadre de ces enjeux, il veille à ce qu'elle participe à promouvoir ses performances (économiques, industrielles, commerciales et RSE/ESG), sa pérennité et sa compétitivité à court, moyen et long terme.

La politique de rémunération de la Société a pour objectifs :

- d'accompagner sa stratégie à court, moyen et long terme et de s'assurer que les résultats à court terme participent à construire les résultats à moyen et à long terme ;
- d'aligner les intérêts de ses dirigeants avec ceux des actionnaires, des collaboratrices et des collaborateurs, et de l'ensemble des parties prenantes, en s'appuyant sur sa culture d'entreprise et ses valeurs ;

- de récompenser les résultats économiques, commerciaux et industriels et RSE/ESG :
 - en suscitant un dépassement des performances d'une année sur l'autre,
 - en motivant et récompensant les résultats, les initiatives et les innovations pour la transition écologique (défossilisation, réduction émissions CO₂ et autres GES, préservation de la biodiversité, économie des ressources, économie circulaire) et solidaire (sécurité et santé au travail, inclusion, diversité, parité), et pour la transition numérique (digitalisation des process, expérience Client digitale, etc.), tout en évitant toute fracture numérique au sein des équipes,
 - en s'inscrivant dans sa stratégie commerciale,
 - en favorisant l'innovation dans tous les domaines ;
- d'être compétitive et performante pour attirer, développer, motiver et fidéliser continuellement ses talents tout en préservant ses équilibres économiques ;
- de récompenser les performances individuelles et collectives ;
- de participer activement à la qualité du dialogue social ainsi qu'à la cohésion et l'engagement des équipes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 12 avril 2024 sera appelée à approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux. Cette politique de rémunération s'appliquera au cours de l'exercice 2024 à toute personne exerçant un mandat social au sein de la Société au cours dudit exercice.

5.3.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations, et fait l'objet d'une revue annuelle. Ce comité fait appel à des conseillers externes spécialisés en matière de rémunération des dirigeants. Il est également à l'écoute des commentaires des actionnaires.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux repose sur les principes de détermination suivants :

- aucun dirigeant mandataire social rémunéré par la Société n'est lié à la Société par un contrat de travail ;
 - les avantages en nature dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux correspondent aux avantages habituels pour ce type de fonction (voiture de fonction, etc.) ;
 - cette politique est conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et des recommandations du Code Middledent ;
 - des études sont régulièrement réalisées, notamment avec le concours de cabinets de conseils extérieurs, afin de mesurer les niveaux et les structures de rémunération par rapport à des panels d'entreprises comparables (en termes de taille et de périmètre) ;
 - l'ensemble des éléments de rémunération et avantages de toute nature est analysé de manière exhaustive, par une approche élément par élément et par une analyse de cohérence globale afin de parvenir au meilleur équilibre possible entre rémunération fixe et variable, individuelle et collective, court, moyen et long terme ;
 - la nécessité d'attirer, motiver et retenir les talents est prise en compte ainsi que les exigences attendues par les actionnaires et les autres parties prenantes, notamment en matière de RSE/ESG (transition écologique et solidaire, etc.), de transparence et de lien avec la performance ;
 - les conditions de performance sont exigeantes et correspondent aux facteurs clés de croissance rentable et durable du groupe Vicat. Ces conditions sont alignées sur ses objectifs publiés à court, moyen et long terme, incluant les engagements RSE/ESG. Pour promouvoir son développement tout en étant favorable aux intérêts de ses parties prenantes, la Société maintient une cohérence entre la rémunération globale de chaque mandataire social et l'évolution de la performance sur son périmètre ;
 - la politique de rémunération est régie par des règles simples, lisibles et transparentes. Le Comité des Rémunérations veille à la bonne application de l'ensemble de ces principes dans le cadre de ses travaux et de ses recommandations au Conseil d'Administration, tant pour l'élaboration de la politique de rémunération que dans sa mise en œuvre et dans l'établissement des montants ou des valorisations des rémunérations ou avantages.
- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est composée des principaux éléments suivants :
- **Définition du périmètre concerné.**
 - **Rémunération brute fixe annuelle** (ci-après « rémunération fixe ») : versée sur 13 mois et définie en prenant en compte les éléments suivants :
 - culture et des valeurs de l'entreprise ;
 - niveau et complexité des missions et responsabilités ;
 - compétences, expériences, expertises et parcours du mandataire social ;
 - analyses et études de marché portant sur la rémunération d'un mandat social similaire dans des sociétés dont les secteurs d'activité sont identiques ou comparables.
 - **Rémunération brute variable annuelle** (ci-après « variable ») composée de :
 - Rémunération annuelle brute variable sur performance (ci-après « variable performance ») : déterminée par les résultats liés aux critères économiques, commerciaux et industriels (% défini annuellement) et aux critères RSE/ESG (volet Environnement (défossilisation, décarbonation, biodiversité, économie circulaire : % défini annuellement) ; volet Social et sociétal (sécurité et santé au travail, inclusion, diversité, parité : % défini annuellement)), et à l'appréciation du management (% défini annuellement), sur le périmètre et l'exercice concernés.
 - Rémunération annuelle brute variable exceptionnelle (ci-après « variable exceptionnel ») : pourrait être attribuée aux dirigeants mandataires sociaux, dans les cas suivants :
 - réalisation au cours de l'exercice concerné d'opérations exceptionnelles visant à accélérer la croissance et la performance du Groupe (acquisitions, cessions, fusions, etc.). Son montant serait déterminé en fonction de la complexité et de la taille des opérations réalisées. La politique de fusion, acquisition, etc., du périmètre concerné ne génère que rarement des opérations de taille significative,
 - gestion d'une ou de plusieurs crises exceptionnelles et significatives (risques sanitaires, de conflits sociaux hors Groupe impactant la bonne marche des opérations, de conflits armés, de cyber-attaques, crise énergétique, etc.), et des conséquences sur le périmètre concerné. Son montant serait déterminé en fonction de la complexité et de l'ampleur de la situation.
- Remarque* : le montant cumulé maximum du variable performance et du variable exceptionnel ne peut pas excéder 150% de la rémunération fixe,
- Complémentaire santé, prévoyance et retraite complémentaire : s'ils sont rémunérés par la Société au titre de leur mandat social, dans les mêmes conditions que celles des cadres de la Société.

■ **Avantages en nature** : tels que véhicule de fonction, adhésions à des cercles, assurance perte emploi, etc.

■ **Indemnité de fin de carrière** : s'ils sont rémunérés par la Société au titre de leur mandat social, les dirigeants mandataires sociaux, sous réserve de partir à la retraite à l'âge légal et de terminer leur carrière dans le Groupe, peuvent bénéficier d'une indemnité de fin de carrière au moment du départ à la retraite dans les mêmes conditions que les cadres du Groupe dont le montant sera déterminé conformément à la convention collective applicable à la Société :

- après 5 ans d'ancienneté : Salaire annuel brut/12
- après 10 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 2
- après 20 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 3
- après 30 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 4
- après 35 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 5
- après 40 ans d'ancienneté : (Salaire annuel brut/12) x 6

Le salaire annuel brut est égal à la somme des 12 derniers salaires mensuels bruts versés.

L'ancienneté correspond à l'ancienneté dans le Groupe.

■ **Rémunération d'administrateur** : lorsqu'ils cumulent leur mandat avec les fonctions d'administrateur de la Société, les dirigeants mandataires sociaux peuvent recevoir une rémunération au titre de ces fonctions dans les conditions définies au paragraphe 5.4.2.

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont au titre de leur mandat social respectif : ni clause de non-concurrence ; ni rémunération variable brute pluriannuelle ; ni retraite supplémentaire ; ni rémunération en actions (à l'exception du plan d'attribution d'actions gratuites, tel que décrit à la section 5.4.1.6, mis en place par le Conseil d'Administration en date du 9 avril 2021, sur autorisation de l'Assemblée Générale de la même date pour compenser partiellement la perte du régime de retraite supplémentaire à prestations définies dit « article 39 ») ; ni « welcome bonus » ; ni « parachute doré ».

5.3.2.1 Politique de rémunération applicable à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général

À la demande du Comité des Rémunérations, la rémunération 2023 du Président-Directeur Général, Monsieur Guy Sidos, a été comparée à un benchmark effectué par un cabinet de Conseil expert et indépendant (Deloitte, données 2022), sur deux panels de sociétés de taille comparable à la Société : Panel 1, CAC Mid60 et Panel 2, 10 sociétés industrielles dont le CA est compris entre 1,9 milliard et 8,4 milliards euros. Ce benchmark n'inclut ni les régimes de retraite supplémentaires, ni les plans d'attribution gratuites d'actions visant

à compenser partiellement la suppression d'un régime de retraite supplémentaire, ni les avantages en nature, ni les rémunérations d'administrateur.

Pour l'exercice 2023, la rémunération fixe du Président-Directeur Général (954 450 euros) se situe à proximité du 3^e quartile du Panel 1 (900 000 euros) et du Panel 2 (827 000 euros) en comparaison de celles du benchmark de Deloitte.

Son variable (performance) de 700 000 euros versé en 2023 au titre de 2022 est proche de la médiane du Panel 1 (750 000 euros) et du Panel 2 (767 000 euros).

La rémunération brute annuelle (fixe + variable annuels) du Président-Directeur Général (1 654 450 euros) est comprise entre la médiane (1 500 000 euros) et le 3^e quartile (1 800 000 euros) du Panel 1 entre la médiane (1 535 000 euros) et le 3^e quartile (1 766 000 euros) du Panel 2 des rémunérations monétaires cibles (comportant fixe + variable annuels) du benchmark de Deloitte.

La rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2024 serait composée comme suit :

■ **Périmètre concerné** : groupe Vicat.

■ **Rémunération fixe** :

Sous réserve d'une augmentation individuelle motivée, l'évolution de la rémunération fixe du Président-Directeur Général (partie Vicat et partie Parfininco) suit l'augmentation générale des salaires de la Société.

Avant augmentation générale et individuelle pouvant s'appliquer au cours de 2024, la rémunération fixe est de 954 450 euros en 2024, se décomposant comme suit :

■ **rémunération fixe pour son mandat social de Président-Directeur Général de la Société et versée par cette dernière : 910 022 euros** ; résultant de l'augmentation générale (+5% au 1^{er} janvier 2023) sur la base de 866 688 euros,

■ **rémunération fixe pour son mandat social de Directeur Général Délégué de la société Parfininco et versée par cette dernière : 44 428 euros** ; résultant de l'augmentation générale (+5% au 1^{er} janvier 2023) sur la base de 42 312 euros.

Au titre de l'exercice 2024 : l'augmentation générale des salaires de la Société et de la société Parfininco appliquée est de +3,6% au 1^{er} janvier 2024.

■ **Variable performance**

Pour l'exercice 2024, le variable performance sera fixé sur la base de 100% de la rémunération fixe à 100% des objectifs atteints (100% de la rémunération fixe précédemment). Ce niveau se justifie par l'alignement sur les pratiques des politiques des rémunérations des présidents-directeurs généraux de groupes de taille comparable et dans des secteurs d'activité identiques ou comparables.

Son calcul est déterminé dans le tableau ci-dessous :

Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	Minimum	Cible (objectif atteint à 100% alors =)	Maximum (objectif dépassé alors limite maximum =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)
Périmètre Groupe					
Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)	0%	70%	85%		
Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO ₂ et GES, défossilisation, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%		
Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%		
Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15%		
TOTAL	0%	100%	130%		

Les critères servant à déterminer la prime annuelle sur performance individuelle sont fixés de façon précise par le Conseil d'Administration, mais ne sont pas publiés pour des raisons de confidentialité.

Conformément à la loi, le versement de ce variable est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2025 et statuant sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 au Président-Directeur Général.

■ Variable exceptionnel

Pour l'exercice 2024, ce variable exceptionnel qui pourrait être attribué ne pourrait pas être supérieur à **20%** de la rémunération fixe (20% pour l'exercice précédent).

Conformément à la loi, le versement de ce variable est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2025 et statuant sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 au Président-Directeur Général.

Remarque : le montant cumulé maximum du variable performance et du variable exceptionnel ne peut pas excéder 150% de la rémunération fixe.

- **Avantages en nature** : véhicule de fonction et adhésions à divers cercles.
- **Assurance perte emploi** : néant.
- **Complémentaire santé, prévoyance et retraite complémentaire** : dans les mêmes conditions que celles des cadres de la Société.
- **Indemnité de fin de carrière** : pas de départ prévu en 2024.
- **Régime Retraite supplémentaire** : néant.
- **Rémunération en actions ou autre instruments financiers** : néant.
- **Rémunération d'administrateur** : en tant que membre et Président du Conseil d'Administration de la Société conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants.

5.3.2.2 Politique de rémunération applicable aux Directeurs Généraux Délégués (« ex ante »)

Il est précisé qu'à ce jour cette politique de rémunération s'applique exclusivement à Monsieur Didier Petetin.

Monsieur Lukas Epple, désigné en qualité de Directeur Général Délégué de la Société à compter du 30 octobre 2020 n'est pas rémunéré au titre de son mandat social.

Dans l'hypothèse où il serait décidé de le rémunérer au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société (ou en cas de désignation d'un nouveau Directeur Général Délégué), il serait fait application de la politique de rémunération applicable aux Directeur(s) Généraux Délégué(s) décrite au présent paragraphe 5.3.2.2.

À la demande du Comité des Rémunérations, la rémunération 2023 du Directeur Général Délégué rémunéré au titre de son mandat, Monsieur Didier Petetin, a été comparée à un benchmark effectué par un cabinet de Conseil expert et indépendant (Deloitte, données 2022), sur un panel de sociétés de taille comparable à la Société : Panel 1, CAC Mid60. Ce benchmark n'inclut ni les régimes de retraite supplémentaires, ni les plans d'attribution gratuite d'actions visant à compenser partiellement la suppression d'un régime de retraite supplémentaire, ni les avantages en nature, ni les rémunérations d'administrateur.

Pour l'exercice 2023, la rémunération fixe de ce Directeur Général Délégué (400 000 euros) se situe à proximité du 1^{er} quartile du Panel 1 (433 000 euros) du benchmark de Deloitte.

Son variable performance versé en 2023 au titre de 2022 (150 000 euros) est inférieure au 1^{er} quartile du Panel 1 (252 000 euros).

La rémunération brute annuelle (fixe + variable annuels) de ce Directeur Général Délégué (550 000 euros) est inférieure au 1^{er} quartile de la médiane du Panel 1 (613 000 euros) des rémunérations monétaires cibles (comprenant fixe + variable annuels) du benchmark de Deloitte.

La rémunération de Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, pour l'exercice 2024 serait composée comme suit :

■ **Périmètre concerné** : groupe Vicat en France hors Papeteries de Vizille.

■ **Rémunération fixe**

Sous réserve d'une augmentation individuelle motivée, son évolution suit l'augmentation générale des salaires de la Société.

Avant augmentation générale et individuelle pouvant s'appliquer au cours de 2024, la rémunération fixe est de 400 000 euros résultant de l'augmentation générale (+5% au 1^{er} janvier 2023) et d'une augmentation individuelle (+6,4% au 1^{er} janvier 2023), appliquées en 2023 sur la base de 358 026 euros.

Au titre de 2024 :

- l'augmentation générale des salaires de la Société appliquée est de +3,6% au 1^{er} janvier 2024 ;
- compte tenu de l'évolution de la taille et de la complexité des opérations du Groupe en France et en tenant compte des benchmarks sur la rémunération des Directeurs Généraux Délégués de groupes de tailles et de secteurs identiques ou comparables, une augmentation individuelle de +8,6% au 1^{er} janvier 2024 en complément de l'augmentation générale ci-dessus.

■ **Variable performance**

Pour l'exercice 2024, le montant de ce variable sera fixé sur la base de 65% de la rémunération fixe à 100% des objectifs atteints (50% précédemment).

Son calcul est déterminé dans le tableau ci-dessous :

Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	Minimum	Cible (objectif atteint à 100% alors =)	Maximum (objectif dépassé alors limite maximum =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)
Périmètre Groupe					
Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)	0%	70%	85%		
Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO ₂ et GES, défossilisation, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%		
Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%		
Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15%		
TOTAL	0%	100%	130%		

Les critères servant à déterminer ce variable performance sont fixés de façon précise par le Conseil d'Administration, mais ne sont pas publiés pour des raisons de confidentialité.

Conformément à la loi, le versement de ce variable est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2025 et statuant sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Didier Petetin.

■ **Variable exceptionnel**

Pour l'exercice 2024, le montant de cette prime exceptionnelle ne pourrait pas être supérieur à 20% de la rémunération brute fixe annuelle (20% pour l'exercice précédent).

Conformément à la loi, le versement de cette prime est conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2025 et statuant sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Didier Petetin.

Remarque : le montant cumulé maximum du variable performance et du variable exceptionnel ne peut pas excéder 104,5% de la rémunération fixe.

- **Avantages en nature** : véhicule de fonction et assurance perte d'emploi ci-après décrite.
- **Assurance Perte Emploi** : la Société a souscrit une assurance privée Perte d'emploi de type GSC au bénéfice de Monsieur Didier Petetin (qui était lié à la Société par un contrat de travail avant sa désignation en qualité de Directeur Général Délégué) pour couvrir le cas de perte involontaire de son mandat. La garantie de durée d'indemnisation est de 24 mois à compter de la perte son activité. La garantie d'indemnité est de 55% du revenu net fiscal professionnel.
- **Complémentaire santé, prévoyance et retraite complémentaire** : dans les mêmes conditions que celles des cadres de la Société.
- **Indemnité de fin de carrière** : pas de départ prévu en 2024.
- **Régime Retraite supplémentaire** : néant.
- **Rémunération en actions ou autre instruments financiers** : néant.
- **Rémunération d'administrateur** : néant.

5.3.3 Politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Les mandataires sociaux non dirigeants sont les membres du Conseil d'Administration de la Société, à l'exception du Président du Conseil d'Administration qui cumule ses fonctions avec un mandat de Directeur Général.

L'Assemblée Générale fixe le montant global de la rémunération annuelle allouée aux membres du Conseil d'Administration pour leur mandat d'administrateur et de membres des comités du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration répartit ce montant entre ses membres conformément à la politique de rémunération approuvée par

l'Assemblée Générale, en tenant compte notamment de la participation effective de chaque administrateur aux réunions du Conseil d'Administration et, le cas échéant, des comités dont il est membre.

Aux termes des délibérations en date du 9 avril 2021, l'Assemblée Générale a, sur proposition du Conseil d'Administration décidé de fixer le montant global de la rémunération des administrateurs à 446 000 euros afin de permettre, le cas échéant, la mise en place de tout nouveau comité.

Les règles de répartition de cette rémunération entre les membres du Conseil d'Administration et de ses comités ont été fixées par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, comme suit :

	Part fixe annuelle	Part fixe complémentaire pour le Président
Membre du Conseil d'Administration	30 000 €	30 000 €
Membre du Comité d'Audit	8 000 €	-
Membre de tout autre(s) Comité(s)	4 000 €	-

Le Conseil d'Administration peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ponctuelles confiées à certains administrateurs dans les conditions fixées par les dispositions légales en vigueur.

Enfin, le Conseil d'Administration peut aussi autoriser le remboursement de certains frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

Nomination ou fin de mandat

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ d'un administrateur en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient *pro rata temporis* pour la période d'exercice des fonctions.

5.4 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 (« EX POST »)

5.4.1 Éléments de rémunération versés ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux

(en euros)	2023	2022
Guy Sidos – Président-Directeur Général		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	1 743 350	1 695 625
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Didier Petetin – Directeur Général Délégué		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	570 874	527 455
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (4.8.3.4)	N/A	N/A
Lukas Epple – Directeur Général Délégué – Directeur Stratégie Groupe ⁽¹⁾		
Rémunérations versées au titre de l'exercice	689 699	661 838
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A

(1) Contrat suisse avec Vigier Management AG.

Cours de change moyen 2023, 1 euro = 0,9717 CHF.

Cours de change moyen 2022, 1 euro = 1,0052 CHF.

5.4.1.1 Éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général (« ex post »)

Le détail des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2023 à Monsieur Guy Sidos est indiqué dans les tableaux présentés ci-après. Ces différents éléments de rémunération ont été établis en conformité avec la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 7 avril 2023 (11^e résolution).

Tableaux détaillés des rémunérations de Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général

Montants bruts annuels (en euros)	2023			2022		
	Montants attribués	Montants versés	% Total versé	Montants attribués	Montants versés	% Total versé
Rémunérations fixes ⁽¹⁾	954 450	954 450	54,7%	907 616	907 616	53,5%
Rémunérations variables	1 000 000	700 000	40,2%	700 000	429 210	25,3%
Rémunérations exceptionnelles	0	0	0%	0	270 790	16,0%
Rémunérations d'administrateur ⁽¹⁾	80 000	80 000	4,6%	80 000	80 000	4,7%
Avantages en nature	8 900	8 900	0,5%	8 010	8 010	0,5%
TOTAL	2 043 350	1 743 350	100%	1 695 625	1 695 625	100%

(1) Incluant la rémunération d'administrateur en tant que membre du Conseil d'Administration de la société Parfininco.

Éléments de rémunération attribués ou versés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Montants versés ou attribués (bruts)	Commentaires																														
Rémunération fixe (annuelle brute)	954 450 euros	Versée sur 13 mois dont : 910 022 euros au titre de son mandat social de PDG de la Société, versés par cette dernière ; 44 428 euros au titre de son mandat social de DGD de la société Parfininco, versés par cette dernière.																														
		La rémunération brute variable annuelle a été déterminée conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 7 avril 2023 et aux critères de performance individuelle fixés pour l'exercice 2023, soit :																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)</th> <th>Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de l'indicateur =)</th> <th>Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)</th> <th>Résultat : poids de l'indicateur obtenu</th> <th>Montant bruts (en euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)</td> <td>0%</td> <td>70%</td> <td>85%</td> <td>724 164 €</td> </tr> <tr> <td>Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO₂ et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs)</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>93 536 €</td> </tr> <tr> <td>Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs)</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>86 855 €</td> </tr> <tr> <td>Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>95 445 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>0%</td> <td>100%</td> <td>130%</td> <td>104,8% 1 000 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de l'indicateur =)	Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)	Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)	0%	70%	85%	724 164 €	Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO ₂ et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%	93 536 €	Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%	86 855 €	Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15%	95 445 €	TOTAL	0%	100%	130%	104,8% 1 000 000 €
Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de l'indicateur =)	Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)																												
Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)	0%	70%	85%	724 164 €																												
Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO ₂ et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%	93 536 €																												
Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%	86 855 €																												
Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15%	95 445 €																												
TOTAL	0%	100%	130%	104,8% 1 000 000 €																												
Rémunération variable (brute)	1 000 000 euros	Cette prime représente 104,8% de la rémunération brute annuelle fixe de l'exercice 2023. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 12 avril 2024 de l'ensemble des éléments composant sa rémunération (12 ^e résolution), elle lui sera versée fin avril 2024.																														
Rémunération variable exceptionnelle (brute)	Néant																															
Régime retraite supplémentaire	Néant																															
Indemnité de fin de carrière	Néant	Pas de départ en 2023.																														
Rémunérations d'administrateur	60 000 euros	En tant que membre et Président du Conseil d'Administration de la société Vicat, M. Guy Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de rémunération d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration, déterminée par le Conseil d'Administration conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 9 avril 2021.																														
	20 000 euros	En tant que membre du Conseil d'Administration de la société Parfininco, M. Guy Sidos reçoit une rémunération sous forme d'une somme fixe annuelle, à titre de rémunération d'administrateur, déterminée librement par le Conseil d'Administration.																														
Avantages en nature	8 900 euros	Véhicule de fonction et adhésions à divers cercles.																														

Rémunérations en actions

Aux termes des décisions en date du 9 avril 2021, le Conseil d'Administration agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a décidé d'attribuer gratuitement un nombre total de 1 17 697 actions à Monsieur Guy Sidos afin de compenser partiellement la suppression du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) (explications en 5.4.1.6).

Actions attribuées gratuitement à Monsieur Guy Sidos au cours de l'exercice 2023 : néant.

Actions attribuées gratuitement à Monsieur Guy Sidos au cours de l'exercice 2021 et définitivement acquises en 2023 :

N° du plan	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Actions Gratuites 2021	9 avril 2021	13 078	Disponibilité à compter du 9 avril 2028 (terme de la période de conservation 5.4.1.6)

Il est précisé que le Conseil d'Administration, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce a décidé que M. Guy Sidos devra conserver au nominatif au moins cinquante (50) % des Actions Gratuites 2021 définitivement acquises et disponibles à l'expiration de chaque période de conservation jusqu'à la date de cessation de son mandat.

5.4.1.2 Éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué (« ex post »)

Le détail des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2023 à Monsieur Didier Petetin est indiqué dans les tableaux présentés ci-après. Ces différents éléments de rémunération ont été établis en conformité avec la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 7 avril 2023 (11^e résolution).

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de Monsieur Didier Petetin

Montants bruts annuels (en euros)	2023			2022		
	Montants attribués	Montants versés	% Total versé	Montants attribués	Montants versés	% Total versé
Rémunérations fixes	400 000	400 000	70,1%	357 480	357 480	67,8%
Rémunérations variables	260 000	150 000	26,3%	150 000	135 000	25,6%
Rémunérations exceptionnelles	80 000	0	0%	0	15 000	2,8%
Rémunérations d'administrateur	Néant	Néant		Néant	Néant	
Avantages en nature	20 874	20 874	3,7%	19 975	19 975	3,8%
TOTAL	760 874	570 874	100,0%	527 455	527 455	100,0%

Éléments de rémunération attribués ou versés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Montants versés ou attribués (bruts)	Commentaires																																			
Rémunération fixe (annuelle brute)	400 000 euros	Versée sur 13 mois																																			
		La rémunération brute variable annuelle a été déterminée conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 7 avril 2023 et aux critères de performance individuelle fixés pour l'exercice 2023, soit pour une base de calcul =50% de la rémunération fixe brute annuelle :																																			
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)</th> <th>Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de l'indicateur =)</th> <th>Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)</th> <th>Résultat : poids de l'indicateur obtenu</th> <th>Montant bruts (en euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Périmètre France hors Papier</td> <td>Minimum</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)</td> <td>0%</td> <td>70%</td> <td>85%</td> <td>170 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO₂ et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs)</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs)</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)</td> <td>0%</td> <td>10%</td> <td>15%</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>0%</td> <td>100%</td> <td>130%</td> <td>260 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de l'indicateur =)	Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)	Périmètre France hors Papier	Minimum				Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)	0%	70%	85%	170 000 €	Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO ₂ et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%	30 000 €	Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%	30 000 €	Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15%	30 000 €	TOTAL	0%	100%	130%	260 000 €
Poids relatif de chaque indicateur de performance (quantitatif et qualitatif)	Cible (objectif atteint à 100% alors Poids de l'indicateur =)	Maximum (objectif dépassé alors Poids maximal de l'indicateur =)	Résultat : poids de l'indicateur obtenu	Montant bruts (en euros)																																	
Périmètre France hors Papier	Minimum																																				
Résultats économiques, commerciaux et industriels (indicateurs quantitatifs)	0%	70%	85%	170 000 €																																	
Résultats RSE/ESG volet Environnement : réductions émissions CO ₂ et GES, protection biodiversité, économie des ressources, économie circulaire (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%	30 000 €																																	
Résultats RSE/ESG volet Social et Sociétal : santé et sécurité au travail, égalité de traitement Femmes Hommes, inclusion, diversité (indicateurs quantitatifs)	0%	10%	15%	30 000 €																																	
Appréciation de son Management (indicateur qualitatif)	0%	10%	15%	30 000 €																																	
TOTAL	0%	100%	130%	260 000 €																																	
Rémunération variable (brute)	260 000 euros																																				
		Cette prime représente 6,5% de la rémunération brute annuelle fixe de l'exercice 2023. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 12 avril 2024 de l'ensemble des éléments composant sa rémunération (13 ^e résolution), elle lui sera versée fin avril 2024.																																			
Rémunération variable exceptionnelle (brute)	80 000 euros	Cette prime s'explique par l'obtention en 2023 des contrats exceptionnels pour différents lots du chantier du Tunnel Lyon Turin (TELT) s'étalant sur plusieurs années.																																			
Régime retraite supplémentaire	Néant																																				
Indemnité de fin de carrière	Néant	Pas de départ en 2023.																																			
Rémunérations d'administrateur	Néant																																				
Avantages en nature	19 975 euros	Véhicule de fonction et assurance perte emploi.																																			

Rémunération en actions

Au terme des décisions en date du 9 avril 2021, le Conseil d'Administration agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a décidé d'attribuer gratuitement un nombre total de 10 700 actions au cours de l'exercice 2021 à Monsieur Didier Petetin afin de compenser partiellement la suppression du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) (explications en 5.4.1.6).

Actions attribuées gratuitement à Monsieur Didier Petetin au cours de l'exercice 2023 : néant.

Actions attribuées gratuitement à Monsieur Didier Petetin au cours de l'exercice 2021 et définitivement acquises en 2023 :

N° du plan	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Actions Gratuites 2021	9 avril 2021	823	Disponibilité à compter du 9 avril 2028 (terme de la période de conservation 5.4.1.6)

Il est précisé que le Conseil d'Administration, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce a décidé que Monsieur Didier Petetin devra conserver au nominatif au moins cinquante (50) % des Actions Gratuites 2021 définitivement acquises et disponibles à l'expiration de chaque période de conservation jusqu'à la date de cessation de son mandat.

5.4.1.3 Éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué (« ex post »)

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Lukas Epple

Pour rappel, Monsieur Lukas Epple n'est pas rémunéré et n'a aucun avantage en nature au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué de la Société. Les éléments ci-dessous sont exclusivement liés à son statut de salarié en tant que Directeur Stratégie Groupe pour 2023, qui a été complété par la fonction de Directeur Pays Suisse à partir du 1^{er} novembre 2022, au sein de la société Vigier Management AG.

Montants bruts annuels (en euros)	2023			2022		
	Montants attribués	Montants versés	% Total versé	Montants attribués	Montants versés	% Total versé
Rémunérations fixes ⁽¹⁾	522 795	522 795	74,2%	505 372	505 372	76,5%
Rémunérations variables ⁽¹⁾	1 54 369	1 54 369	21,9%	149 224	149 224	22,6%
Rémunérations exceptionnelles ⁽²⁾	5 043	5 043	0,7%	Néant	Néant	
Rémunérations d'administrateur	Néant	Néant		Néant	Néant	
Avantages en nature	7 492	7 492	3,2%	7 242	7 242	1,0%
TOTAL	689 699	689 699	100%	661 838	661 838	100%

(1) Contrat suisse avec Vigier Management AG.

(2) Prime ancienneté de service 10 ans (one-shot) selon les accords de la société Vigier Management AG.

Cours de change moyen 2023, 1 euro = 0,9717 CHF

Cours de change moyen 2022, 1 euro = 1,0052 CHF

5.4.1.4 Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous reprend certains éléments relatifs aux avantages dont ont bénéficié les dirigeants mandataires sociaux en 2023 :

Dirigeants et Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Guy Sidos								
Président-Directeur Général								
Didier Petetin								
Directeur Général Délégué								
Lukas Epple ⁽¹⁾								
Directeur Général Délégué								

Pour Messieurs Guy Sidos et Didier Petetin : s'agissant des indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation, il s'agit de l'indemnité de fin de carrière ; voir paragraphe 5.3.2. pour les modalités.

(1) Monsieur Lukas Epple a une clause de non-concurrence dans son contrat de travail suisse :

« L'employé s'engage à s'abstenir de toute concurrence pendant la durée du présent contrat ainsi que 12 mois au-delà de la fin de celui-ci, (...) :

- La prohibition de faire concurrence vaut pour toutes les branches économiques dans lesquelles Vigier est engagée et pour l'ensemble du territoire suisse.

- En contrepartie à la prohibition de faire concurrence, l'employé est rémunéré sous forme d'une indemnité de prohibition de faire concurrence de 3% contenu dans son salaire brut annuel. (...) ».

5.4.1.5 Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de Vicat SA

Cette présentation rend compte du ratio entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Guy Sidos et Didier Petetin) et la rémunération moyenne et médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les mandataires sociaux.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de la Société, versées au cours des exercices mentionnés.

Les collaboratrices et les collaborateurs de la société Vicat ont des salaires annuels systématiquement supérieurs au Smic annuel. Le ratio sur Smic annuel est communiqué à titre d'information conformément au Code Middennext.

Les ratios d'équité du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué (Didier Petetin) de la société Vicat figurent parmi les plus faibles du benchmark basé sur les entreprises du SBF 120 dont les chiffres d'affaires sont proches de celui de la société Vicat. Le ratio d'équité moyen dans le SBF 120 est de 65,5, avec une médiane à 54,4, benchmark : Mercer, données relatives à l'exercice 2022 publiées en 2023.

(en euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Président-Directeur Général (M. Guy Sidos)	1 654 450	1 607 616	1 358 420	1 152 526	1 039 077
Évolution en % de la rémunération du PDG	2,9%	18,3%	17,9%	10,9%	26,0%
Ratio sur rémunération moyenne R1	28,2	29,7	25,1	21,6	20,2
Évolution R1 en % exercice N vs. exercice N-1	-0,9%	18,3%	16,1%	7,1%	25,2%
Ratio sur rémunération médiane R2	35,3	37,4	31,6	26,8	24,9
Évolution R2 en % exercice N vs. exercice N-1	-1,9%	18,3%	17,8%	7,7%	25,2%
Ratio sur Smic annuel R3	78,9	78,4	71,2	62,4	56,9
Évolution R3 en % exercice N vs. exercice N-1	-1,1%	10,0%	14,1%	9,7%	24,0%
Directeur Général Délégué (M. Didier Petetin)	550 000	507 480	452 211	430 527	383 534
Évolution en % de la rémunération du DGD	8,4%	12,2%	5,0%	12,3%	15,1%
Ratio sur rémunération moyenne R1	9,4	9,4	8,3	8,1	7,4
Évolution R1 en % exercice N vs. exercice N-1	4,4%	12,2%	3,5%	8,4%	14,4%
Ratio sur rémunération médiane R2	11,7	11,8	10,5	10,0	9,2
Évolution R2 en % exercice N vs. exercice N-1	3,3%	12,2%	5,0%	9,0%	14,4%
Ratio sur Smic annuel R3	26,2	24,7	23,7	23,3	21,0
Évolution R3 en % exercice N vs. exercice N-1	4,1%	4,4%	1,8%	11,0%	13,5%
Critères financiers	2023	2022	2021	2020	2019
CA (consolidé en millions euros)	3 937	3 642	3 123	2 805	2 739
Évolution en % vs. exercice précédent	8,1%	16,6%	11,3%	2,4%	6,1%
EBITDA (consolidé en millions euros)	739	570	619	557	526
Évolution en % vs. exercice précédent	29,6%	-7,9%	11,1%	5,9%	6,9%
Résultat Net (consolidé en millions euros)	295	175	222	172	160
Évolution en % vs. exercice précédent	68,6%	-21,2%	29,1%	7,5%	0,6%

5.4.1.6 Historique des attributions gratuites d'actions

Par décision en date du 9 avril 2021, le Conseil d'Administration agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du même jour, a décidé l'attribution gratuites de 271 497 actions (les « Actions Gratuites 2021 ») représentant 0,6% du nombre total d'actions composant le capital social au profit des membres du personnel salariés et/ou mandataires sociaux

dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, qui bénéficiaient avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39). Ce plan vise à compenser partiellement la perte du régime de retraite supplémentaire à prestations définies dit « article 39 » dont étaient bénéficiaires M. Guy Sidos, M. Didier Petetin et quelques cadres de très haut niveau du Groupe.

Pour reprendre le principe d'acquisition progressive des droits du régime de retraite supplémentaire, les Actions Gratuites 2021 ainsi attribuées seront définitivement acquises par chacun des bénéficiaires selon une périodicité annuelle à compter de la date d'attribution et jusqu'à la date de son départ à la retraite, fixée théoriquement à l'année de ses 67 ans sous réserve qu'il soit salarié ou mandataire social dirigeant de la Société ou de toute société liée à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'expiration de chacune des périodes d'acquisition.

Le plan prévoit en outre que les Actions Gratuites 2021 définitivement attribuées au terme de chaque période d'acquisition annuelle devront être conservées par leurs titulaires pendant une durée de cinq ans avec une durée dégressive pour les dernières périodes de conservation, de sorte que toutes les Actions Gratuites 2021 définitivement acquises soient disponibles le 1^{er} janvier de l'année de départ à la retraite du bénéficiaire (fixé théoriquement à l'année de ses 67 ans).

MM. Guy Sidos et Didier Petetin qui bénéficiaient de ce régime « article 39 » se sont ainsi vu attribuer gratuitement des actions de la Société dans les conditions définies aux articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce.

La suppression du régime de retraite supplémentaire « article 39 », associée à la mise en place du plan d'attribution gratuite d'actions « Actions Gratuites 2021 » (pour en assurer une compensation partielle), a généré une économie pour la Société de près de 10 millions euros. Les bénéficiaires de ce plan ont participé à cette économie selon des montants différents.

M. Guy Sidos a été le premier contributeur à cette économie : la valorisation des actions qui lui sont attribuées est près de 33% inférieure à l'évaluation de l'« article 39 », soit une diminution de près de 3 millions d'euros.

L'économie de près de 10 millions d'euros a principalement été investie dans la décarbonation des sites industriels ; le solde étant distribué par le biais de l'épargne salariale aux équipes du Groupe en France.

Information sur les actions attribuées gratuitement

		Durée maximale période d'acquisition	Durée maximale période de conservation	Nombre d'actions pouvant être acquises au titre de chaque période d'acquisition (arrondi)
Date de l'Assemblée	9 avril 2021			
Date du Conseil d'Administration	9 avril 2021			
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	271 497	17	17	
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	128 397			
■ Monsieur Guy Sidos	117 697	9	9	13 077
■ Monsieur Didier Petetin	10 700	13	13	823
Nombre d'actions acquises (définitivement attribuées) au 31 décembre 2023 (date la plus récente)	34 876			
Nombre cumulé d'actions caduques ou annulées	0			
Actions attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2023	201 743			

5.4.2 Rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants

Les mandataires sociaux non dirigeants sont les membres du Conseil d'Administration de la Société, à l'exception du Président du Conseil d'Administration qui cumule ses fonctions avec un mandat de Directeur Général.

En 2023, le total nominal des rémunérations d'administrateurs s'est élevé à 390 000 euros, répartis à parts égales entre les administrateurs (soit 30 000 euros), excepté le Président-Directeur

Général qui a perçu au titre de l'exercice 2023 le double de la rémunération perçue par chacun des autres membres du Conseil d'Administration (soit 60 000 euros).

Par ailleurs, pour l'année 2023, la rémunération supplémentaire allouée à chacun des membres des comités du Conseil d'Administration, s'est élevée à 8 000 euros pour les membres du Comité d'Audit, à 4 000 euros pour les membres du Comité des Rémunérations et à 4 000 euros pour les membres du Comité RSE.

L'ensemble des montants versé aux mandataires sociaux non dirigeants durant les exercices 2022 et 2023 a été le suivant :

<i>(en euros)</i>	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Jacques Merceron-Vicat		
Administrateur et Président d'Honneur		
Rémunérations d'administrateur	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	-
Louis Merceron-Vicat		
Administrateur		
Rémunérations d'administrateur	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	-	-
Bruno Salmon		
Administrateur		
Rémunérations d'administrateur	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	8 000	8 000
Sophie Sidos		
Administratrice		
Rémunérations d'administratrice	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	4 000	4 000
Rémy Weber		
Administrateur		
Rémunérations d'administrateur	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	12 000	12 000
Éléonore Sidos		
Administratrice		
Rémunérations d'administratrice	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	8 000	8 000
Xavier Chalandon		
Administrateur		
Rémunérations d'administrateur	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités du Conseil d'Administration	12 000	12 000
Sophie Féguéux		
Administratrice		
Rémunérations d'administratrice	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	4 000	4 000
Caroline Ginon		
Administratrice		
Rémunérations d'administratrice	30 000	-
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	-
Delphine André		
Administratrice		
Rémunérations d'administratrice	-	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	8 000
Emmanuelle Salles		
Administratrice salariée		
Rémunérations d'administratrice	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	-
Hugues Metz		
Administrateur salarié		
Rémunérations d'administrateur	30 000	30 000
Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration	-	-
TOTAL	378 000	386 000
<i>Rémunérations d'administrateur</i>	<i>330 000</i>	<i>330 000</i>
<i>Rémunérations au titre de fonctions exercées au sein des comités de Conseil d'Administration</i>	<i>48 000</i>	<i>56 000</i>

5.5 PROJETS DE RÉSOLUTIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2024

Dixième résolution

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux – vote « ex ante »)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux présentée dans ledit rapport.

Onzième résolution

(Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce – vote « ex post »)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration, approuve les informations qui y sont mentionnées en application des dispositions du I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

Douzième résolution

(Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Guy Sidos, Président Directeur Général ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lui seront versés.

Treizième résolution

(Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lui seront versés.

Quatorzième résolution

(Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué ;
- prend acte, que Monsieur Lukas Epple, n'est pas rémunéré au titre de son mandat de Directeur Général Délégué.

5.6 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS NON MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président-Directeur Général a veillé au respect des principes suivants :

A) Définition

À l'instar des principes appliqués en matière de rémunération des mandataires sociaux, la politique de rémunération des dirigeants de l'entreprise non mandataires sociaux en place est conforme à l'intérêt social de l'entreprise. Elle est adaptée à la stratégie de l'entreprise et au contexte dans lequel elle évolue, et elle prend en compte les enjeux de la transition écologique (défossilisation, décarbonation et biodiversité, notamment) et solidaire (santé et sécurité au travail, inclusion et partage de la valeur, notamment). Dans le cadre de ces enjeux, le Président-Directeur Général veille à ce qu'elle participe à promouvoir ses performances (économiques, industrielles, commerciales et RSE/ESG), sa pérennité et sa compétitivité à court, moyen et long terme.

B) Exhaustivité

La détermination des rémunérations des dirigeants non mandataires sociaux a été retenue et appréciée globalement pour chacun d'entre eux. Elle intègre selon les cas :

- une rémunération brute fixe ;
- une rémunération brute variable ;
- des rémunérations d'administrateur ;
- une rémunération en actions ;
- des avantages en nature.

Chaque élément de rémunération est motivé et correspond à l'intérêt de l'entreprise.

Il est rappelé qu'aucun dirigeant non mandataire social ne bénéficie ni d'options d'actions, ni d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions, ni d'indemnités de départ au sens « parachute doré ».

C) Marché de référence/métier

Lors de la réunion du Comité des Rémunérations du 31 janvier 2024, les rémunérations des dirigeants non mandataires sociaux ont été comparées par rapport aux rémunérations indiquées dans le benchmark effectué par un cabinet de Conseil expert et indépendant (Deloitte, données 2023). Il en ressort que la quasi-totalité des rémunérations actuelles sont inférieures aux rémunérations moyennes constatées.

D) Cohérence

La cohérence des rémunérations entre les différents dirigeants non mandataires sociaux a pu être vérifiée eu égard aux critères suivants :

- expérience professionnelle et formation ;
- ancienneté ;
- niveau de responsabilité.

E) Lisibilité, simplicité et stabilité des règles

La faible part de rémunération variable en comparaison de la rémunération fixe et l'absence d'attribution d'options d'actions ou d'attribution gratuite d'actions permettent une simplicité et une stabilité des règles d'établissement des rémunérations.

F) Mesure

Les rémunérations des dirigeants non mandataires sociaux, compte tenu de leurs montants et de leur nature essentiellement fixe, réalisent un juste équilibre et tiennent compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

5.7 PARTICIPATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

5.7.1 Participation des mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration dans la Société au 31 décembre 2023

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage en capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage en droits de vote
Jacques Merceron-Vicat	53 233	0,12	94 716	0,13
Soparfi (société dont le Président est Jacques Merceron-Vicat)	12 065 102	26,87	23 939 611	32,40
Parfininco (société dont le Président-Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	14 342 687	31,94	27 751 542	37,56
Hoparvi (société dont le Président est Jacques Merceron-Vicat)	33 743	0,08	60 385	0,08
Guy Sidos	36 185	0,08	40 124	0,05
Louis Merceron-Vicat	9 648	0,02	15 743	0,02
Xavier Chalandon	100	-	200	-
Caroline Ginon	25	-	25	-
Sophie Sidos	2 913	0,01	4 826	0,01
Bruno Salmon	59 852	0,13	119 704	0,16
Éléonore Sidos	3 360	0,01	3 370	-
Sophie Fégueux	203	-	406	-
Didier Petetin	1 655	-	1 663	-
Emmanuelle Salles	394	-	696	-
Hugues Metz	4 924	0,01	9 096	0,01
Rémi Weber	10	-	10	-
Lukas Epple	100	-	100	-

5.7.2 Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société pour les exercices 2022 et 2023

Achat d'action(s)	Opérations réalisées en 2023	Opérations réalisées en 2022
Jacques Merceron-Vicat	0	11 750
Soparfi (société dont le Président est Jacques Merceron-Vicat)	0	125 650
Parfininco (société dont le Président-Directeur Général est Jacques Merceron-Vicat)	700	607 299

Par ailleurs, un certain nombre d'engagements de conservation ont été conclus dans le cadre de la « loi Dutreil » par certains mandataires sociaux.

5.8 POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'OPTIONS D' ACTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

La Société n'a pas mis en place de politique d'options d'actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 avril 2021 a décidé de mettre en place un programme d'attribution gratuite d'actions existantes, dans les conditions fixées aux articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- Catégorie de bénéficiaires :
 - membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce qui bénéficiaient avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 39) ;
 - mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce qui bénéficiaient avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 39).

(ci-après les « Bénéficiaires »)

- Durée de l'autorisation : 12 mois.
- Plafonds :
 - le nombre maximum d'actions susceptibles d'être attribuées en application de la présente autorisation ne pourra excéder 1% du capital social à la date d'attribution ;
 - le nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux dirigeants ne pourra excéder 50% du nombre total des actions attribuées gratuitement.

- Périodes d'acquisition et de conservation :

Les durées des périodes d'acquisition et de conservation des actions attribuées gratuitement aux Bénéficiaires seront déterminées par le Conseil d'Administration, dans les limites suivantes :

- (i) l'attribution des actions aux Bénéficiaires sera définitive au terme d'une période minimale d'un (1) an (la « Période d'Acquisition »), sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, ces conditions et critères pouvant être différents selon les Bénéficiaires ;
- (ii) la durée de l'obligation de conservation des actions définitivement attribuées à l'issue de la Période d'Acquisition (la « Période de Conservation ») sera, le cas échéant, fixée par le Conseil d'Administration ;
- (iii) la durée cumulée de la Période d'Acquisition et de la Période de Conservation ne pourra être inférieure à deux (2) ans.

5.9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Voir le paragraphe « Informations relatives au gouvernement d'entreprise » dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels figurant au chapitre 7.2.3 du présent document.

5.10 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

5.10.1 Contrats et opérations avec des parties liées

Les parties liées au Groupe comprennent notamment les actionnaires de la Société, ses filiales non consolidées, les entreprises associées (sociétés mises en équivalence), et les entités sur lesquelles les différents dirigeants du Groupe exercent au moins une influence notable.

Les transactions avec les sociétés non consolidées ou mises en équivalence ne sont pas significatives sur les exercices considérés, et sont effectuées aux conditions normales du marché.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Ventes	Achats	Créances	Dettes	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entreprises associées	7 612	4 960	8 981	1 392	4 251	2 689	5 518	972
Autres parties liées	20	1 238	3	336	-	1 224	-	120
TOTAL	7 632	6 198	8 984	1 728	4 251	3 913	5 518	1 092

5.10.2 Opérations intra-groupe

La politique financière du Groupe conduit à une concentration des lignes de financement sur la société mère.

Par ailleurs, les flux intra-groupe et les marges internes sont éliminés lors des opérations de consolidation du Groupe. Au titre de l'exercice 2023, les cessions de ciment intra-groupe se sont élevées à 519 millions d'euros, les cessions de granulats à 105 millions d'euros, et les prestations de transports à 86 millions. Sur la même période, les produits financiers intra-groupe se sont élevés à 40 millions d'euros.

5.10.3 Procédure relative aux conventions réglementées

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 12 février 2020, a approuvé et mis en place une chartre interne établissant une procédure qui permet d'évaluer régulièrement les conventions courantes conclues à des conditions normales et de qualifier les conventions réglementées auxquelles la Société et les entités françaises du Groupe seraient parties.

La Direction juridique doit être informée de tout projet de convention susceptible d'être qualifié de convention réglementée ou de convention courante et, avec le soutien le cas échéant de la Direction financière et/ou de l'audit interne, procède à un examen du projet de convention, pour déterminer s'il relève de la procédure des conventions réglementées ou si à l'inverse, il répond aux critères des conventions courantes conclues à des conditions normales. Il est précisé que la ou les personne(s) concernée(s) directement ou indirectement intéressée(s) à la convention ne peuvent participer à son évaluation.

Les conclusions de cette évaluation doivent être communiquées au Président du Conseil d'Administration et au Comité d'Audit dans les meilleurs délais, lequel, devra, au vu desdites conclusions, communiquer sans délai au Conseil d'Administration les projets de conventions identifiées.

Le Comité d'Audit lors de sa séance du 1er février 2024 a examiné la liste des conventions libres et n'a pas noté de conventions réglementées.

5.10.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Vicat S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 16 février 2024
KPMG S.A.
Philippe Massonnat
Associé

Chamalières, le 16 février 2024
Wolff et Associés S.A.S.
Grégory Wolff
Associé

Chapitre 6



6 Commentaires sur l'exercice

6.1	Chiffres clés	167	6.5	Trésorerie et capitaux	175
6.2	Examen de la situation financière et du résultat	168	6.3.1	Capitaux	175
6.2.1	Synthèse des résultats 2023 et comparaison avec l'exercice 2022	168	6.3.2	Flux de trésorerie	176
6.2.2	Compte de résultat du Groupe par zones géographiques	169	6.3.3	Endettement	178
6.2.3	Compte de résultat du Groupe par activités	173	6.3.4	Analyse des engagements hors bilan donnés	182
6.2.4	Éléments ayant un impact sur les résultats	173	6.4	Investissements	183
6.2.5	Incidence des modifications de périmètre et des variations de change	175	6.4.1	Investissements réalisés	183
6.2.6	Comparaison des résultats des exercices 2021 et 2022	175	6.4.2	Principaux investissements en cours et en projets	184
			6.5	Perspectives 2024	185
			6.5.1	Contexte	185
			6.5.2	Perspectives par pays	185

6.1 CHIFFRES CLÉS

Éléments du bilan

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Total actif	6 364	6 395	5 714
Capitaux propres	3 018	2 863	2 606
Dette financière nette (hors option de vente)	1 422	1 567	1 318

Élément du compte de résultat

(en millions d'euros, sauf indication contraire)	2023	2022	2021
Chiffre d'affaires consolidé	3 937	3 642	3 123
EBITDA ⁽¹⁾	740	570	619
EBIT courant ⁽²⁾	433	284	360
Résultat financier	(72)	(50)	(30)
Résultat net consolidé	295	175	222
Résultat net part du Groupe	258	156	204
Résultat net par action (en euros)	5,76	3,48	4,55
Dividende par action (en euros)	2,00	1,65	1,65

(1) Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization : se calcule en sommant le chiffre d'affaires, les achats consommés, les charges de personnel, les impôts et taxes, et les autres produits et charges ordinaires. L'EBITDA n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBITDA étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document relatives à l'EBITDA du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBITDA communiquées par d'autres sociétés.

(2) Earning Before Interest and Taxes – courant : se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements et provisions ordinaires. L'EBIT courant n'est pas un agrégat défini par les principes comptables. L'EBIT courant étant calculé différemment d'une société à une autre, les données indiquées dans le présent document relatives à l'EBIT courant du Groupe pourraient ne pas être comparables à des données relatives à l'EBIT communiquées par d'autres sociétés.

Investissements nets décaissés

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Investissements industriels	300	408	376
Investissements financiers ⁽¹⁾	13	70	67

(1) Incluant les variations de périmètre.

Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Capacité d'autofinancement	589	461	488
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	608	357	439
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(313)	(478)	(443)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(301)	185	66
Cash flow libre	295	(121)	(4)

Ratios financiers consolidés

	2023	2022	2021
Endettement net/capitaux propres totaux (en %) (gearing)	47,1	54,7	50,6
Endettement net/EBITDA (leverage)	1,92	2,75	2,12
Couverture des frais financiers nets			
■ par l'EBITDA	14,6	18,3	21,8
■ par l'EBIT courant	8,5	9,1	12,7

Indicateurs non financiers

	2023	2022	2021
Volumes vendus			
Ciment (en millions de tonnes)	28,8	27,1	28,1
Béton (en millions de m ³)	10,0	10,0	10,5
Granulats (en millions de tonnes)	24,3	25,3	24,0
Part de combustibles de substitution (activité Ciment)	32,1%	28,2%	26,3%
Taux de clinker	76,8%	77,5%	78,9%
CO ₂ net (en kg/tonne de ciment eq.)	588	608	624
Effectif ponctuel au 31 décembre	9 993	9 912	9 515

6.2 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les investisseurs sont invités à lire les informations financières suivantes avec les comptes consolidés annuels audités pour les trois exercices couverts par le présent document et les notes relatives à ces comptes consolidés figurant au chapitre 7 « Informations financières » du présent document ainsi que toute autre information financière contenue dans le présent document.

6.2.1 Synthèse des résultats 2023 et comparaison avec l'exercice 2022

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation	
			publiée	à périmètre et change constants
Chiffre d'affaires consolidé	3 937	3 642	+8,1%	+19,6%
EBITDA ⁽¹⁾	740	570	+29,8%	+41,0%
Taux de marge (en %)	18,8%	15,7%		
EBIT courant ⁽²⁾	433	284	+52,1%	+68,0%
Taux de marge (en %)	11,0%	7,8%		
Résultat net consolidé	295	175	+68,3%	+88,1%
Taux de marge (en %)	7,5%	4,8%		
Résultat net part du Groupe	258	156	+65,6%	+84,8%
Capacité d'autofinancement	589	461	+27,7%	+35,5%

(1) L'EBITDA se calcule en sommant le chiffre d'affaires, les achats consommés, les charges de personnel, les impôts et taxes, et les autres produits et charges ordinaires.

(2) L'EBIT courant se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements et provisions ordinaires.

Les principaux indicateurs utilisés par le Groupe pour la mesure de la performance financière et industrielle sont l'EBITDA et l'EBIT courant, qui sont présentés dans le compte de résultat publié. Ces agrégats sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés, au chapitre 7, et le passage entre l'EBITDA, l'EBIT courant et le résultat d'exploitation est présenté dans le compte de résultat consolidé. En ce qui concerne les informations sectorielles, ces données se trouvent dans l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 7.1 du présent document.

Les principaux indicateurs, qui feront l'objet de commentaires ci-après, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires, qui comprend principalement les facturations des produits livrés au cours de la période ainsi que celles des services rendus au cours de la période, notamment les transports sur vente refacturés ;
- les indicateurs extra-comptables indiqués ci-dessus.

Compte de résultat consolidé

En 2023, le chiffre d'affaires du Groupe atteint 3 937 millions d'euros, en hausse de +8,1% en base publiée. La croissance organique du chiffre d'affaires s'élève à +19,6% à périmètre et change constants et bénéficie de la contribution positive de toutes les régions du Groupe.

Cette performance résulte :

- d'une croissance des volumes de l'activité Ciment de +6,3% sur l'année, contrastée sur les différents marchés du Groupe avec :
 - un ralentissement dans les marchés européens (France et Suisse), marqué par la faiblesse du secteur résidentiel,
 - une bonne dynamique en zone Méditerranée et en Asie,
 - la montée en puissance de l'usine de Ragland aux États-Unis qui contribue fortement à la croissance des volumes sur la période ;
- d'une augmentation des prix de vente, sur la quasi-totalité des marchés, dans un contexte de forte inflation cumulée des coûts de production.

Le chiffre d'affaires du Groupe est impacté par un effet de change défavorable de -417 millions d'euros (soit -9,6%) correspondant principalement à la dépréciation des livres turque et égyptienne face à l'euro au cours de l'année. Il n'y a pas d'effet de variation de périmètre sur la période.

L'EBITDA du Groupe progresse fortement en 2023, résultant à la fois de la montée en puissance de l'usine de Ragland aux États-Unis, de l'amélioration des performances industrielles dans tous les pays et de la politique commerciale du Groupe. Les augmentations de prix ont permis de compenser les hausses cumulées des coûts de production mais n'ont toujours pas permis de retrouver les taux

de marges antérieurs du Groupe. Ainsi, la marge d'EBITDA en 2023 reste inférieure de 100 points de base au niveau de 2021 (19,8%). L'évolution de l'EBITDA publiée tient compte d'un effet de change défavorable de -64 millions d'euros.

À périmètre et change constants, la progression de l'EBITDA est caractérisée par :

- la progression de la performance aux États-Unis avec la montée en puissance de l'usine de Ragland, dont le démarrage en juin 2022 avait pesé sur les résultats de l'an passé ;
- l'impact des hausses de prix passées, sur la quasi-totalité des marchés du Groupe, qui ont permis de compenser la hausse cumulée des coûts variables liée à l'inflation : en 2023, les coûts de l'énergie s'élèvent à 596 millions d'euros contre 664 millions d'euros en 2022 à volume constant et restent largement supérieurs aux niveaux de 2021 (398 millions d'euros) ;
- l'inflation sous-jacente (frais de personnel et coûts de maintenance) a progressé de près de 10% en 2023 ;
- l'amélioration des performances industrielles de l'activité *Ciment* avec notamment l'augmentation de l'utilisation de combustibles alternatifs, en substitution aux combustibles fossiles, qui progresse de +3,9 points par rapport à 2022.

L'EBIT courant affiche une progression importante avec un taux de marge en hausse de +320 points de base sur un an après une augmentation des dotations aux amortissements liés notamment à la mise en service de Ragland.

Le résultat financier baisse de -22 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 et s'explique par une hausse du coût net de la dette, principalement liée à un changement de méthode de comptabilisation des dérivés de couverture de taux en juillet 2022.

La charge d'impôts diminue de 7 millions d'euros par rapport à 2022. Le taux apparent s'établit à 16,8%, en diminution significative par rapport au 31 décembre 2022 (28,6%). Cette diminution de la charge d'impôts résulte d'éléments non récurrents (adoption en Turquie des règles d'hyperinflation par les autorités fiscales locales ainsi qu'une annulation d'un passif d'impôt différé à la suite d'une fusion de filiales au Brésil) qui ont entraîné un produit d'impôt différé. À l'exception de ces éléments non récurrents, le taux d'impôt apparent est comparable à celui de 2022.

Le résultat net consolidé s'élève à 295 millions d'euros, en hausse de +88,1% à périmètre et change constants et de +68,3% en base publiée par rapport à 2022, permettant au taux de marge nette de s'inscrire à 7,5% du chiffre d'affaires.

Le résultat net part du Groupe progresse de +84,8% à périmètre et taux de change constants et +65,6% en base publiée, à 258 millions d'euros.

6.2.2 Compte de résultat du Groupe par zones géographiques

Compte de résultat France

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation	
			publiée	à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	1 211	1 177	+2,8%	+2,8%
EBITDA	212	172	+23,3%	+23,3%
EBIT courant	111	75	+47,2%	+47,2%

* À périmètre et change constants

En 2023, l'activité du Groupe en **France** est contrastée avec, d'une part, des volumes de ciment en faible contraction et des volumes béton et granulats en baisse plus marquée et d'autre part, une progression des prix de vente qui permettent de compenser la hausse cumulée des coûts de l'énergie et l'inflation des frais de personnel et des coûts de maintenance. L'EBITDA de la zone se redresse ainsi sur la période, bénéficiant d'un effet de base favorable par rapport à 2022 qui avait été marquée par l'augmentation soudaine et importante des coûts de l'énergie au 2nd semestre ainsi que par les coûts associés à la mise à niveau opérationnelle de l'usine de Montalieu au 1^{er} trimestre.

- Alors que l'activité *Ciment* est restée résiliente au 1^{er} semestre avec des volumes en légère contraction, le 2nd semestre est marqué par une baisse plus significative des volumes par rapport à 2022. En effet, l'activité *Ciment* a été impactée par le ralentissement de la construction résidentielle en France. La construction non-résidentielle ralentit également alors que l'activité *Travaux publics* reste résiliente. Les hausses de prix passées en début d'année ont permis de

compenser la hausse cumulée des prix de l'énergie en France, notamment de l'électricité (plus de deux fois supérieure aux coûts historiques) ainsi que des autres postes de coûts (frais de personnel et coûts de maintenance). En conséquence, le chiffre d'affaires opérationnel de l'activité *Ciment* est en progression de +11,2% à périmètre constant sur l'année et l'EBITDA progresse sensiblement.

- L'activité *Béton & Granulats* est affectée en 2023 par une baisse des volumes liée au ralentissement de la construction résidentielle ainsi que par la faiblesse des travaux publics routiers, importants consommateurs de granulats. Des hausses de prix ont été passées cette année, tant pour le béton que pour les granulats, afin de couvrir la hausse importante des coûts depuis 2022. Le chiffre d'affaires opérationnel du Béton & Granulats est en baisse de -1,9% à périmètre constant en 2023 et l'EBITDA progresse légèrement.
- Le chiffre d'affaires opérationnel et l'EBITDA de l'activité *Autres Produits & Services* sont en légère baisse.

Compte de résultat Europe (hors France)

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation	
			publiée	à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	407	388	+4,9%	+1,7%
EBITDA	101	85	+19,1%	+15,3%
EBIT courant	66	51	+29,0%	+25,0%

* À périmètre et change constants

En **Suisse**, la baisse des volumes Ciment se poursuit au 2nd semestre, en ligne avec la contraction enregistrée au 1^{er} semestre 2023 due à la faiblesse des marchés résidentiels et travaux publics. Les prix ont été bien orientés à la suite d'augmentations passées en début d'année pour compenser les effets de l'inflation cumulée des coûts, notamment énergétiques.

- Ainsi, le chiffre d'affaires opérationnel *Ciment* progresse de +4,4% à périmètre et change constants en 2023 et l'EBITDA est en hausse marquée, soutenu par une bonne performance industrielle.

- Le chiffre d'affaires opérationnel *Béton & Granulats* en Suisse enregistre une légère baisse de -1,6% à périmètre et change constants sur la période. La faiblesse des volumes n'est que partiellement compensée par les hausses de prix passées dans le béton et les granulats. L'EBITDA baisse sur la période.
- Le chiffre d'affaires opérationnel et l'EBITDA de *l'activité Autres Produits & Services* en Suisse sont stables.

En **Italie**, le chiffre d'affaires opérationnel progresse de +12,3% à périmètre constant en 2023 dans un contexte de stabilité des volumes et de hausse des prix de vente moyens par rapport à l'année passée. Sur ces bases, l'EBITDA progresse également, bien qu'impacté par une hausse des coûts des intrants et de l'énergie.

Compte de résultat Amériques

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation	
			publiée	à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	979	860	+13,9%	+15,8%
EBITDA	216	135	+59,9%	+62,5%
EBIT courant	139	72	+92,4%	+95,3%

* À périmètre et change constants

En 2023, l'activité du Groupe dans la **zone Amériques** progresse très significativement, dans un environnement de prix favorable et grâce à la forte croissance des volumes résultant de la montée en puissance de l'usine de Ragland (USA). Aux États-Unis, l'EBITDA s'élève à 151 millions d'euros en 2023, soit une progression de +76,4% à périmètre et change constants comparativement à 2022.

Aux États-Unis, la hausse des volumes Ciment s'est poursuivie au 2nd semestre, grâce à la montée en puissance du four de Ragland qui a atteint sa capacité nominale au 4^e trimestre. La demande dans le Sud-Est des États-Unis reste soutenue, notamment grâce aux retombées locales des programmes d'infrastructures lancés en 2021 (IIJA⁽¹⁾) ainsi que du programme de réindustrialisation du pays (IRA⁽²⁾). L'ouverture de nouveaux terminaux ferroviaires en Géorgie et au Tennessee a permis d'accroître la zone de chalandise et ainsi d'accompagner la montée en puissance industrielle de Ragland. Cette forte progression des volumes dans le Sud-Est permet de largement compenser le repli des volumes en Californie lié à des conditions météorologiques

défavorables au 1^{er} semestre. Les prix restent bien orientés dans les deux régions, avec de nouvelles hausses passées à la fin de l'été, afin de compenser les effets cumulés de l'inflation des deux dernières années.

- Le chiffre d'affaires opérationnel *Ciment* aux États-Unis progresse ainsi de +27,5% à périmètre et change constants en 2023. L'EBITDA s'inscrit ainsi en forte hausse à périmètre et change constants.
- *L'activité Béton* aux États-Unis, progresse également en 2023 grâce à un marché dynamique dans le Sud-Est qui a plus que compensé la contraction des volumes en Californie, dans un contexte de marché local moins porteur qu'en 2022. Les prix de vente ont continué de progresser dans les deux régions. Le chiffre d'affaires opérationnel *Béton* aux États-Unis croit ainsi de +18,9% à périmètre et change constants en 2023. L'EBITDA a très fortement progressé sur la période.

(1) Infrastructure Investment and Jobs Act.

(2) Inflation Reduction Act.

Au Brésil, dans un contexte macroéconomique globalement résilient en 2023 :

- *L'activité Ciment* enregistre une érosion des volumes liée au ralentissement de la demande. Les prix restent stables au 2nd semestre comparativement à 2022, et en augmentation sur l'année. Le chiffre d'affaires opérationnel *Ciment* au Brésil baisse de -1,0% à périmètre et change constants. L'EBITDA enregistre un niveau record en 2023 avec une hausse marquée grâce à une bonne maîtrise des coûts de production, une forte accélération de

l'utilisation de combustibles de substitution, et l'intégration d'argiles activées dans les ciments contribuant à la baisse des émissions de CO₂ par tonne produite.

- *L'activité Béton & Granulats* est résiliente avec des volumes de granulats et de béton stables sur l'année. Les prix du béton ont été bien orientés alors que les prix des granulats sont restés stables en 2023. Le chiffre d'affaires opérationnel de *l'activité Béton & Granulats* progresse ainsi de +9,8% à périmètre et change constants en 2023 et l'EBITDA croît de façon plus modérée.

Compte de résultat Asie (Inde et Kazakhstan)

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation	
			publiée	à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	492	500	-1,6%	+5,4%
EBITDA	88	98	-10,2%	-4,1%
EBIT courant	56	64	-12,5%	-6,7%

* À périmètre et change constants

L'activité du Groupe en **Asie** a progressé à périmètre et change constants en 2023 grâce à une bonne performance de l'Inde et du Kazakhstan au 2nd semestre.

En Inde, après un 1^{er} semestre difficile, *l'activité Ciment* a été dynamique au 2nd semestre avec des volumes en progression sur l'ensemble de l'année. La baisse des prix de revient au 2nd semestre, a permis de regagner en compétitivité. Le marché reste dynamique dans un contexte préélectoral favorable au secteur de la construction, et soutenu par les efforts continus de développement des infrastructures. Dans un environnement concurrentiel actif, les prix de ventes sont en légère baisse sur l'année. Le chiffre d'affaires opérationnel *Ciment* en Inde progresse ainsi de +5,6% à périmètre et change constants en 2023. L'EBITDA croît également en devise locale.

Au Kazakhstan, après un 1^{er} semestre marqué par des tensions sur la chaîne logistique ferroviaire, *l'activité Ciment* se redresse au 2nd semestre. Les volumes sont en forte croissance sur cette 2nde partie de l'année, grâce à la sécurisation d'une flotte de wagons additionnels. Les prix sont en légère baisse sur la période dans un contexte concurrentiel plus tendu. En conséquence, le chiffre d'affaires opérationnel au Kazakhstan croît de +5,2% à périmètre et change constants. L'EBITDA est en baisse marquée en 2023 des suites de l'érosion des prix de vente, des surcoûts logistiques ainsi que d'une hausse des coûts d'électricité.

Compte de résultat Méditerranée (Égypte et Turquie)

(en millions d'euros)	2023	2022	Variation	
			publiée	à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	464	374	+24,1%	+125,1%
EBITDA	68	44	+54,9%	+186,6%
EBIT courant	48	20	+142,3%	+350,0%

* À périmètre et change constants

En 2023, l'activité du Groupe en **Méditerranée** bénéficie en Turquie d'une reprise des volumes ainsi que d'une forte hausse de prix de vente en devise locale dans un contexte d'hyperinflation. L'activité est impactée par la forte dépréciation des devises turque et égyptienne par rapport à l'euro sur la période.

En Turquie, malgré un contexte macroéconomique marqué par l'hyperinflation :

- *L'activité Ciment* a bénéficié d'une solide progression des volumes tout au long de l'année. Le soutien accordé par le gouvernement au secteur de la construction ainsi que les effets directs et indirects du tremblement de terre qui a touché le Sud-Est de la Turquie, ont dynamisé l'activité. Les prix de ventes progressent fortement afin de compenser les effets de l'inflation sur les coûts de production. Un système de *waste heat recovery* ⁽¹⁾ mis en service à Bastas au cours du 4^e trimestre, contribuera à l'amélioration sensible des prix de revient. En conséquence, le chiffre d'affaires opérationnel *Ciment* en Turquie croît de +25,2% en 2023 (+135,1% à périmètre et change constants). L'EBITDA progresse sensiblement grâce à une maîtrise des coûts sur la période, notamment de maintenance, et l'usage accru de combustibles alternatifs.

- *L'activité Béton & Granulats*, en Turquie, a progressé en 2023 grâce à une forte croissance des volumes béton et des prix de ventes. Le chiffre d'affaires opérationnel croît de +38,7% en 2023 (+160,5% à périmètre et change constants). L'EBITDA progresse significativement.

En Égypte, *l'activité Ciment* est marquée par un marché domestique atone avec des volumes en légère baisse sur l'année. Dans un contexte concurrentiel encadré par l'accord de régulation des capacités mis en place par les autorités en 2021 et renouvelé annuellement, les prix ont fortement progressé en 2023. Le Groupe a saisi des opportunités d'exportation de clinker vers les zones Méditerranée et Afrique, bénéficiant des incitations gouvernementales à l'export. Ainsi, le chiffre d'affaires opérationnel *Ciment* en Égypte est en progression de +11,1% en 2023 (+82,9% à périmètre et change constants). L'EBITDA est passé au-dessus du seuil de profitabilité en 2023 après une performance à l'équilibre en 2022.

Compte de résultat Afrique (Sénégal, Mali, Mauritanie)

[en millions d'euros]	2023	2022	Variation	
			publiée	à pcc*
Chiffre d'affaires consolidé	384	343	+11,9%	+12,0%
EBITDA	54	36	+51,5%	+51,9%
EBIT courant	13	2	+540,8%	+545,9%

* À périmètre et change constants

L'activité du Groupe en **Afrique** a progressé en 2023 grâce à une normalisation des volumes au Mali, ainsi que de l'effet en année pleine de l'augmentation des prix appliquée en septembre 2022 au Sénégal.

- **Au Sénégal**, *l'activité Ciment* enregistre des volumes en faible repli en 2023. La production devrait rester sous contrainte jusqu'à la mise en service du nouveau four dont le démarrage est prévu fin 2024. Le marché domestique est toujours dynamique, soutenu par une demande résidentielle bien orientée et par divers projets d'infrastructures. Les prix sont également en hausse sur l'ensemble de l'année à la suite de la dernière augmentation des prix administrés en septembre 2022. Le chiffre d'affaires opérationnel *Ciment* au Sénégal a progressé de +3,7% à périmètre constant en 2023. L'EBITDA est en fort redressement sur l'année.

Toujours portée par la mise en œuvre de grands chantiers publics, *l'activité Granulats* au Sénégal progresse en 2023, bénéficiant d'effets prix et volume positifs. Le chiffre d'affaires opérationnel croît de +15,6% à périmètre constant en 2023. L'EBITDA est stable compte tenu de l'augmentation des coûts de maintenance.

- **Au Mali**, *l'activité Ciment* bénéficie de la forte reprise du marché, après la crise politique qui avait sensiblement réduit les livraisons en 2022. Le chiffre d'affaires opérationnel est en hausse de +58,8% à périmètre constant en 2023. L'EBITDA progresse fortement.
- **En Mauritanie**, le chiffre d'affaires opérationnel *Ciment* progresse de +15,3% à périmètre et change constants grâce à une bonne dynamique des volumes et des prix. L'EBITDA progresse fortement.

(1) Système de réutilisation des gaz chauds pour produire de l'électricité.

6.2.3 Compte de résultat du Groupe par activités

Activité Ciment

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022	Variation	
			publiée	à pcc*
Volumes <i>(en milliers de tonnes)</i>	28 839	27 140	+6,3%	-
CA opérationnel	2 526	2 296	+10,0%	+24,4%
CA consolidé	2 153	1 964	+9,6%	+23,9%
EBITDA	544	411	+32,2%	+44,9%
EBIT courant	346	233	+48,8%	+64,7%

* À périmètre et change constants

Activité Béton & Granulats

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022	Variation	
			publiée	à pcc*
Volumes Béton <i>(en milliers de m³)</i>	10 020	10 023	0,0%	-
Volume Granulats <i>(en milliers de tonnes)</i>	24 273	25 310	-4,1%	-
CA opérationnel	1 510	1 398	+8,0%	+18,6%
CA consolidé	1 470	1 363	+7,8%	+17,9%
EBITDA	169	132	+28,6%	+37,3%
EBIT courant	76	42	+83,4%	+103,2%

* À périmètre et change constants

Activité Autres Produits & Services

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022	Variation	
			publiée	à pcc*
CA opérationnel	453	454	-0,3%	+4,2%
CA consolidé	314	315	-0,2%	-0,7%
EBITDA	27	27	-1,5%	+0,3%
EBIT courant	10	10	+0,2%	-0,5%

* À périmètre et change constants

6.2.4 Éléments ayant un impact sur les résultats

À la date de dépôt du présent document, le Groupe considère que les principaux facteurs ayant une influence significative sur sa performance financière sont les suivants :

Éléments ayant un impact sur le chiffre d'affaires

(a) Conditions économiques des pays d'implantation du Groupe

Les matériaux produits par le Groupe, que sont le ciment, le béton et les granulats, constituent les composants majeurs des constructions et infrastructures en général.

La demande de ces produits est fonction des conditions économiques spécifiques à chaque pays et marché, qui sont déterminées par le rythme de croissance démographique, le niveau de croissance économique et le niveau d'urbanisation propres à chacun d'eux. Ce sont ces facteurs qui conditionnent le niveau des investissements publics et privés locaux dans les logements et les infrastructures de toutes natures, et dont dépend le volume des ventes réalisées par le Groupe sur chacun des marchés où il opère. Plus généralement, le

niveau d'investissements publics et privés dans les logements et les infrastructures est influencé par la situation politique et économique générale de chaque pays.

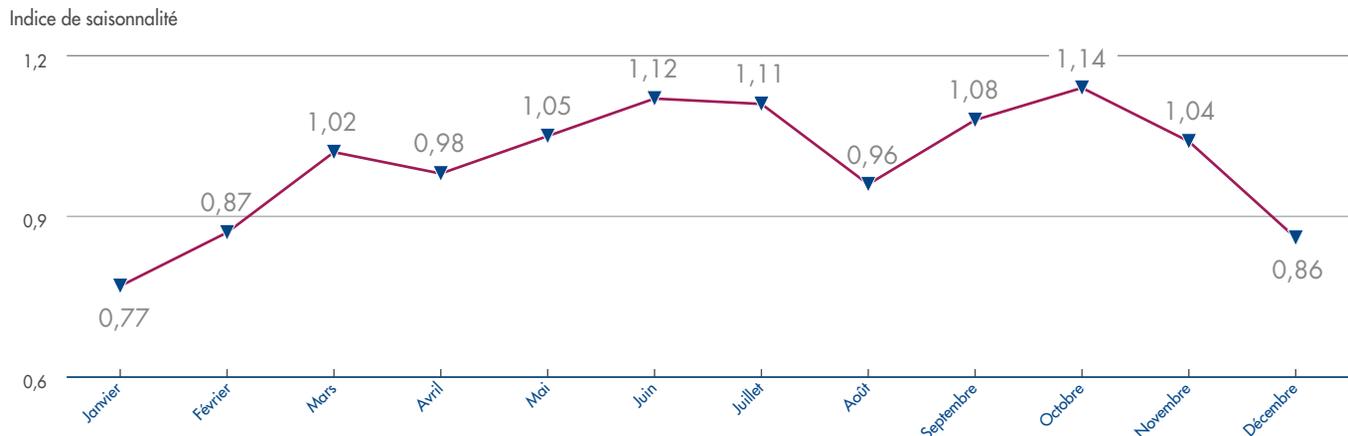
Les niveaux de prix appliqués sur chaque marché sont déterminés par le coût des facteurs de production des acteurs présents et l'intensité concurrentielle de l'offre disponible sur chacun d'eux.

(b) Saisonnalité

La demande dans les activités du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Le Groupe enregistre par conséquent généralement une baisse du chiffre d'affaires aux premier et quatrième trimestres, pendant la saison hivernale sur les principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

Le graphique qui suit présente l'évolution du coefficient de saisonnalité mensuel moyen au cours de l'année, calculé à partir de la saisonnalité du chiffre d'affaires constatée au cours des cinq derniers exercices. Ainsi, pour une moyenne mensuelle égale à 1, l'amplitude de saisonnalité varie de 0,77 en moyenne en janvier à près de 1,14 en moyenne en octobre.

Saisonnalité du chiffre d'affaires



Les saisonnalités observées sont différentes selon les pays d'implantation. Ainsi, les activités du Groupe au Sénégal, malgré une activité réduite d'août à octobre du fait de l'hivernage, ainsi qu'aux États-Unis, subissent une saisonnalité moins forte que celle constatée en Europe occidentale. Par ailleurs, la Turquie ne connaît pas de baisse de son activité au mois d'août, contrairement à la France et l'Italie. En Inde, en raison de la période de mousson, et au Kazakhstan, compte tenu de températures extrêmement basses entre les mois de novembre et février, l'activité du Groupe dans ces régions subit une très forte saisonnalité. Le phénomène est le même au Brésil entre octobre et mars avec la saison des pluies.

Éléments ayant un impact sur les coûts de production

Les principales composantes du coût de production sont l'énergie, les matières premières, l'entretien, les dotations aux amortissements de l'outil industriel, les frais de transport et les frais de personnel.

C'est dans l'activité *Ciment* que le poids de l'énergie est le plus important ; il peut représenter d'un tiers à la moitié du prix de revient du ciment. Le coût de l'énergie comprend, d'une part l'électricité dont le prix dépend notamment des capacités de production disponibles sur chaque marché et, d'autre part les combustibles, dont les prix dépendent des conditions globales de marché pour chaque matière. L'incidence de l'évolution du prix des combustibles varie notamment en fonction du mix des combustibles utilisés, de la performance énergétique de chaque usine, et de la capacité à mettre en œuvre des combustibles de substitution. L'incidence des variations des cours de l'énergie ne se traduit qu'avec retard et de façon amortie dans le compte de résultat, compte tenu des stocks et des contrats d'approvisionnement à terme existants.

Les produits du Groupe étant pondéreux, la part relative au transport peut s'avérer importante. La localisation des usines et leur proximité par rapport aux marchés sont donc déterminantes sur la position concurrentielle et ont une incidence directe sur le niveau des prix de vente net de transport perçu par les sociétés.

Éléments ayant un impact sur le résultat financier

Le niveau du résultat financier consolidé dépend principalement du niveau d'endettement du Groupe, ainsi que des taux d'intérêt pratiqués et de l'évolution des taux de change des monnaies dans lesquelles le Groupe supporte un endettement ou dispose d'un excédent de trésorerie. La sensibilité à ces variations de taux et de change est limitée par les instruments financiers de couverture utilisés.

Les activités du Groupe sont réalisées par des entités qui opèrent essentiellement dans leur propre pays et dans leur propre monnaie, aussi bien pour les ventes que pour les achats. L'exposition du Groupe au risque de change est de ce fait limitée.

Néanmoins, les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont, le plus souvent, couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises. Les financements font le plus souvent l'objet de couvertures de change par les sociétés du Groupe lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Éléments ayant un impact sur l'impôt sur les bénéfices du Groupe

La charge fiscale du Groupe dépend des lois fiscales en vigueur dans chacun des pays où le Groupe est implanté ainsi que des accords dérogatoires dont bénéficient certaines filiales (Sénégal).

Au Sénégal, l'État a signé en décembre 2022 un avenant à la convention minière avec Sococim Industries lui accordant un statut fiscal dérogatoire du fait de son important programme d'investissements, dont les points principaux sont l'abattement de 100% de l'impôt sur les sociétés et une clause de stabilité fiscale jusqu'à la fin de l'exercice 2026.

6.2.5 Incidence des modifications de périmètre et des variations de change

Modifications de périmètre

Pas de modification de périmètre significative en 2023.

Variations de change

Compte tenu de l'implantation internationale des entités du Groupe, celui-ci est tributaire des fluctuations des devises de chacun des pays dans lequel il est implanté par rapport à l'euro (i), ainsi que de celles utilisées par ses filiales pour leurs transactions d'exploitation par rapport aux monnaies fonctionnelles de chacune d'entre elles (ii).

i. À la clôture, les comptes de résultat des filiales sont convertis en euro au cours de change moyen de la période (sauf pour la situation d'hyperinflation en Turquie – voir point iii). Les variations d'une période à l'autre des différentes monnaies dans lesquelles le Groupe opère par rapport à l'euro, sont source de variation du chiffre d'affaires et plus généralement des produits et charges exprimées en euro, sans que cette variation ait pour origine une évolution de la performance du Groupe. À des fins de comparaison, le Groupe présente dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés le chiffre d'affaires 2023 recalculé à périmètre et change constants par rapport à 2022. Par ailleurs,

les bilans des filiales sont convertis en euro au cours de clôture. Les variations de ces mêmes monnaies se traduisent par des écarts de conversion inscrits en capitaux propres (voir la note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

- ii. Les gains ou pertes constatés par les sociétés du Groupe lorsqu'elles effectuent des transactions dans des devises différentes de leurs monnaies de fonctionnement sont enregistrés en différences de change dans le résultat financier.
- iii. À la suite de la forte hausse du taux d'inflation cumulé sur trois ans en Turquie, permettant de considérer l'économie turque en hyperinflation, le Groupe a eu l'obligation d'appliquer la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » à ses activités en Turquie et ce à partir du 1^{er} janvier 2022. L'application de cette norme impose la réévaluation des actifs et passifs non monétaires, des capitaux propres et du compte de résultat pour refléter les modifications de pouvoir d'achat dans la monnaie locale. Cette réévaluation des états financiers a été effectuée en appliquant un « *consumer price index* » aux actifs et passifs non monétaires et au compte de résultat des entités turques avant conversion au cours de change de clôture.

6.2.6 Comparaison des résultats des exercices 2021 et 2022

L'analyse comparative des résultats des exercices 2021 et 2022 est présentée dans le document d'enregistrement universel 2022 aux sections 6.2.1 et 6.2.2 pages 159 à 163 et est incorporée par référence au présent document d'enregistrement universel.

6.3 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

6.3.1 Capitaux

À la date de dépôt du présent document, le capital social de la Société s'élève à 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de quatre euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social	180	180
Primes liées au capital	11	11
Réserves de conversion	(646)	(559)
Réserves consolidées	3 230	3 003
Autocontrôle	(42)	(47)
Capitaux propres – part du Groupe	2 733	2 588
Intérêts minoritaires	285	275
Capitaux propres consolidés	3 018	2 863

Les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023 augmentent de 155 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Ils incluent une part Groupe de 2 733 millions d'euros et des intérêts minoritaires de 285 millions d'euros.

Pour une description détaillée des capitaux propres de la Société, il convient de se référer à l'état de variation des capitaux propres consolidés et à la note 14 des états financiers consolidés figurant à la section 7.1.2 « Annexe aux comptes consolidés 2023 » du présent document.

6.3.2 Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont analysés pour chaque exercice par nature :

- activité opérationnelle ;
- activité d'investissement ;
- activité de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont essentiellement générés par le résultat de la période (à l'exclusion des produits et charges sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité) ainsi que par la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement sont issus principalement des décaissements effectués pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'autres actifs à long terme, mais aussi pour l'acquisition d'instruments de capitaux propres

d'autres entités et de participations dans des coentreprises. Ils incluent également les prêts consentis à des tiers. Les encaissements liés aux cessions et/ou aux remboursements de ces actifs viennent en déduction de ces décaissements.

Les flux de trésorerie liés à l'activité de financement sont issus des encaissements et décaissements ayant un impact sur le montant des capitaux propres et des capitaux empruntés. En application d'IFRS 16, ils incluent à compter du 1^{er} janvier 2019 le remboursement au titre des dettes locatives.

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

Historique des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Capacité d'autofinancement	589	461	488
Variation de BFR ⁽¹⁾	19	(104)	(49)
Investissements industriels de maintenance nets de cessions	(122)	(147)	(144)
Investissements industriels stratégiques	(178)	(261)	(232)
Investissements financiers et var. de périmètre	(13)	(70)	(67)
Cash flows libres	295	(121)	(4)
Flux nets de financement	(301)	185	66
Incidence des variations de change sur la trésorerie	(26)	(23)	9
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(32)	41	71

(1) Besoin en fonds de roulement.

Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation réalisées en 2023 par le Groupe se sont élevés à 608 millions d'euros contre 357 millions d'euros en 2022.

Cette augmentation des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles provient principalement de la capacité d'autofinancement, en hausse de 128 millions d'euros, et d'une stabilité du besoin en fonds de roulement.

L'analyse du besoin en fonds de roulement par nature se présente comme suit :

(en millions d'euros)	BFR au 31 décembre 2021	Variation du BFR Année 2022	Autres variations ⁽¹⁾	BFR au 31 décembre 2022	Variation du BFR Année 2023	Autres variations ⁽¹⁾	BFR au 31 décembre 2023
Stocks	429	138	(6)	561	29	(21)	569
Clients et autres débiteurs	643	70	16	729	26	(55)	699
Fournisseurs et autres créditeurs	(730)	(104)	17	(817)	(75)	58	(833)
BFR	342	104	26	472	(19)	(19)	434

(1) Change, périmètre et divers.

Les investissements industriels et les cash flows libres sont présentés en distinguant les investissements industriels de « maintenance » et les investissements « stratégiques », liés à des décisions opérationnelles de développement et donc ajustables en fonction de la conjoncture.

Les investissements de « maintenance » correspondent aux investissements effectués chaque année dans le cadre du maintien des performances techniques de l'outil industriel existant du Groupe.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Investissements et désinvestissements en immobilisations incorporelles et corporelles

Ils intègrent les décaissements effectués pour les investissements industriels correspondant pour l'essentiel, en 2023 et en 2022, à des investissements réalisés au Sénégal, en France et aux États-Unis.

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Investissements industriels de « maintenance »	151	161	155
Investissements industriels « stratégiques »	178	261	232
■ dont « réduction empreinte CO ₂ »	40	85	75
■ dont « croissance »	138	176	156
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS DÉCAISSÉS	329	422	387
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS DE CESSIONS	300	408	376

Les investissements stratégiques de « croissance » s'élèvent à 138 millions d'euros en 2023 (contre 176 millions d'euros en 2022) et correspondent pour partie aux dépenses liées à la poursuite de la construction du nouveau four au Sénégal. Le retour sur capitaux employés de ce projet, fortement créateur de valeur, est attendu à 18% et devrait commencer à se matérialiser dès 2025.

Les investissements stratégiques liés à la « réduction de l'empreinte CO₂ » ont été mis en place dans le cadre de la stratégie Climat présentée lors du *Capital Markets Day* du 16 novembre 2021. Ils s'élèvent à 40 millions d'euros en 2023, traduisant la poursuite des projets initiés dans le cadre de la stratégie Climat. Cette enveloppe n'incorpore pas de « quote-part » des investissements stratégiques de croissance du four 2 de Ragland (États-Unis) et du four 6 au Sénégal qui ont une forte contribution à la performance climat du Groupe. En effet, ces investissements stratégiques de croissance vont permettre d'accroître significativement l'usage de combustibles de substitution, de réduire le taux de clinker et d'améliorer l'efficacité énergétique de ces dispositifs industriels et donc de sécuriser l'atteinte des objectifs globaux de décarbonation. Le Groupe reste engagé sur sa feuille de route décarbonation 2030 et sur son objectif d'investissements « climat » de 800 millions d'euros sur 10 ans. Les investissements stratégiques « climat » en 2023 sont inférieurs à la moyenne annuelle sur 10 ans compte tenu de l'importance des investissements stratégiques de croissance sur cette période.

Investissements nets en titres de sociétés consolidées

Les opérations d'acquisition de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2023 se sont traduites par un décaissement global de 1 million d'euros (décaissement global de 45 millions d'euros en 2022).

Pour plus de détails, voir la section 6.4 « Investissements » du présent document.

Ces investissements ont été réalisés en 2023 à 76% dans l'activité *Ciment* (66% en 2022), à 21% dans l'activité *Béton & Granulats* (29% en 2022) et les 4% restants concernent l'activité *Autres Produits et Services*, contre 5% en 2022.

Les cessions d'actifs corporels et incorporels ont généré un encaissement global de 29 millions d'euros en 2023 et 14 millions en 2022.

Autres investissements financiers nets

Les autres investissements financiers nets se traduisent par un décaissement net de 12 millions d'euros en 2023 contre 25 millions d'euros en 2022.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement réalisées en 2023 par le Groupe se sont élevés à -301 millions d'euros, contre 185 millions d'euros en 2022.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement intègrent principalement :

- les décaissements effectués pour le versement des dividendes aux actionnaires de la Société et aux minoritaires des sociétés intégrées pour -94 millions d'euros en 2023 contre -82 millions en 2022 ;
- les remboursements (nets de tirages) des lignes de crédit ou d'emprunts souscrits par le Groupe pour un montant de 210 millions d'euros en 2023 (contre un tirage net de 138 millions d'euros en 2022), incluant le paiement des échéances annuelles relatives aux dettes locatives IFRS 16 ;
- l'encaissement net lié à la cession par la Société de ses propres actions : 2 millions d'euros en 2023 et en 2022.

6.3.3 Endettement

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente une structure financière solide avec :

- des capitaux propres importants (à hauteur de 3 milliards d'euros), en augmentation de 155 millions d'euros sur l'exercice ;
- un endettement net à 1 422 millions d'euros au 31 décembre 2023 en baisse de 145 millions d'euros sur l'exercice.

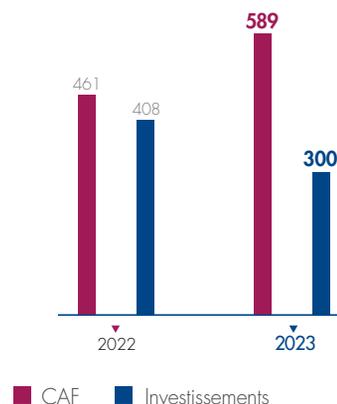
Politique financière du Groupe

La politique financière du Groupe est déterminée par la Direction générale. Cette politique vise à maintenir une structure financière équilibrée caractérisée par :

- un ratio endettement financier net/capitaux propres (*gearing*) maîtrisé (voir la section 6.3.3.4 « Endettement net » du présent document) ;
- une bonne liquidité du bilan caractérisée par la disposition d'excédents de trésorerie et de lignes de financement à moyen terme confirmées et disponibles.

Cette politique doit permettre de financer les investissements industriels par la capacité d'autofinancement, le surplus de ressources financières disponibles étant utilisé par le Groupe pour se désendetter ou pour financer en totalité ou en partie des opérations de croissance externe.

Évolution de la capacité d'autofinancement et des investissements industriels nets décaissés du Groupe entre 2022 et 2023 (en millions d'euros)



Pour disposer de ressources supérieures à sa seule capacité d'autofinancement, le Groupe a mis en place des lignes de financement confirmées et des prêts à moyen et à long terme.

Ces financements garantissent au Groupe, outre la liquidité de son bilan, de disposer, même en cas de situations de marchés perturbées, des moyens immédiatement nécessaires à la réalisation d'opérations plus importantes telles que des investissements industriels exceptionnels, des opérations significatives de croissance externe ou d'acquisition de titres Vicat.

Ces lignes sont pour l'essentiel portées par Vicat SA, mais certaines des filiales étrangères du Groupe disposent également de lignes ou de prêts à moyen et long terme, directement disponibles pour faire face à d'éventuels besoins.

Gestion de la liquidité

Outre la trésorerie disponible, le Groupe dispose de lignes et de prêts moyen terme/long terme pour faire face à d'éventuels besoins de liquidité des entités. Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose des lignes de financements confirmées suivantes, non utilisées à hauteur de 683 millions d'euros :

Lignes au 31 décembre 2023	Emprunteur	Année de mise en place	Devise	Autorisation (en millions)		Utilisation (en millions d'euros)		Échéance	Type de taux
				Devises	Euros	Non tiré			
Placements privés US	Vicat SA	2020	EUR	175	175	175	-	2035	TF
	Vicat SA	2021	EUR	100	100	100	-	2031	TF
	Vicat SA	2022	EUR	150	150	150	-	2036	TF
<i>Schuldschein – 5 / 7 / 10 ans</i>	Vicat SA	2019	EUR	290	290	290	-	2024/26/29	TF/TV
Total lignes placement privé					715	715	-		
Crédit syndiqué	Vicat SA	2023	EUR	600	600	406	494	2028	TV
Lignes bilatérales bancaires	Vicat SA	2022/2023	EUR	300	300			2025/2028	TV
Total lignes bancaires ⁽¹⁾					900	406	494		
TOTAL LIGNES DE FINANCEMENT CORPORATE					1 615	1 121	494		
Crédit syndiqué	Suisse	2020	CHF	200	216	170	46	2025	TV
Lignes bilatérales bancaires	Suisse	2020	EUR	50	50	0	50	2025	TV
Prêt bancaire	Suisse	2020	CHF	10	10	10	-	2024/2025	TF
Lignes bilatérales bancaires	Égypte	2019	EGP	700	20	20	-	2024	TV
Lignes bilatérales bancaires	Sénégal	2023	FCFA	80 000	122	92	30	2029	TF
Lignes bilatérales bancaires	Sénégal	2022	EUR	120	120	90	30	2032	TV
Lignes bilatérales bancaires	Sénégal	2019	FCFA	66 550	101	81	21	2024	TV
Autres lignes	Afrique	2018	FCFA	5 000	8	8	-	2024	TF
Prêt bancaire	Brésil	2018	BRL	232	43	43	-	2033	TF
Lignes bilatérales bancaires	États-Unis		USD	12	11	-	11		TV
TOTAL LIGNES DE FINANCEMENT FILIALES ÉTRANGÈRES					701	513	188		
Autres dettes					80	80			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES HORS IFRS 16					2 396	1 714	683		
Dettes locatives					201	201			
TOTAL ENDETTEMENT BRUT ⁽²⁾					2 597	1 915	683		

(1) Cette ligne correspond à l'ensemble des lignes de crédit confirmées dont bénéficie la Société et dont le montant autorisé s'élève à 900 millions d'euros. Ces lignes sont utilisées en fonction des besoins de financement de la Société, par tirage ou en couverture du risque de liquidité du programme de NEU Commercial Papers, sachant que le montant total des tirages et des NEU Commercial Papers émis ne doit pas excéder le total autorisé.

(2) Le montant de l'endettement brut utilisé n'inclut pas la dette relative aux options de vente (14,9 millions d'euros).

Placements privés de Vicat SA

Placements privés US

En novembre 2020, un placement privé US (PPUS), libellé nativement en euros, a été mis en place pour un montant de 174,6 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe à 2,07% et a une maturité de 15 ans.

Le Groupe a, en novembre 2021, obtenu un accord de financement de type placement privé auprès d'investisseurs américains de 250 millions d'euros en deux tranches, d'un montant respectif de 100 et 150 millions d'euros. La première tranche, intégralement tirée à l'émission, est assortie d'un taux fixe à 1,27% et d'une maturité à 10 ans. La seconde, tirée le 15 février 2022, à un taux de 1,57% arrivera à maturité en novembre 2036.

Financement *Schuldschein*

Un emprunt de type *Schuldschein* de 290 millions d'euros d'une durée de cinq, sept et dix ans, à taux variable pour un montant de 164,5 millions d'euros et taux fixe pour un montant de 125,5 millions d'euros, a été mis en place en 2019 par la Société auprès d'investisseurs internationaux.

Lignes bancaires de Vicat SA

Crédit syndiqué et lignes bilatérales bancaires

En octobre 2023, la Société a finalisé le refinancement anticipé de ses lignes de liquidité qui arrivaient à échéance fin 2024 et début 2025. En particulier, la Société a refinancé :

- son crédit syndiqué et a augmenté son montant de 550 millions d'euros à 600 millions d'euros ;
- ses lignes bilatérales bancaires passant ainsi de 240 millions d'euros à 280 millions d'euros.

L'ensemble de ces lignes ont une échéance de cinq ans, renouvelable deux fois pour une période d'un an.

Ces nouvelles lignes, au format « *Sustainability-Linked Loan* » (SLL), sont alignées sur les objectifs de décarbonation du groupe Vicat à horizon 2030.

En parallèle, le Groupe bénéficie d'une ligne de liquidité additionnelle de 20 millions d'euros d'échéance deux ans, non incluse dans ce renouvellement.

Les intérêts de ces lignes sont payables au taux Euribor de la période de tirage plus une marge. Au 31 décembre 2023, ces lignes ne sont pas tirées. Un montant de 406 millions d'euros est affecté à la couverture du risque de liquidité des NEU CP.

Titres négociables à court terme (NEU CP)

La Société dispose d'un programme d'émission de NEU CP de 550 millions d'euros, tiré à hauteur de 406 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ces titres qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés aux lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme dans le bilan consolidé.

Cession de créances

En 2023, le Groupe a procédé à une cession de créances sans recours à hauteur de 70 millions d'euros. Cette cession concerne des créances portées par des sociétés françaises du Groupe.

Endettement bancaire des filiales

Cet endettement se décompose ainsi :

Sénégal

Sococim Industries dispose de lignes pour un total de 50 milliards de francs CFA ayant des durées à l'origine de douze mois. Au 31 décembre 2023, elles sont tirées pour un montant total de 36,5 milliards de CFA.

Afin de financer la construction du nouveau four de Sococim Industries (four 6) et de refinancer un crédit moyen existant, les financements suivants ont été mis en place fin 2022 et début 2023 :

- un crédit long terme d'échéance 10 ans a été mis en place pour un montant de 120 millions d'euros. Ce crédit est tiré à hauteur de 90,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- un crédit syndiqué à long terme de six ans pour 80 milliards de francs CFA, tiré à hauteur de 60,2 milliards de francs CFA au 31 décembre 2023.

Les filiales de Granulats au Sénégal disposent de 16,5 milliards de francs CFA de lignes bancaires tirées en totalité au 31 décembre 2023. Elles disposent également d'un prêt amortissable, mis en place en novembre 2021, d'un montant de 1,3 milliard de francs CFA dont l'échéance est fixée à 2024.

Suisse

En octobre 2020, Vigier a mis en place une ligne de crédit syndiqué de 200 millions de francs suisses et une ligne bilatérale de 50 millions d'euros à échéance 2025. Les intérêts sont payables respectivement au taux SARON et au taux Euribor de la période de tirage plus une marge.

Au 31 décembre 2023, ces lignes sont utilisées à hauteur de 170 millions d'euros.

Turquie

Les sociétés du Groupe disposent de lignes bancaires non confirmées.

Brésil

Lors de l'acquisition de Ciplan, en 2019, une ligne d'emprunt amortissable ayant pour échéance finale 2033 et d'un montant résiduel de 231,6 millions de real brésiliens au 31 décembre 2023 a été reprise par le groupe Vicat.

Égypte

SCC dispose de 700 millions de livres égyptiennes de lignes bancaires renouvelables annuellement à taux variable. Au 31 décembre 2023, elles sont utilisées à hauteur de 689 millions de livres égyptiennes.

États-Unis

NCC dispose de lignes bilatérales renouvelables, à taux variable, d'un montant de 12 millions de dollars. Au 31 décembre 2023, ces lignes ne sont pas utilisées.

Gestion par le Groupe du risque de crédit

Le Groupe est exposé de façon générale à un risque de crédit, en cas de défaillance de l'une ou de plusieurs de ses contreparties. Le risque lié aux opérations de financement proprement dites est toutefois limité par leur dispersion et leur répartition sur plusieurs établissements bancaires ou financiers, soit dans le cadre d'une syndication, d'un *Schuldschein* ou de placements privés, soit par la mise en place de plusieurs lignes bilatérales. Ce risque est réduit par une sélection rigoureuse des contreparties qui sont systématiquement des banques ou établissements financiers de premier plan, choisis en fonction de leur pays d'établissement, de leur notation par les agences spécialisées, de la nature et de l'échéance des opérations effectuées.

Dans le cadre des financements du Groupe, certaines contreparties ont géré le risque de crédit du Groupe en mettant en place des clauses particulières. Au-delà des clauses de défaut croisé prévues dans la plupart des contrats de financement, le PPUS, le *Schuldschein*, le crédit syndiqué ainsi que certaines lignes de financement dont bénéficient les filiales contiennent des clauses particulières (*covenants*) pouvant imposer un remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers. Ces *covenants* portent sur des ratios relatifs à la structure financière du Groupe ou des filiales concernées. Compte tenu du nombre réduit de sociétés du Groupe concernées, pour l'essentiel la Société, et du niveau de l'endettement net du Groupe, l'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la liquidité du bilan et sur la situation financière du Groupe (voir également la note 16.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2023 du présent document).

Endettement brut

Au 31 décembre 2023, l'endettement brut du Groupe, hors options de vente, s'élève à 1 915 millions d'euros contre 2 070 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il se décompose de la manière suivante par nature :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Variation
Lignes de placement privé	715	715	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	899	1 068	-16%
Dettes sur obligations locatives	201	208	-3,3%
Autres emprunts et dettes financières	21	26	-19%
Concours bancaires courants et découverts bancaires	79	53	+49%
ENDETTEMENT BRUT	1 915	2 070	-7,5%
Dont à plus d'un an	1 542	1 782	-13,5%
Dont à moins d'un an	373	288	+29,5%

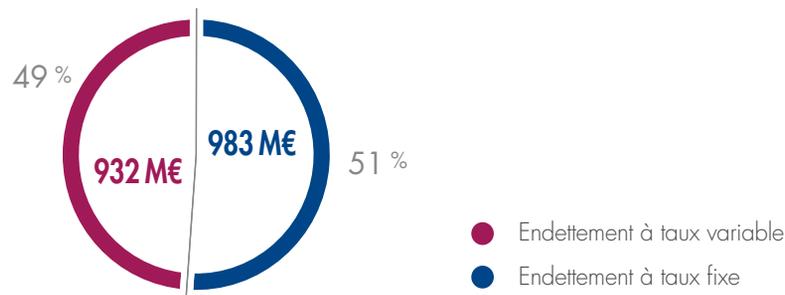
La structure de l'endettement brut du Groupe au 31 décembre 2023, par nature de taux et échéance se présente comme suit :

■ Taux

Comme présenté à la section 2.4.2 « Risques de taux d'intérêt » du présent document, l'endettement financier brut à taux variable représente, au 31 décembre 2023, 932 millions d'euros soit 49% du total de l'endettement financier brut du Groupe. L'endettement à taux variable est couvert en partie, soit par des excédents de trésorerie libellés dans la même devise, soit par des instruments de dérivés de taux.

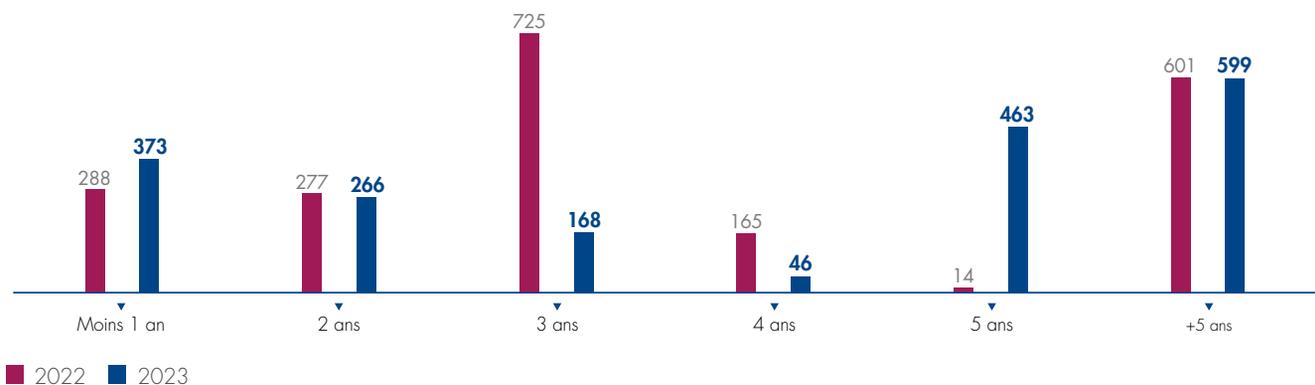
Le risque de taux sur la dette à taux variable a été limité par l'achat de contrats de caps à hauteur de 715 millions d'euros à échéances en 2024 à 2029.

Endettement taux fixe/taux variable au 31 décembre 2023



La maturité moyenne de la dette du Groupe augmente de 4,9 années en 2022 à 5,4 années en 2023 (voir échéancier figurant à la note 16.1.1 des comptes consolidés.)

Échéancier de l'endettement brut (en millions d'euros)



Excédents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités (100 millions d'euros au 31 décembre 2023) et les placements à court terme ayant une échéance inférieure à trois mois et ne présentant pas de risque de variation de valeur du principal (393 millions d'euros au 31 décembre 2023).

La trésorerie est gérée pays par pays, sous le contrôle de la Direction financière du Groupe, avec des systèmes de centralisation (*cash pooling*) dans certains pays. L'éventuel excédent est soit placé localement lorsqu'il est destiné à être utilisé, à un horizon limité, pour les besoins de financement du pays, soit replacé auprès du Groupe.

Endettement net (hors option de vente)

L'endettement net du Groupe s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Variation
Endettement brut	1 915	2 070	-7,5%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	493	503	-2,0%
ENDETTEMENT NET	1 422	1 567	-9,2%

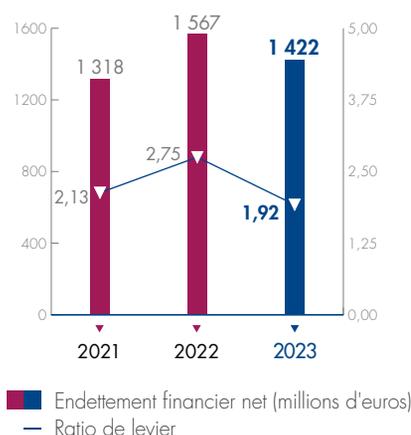
Au total, le Groupe dispose d'un montant total de 1 176 millions d'euros de liquidités disponibles correspondant aux lignes de financement non utilisées (683 millions d'euros) et à la trésorerie disponible (493 millions d'euros).

Les principaux ratios suivis par le Groupe sont :

- le *gearing* : correspond au ratio endettement financier net/capitaux propres et s'élève à 47,1% à fin 2023 contre 54,7% à fin 2022 ;
- le *leverage* : correspond au ratio endettement financier net/EBITDA et s'élève à 1,92 à fin 2023 contre 2,75 à fin 2022.

L'objectif du Groupe est de réduire son endettement et d'améliorer ces ratios en bénéficiant de la génération du *cash flow* libre. Ces ratios pourraient néanmoins remonter à l'avenir en fonction des opportunités de croissance externe. Ainsi, dans l'hypothèse où une acquisition de taille importante présentant un intérêt stratégique majeur pour le Groupe se présentait, celui-ci pourrait accepter une augmentation significative de ce ratio, tout en se fixant pour objectif de le réduire ensuite à des niveaux voisins de ceux constatés sur la période précédemment évoquée.

Évolution de l'endettement net et du ratio de levier entre 2021 et 2023



6.3.4 Analyse des engagements hors bilan donnés

Les engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements contractuels concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le tableau ci-dessous présente les engagements donnés par le Groupe au 31 décembre 2023 et 2022 :

(en millions d'euros)	2023	2022
Engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations	128	243

Au 31 décembre 2023, les engagements hors bilan donnés par le Groupe concernent les obligations contractuelles relatives aux investissements industriels. Ils sont composés principalement de la

commande du nouveau four de Sococim Industries au Sénégal, décrit dans la section 6.4.2 « Principaux investissements en cours et en projets » du présent document.

6.4 INVESTISSEMENTS

L'industrie cimentière est une industrie fortement capitalistique, qui nécessite des investissements significatifs. La construction d'une cimenterie représente un investissement de 200 à 300 millions d'euros. Le Groupe a toujours veillé à maintenir son outil industriel à un très haut niveau de performance et de fiabilité. Pour cela, il investit de façon continue dans de nouveaux équipements qui lui permettent de bénéficier des dernières technologies éprouvées et permettant notamment une amélioration constante du bilan énergétique des installations. Le choix de fournisseurs internationaux de premier plan s'inscrit également dans cette démarche d'excellence industrielle visant à privilégier la qualité, la durabilité et la performance des équipements.

Les développements qui suivent présentent les principaux investissements réalisés au cours des dernières années et les projets majeurs en cours ou prévus pour les années à venir. Le choix des nouveaux équipements acquis dans le cadre de ce programme intègre la volonté du Groupe de continuer à améliorer la productivité énergétique de ses installations et d'augmenter substantiellement la part des combustibles de substitution utilisés. Comme indiqué à la section 6.3 « Trésorerie et capitaux » du présent document, les besoins financiers liés aux investissements industriels sont généralement couverts par les ressources propres du Groupe.

Avec l'application de la norme IFRS 16 depuis 2019, les investissements comprennent désormais le renouvellement du matériel en location entrant dans le champ d'application de cette norme.

6.4.1 Investissements réalisés

Le tableau ci-dessous présente les principaux investissements réalisés par le Groupe ces trois dernières années par activité :

(en millions d'euros)	2023	2022	2021
Ciment	273	345	323
Béton & Granulats	97	139	116
Autres Produits et Services	22	26	50
TOTAL INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS ⁽¹⁾	392	511	489
Dont investissements financiers	17	29	34
Dont investissements industriels nets décaissés	300	408	376

(1) Incluant les actifs relatifs aux droits d'utilisation (IFRS 16).

Principaux investissements réalisés en 2023

Le montant total des investissements industriels comptabilisés en 2023 s'est élevé à 375 millions d'euros. Ils sont présentés ci-après pour chacun des principaux métiers du Groupe. Les investissements financiers s'élèvent quant à eux à 17 millions d'euros en 2023. Ils reflètent notamment les prises de participations dans des sociétés dont la technologie pourrait contribuer à accélérer la réduction de l'empreinte CO₂ de l'industrie cimentière.

Ciment : 263 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : les principales dépenses ont concerné la promotion des matières et combustibles de substitution et l'entretien des installations. Le projet « Argilor » s'est poursuivi à l'usine de Xeuilley ; son objectif est de réduire le pourcentage de clinker dans le ciment par l'activation d'argiles ; par ailleurs, la construction d'un nouveau silo clinker dans la cimenterie de Montalieu est en cours ;
- **États-Unis** : l'édification du nouveau four à Ragland (Alabama) a été finalisée en 2022. Elle s'accompagne d'investissements logistiques (wagons et terminaux) afin d'étendre la zone de chalandise de l'usine ;
- **Turquie** : finalisation de la construction du système de récupération de la chaleur fatale du four à Bastas (Waste Heat Recovery System) pour générer de l'électricité décarbonée à un coût compétitif ;

- **Sénégal** : la construction du nouveau four pour Sococim Industries se poursuit ;
- **Brésil** : la construction d'une unité de production de sable a permis d'augmenter la capacité de production de mortier.

Béton & Granulats : 97 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : les investissements ont porté sur le renouvellement des matériels roulants et l'entretien des centrales. Par ailleurs, la carrière de la Courbaisse, près de Nice, poursuit son programme de modification pour ajouter une capacité de décharge ;
- **États-Unis** : outre les investissements de maintien, nous pouvons mentionner l'achat d'une centrale mobile et le renouvellement de matériels roulants en Californie ainsi que l'installation et la modernisation d'une centrale dans le Sud-Est ;
- **Sénégal** : Gécamines a fait l'acquisition en 2023 d'un trommel, installation qui permet la production d'enrochements ;
- **Suisse** : en dehors des investissements de maintien et de renouvellement de flotte, l'installation de traitement de granulats dans la centrale de Flumenthal s'est poursuivie.

Autres Produits et Services : 16 millions d'euros d'investissements industriels

L'essentiel des investissements concerne la France avec l'entretien du parc de matériel de transport.

Principaux investissements réalisés en 2022

Le montant total des investissements industriels comptabilisés en 2022 s'est élevé à 482 millions d'euros. Ils sont présentés ci-après pour chacun des principaux métiers du Groupe. Les investissements financiers s'élevaient quant à eux à 29 millions d'euros en 2022 composés essentiellement de prises de participations dans des sociétés dont la technologie pourrait contribuer à accélérer la réduction de l'empreinte CO₂ de l'industrie cimentière.

Ciment : 321 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : comme en 2021, les principales dépenses ont concerné la promotion des matières et combustibles de substitution et l'entretien des installations. En France, le projet d'Argilor s'est poursuivi ; son objectif est de réduire le pourcentage de clinker dans le ciment par l'activation d'argiles ;
- **États-Unis** : l'édification d'un nouveau four à Ragland (Alabama) a été finalisée. Elle s'accompagne d'investissements logistiques (wagons et terminaux) afin d'étendre la zone de chalandise de l'usine. En Californie, l'usine de Lebec a été adaptée en vue d'augmenter l'emploi de combustibles de substitution biogènes ;
- **Turquie** : construction d'un système de récupération de la chaleur fatale du four à Bastas (*Waste Heat Recovery System*) pour générer de l'électricité décarbonée à un coût compétitif ;
- **Sénégal** : la construction du nouveau four pour Sococim Industries s'est poursuivie ;

- **Inde** : un nouveau terminal de ciment a été inauguré dans le Sud permettant d'accroître la zone de chalandise de Bharathi Cement. Le débit du four de l'usine de Kalburgi a été augmenté ;
- **Brésil** : les capacités de stockage et de convoyage des combustibles de substitution ont été augmentées.

Béton & Granulats : 138 millions d'euros d'investissements industriels

- **France** : les investissements ont porté sur le renouvellement des matériels roulants et l'entretien des centrales. La carrière de la Courbaisse, près de Nice, fait l'objet d'un ambitieux programme de modification pour ajouter une capacité de décharge ;
- **États-Unis** : outre le renouvellement des matériels roulants, on peut citer l'acquisition de plusieurs centrales à béton dans la région du Sud-Est afin d'accompagner l'augmentation de nos capacités de production de ciment ;
- **Suisse** : en dehors des investissements de maintien et de renouvellement de flotte, la construction d'une nouvelle centrale de traitement de granulats à Flumenthal a été lancée.

Autres Produits et Services : 22 millions d'euros d'investissements industriels

L'essentiel des investissements concernait la France avec l'entretien du parc de matériel de transport tandis que l'extension de la capacité de l'usine VPI d'Auneau a été finalisée.

6.4.2 Principaux investissements en cours et en projets

Comme indiqué dans le *Capital Markets Day* organisé le 16 novembre 2021, le Groupe a estimé que les investissements à impacts climatiques se chiffreraient à environ 800 millions d'euros entre 2021 et 2030. Dans ce contexte, les principaux investissements en cours ou à venir intègrent cet objectif.

Investissement au Sénégal

Le Groupe, par sa filiale Sococim Industries, a lancé fin 2021 un plan d'investissement de 260 millions d'euros pour construire une nouvelle ligne de cuisson pour augmenter significativement la capacité clinker du Groupe sur la sous-région, améliorer la performance industrielle de son dispositif au Sénégal, réduire ses coûts et participer activement

aux objectifs du Groupe en termes de réduction de ses émissions de CO₂, avec l'utilisation massive des combustibles alternatifs.

Au cours de l'exercice 2023, la construction de ce nouvel outil s'est poursuivie conformément aux attentes du Groupe. La mise en service de ce nouveau dispositif industriel est prévue fin 2024.

6.5 PERSPECTIVES 2024

Les perspectives présentées ci-dessous sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction du Groupe. Celles-ci sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à la forte volatilité de l'environnement économique, financier et concurrentiel, ainsi qu'à la possible évolution des dispositions réglementaires dans chacun des pays où le Groupe opère.

6.5.1 Contexte

En 2024, le Groupe s'attend à une poursuite de la progression de son chiffre d'affaires, soutenue par la croissance aux États-Unis, par la résilience des marchés émergents, et ce compte tenu de la faiblesse du secteur résidentiel en Europe.

L'EBITDA généré par le Groupe en 2024 devrait être supérieur à celui de 2023. Cet objectif tient compte de la progression des gains opérationnels à Ragland et du reflux de l'inflation des coûts énergétiques sur la période avec un effet de base favorable au premier semestre.

6.5.2 Perspectives par pays

- En **France**, l'activité devrait pâtir d'un ralentissement marqué de la construction résidentielle, partiellement compensé par la demande du segment infrastructure. En effet, le démarrage progressif d'un grand chantier d'infrastructure ferroviaire en région Sud-Est devrait soutenir l'activité future.
- En **Suisse**, l'activité est attendue stable, avec une stabilisation des volumes sur un point bas, dans un contexte de prix résilients.
- Aux **États-Unis**, le développement des ventes dans le Sud-Est devrait se poursuivre grâce au fonctionnement à pleine capacité du four 2 de Ragland en année pleine. Par ailleurs, l'activité en Californie devrait bénéficier d'un effet de base favorable par rapport au premier semestre de 2023. La progression des combustibles de substitution et la généralisation du ciment de type « 1L », moins consommateur de clinker, devrait soutenir l'amélioration de la marge.
- Au **Brésil**, dans un marché en stabilisation, les niveaux d'activité et de résultat sont prévus proches de ceux de 2023 et devraient continuer de bénéficier de l'amélioration de la performance industrielle.
- En **Inde**, le marché devrait continuer de croître, notamment au 1^{er} semestre, grâce à un effet de base favorable et de l'effet en année pleine de la baisse des coûts, dans un environnement qui reste fortement concurrentiel.
- Au **Kazakhstan**, l'intensification du contexte concurrentiel et la saturation de l'outil industriel devrait limiter la hausse des volumes et des prix dans un pays moins exposé que les autres à l'inflation des coûts de l'énergie.
- En **Turquie**, le contexte macroéconomique devrait rester dominé par l'inflation et la faiblesse de la livre turque. L'activité devrait restée soutenue par l'effort de reconstruction après le tremblement de terre de février 2023 ainsi que par le contexte pré-électoral au premier semestre. Le Groupe continuera de conduire une politique de prix destinée au moins à couvrir la forte inflation des coûts.
- En **Égypte**, le marché domestique devrait rester peu dynamique dans un contexte concurrentiel toujours régulé par les pouvoirs publics. Comme en 2023, le Groupe devrait développer des opportunités d'exportation de clinker et de ciment.
- En **Afrique de l'Ouest**, la visibilité réduite, due à la montée de l'instabilité politique dans la région (report de la date d'élection présidentielle au Sénégal, sortie de la Cédéao au Mali), n'a pas d'impact mesurable sur l'activité à ce stade. Au Sénégal, l'activité Ciment restera contrainte jusqu'au démarrage du four 6 dans un contexte de prix régulés par le gouvernement.

En outre, la réalisation de certains risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du présent document pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des perspectives mentionnées ci-dessous.

En 2024, les investissements industriels du Groupe devraient s'établir à environ 325 millions d'euros compte tenu d'un décalage de décaissements relatif à la construction du nouveau four au Sénégal sur 2024. L'enveloppe d'investissements cumulée 2023 et 2024 reste inchangée.

La progression de l'EBITDA, la maîtrise du besoin en fonds de roulement ainsi que la discipline en matière d'investissements permettront une nouvelle réduction de l'endettement net du Groupe. Ainsi, le Groupe se fixe pour objectif de réduire le ratio de *leverage* à un niveau inférieur à 1,3x à fin 2025.

Chapitre 7



7 Informations financières

7.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2023	188	7.3	Procédures judiciaires et d'arbitrage	256
7.1.1	Comptes consolidés au 31 décembre 2023	188	7.3.1	Litige Inde	256
7.1.2	Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2023	192	7.3.2	Litiges au Brésil	256
7.1.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	232	7.3.3	Europe	256
7.2	Comptes sociaux au 31 décembre 2023	256	7.4	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	256
7.2.1	Comptes sociaux Vicat SA au 31 décembre 2023	236			
7.2.2	Annexe aux comptes sociaux 2023	239			
7.2.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	252			

7.1 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

7.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2023

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	4	3 937 195	3 642 063
Achats consommés		(2 598 496)	(2 509 400)
Charges de personnel	5	(569 002)	(528 635)
Impôts, taxes et versements assimilés		(60 688)	(60 982)
Autres produits et charges ordinaires	6	30 740	27 074
EBITDA		739 749	570 120
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires	6	(306 995)	(285 655)
EBIT courant		432 754	284 465
Produits et charges non ordinaires	7	4 870	6 270
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires	7	(22 243)	(13 007)
Résultat d'exploitation		415 381	277 728
Coût de l'endettement financier net		(50 817)	(31 155)
Autres produits financiers		37 773	31 900
Autres charges financières		(59 367)	(50 666)
Résultat financier	8	(72 411)	(49 921)
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	11.1	10 129	12 697
Résultat avant impôt		353 099	240 504
Impôts sur les résultats	9	(57 771)	(65 060)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		295 328	175 444
Part attribuable aux intérêts minoritaires		36 903	19 357
Part attribuable au Groupe		258 425	156 086
Résultat net part du Groupe de base et dilué par action <i>(en euros)</i>		5,76	3,48

État du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Résultat net consolidé	295 328	175 444
Autres éléments non recyclables au compte de résultat		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(4 958)	30 649
Autres éléments non recyclables au compte de résultat	(1 991)	(9 744)
Impôt sur les éléments non recyclables	1 339	(6 617)
Autres éléments recyclables au compte de résultat		
Écarts de conversion	(120 911)	(20 849)
Couverture des flux de trésorerie	(1 659)	7 914
Impôt sur les éléments recyclables	4 012	(2 053)
Autres éléments du résultat global (après impôt)	(124 168)	(700)
RÉSULTAT GLOBAL	171 160	174 744
Part attribuable aux intérêts minoritaires	23 542	11 403
Part attribuable au Groupe	147 618	163 341

État de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIF			
Goodwill	10.1	1 185 026	1 204 814
Autres immobilisations incorporelles	10.2	174 173	183 066
Immobilisations corporelles	10.3	2 582 394	2 504 926
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	10.4	185 416	193 122
Immeubles de placement	10.5	30 706	32 124
Participations dans des entreprises associées	11.1	84 861	80 804
Actifs d'impôts différés	9	112 229	126 212
Créances et autres actifs financiers non courants	11.2	241 811	269 651
Total des actifs non courants		4 596 617	4 594 719
Stocks et en-cours	12.1	568 705	560 795
Clients et autres débiteurs	12.2	491 986	464 216
Actifs d'impôts exigibles		3 092	45 201
Autres créances	12.3	193 487	204 690
Actifs destinés à être cédés	11.1	16 910	21 780
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	493 547	503 597
Total des actifs courants		1 767 728	1 800 279
TOTAL DE L'ACTIF		6 364 344	6 394 998

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
PASSIF			
Capital		179 600	179 600
Primes		11 207	11 207
Autocontrôle		(41 891)	(47 097)
Réserves consolidées		3 230 128	3 003 393
Réserves de conversion		(646 331)	(558 838)
Capitaux propres part du Groupe		2 732 713	2 588 265
Intérêts minoritaires		285 157	274 529
Total capitaux propres	14	3 017 870	2 862 794
Provisions retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	15.1	88 045	86 355
Autres provisions supérieures à un an	15.2	134 286	123 413
Dettes financières et options de vente	16.1	1 416 572	1 672 772
Obligations locatives supérieures à un an	16.1	155 718	161 045
Impôts différés passifs	9	273 349	325 188
Autres passifs non courants		18 696	21 594
Total des passifs non courants		2 086 665	2 390 367
Autres provisions inférieures à un an	15.2	21 943	12 570
Dettes financières et options de vente à moins d'un an	16.1	335 956	242 161
Obligations locatives à moins d'un an	16.1	45 153	47 537
Fournisseurs et autres créditeurs	17.1	503 490	540 374
Passifs d'impôts exigibles		18 522	14 814
Autres dettes	17.2	334 745	284 381
Total des passifs courants		1 259 810	1 141 837
Total des passifs		3 346 474	3 532 204
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6 364 344	6 394 998

État des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net consolidé		295 328	175 444
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(10 129)	(12 697)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		7 489	7 057
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
■ ajustements pour dotations aux amortissements et provisions		343 521	303 434
■ impôts différés		(28 680)	6 803
■ plus- ou moins-values de cession		(22 196)	(5 377)
■ gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		3 951	(14 688)
■ autres		(381)	1 055
Capacité d'autofinancement		588 900	461 031
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾		19 364	(104 132)
Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles	18.1	608 265	356 899
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations :			
■ immobilisations corporelles et incorporelles		(328 984)	(422 356)
■ immobilisations financières		(15 115)	(28 505)
Encaissements liés à des cessions d'immobilisations :			
■ immobilisations corporelles et incorporelles		28 777	13 975
■ immobilisations financières		3 244	4 392
Incidence des variations de périmètre		(861)	(45 404)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	18.2	(312 939)	(477 898)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(93 592)	(82 355)
Émissions d'emprunts	16.1	170 077	462 197
Remboursements d'emprunts	16.1	(329 194)	(138 328)
Remboursements des dettes locatives	16.1	(51 335)	(58 414)
Acquisitions d'actions propres		(16 690)	(18 366)
Cessions – attributions d'actions propres		19 246	20 191
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(301 488)	184 926
Incidence des variations de cours des devises		(25 953)	(23 022)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		(32 114)	40 905
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	13.2	471 347	430 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	13.2	439 232	471 347

(1) - Dont flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat : -54 millions d'euros au 31 décembre 2023 et -81,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

- Dont flux de trésorerie provenant des intérêts décaissés et encaissés : -34,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 dont -9,6 millions d'euros au titre des frais financiers sur contrats IFRS 16 et -37,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 dont -9,2 millions d'euros au titre des frais financiers sur contrats IFRS 16.

État de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Autocontrôle	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2022	179 600	11 207	(52 018)	2 800 579	(579 950)	2 359 418	246 681	2 606 099
Ajustements liés à l'application d'IAS 29	-	-	-	58 610	-	58 610	7 313	65 923
Au 1^{er} Janvier 2022 retraité	179 600	11 207	(52 018)	2 859 189	(579 950)	2 418 028	253 994	2 672 022
Résultat annuel	-	-	-	156 086	-	156 086	19 357	175 444
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(13 858)	21 112	7 254	(7 954)	(700)
Résultat global	-	-	-	142 228	21 112	163 340	11 403	174 744
Dividendes distribués	-	-	-	(73 042)	-	(73 042)	(9 299)	(82 341)
Variation nette des actions propres	-	-	4 921	(3 030)	-	1 891	-	1 891
Variations de périmètre et acquisitions complémentaires	-	-	-	(13 330)	-	(13 330)	12 458	(872)
Réserves hyperinflation	-	-	-	56 602	-	56 602	7 165	63 767
Autres variations	-	-	-	34 776	-	34 776	(1 192)	33 584
Au 31 décembre 2022	179 600	11 207	(47 097)	3 003 393	(558 838)	2 588 265	274 529	2 862 794
Au 1^{er} janvier 2023	179 600	11 207	(47 097)	3 003 393	(558 838)	2 588 265	274 529	2 862 794
Résultat annuel	-	-	-	258 425	-	258 425	36 903	295 328
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(23 314)	(87 493)	(110 807)	(13 361)	(124 168)
Résultat global	-	-	-	235 111	(87 493)	147 618	23 542	171 160
Dividendes distribués	-	-	-	(73 227)	-	(73 227)	(20 400)	(93 627)
Variation nette des actions propres	-	-	5 206	(2 691)	-	2 515	-	2 515
Variations de périmètre et acquisitions complémentaires	-	-	-	(449)	-	(449)	(26)	(475)
Réserves hyperinflation	-	-	-	65 895	-	65 895	7 460	73 355
Autres variations	-	-	-	2 096	-	2 096	52	2 148
AU 31 DÉCEMBRE 2023	179 600	11 207	(41 891)	3 230 128	(646 331)	2 732 713	285 157	3 017 870

Les réserves de conversion Groupe se ventilent comme suit par devises au 31 décembre 2023 et 2022 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dollar américain	51 291	72 246
Franc suisse	297 171	252 335
Livre turque	(441 006)	(366 219)
Livre égyptienne	(122 753)	(123 466)
Tengué kazakh	(131 138)	(115 936)
Ouguiya mauritanien	(14 655)	(6 959)
Réal brésilien	(55 400)	(68 922)
Roupie indienne	(229 841)	(201 917)
TOTAL	(646 331)	(558 838)

7.1.2 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2023

Sommaire

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	193
NOTE 1 Principes comptables généraux	193
NOTE 2 Principes comptables relatifs au périmètre de consolidation	196
NOTE 3 Faits marquants	198
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	198
NOTE 4 Chiffre d'affaires	199
NOTE 5 Charges de personnel et effectifs	199
NOTE 6 Autres produits, charges et dotations ordinaires	200
NOTE 7 Produits, charges et dotations non ordinaires	200
NOTE 8 Résultat financier	201
NOTE 9 Impôts sur les résultats	201
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	203
NOTE 10 Immobilisations corporelles et incorporelles	203
NOTE 11 Coentreprises et autres actifs non courants	210
NOTE 12 Actifs circulants	212
NOTE 13 Trésorerie et équivalents de trésorerie	214
NOTE 14 Capital social	214
NOTE 15 Provisions	215
NOTE 16 Endettement net et instruments financiers	219
NOTE 17 Passifs circulants	225
NOTE 18 Flux de trésorerie	225
INFORMATIONS SECTORIELLES	226
AUTRES INFORMATIONS	228
NOTE 19 Rémunération des dirigeants	228
NOTE 20 Transactions avec les entreprises liées	228
NOTE 21 Honoraires versés aux commissaires aux comptes	229
NOTE 22 Événements postérieurs à la clôture	229
NOTE 23 Liste des principales sociétés retenues pour la consolidation au 31 décembre 2023	229

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Informations générales

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de Vicat SA et de ses filiales (l'ensemble constituant « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Le Groupe, dont le siège social est situé 4 rue Aristide Bergès – Les Trois Vallons – 38080 L'Isle-d'Abeau, est spécialisé dans les métiers du ciment, du béton prêt à l'emploi, des granulats ainsi que par la commercialisation d'autres produits et services complémentaires.

Ces comptes ont été arrêtés et approuvés par le Conseil d'Administration le 12 février 2024, et seront soumis à l'Assemblée Générale du 12 avril 2024 pour approbation.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

1.1 Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés de Vicat sont établis, depuis le 1^{er} janvier 2005 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Les normes retenues comme principes comptables de référence sont celles applicables à la date du 31 décembre 2023. Les normes et interprétations publiées par l'IASB, mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2023 n'ont pas été appliquées par anticipation dans les comptes consolidés du Groupe à la clôture.

Les comptes consolidés du 31 décembre 2023 présentent des informations comparatives avec l'exercice antérieur, établies selon le même référentiel IFRS à l'exception des évolutions normatives mentionnées ci-après, qui n'avaient pas été appliquées par anticipation par le Groupe et qui sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023.

Nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

Plusieurs nouveaux textes sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 parmi lesquels :

- amendement IAS 1 « Présentation des états financiers » : amélioration des informations relatives aux politiques comptables communiquées en annexes ;
- amendement IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » : clarification sur la définition d'une estimation comptable ;
- amendement IAS 12 « Impôts sur le résultat » : impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus d'une transaction unique ;
- IFRS 17 « Contrat d'assurance » ;
- amendement IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Pilier II ».

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Les principales dispositions liées à la promulgation en France de la loi sur la réforme des retraites prévoient un recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation requise pour l'obtention du taux plein pour atteindre 43 ans et la suppression des régimes spéciaux pour les nouveaux embauchés. L'impact de la réforme des retraites en France a été comptabilisé, conformément aux dispositions d'IAS 19, dans le coût des services passés et n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023.

En date du 13 septembre 2023, la Cour de cassation a rendu trois décisions dans lesquelles elle fait appliquer le droit européen en matière de congés payés et écarte le droit français. En l'espèce, il est maintenant retenu qu'un salarié en arrêt maladie (personnel ou professionnel) continue d'acquiescer ses congés. Tous les salariés (en poste ou ayant quitté l'entreprise) ont la possibilité de demander à leur employeur ou ex-employeur un rattrapage sur les trois dernières années. Notre analyse ne montre pas de risque significatif pour les comptes du Groupe au 31 décembre 2023.

Enfin, concernant l'imposition minimale mondiale des groupes d'entreprises multinationales et des groupes nationaux introduite dans la législation française par la loi de finances pour 2024 (Pilier II), le Groupe bénéficie au 31 décembre 2023, de l'exemption temporaire introduite par l'amendement IAS 12 « Réforme fiscale internationale », liée à la comptabilisation des impôts différés au titre de Pilier II.

À la date de clôture des comptes 2023, notre analyse est encore en cours pour évaluer l'impact de cette nouvelle législation. Le Groupe devrait toutefois pouvoir se prévaloir des régimes de protection prévus par la loi qui permettent, à l'aide de calculs simplifiés effectués notamment à partir des données de la déclaration pays par pays, d'être dispensé d'impôts complémentaires. Ainsi, au vu des premiers calculs effectués sur l'exercice 2024, le Groupe ne devrait pas avoir à acquiescer d'impôt complémentaire au titre de l'exercice 2024.

Normes comptables, amendements et interprétations publiées mais non encore d'application obligatoire

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et amendements publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne dont l'application sera obligatoire en 2024.

Parmi ces normes on retrouve notamment :

- l'amendement IAS 1 « Présentation des états financiers » : classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- les amendements IAS 7 et IFRS 7 : « Accord de financement de fournisseurs » ;
- l'amendement IFRS 16 « Passif de location relatif à une cession-bail » ;
- l'amendement IAS 21 « Absence d'échangeabilité ».

Ces textes sont en cours d'analyse, mais le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs.

1.2 Base de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

L'état du résultat global consolidé est présenté par nature en deux tableaux distincts : le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

Les postes de l'état de la situation financière consolidée sont présentés selon la classification actifs courants/actifs non courants et passifs courants/passifs non courants, en fonction de leur exigibilité (correspondant d'une manière générale aux échéances inférieures ou supérieures à un an).

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à la juste valeur : les instruments financiers dérivés, les actifs détenus à des fins de transaction, les actifs disponibles à la vente, la part des actifs et passifs faisant l'objet d'une opération de couverture et les actifs et passifs non monétaires concernés par IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes ».

Les principes et méthodes comptables exposées ci-après ont été appliqués de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

L'établissement des comptes consolidés selon les normes IFRS implique qu'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses ayant une incidence directe sur les états financiers soient faites par la Direction du Groupe. Ces estimations reposent sur la continuité de l'exploitation et sont établies en fonction des éléments disponibles à la date de leur réalisation. Elles concernent principalement les hypothèses retenues pour :

- l'évaluation des provisions (note 15), en particulier celles pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 15.1) ;
- l'évaluation des options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées (note 16) ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur et l'exposition au risque de crédit (note 16) ;

- l'évaluation des impôts différés actifs, et en particulier de la probabilité de disposer de bénéfices imposables futurs suffisants pour les imputer (note 9) ;
- les estimations des actifs et passifs d'une activité dans le cadre des regroupements d'entreprise (note 10.1) ;
- les évaluations retenues pour la réalisation des tests de perte de valeur (note 10.1) ;
- la définition du traitement comptable à appliquer en l'absence de norme (note 12.1 relatives aux quotas d'émission) ;
- la définition de certains contrats de location, la détermination de leur durée (période exécutoire), en particulier la qualification des périodes de renouvellement comme étant raisonnablement certaines ou pas, ainsi que la détermination des taux d'actualisation y afférents (note 10.4).

Les estimations et hypothèses sont revues régulièrement, dès que les circonstances le justifient, *a minima* à chaque clôture, et les éléments concernés des états financiers sont actualisés en conséquence.

Incidences des risques climatiques sur les états financiers

Les risques climatiques supportés par le Groupe sont principalement des risques de transition. En effet, du fait de l'intensité énergétique de son activité et de la nature du processus de production, le Groupe est émetteur de gaz à effet de serre. À cet égard, le Groupe s'engage au quotidien dans une transition écologique et environnementale avec pour objectif une réduction progressive de ses émissions de CO₂ des scopes 1, 2 et 3 et l'ambition d'atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur à horizon 2050. Cet engagement de transition se reflète dans la planification stratégique du Groupe afin de faire évoluer ses moyens de production (outils et process) et d'orienter ses positionnements de marché (avec le développement de nouveaux produits ou services innovants).

Vicat est également exposé sur certains de ses sites de production aux risques physiques qui se manifestent par la survenance d'événements météorologiques extrêmes. Ce type d'événement (dont la fréquence varie) pourrait d'une part porter atteinte à l'intégrité des sites et d'autre part perturber les opérations des filiales concernées.

Les risques de transition (qu'ils soient initiés par le Groupe ou imposés pour certaines de ses filiales par le cadre réglementaire) ou les risques physiques correspondants peuvent avoir des incidences sur les états financiers du Groupe. L'ensemble de ces risques sont identifiés et évalués à chaque clôture afin de retranscrire de la manière la plus fidèle possible leurs impacts dans les états financiers :

Les émissions de gaz à effet de serre

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les grands établissements industriels européens sont autorisés à acheter et à vendre des quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Ce système, reposant sur la directive ETS (*Emissions Trading Scheme*), permet aux entreprises européennes dépassant leurs plafonds d'émissions d'acheter des quotas et contribue à atteindre les objectifs de l'UE dans le cadre du protocole de Kyoto. La législation qui régit ces émissions de CO₂ réduit progressivement les quotas alloués gratuitement tout en élargissant le périmètre des installations industrielles qui y sont soumises. Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'un solde de quotas de

4 653 milliers de tonnes dans le système ETS, non valorisés dans le bilan (pour une valeur de marché de 372 millions d'euros) qu'il entend conserver pour faire face à ses besoins de restitutions des années à venir. Des réglementations sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont en développement dans d'autres pays, avec des systèmes parfois équivalents au système ETS, comme en Californie aux États-Unis. Le Groupe appelle de ses vœux la mise en place de réglementations applicables à l'ensemble des acteurs,

sur les différents marchés où il opère, pour favoriser une action énergétique de réduction des émissions tout en permettant la facturation des coûts correspondants aux clients. Toutefois, la diminution des allocations gratuites de quotas ainsi que la hausse des prix de ces derniers peuvent à terme avoir un impact sur les états financiers du Groupe (si le recours à l'achat de quotas payants ne pouvait pas être répercuté dans le prix de vente).

Quota CO₂ ETS

<i>(en milliers de tonnes)</i>	2022	Attributions	Restitutions	2023
France	4 445	1 761	(1 826)	4 380
Autres pays	212	483	(422)	273
TOTAL	4 657	2 244	(2 248)	4 653

L'évaluation des immobilisations

La transition climatique entreprise par le Groupe sur l'ensemble de sa chaîne de valeur s'accompagne d'investissements ciblés d'ici à 2050.

Ces nouveaux investissements ainsi que l'émergence de nouvelles technologies et l'obsolescence de certaines autres pourraient avoir une incidence sur l'estimation de la durée d'utilité ou la valeur résiduelle d'un actif qui se traduirait dans les comptes par une dépréciation ou une mise à jour des plans d'amortissement (cf. note 10.3). À ce jour, le Groupe n'a constaté aucune rupture technologique ayant un effet significatif sur la valeur résiduelle ou la durée d'utilité des immobilisations. Les risques physiques liés aux aléas climatiques pourraient se traduire principalement par des dommages sur nos installations et par des coûts de remise en état.

L'évaluation des stocks

La transition climatique pourrait engendrer l'obsolescence de certains stocks ou générer de nouveaux coûts de production. Si la valeur nette de réalisation devenait inférieure à la valeur comptable des stocks, le Groupe pourrait être amené à constater une dépréciation (cf. note 12.1).

La rotation rapide des principaux éléments constituant les stocks du Groupe nous permet d'exclure le risque d'obsolescence de ces derniers sans pour autant exclure d'éventuelles dépréciations liées aux risques physiques imputables à des aléas climatiques.

L'évaluation des provisions

Les provisions présentées dans les états financiers consolidés répondent aux obligations et législations actuelles des différentes géographies où opère le Groupe y compris celles relatives aux enjeux climatiques (cf. note 15.2). Ces évaluations sont revues périodiquement afin de prendre en compte toutes les nouvelles obligations liées aux enjeux climatiques.

La réalisation des tests de dépréciation des *goodwills*

Le Groupe s'assure que les hypothèses retenues pour ces tests tiennent bien compte de toutes les obligations réglementaires connues liées au climat et des conséquences qu'elles peuvent entraîner sur les flux de trésorerie futurs dans le respect de la méthodologie imposée par la norme IAS 36 (chiffre d'affaires, coûts, investissements, etc.) (cf. note 10.1). Les flux financiers sont mis à jour avec les impacts connus des technologies de décarbonation qui seront mises en place sur l'horizon 2030, les impacts envisagés sur l'évolution des prix de vente et la consommation des quotas de CO₂ stockés depuis plusieurs années dans les pays du Groupe soumis à réglementation carbone (France, Suisse, Italie, Californie). Au-delà de 2030, il est pour le moment plus difficile pour le Groupe d'estimer les technologies qui seront mises en place pour décarboner ses activités, les changements réglementaires envisagés sur ses différents marchés, et les impacts sur ses clients. Les hypothèses des flux de trésoreries sont donc estimées au mieux des connaissances à aujourd'hui de ces éléments, l'hypothèse principale étant que le marché acceptera à terme un surcoût carbone des matériaux de construction à base de ciment dans les pays soumis à réglementation climatique.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES RELATIFS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 Principes de consolidation

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la société acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les résultats des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure ou antérieure, selon le cas, à la date d'acquisition ou de cession.

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels des sociétés arrêtés au 31 décembre et retraités, s'il y a lieu, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe. Les soldes et toutes les transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe Vicat a le pouvoir de contrôle, seul, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur une entité ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Par ailleurs, le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

Coentreprises et entreprises associées

Les coentreprises, dont le contrôle est partagé et qui peuvent faire l'objet d'une exploitation en commun par un nombre limité d'actionnaires et les entreprises associées, participations sur lesquelles Vicat exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les *goodwills* dégagés lors de l'acquisition de ces participations sont présentés sur la ligne « Participations dans des entreprises associées ».

Lorsque le contrôle conjoint est avéré et que la forme légale du véhicule juridique établit une transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat, la coentreprise est qualifiée d'activité conjointe. Ce type de partenariat est alors comptabilisé dans les comptes du Groupe ligne à ligne à hauteur de sa quote-part effective.

La liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023 figure dans la note 23.

2.2 Regroupement d'entreprises

À compter du 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en application des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels ». Ces normes étant d'application prospective, elles sont sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les *goodwills* (cf. note 10.1) issus des regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} janvier 2004 sont évalués dans la devise de l'entreprise acquise. En application de l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises réalisés avant la date de transition du 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités et les *goodwills* y afférents ont été maintenus pour leur valeur nette figurant au bilan établi selon les principes français au 31 décembre 2003.

En cas d'excédent de la quote-part d'intérêts dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût (« *goodwill* négatif »), la totalité de cet excédent résiduel est constatée dans le résultat de l'exercice d'acquisition, sauf en cas d'acquisition d'intérêts minoritaires d'une entreprise déjà intégrée globalement, pour lesquels cet excédent est constaté dans les capitaux propres.

Les valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être déterminées de manière définitive dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Ces valeurs peuvent donc faire l'objet d'ajustement lors des clôtures de comptes intervenant durant ce délai.

Les intérêts minoritaires sont évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque le regroupement s'effectue par achats successifs, chaque transaction significative est traitée séparément et donne lieu à une évaluation des actifs et passifs acquis et à la détermination d'un *goodwill*.

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

La norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », d'application obligatoire pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, a introduit principalement les modifications suivantes par rapport à la précédente norme IFRS 3 (avant révision) :

- la détermination du *goodwill* en une seule fois, lors de la prise de contrôle. Le Groupe a alors le choix, pour chaque regroupement d'entreprise, lors de la prise de contrôle, d'évaluer les intérêts minoritaires :
 - soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (option du *goodwill* « partiel »),
 - soit à leur juste valeur (option du *goodwill* « complet »).

L'évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires a pour effet d'augmenter le *goodwill* à hauteur de la part attribuable à ces intérêts minoritaires, se traduisant par la constatation d'un *goodwill* dit « complet » :

- la comptabilisation de tout ajustement du prix d'acquisition à la juste valeur dès la date d'acquisition, tout ajustement ultérieur survenant au-delà du délai d'affectation de 12 mois à compter de la date d'acquisition étant comptabilisé en résultat ;
- la constatation des coûts liés au regroupement d'entreprise en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- dans le cas des regroupements réalisés par étapes, lors de la prise de contrôle, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Les cours utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	2023		2022	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Réal brésilien	5,36	5,40	5,64	5,44
Franc suisse	0,93	0,97	0,98	1,01
Livre égyptienne	34,10	33,14	26,48	20,14
Roupie indienne	91,90	89,32	88,17	82,71
Tengué kazakh	501,27	493,28	491,68	484,53
Ouguiya mauritanien	43,46	39,49	39,17	38,79
Livre turque	32,65	32,65	19,96	19,96
Dollar américain	1,11	1,08	1,07	1,05
Franc CFA	655,96	655,96	655,96	655,96

2.3 Monnaies étrangères

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de clôture de l'exercice et les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe libellés en devises étrangères, et ne faisant pas l'objet de couverture, sont convertis en euros, en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges du compte de résultat, hors pays dont les économies sont qualifiées d'hyperinflationnistes, et les flux du tableau des flux de trésorerie sont convertis en euro en appliquant le cours moyen de l'exercice. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en capitaux propres.

En cas de cession ultérieure, le montant cumulé des écarts de change afférents à l'investissement net cédé libellé en devise étrangère est constaté en résultat. En application de l'option offerte par IFRS 1, les écarts de conversion accumulés avant la date de transition ont été reclassés en report à nouveau à cette date. Ils ne donneront pas lieu à comptabilisation en résultat en cas de cession ultérieure de ces investissements libellés en devise étrangère.

NOTE 3 FAITS MARQUANTS

Environnement macroéconomique et activité

L'année 2023 a été marquée par un reflux de l'inflation des coûts énergétiques, notamment au second semestre, mais l'inflation sous-jacente (salaires et coûts de maintenance) reste sensible. Ces effets ont pu être compensés grâce à la capacité du Groupe à augmenter ses prix de vente sur la quasi-totalité des zones dans lesquelles il opère. La demande dans les pays développés est en léger retrait compte tenu de l'impact de l'inflation et de la hausse des taux sur le secteur résidentiel. La demande dans les pays émergents a été caractérisée par une bonne performance en zones Méditerranée et Asie.

En France, le chiffre d'affaires du Groupe a progressé en 2023, soutenu par une augmentation sensible des prix de vente permettant de compenser l'inflation des coûts, le ralentissement de la demande, notamment lié à la faiblesse du résidentiel, qui s'est accélérée au second semestre.

En Europe (hors France) : en Suisse, le chiffre d'affaires est resté stable en 2023 à périmètre et change constants. La hausse des prix de vente, afin de couvrir les effets de l'inflation des intrants sur les marges, a permis de compenser le recul de la demande en Suisse qui semble en voie de stabilisation sur un point bas. L'Italie enregistre une bonne performance sur l'exercice, soutenue par des prix de vente en forte progression et une croissance de la demande.

Sur la zone Amériques : aux États-Unis, l'activité du Groupe a été contrastée avec, d'une part, un ralentissement en Californie en conséquence notamment de conditions météorologiques très défavorables au premier semestre et, d'autre part, la montée en puissance du nouveau four de Ragland dans le Sud-Est qui a plus que compensé ces effets non-récurrents. En conséquence, le chiffre d'affaires a fortement progressé aux États-Unis, soutenu par une solide dynamique de prix sur la période. Au Brésil, les volumes sont en léger retrait sur l'année, impactés par le ralentissement macroéconomique, notamment en région Centre-Ouest. Dans un contexte de forte inflation, les hausses de prix ont été sensibles.

En zone Asie : En Inde, l'activité a été contrastée sur l'année avec un premier semestre impacté par des coûts élevés des intrants. Les volumes ont fortement progressé au second semestre grâce à un regain de compétitivité coût, permettant une hausse sur l'ensemble de l'année. Sur l'année, les prix sont restés globalement stables. Au Kazakhstan, l'activité du Groupe a été impactée par un goulot d'étranglement logistique au premier semestre qui a sensiblement contraint les livraisons. Cette situation s'est normalisée au second semestre avec des volumes en progression sur l'année dans un contexte de prix légèrement défavorable.

En zone Méditerranée : En Turquie, malgré un contexte macroéconomique marqué par une situation d'hyperinflation, l'activité est en forte progression. La demande reste solide avec des volumes et des prix en hausse. En Égypte, l'activité a progressé en 2023 : des opportunités d'exportation ont permis de compenser la faiblesse de la demande domestique. Les prix de vente ont fortement progressé pour compenser les effets de l'inflation dans un contexte concurrentiel toujours encadré par l'intervention des pouvoirs publics.

En zone Afrique, l'activité du Groupe a progressé, grâce à une hausse de prix ciment ainsi qu'une bonne performance du Granulat au Sénégal, une normalisation des volumes au Mali ainsi qu'une bonne dynamique prix/volume en Mauritanie.

Volatilité des cours de change et impacts sur le compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice 2023 a été impacté par la forte dépréciation de la livre turque et de la livre égyptienne et dans une moindre mesure de l'affaiblissement du dollar et de la roupie indienne par rapport à l'euro. Ces effets ont été partiellement compensés par la dépréciation de l'euro vis-à-vis du franc suisse. Il en résulte sur la période un effet de change négatif de -417 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé et de -64 millions d'euros sur l'EBITDA.

Les capitaux propres consolidés enregistrent, quant à eux, des écarts de conversion négatifs sur l'année 2023 pour un montant global de -101 millions d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Définition des indicateurs de gestion

EBITDA

L'EBITDA (*Earning Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization*/Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) se calcule en sommant le chiffre d'affaires, les achats consommés, les charges de personnel, les impôts et les taxes d'exploitation et les autres charges et produits ordinaires.

EBIT courant

L'EBIT courant (*Earning Before Interest and Tax*/Résultat avant intérêts et impôts) se calcule en sommant l'EBITDA et les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations ordinaires.

NOTE 4 CHIFFRE D'AFFAIRES

Méthode comptable

Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle du bien ou du service au client, correspondant le plus souvent, compte tenu de la nature des activités du Groupe, à la date de livraison physique. Il est constaté pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ce bien ou service, net des remises et ristournes commerciales et après déduction des droits d'accises collectés par le Groupe

dans le cadre de son activité. Il comprend les coûts de transport et de manutention facturés aux clients. Les ventes du Groupe sont majoritairement constituées de biens et services ne formant qu'une seule obligation de prestation dans la mesure où la promesse de fournir le service ou le bien ne peut pas être identifiée séparément, le groupe Vicat proposant à ses clients des services intégrés à la fourniture du produit.

Saisonnalité

La demande dans les activités du Ciment, du Béton prêt à l'emploi et des Granulats est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Ainsi le Groupe enregistre par conséquent généralement un chiffre d'affaires plus bas aux premier et quatrième trimestres,

pendant la saison hivernale sur les principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Ventes de biens	3 646 687	3 349 184
Ventes de services	290 508	292 879
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 937 195	3 642 063

Évolution du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants

(en milliers d'euros)	2023	Variations de périmètre	Variations de change	2023 Périmètre et change constants	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 937 195	-	(417 061)	4 354 256	3 642 063

NOTE 5 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

(en milliers d'euros)	2023	2022
Salaires et traitements	429 599	396 927
Charges sociales	131 618	125 794
Participation des salariés (sociétés françaises)	7 785	5 913
CHARGES DE PERSONNEL	569 002	528 635
<i>Effectifs moyens des sociétés intégrées</i>	9 903	9 745

La participation des salariés des sociétés françaises est attribuée, au choix du salarié, en espèces ou en actions Vicat.

Le cours d'attribution de la participation est déterminé en fonction de la moyenne des 20 cotations ayant précédé la date d'attribution.

Paiements fondés sur des actions

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 9 avril 2021 ont décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuites d'actions de 271 497 actions qui seront livrées par tranches annuelles, sur une durée variable selon les bénéficiaires pouvant aller jusqu'en 2037.

Ce plan, mis en place en compensation partielle d'un régime de retraite Article 39 qui a été dénoncé, est destiné à certains cadres exerçant des fonctions de direction dans le Groupe ainsi qu'à certains mandataires sociaux. Ce plan est soumis à une condition de présence. En cas de non-respect de cette condition de présence lors des échéances de livraison annuelles, seules les actions déjà livrées seront conservées par le bénéficiaire. Ce plan prévoit notamment pour chaque tranche une période d'acquisition d'un an augmentée de la période d'acquisition de la période précédente et une période de conservation de cinq ans limités à la présence dans le Groupe.

En application d'IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », le Groupe a estimé la valeur de ce plan en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux en date d'attribution à 11 620 milliers d'euros. Cette évaluation se base sur un cours de l'action en date d'attribution, déduction faite d'une perte de dividende attendue sur la période, soit une juste valeur de 42,8 euros par action. Cette charge sera enregistrée en charges de personnel sur la période au prorata de l'acquisition des droits avec une contrepartie en capitaux propres.

Au titre de l'exercice 2023, le montant enregistré en charges de personnel au titre de ce plan s'élève à 1 630 milliers d'euros (3 546 milliers d'euros en 2022).

Date de l'Assemblée	9 avril 2021
Date du Conseil d'Administration	9 avril 2021
Nombre total d'actions attribuées	271 497
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2023	(69 754)
Nombre cumulé d'actions caduques ou annulées	-
Actions attribuées gratuitement restantes au 31 décembre 2023	201 743

NOTE 6 AUTRES PRODUITS, CHARGES ET DOTATIONS ORDINAIRES

Méthode comptable

Il s'agit de charges et produits qui émanent de l'activité opérationnelle du Groupe, mais qui ne sont pas engagés dans le cadre du processus direct de production ou de l'activité commerciale. Ces charges et produits concernent notamment les indemnités

d'assurances, les redevances de brevets, les ventes d'excédents de CO₂, les revenus locatifs et immeubles de placement, et certaines charges liées à des sinistres ou litiges ainsi que certaines subventions d'exploitation.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	(247 870)	(226 286)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	(51 972)	(54 363)
Dotations nettes aux provisions	(7 153)	(5 006)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS ORDINAIRES	(306 995)	(285 655)
Résultat sur cessions d'actifs	5 068	5 278
Produits des immeubles de placement et de locations d'actifs	7 581	7 161
Subventions d'exploitation	3 788	3 447
Autres	14 302	11 188
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES	30 740	27 074

NOTE 7 PRODUITS, CHARGES ET DOTATIONS NON ORDINAIRES

Méthode comptable

Il s'agit de charges et produits qui émanent d'événements non récurrents dans la performance du Groupe. On retrouve par exemple parmi ces produits ou charges les plus- ou moins-values de cession d'actif significatives et inhabituelles, les dépréciations ainsi que certaines charges de restructuration.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits et charges non ordinaires ⁽¹⁾	4 870	6 270
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations non ordinaires ⁽²⁾	(22 243)	(13 007)
TOTAL	(17 373)	(6 737)

(1) Incluant principalement au 31 décembre 2023 un produit lié à la vente d'un terrain en Suisse, et une charge de -1,2 million d'euros (produit de 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2022) chez Ciplan couvert par la garantie ferme et irrévocable apportée par l'actionnaire minoritaire au titre des litiges relatifs à la période antérieure à l'acquisition.

(2) Incluant principalement au 31 décembre 2023, une dépréciation de certaines opérations égyptiennes pour -13,4 millions d'euros et une reprise de provisions pour risques et charges chez Ciplan à hauteur de 1,2 million d'euros pour lesquelles la Société a reçu une garantie ferme et irrévocable de la part de son actionnaire minoritaire (dotation aux provisions -11,8 millions d'euros au 31 décembre 2022) au titre des litiges indemnisables provisionnés, relatifs à la période antérieure à l'acquisition par Vicat (note 11.2).

NOTE 8 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	49 963	30 083
Charges d'intérêts sur opérations de financement et de trésorerie	(87 199)	(66 767)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(9 630)	(9 159)
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	(3 951)	14 688
Coût de l'endettement financier net	(50 817)	(31 155)
Dividendes	1 437	985
Gains de change	24 067	16 819
Reprises financières de provisions	293	1 467
Résultat sur cession de titres	-	99
Autres produits	11 977	12 530
Autres produits financiers	37 773	31 900
Pertes de change	(32 547)	(24 482)
Dotations financières aux provisions	(12 866)	(4 282)
Charge d'actualisation	(4 227)	(3 613)
Perte sur la situation monétaire nette (IAS 29)	(2 396)	(12 317)
Autres charges	(7 330)	(5 973)
Autres charges financières	(59 367)	(50 666)
RÉSULTAT FINANCIER	(72 411)	(49 921)

NOTE 9 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Méthode comptable

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts, dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles identifiées dans les filiales du Groupe entre les valeurs dans l'état de la situation financière consolidé et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif.

Des impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles, y compris sur le retraitement des contrats de location, sauf si la différence temporelle est générée par un goodwill. Les impôts différés actif et passif sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

Conformément au nouvel amendement relatif aux impôts différés actifs et passifs issus d'une transaction unique, par exemple les contrats de location, une analyse des impacts a été menée sur les droits d'utilisation générant des impôts différés passifs et les dettes de loyers générant des impôts différés actifs.

Lorsque le solde correspond à une créance, un impôt différé actif est constaté s'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels elle pourra imputer les actifs d'impôts considérés. Une incertitude concernant le traitement comptable des risques liés aux impôts sur le résultat et à la non-acceptation par les autorités fiscales du traitement fiscal retenu est comptabilisée en actif/passif d'impôts sur le résultat en fonction du caractère probable de réalisation qui ne tient pas compte de la probabilité de non-détection par l'administration fiscale. Chaque incertitude, analysée individuellement, est évaluée, soit en utilisant le montant le plus probable, soit par la moyenne pondérée des différents scénarios possibles.

Composante de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôts exigibles	(86 451)	(58 257)
Impôts différés	28 680	(6 803)
TOTAL	(57 771)	(65 060)

À la suite de l'adoption en Turquie des règles d'hyperinflation par les autorités fiscales locales en fin d'année 2023, toutes les bases fiscales ont été réévaluées pour compenser l'effet de l'inflation. Cette réévaluation a généré la reconnaissance dans le compte de

résultat du Groupe d'un montant d'impôts différés actif, concernant notamment les immobilisations corporelles, pour un montant de 760 millions de livres turques (23 millions d'euros).

Au Brésil, à la suite de l'approbation de la fusion entre l'une des holdings brésiliennes du Groupe et Ciplan, la juste valeur attribuée aux actifs identifiés lors de l'acquisition en 2019 peut être déduite de la base d'impôts sur les résultats de l'entité survivante (Ciplan).

En conséquence, les passifs d'impôts différés, initialement comptabilisés, ont été repris au compte de résultat pour un montant d'impôts de 98 millions de real brésiliens (18,1 millions d'euros).

Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Résultat net des sociétés intégrées	285 199	162 747
Impôts sur les résultats	57 771	65 060
Résultat avant impôt	342 970	227 807
Taux d'impôt théorique	25,8%	25,8%
Impôt théorique calculé au taux de la société mère	(88 589)	(58 843)
Rapprochement :		
Écarts de taux France/Juridictions étrangères ⁽¹⁾	4 036	195
Opérations imposées à taux spécifique	(2 072)	(1 089)
Réévaluation des impôts différés/changement de taux	23 418	(2)
Différences permanentes	(3 683)	(343)
Crédits d'impôts	833	648
Autres ⁽²⁾	8 286	(5 626)
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	(57 771)	(65 060)

(1) Les écarts de taux France/Juridictions étrangères concernent principalement la Suisse et les États-Unis.

(2) Incluant principalement au 31 décembre 2023 :

- l'ajustement concernant la déductibilité des actifs identifiés lors de l'acquisition de Ciplan ;
- l'impact de l'hyperinflation en Turquie.

Variation des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	Impôts différés actifs		Impôts différés passifs	
	2023	2022	2023	2022
Impôts différés au 1^{er} janvier	126 212	68 012	325 188	219 800
Charge/Produit de l'exercice	(1 651)	65 050	(30 231)	71 853
Impôts différés imputés en autres éléments du résultat global	454	(7 502)	(4 899)	1 168
Variations de périmètre	1	-	1	17
Reclassements	(8 909)	(1 952)	(8 797)	(1 200)
Variations de conversion et autres	(3 878)	2 604	(7 913)	33 550
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE	112 229	126 212	273 349	325 188

Décomposition de la (charge)/produit d'impôts différés nets par principale catégorie de différence temporelle

(en milliers d'euros)	2023	2022
Immobilisations et droit d'utilisation net	8 876	(54 780)
Instruments financiers	5 992	(5 063)
Pensions et autres avantages assimilés	11 085	(14 138)
Amortissements dérogatoires, provisions réglementées et autres provisions	10 829	4 291
Autres différences temporaires, reports déficitaires et divers	(2 751)	54 217
(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	34 031	(15 473)
■ dont au résultat net consolidé	28 680	(6 803)
■ dont en autres éléments du résultat global	5 351	(8 670)

Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Immobilisations	214 132	211 040
Impôts différés actifs sur dette financière IFRS 16	(46 180)	(47 881)
Impôts différés passifs sur droit d'utilisation IFRS 16	38 701	40 482
Instruments financiers	10 639	19 616
Pensions et autres avantages assimilés	(29 660)	(10 979)
Amortissements dérogatoires, provisions réglementées et autres PRC	9 279	25 262
Autres différences temporaires, reports déficitaires et divers	(35 791)	(38 564)
Passifs d'impôts différés nets	161 120	198 976
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	(112 229)	(126 212)
Impôts différés passifs	273 349	325 188
SOLDE NET	161 120	198 976

(1) Les impôts différés actifs trouvent principalement leur origine dans les déficits reportables de filiales, dont le principal contributeur est les États-Unis pour 53 millions d'euros.

Impôts différés actifs non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2023, s'élèvent à 19,6 millions d'euros (22,3 millions d'euros au 31 décembre 2022).

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

NOTE 10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

10.1 Goodwill

Méthode comptable

Dépréciation des actifs non courants

Conformément à IAS 36 et IFRS 3 révisée, les valeurs comptables des actifs à durée de vie indéfinie sont revues à chaque clôture annuelle et en cours d'exercice en cas d'indice de perte de valeur. Pour les actifs à durée de vie définie, les valeurs sont revues seulement si des indices de pertes de valeur montrent une dépréciation probable.

Une perte de valeur doit être comptabilisée en charge au compte de résultat, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode de

projection des flux futurs de trésorerie actualisés sur une durée de 10 ans, augmentée de la valeur terminale calculée sur la base d'une projection à l'infini du *cash flow* opérationnel de la dernière année.

Cette durée est en phase avec l'intensité capitalistique des activités du Groupe et la longévité des outils industriels.

Les *cash flows* prévisionnels sont déterminés après impôt sur la base des éléments suivants, inflatés puis actualisés :

- l'EBITDA issu du Plan Long Terme sur les cinq premières années, puis projeté jusqu'à l'année 10 ;
- les investissements de maintien ;
- et la variation du besoin en fonds de roulement.

Hypothèses, estimations et jugements

Dépréciations des actifs non-courants

Les hypothèses qui servent au calcul des tests de dépréciation émanent des prévisions construites par les opérationnels, au plus près de leur connaissance du marché, du positionnement commercial des activités et des performances de l'outil industriel. Ces prévisions intègrent l'impact de l'évolution prévisible de la consommation cimentière en fonction des données macroéconomiques et sectorielles, des réglementations climatiques mises en place ou prévues, des changements susceptibles de modifier la situation concurrentielle, des technologies connues et maîtrisées apportées aux processus de fabrication ainsi que de l'évolution attendue du coût des principaux facteurs de production contribuant au prix de revient des produits.

Les flux de trésorerie avant frais financiers mais après impôts projetés sont actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC). L'utilisation d'un taux après impôts aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts avec des flux de trésorerie non fiscalisés. Le taux d'actualisation est calculé par pays en tenant compte du coût de l'argent sans risque à long terme, du risque de marché pondéré par un facteur de volatilité sectorielle, d'une prime de taille, ainsi que d'une prime de risque pays, reflétant les risques spécifiques du marché sur lequel opère l'unité génératrice de trésorerie (UGT) concernée.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur d'utilité d'un actif isolé, celle-ci est appréciée au niveau de l'UGT à laquelle l'actif appartient (défini par IAS 36 comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendantes), dans la mesure où les installations industrielles, les produits et les marchés constituent un ensemble cohérent.

L'analyse a ainsi été menée au niveau de chaque zone géographique/marché/activité, et les UGT ont été déterminées en fonction de l'existence ou non d'une intégration verticale entre les activités du Groupe exercées sur la zone concernée.

Ces tests de dépréciation sont sensibles aux hypothèses retenues pour chaque UGT, principalement en matière :

- de taux d'actualisation, tel que précédemment défini ;
- de taux d'inflation, devant refléter l'évolution des prix de vente et des coûts futurs attendus ;
- de taux de marge d'EBITDA normatif ;
- de taux d'investissement à long terme ;
- de taux de croissance à l'infini.

Des tests de sensibilité à l'augmentation ou la diminution d'un point du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus sont réalisés à chaque clôture annuelle afin de mesurer l'incidence sur la valeur des UGT du Groupe. Par ailleurs, le taux d'actualisation intègre une prime de risque pays et une prime de risque sectoriel traduisant la cyclicité de certains facteurs inhérents au secteur d'activité, ce qui permet d'appréhender la volatilité de certaines composantes du prix de revient, sensible notamment aux coûts énergétiques.

Les pertes de valeurs constatées sont réversibles et font l'objet d'une reprise en cas de diminution, à l'exception de celles afférentes aux *goodwills*, qui sont définitives.

La variation des *goodwills* nets s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Ouverture	1 204 814	1 157 232
Variations de périmètre	(4 924)	37 587
Dépréciation	-	(380)
Variations de change	(14 864)	9 727
Autres mouvements	-	649
CLÔTURE	1 185 026	1 204 814

Les *goodwills* se répartissent comme suit par UGT :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	<i>Goodwill</i> (en milliers d'euros)	Taux d'actualisation après impôts retenus pour les tests de dépréciation (en %)	Taux de croissance à l'infini retenu pour les tests de dépréciation (en %)	<i>Goodwill</i> (en milliers d'euros)	Taux d'actualisation après impôts retenus pour les tests de dépréciation (en %)	Taux de croissance à l'infini retenu pour les tests de dépréciation (en %)
UGT Inde	204 733	15,13%	5%	212 964	15,4%	5%
UGT Afrique de l'Ouest Ciment	147 908	13,4% à 21,52%	2% à 4%	151 193	13,9% à 23,3%	2% à 4%
UGT France-Italie	234 348	9,11%	1,5%	234 380	8,7%	2%
UGT Suisse	148 765	9,67%	1,4%	145 011	9%	1,4%
UGT Brésil	166 958	13,49%	3%	158 762	13,9%	3%
UGT États-Unis	128 362	8,91%	2%	132 861	8,7%	1,9%
Autres UGT cumulées	153 953	16,1% à 24,9%	2% à 7%	169 643	17,4% à 22%	2% à 6%
TOTAL	1 185 026			1 204 814		

	31 décembre 2023	
	Dépréciation qu'entraînerait une variation de +1% du taux d'actualisation	Dépréciation qu'entraînerait une variation de -1% du taux de croissance à l'infini
Impact sur les UGT concernées	(12 247)	(1 025)

Les tests de dépréciation réalisés en 2023 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des *goodwills*.

Les tests de sensibilité à une variation de +1% du taux d'actualisation et ceux à une variation de -1% du taux de croissance à l'infini réalisés à la clôture entraînent dans les deux cas une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, principalement dans les deux UGT de la zone Méditerranée.

10.2 Autres immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, droits et logiciels principalement) sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût comprend le coût d'acquisition ou de production et tous les autres coûts directement attribuables engagés pour l'acquisition ou la production de l'actif et pour sa mise en service. Les immobilisations à durée de vie définie sont

amorties sur leur durée d'utilité (durée n'excédant pas 15 ans pour l'essentiel) selon le mode linéaire, ou, s'agissant des droits miniers, au fur et à mesure des extractions.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Les frais de développement répondant aux critères d'activation définis par IAS 38 sont immobilisés.

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et droits similaires	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Au 1^{er} janvier 2022	126 382	71 302	87 757	17 628	303 069
Acquisitions	602	2 330	1 479	7 140	11 552
Cessions	-	(1 550)	-	(133)	(1 684)
Variations de périmètre	-	-	4	-	4
Variations de change	1 601	501	3 238	261	5 601
Autres mouvements	262	11 300	13 975	(10 700)	14 836
Au 31 décembre 2022	128 847	83 882	106 453	14 195	333 378
Acquisitions	2 173	1 120	852	3 693	7 837
Cessions	(1)	(3 721)	(94)	(417)	(4 234)
Variations de change	934	742	245	297	2 217
Autres mouvements ⁽¹⁾	(5)	4 273	(1 723)	(5 808)	(3 263)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	131 948	86 295	105 733	11 959	335 935

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets et droits similaires	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Au 1^{er} janvier 2022	(32 037)	(52 065)	(45 314)	-	(129 416)
Augmentation	(1 910)	(7 539)	(4 432)	-	(13 881)
Diminution	-	331	-	-	331
Variations de périmètre	-	-	(2)	-	(2)
Variations de change	827	(228)	(1 005)	-	(406)
Autres mouvements	-	(422)	(6 516)	-	(6 938)
Au 31 décembre 2022	(33 120)	(59 923)	(57 269)	-	(150 312)
Augmentation	(1 836)	(7 307)	(3 906)	-	(13 050)
Diminution	1	3 547	-	-	3 548
Variations de change	246	(457)	1 104	-	893
Autres mouvements ⁽¹⁾	2	(37)	(2 805)	-	(2 841)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(34 708)	(64 178)	(62 876)	-	(161 762)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	95 727	23 959	49 185	14 195	183 066
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	97 240	22 117	42 857	11 959	174 173

(1) Dont effet de l'application d'IAS 29 pour 0,6 million d'euros.

Les frais de développement immobilisés en 2023 s'élèvent à 0,6 million d'euros (0,3 million d'euros au 31 décembre 2022).

Les frais de recherche et développement inscrits en charges s'élèvent à 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 (4,3 millions d'euros au 31 décembre 2022).

10.3 Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans l'état de la situation financière consolidée au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, en appliquant l'approche par composants prévue par IAS 16. Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant une durée d'utilité différente, ces derniers sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique, selon le mode linéaire, à compter de leur date de mise en service.

Les gisements sont amortis au prorata des tonnages extraits dans l'année par comparaison aux réserves totales estimées.

Certains terrains de sociétés françaises acquis avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation, maintenue dans les comptes, dont l'impact sur les postes concernés n'est pas significatif.

Les intérêts d'emprunts supportés pour financer la réalisation des investissements pendant la période précédant leur mise en service sont immobilisés. Sont également capitalisées les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêts et dans la limite de la charge d'intérêts qui aurait été supportée au titre d'un emprunt en monnaie locale.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes en fonction des catégories d'actifs concernés :

	Actifs Ciment	Actifs Béton et Granulats
Génie civil	15 à 30 ans	15 ans
Gros matériel	15 à 30 ans	10 à 15 ans
Équipements annexes	8 ans	5 à 10 ans
Électricité	15 ans	5 à 10 ans
Automatismes et instrumentations	5 ans	5 ans

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances/acomptes	Total
Au 1^{er} janvier 2022	1 318 783	3 250 156	127 505	448 328	5 144 772
Acquisitions	19 170	65 035	6 104	324 388	414 697
Cessions	(1 927)	(41 499)	(2 674)	(369)	(46 469)
Variations de périmètre	2 370	1 779	7	-	4 156
Variations de change	(1 140)	(64 799)	(376)	19 572	(46 743)
Reclassement	76 630	401 824	(6 396)	(478 178)	(6 120)
Autres mouvements	100 610	362 776	7 358	(82)	470 662
Au 31 décembre 2022	1 514 496	3 975 272	131 529	313 658	5 934 956
Acquisitions	16 224	46 968	2 792	252 335	318 318
Cessions	(3 585)	(31 969)	(1 641)	(336)	(37 531)
Variations de change	(39 412)	(195 442)	(1 014)	(3 135)	(239 002)
Reclassement	86 854	91 519	18 364	(191 163)	5 575
Autres mouvements ⁽¹⁾	43 956	160 721	4 087	5 980	214 745
AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 618 534	4 047 068	154 117	377 340	6 197 060

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations industrielles	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances/acomptes	Total
Au 1^{er} janvier 2022	(658 003)	(2 226 916)	(90 812)	-	(2 975 731)
Augmentation	(52 263)	(152 317)	(6 839)	-	(211 420)
Diminution	1 214	39 720	2 370	-	43 304
Variations de périmètre	(159)	(231)	2	-	(387)
Variations de change	(57)	42 407	873	-	43 224
Reclassement	(3 930)	(3 633)	8 689	-	1 125
Autres mouvements	(39 412)	(284 008)	(6 724)	-	(330 144)
Au 31 décembre 2022	(752 611)	(2 584 977)	(92 442)	-	(3 430 029)
Augmentation	(52 303)	(177 837)	(7 518)	-	(237 658)
Diminution	3 370	29 479	1 583	-	34 432
Variations de change	16 265	136 741	1 523	-	154 529
Reclassement	(16 088)	24 348	(9 470)	-	(1 210)
Autres mouvements ⁽¹⁾	(16 136)	(115 562)	(3 031)	-	(134 729)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(817 503)	(2 687 807)	(109 356)	-	(3 614 666)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	761 885	1 390 295	39 087	313 658	2 504 926
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	801 032	1 359 261	44 762	377 340	2 582 394

(1) Dont effet de l'application d'IAS 29 pour 73,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les immobilisations corporelles en cours s'élevaient à 362 millions d'euros (285 millions d'euros au 31 décembre 2022) et les avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles représentent 16 millions d'euros (29 millions d'euros au 31 décembre 2022). Le montant des engagements contractuels pour

l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à 128 millions d'euros (243 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les intérêts capitalisés s'élevaient à 8,0 millions d'euros (7,2 millions d'euros au 31 décembre 2022).

10.4 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Méthode comptable

Les contrats de location, à l'exception de ceux entrant dans le champ des exemptions prévues par la norme IFRS 16, sont comptabilisés au bilan, dès la mise à disposition de l'actif sous-jacent des contrats, avec la constatation à l'actif d'un droit d'utilisation et au passif d'une obligation locative. La composante services du contrat de location, et notamment celle relative au transport, est identifiée lors de l'analyse et traitée séparément de la composante location. Sont qualifiés de contrat de location tous les contrats qui confèrent au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour au moins 12 mois moyennant une contrepartie.

Les exemptions prévues par la norme IFRS 16 et appliquées par le Groupe, dont les paiements ne sont pas pris en compte dans l'obligation locative et le droit d'utilisation sont les suivantes :

- les paiements relatifs aux contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) ;
- les paiements relatifs aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur (<5 000 US dollars ou équivalent) ;
- les paiements relatifs à la composante de service du contrat de location, dès lors qu'elle est identifiable et mesurable ;
- ainsi que les paiements relatifs aux contrats de location portant sur des actifs incorporels, dont le nombre est très limité.

Les loyers payés au titre de ces contrats ou composantes de contrat sont constatés en charges opérationnelles pendant toute la durée de la location.

La durée des contrats de location correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif, à laquelle s'ajoutent, le cas échéant, des options de renouvellement

dont l'exercice est jugé raisonnablement certain (options de renouvellement en cours d'exercice ou pour lesquelles le Groupe dispose d'un historique statistique de pratiques).

La définition de cette durée exécutoire tient compte aussi bien des aspects contractuels que des aspects économiques dans la mesure où l'existence de pénalités non négligeables en cas de résiliation du preneur sont analysées pour chaque contrat.

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location incluent à l'origine l'obligation locative, les coûts directs initiaux, les loyers prépayés et l'estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état prévus au contrat, et excluent les éventuelles composantes de services. Ils sont amortis conformément aux dispositions d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » linéairement sur la durée la plus courte entre celle du contrat de location retenue et la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, et le cas échéant dépréciés en application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Après la comptabilisation initiale, le droit d'utilisation de l'actif est évalué au coût, sous déduction du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les paiements de loyers associés aux contrats de locations sont comptabilisés en application d'IFRS 16 et donnent lieu au compte de résultat à une charge d'amortissement ainsi qu'à une charge d'intérêts.

L'impact fiscal de l'application d'IFRS 16 donne lieu à comptabilisation d'impôt différé sur le droit d'utilisation et sur la dette locative correspondante.

Hypothèses, estimations et jugements

L'obligation locative est évaluée à l'origine à la valeur actualisée des paiements futurs, qui comprennent la valeur actualisée des paiements de loyers fixes et variables, s'ils dépendent d'un indice ou d'un taux, et des paiements estimés prévus à la fin du contrat, tels que la garantie de valeur résiduelle et l'option d'achat dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé sur la base du taux implicite du contrat, ou à défaut, du taux d'intérêt marginal d'emprunt du preneur à la date de commencement du contrat.

Ce taux d'emprunt marginal tient compte de plusieurs éléments dont la devise et l'échéance du contrat, l'environnement économique du preneur ainsi que de sa solidité financière.

Le Groupe applique des taux correspondants à l'échéance moyenne de remboursement de la dette de loyers, en définissant et utilisant des courbes de taux par durée, tenant compte de la structure des loyers et de la typologie des taux disponibles.

Les activités de location du Groupe

La majorité des contrats de location en vigueur dans le Groupe concernent les véhicules liés directement à l'activité opérationnelle (véhicules de chantiers, transports routiers et véhicules particuliers) et l'immobilier (terrains et bâtiments). En effet, le Groupe loue

des terrains et des bâtiments, principalement pour ses bureaux, ses centrales à béton, ses carrières et ses entrepôts. Les locations concernent également dans une moindre mesure des machines, des équipements et du matériel informatique.

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2022	92 337	82 711	146 473	57 850	379 371
Acquisitions/Augmentations	7 384	4 327	31 339	12 734	55 783
Diminutions	(5 775)	(601)	(37 987)	(10 705)	(55 068)
Variations de change	1 118	637	657	405	2 817
Autres mouvements	572	249	(2 289)	(945)	(2 412)
Au 31 décembre 2022	95 635	87 322	138 193	59 340	380 491
Acquisitions/Augmentations	5 950	8 692	25 138	9 085	48 865
Diminutions	(1 795)	(22 673)	(22 079)	(10 721)	(57 268)
Variations de change	(1 002)	(505)	(1 066)	566	(2 007)
Autres mouvements	(142)	(80)	(50)	(120)	(392)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	98 646	72 756	140 137	58 149	369 688

Amortissements et pertes de valeur <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2022	(33 429)	(47 207)	(80 313)	(23 310)	(184 259)
Augmentation	(6 752)	(7 769)	(27 624)	(12 223)	(54 368)
Diminution	5 570	1 009	32 877	10 705	50 161
Variations de change	(81)	(348)	(1 272)	(231)	(1 931)
Autres mouvements	(316)	(220)	3 151	413	3 029
Au 31 décembre 2022	(35 008)	(54 534)	(73 182)	(24 645)	(187 368)
Augmentation	(6 670)	(6 757)	(25 384)	(13 514)	(52 325)
Diminution	1 175	21 486	19 280	10 633	52 573
Variations de change	512	325	288	(284)	841
Autres mouvements	303	581	1 046	77	2 007
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(39 689)	(38 899)	(77 951)	(27 733)	(184 272)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	60 627	32 788	65 012	34 695	193 122
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	58 956	33 857	62 185	30 416	185 416

La majorité de ces contrats est portée par les entités françaises du Groupe, et dans une moindre mesure par les sociétés américaines, suisses et turques. Les autres pays dans lesquels le Groupe est implanté ont un nombre de contrats peu significatif.

10.5 Immeubles de placement

Méthode comptable

Le Groupe comptabilise ses immeubles de placement au coût historique, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs pratiqués. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité (10 à 25 ans). La juste valeur de ses placements immobiliers est déterminée par les services dédiés du Groupe, assistés d'un

consultant externe, principalement par référence aux prix du marché observés lors de transactions réalisées sur des biens comparables ou publiés par les chambres des notaires locales. Elle est présentée en annexe à chaque clôture annuelle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants bruts	Amortissements et pertes de valeur	Montants nets
Au 1^{er} janvier 2022	59 681	(27 463)	32 218
Acquisitions/Augmentations	66	(1 375)	(1 309)
Cessions/Diminutions	(22)	22	-
Variations de change	1 549	(346)	1 202
Variations de périmètre et autres	4 961	(4 948)	13
Au 31 décembre 2022	66 234	(34 110)	32 124
Acquisitions/Augmentations	403	(734)	(331)
Cessions/Diminutions	(2 610)	42	(2 568)
Variations de change	2 149	(674)	1 475
Variations de périmètre et autres	6	-	6
AU 31 DÉCEMBRE 2023	66 182	(35 477)	30 706
Juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2022			97 821
JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023			96 364

Les produits locatifs des immeubles de placement comptabilisés en « Autres produits et charges ordinaires » (cf. note 6) s'élèvent à 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 (3,8 millions d'euros 31 décembre 2022).

NOTE 11 COENTREPRISES ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

11.1 Participations dans des entreprises associées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Ouverture	80 804	92 774
Quote-part de résultat des entreprises associées	10 129	12 697
Dividendes reçus des participations dans des entreprises associées	(7 489)	(7 057)
Variations de périmètre	231	23 678
Variations de change et autres ⁽¹⁾	1 186	(41 288)
CLÔTURE	84 861	80 804

(1) Les titres de participation détenus dans la société Sinai White Cement ont fait l'objet d'un protocole de vente dont le dénouement devrait aboutir en 2024. Conformément à IFRS 5, les titres de cette société mise en équivalence ont été reclassés sur une ligne intitulée « Actifs destinés à être cédés » pour un montant de 17 millions d'euros.

11.2 Créances et autres actifs non-courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants bruts	Pertes de valeur	Montants nets
Au 1^{er} janvier 2022	252 171	(32 930)	219 241
Acquisitions/Augmentations	28 010	(1 060)	26 950
Cessions/Diminutions	(3 260)	21	(3 240)
Variations de périmètre	(1)	-	(1)
Variations de change	5 535	(1 486)	4 050
Variation constatée en autres éléments du résultat global	(12 443)	(9 701)	(22 144)
Autres	44 796	(1)	44 795
Au 31 décembre 2022	314 806	(45 155)	269 651
Acquisitions/Augmentations	16 559	(20 889)	(4 330)
Cessions/Diminutions	(1 190)	-	(1 190)
Variations de change	4 743	(2 534)	2 210
Variation constatée en autres éléments du résultat global	418	(1 991)	(1 573)
Autres	(29 895)	6 939	(22 956)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	305 441	(63 630)	241 811
<i>Dont titres de participation</i>	64 089	(16 556)	47 533
<i>Dont prêts et créances ^{(1) (2)}</i>	226 526	(47 074)	179 451
<i>Dont instruments financiers (cf. note 16.1.1)</i>	14 827	-	14 827
AU 31 DÉCEMBRE 2023	305 441	(63 630)	241 811

(1) Ciplan :

Dans le cadre de l'acquisition par le groupe Vicat, la société Ciplan a reçu une garantie ferme et irrévocable de la part de son actionnaire minoritaire pour tous les litiges nés ou à venir relatifs à la période antérieure à l'acquisition par Vicat. Cette garantie est comptabilisée à hauteur des provisions constituées au titre des sinistres indemnisables dans les autres actifs non courants à hauteur de 41,4 millions d'euros à fin décembre 2023 (40,8 millions d'euros à fin décembre 2022) (cf. 15.2).

(2) Bharathi Cement :

Au 31 décembre 2023, un montant de 33,0 millions d'euros (y inclus intérêts), faisant l'objet de deux saisies conservatoires sur les comptes d'une société indienne du Groupe, Bharathi Cement, dans le cadre d'une procédure d'enquête diligentée par les autorités administratives et judiciaires sur des faits antérieurs à l'entrée de Vicat à son capital, est comptabilisé dans les « autres créances non courantes ».

Pour mémoire, le partenaire du Groupe dans Bharathi Cement fait l'objet d'une procédure d'enquête menée par le CBI (Central Bureau of Investigation) sur l'origine et le développement de son patrimoine. Dans le cadre de cette enquête, le CBI a déposé en septembre 2012 et au cours de l'année 2013, quatorze procès-verbaux présentant ses allégations. Parmi ceux-ci, quatre concernent également Bharathi Cement (le CBI enquête pour vérifier si les investissements faits par des investisseurs indiens dans cette société ont été réalisés de bonne foi dans le cours normal des affaires et si la concession minière a été attribuée régulièrement).

La procédure a d'abord donné lieu en 2015 à une inscription par l'« Enforcement Directorate » à hauteur de 950 millions de roupies (environ 12 millions d'euros à l'origine) sur un compte bancaire de Bharathi Cement. En 2016, une saisie conservatoire de 1 530 millions de roupies (environ 19 millions d'euros à l'origine) a été réalisée dans le cadre du procès-verbal relatif à la concession minière.

Bien que ces mesures ne soient pas de nature à entraver le fonctionnement de la société, cette dernière exerce ses recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes pour en contester le bien-fondé.

En juillet 2019, la cour d'appel de Delhi a invalidé la saisie conservatoire de 1 530 millions de roupies, demandant la mise en place d'une garantie bancaire préalablement au remboursement des fonds. Cette décision a été confirmée le 27 avril 2022 par la Cour de justice d'Hyderabad. L'Enforcement Directorate a fait appel auprès de la Cour suprême indienne, qui l'a rejeté, et renvoyé l'affaire devant la Cour de justice d'Hyderabad, avec l'injonction faite à l'ED de restituer la garantie bancaire.

Ces saisies conservatoires ne préjugent pas de la décision sur le fond de l'affaire (enquête CBI) qui est toujours en phase d'instruction et n'a donné lieu à ce stade à aucune inculpation. La société n'a pas d'élément conduisant à conclure à l'existence d'un risque financier probable et évaluable.

Compte tenu de la lenteur de la procédure initiée en 2012, la créance relative à ces saisies conservatoires a été reclassée fin 2018 en « autres créances non courantes » (cf. note 12.3).

NOTE 12 ACTIFS CIRCULANTS

12.1 Stocks et en-cours

Méthode comptable

Stock et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré, au plus bas du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation (prix de vente diminué des coûts nécessaires estimés pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements consolidés des biens concourant à la production.

Pour les stocks de produits fabriqués et les en-cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée de charges fixes fondée sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Des dépréciations sont constituées, le cas échéant, sur les stocks pour prendre en compte les pertes probables identifiées à la clôture de l'exercice.

Quotas d'émission

Il n'existe pas, à ce jour, dans le référentiel IFRS, de norme ou interprétation traitant spécifiquement des droits d'émission de gaz à effet de serre. À compter du 1^{er} janvier 2016, le Groupe a décidé de retenir la méthode préconisée par l'ANC depuis 2013,

compatible avec les normes IFRS en vigueur (règlement n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013), qui permet de fournir une information financière plus fiable et pertinente pour refléter le modèle économique des quotas, en supprimant notamment les impacts liés à la volatilité du cours des quotas.

Selon cette méthode, dès lors que les quotas sont destinés à remplir les obligations liées aux émissions (modèle production) :

- les quotas sont comptabilisés en stocks lors de leur acquisition (à titre gratuit ou onéreux). Ils sont sortis au fur et à mesure pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la procédure de restitution ; ou
- à l'occasion de leur cession, et ne sont pas réévalués à la clôture ;
- une dette est comptabilisée à la clôture en cas de déficit de quotas.

Le Groupe n'ayant à aujourd'hui quasiment que des quotas alloués gratuitement par l'État français dans le cadre des Plans nationaux d'affectation des quotas, l'application de ces règles conduit donc à les enregistrer en stock pour une valeur nulle. Par ailleurs, des excédents étant à ce jour constatés par le Groupe, aucune dette n'est comptabilisée au bilan, et en l'absence de cession, aucun montant n'est comptabilisé au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Matières premières et consommables	443 807	(28 858)	414 949	448 837	(28 659)	420 178
En-cours, produits finis et marchandises	159 957	(6 200)	153 756	145 247	(4 630)	140 617
TOTAL	603 764	(35 059)	568 705	594 084	(33 289)	560 795

Les excédents de quotas de CO₂ reçus gratuitement dans le cadre du programme ETS, sont enregistrés en stocks pour une valeur nulle (correspondant à 4 653 milliers de tonnes à fin 2023 et 4 657 milliers de tonnes à fin 2022).

12.2 Créances clients et autres débiteurs

Méthode comptable

Les créances sont évaluées au coût amorti et sont comptabilisées à leur valeur nominale (montant initial de la facture). Les créances font l'objet de dépréciation dans le cadre du modèle fondé sur les pertes attendues défini par la norme IFRS 9 (cf. note 16.2).

Les créances clients peuvent faire l'objet de cessions à des établissements bancaires. Dans ce cas, une analyse de l'opération est menée pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances et notamment celui du risque de crédit, du risque de retard de paiement et du risque de dilution.

Si cet examen met en évidence non seulement le transfert contractuel du droit à recevoir les flux de trésorerie liés aux créances cédées, mais aussi celui de la quasi-totalité des risques et avantages, les créances clients sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée et tous les droits créés ou conservés lors du transfert sont reconnus le cas échéant. Dans la situation inverse, les créances clients sont maintenues dans l'état de la situation financière consolidée.

(en milliers d'euros)	Clients et autres débiteurs	Provisions clients et autres débiteurs	Clients et autres débiteurs net
Au 1^{er} janvier 2022	462 526	(26 307)	436 219
Augmentations	-	(3 475)	(3 475)
Diminutions avec utilisation	-	4 887	4 887
Variations de change	(5 766)	(14)	(5 780)
Variations de périmètre	744	-	744
Variations	31 813	(192)	31 622
Au 31 décembre 2022	489 317	(25 101)	464 216
Augmentations	-	(4 821)	(4 821)
Diminutions avec utilisation	-	5 478	5 478
Variations de change	(31 666)	831	(30 835)
Variations	58 001	(54)	57 948
AU 31 DÉCEMBRE 2023	515 652	(23 666)	491 986
<i>Dont échu :</i>			
■ depuis moins de trois mois	104 295	(1 102)	103 193
■ depuis plus de trois mois	26 394	(13 310)	13 084
<i>Dont non échu :</i>			
■ à moins d'un an	383 053	(7 528)	375 525
■ à plus d'un an	1 910	(1 726)	184
AU 31 DÉCEMBRE 2023	515 652	(23 666)	491 986

Le Groupe n'est pas dépendant de ses principaux clients et aucun d'entre eux ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

Cession de créances en France

Au cours du quatrième trimestre 2023, le Groupe a procédé à une cession de créances sans recours à hauteur de 72 millions d'euros

(75 millions d'euros en 2022). Cette cession concerne des créances portées par des sociétés françaises du Groupe. Conformément à la norme IFRS 9, les créances concernées sont décomptabilisées dans la mesure où les conditions contractuelles signées avec le factor font ressortir le transfert des flux de trésorerie au factor et le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à ces créances.

12.3 Autres créances

(en milliers d'euros)	Autres créances		Provisions autres créances		Total autres créances net
	fiscales	Créances sociales	Autres créances		
Au 1^{er} janvier 2022	65 039	3 920	138 489	(973)	206 475
Augmentations	-	-	394	(158)	236
Diminutions avec utilisation	-	-	(418)	26	(392)
Variations de change	438	17	(4 456)	11	(3 989)
Variations de périmètre	857	-	1 670	-	2 527
Autres mouvements	(3 110)	265	2 715	(37)	(167)
Au 31 décembre 2022	63 225	4 203	138 394	(1 132)	204 690
Augmentations	-	-	347	(5 742)	(5 394)
Diminutions avec utilisation	-	-	(2 224)	59	(2 165)
Variations de change	(2 427)	10	(5 201)	9	(7 610)
Autres mouvements	18 017	(174)	(13 877)	-	3 965
AU 31 DÉCEMBRE 2023	78 815	4 038	117 439	(6 805)	193 487
<i>Dont échu :</i>					
■ depuis moins de trois mois	1 777	668	6 974	(34)	9 385
■ depuis plus de trois mois	2 092	12	5 564	(3 755)	3 913
<i>Dont non échu :</i>					
■ à moins d'un an	61 927	3 357	90 831	(3 012)	153 103
■ à plus d'un an	13 018	-	14 073	(5)	27 086
AU 31 DÉCEMBRE 2023	78 815	4 037	117 443	(6 806)	193 487

NOTE 13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Méthode comptable

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme (ayant une échéance inférieure à trois mois et ne présentant pas de risque de variation de valeur). Ces derniers sont valorisés à leur valeur de marché à la clôture.

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie, est constituée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Disponibilités	100 407	111 376
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme <3 mois	393 140	392 221
Trésorerie et équivalents de trésorerie	493 547	503 597
Découverts bancaires	(54 315)	(32 251)
TRÉSORERIE NETTE	439 232	471 347

NOTE 14 CAPITAL SOCIAL

Méthode comptable

Actions d'autocontrôle

Conformément à IAS 32, les actions propres Vicat sont inscrites en déduction des capitaux propres.

Le capital social de Vicat est composé de 44 900 000 actions ordinaires de 4 euros entièrement libérées dont 517 713 actions détenues en propre au 31 décembre 2023 (642 739 au 31 décembre 2022) acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires, et dans le cadre de la cession par Heidelberg Cement de sa participation de 35% dans Vicat en 2007. La société est principalement détenue et contrôlée par la holding Parfininco.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix, à l'exception des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à qui est attribué un droit de vote double.

Le dividende versé au cours des exercices 2023 et 2022 au titre des exercices 2022 et 2021 s'est élevé à 1,65 euro par action soit au total 74 085 milliers d'euros. Le dividende proposé par

le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2 euros par action, soit au total 89 800 milliers d'euros.

Le résultat net par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice (part du Groupe) et le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exception des actions propres d'autocontrôle. Ce résultat net par action est ajusté des effets de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives comme le sont les actions gratuites (cf. note 5).

Depuis le 30 juin 2018, et pour une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, Vicat a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi du 20 septembre 2008 à Oddo BHF (Natixis Securities auparavant).

Au 31 décembre 2023, les moyens suivants figurent au compte de liquidité : 34 117 titres Vicat et 1 197 milliers d'euros.

NOTE 15 PROVISIONS

15.1 Avantages au personnel

Méthode comptable

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi en application des dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les réglementations, usages et accords contractuels en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés consolidées du Groupe, prévoient différents avantages postérieurs à l'emploi : indemnités de départ en retraite, compléments de retraite, ainsi que d'autres avantages à long terme (couverture de dépenses médicales au bénéfice des retraités, etc.).

Les régimes à prestations définies, qui comprennent tous les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, autres que ceux à cotisations définies, constituent un engagement futur pour le Groupe.

Les engagements correspondants font l'objet d'un calcul actuariel (évolution des salaires, mortalité, rotation...) selon la méthode des unités de crédits projetées, conformément aux usages et aux clauses prévues par les conventions collectives et la législation en vigueur.

Certains régimes de retraite à prestations définies, principalement aux États-Unis et en Suisse sont couverts pour tout ou partie par des actifs dédiés qui sont composés pour l'essentiel d'actions et d'obligations. Les positions des régimes sont intégralement provisionnées dans l'état de la situation financière, après déduction, le cas échéant, de la juste valeur de ces actifs investis, dont le montant peut être ajusté

compte tenu du mécanisme de l'« *asset ceiling* ». En cas d'excédent d'actif (régime surfinancé), celui-ci n'est comptabilisé dans l'état de la situation financière que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs effectivement disponibles pour le Groupe, et dans la limite du plafond défini par la norme.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations, qui sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les écarts actuariels résultent du changement d'hypothèses actuarielles et/ou d'écarts constatés entre ces hypothèses et la réalité. Les écarts actuariels se rapportant aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables au compte de résultat.

Dans le cadre de la comptabilisation des écarts actuariels, en application de l'option offerte par IFRS 1, le Groupe avait choisi de mettre à zéro ces derniers liés aux avantages au personnel non encore reconnus dans le bilan de transition par imputation sur les capitaux propres.

Hypothèses, estimations et jugements

L'évaluation de la valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi, dans le cadre des régimes à prestation définis, dépend des hypothèses actuarielles, qu'elles soient démographiques et financières, retenues par le Groupe.

Les taux d'actualisation sont déterminés conformément aux principes édictés par la norme IAS 19 révisée, soit par référence à un taux de marché à la date de clôture, fondé sur le rendement des obligations d'entreprise de haute qualité mises au sein de la zone monétaire

concernée. Ils sont déterminés sur la base de courbes de taux élaborées par des experts externes à partir de panels d'obligations publiques notées AA.

Lorsque le marché des obligations privées d'une zone n'est pas suffisamment liquide, la norme IAS 19 révisée préconise d'utiliser comme référence les obligations d'État.

Dans tous les cas, les indices de référence utilisés sont de durée comparable à celle des engagements.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Régimes de retraites et indemnités de fin de carrière (IFC)	39 266	37 543
Autres avantages	48 779	48 812
Total provisions retraites et autres avantages	88 045	86 355
Actifs des régimes	-	-
PASSIF NET	88 045	86 355

Description des principaux régimes du Groupe

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe se trouvent en Suisse, aux États-Unis et en France. Ils sont, pour la plupart, préfinancés à travers la souscription de contrats d'assurance ou l'affiliation à un fonds de pension. Les modalités de financement sont conformes aux législations locales, notamment sur les niveaux de financement minimum des droits passés. Étant donné la matérialité des engagements, le Groupe procède chaque année à une mise à jour des évaluations actuarielles afin de refléter le coût de ces dispositifs. Plus précisément, les principaux régimes à prestation définie à l'échelle du Groupe se présentent de la manière suivante :

- **France** : Dans les filiales françaises, il existe plusieurs dispositifs relatifs aux engagements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi. Il s'agit, d'une part, de plans d'indemnités de départ à la retraite, ouverts à l'ensemble des salariés, dont le montant correspond à la moyenne du salaire mensuel brut des 12 derniers mois, calculé au prorata de l'ancienneté dans le Groupe et aux spécificités relatives à la convention collective à laquelle sont rattachés les salariés. D'autre part, des plans de médailles du travail prévoient le versement d'une somme forfaitaire récompensant l'ancienneté des salariés selon les échelons suivants : 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans.

La durée des plans est estimée à 10 ans pour les filiales françaises.

- **États-Unis** : Les plans de retraite sont affiliés à des fonds de pension indépendants en charge de collecter et d'investir les cotisations. Les prestations sont versées en cas de départ à la retraite, d'invalidité ou de décès.

La durée des plans est estimée à 14 ans pour les filiales américaines. Outre les pensions de retraite, les salariés bénéficient également de plans de prévoyances santé, postérieurs à l'emploi, qui couvrent un large panel de frais médicaux (consultations, dentiste, ophtalmologie, etc.). Les prestations accordées dépendent des notations et de l'âge de renouvellement.

- **Suisse** : Les plans couvrent des prestations versées au titre des départs à la retraite, en cas de licenciement, d'invalidité ou de décès, sous forme de rente ou de capital. La collecte et la gestion des contributions des employeurs et des employés sont confiées à une fondation dédiée.

La durée des plans est estimée à 12 ans pour les filiales suisses.

La durée moyenne de l'ensemble des régimes est de 11 ans. Le montant des cotisations qu'il est prévu de verser aux régimes au cours du prochain exercice s'élève à 10 millions d'euros.

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Valeur actualisée des obligations financées	389 758	49 203	438 961	362 448	48 812	411 260
Juste valeur des actifs des régimes	(409 912)	-	(409 912)	(388 168)	-	(388 168)
Situation nette	(20 155)	49 203	29 049	(25 720)	48 812	23 092
Limitation de reconnaissance des actifs de couverture	58 996	-	58 996	63 263	-	63 263
PASSIF NET	38 841	49 203	88 045	37 543	48 812	86 355

Composante de la charge annuelle nette

	2023			2022		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(8 373)	(1 420)	(9 793)	(10 042)	(2 683)	(12 725)
Coût financier	(12 308)	(2 434)	(14 743)	(4 415)	(2 010)	(6 425)
Produit d'intérêts sur actifs	10 323	-	10 323	2 946	-	2 946
Réductions et liquidation	(629)	(13)	(642)	(632)	-	(632)
Total charge avec impact compte de résultat	(10 987)	(3 868)	(14 855)	(12 143)	(4 694)	(16 836)
Écarts actuariels sur actifs de couverture	17 446	-	17 446	(39 940)	-	(39 940)
Écarts d'expérience	(2 627)	1 219	(1 408)	(21 644)	3 161	(18 483)
Écarts d'hypothèses démographiques	58	-	58	1 049	(327)	722
Écarts d'hypothèses financières	(19 659)	(1 394)	(21 053)	71 355	16 995	88 350
Total charge avec impact autres éléments du résultat global	(4 783)	(175)	(4 958)	10 820	19 829	30 649
TOTAL CHARGE DE L'EXERCICE	(15 770)	(4 043)	(19 813)	(1 323)	15 135	13 813

Variation des actifs financiers de couverture des régimes

Régimes de retraites et IFC <i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Juste valeur des actifs au 1^{er} janvier	388 168	407 531
Produit d'intérêts sur actifs	10 323	2 946
Cotisations payées	12 018	11 026
Différences de conversion	19 550	20 093
Prestations payées	(28 230)	(20 129)
Gains et pertes actuariels	8 083	(33 299)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	409 912	388 168

Analyse des actifs de couverture par nature et pays au 31 décembre 2023

Répartition des actifs de couverture	France	Suisse	États-Unis	Inde	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1,4%	-	-	5 025
Instruments de capitaux propres	-	25,6%	-	-	91 877
Instruments de dettes	-	30,0%	-	-	107 667
Biens immobiliers	-	29,0%	-	-	104 079
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	96,5%	-	103,3%	80,5%	2 340
Autres	-	27,6%	-	-	98 924
TOTAL	96,5%	113,6%	103,3%	80,5%	409 912
ACTIFS DE COUVERTURE (EN MILLIERS D'EUROS)	26	359 062	48 679	2 146	409 912

Variation du passif net

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023			2022		
	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total	Régimes de retraites et IFC	Autres avantages	Total
Passif net au 1^{er} janvier	37 543	48 812	86 355	44 579	63 231	107 810
Charge de l'exercice	15 770	4 043	19 813	1 323	(15 135)	(13 813)
Cotisations payées	(7 477)	-	(7 477)	(6 589)	-	(6 589)
Différences de conversion	(2 250)	(1 719)	(3 969)	199	3 921	4 120
Prestations payées par l'employeur	(3 256)	(2 420)	(5 676)	(2 008)	(2 984)	(4 992)
Autres	(1 065)	63	(1 002)	39	(220)	(181)
PASSIF NET AU 31 DÉCEMBRE	39 266	48 779	88 045	37 543	48 812	86 355

Principales hypothèses actuarielles	France	Europe (hors France)	États-Unis	Turquie et Inde	Afrique de l'ouest et Moyen-Orient
Taux d'actualisation					
2023	3,3%	1,5% à 4%	5,0%	7,3% à 18%	5% à 26%
2022	3,8%	2,3% à 3,5%	5,3%	7,4% à 10%	18,0%
Taux d'évolution des coûts médicaux					
2023	-	-	7,52% à 4,5%	-	-
2022	-	-	6,84% à 4,5%	-	-

Analyses de sensibilité

Les principaux facteurs de volatilité du bilan sont le taux d'actualisation et le taux d'évolution des coûts médicaux.

La sensibilité de la valeur de l'obligation à fin 2023 correspondant à une variation de +/-50 points de base du taux d'actualisation est de respectivement -23,7 et +26,2 millions d'euros.

La sensibilité de la valeur de l'obligation à fin 2023 correspondant à une variation de +/-1% du taux d'évolution des coûts médicaux est de respectivement -5,3 et +6,4 millions d'euros.

15.2 Autres provisions

Méthode comptable

Conformément à IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un fait générateur antérieur à la clôture qui entraînera une sortie de ressources sans contrepartie attendue après la clôture, et pouvant être estimée de manière fiable.

Les autres provisions incluent notamment les provisions pour remise en état des sites, constituées pour la plupart au fur et à mesure de l'exploitation des carrières et comprenant les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrière.

Les provisions font l'objet d'une actualisation, conformément à IAS 37, lorsque son effet est significatif. Les effets de cette actualisation sont enregistrés en résultat financier.

(en milliers d'euros)	Reconstitution des sites	Démolitions	Autres risques ⁽¹⁾	Autres charges	Total
Au 1^{er} janvier 2022	61 210	476	46 678	6 992	115 355
Augmentations	4 629	-	24 257	4 369	33 255
Diminutions avec utilisation	(3 506)	-	(11 027)	(545)	(15 078)
Diminutions sans utilisation	-	-	-	(786)	(786)
Variations de change	1 835	23	2 122	(1 166)	2 815
Autres mouvements	340	-	102	(21)	422
Au 31 décembre 2022	64 508	500	62 132	8 844	135 983
Augmentations	3 815	-	13 304	14 524	31 644
Diminutions avec utilisation	(2 363)	(65)	(9 678)	(1 195)	(13 300)
Diminutions sans utilisation	-	-	-	(335)	(335)
Variations de change	2 537	28	852	(687)	2 731
Autres mouvements	94	-	(493)	(94)	(493)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	68 590	463	66 117	21 058	156 229
Dont à moins d'un an	33	-	6 851	15 059	21 943
Dont à plus d'un an	68 558	463	59 266	5 999	134 286

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat au 31 décembre 2023	Dotations	Reprises sans utilisation
Résultat d'exploitation	22 514	-
Résultat hors exploitation	9 130	(335)

(1) Les autres risques incluent au 31 décembre 2023 :

- Un montant global de provisions constatées dans les comptes de Ciplan (Brésil) à hauteur de 38,8 millions d'euros (35,2 millions d'euros au 31 décembre 2022) concernant majoritairement :
 - des litiges fiscaux sur des éléments antérieurs à l'acquisition, principalement liés aux évaluations fiscales des exercices de 2014 à 2018 (14,2 millions d'euros) et aux discussions sur l'inconstitutionnalité de l'augmentation du taux de la PLS (8,9 millions d'euros), pour les années 1999 à 2004 (23,1 millions d'euros),
 - des litiges sociaux et prud'homaux à la suite du départ d'anciens salariés (2,2 millions d'euros),
 - des litiges civils portant sur des amendes et réclamations contestées par la Société (1,5 million d'euros),
 - du litige minier (11,9 millions d'euros).

Dans le cadre de l'acquisition par le groupe Vicat, la société Ciplan a reçu une garantie ferme et irrévocable de la part de ses partenaires brésiliens pour tous les litiges nés ou à venir relatifs à la période antérieure à l'acquisition par Vicat. Cette garantie est comptabilisée dans les autres actifs non courants à hauteur de 41,4 millions d'euros (voir note 11.2), au titre d'une part des sinistres indemnifiables comptabilisés en provision pour un montant de 37,0 millions d'euros (34,1 millions d'euros au 31 décembre 2022) et d'autre part, au titre de contributions fiscales comptabilisées en dettes fiscales supérieures à un an (4,5 millions d'euros).

- Un montant de 14,6 millions d'euros (13,9 millions d'euros au 31 décembre 2022) correspondant au montant estimé de la franchise concernant des sinistres survenus aux États-Unis dans le cadre d'accidents du travail, et qui devra être prise en charge par le Groupe.
- Le solde résiduel des autres provisions pour risques s'élevant à 12,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 (13 millions d'euros au 31 décembre 2022) correspond au cumul des autres provisions qui, prises individuellement, ne sont pas matérielles.

NOTE 16 ENDETTEMENT NET ET INSTRUMENTS FINANCIERS

16.1 Dettes financières nettes et options de ventes

Les passifs financiers se ventilent comme suit au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes financières à plus d'un an	1 401 696	1 658 657
Options de vente à plus d'un an	14 877	14 116
Obligations locatives à plus d'un an	155 718	161 045
Dettes financières et options de vente à plus d'un an	1 572 290	1 833 817
Instrument financier actif à plus d'un an – cf. note 11	(14 827)	(37 571)
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF À PLUS D'UN AN	1 557 463	1 796 246
Dettes financières à moins d'un an	335 956	242 161
Obligations locatives à moins d'un an	45 153	47 537
Dettes financières et options de vente à moins d'un an	381 109	289 698
Instrument financier actif à moins d'un an ⁽¹⁾	(8 491)	(1 527)
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF À MOINS D'UN AN	372 618	288 171
Total des dettes financières nets d'instruments financiers actif ⁽¹⁾	1 915 205	2 070 302
Total des options de vente	14 877	14 116
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NETS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIF	1 930 081	2 084 417

(1) Au 31 décembre 2023, les instruments financiers actifs (23,3 millions d'euros au 31 décembre 2023) sont présentés dans les actifs non courants (cf. note 11.2.) pour la part supérieure à un an (14,8 millions d'euros au 31 décembre 2023) et dans les autres créances pour la part inférieure à un an (8,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

La variation par nature des dettes financières nettes et options de vente s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes financières et options de vente >1 an	Instrument financiers actif >1 an	Obligations locatives >1 an	Dettes financières et options de vente <1 an	Instrument financiers actif <1 an	Obligations locatives <1 an	Total
Au 1^{er} janvier 2022	1 291 434	-	159 883	371 119	(15 892)	55 502	1 862 046
Émissions	419 811	-	48 390	42 387	-	7 394	517 981
Remboursements	(9 624)	-	(13 743)	(128 703)	-	(44 671)	(196 741)
Variations de change	5 332	-	1 520	(25 282)	601	(437)	(18 265)
Autres mouvements	(34 180)	(37 571)	(35 005)	(17 360)	13 764	29 749	(80 603)
Au 31 décembre 2022	1 672 772	(37 571)	161 045	242 161	(1 527)	47 537	2 084 417
Émissions	164 010	-	43 955	6 067	-	4 909	218 941
Remboursements	(264 082)	-	(15 500)	(65 111)	-	(35 835)	(380 530)
Variations de change	10 152	-	(942)	(26 249)	(1)	(497)	(17 537)
Autres mouvements	(166 279)	22 744	(32 840)	179 089	(6 963)	29 038	24 789
AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 416 572	(14 827)	155 718	335 956	(8 491)	45 153	1 930 081

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Endettement brut	1 915 205	2 070 302
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 13)	(493 547)	(503 597)
ENDETTEMENT NET	1 421 658	1 566 705

16.1.1 Dettes financières

Répartition des dettes financières par catégories et échéances

Au 31 décembre 2023							
(en milliers d'euros)	Total	2024	2025	2026	2027	2028	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 613 499	233 105	213 222	145 751	30 421	451 229	539 769
Dont instruments financiers Actif	(23 318)	(8 491)	-	(2 991)	(10 454)	-	(1 382)
Dont instruments financiers Passif	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	21 289	15 061	3 650	572	741	741	524
Obligations locatives	200 870	45 153	49 439	21 885	14 591	10 828	58 975
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	79 547	79 547	-	-	-	-	-
DETTES FINANCIÈRES	1 915 205	372 866	266 311	168 208	45 753	462 799	599 268
Dont billets de trésorerie	405 500	-	-	-	-	405 500	-

Au 31 décembre 2022							
(en milliers d'euros)	Total	2023	2024	2025	2026	2027	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 783 092	167 717	241 008	700 896	146 297	1 383	525 790
Dont instruments financiers Actif	(39 098)	(1 527)	(7 703)	-	(5 665)	(21 843)	(2 360)
Dont instruments financiers Passif	675	316	71	-	55	211	22
Emprunts et dettes financières divers	25 644	19 933	3 308	564	773	773	295
Obligations locatives	208 580	47 537	33 136	23 589	17 762	12 220	74 337
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	52 986	52 986	-	-	-	-	-
DETTES FINANCIÈRES	2 070 302	288 172	277 452	725 049	164 832	14 375	600 422
Dont billets de trésorerie	438 500	-	-	438 500	-	-	-

Les dettes financières à moins d'un an sont principalement composées du financement *Schuldschein* en France, de lignes bilatérales en Afrique de l'Ouest, de dettes IFRS 16, ainsi que des soldes créditeurs de banque.

Réconciliation des dettes financières avec le tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Variation monétaire			Variation non monétaire		Total
	Ouverture	Émissions	Remboursements	Variation de change	Autres mouvements	
Dettes financières et options de vente >1 an	1 291 434	419 811	(9 624)	5 332	(34 180)	1 672 772
Instruments financiers actif >1 an	-	-	-	-	(37 571)	(37 571)
Obligations locatives >1 an	159 883	-	(13 743)	1 520	13 384	161 045
Dettes financières et options de vente <1 an	371 119	42 387	(128 703)	(25 282)	(17 360)	242 161
Instruments financiers actif <1 an	(15 892)	-	-	601	13 764	(1 527)
Obligations locatives <1 an	55 502	-	(44 671)	(437)	37 143	47 537
Au 31 décembre 2022	1 862 046	462 197	(196 741)	(18 265)	(24 819)	2 084 418
Dettes financières et options de vente >1 an	1 672 772	164 010	(264 082)	10 152	(166 279)	1 416 572
Instruments financiers actif >1 an	(37 571)	-	-	-	22 744	(14 827)
Obligations locatives >1 an	161 045	-	(15 500)	(942)	11 115	155 718
Dettes financières et options de vente <1 an	242 161	6 067	(65 111)	(26 249)	179 089	335 956
Instruments financiers actif <1 an	(1 527)	-	-	(1)	(6 963)	(8 491)
Obligations locatives <1 an	47 537	-	(35 835)	(497)	33 948	45 153
AU 31 DÉCEMBRE 2023	2 084 418	170 077	(380 530)	(17 537)	73 653	1 930 081

Caractéristiques des emprunts et dettes financières (devises et taux)

Selon la devise (après swap de devises)

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Euro	1 358 281	1 624 715
Dollar américain	37 609	38 201
Livre turque	14 708	58 426
Franc CFA	185 391	124 571
Franc suisse	212 451	103 943
Ouguiya mauritanien	70	5 274
Livre égyptienne	25 228	30 364
Roupie indienne	31 046	34 288
Tengué Kazakh	180	288
Real Brésilien	50 242	50 231
TOTAL	1 915 205	2 070 302

Selon le taux

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux fixe	982 963	1 020 965
Taux variable	932 242	1 049 336
TOTAL	1 915 205	2 070 302

Le taux d'intérêt moyen de l'endettement brut au 31 décembre 2023 est de 3,97%, en hausse par rapport au 31 décembre 2022 (3,56%). La maturité moyenne de la dette au 31 décembre 2023 est égale à 5,4 ans (4,9 au 31 décembre 2022).

16.1.2 Les options de vente consenties aux minoritaires sur actions de filiales consolidées

Méthode comptable

En application des normes IAS 27 et IAS 32, les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont enregistrées dans les passifs financiers pour la valeur actuelle de leur prix d'exercice estimé avec en contrepartie une réduction des intérêts minoritaires correspondants.

Le différentiel entre la valeur de l'option et le montant des intérêts minoritaires est constaté :

- en *goodwill*, pour les options émises avant le 1^{er} janvier 2010 ;
- en diminution des capitaux propres – part du Groupe – pour les options émises après le 1^{er} janvier 2010.

Aucun impact n'est enregistré dans le compte de résultat hormis l'impact de l'actualisation annuelle de la dette constatée dans le résultat financier ; le résultat – part du Groupe – reste calculé sur la base du pourcentage détenu dans les filiales concernées, sans prise en compte du pourcentage d'intérêt attaché aux options de vente.

Hypothèses, estimations et jugements

La dette est estimée en fonction des données contractuelles disponibles (prix, formule...) et tout autre élément pertinent pour son évaluation. Sa valorisation est revue à chaque clôture et les variations ultérieures de la dette sont constatées :

- soit en contrepartie du *goodwill* (options émises avant le 1^{er} janvier 2010) ;
- soit en contrepartie des capitaux propres part du Groupe (options émises après le 1^{er} janvier 2010).

Au 31 décembre 2023, plusieurs accords entre Vicat et les actionnaires minoritaires de plusieurs filiales comportent des options de vente exerçables à tout moment. Ces options de vente s'élèvent à 14,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 et correspondent à la valeur actualisée du prix d'exercice de ces dernières.

16.2 Instruments financiers

Méthode comptable

Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers, lors de leur comptabilisation initiale, conformément aux dispositions prévues par IFRS 9 qui repose sur une approche basée d'une part sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs et d'autre part sur le modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention.

En pratique, pour le groupe Vicat, le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels conduit à distinguer d'une part les instruments de nature prêt ou créance, dont l'évaluation est fonction du modèle de gestion dans lequel s'inscrit leur détention, et d'autre part les instruments de capitaux propres.

La norme prévoit ainsi trois catégories pour les prêts et créances, chacune associée à un mode de gestion distinct :

- les actifs financiers évalués au coût amorti, dont l'objectif est de les détenir pour percevoir les flux de trésorerie contractuels. C'est le cas notamment de l'essentiel des prêts et des créances ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, dont l'objectif est de les détenir à la fois pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et de les vendre ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour ceux ne correspondant à aucun des deux modèles économiques ci-dessus.

Toutes les opérations d'achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction.

Les instruments de nature créance font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues sur la totalité de la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit étant appréhendé et apprécié sur la base de données historiques et des informations disponibles à la clôture.

Passifs financiers

Le Groupe classe ses passifs financiers non dérivés, lors de leur comptabilisation initiale, en passifs financiers évalués au coût amorti. Ils comprennent principalement les emprunts, les autres financements, les découverts bancaires. Le Groupe n'a pas de passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Instruments dérivés et relations de couverture

Le Groupe utilise des instruments de couverture pour réduire son exposition aux variations de taux d'intérêts et de cours de change résultant de ses activités opérationnelles, de financement et d'investissement.

Ces opérations de couverture sont réalisées au moyen d'instruments financiers dérivés. Le Groupe utilise des swaps et caps de taux d'intérêts pour gérer son exposition aux risques de taux et des contrats de change à terme et swaps de devises pour couvrir l'exposition au risque de change.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés par le Groupe exclusivement à des fins de couverture économique et aucun instrument n'est détenu à des fins spéculatives.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme ou d'un flux de trésorerie est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon le type de relation de couverture :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecteraient le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple vente ou achat attendu, opération future « hautement probable ») et qui affecterait le résultat net présenté.

L'application de la comptabilité de couverture entraîne les conséquences suivantes :

- en cas de documentation d'une relation de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée en compte de résultat, venant se compenser avec la réévaluation à la juste valeur du risque couvert. Le résultat est impacté de la seule part inefficace de la couverture ;
- en cas de documentation d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la variation de juste valeur du dérivé de couverture est enregistrée initialement en capitaux propres pour la part efficace et directement en compte de résultat pour la part inefficace de la variation. Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont transférées en compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

Hypothèses, estimations et jugements

Actifs financiers

Les instruments de capitaux propres sont, en application d'IFRS 9, des actifs financiers évalués à la juste valeur, dont les variations sont à enregistrer en résultat ou en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat, suivant l'option retenue à l'origine, titre par titre. Pour certains titres non consolidés non cotés, la méthode du coût a cependant été maintenue dans la mesure où elle constitue la meilleure approximation disponible de la juste valeur.

Instruments dérivés et relations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan et sont estimés à partir des modèles de valorisation suivants :

- la valeur de marché des swaps de taux, swaps de change et des opérations d'achats/ventes à terme est calculée à partir d'une actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés, retraités le cas échéant des intérêts courus non échus ;

- les options de taux sont réévaluées sur la base du modèle Black and Scholes en intégrant les paramètres de marché existants à la clôture.

Conformément à IFRS 13, les risques de contrepartie ont fait l'objet d'une estimation. L'impact de l'ajustement de crédit de valeur (CVA ou exposition en cas de défaut de la contrepartie) et de l'ajustement de débit de valeur (DVA ou exposition de la contrepartie en cas de défaut du Groupe) sur l'évaluation des instruments dérivés a été estimé en retenant une exposition au défaut calculée selon la méthode des « add-ons forfaitaires », une perte en cas de défaut de 40% et une probabilité de défaut déterminée à partir des ratings des banques ou de celui estimé du Groupe. L'impact sur la juste valeur n'est pas matériel et n'a pas été intégré à la valeur de marché des instruments financiers telle que présentée ci-dessus.

Le groupe Vicat a continué sans difficulté à gérer ses instruments de couverture et son risque de liquidité durant tout l'exercice comme en témoignent les éléments ci-dessous :

Risque de change

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays et dans leur propre monnaie. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations d'importation et d'exportation effectuées par les sociétés dans des devises différentes de leur monnaie de compte sont, le plus souvent, couvertes par des opérations d'achat et de vente à terme de devises. Les financements intragroupes font l'objet, lorsque cela est possible, de couvertures de change par les sociétés lorsque la devise de l'emprunt est différente de la monnaie fonctionnelle.

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition du montant total des actifs et passifs en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	USD	EUR	CHF
Actifs	142 262	113 000	-
Passifs et commandes engagées	(164 753)	(127 189)	(6 143)
Position nette avant gestion	(22 491)	(14 189)	(6 143)
Couvertures	7 090	2 666	1 280
Position nette après gestion	(15 401)	(11 523)	(4 863)

Risque de taux

L'endettement à taux variable est couvert au moyen de caps sur des durées d'origine de un, cinq, sept et dix ans.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs et passifs financiers et ses liquidités. Cette exposition correspond aux risques de cours pour les éléments d'actif et de passif financier à taux fixe, et aux risques de flux de trésorerie liés aux éléments d'actif et de passif à taux variable.

Le Groupe estime qu'une variation uniforme de 100 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Groupe comme le fait apparaître le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact en résultat avant impôt ⁽¹⁾	Impact en capitaux propres (hors impact résultat) avant impôt ⁽²⁾
Impact d'une variation de +100 bps de taux d'intérêt	(5 463)	(223)
Impact d'une variation de -100 bps de taux d'intérêt	5 646	222

(1) Un montant de signe positif correspond à une baisse des frais financiers.

(2) Un montant de signe négatif correspond à une baisse de la dette.

Risque de liquidité

Le Groupe a finalisé le refinancement anticipé de ses lignes de liquidité qui arrivaient à échéance fin 2024 et début 2025.

En particulier, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué et a augmenté son montant de 550 millions d'euros à 600 millions d'euros et a également refinancé et augmenté ses lignes bilatérales bancaires passant ainsi de 240 millions d'euros à 280 millions d'euros. L'ensemble de ces lignes ont une échéance de cinq ans, renouvelable deux fois pour une période d'un an.

Ces nouvelles lignes, au format « *Sustainability-Linked Loan* », sont alignées sur les objectifs de décarbonation du groupe Vicat à horizon 2030.

En parallèle, le Groupe bénéficie d'une ligne de liquidité additionnelle de 20 millions d'euros d'échéance deux ans, non incluse dans ce renouvellement.

Le Groupe dispose de lignes de financement confirmées, non utilisées et non affectées à la couverture du risque de liquidité sur les billets de trésorerie pour un montant de 683 millions d'euros au 31 décembre 2023 (400 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le Groupe dispose également d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 550 millions d'euros, utilisé à hauteur de 405,5 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les billets de trésorerie qui constituent des instruments de crédit court terme sont adossés à des lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme dans le bilan consolidé.

Le risque lié à l'impossibilité de placer les billets de trésorerie sur le marché est couvert par des lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant équivalent à celui des billets émis, soit 550 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Certains contrats de financement à moyen ou long terme contiennent des clauses particulières (*covenants*) imposant notamment le respect de ratios financiers, déclarés tous les semestres, et pouvant conduire à une demande de remboursement anticipé (clause d'accélération) en cas de non-respect. Ces *covenants* portent notamment sur des ratios relatifs à la rentabilité (« *leverage* » correspondant à l'endettement net/EBITDA consolidé) et à la structure financière (« *gearing* » correspondant à l'endettement net/capitaux propres consolidés) du Groupe ou des filiales concernées. Pour les besoins du calcul des *covenants*, l'endettement net est déterminé hors options de vente accordées aux minoritaires. Par ailleurs, la marge appliquée à certains financements est fonction du niveau atteint sur l'un de ces ratios.

Compte tenu du nombre réduit de sociétés concernées, pour l'essentiel Vicat SA société mère du Groupe, du faible niveau de « *gearing* » (47,13%) et de « *leverage* » (1,92), et de la liquidité du bilan du Groupe, l'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2023, le Groupe respecte l'ensemble des ratios visés par les *covenants* contenus dans les contrats de financement.

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés est le suivant à fin décembre 2023 :

(en milliers de devises)	Valeur nominale (en devises)	Valeur nominale (en euros)	Valeur de marché (en euros)	Maturité résiduelle		
				<1 an (en euros)	1-5 ans (en euros)	>5 ans (en euros)
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE						
Instruments de taux d'intérêt						
■ Caps Euro	714 500 €	714 500	21 684	3 829	16 473	1 382
INSTRUMENTS DE CHANGE						
Couverture du risque de change sur financements intra-groupe						
■ VAT \$	153 000 \$	138 462	1 635	1 635	-	-
TOTAL		852 962	23 319	5 464	16 473	1 382

En application d'IFRS 7, la répartition des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidé selon leur niveau hiérarchique de juste valeur est la suivante au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023
Niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif	-
Niveau 2 : valorisation s'appuyant sur des données de marché observables	23,3
Niveau 3 : valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables (cf. note 11)	47,5

NOTE 17 PASSIFS CIRCULANTS

17.1 Fournisseurs et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Ouverture	540 374	459 647
Variations	(12 222)	89 571
Variations de change	(25 632)	(8 821)
Variations de périmètre	481	3
Autres mouvements	490	(27)
CLÔTURE	503 490	540 374

17.2 Autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes sociales	95 530	83 556
Dettes fiscales	113 977	92 815
Autres dettes et comptes de régularisation	125 238	108 010
TOTAL	334 745	284 381

NOTE 18 FLUX DE TRÉSORERIE

18.1 Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation réalisées en 2023 par le Groupe se sont élevés à 609 millions d'euros contre 357 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Cette augmentation des flux de trésorerie, générés par les activités opérationnelles entre 2023 et 2022, provient principalement de la

capacité d'autofinancement pour +128 millions d'euros (589 millions d'euros en 2023 par rapport à 461 millions d'euros en 2022) et de la variation favorable du besoin en fonds de roulement de +124 millions d'euros par rapport à 2022 (+20 millions d'euros en 2023 par rapport à -104 millions d'euros en 2022).

<i>(en milliers d'euros)</i>	BFR 1 ^{er} janvier 2022			BFR 31 décembre 2022			BFR 31 décembre 2023
	Variation BFR	Autres variations	Variation BFR	Autres variations	Variation BFR	Autres variations	
Stocks	429 243	138 032	(6 481)	560 794	29 252	(21 341)	568 705
Clients et autres débiteurs	642 510	70 338	15 737	728 585	25 914	(55 340)	699 160
Fournisseurs et autres créditeurs	(730 001)	(104 238)	17 128	(817 111)	(74 530)	58 145	(833 497)
BFR	341 752	104 132	26 384	472 268	(19 364)	(18 536)	434 368

18.2 Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement réalisées en 2023 par le Groupe se sont élevés à -314 millions d'euros contre -478 millions d'euros en 2022.

Acquisitions d'investissements incorporels et corporels

Ils intègrent les décaissements nets effectués pour les investissements industriels (300 millions d'euros en 2023 et 408 millions d'euros en 2022) correspondant pour l'essentiel, en 2023 et en 2022, à des investissements réalisés au Sénégal, en France et aux États-Unis.

Acquisitions/cessions de titres consolidés

Les opérations d'acquisition/cession de titres de sociétés consolidées réalisées au cours de l'exercice 2023 se sont traduites par un décaissement global de -1 million d'euros. Les principaux décaissements de la période sont liés à des acquisitions des participations majoritaires en France.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Méthode comptable

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle a été définie sur la base des données issues du reporting interne. Cette information est celle utilisée par la Direction générale qui met en œuvre la stratégie définie par le Président du Conseil d'Administration, pour la mesure de la performance économique du Groupe et l'allocation des investissements et ressources aux zones géographiques et aux activités.

Les secteurs opérationnels déterminés en application d'IFRS 8 sont constitués des six zones géographiques suivantes dans lesquelles le Groupe exerce ses activités et qui peuvent regrouper, comme le permet la norme IFRS 8, les pays présentant des similitudes :

- la France ;
- la zone Europe (hors France) regroupant la Suisse et l'Italie ;
- la zone Amériques regroupant les États-Unis et le Brésil ;
- la zone Asie regroupant l'Inde et le Kazakhstan ;
- la zone Méditerranée composée de la Turquie et de l'Égypte ;
- la zone Afrique, réunissant le Sénégal, le Mali et la Mauritanie.

Cette organisation par zones géographiques permet d'appréhender la nature et les impacts financiers des environnements économiques dans lesquels le Groupe opère et traduit bien son organisation matricielle ainsi que la prédominance des aspects géographiques dans les analyses stratégiques présentées à la Direction générale. Une information additionnelle plus synthétique est présentée par secteurs d'activité.

Les indicateurs de gestion présentés au titre de ces secteurs opérationnels ont été adaptés pour être en cohérence avec ceux suivis par la Direction générale tout en respectant les informations requises par IFRS 8 : Chiffre d'affaires opérationnel et consolidé, EBITDA et EBIT courant, Actifs non courants, Capitaux nets investis, Investissements industriels, Dotation nette aux amortissements des immobilisations et Effectifs.

Les indicateurs de gestion suivis dans le cadre du reporting interne sont identiques à l'ensemble des secteurs opérationnels définis ci-dessus et sont déterminés conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Informations par activité

31 décembre 2023

(en milliers d'euros)

	Ciment	Béton et granulats	Autres produits et services	Total
COMPTE DE RÉSULTAT				
Chiffre d'affaires opérationnel	2 526 061	1 509 753	452 810	4 488 623
Éliminations inter – secteurs	(372 898)	(40 139)	(138 391)	(551 429)
Chiffre d'affaires consolidé	2 153 163	1 469 613	314 418	3 937 195
EBITDA (cf. définition des indicateurs de gestion)	543 665	169 257	26 827	739 749
EBIT courant (cf. définition des indicateurs de gestion)	346 150	76 299	10 305	432 754
BILAN				
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	3 069 937	1 036 210	130 827	4 236 974

31 décembre 2022

(en milliers d'euros)

	Ciment	Béton et granulats	Autres produits et services	Total
COMPTE DE RÉSULTAT				
Chiffre d'affaires opérationnel	2 296 140	1 398 356	454 016	4 148 512
Éliminations inter – secteurs	(331 787)	(35 697)	(138 965)	(506 449)
Chiffre d'affaires consolidé	1 964 353	1 362 659	315 051	3 642 063
EBITDA (cf. définition des indicateurs de gestion)	411 282	131 600	27 238	570 120
EBIT courant (cf. définition des indicateurs de gestion)	232 577	41 608	10 280	284 465
BILAN				
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	3 034 185	1 005 667	172 190	4 212 041

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et des impôts différés.

Information par secteur géographique

L'information relative aux zones géographiques est présentée selon l'implantation géographique des entités concernées.

31 décembre 2023	Europe						Total
(en milliers d'euros sauf effectifs)	France	(hors France)	Amériques	Asie	Méditerranée	Afrique	
COMPTE DE RÉSULTAT							
Chiffre d'affaires opérationnel	1 254 198	409 108	979 388	492 136	464 568	383 969	3 983 367
Éliminations inter-pays	(43 295)	(2 200)	-	(138)	(332)	(206)	(46 172)
Chiffre d'affaires consolidé	1 210 903	406 908	979 388	491 997	464 235	383 763	3 937 195
EBITDA (cf. définition des indicateurs de gestion)	211 799	101 495	215 867	88 281	67 833	54 473	739 749
EBIT courant (cf. définition des indicateurs de gestion)	110 566	65 722	138 964	56 266	47 983	13 253	432 754
BILAN							
Total des actifs non courants	953 523	677 400	1 338 651	619 128	346 569	661 345	4 596 617
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	865 312	590 591	1 086 306	613 359	396 668	684 737	4 236 974
AUTRES INFORMATIONS							
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	130 503	27 168	74 372	8 823	22 554	112 002	375 423
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	(99 801)	(35 935)	(75 214)	(32 192)	(20 373)	(36 327)	(299 842)
Effectif moyen	3 279	710	2 293	1 202	1 448	971	9 903

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et des impôts différés.

31 décembre 2022	Europe						Total
(en milliers d'euros sauf effectifs)	France	(hors France)	Amériques	Asie	Méditerranée	Afrique	
COMPTE DE RÉSULTAT							
Chiffre d'affaires opérationnel	1 217 775	391 328	859 532	499 958	374 081	345 293	3 687 966
Éliminations inter-pays	(40 299)	(3 280)	-	(94)	-	(2 231)	(45 903)
Chiffre d'affaires consolidé	1 177 476	388 048	859 532	499 864	374 081	343 062	3 642 063
EBITDA (cf. définition des indicateurs de gestion)	171 803	85 250	135 001	98 305	43 799	35 962	570 120
EBIT courant (cf. définition des indicateurs de gestion)	75 101	50 950	72 212	64 328	19 806	2 068	284 465
BILAN							
Total des actifs non courants	943 417	672 119	1 362 105	668 107	355 543	593 427	4 594 719
Capitaux nets investis ⁽¹⁾	934 496	553 543	1 060 014	645 295	386 731	631 963	4 212 041
AUTRES INFORMATIONS							
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	143 015	36 330	164 769	26 854	26 389	84 740	482 098
Dotation nette aux amortissements des immobilisations	(95 642)	(33 931)	(61 788)	(33 882)	(23 536)	(31 868)	(280 649)
Effectif moyen	3 282	711	2 216	1 227	1 352	957	9 745

(1) Les capitaux nets investis correspondent au cumul des actifs non courants, des actifs et passifs destinés à la vente et du besoin en fonds de roulement, sous déduction des provisions et des impôts différés.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 19 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et en application de la norme IAS 24, nous vous informons que les rémunérations brutes totales versées à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2023 ont été les suivantes :

M. Guy Sidos : 1 743 350 euros et M. Didier Petetin : 570 874 euros.

Ces sommes correspondent à l'ensemble des rémunérations versées, tant par la société Vicat SA que par des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Par ailleurs, pour compenser partiellement la perte du régime de retraite surcomplémentaire (« Article 39 »), un plan d'attribution

gratuite d'actions (« AGA ») a été mis en place au cours de l'exercice 2021. Les deux mandataires susvisés en ont été bénéficiaires, ainsi que les quelques cadres qui avaient le bénéfice de ce régime de retraite surcomplémentaire. Au titre de ce plan d'AGA, au cours de l'exercice 2023, M. Guy Sidos a acquis 13 078 actions au cours de 27,25 euros et M. Didier Petetin a acquis 823 actions au cours de 27,25 euros.

En dehors de ce plan d'AGA, aucune attribution ou option d'attribution de titres n'a été consentie aux mandataires susvisés ; en dehors, le cas échéant, du bénéfice des régimes collectifs légaux ou conventionnels de participation et d'intéressement.

NOTE 20 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Outre les informations requises pour les parties liées au titre des principaux dirigeants, décrites dans la note 19, les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées et les coentreprises dans lesquelles Vicat détient directement

ou indirectement une participation, et des entités qui détiennent une participation dans Vicat.

Ces transactions ne sont pas significatives sur les périodes présentées, et sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2023 et 2022 est la suivante par nature de partie liée :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Ventes	Achats	Créances	Dettes	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entreprises associées	7 612	4 960	8 981	1 392	4 251	2 689	5 518	972
Autres parties liées	20	1 238	3	336	-	1 224	-	120
TOTAL	7 632	6 198	8 984	1 728	4 251	3 913	5 518	1 092

NOTE 21 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes et des autres professionnels de leurs réseaux enregistrés dans les comptes de l'exercice 2023 de la société Vicat SA et de ses filiales consolidées par intégration globale sont les suivants :

2023 <i>(en milliers d'euros)</i>	KPMG Audit		Wolff & associés		Autres	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
AUDIT						
Certification des comptes individuels et consolidés	1 278	47%	505	18%	963	35%
■ Vicat SA	332	58%	240	42%	-	-
■ Entités contrôlées	946	44%	265	12%	963	44%
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-	-
■ Vicat SA	-	-	-	-	-	-
■ Entités contrôlées	-	-	-	-	-	-
Sous-total Audit	1 278	47%	505	18%	963	35%
AUTRES PRESTATIONS						
Juridique, fiscal, social et autres	-	-	-	-	120	100%
Sous-total Autres prestations	-	-	-	-	120	100%
TOTAL	1 278	45%	505	18%	1 083	38%

NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre.

NOTE 23 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS RETENUES POUR LA CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Intégration globale : France

Société	Pays	Ville	% d'intérêt	
			31 décembre 2023	31 décembre 2022
VICAT	France	L'Isle-d'Abeau	-	-
AGENCY BULK CHARTERING VICAT	France	Nantes	49,99	49,99
ANNECY BÉTON CARRIÈRES	France	L'Isle-d'Abeau	49,98	49,98
LES ATELIERS DU GRANIER	France	Chapareillan	99,98	99,98
BÉTON VICAT	France	L'Isle-d'Abeau	99,98	99,98
BÉTON TRAVAUX	France	L'Isle-d'Abeau	99,98	99,98
CENTRE D'ÉTUDE DES MATÉRIAUX ET DES BÉTONS	France	Fillinges	79,99	79,99
DELTA POMPAGE	France	Chambéry	99,98	99,98
GRANULATS VICAT	France	L'Isle-d'Abeau	99,98	99,98
PARFICIM	France	L'Isle-d'Abeau	100,00	100,00
SATMA	France	L'Isle-d'Abeau	100,00	100,00
SATM	France	Chambéry	99,98	99,98
SIGMA BÉTON	France	L'Isle-d'Abeau	99,99	99,99
VICAT PRODUITS INDUSTRIELS	France	L'Isle-d'Abeau	99,98	99,98

Intégration globale : Étranger

Société	Pays	Ville	% d'intérêt	
			31 décembre 2023	31 décembre 2022
CIPLAN	Brésil	Brasilia	76,18	76,18
VICAT BRASIL	Brésil	Brasilia	(1)	100,00
SINAI CEMENT COMPANY	Égypte	Le Caire	67,18	67,18
JAMBYL CEMENT PRODUCTION COMPANY LLP	Kazakhstan	Almaty	90,00	90,00
MYNARAL TAS COMPANY LLP	Kazakhstan	Almaty	90,00	90,00
BUILDERS CONCRETE	États-Unis d'Amérique	Californie	100,00	100,00
KIRKPATRICK	États-Unis d'Amérique	Alabama	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY OF ALABAMA	États-Unis d'Amérique	Alabama	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY INC	États-Unis d'Amérique	Delaware	100,00	100,00
NATIONAL CEMENT COMPANY OF CALIFORNIA	États-Unis d'Amérique	Delaware	100,00	100,00
NATIONAL READY MIXED	États-Unis d'Amérique	Californie	100,00	100,00
VIKING READY MIXED	États-Unis d'Amérique	Californie	100,00	100,00
WALKER CONCRETE	États-Unis d'Amérique	Géorgie	100,00	100,00
CEMENTI CENTRO SUD Spa	Italie	Gênes	100,00	100,00
CIMENTS & MATÉRIAUX DU MALI	Mali	Bamako	94,90	94,90
GECAMINES	Sénégal	Thiès	100,00	100,00
POSTOUDIOKOUL	Sénégal	Rufisque (Dakar)	100,00	100,00
SOCOCIM INDUSTRIES	Sénégal	Rufisque (Dakar)	99,90	99,90
ALTOLA AG	Suisse	Olten (Solothurn)	100,00	100,00
KIESWERK AEBISHOLZ AG	Suisse	Aebisholz (Soleure)	100,00	100,00
BETON AG BASEL	Suisse	Bale	100,00	100,00
BETON AG INTERLAKEN	Suisse	Interlaken (Bern)	75,42	75,42
BETONPUMPEN OBERLAND SA AARETAL	Suisse	Wimmis (Bern)	82,46	82,46
EMME KIES + BETON AG	Suisse	Lützelflüh (Bern)	66,67	66,67
FRISCHBETON AG ZUCHWIL	Suisse	Flumenthal (Solothurn)	88,94	88,94
FRISCHBETON LANGENTHAL AG	Suisse	Langenthal (Bern)	81,17	81,17
FRISCHBETON THUN AG	Suisse	Thoune (Bern)	53,48	53,48
KIESTAG KIESWERK STEINIGAND AG	Suisse	Wimmis (Bern)	98,55	98,55
KIES NEUENDORF AG	Suisse	Neuendorf (Soleure)	50,00	50,00
SABLES + GRAVIERS TUFFIERE SA	Suisse	Hauterive (Fribourg)	50,00	50,00
SHB STEINBRUCH + HARTSCHOTTER WERK	Suisse	Kandergrund (Bern)	98,55	98,55
BLAUSEE MITHOLZ AG	Suisse	Kandergrund (Bern)	98,55	98,55
SOLOTHURNER ENTSORGUNGS GESELLSCHAFT AG	Suisse	Flumenthal (Solothurn)	100,00	100,00
SONNEVILLE AG	Suisse	Deitingen (Solothurn)	100,00	100,00
VIGIER BETON JURA SA	Suisse	Belprahon (Bern)	84,81	84,81
VIGIER BETON KIES SEELAND AG	Suisse	Lyss (Bern)	100,00	100,00
VIGIER BETON MITTELLAND AG	Suisse	Flumenthal (Solothurn)	100,00	100,00
VIGIER BETON ROMANDIE SA	Suisse	St. Ursen (Fribourg)	100,00	100,00
VIGIER BETON SEELAND JURA AG	Suisse	Safnern (Bern)	96,12	94,24
VIGIER CEMENT AG	Suisse	Pery-la Heutte (Bern)	100,00	100,00
VIGIER HOLDING AG	Suisse	Deitingen (Solothurn)	100,00	100,00
VIGIER MANAGEMENT AG	Suisse	Deitingen (Solothurn)	100,00	100,00
VIGIER RAIL AG	Suisse	Müntschemier (Bern)	100,00	100,00
VIGIER TRANSPORT AG	Suisse	Bellach (Soleure)	100,00	100,00
VITRANS AG	Suisse	Pery-la Heutte (Bern)	100,00	100,00
BASTAS BASKENT CIMENTO	Turquie	Ankara	91,60	91,60
BASTAS HAZIR BETON	Turquie	Ankara	91,60	91,60
BIKILTAS	Turquie	Konya	100,00	100,00
KONYA CIMENTO	Turquie	Konya	83,08	83,08
KONYA HAZIR BETON	Turquie	Konya	83,08	83,08
TAMTAS	Turquie	Ankara	100,00	100,00
MAURICIM	Mauritanie	Nouakchott	100,00	100,00
BHARATHI CEMENT	Inde	Hyderabad	51,02	51,02
KALBURGI CEMENT	Inde	Hyderabad	99,99	99,99

(1) Entité fusionnée au cours de l'exercice 2023.

Mise en équivalence : France

Société	Pays	Ville	% d'intérêt	
			31 décembre 2023	31 décembre 2022
ALTèreNATIVE	France	L'Isle-d'Abeau	49,99	49,99
BIOVAL	France	L'Isle-d'Abeau	50,00	39,99
CARRIÈRES BRESSE BOURGOGNE	France	Épervans	33,28	33,28
DRAGAGES ET CARRIÈRES	France	Épervans	49,98	49,98
SABLIÈRES DU CENTRE	France	Les Martres-d'Artière	49,99	49,99
SCI ABBÉ CALÈS	France	Chambéry	69,99	69,99
EST LYONNAIS GRANULATS	France	Dijon	33,33	33,33

Mise en équivalence : Étranger

Société	Pays	Ville	% d'intérêt	
			31 décembre 2023	31 décembre 2022
HYDROELECTRA	Suisse	Au (St. Gallen)	50,00	50,00
GRAVIÈRE DE LA-CLAIÉ-AUX-MOINES	Suisse	Savigny	35,00	35,00
PROBETON	Suisse	Vernier	50,20	50,20
VACARBO AG	Suisse	Luterbach	50,00	-
VITO RECYCLING SA	Suisse	Pery-la Heutte (Bern)	50,00	50,00
SILO TRANSPORT AG	Suisse	Bern	50,00	50,00
SINAI WHITE CEMENT	Égypte	Le Caire	17,06	17,06
PLANALTO	Brésil	Brasilia	37,33	37,33

7.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Vicat S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vicat S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles (actifs non financiers)

Risque identifié :

Les goodwill et les autres immobilisations incorporelles et corporelles présentent des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2023 de respectivement 1 185 M€, 174 M€ et 2 582 M€ et représentent au total un montant important du bilan consolidé. Ces actifs sont comptabilisés comme indiqué en notes 2.2 – Regroupements d'entreprises, 10.1 – Goodwill, 10.2 – Autres immobilisations incorporelles, 10.3 – Immobilisations corporelles.

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et par conséquent sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.

Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur les goodwill ainsi que sur les autres actifs non financiers à chaque clôture annuelle et en cas d'indice de perte de valeur selon les modalités décrites en note 10.1. Les actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie définies par le Groupe, qui correspondent au plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie indépendante.

Une perte de valeur doit être comptabilisée en charges au compte de résultat, dès lors que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode de projection des flux futurs de trésorerie actualisés sur une période de 10 ans, augmentée de la valeur terminale calculée sur la base d'une projection à l'infini du cash flow opérationnel de la dernière année.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part du Groupe pour les apprécier. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future de la consommation cimentière et du coût des principaux facteurs de production.

Notre réponse au risque :

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour procéder aux tests de valeur et apprécié la permanence de la méthode.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction du degré de risque plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie. Dans ce cadre, et s'agissant de la valeur d'utilité, nous avons apprécié la cohérence des hypothèses retenues par le Groupe au titre, notamment, des prévisions de résultat (par comparaison avec les données budgétaires d'une part et avec les performances historiques réalisées d'autre part), des taux de croissance appliqués et des taux d'actualisation retenus.

Pour une sélection d'unités génératrices de trésorerie, nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables du Groupe ou des pays concernés, et de données externes relatives aux marchés en fonction de leur disponibilité.

Nous avons également porté une attention particulière à la détermination du flux normatif. Ce flux correspond à un flux de trésorerie projeté au-delà du Plan Long Terme établi par le Groupe et, susceptible d'être reproduit à l'infini, afin de permettre de calculer la valeur dite terminale, entrant dans l'estimation de la valeur d'utilité des actifs. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour évaluer l'importance des impacts potentiels sur la valeur d'utilité des actifs les plus risqués.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans l'annexe concernant les tests de dépréciation des actifs et avons vérifié l'exactitude arithmétique de l'analyse de sensibilité.

Litiges et provisions

Risque identifié :

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques, notamment relatifs à un litige concernant une procédure en cours en Inde à l'encontre du partenaire du Groupe dans la société Bharathi Cement.

Comme indiqué en note 15.2, le Groupe constitue une provision lorsqu'il a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un fait générateur antérieur à la clôture qui entraînera une sortie de ressources sans contrepartie attendue après la clôture, et qu'une estimation des conséquences financières liées à ce risque est possible.

Comme indiqué en note 11.2 – « Créances et autres actifs non courants », la société Bharathi Cement a fait l'objet courant 2015 et 2016 de deux saisies conservatoires dans le cadre d'une procédure d'enquête menée par le CBI (Central Bureau of Investigation) à l'encontre d'un partenaire du Groupe, pour un montant total représentant environ 33,0 M€ au 31 décembre 2023 (33,2 M€ au 31 décembre 2022). Ces sommes, non disponibles pour la société en attente de l'extinction de la procédure en cours, sont enregistrées en « autres créances non courantes ».

La société exerce des recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes pour contester le bien-fondé de ces mesures. Le passif éventuel au titre de ce litige dont le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité n'a pas fait l'objet d'enregistrement d'une provision dans les comptes de la société.

L'identification des risques et litiges, l'évaluation des provisions correspondantes et l'adéquation des informations données dans les annexes aux états financiers consolidés constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse au risque :

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec la Direction juridique du Groupe, les Directions des principales filiales et avons procédé à une revue critique des estimations du Groupe au regard de la documentation consultée, des avis des conseils externes des sociétés du Groupe et des informations sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables qui nous ont été communiquées par ces conseils externes en réponse à nos demandes de confirmations écrites.

Concernant en particulier le litige en Inde lié à la procédure d'enquête du CBI, nous avons :

- pris connaissance des notes d'analyse internes relatives à la probabilité et l'incidence possible de ce litige, en examinant les éléments de procédures ainsi que les avis juridiques rendus par le cabinet d'avocats choisis par le Groupe ;
- exercé notamment notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par le Groupe pour évaluer ce risque et son évolution dans le temps.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général de Vicat S.A.. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vicat S.A. par l'assemblée générale du 25 novembre 1983 pour le cabinet KPMG SA et du 16 mai 2007 pour le cabinet Wolff et Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la 41^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Wolff et Associés dans la 16^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 16 février 2024
KPMG S.A.
Philippe Massonnat
Associé

Chamalières, le 16 février 2024
Wolff et Associés S.A.S.
Grégory Wolff
Associé

7.2 COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2023

7.2.1 Comptes sociaux Vicat SA au 31 décembre 2023

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Production vendue de biens	516 883	479 965
Production vendue de services	64 304	61 829
Vente de marchandises	1 128	1 753
Chiffre d'affaires net	582 314	543 548
Production stockée	3 284	6 360
Production immobilisée	3 412	3 714
Subvention d'exploitation	1 012	546
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	4 289	5 453
Autres produits	6 005	5 197
Produits d'exploitation	600 316	564 817
Achats et charges externes	359 044	367 512
Impôts et taxes	15 314	13 767
Salaires et charges sociales	94 880	86 556
Dotations aux amortissements	36 784	35 695
Autres charges d'exploitation	1 402	1 810
Charges d'exploitation	507 424	505 341
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	92 892	59 476
Produits de participation	81 315	69 069
Autres intérêts et produits assimilés	42 981	20 175
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 876	627
Différences positives de change	6 969	952
Produits financiers	141 141	90 822
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 962	10 461
Intérêts et charges assimilés	50 415	27 688
Différences négatives de change	7 573	495
Charges nettes sur cessions VMP	-	-
Charges financières	61 950	38 644
RÉSULTAT FINANCIER	79 191	52 179
RÉSULTAT COURANT	172 083	111 654
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	4
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 576	2 294
Reprises sur provisions et transfert de charges	10 044	9 760
Produits exceptionnels	12 620	12 058
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 301	3 714
Dotations aux amortissements et provisions	18 077	18 408
Charges exceptionnelles	21 381	22 135
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(8 761)	(10 077)
Participation des salariés	3 716	2 379
Impôts sur les bénéfices	14 942	2 746
RÉSULTAT NET	144 665	96 453

Bilan au 31 décembre 2023

	2023			2022
	Brut	Amortissements Dépréciation	Net	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Frais de développement	575	195	380	233
Concessions, brevets, licences et droits similaires	54 750	37 430	17 320	17 459
Fonds commercial	7 747	1 678	6 070	6 123
Autres immobilisations incorporelles	5 264	680	4 585	6 147
Immobilisations incorporelles	68 337	39 983	28 354	29 962
Terrains	75 228	16 318	58 911	61 889
Constructions	196 490	158 327	38 163	37 073
Installations techniques, matériel et outillages industriels	704 212	586 946	117 267	118 008
Autres immobilisations corporelles	17 389	14 865	2 524	2 082
Immobilisations corporelles en cours	89 532	-	89 532	60 531
Avances et acomptes	20	-	20	9
Immobilisations corporelles	1 082 871	776 455	306 416	279 591
Participations	2 504 525	5 688	2 498 837	2 242 361
Créances rattachées à des participations	1 675	-	1 675	1 597
Autres titres immobilisés	22 992	8 531	14 461	17 130
Prêts	140 184	-	140 184	265 442
Autres immobilisations financières	16 074	8 529	7 546	7 175
Immobilisations financières	2 685 450	22 747	2 662 703	2 533 705
Actif immobilisé	3 836 658	839 185	2 997 473	2 843 259
Matières premières et autres approvisionnements	83 388	8 729	74 659	82 123
En-cours de production de biens	-	-	-	5
En-cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	32 205	-	32 205	28 916
Marchandises	798	-	798	779
Stocks et en-cours	116 391	8 729	107 662	111 823
Avances et acomptes sur commandes	2 149	-	2 149	813
Créances clients et comptes rattachés	86 824	96	86 728	86 041
Autres créances	228 433	187	228 245	484 839
Valeurs mobilières de placement	17 352	5 290	12 062	12 723
Disponibilités	8	-	8	4 948
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	6 922	-	6 922	5 187
Actif circulant	341 688	5 574	336 114	594 551
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 622	-	3 622	905
TOTAL ACTIF	4 298 360	853 488	3 444 872	3 550 538
(1) Dont à plus d'un an (brut)	-	-	-	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Capital social	179 600	179 600
Prime d'émission	11 207	11 207
Écarts de réévaluation	10 889	10 897
Réserves :		
■ Réserve légale	18 708	18 708
■ Réserves réglementées	112	112
■ Autres réserves	1 249 575	1 226 159
Report à nouveau	246 852	247 048
Résultat de l'exercice	144 665	96 453
Subventions d'investissements	9 091	4 895
Provisions réglementées	76 984	76 465
Capitaux propres	1 947 685	1 871 545
Provisions pour risques	837	1 149
Provisions pour charges	62 615	57 233
Provisions	63 452	58 383
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 139 154	1 378 848
Emprunts et dettes financières divers	228	260
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 551	81 535
Dettes fiscales et sociales	33 727	26 942
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 147	5 627
Autres dettes	167 377	126 324
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	1 551	1 075
Dettes	1 433 735	1 620 610
TOTAL PASSIF	3 444 872	3 550 538

(1) Dont à plus d'un an

7.2.2 Annexe aux comptes sociaux 2023

Sommaire

NOTE 1	Faits marquants	239
NOTE 2	Principes comptables et méthodes d'évaluations	239
NOTE 3	Note sur le compte de résultat	241
NOTE 4	Note sur le bilan	243
NOTE 5	Autres informations	248

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

Vicat SA a finalisé le refinancement anticipé de ses lignes de liquidité qui arrivaient à échéance à fin 2024 et début 2025. Vicat SA a ainsi refinancé son crédit syndiqué et augmenté son montant de 550 millions à 600 millions d'euros et a également refinancé et augmenté ses lignes bilatérales bancaires qui passent de 240 millions à 280 millions d'euros. L'ensemble de ces lignes ont une échéance de cinq ans, renouvelable deux fois pour une période d'un an.

Ces nouvelles lignes, au format « *Sustainability-Linked Loan* » (SLL), sont alignées sur les objectifs de décarbonation du groupe Vicat à l'horizon 2030.

En parallèle, le Groupe bénéficie d'une ligne de liquidité additionnelle de 20 millions d'euros d'échéance deux ans, non incluse dans ce renouvellement.

Vicat SA a participé à l'augmentation de capital de sa filiale Parficim. Cette augmentation de capital s'est traduite par la création de 514 403 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune, assortie d'une prime d'émission de 241 769 milliers euros, soit 470 euros par actions libérées intégralement à la souscription, par compensation avec une créance liquide et exigible.

Enfin, Vicat SA a cédé 40 140 milliers d'euros de créances clients au 31 décembre 2023. Cette cession de créance étant sans recours, le montant a été inscrit en moins des créances clients.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATIONS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG et complété des règlements subséquents).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût historique et sont amorties sur une durée de 2 à 30 ans selon le mode linéaire. Le fonds commercial, constitué de valeurs reçues en apport antérieurement à l'exercice 1986, est intégralement amorti. Les fonds de commerce acquis ou reçus en apport depuis 2014 ne sont pas amortis.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Les coûts de développement sont immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets de développement initiés par la Société, nettement individualisés et présentant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique à moyen et long terme et pour lesquelles la Société dispose des ressources nécessaires pour mener à terme le développement (C. com. art. R. 123-186 et PCG, art. 31 1-3).

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, en appliquant l'approche par composants prévue par le règlement CRC 2002-10. Le coût de revient exclut tous frais financiers intercalaires. Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue dont les plus fréquentes sont les suivantes :

- Constructions et génie civil des installations industrielles 15 à 30 ans
- Installations industrielles 5 à 15 ans
- Matériels roulants 5 à 8 ans
- Matériels divers 5 ans
- Matériels informatiques 3 ans

Les amortissements résultant des durées d'usage sont constatés par dotation aux provisions réglementées.

Les terrains de carrière, conformément au règlement ANC 2014-05, ont fait l'objet d'une comptabilisation distincte pour le gisement et le tréfonds :

- le gisement, constitué de matériaux à extraire destinés à être incorporés dans un processus de production a été reclassé en stocks ;
- le tréfonds, part résiduelle des terrains est comptabilisé en immobilisations corporelles. Il ne fera pas l'objet d'amortissements mais sera déprécié en cas de perte de valeur.

2.3 Immobilisations financières et titres autodétenus

Les titres de participation sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. Des dépréciations sont constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation, réévaluée le cas échéant via la prise en compte d'éléments prévisionnels fondés sur les perspectives de rentabilité des participations. Pour les titres cotés, il est tenu compte de la moyenne des cours de Bourse du dernier mois de l'exercice clos. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées. Enfin, les participations acquises avant le 31 décembre 1976 ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et figurent dans les autres immobilisations financières. Ceux destinés à l'attribution aux salariés dans le cadre de la participation et de l'intéressement, ainsi que ceux destinés à l'attribution gratuite d'actions, sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Les résultats des cessions des titres auto-détenus contribuent au résultat de l'exercice. À la clôture de l'exercice les titres auto-détenus sont évalués sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Les variations du cours de l'action en dessous du cours historique d'achat sont susceptibles d'entraîner une variation du résultat. Les titres affectés au plan d'attribution gratuite d'actions sont exclus de l'évaluation sur le cours du dernier mois de l'exercice, conformément à l'avis du CNC n° 2002D.

2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Pour les stocks de produits finis et les en-cours de production, le coût comprend une quote-part appropriée de charges fixes fondées sur des conditions d'utilisation normatives des outils de production.

Des dépréciations sont pratiquées sur les stocks pour prendre en compte les pertes probables pouvant apparaître à la clôture de l'exercice.

2.6 Quotas d'émission

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés conformément à la méthode préconisée par l'ANC (Règlement n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013). Selon cette méthode, dès lors que les quotas sont destinés à remplir les obligations liées aux émissions (modèle production) :

- ils sont comptabilisés en stocks lors de leur acquisition (à titre gratuit ou onéreux). Ils sont sortis au fur et à mesure pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la procédure de restitution, ou à l'occasion de leur cession, et ne sont pas réévalués à la clôture ;
- une dette est comptabilisée à la clôture en cas de déficit de quotas.

Vicat n'ayant à aujourd'hui que des quotas alloués gratuitement par l'État dans le cadre du Plan national d'affectation des quotas, l'application de ces règles conduit donc à les enregistrer en stock pour une valeur nulle. Par ailleurs, des excédents étant à ce jour constatés par Vicat, aucune dette n'est comptabilisée au bilan.

2.7 Créances

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et qu'il existe un risque de non-recouvrement.

2.8 Provisions pour risques et charges

Toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. Les provisions relatives à la reconstitution des carrières sont comptabilisées au fur et à mesure de l'exploitation de celle-ci sur la base des coûts prévisionnels de remise en état du site. Cette estimation est révisée chaque année et si nécessaire la provision est ajustée.

2.9 Emprunts

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont inscrits au passif du bilan à la valeur nominale et sont amortis sur la durée des emprunts correspondants. Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée des emprunts.

2.10 Instruments financiers

La société Vicat SA, en sa qualité de société holding, met en place une politique de gestion des risques aussi bien de taux que de devises afin de se couvrir contre les risques économiques auxquels elle est exposée. Conformément au règlement n° 2015-05 de l'ANC, les instruments dérivés sont évalués à chaque clôture de l'exercice. Deux cas de figure sont à distinguer :

- les positions ouvertes isolées : il s'agit des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture. Ces instruments sont initialement inscrits au bilan à leur valeur nominale (en contrepartie d'un compte de bilan du même montant) puis réévalués à chaque clôture à leur valeur de marché. Une provision pour risque est comptabilisée dès lors qu'une perte latente est constatée sur cet instrument (en application du principe de prudence, les gains latents ne sont quant à eux pas constatés au compte de résultat) ;
- les couvertures simples : il s'agit des instruments dérivés qui sont qualifiés de couverture. Lors de la souscription de ces instruments, ils sont inscrits en engagements hors bilan à leur valeur nominale. Les coupons d'intérêt et les primes sont reconnus en résultat financier de manière symétrique à l'élément couvert.

2.11 Opérations en devises et écarts de conversions

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'évaluation des dettes et créances en devises est portée au bilan en « Écart de conversion » pour la partie éventuellement non couverte. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

2.12 Intégration fiscale

Vicat SA est la société tête de Groupe du périmètre d'intégration fiscale au sens des dispositions des articles 223-A et suivants du Code général des impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre la somme des impôts dus par chacune des filiales intégrées et l'impôt calculé sur la base du résultat d'ensemble est enregistré par Vicat SA.

NOTE 3 NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net progresse de 7,13% en 2023 et sa répartition est la suivante :

(en milliers d'euros)	2023			2022
	France	Étranger	Total	
Vente de biens	469 979	46 904	516 883	479 965
Vente de services	35 192	29 112	64 304	61 829
Vente de marchandises	1 099	29	1 128	1 753
TOTAL	506 270	76 044	582 314	543 548

3.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation qui s'établit à 92 892 milliers d'euros est en amélioration de 33 416 milliers d'euros par rapport à 2022 en raison principalement de la hausse sensible des prix de ventes associée à une bonne maîtrise des coûts.

3.3 Résultat financier

Le résultat financier est en augmentation de 27 012 milliers d'euros sur l'exercice 2023 (produit net de 79 191 milliers d'euros en 2023 contre 52 179 milliers d'euros en 2022). L'amélioration est due aux dividendes encaissés sur 2023 plus importants que l'année précédente, ainsi qu'une valorisation du portefeuille de titres plus favorable générant une reprise nette de provision en 2023 contre une dotation nette en 2022.

3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 8 761 milliers d'euros en 2023 contre une perte de 10 077 milliers d'euros en 2022. Cette variation s'explique principalement par la baisse importante de la dotation pour provision pour hausse des prix compensant une hausse

des dotations nettes de reprises aux amortissements dérogatoires par rapport à 2022. Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 intègre une provision pour dépréciation de terrain de 3 144 milliers d'euros qui réduit l'amélioration du poste.

3.5 Impôt sur les bénéfices

Au 31 décembre 2023, la répartition de l'impôt sur les bénéfices et des contributions additionnelles sont les suivantes :

Répartition <i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt sur les sociétés	Contribution sociale	Résultat net après impôt
Résultat courant	172 083	(15 791)	(760)	155 532
Résultat exceptionnel (et participation des salariés)	(12 476)	1 558	51	(10 867)
RÉSULTAT COMPTABLE	159 607	(14 233)	(709)	144 665

Les incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat 2023 sont les suivantes :

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Dotations	Reprises	Montant
Résultat de l'exercice	-	-	144 665
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	-	-	14 233
Contribution sociale	-	-	709
Résultat avant impôt	-	-	159 607
Variation amortissements dérogatoires	7 026	(8 062)	(1 036)
Variation de la provision spéciale de réévaluation	-	(49)	(49)
Variation provision pour hausse de prix	2 078	(473)	1 605
Sous-total	9 103	(8 585)	519
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-	-	160 126

(1) Le montant de l'IS inclut la charge afférente au résultat fiscal de l'exercice sous déduction des crédits d'impôts, et de l'impact du régime d'intégration fiscale.

La société Vicat a opté pour le régime d'intégration fiscale dont elle est tête de Groupe. Cette option concerne 22 sociétés dont une entrante et une sortante sur l'exercice. Aux termes de la convention d'intégration fiscale, les filiales supportent une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant du régime d'intégration bénéficie à la société tête

de Groupe, nonobstant les déficits à restituer aux filiales pour lesquels une provision est constituée (cf. note 4.8). Pour l'exercice 2023, cette économie s'élève à 6,23 millions d'euros.

Le montant des charges visées aux articles 223 *quater* et 39.4 du Code général des impôts s'est élevé à 184 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023.

La situation fiscale latente qui correspond aux décalages temporels dans le traitement de certains éléments de produits et charges entre règles fiscales et règles comptables est la suivante en 2023 :

Rubriques <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Impôt dû sur :	
■ Provisions pour hausse de prix	4 881
■ Amortissements dérogatoires	14 437
Total accroissement	19 318
Impôt payé d'avance sur charges non déductibles temporairement	1 713
<i>Dont participation des salariés</i>	973
Total allègements	1 713
Situation fiscale différée nette	17 605

NOTE 4 NOTE SUR LE BILAN

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeur brute

(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	69 101	2 530	3 665	371	68 337
Total immobilisations incorporelles	69 101	2 530	3 665	371	68 337
Terrains et aménagements	74 945	49	1 018	1 252	75 228
Constructions et aménagements	192 294	2 657	1 221	2 760	196 490
Installations techniques, matériels et outillages industriels	684 161	8 409	2 692	14 334	704 212
Autres immobilisations corporelles	16 590	334	529	993	17 388
Immobilisations corporelles en cours	60 531	48 711	-	(19 710)	89 532
Avances et acomptes	9	11	-	-	20
Total immobilisations corporelles	1 028 530	60 172	5 460	(371)	1 082 870
TOTAL	1 097 631	62 702	9 125	-	1 151 208

Les principaux mouvements sur les immobilisations corporelles et incorporelles concernent :

- Xeuilley :
 - projet Argilor (équipement pour production d'argiles activées) pour 14 835 milliers d'euros,
 - séparateur équipements mécaniques et électriques pour 4 734 milliers d'euros ;

- Montalieu – nouveau hall de clinker pour 10 618 milliers d'euros ;
- Chambéry – remise en état silos ciment pour 1 471 milliers d'euros.

Les immobilisations corporelles en cours sont principalement constituées d'installations industrielles en phase de montage dont le projet Argilor à Xeuilley pour 41 647 milliers d'euros et le hall clinker à Montalieu pour 18 166 milliers d'euros.

Amortissements

(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Amortissement à la fin de l'exercice
Frais de développement, concessions, brevets, fonds commercial et autres immobilisations incorporelles	39 138	4 311	3 466	-	39 983
Total immobilisations incorporelles	39 138	4 311	3 466	-	39 983
Terrains et aménagements	12 694	1 069	952	-	12 811
Constructions et aménagements	154 999	4 340	1 220	-	158 119
Installations techniques, matériels et outillages industriels	565 297	23 397	2 295	-	586 399
Autres immobilisations corporelles	14 507	886	528	-	14 865
Total immobilisations corporelles	747 497	29 693	4 995	-	772 195
TOTAL	786 635	34 004	8 461	-	812 178

Des dépréciations d'actifs immobilisés viennent en complément des amortissements pour un montant total de 4 260 milliers d'euros. Elles concernent principalement des matériels industriels de l'activité Papier pour 1 079 milliers d'euros et l'abandon d'un gisement potentiel sur la commune d'Optevoz pour 3 144 milliers d'euros.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges sur l'exercice et éligibles au crédit impôt recherche s'élèvent à 4 007 milliers d'euros en 2023 (contre 4 266 milliers d'euros en 2022). Ils se décomposent en 3 054 milliers d'euros concernant les dépenses internes (dotations aux amortissements, frais de personnels et de fonctionnement) et 953 milliers d'euros concernant des opérations confiées à des organismes extérieurs.

4.2 Immobilisations financières

Valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation Apport	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations	2 249 875	254 650	-	2 504 525
Créances rattachées à des participations	1 597	78	-	1 675
Autres titres immobilisés	23 421	571	1 000	22 992
Prêts	265 442	-	125 258	140 184
Autres immobilisations financières	20 713	1 723	6 361	16 074
TOTAL	2 561 049	257 022	132 619	2 685 451

Les immobilisations financières brutes ont augmenté de 124 402 milliers d'euros principalement à la suite de :

- la variation des titres :
 - dont prises de participations..... 250
 - dont souscription à augmentation de capital..... 254 971
- la variation des autres immobilisations financières :
 - affectation d'actions propres en actif circulant.....-4 300
- la variation des prêts à moyen et long terme des filiales en Suisse et aux États-Unis-125 528

Les titres de participation sont constitués de la manière suivante au 31 décembre :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
1. Titres de participation dont la valeur d'inventaire est égale ou supérieure à 16 000 €	
4 907 426 Actions PARFICIM	1 673 624
1 749 418 Actions BETON TRAVAUX	88 884 ⁽¹⁾
2 054 000 Actions CAP VRACS	53 404
240 068 Actions SATMA	7 613
376 000 Actions GETRIM	6 015
11 080 Actions SODICAPEI	11 240
58 837 Actions DUMONT INVESTISSEMENT	10 000
1 175 000 Action HAFFNER ENERGY	9 400
368 550 Actions GENVIA	3 090
34 374 Actions VALERCO	1 210
16 908 Actions SEGY	340
30 000 Actions LE1817	300
4 178 Actions SCORI	255
118 864 Actions FINAO	221
20 000 Actions CIRCULERE	200
11 000 Actions SYSCOBAT	98
6 798 Actions GYPSE DE MAURIENNE	104
500 Actions ECOMINERO	50
571 Parts SIGMA	29
	1 866 078
2. Titres de participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 16 000 €	34
3. Participations dans les sociétés étrangères	661 405 ⁽²⁾
TOTAL	2 527 517
<i>(1) Dont augmentation par suite de la réévaluation</i>	1 308
<i>(2) Dont augmentation par suite de la réévaluation</i>	429

Les prêts et autres immobilisations financières bruts s'élèvent à 157 934 milliers d'euros et ont une échéance à plus d'un an.

Dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dépréciation au début de l'exercice	Dotation	Reprise	Dépréciation à la fin de l'exercice
Participations	7 514	-	1 826	5 688
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	6 291	2 239	-	8 530
Autres immobilisations financières	13 538	14	5 023	8 529
TOTAL	27 343	2 253	6 849	22 747

Mouvements sur actions propres classées en immobilisations financières

Au titre du contrat de liquidité confié à ODDO, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la clôture de l'exercice :

- 34 117 titres pour une valeur nette de 1 197 milliers d'euros ;
- 1 486 milliers d'euros de liquidités.

Dans le cadre de ce contrat, 573 096 actions ont été acquises au cours de l'exercice 2023 pour un montant de 15 579 milliers d'euros et 602 992 titres cédés pour un montant de 16 934 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, les immobilisations financières intégraient 212 620 actions autodétenues pour un montant de 20 190 milliers d'euros, à ce montant s'ajoutent 305 093 actions autodétenues classées en valeurs mobilières de placement (cf. note 4.5).

À noter qu'au 31 décembre 2023, le résultat financier a enregistré une reprise nette aux provisions pour dépréciation des titres auto-détenus de -3 300 milliers d'euros (contre une dotation de 3 919 milliers d'euros en 2022).

4.3 Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023			2022		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Matières premières et consommables	83 388	8 729	74 659	91 467	9 343	82 123
Produits intermédiaires et finis	32 205	-	32 205	28 921	-	28 921
Marchandises	798	-	798	779	-	779
TOTAL	116 391	8 729	107 662	121 167	9 343	111 823

La mise en place successive depuis 2008 des différents Plans nationaux d'affectation des quotas (PNAQ II et III) a généré un excédent de 5 101 milliers de tonnes au 31 décembre 2020. Cet excédent sert à couvrir les éventuels déficits générés par la période d'échange 2021-2026 de la phase IV qui vise à accroître le rythme des réductions annuelles des quotas.

Sur cette dernière phase, l'insuffisance de quotas s'élève pour l'exercice 2023 à 68 milliers de tonnes.

L'excédent net de quotas de CO₂ gratuits constaté est de 4 380 milliers de tonnes à fin 2023. Conformément au règlement ANC 2013-03 article 1, les quotas ayant été attribués gratuitement n'ont donné lieu à aucune comptabilisation tant à l'actif qu'au passif.

4.4 Créances clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023		
	Brut	Échéance <1 an	Échéance >1 an
Créances clients et comptes rattachés	86 824	86 824	-
Autres créances	228 433	228 433	-
TOTAL DES CRÉANCES	315 257	315 257	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022		
	Brut	Échéance <1 an	Échéance >1 an
Créances clients et comptes rattachés	86 162	86 162	-
Autres créances	485 032	485 032	-
TOTAL DES CRÉANCES	571 194	571 194	-

4.5 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées :

- d'actions Vicat détenues dans le cadre de l'attribution aux salariés de la participation, de l'intéressement et de l'arbitrage à hauteur de 103 350 titres pour une valeur nette de 8 717 milliers d'euros. Cette valorisation a été effectuée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de décembre 2023 qui s'élève à 33,16 euros ;
- d'actions Vicat détenues dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions à hauteur de 201 743 titres pour une valeur nette de 8 635 milliers d'euros. Cette valorisation a été effectuée sur la base du cours de bourse à la date de l'Assemblée qui a entériné la décision qui s'élevait à 42,80 euros. Les actions propres ont été comptabilisées pour leur valeur nette conformément à l'avis du CNC n° 2002-D.

4.6 Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	2023	2022
Charges d'exploitation	4 563	4 564
Charges financières	2 359	623
TOTAL	6 922	5 187

4.7 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	2023	2022
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	1 871 545	1 839 899
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	1 947 685	1 871 545
Variation	76 140	31 646
ANALYSE DES VARIATIONS		
Résultat de l'exercice	144 665	96 453
Distribution de dividendes ⁽¹⁾	(73 233)	(73 037)
Écart de réévaluation	(8)	(43)
Subventions d'investissements	4 196	2 239
Provisions réglementées	520	6 034
TOTAL	76 140	31 646

(1) Sous déduction des dividendes sur actions propres.

Le capital social est fixé à la somme de 179 600 000 euros, divisé en 44 900 000 actions de 4 euros de nominal détenues par :

- | | | | |
|--------------------------|----------|-----------|----------|
| ■ Public | 34,18% ; | ■ Soparfi | 26,87% ; |
| ■ Actionnaires salariés* | 1,35% ; | ■ Famille | 4,51% ; |
| ■ Parfininco | 31,94% ; | ■ Vicat | 1,15%. |

4.8 Provisions

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	76 465	9 103	8 585	-	76 984
Provisions pour hausse des prix	17 291	2 078	473	-	18 895
Amortissements dérogatoires	56 930	7 026	8 062	-	55 894
Provision spéciale de réévaluation	2 245	-	49	-	2 195
Provisions pour risques et charges	58 383	8 265	2 639	557	63 452
Provisions pour reconstitution de carrières	5 870	695	315	-	6 250
Provisions pour litiges	1 149	157	470	-	837
Autres provisions pour risques et charges	51 363	7 413	1 854	557	56 365
TOTAL	134 848	17 368	11 223	557	140 436

* Au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

L'échéancier de reprise des provisions réglementées se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant	Reprise à 1 an au plus	Reprise à plus d'1 an
Provision pour hausse des prix	18 895	963	17 932
Amortissements dérogatoires	55 894	-	55 894
Provision spéciale de réévaluation	2 195	-	2 195
TOTAL	76 984	963	76 021

Les provisions pour risques et charges qui s'établissent à 63 452 millions d'euros couvrent :

- les coûts prévisionnels liés à l'obligation de reconstitution des sites de carrières à hauteur de 6,3 millions d'euros. Ces provisions sont constituées, pour chacune des carrières, en fonction des tonnages extraits rapportés au gisement potentiel, et par référence aux coûts estimés des travaux en fin d'exploitation ;
- les autres provisions pour risques et charges incluent principalement une provision de 51,2 millions d'euros pour impôt à restituer aux filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale. Ce montant est en augmentation de 5,8 millions d'euros par rapport à 2022.

4.9 Emprunts et dettes

Échéancier

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	1 an au plus	+ d'1 an et 5 ans au plus	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 123 975	151 348	523 000	449 627
Emprunts et dettes financières divers	228	228	-	-
Concours bancaires courants	15 179	15 179	-	-
Total dettes financières	1 139 382	166 755	523 000	449 627
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 551	85 551	-	-
Dettes fiscales et sociales	33 727	33 727	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 147	6 147	-	-
Autres dettes	167 377	167 377	-	-
TOTAL	1 432 184	459 557	523 000	449 627
<i>(1) Dont billets de trésorerie</i>	<i>405 500</i>	<i>-</i>	<i>405 500</i>	<i>-</i>

Au cours de l'exercice 2023, les dettes financières à moyen et long terme, les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ont diminué de 239,7 millions d'euros. Les emprunts remboursés en 2023 représentent 253 000 millions d'euros.

Autres informations

La Société dispose de lignes de financement confirmées, non utilisées et non affectées à la couverture du risque de liquidité sur les billets de trésorerie pour un montant de 495 millions d'euros au 31 décembre 2023 (162 millions d'euros au 31 décembre 2022).

La Société dispose également d'un programme d'émission de billets de trésorerie de 550 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, le montant des billets émis s'élève à 405,5 millions d'euros. Les billets de trésorerie qui constituent des instruments de crédit à court terme sont adossés à des lignes de financement confirmées pour le montant émis et sont classés comme tels en dettes à moyen terme.

Les contrats de financement à moyen ou long terme contiennent des clauses particulières (*covenants*) imposant notamment le respect de ratios financiers. L'existence de ces *covenants* ne constitue pas un risque sur la situation financière de la Société.

Couverture des risques

Change

Les opérations d'importations et d'exportations effectuées dans des devises différentes de l'euro sont le plus souvent couvertes par des opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

Taux

L'endettement à taux variable (580 millions d'euros) est couvert au moyen d'instruments financiers (caps) sur des durées d'origine de un à dix ans pour un montant de 715 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Liquidités

Le risque lié à l'impossibilité de placer les billets de trésorerie sur le marché est couvert par des lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant s'élevant au 31 décembre 2023 à celui des billets émis soit 405,5 millions d'euros.

4.10 Charges à payer

Charges à payer <i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 848	3 552
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 419	52 886
Dettes fiscales et sociales	25 094	18 977
TOTAL	85 361	75 415

Suite à la décision de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 relative aux congés payés sur salariés en arrêt maladie, un calcul d'impact a été réalisé sur les trois dernières années. Il en a découlé une provision de 130 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

NOTE 5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Engagements de départs en retraite	7 452
Cautions et garanties ⁽¹⁾	223 302
TOTAL	230 754

⁽¹⁾ Dont 207 279 milliers d'euros de garanties données pour le compte de filiales étrangères, ainsi qu'une option de vente aux actionnaires minoritaires de sa filiale Mynaral Tas Company LLP. Cette option, exerçable au plus tôt en décembre 2025 est évaluée à 12 643 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les engagements liés aux départs en retraite sont calculés conformément aux clauses prévues par les conventions collectives. Ils font l'objet d'un calcul actuariel selon la méthode des unités

de crédits projetées qui intègre les hypothèses de rotation du personnel, d'espérance de vie et de niveau de rémunération future. Les engagements sont évalués, charges sociales incluses, au prorata des années de service des salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,25% ;
- taux d'augmentation des salaires : de 2,00% à 2,30%.

Engagements reçus <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Lignes de crédit confirmées ⁽¹⁾	900 000
Autres engagements reçus	-
TOTAL	900 000

⁽¹⁾ Dont 550 000 milliers d'euros affectés à la couverture du programme d'émission des billets de trésorerie.

Instruments financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nominale <i>(devises)</i>	Valeur nominale <i>(euros)</i>	Juste valeur <i>(euros)</i>
Ventes à terme USD	USD 153 000	138 461	1 635
Caps de taux	EUR 714 500	714 500	21 683

5.2 Transactions avec les entreprises et parties liées

Transactions avec les entreprises liées

Éléments du compte de résultat	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Charges financières	3 985
Produits financiers hors dividendes	29 451

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>	
	Dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Participations	2 527 517
Créances rattachées à participations	141 859
Créances clients et comptes rattachés	51 703
Autres créances	200 084
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 426
Autres dettes	138 168

Il n'existe pas de transaction avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

5.3 Rémunérations et effectifs

Rémunération des dirigeants	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Rémunérations allouées :	
■ aux administrateurs ès qualités	438
■ aux membres de la Direction	2 190
TOTAL	2 628

Effectif	Moyen	31/12/2023
Cadres	353	362
Agents de maîtrise, techniciens, employés	393	390
Ouvriers	215	210
TOTAL	960	962
<i>Dont papier</i>	171	174

5.4 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en euros)</i>	KPMG	Wolff & A.
Certification des comptes	331 613	240 332
Services autres que la certification des comptes	-	-
TOTAL	331 613	240 332

5.5 Délais de paiement clients et fournisseurs

Clients <i>(en euros)</i>	Article D. 441-I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Total (1 jour et plus)
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus		
(A) Tranches de retard de paiement							
Nombre de factures concernées	62	157	51	19	89		316
Montant total des factures concernées TTC	1 122 602	3 840 791	1 166 421	362 713	1 610 722		6 980 647
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	0,17%	0,57%	0,17%	0,05%	0,24%		1,03%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées							
Nombre de factures exclues				17			
Montant des factures exclues TTC				4 518 523			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou L. 443-1 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels consentis à l'ouverture de compte clients						

La Société a exclu de l'analyse ci-dessus (tableau A) les créances de six filiales étrangères qui ont, à fin décembre 2023, une dette de 23 906 856 euros envers la Société qui se répartit comme suit :

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	112 431	789 150	1 098 816	930 974	20 975 485	23 794 425

Fournisseurs <i>(en euros)</i>	Article D. 441-I-2° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Total (1 jour et plus)
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus		
(A) Tranches de retard de paiement							
Nombre de factures concernées	8	83	18	5	42		148
Montant total des factures concernées TTC	(591 948)	584 118	(37 304)	40 437	758 317		1 345 568
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-0,14%	0,14%	-0,01%	0,01%	0,18%		0,32%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées							
Nombre de factures exclues				17			
Montant des factures exclues TTC				149 508			

5.6 Événements postérieurs à la date de clôture

Il n'y a aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

5.7 Informations concernant les filiales et participations

Filiales et participations <i>(en milliers d'unités monétaires : euros, USD, FCFA)</i>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectations	Quote-part du capital détenu <i>(en %)</i>	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société en cours d'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A – Filiales (au moins 50% du capital détenu par la Société)											
Béton Travaux	27 997	327 963	99,98%	88 884	88 884	67 820	-	156	8 713	20 118	-
38081 L'Isle-d'Abeau Cedex											
National Cement Company⁽¹⁾	USD 280 520	USD 315 592	97,85%	229 581	229 581	138 462	-	USD 867 544	USD 61 409	-	-
Los Angeles – USA											
Ciplan⁽²⁾	BRL 436 922	BRL 189 990	76,18%	339 511	339 511	-	-	BRL 1 743 600	BRL 327 398	39 569	-
Brésil											
Parficim	78 519	1 724 830	100,00%	1 673 624	1 673 624	49 139	-	-	(8 569)	20 032	-
92095 Paris La Défense											
Satma	3 841	3 159	100,00%	7 613	7 613	-	-	123 816	937	756	-
38081 L'Isle-d'Abeau Cedex											
Cap Vrac	20 540	26 979	100,00%	53 404	53 404	-	-	5 393	4 050	-	-
13270 Fossur-Mer											
Sodicapei	164	575	100,00%	11 240	5 553	-	-	1 100	(889)	-	-
34560 Villeveyrac											
Getrim	6 015	232	100,00%	6 015	6 015	73	-	478	16	-	Chiffres 2022
38081 L'Isle-d'Abeau Cedex											
B – Participations (de 10 à 50% du capital détenu par la Société)											
Société des Ciments d'Abidjan⁽³⁾	FCFA 2 000 000	FCFA 21 081 480	17,14%	1 596	1 596	-	-	FCFA 28 358 505	FCFA (1 916 752)	-	Chiffres 2021
Côte d'Ivoire											
C – Autres filiales et participations											
Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	25 332	16 801	373	-	-	-	1 102	-
Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	90 715	90 715	18 747	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	2 527 516	2 513 298	330 041	-	-	-	81 578	-

(1) Chiffres présentés en USD.

(2) Chiffres présentés en BRL.

(3) Chiffres présentés en FCFA.

7.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Vicat S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vicat S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié :

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant net de 2.499 M€, représentent un des postes les plus importants du bilan. Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires, compte tenu du pourcentage de détention, des perspectives de rentabilité et des cours de bourse s'ils sont significatifs ou des prix de marché.

L'estimation de la valeur de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (pour certaines entités, capitaux propres et, pour d'autres entités, cours moyens de bourse du dernier mois), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques liées à ces participations constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse au risque :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que les estimations de la direction sont fondées sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés la sous-tendant et, selon les titres concernés, à :

i) Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures permettant d'analyser la cohérence d'ensemble des comptes ;
- apprécier la permanence des hypothèses retenues par la Direction lors des précédentes évaluations sous-tendant la valorisation des participations et la prise en compte de facteurs conjoncturels ou structurels susceptibles de remettre en cause ces dernières à la date d'arrêté des comptes ;
- apprécier si les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation permettant de justifier et de comprendre les raisons de ces ajustements.

ii) Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis par leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par la Direction Générale du Groupe ;
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec notre connaissance de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation de l'évaluation des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à ces titres de participation au regard des analyses effectuées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général de Vicat S.A..

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vicat S.A. par l'assemblée générale du 25 novembre 1983 pour le cabinet KPMG S.A. et du 16 mai 2007 pour le cabinet Wolff et Associés S.A.S.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 41^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Wolff et Associés S.A.S. dans la 16^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 16 février 2024
KPMG S.A.
Philippe Massonnat
Associé

Chamalières, le 16 février 2024
Wolff et Associés S.A.S.
Grégory Wolff
Associé

7.3 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe est impliqué dans certains différends et procédures administratives judiciaires ou arbitrales dans le cadre de la marche ordinaire de son activité. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque déterminé présente une probabilité sérieuse de réalisation avant la clôture de l'exercice et qu'une estimation des conséquences financières liées à ce risque est possible.

7.3.1 Litige Inde

Le partenaire du Groupe dans Bharathi Cement fait l'objet d'une procédure d'enquête menée par le CBI (*Central Bureau of Investigation*) sur l'origine et le développement de son patrimoine. Dans le cadre de cette enquête, le CBI a déposé en septembre 2012 et au cours de 2013 quatorze procès-verbaux présentant ses allégations. Parmi ceux-ci, quatre concernent également Bharathi Cement (le CBI enquête pour vérifier si les investissements faits par des investisseurs indiens dans cette société ont été réalisés de bonne foi dans le cours normal des affaires et si la concession minière a été attribuée régulièrement).

La procédure a donné lieu en 2015 à une saisie conservatoire par l'*Enforcement Directorate* à hauteur de 950 millions de roupies (environ 12 millions d'euros à l'origine) sur un compte bancaire de Bharathi Cement. Suite à cette saisie, les sommes concernées ont été reclassées de « trésorerie » à « autres créances courantes ».

La seconde saisie conservatoire de 1 530 millions de roupies (environ 19 millions d'euros à l'origine) a été réalisée en 2016 dans le cadre du procès-verbal relatif à la concession minière. Les sommes ont été transférées à l'*Enforcement Directorate* dans le cadre de cette saisie.

7.3.2 Litiges au Brésil

Dans le cadre de son acquisition par le groupe Vicat, la société Ciplan a reçu une garantie ferme et irrévocable de la part de ses partenaires brésiliens cédants pour tous les litiges nés ou à venir relatifs à la période antérieure à l'acquisition par Vicat. Cette garantie est

7.3.3 Europe

Suite à une fraude comptable commise par l'un des responsables financiers d'une filiale du périmètre Europe, Vicat a déposé une plainte pénale à son encontre auprès du procureur du tribunal

des principaux différends et procédures administratives, judiciaires ou arbitrales en-cours dans lesquels le Groupe est impliqué sont détaillés ci-dessous.

Ces sommes ont également été enregistrées en « autres créances courantes ».

Bien que cette mesure ne soit pas de nature à entraver le fonctionnement de la Société, cette dernière exerce ses recours auprès des autorités administratives et judiciaires compétentes pour en contester le bien-fondé.

En juillet 2019, la cour d'appel de Delhi a invalidé la saisie conservatoire de 1 530 millions de roupies, demandant la mise en place d'une garantie bancaire préalablement au remboursement des fonds. Cette décision a été confirmée le 27 avril 2022 par la Cour de Justice d'Hyderabad. L'*Enforcement Directorate* a fait appel auprès de la Cour suprême indienne, qui a renvoyé l'affaire devant la Cour de Justice d'Hyderabad, avec injonction faite à l'*Enforcement Directorate* de restituer la garantie bancaire.

Ces saisies conservatoires ne préjugent pas de la décision sur le fond de l'affaire (enquête CBI) qui est toujours en phase d'instruction et n'a donné lieu à ce stade à aucune inculpation. La Société n'a pas d'élément conduisant à conclure à l'existence d'un risque financier probable et évaluable.

comptabilisée dans les autres actifs non courants pour 41,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 à hauteur des provisions constituées au titre des sinistres indemnifiables ainsi que d'une dette fiscale (voir notes 11.2 et 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

compétent en 2023 dès la découverte de la fraude. L'impact de celle-ci n'est pas significatif sur les comptes consolidés du Groupe établis au 31 décembre 2023.

7.4 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

La situation de crise entre l'Ukraine et la Russie, ainsi que le conflit israélo-palestinien, n'impactent pas à ce jour l'activité du Groupe. Il n'est cependant pas possible d'affirmer que ces crises n'aient pas dans les prochains mois de conséquences pour les marchés où le Groupe est implanté.

Chapitre 8



8 Assemblée Générale

8.1 **Ordre du jour de l'Assemblée Générale
Ordinaire du 12 avril 2024** **260**

8.2 **Projet de résolutions de l'Assemblée
Générale Ordinaire du 12 avril 2024** **261**

8.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2024

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Charges et dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et fixation du dividende.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions réglementées.
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Salmon.
- Renouvellement du mandat d'administratrice de Mademoiselle Éléonore Sidos.
- Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Caroline Ginon.
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux – vote « ex ante ».
- Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce – vote « ex post ».
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général – vote « ex post ».
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué – vote « ex post ».
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué – vote « ex post ».
- Nomination du commissaire aux comptes chargé de la certification des informations en matière de durabilité.
- Pouvoirs.

8.2 PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2024

Première résolution

(Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve les comptes annuels de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquels il résulte, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 144 665 021 euros.

En application des dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39.4 du Code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve les comptes consolidés de l'exercice considéré, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquels il résulte pour ledit exercice, un résultat consolidé de 295 328 milliers d'euros, dont un résultat net part du Groupe de 258 425 milliers d'euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que les dividendes distribués, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2021	2022	2023
Dividende ordinaire par action	1,50 €	1,65 €	1,65 €
Dividendes éligibles à l'abattement prévu à l'article 158.3-2° du CGI	1,50 €	1,65 €	1,65 €
Dividendes non éligibles à l'abattement prévu à l'article 158.3-2° du CGI	-	-	-
Dividende total	67 350 000 €	74 085 000 €	74 085 000 €

Quatrième résolution

(Quitus donné au Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2023.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices distribuables, approuve l'affectation et la répartition de ces bénéfices proposées par le Conseil d'Administration :

■ bénéfice de l'exercice 2023	144 665 021 €
■ report à nouveau antérieur	246 852 407 €
TOTAL	391 517 428 €

Affectation :

■ dividende (sur la base du capital social actuel de 44 900 000 actions de 4 euros de valeur nominale)	89 800 000 €
■ dotation aux autres réserves	26 717 428 €
■ report à nouveau	275 000 000 €

et fixe, en conséquence, le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2023, à une somme brute (hors prélèvements) de 2 euros par action.

Ce dividende sera détaché de l'action le 29 avril 2024 et mis en paiement le 2 mai 2024.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8%, soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40%. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Cinquième résolution

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et prend acte qu'aucune convention relevant des dites dispositions n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société et approbation du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Conseil d'Administration et de la description du programme de rachat d'actions qui figure dans le document d'enregistrement universel, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment dans le respect de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, du règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue (sans ordre de priorité) :

- (a) d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'opérations d'actionariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants et L. 3344-1 du Code du travail) ;
- (b) d'assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- (c) de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social ;
- (d) d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique ;
- (e) de permettre à la Société d'opérer sur les actions de la Société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que :

- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 100 euros par action (hors frais d'acquisition) ;
- le nombre total des actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10% du capital social de la Société, ce seuil de 10% devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués. Cependant, (i) cette limite sera égale à 5% du capital social concernant l'objectif visé au (c) ci-dessus et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour faciliter la liquidité du titre dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

En application de l'article R. 225-151 du Code de commerce et compte tenu de la limite de 10% ainsi que des actions déjà possédées, l'Assemblée Générale fixe à 397 228 710 euros le montant maximal global affecté au programme de rachat représentant au 31 décembre 2023 un nombre maximal de 3 972 287,10 actions de quatre euros de nominal.

En application de cette décision et dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées à tout moment y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur tous marchés et de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ces moyens incluant le recours à des instruments financiers dérivés et à des bons.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra utiliser la présente autorisation à tout moment pour une durée n'excédant pas dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, y compris en période d'offre publique, dans les limites et sous réserve des conditions et périodes d'abstention prévues par la loi et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La présente autorisation annule et remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 7 avril 2023, pour sa durée restant à courir.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de :

- mettre en œuvre la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, affecter ou réaffecter, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, les actions acquises aux différents objectifs poursuivis ;
- procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société ;
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à des opérations hors marché ;
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme ;
- effectuer toutes autres formalités et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Salmon)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Salmon pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'administratrice de Mademoiselle Éléonore Sidos)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administratrice de Mademoiselle Éléonore Sidos pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Caroline Ginon)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administratrice de Madame Caroline Ginon pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Dixième résolution

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux – vote « ex ante »)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux présentée dans ledit rapport.

Onzième résolution

(Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce – vote « ex post »)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration, approuve les informations qui y sont mentionnées en application des dispositions du I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

Douzième résolution

(Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lui seront versés.

Treizième résolution

(Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué ;
- prend acte, en conséquence, que les éléments de rémunération variables et exceptionnels attribués à Monsieur Didier Petetin, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lui seront versés.

Quatorzième résolution

(Approbation « ex post » des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise :

- approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Lukas Epple, Directeur Général Délégué ;
- prend acte, que Monsieur Lukas Epple, n'est pas rémunéré au titre de son mandat de Directeur Général Délégué.

Quinzième résolution

(Nomination du commissaire aux comptes chargé de la certification des informations en matière de durabilité)

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes chargé de la certification des informations en matière de durabilité, la société Grant Thornton, à compter de l'exercice 2024, pour une période de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Seizième résolution

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente séance, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Chapitre 9



9 Informations complémentaires

9.1 Informations sur le document d'enregistrement universel	266	9.2 Responsables du contrôle des comptes	267
9.1.1 Remarque générale	266	9.2.1 Commissaires aux comptes	267
9.1.2 Informations historiques incluses par référence	266	9.2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	267
9.1.3 Personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement universel	267	9.3 Informations sur les filiales et participations	268
9.1.4 Attestation de la personne responsable du document d'enregistrement universel	267		

9.1 INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

9.1.1 Remarque générale

La société Vicat, société anonyme de droit français au capital social de 179 600 000 euros, dont le siège social est situé 4 rue Aristide Bergès, Les Trois Vallons, 38080 L'Isle d'Abeau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro d'identification 057 505 539 est dénommée la « Société » dans le présent document d'enregistrement universel. Le « Groupe » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société et ses filiales et participations telles que figurant dans l'organigramme présenté à la section 1.3 « Organigramme simplifié » du présent document.

Sauf indication contraire, les données chiffrées utilisées dans le présent document, notamment à la section 1.1 « Description des métiers » du présent document, sont extraites des comptes consolidés du Groupe, établis en normes IFRS. Les données chiffrées ayant fait l'objet d'arrondis, les montants indiqués comme étant des totaux dans les tableaux et dans les diverses sections du présent document peuvent ne pas correspondre à la somme arithmétique de ces chiffres et nombres.

Le présent document contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du présent document est susceptible d'avoir un impact sur les activités, la situation et les résultats financiers du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au Chapitre 2 « Facteurs de risques » du présent document.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération ces facteurs de risques avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent document contient des informations relatives aux marchés sur lesquels le Groupe est présent. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Compte tenu des changements qui peuvent marquer le secteur d'activité du Groupe en France et dans le monde, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Les activités du Groupe pourraient en conséquence évoluer de manière différente de celles décrites dans le présent document et les déclarations ou informations figurant dans le présent document pourraient se révéler erronées.

Le présent document tient lieu de rapport financier annuel et comporte les informations requises au titre de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. Pour en faciliter la lecture, des tables de concordance figurent 272 du présent document.

9.1.2 Informations historiques incluses par référence

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présenté à la page 226 du document d'enregistrement universel 2022, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2023 sous le numéro D.23.0103, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2022 figurant en pages 159 à 166 de ce document d'enregistrement universel ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 établis en application des normes IFRS et le rapport des commissaires aux comptes afférent présenté à la page 238 du document d'enregistrement universel 2021, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 mars 2022 sous le numéro D.22.0073, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2021 figurant en pages 165 à 172 de ce document d'enregistrement universel.

9.1.3 Personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement universel

Monsieur Guy Sidos, Président-Directeur Général.

9.1.4 Attestation de la personne responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (dont les éléments sont définis dans la table

de concordance page 275 du présent document d'enregistrement universel) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 11 mars 2024

Guy Sidos

Président-Directeur Général

9.2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.2.1 Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex
Représenté par Monsieur Philippe Massonnat.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 1983.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Un appel d'offres a été lancé en 2023 pour organiser la rotation obligatoire du mandat de commissariat aux comptes.

Wolff & Associés SAS

Centre Beaulieu, 19 boulevard Berthelot, 63400 Chamalières
Représenté par Monsieur Gregory Wolff.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom.

Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007.

Expiration du mandat actuel lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Un appel d'offres a été lancé en 2023 pour organiser la rotation obligatoire du mandat de commissariat aux comptes.

9.2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant.

9.3 INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les principales filiales du Groupe ont été déterminées sur la base de leur contribution à des agrégats financiers (chiffre d'affaires de chaque entité, part dans l'EBITDA consolidé, valeur des immobilisations incorporelles et corporelles pour chaque entité, capitaux propres consolidés – part du Groupe) de telle manière que le cumul des indicateurs retenus pour ces filiales représente près de 90% du total consolidé du Groupe. À cette liste, ont été rajoutées les principales holdings du Groupe.

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer la méthode de consolidation à utiliser pour intégrer la filiale dans le périmètre de consolidation. Le pourcentage d'intérêt permet de répartir les capitaux propres et les résultats entre la part Groupe et celle des autres actionnaires.

Les principales filiales sont décrites ci-dessous.

Sociétés holding

Parficim

Constituée le 7 juin 1974, Parficim est une société par actions simplifiée au capital de 78 518 816 euros dont le siège social est situé à l'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 304828379. Parficim, société holding, a pour objet l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, droits mobiliers et immobiliers.

Au 31 décembre 2023, la Société détient 100% du capital social de Parficim.

Béton Travaux

Constituée le 27 mars 1965, Béton Travaux est une société anonyme au capital de 27 996 544 euros dont le siège social est situé à l'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 070503198. Béton Travaux a pour objet la détention de participations et la gestion de sociétés de production, de transport et de commerce du béton prêt à l'emploi et de tous matériaux ou de tous matériels se rapportant à leur fabrication.

Au 31 décembre 2023, la Société détient 99,98% du capital social de Béton Travaux (autres : 0,02%).

Les filiales consolidées du Groupe sont réparties dans les différents pays de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

Pays	Nombre de sociétés
France	52
Europe hors France	31
Amériques	24
Asie	6
Méditerranée	21
Afrique	7
TOTAL	141

National Cement Company, Inc.

Constituée le 17 avril 1974, National Cement Company, Inc. est une société à responsabilité limitée de droit américain au capital de 280 520 000 dollars américains, dont le siège social est situé 15821 Ventura Blvd, Suite 475, Encino, CA 91436-4778 (États-Unis), immatriculée dans l'État du Delaware sous le numéro 63-0664316 et a pour objet l'acquisition, l'administration et le financement des participations dans des entreprises et en particulier dans la branche ciment et béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2023, la Société détient 97,85% du capital social de National Cement Company, Inc., et la société Parficim en détient 2,15%.

Vigier Holding

Constituée le 25 août 1884, Vigier Holding est une société anonyme de droit suisse au capital de 1 452 000 francs suisses dont le siège social est situé à Wylhof 1, Deitingen, 4542 Luterbach (Suisse), immatriculée à Soleure sous le numéro CH-251.3.000.003. Vigier Holding a pour objet l'acquisition, l'administration et le financement des participations dans des entreprises, actes de commerce et secteurs des services industriels de tous types, en particulier dans la branche ciment et béton prêt à l'emploi. La Société peut prendre des participations dans d'autres entreprises, acquérir, tenir et céder des terrains.

Au 31 décembre 2023, la société Parficim détient 100% du capital social de Vigier Holding.

Principales filiales françaises

Béton Vicat

Constituée le 7 janvier 1977, Béton Vicat anciennement dénommée Béton Rhône-Alpes est une société anonyme au capital de 11 706 512 euros dont le siège social est situé à L'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 309918464. Béton Vicat a pour objet la production, le transport et le commerce du béton prêt à l'emploi et de tous matériaux ou de tous matériels se rapportant à sa fabrication.

Au 31 décembre 2023, la société Béton Travaux détient 100% du capital social de Béton Vicat.

Granulats Vicat

Constituée le 1^{er} janvier 1942, Granulats Vicat, anciennement dénommée Granulats Rhône-Alpes, est une société par actions simplifiée au capital de 6 087 696 euros dont le siège social est situé à L'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 768200255. Granulats Vicat a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce concernant la vente de matériaux de construction, le transport public de marchandises et la location de véhicules par voie terrestre, aérienne, maritime ou fluviale.

Au 31 décembre 2023, la société Béton Travaux détient 91,2% du capital social de Granulats Vicat et la société Béton Vicat détient 8,8%.

SATM

Constituée le 16 novembre 2015 (en reprenant le fonds de commerce de la société historique SATM créée en 1958), SATM est une société par actions simplifiée au capital de 1 255 680 euros dont le siège social est situé à Chambéry (73000), 1327 avenue de la Houille-Blanche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 814723441. SATM a pour objet l'achat, la vente, l'usage, la location et l'exploitation de tout matériel à usage de transport ou à tous autres usages et toutes opérations de transport et de commission de transport notamment : transports routiers, services de transports publics, de marchandises en toutes zones et tous pays, groupage de marchandises, affrètement de camions, et toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Au 31 décembre 2023, la société Béton Travaux détient 100% du capital social de SATM.

Vicat Produits Industriels – VPI

Constituée le 1^{er} mai 1957, VPI est une société par actions simplifiée au capital de 3 221 776 euros dont le siège social est situé à L'Isle d'Abeau (38080), Les Trois Vallons, 4 rue Aristide Bergès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 655780559. VPI a pour objet la fabrication et la mise en œuvre de tous produits et articles de revêtement, d'étanchéité, d'isolation et de tous adjuvants et autres, ainsi que toutes opérations de représentation ou de courtage à l'occasion de ces produits et travaux.

Au 31 décembre 2023, la société Béton Travaux détient 100% du capital social de VPI.

Principales filiales étrangères

Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S.

Constituée le 28 juillet 1967, Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. est une société anonyme de droit turc au capital de 660 millions de TRY dont le siège social est situé à Ankara Samsun Yolu 35.km, 06780 Elmadag, Ankara (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Ankara sous le numéro 16577 et a pour objet la production et la vente de ciment et de chaux.

Au 31 décembre 2023, la société Parficim détient 87,9% du capital social de Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S., la société Tamtas Yapi Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret A.S. détient 3,7% (autres : 8,4%).

Konya Cimento Sanayi A.S.

Constituée le 12 décembre 1954, Konya est une société anonyme de droit turc au capital de 4 873 440 TRY dont le siège social est situé à Horozluhan Mahallesi Cihan Sokak No:15, 42300 Selçuklu, Konya (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce de Konya sous le numéro 2317 et a pour objet la production et la commercialisation de différents types de ciments et bétons. Les titres de la Société sont admis à la bourse des valeurs mobilières d'Istanbul (BIST).

Au 31 décembre 2023, la société Parficim détient 81,88% du capital social de Konya, la société Konya Cimento Ticaret détient 1,46%. Le reste des actions, représentant 16,66% du capital, est détenu par environ 19 000 actionnaires, aucun ne détenant plus de 1% du capital de la Société.

Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.

Constituée le 20 décembre 1990, Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S. est une société anonyme de droit turc au capital de 64 millions de TRY, dont le siège social est situé à Ankara Samsun Yolu 35.km, 06780 Elmadag, Ankara (Turquie), immatriculée au Registre du Commerce d'Elmadag sous le numéro 488 et a pour objet la production et la commercialisation de béton prêt à l'emploi.

Au 31 décembre 2023, la société Bastas Baskent Cimento Sanayi Ve Ticaret A.S. détient 100% du capital social de Bastas Hazir Beton Sanayi Ve Ticaret A.S.

Sococim Industries

Constituée le 7 août 1978, Sococim Industries est une société anonyme de droit sénégalais au capital de 4 666 552 110 FCFA, dont le siège social est situé km 33, Ancienne Route de Thiès, Dakar (Sénégal), immatriculée à Dakar sous le numéro 78 B 104 et a pour objet la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'exportation des chaux, ciments et produits hydrauliques ou non et généralement, de tous produits, matières, biens, objets et services concernant le bâtiment.

Au 31 décembre 2023, la société Postoudiokoul détient 55,56% du capital social de Sococim Industries et la société Parficim détient 44,33% du capital social de Sococim Industries (autres : 0,11%). Par ailleurs, la société Parficim détient 100% de la société Postoudiokoul.

Sinai Cement Company

Constituée le 27 décembre 1997, Sinai Cement Company est une société anonyme de droit égyptien au capital de 1 331 millions EGP, dont le siège social est situé Sama Tower, Ring Road Katameya, 11411 Le Caire (Égypte), immatriculée à Giza sous le numéro 118456 et a pour objet la fabrication, l'importation, la commercialisation, l'exportation de ciments, de sacs et de matériaux de construction.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient 67,18% du capital de Sinai Cement.

Cementi Centro Sud

Constituée le 5 septembre 2001, Cementi Centro Sud S.p.a. est une société de droit italien au capital de 3 434 013 euros, dont le siège social est situé Corte Lambruschini – Torre A, Piazza Borgo Pila, 40/57 F-G – 16129 Gênes (Italie), immatriculée à Gênes sous le numéro 02154090985 et a pour objet l'activité de gestion de terminaux portuaires, de production, d'importation et d'exportation de matériaux de construction.

Au 31 décembre 2023, la société Parficim détient 100% du capital social de Cementi Centro Sud S.p.a.

Bharathi Cement Corporation Private Limited

Constituée le 12 mai 1999, Bharathi Cement Corporation Private Limited est une société de droit indien, au capital de 792 millions de roupies, dont le siège social est situé Reliance Majestic Building, door no 8-2-626, road no 10, Banjara Hills, Hyderabad 500034, Andhra Pradesh, Inde, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Andhra Pradesh sous le numéro U26942AP1999PTC031682, a pour objet l'exploitation de carrières et la fabrication de ciment.

Au 31 décembre 2023, la société Parficim détient 51,02% du capital.

Kalburgi Cement Private Limited

Constituée le 22 juillet 2008, Kalburgi Limited (anciennement Vicat Sagar Cement Private Limited) est une société de droit indien, au capital de 5 586 millions de roupies, dont le siège social est situé Reliance Majestic Building, road no 10, Banjara Hills, Hyderabad 500034, Telangana, Inde, immatriculée dans l'État de l'Andhra Pradesh sous le numéro U26941TG2008FTC060595 et a pour objet l'exploitation de carrières et la fabrication de ciment.

Au 31 décembre 2023, la société Parficim détient 99,98% du capital.

Mynaral Tas Company LLP

Constituée le 27 mars 2007, Mynaral Tas Company LLP est une société de droit de la République du Kazakhstan, au capital de 20 258 millions de Tenge, dont le siège social est situé à Mynaral village, Reserved lands « Betpakdala », Moyinkum District, Zhambyl Oblast, 080618, Republic of Kazakhstan immatriculée au Ministère de la Justice de la République du Kazakhstan sous le numéro 84559-1919-TOO, et a pour objet l'exploitation d'une carrière.

Au 31 décembre 2023, la Société (via Parcifim et Vigier Holding) détient 90% du capital (10% sont détenus par International Finance Company).

Jambyl Cement Production Company LLP

Constituée le 5 août 2008, Jambyl Cement Production Company LLP est une société de droit de la République du Kazakhstan, au capital de 17 741 millions de Tenge, dont le siège social est situé Cement plant, Reserved lands « Betpakdala », Moyinkum District, Zhambyl Oblast, 080618 Republic of Kazakhstan, immatriculée au Ministère de la Justice de la République du Kazakhstan sous le numéro 10544-1919-TOO. Elle a pour objet l'exploitation d'une cimenterie.

Au 31 décembre 2023, la Société (via Parcifim, Vigier Holding et Mynaral Tas) détient 90% du capital.

Vicat Latin America

Acquise le 14 août 2019, Vicat Latin America est une société anonyme de droit brésilien au capital de 1 578 356 964 réals dont le siège social est situé à SCN QD 4 bloco B. Ed. Centro Emp. Varig salas 1244 e 1246 Asa Norte 70714-900 Brasilia (Brésil), immatriculée à Brasilia sous le numéro 31 454 087/0001 - 09. Vicat Latin America a pour objet une activité de holding.

Au 31 décembre 2023, la Société détient 100% du capital social de Vicat Latin America.

Ciplan Cimento Planalto

Constituée le 2 décembre 1969, Ciplan Cimento Planalto est une société de droit brésilien, au capital de 437 millions de réals, dont le siège social est situé Rodovia DF 205 km 2.7 Sobradinho 73070-043 Brasilia (Brésil), immatriculée à Brasilia sous le numéro 00.057.240/0001-22. Elle a pour objet l'exploitation de carrières, la fabrication de ciment et d'autres activités.

Au 31 décembre 2023, la Société (via Vicat Latin America) détient 76,18% du capital.

Tables de concordance

TABLE DE CONCORDANCE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL AVEC LE RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/980 DE LA COMMISSION DU 14 MARS 2019

Rubriques de l'annexe du règlement UE 2019/980		Parties correspondantes du document d'enregistrement universel		Page(s)
1.	Personne responsable du document d'enregistrement universel			
1.1.	Personne responsable des informations contenues dans le document	9.1.3	Personne responsable des informations contenues dans le document d'enregistrement universel	267
1.2.	Attestation de la personne responsable du document	9.1.4	Attestation de la personne responsable du document d'enregistrement universel	267
1.3.	Déclaration ou rapport d'expert	Sans objet		
1.4.	Informations provenant de tiers	Sans objet		
1.5.	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Première page		01
2.	Contrôleurs légaux des comptes			
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	9.2	Responsables du contrôle des comptes	267
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte	Sans objet		
3.	Facteurs de risques			
3.1.	Description des risques importants	2	Facteurs de risques et contrôle interne	36
4.	Informations concernant l'émetteur			
4.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	4.1.1	Renseignements à caractère général sur la société	112
4.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	4.1.1	Renseignements à caractère général sur la société	112
4.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	4.1.1	Renseignements à caractère général sur la société	112
4.4.	Siège social, forme juridique et législation applicable à l'émetteur	4.1.1	Renseignements à caractère général sur la société	112
5.	Aperçu des activités			
5.1.	Principales activités	1.1	Description des métiers	15
5.2.	Principaux marchés	1.4	Présentation des marchés et des performances du Groupe	26
5.3.	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2	Histoire	23
		1.4	Présentation des marchés et des performances du Groupe	26
5.4.	Stratégie et objectifs de l'émetteur	Intro	La stratégie du Groupe	4
5.5.	Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.5	La R&D et l'innovation	34
5.6.	Position concurrentielle	1.1	Description des métiers	15
		1.4	Présentation des marchés et des performances du Groupe	26
5.7.	Investissements	6.4	Investissements	183

Rubriques de l'annexe du règlement UE 2019/980		Parties correspondantes du document d'enregistrement universel		Page(s)
6.	Structure organisationnelle			
6.1.	Description sommaire et organigramme du Groupe	1.3	Organigramme simplifié	25
6.2.	Liste des filiales importantes	9.3	Informations sur les filiales et participations	268
		7.1.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2023 (note 23)	229
7.	Examen de la situation financière et du résultat			
7.1.	Situation financière	6.2.1	Synthèse des résultats 2023 et comparaison avec 2022	168
7.2.	Résultat d'exploitation	6.2.2	Compte de résultat du Groupe par zone géographique	169
8.	Trésorerie et capitaux			
8.1.	Informations sur les capitaux	6.3.1	Capitaux	175
8.2.	Flux de trésorerie	6.3.2	Flux de trésorerie	176
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	6.3.3	Endettement	178
8.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	6.3	Trésorerie et capitaux	175
		2.4	Risques financiers	42
8.5.	Sources de financement attendues	6.3.3	Endettement	178
9.	Environnement réglementaire	2.1	Risques opérationnels	38
10.	Informations sur les tendances	6.5	Perspectives 2024	185
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	6.5	Perspectives 2024	185
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance, et de Direction générale			
12.1.	Composition des organes d'administration et de direction	5.2.1	Composition du Conseil d'Administration, Présidence et Direction générale	124
		5.2.1.4.	Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants	135
12.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de direction et de surveillance et de la Direction générale	5.2.1.5.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale	136
13.	Rémunération et avantages			
13.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	5.4	Eléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice (« ex post »)	149
		5.6	Politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux	158
13.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	5.4	Eléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice (« ex post »)	149
		5.6	Politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux	158
		7.1.2	Comptes consolidés au 31 décembre 2023 (note 19)	228
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction			
14.1.	Date d'expiration des mandats actuels	5.2.1.3	Membres du Conseil d'Administration et Comités au 31 décembre 2023	125
14.2.	Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à leur terme	5.2.5	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	141
14.3.	Comités du Conseil d'Administration	5.2.2	Fonctionnement du Conseil d'Administration	136
		5.2.3	Fonctionnement des comités	138
14.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	5.2.1.4	Parité, diversité et expertise des membres du Conseil d'Administration – administrateurs indépendants	135
14.5.	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4.3	Actionnariat	115
		5.2	Organes de gouvernance	124

TABLES DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe du règlement UE 2019/980	Parties correspondantes du document d'enregistrement universel	Page(s)
15. Salariés		
15.1. Nombre de salariés et répartition des effectifs	3.1.5.3.2 Assurer l'engagement des équipes 3.1.5.3.4 Politique diversité, inclusions et lutte contre les discriminations	75 77
15.2. Participations dans le capital et <i>stock options</i>	3.1.5.3 Politique RH	72
	4.3.1 Répartition du capital et des droits de vote	115
	5.3 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	143
	5.7.1. Participation des mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration dans la Société au 31 décembre 2023	159
15.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.3.1 Répartition du capital et des droits de vote	115
16. Principaux actionnaires		
16.1. Répartition du capital	4.3.1 Répartition du capital et des droits de vote	115
	4.3.5 Franchissement de seuil	117
16.2. Droits de vote	4.3.2 Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions	116
16.3. Informations sur le contrôle du capital	4.3.3 Contrôle de la Société	117
16.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	4.3.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	117
17. Transactions avec des parties liées	5.10 Opérations avec les apparentés	161
18. Informations financières concernant l'actif et le passif et les résultats de l'émetteur		
18.1. Informations financières historiques	7.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2023	188
18.2. Informations financières intermédiaires	Sans objet	
18.3. Audit des informations financières historiques annuelles	7.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	232
18.4. Informations financières pro-forma	Sans objet	
18.5. Politique de distribution des dividendes	4.3.7 Dividendes	119
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	7.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage	256
18.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	7.4. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	256
19. Informations supplémentaires		
19.1. Capital social	4.2 Renseignements sur le capital social	113
	5.2.6 Dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	141
	4.1.3 Assemblées Générales	112
	4.1.4 Modalités de modification des droits des actionnaires et des statuts	113
	4.1.2 Objet social (article 2 des statuts)	112
	4.2.8 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	115
	4.2.9 Conditions régissant les modifications du capital	115
	4.3.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	116
19.2. Actes constitutifs et statuts	4.3.5 Franchissement de seuil	117
20. Contrats importants	Sans objet	
21. Documents disponibles	4.5.2 Documents accessibles au public	121

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL, DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Afin d'en faciliter la lecture, la table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations devant figurer dans le rapport financier annuel, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Rubriques du rapport financier, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise	Partie correspondantes du document d'enregistrement universel	Page(s)
RAPPORT FINANCIER ANNUEL		
Attestation du responsable	9.1.4	267
Comptes sociaux	7.2	236
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	7.2.3	252
Comptes consolidés	7.1	188
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	7.1.3	232
RAPPORT DE GESTION (ARTICLES L225-100 ET L 232-1 DU CODE DE COMMERCE)		
■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de sa situation d'endettement	6.2	168
	6.3	175
■ Des indicateurs clés de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	6.1	167
	3.3	97
■ Description des principaux risques et incertitudes	2	37
■ Des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	3.1.1	54
	note 1.2 du chapitre 7.1	194
■ Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	2.5	43
■ Les objectifs et la politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.4	42
	note 16.2 du chapitre 7.1	222
■ Déclaration de performance extra-financière	3	47
■ Informations relatives aux activités de recherche et développement	1.5	34
■ Informations relatives aux questions liées au personnel	3.1.5	68
■ Informations relatives aux programmes de rachat d'actions	4.2.7	114
■ Actionnariat de la Société	4.3	115
■ Indication des franchissements des seuils et répartition du capital	4.3.5	117
	4.3.1	115
■ Tendances et objectifs	6.5	185
■ Participation des salariés au capital social	4.3.1	115
	7.2.2 note 4.7	246
■ Rémunération et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires	5.3	143
■ Dividendes des trois derniers exercices	4.3.7	119
■ Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux	5.2.1	124
■ Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	5.3.2	144
	5.7.2	159
■ Dépenses réintégréées au titre de l'article 39.4 (amortissements excédentaires)	7.2.2 note 3.5	242
■ Délai de règlement des clients et des fournisseurs	7.2.2 note 5.5	250
■ Honoraires des commissaires aux comptes	Note 21 du chapitre 7.1.2	229
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLES L 225-37 ET L 22-10 DU CODE DE COMMERCE)		
■ Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux	5.2.1.3	125
■ Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	5.7.2	159
	5.3.2	144
■ Délégations de pouvoirs	5.2	124
■ Rémunération et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires	5.3	143
■ Rapport sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale (art 225-37-1 du Code de commerce)	3.6	106
■ Actionnariat de la Société	4.3	115
■ Référence du Code de gouvernement d'entreprise	5.1	124
■ Rapport des commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise	5.9	161

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE LA TCFD

Thématique et informations requises par la TCFD	Pages dans le DEU
Gouvernance	
■ Contrôle exercé par le Conseil d'Administration sur les risques et opportunités liés au climat	53
■ Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	53
Stratégie	
■ Description des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	41, 48, 49,
■ Description de l'impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement	50, 51, 54
■ Présentation de la résilience de la stratégie d'investissement, en considérant différents scénarii climatiques, y compris un scénario 2 °C ou inférieur	54
Gestion des risques	
■ Description des processus de gestion des risques pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat	51 De 54 à 62
■ Description des processus de gestion des risques liés au climat	54
■ Description de la manière dont les risques liés au climat sont intégrés aux processus de gestion des risques	De 100 à 101
Indicateurs et objectifs	
■ Présentation d'informations sur les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat dans le cadre de la stratégie d'investissement et du processus de gestion des risques	De 55 à 62 98
■ Présentation d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et risques y afférents dans le cadre des scopes 1 et 2, et le cas échéant, du scope 3.	61
■ Présentation des objectifs fixés pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que les résultats atteints dans la poursuite de ces objectifs.	55, 98

Glossaire

Addition	Ensemble des produits incorporés au béton et qui ne sont ni des ciments, ni des granulats, ni des adjuvants, ni de l'eau de gâchage, ni des additions (par exemple fibres, pigments de couleur, etc.).
Adjuvant	Produit chimique incorporé à faible dose (moins de 5% de la masse du ciment) dans le béton ou le mortier afin de modifier certaines de ses propriétés. L'incorporation se fait soit avant, soit pendant le mélange, soit au cours de l'opération de malaxage.
Agrégat	Fragment généralement de roche, utilisé comme granulat d'un béton ou d'un mortier. Le terme granulat est mieux adapté. Voir : « Granulat ».
Aluminate Tricalcique (C3A)	L'aluminate tricalcique (C3A) est l'un des principaux constituants chimiques du ciment Portland avec les silicates de calcium. C'est un élément actif de la résistance des ciments et contribue notamment beaucoup, par la rapidité relative de sa réaction, aux résistances dans les premiers temps.
Argile	Sédiment compact et imperméable devenant plastique, malléable et plus ou moins thixotrope en présence d'eau. Selon sa finesse, elle présente des caractéristiques physico-chimiques variables. De composition à base de silico-aluminates, l'argile est présente dans les matières premières de la fabrication des ciments et de la chaux hydraulique. Elle est présente en plus ou moins grande quantité dans les marnes. Voir : « Marne ».
Argiles activées (ou pouzzolanes artificielles)	Les argiles activées sont obtenues thermiquement par calcination de certains types d'argiles. L'activation consiste à transformer la composante inerte de l'argile en un produit réagissant pendant l'hydratation du ciment comme matériau pouzzolanique, pouvant être substitué au clinker.
Béton	Matériau de construction formé par un mélange de ciment, de granulats et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants et des additions. Ce mélange, qui est mis en place sur le chantier ou en usine à l'état plastique, peut adopter des formes très diverses parce qu'il est moulable ; il durcit progressivement pour former finalement un monolithe. Selon sa formulation, sa mise en œuvre et ses traitements de surface, ses performances et son aspect peuvent considérablement varier.
Béton prêt à l'emploi (BPE)	Béton fabriqué dans une installation extérieure au site de construction ou sur le chantier de construction, mélangé dans un malaxeur, livré par le producteur à l'utilisateur, à l'état frais et prêt à l'emploi.
BHP	Abréviation pour « béton à hautes performances ». Ce béton, rendu par sa formulation particulièrement compacte donc de faible porosité, présente une résistance mécanique supérieure à 60 MPa et une durabilité beaucoup plus élevée que celles des bétons courants.
Béton fibré à ultra-hautes performances (BFUP)	L'addition de fibres métalliques confère à ce béton un comportement ductile en flexion traction. Il se distingue des bétons à hautes performances (BHP) par la possibilité de s'affranchir des armatures traditionnelles, par une résistance en compression supérieure à 130 MPa et une résistance en traction directe supérieure à 10 MPa.
Bilan thermique	Expression de la mesure des échanges calorifiques entre un milieu clos et l'extérieur. Plus spécifiquement pour les fours de cimenterie, le bilan thermique évalue les apports de chaleur et les compare aux besoins liés aux transformations physico-chimiques et aux pertes thermiques.
Broyage	Réduction en poudre ou en très fines particules. Un broyage peut être fait par concassage (minéraux), par écrasement (colorants, ciment) ou par émiettage (ordures). En cimenterie, les ateliers de broyage sont très généralement composés d'un appareil de broyage, d'un séparateur qui permet de renvoyer au broyeur les matériaux trop gros et d'un ensemble de dépoussiérage de la ventilation.
Calcaire	Roche sédimentaire contenant essentiellement du carbonate de calcium (CaCO ₃). La calcite est la forme cristalline la plus stable et la plus fréquente. Les dolomies constituent une classe distincte : ce sont des carbonates mixtes (calcium et magnésium). Le calcaire est l'une des matières premières de base du clinker ; il apporte la chaux nécessaire à la formation des silicates et des aluminates. La teneur en magnésium des calcaires utilisés doit rester limitée à quelques pourcents afin d'éviter à la cuisson la formation de magnésie non combinée susceptible de provoquer à moyen ou long terme des gonflements du béton.
Calcination	Transformation d'un calcaire en chaux par cuisson à haute température.
Carrière	Chantier d'exploitation de matériaux soumis au régime des Installations classées pour la Protection de l'Environnement. Ces exploitations sont généralement à ciel ouvert, exception faite des carrières souterraines de Chartreuse d'où est extraite la pierre à cuire pour la fabrication du ciment prompt naturel. Les carrières produisent les matières premières naturelles nécessaires au cru de cimenterie ou à la fabrication de granulats qui entrent dans la composition du béton prêt à l'emploi ou de matériaux de terrassement.
CEM	Cette désignation caractérise un ciment conforme aux normes européennes EN 197-1 ou EN 197-5. Les ciments « CEM » sont constitués de différents matériaux et sont de composition statistiquement homogène.
CEM I	Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise le type de ciment « ciment Portland », c'est-à-dire un ciment composé d'un minimum de 95% de clinker. Certains ciments CEM I sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 : 2012, au 1 ^{er} juillet 2013, trois catégories sont distinguées : <ul style="list-style-type: none"> ■ CEM I SR0 : ciment dont le C3A du clinker = 0% ; ■ CEM I SR3 : ciment dont le C3A du clinker ≤ 3% ; ■ CEM I SR5 : ciment dont le C3A du clinker ≤ 5%.

CEM II	<p>Cette désignation selon la norme NF EN 197-1 caractérise des ciments dont les plus courants sont le « ciment Portland au Calcaire » (la lettre « L » ou « LL » complète alors la désignation du ciment suivant la pureté du filler calcaire utilisé), le « ciment Portland au Laitier » (la lettre « S » complète alors la désignation du ciment) ou le « ciment Portland à la pouzzolane » (les lettres « P » si elle est naturelle ou « Q » s'il s'agit d'une argile activée thermiquement complète alors la désignation du ciment). Un ciment CEM II a une teneur en clinker :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ soit de 80 à 94% ; ce ciment est alors désigné « CEM II/A » ; ■ soit de 65 à 79% ; ce ciment est alors désigné « CEM II/B » ; ■ soit de 50 à 64% ; ce ciment est alors désigné « CEM II/C ».
CEM III	<p>Cette désignation selon la norme EN 197-1 caractérise le type de ciment « ciment de haut-fourneau » constitué de clinker et de laitier de haut-fourneau, dans les proportions alternatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 35 à 64% de clinker et 36 à 65% de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/A ; ■ 20 à 34% de clinker et 66 à 80% de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/B ; ■ 5 à 19% de clinker et 81 à 95% de laitier ; ce ciment est alors désigné CEM III/C. <p>Les ciments CEM III/B et CEM III/C sont reconnus comme résistant aux sulfates, au niveau du marquage CE, depuis l'entrée en application de la norme NF EN 197-1 : 2012, au 1^{er} juillet 2013, ils sont notés CEM III/B-SR ou CEM III/C-SR.</p>
CEM IV	<p>Désigne le « ciment pouzzolanique » qui contient soit des pouzzolanes naturelle (la lettre « P » complète alors la désignation » soit des argiles activées thermiquement (la lettre « Q » complète alors la désignation). Un ciment CEM IV a une teneur en clinker :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ soit de 65 à 89% ; ce ciment est alors désigné « CEM IV/A » ; ■ soit de 45 à 64% ; ce ciment est alors désigné « CEM IV/B ».
CEM V	<p>Désigne le « ciment composé » qui contient en plus du clinker obligatoirement plus de 18% de laitier de haut fourneau et un second ajout choisi parmi les pouzzolanes naturelles ou les cendres volantes siliceuses issues de la combustion du charbon. Un ciment CEM V a une teneur en clinker :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ soit de 40 à 64% (et une teneur en laitier comprise entre 18 et 30%) ; ce ciment est alors désigné « CEM V/A » ; ■ soit de 20 à 38% ; ce ciment est alors désigné « CEM V/B ».
CEM VI	<p>Cette désignation selon la norme EN 197-5 caractérise un type de ciment composé de 35 à 49% de clinker et de 31 à 59% de laitier de haut-fourneau complétés au choix par 6 à 20% de pouzzolane naturelle, de cendres volantes siliceuses ou de calcaire.</p>
Cendres volantes	<p>Sous-produit de la combustion du charbon dans les centrales électriques utilisé comme source de silice et d'alumine dans la fabrication du clinker, ou en remplacement d'une partie de celui-ci dans la fabrication du ciment Portland composé.</p>
Chaleur fatale	<p>Production de chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée. Dans certains cas et sur certains sites, cette chaleur fatale est récupérée pour être valorisée dans le processus cimentier.</p>
Chaux	<p>Liant obtenu par la calcination de calcaires plus ou moins siliceux. On distingue les chaux aériennes, dont le durcissement s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air, et les chaux hydrauliques, dont la prise s'effectue par mélange avec de l'eau.</p>
Ciment	<p>Liant hydraulique, c'est-à-dire une poudre fine qui, gâchée avec de l'eau, forme une pâte qui fait prise et durcit par suite de réactions avec l'eau. Après durcissement, cette pâte conserve sa résistance et sa stabilité même sous l'eau.</p>
Ciment Portland	<p>Ciment de type CEM I fabriqué à base de clinker Portland et d'un régulateur de prise, voire d'un constituant secondaire dont la quantité varie de 0 à 5%. Ciment conforme à la norme EN 197-1.</p>
Ciment prompt naturel	<p>Ciment à prise et durcissement rapides, constitué uniquement du clinker pour ciment prompt naturel, moulu, ne nécessitant pas l'ajout d'un régulateur de prise.</p>
Combustible de substitution	<p>Sous-produit ou déchet combustible utilisé dans la production de chaleur en substitution d'un combustible « noble » (fioul, charbon, coke de pétrole). Aussi appelé « combustible secondaire ».</p>
Combustible solide de récupération (CSR)	<p>Combustible sec et propre conçu à partir de déchets n'ayant pas pu être triés ni recyclés et considérés comme non dangereux ou polluants.</p>
Concassage	<p>Fractionnement des roches en petits morceaux par broyage ou par martelage.</p>
Cru	<p>Nom donné à la matière première dosée avant entrée dans le four à ciment.</p>
Décarbonatation ou décarbonation	<p>Réaction de libération du CO₂ contenu dans les matières premières calcaires sous l'action de la chaleur (850 à 950 °C). Dans le cas de clinker Portland, la chaux (CaO) ainsi formée se combine ensuite aux oxydes de silicium et d'aluminium pour former le clinker. Cette réaction absorbe beaucoup de chaleur, elle constitue le poste principal de consommation thermique du four.</p>
Enduit	<p>Revêtement superficiel (environ 2 cm pour les enduits traditionnels) constitué d'un mortier de ciment et/ou de chaux hydraulique, destiné à recouvrir une paroi, afin d'en homogénéiser la surface et de l'imperméabiliser. On distingue les enduits traditionnels (qui nécessitent trois couches), les bicouches et enfin les monocouches (à base de mortiers industriels et appliqués en deux passes).</p>
Enrobé	<p>Mélange dosé de granulats et de fillers enrobés de bitume ou de goudron.</p>
Ensacheuse	<p>Dispositif automatisé de mise en sacs. En cimenterie, sa capacité peut atteindre 5 000 sacs/heure. L'ensemble en rotation est muni de becs (8 à 16) et est alimenté en sacs vides par des bras ou par projection depuis une ou deux stations périphériques. Le silo central alimente les becs montés sur bascules de pesée. L'extraction automatique s'effectue au cours de la rotation ; les sacs sont repris par des bandes qui alimentent le dispositif de palettisation.</p>
Farine	<p>Nom donné à la matière première du four de cimenterie après broyage (la grosseur des grains correspond à celle de la farine du boulanger).</p>
Filler	<p>Matière minérale très fine (taille inférieure à 0,063 mm) destinée à remplir les vides laissés par un empilement granulaire de graviers, gravillons et sables. Généralement, le filler provient du calcaire broyé.</p>

Formulation	Opération consistant à définir le dosage – en poids plutôt qu'en volume – des divers constituants d'un béton, afin de satisfaire aux exigences de résistance et d'aspect souhaitées.
Granulat	Constituant du béton. Ensemble de grains minéraux que l'on désigne, suivant leur dimension qui est comprise entre 0 et 125 mm (la dimension est la longueur du côté de la maille carrée du tamis à travers laquelle le grain peut passer) : fillers, sablons, sables ou gravillons. On distingue les granulats naturels issus de roches meubles ou massives lorsqu'ils ne subissent aucun traitement autre que mécanique et les granulats artificiels lorsqu'ils proviennent de la transformation thermique ou mécanique de roches ou minerais. Les granulats naturels peuvent être roulés, de forme arrondie d'origine alluvionnaire ou concassés, de forme angulaire, issus de roches de carrière. La nature des liaisons entre les granulats et la pâte de ciment influence fortement la résistance du béton.
Granulat concassé	Granulat issu du concassage de roches.
Granulat roulé	Granulat d'origine alluvionnaire constitué de grains de forme arrondie.
Granulométrie	(a) Mesure de la granularité d'un granulat, c'est-à-dire de l'échelonnement des dimensions des grains qu'il contient, par passage de celui-ci à travers une série de tamis à mailles carrées dont les dimensions sont normalisées. (b) Granulométrie ou analyse granulométrique : c'est la mesure de la proportion des diverses tailles granulaires des grains d'une poudre, d'un sable ou d'agrégats.
Greenfield	Un projet de construction d'usine greenfield est un projet par lequel le Groupe entreprend la construction d'une cimenterie sur un site n'ayant pas préalablement d'activité cimentière. Le projet consiste généralement, après s'être assuré de l'existence et de l'accessibilité de réserve naturelle nécessaires à la fabrication du ciment en qualité et quantité suffisante, à concevoir et mettre en œuvre les différents composants du process industriel et commercial. Par opposition, un projet est dit brownfield si une activité cimentière préexiste sur le site.
Gypse	Sulfate de calcium naturel ou sous-produit issu des industries de fabrication d'acide phosphorique ou d'acide citrique. Il est ajouté au ciment comme régulateur de prise.
Homogénéisation	Opération pratiquée en cimenterie pour obtenir un mélange intime des composants de la farine avant cuisson. Elle peut être effectuée en discontinu par lots ou en continu. On peut utiliser des moyens de brassage mécaniques et/ou pneumatiques.
Hydrogène – Electrolyse de l'eau	La production d'hydrogène par électrolyse est un procédé électrochimique générant une réaction grâce à un courant électrique. Cette réaction permet de séparer les molécules d'oxygène et les molécules d'hydrogène contenues dans l'eau.
Laitier de hauts-fourneaux	Sous-produit de la fabrication de la fonte, issu des hauts-fourneaux des industries métallurgiques. Il possède des caractéristiques hydrauliques analogues à celles du clinker, et entre à ce titre dans la composition de certains ciments.
Liant	Matière ayant la propriété de passer – dans certaines conditions (en présence d'eau de gâchage pour les liants hydrauliques) – de l'état plastique à l'état solide ; elle est donc utilisée pour assembler entre eux des matériaux inertes. Constituant du béton qui, à la suite du processus de prise, assure la cohésion des granulats.
Marne	Mélange d'argile et de calcaire à l'état naturel dans diverses proportions. Si le taux de calcaire est inférieur à 10%, la marne est dite argileuse. Pour des taux plus élevés, la marne est qualifiée de calcaire marneux. Elle est généralement caractérisée par son titre en carbonates (de chaux et magnésie dans une moindre proportion). C'est une des matières premières essentielles de la fabrication du ciment ; elle apporte la fraction argileuse riche en silicates d'alumine et fer.
Mortier	Mélange de ciment, de sable et d'eau, éventuellement complété par des adjuvants et des additions. Il se distingue du béton par son absence de gravillons. Préparés sur le chantier – à partir de mortier industriel sec prédosé ou en dosant et mélangeant tous les constituants – ou livrés sur place depuis une centrale, les mortiers sont utilisés pour la réalisation de joints, d'enduits, de chapes et pour divers travaux de scellement, reprise et bouchage.
Pompage	Procédé d'acheminement du béton, poussé depuis une trémie d'alimentation vers le lieu de coulage, à travers des tubes. Il permet de parcourir des distances horizontales pouvant atteindre 400 m (voire 1,5 km) et des distances verticales de 100 m (voire 300 m).
Pouzzolane naturelle	Produit d'origine volcanique composé de silice, alumine et oxyde de fer qui sous forme de poudre fine est susceptible de se combiner à la chaux pour former des composés stables ayant des propriétés hydrauliques (durcissement sous l'eau). Par extension, désigne les matériaux naturels ou artificiels ayant la même propriété. Les pouzzolanes sont des constituants de certains types de ciments.
Précalcinateur	Chambre de combustion disposée en pied de la tour de préchauffage, alimentée en combustibles de tous types et en air de combustion chaud (750 à 900 °C) provenant du refroidissement du clinker. Le précalcinateur peut apporter jusqu'à 55% de la chaleur nécessaire à la bonne marche du four. Voir : « Préchauffeur ».
Précalcination	Système permettant d'entamer la combustion avant l'entrée dans le four, et de réduire ainsi la quantité d'énergie nécessaire dans le four.
Préchauffeur	Tour constituée d'une succession d'étages de cyclones. À chaque étage, la farine moins chaude arrivant de l'étage supérieur est réchauffée au contact des gaz plus chauds sortant de l'étage inférieur. Le mélange gaz-farine est ensuite décanté dans le cyclone. La farine réchauffée descend alors vers l'étage inférieur pour se réchauffer un peu plus. Les gaz refroidis montent à l'étage supérieur pour continuer à réchauffer la farine. Au pied du préchauffeur, la farine rentre dans le four rotatif. Les préchauffeurs peuvent comporter également un précalcinateur.
Préfabrication	Réalisation de composants de construction hors de leur emplacement définitif, en usine ou sur un site à proximité de l'ouvrage. On peut préfabriquer en béton de nombreux composants de structure poteaux, poutres, panneaux porteurs, ou d'enveloppe, panneaux de façade, bardages, ainsi que des éléments standardisés blocs, poutrelles, prédalles, dalles alvéolées, tuiles et enfin des pièces de voirie, d'assainissement ou de mobilier urbain.
Prise	Début du développement de la résistance du béton, du mortier ou de la pâte de ciment. Elle est caractérisée par l'essai de prise (NF P 15-431, NF EN 196-3).
RE2020	Règlementation environnementale des bâtiments neufs applicable au 1 ^{er} janvier 2022 dont l'objectif est de poursuivre l'amélioration de leur performance énergétique tout en diminuant leur impact carbone sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.

Refroidisseur	Appareil situé en sortie d'un four de cimenterie destiné à refroidir le clinker de 1 400 °C à la température ambiante. Les refroidisseurs à grilles et plaques perforées sont les plus répandus ; les refroidisseurs anciens sont constitués d'une série de rangs de plaques mobiles qui poussent le clinker vers l'extrémité de sortie (disposition en un lit de matière de 60 à 90 cm d'épaisseur). Un soufflage d'air, de bas en haut, au travers des plaques assure le refroidissement : en sortie du lit de clinker, une partie de l'air le plus chaud (l'air secondaire) remonte dans le four pour alimenter la combustion, l'air en excès ressort à l'arrière de l'appareil. Dans les refroidisseurs modernes, toutes les plaques sont fixes. Elles sont protégées du clinker chaud par un lit de clinker froid. Le déplacement du clinker vers la sortie est assuré par divers dispositifs du genre « râteau » ou « fond mouvant ».
Régulateur de prise	Composant du ciment destiné à freiner les réactions d'hydratation. Il s'agit le plus souvent de sulfate de calcium sous la forme par exemple de gypse.
Résistance d'un béton	Ensemble des caractéristiques de comportement sous les sollicitations de compression, traction et flexion. En France, elle est conventionnellement vérifiée pour les ouvrages en béton 28 jours après leur mise en place. Aux États-Unis, ce délai est de 56 jours.
Silicates	Les silicates (C2S et C3S) sont l'un des principaux constituants chimiques du ciment Portland avec les aluminates. L'élément noble du ciment est le silicate tricalcique (C3S), qui lui donne ses fortes résistances.
Silo	Réservoir de grande capacité, généralement cylindrique ; destiné à des matériaux secs (sables, ciments, etc.), en acier ou en béton, chargé par le haut et déchargé par le bas, il est équipé de divers types de dispositifs d'extraction. Voir : « Trémie ».
Temps de prise (mesure)	Le temps de prise des ciments est déterminé par l'observation de la pénétration d'une aiguille dans une pâte de ciment de consistance normalisée (pâte « normale ») et ceci jusqu'à une profondeur spécifiée (NF EN 196-3). Le dispositif, dit « appareil de Vicat », permet de relever le temps qui sépare le début de la mise en contact de l'eau et du ciment et le début de la prise (enfoncement de l'aiguille Vicat jusqu'à 4 mm du fond) ainsi que la fin de prise (enfoncement quasi nul).
Thermie (th)	Unité de quantité de chaleur. 1 th = 1 000 kcal = 1 000 000 cal. Cette unité est remplacée par l'unité d'énergie le joule (J) : 1 th = 4,1855 MJ (4 185 500 J). La consommation spécifique des fours de cimenterie s'évalue : <ul style="list-style-type: none"> ■ soit en thermies par tonne de clinker (anciennes unités) ; ■ soit en gigajoules par tonne de clinker (nouvelles unités). Exemple : un four consomme 850 thermies par tonne de clinker, soit l'équivalent de 3 558 mégajoules par tonne produite.
Trémie	Dispositif tronconique de stockage en hauteur des matériaux en vrac (sable, granulats, ciment), en acier ou en béton. En partie inférieure, une trémie se termine par un dispositif de soutirage des matériaux par gravité.
Valorisation énergétique	Introduction dans le processus de production, de sous-produits, déchets ou combustibles a priori inutiles afin d'en utiliser le contenu calorifique pour la production de chaleur. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle des combustibles primaires tels que charbon, fuel ou gaz. Leur utilisation permet d'économiser les ressources primaires en énergie, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les pneus ou des solvants résiduels constituent des combustibles pour le four.
Valorisation matières	Introduction dans le processus de production, de sous-produits ou déchets afin d'en utiliser les caractéristiques chimiques. Ces produits viennent en substitution totale ou partielle de produits extraits en carrières. Leur utilisation permet d'économiser les ressources minérales naturelles, d'éviter leur destruction polluante et leur décharge dans le milieu naturel. Par exemple en cimenterie, les sables de fonderie rentrent dans la composition du cru pour un apport en silice en substitution de sable naturel et les gypses synthétiques (de désulfuration de fumées de centrales thermiques entre autres) remplacent tout ou partie du gypse ou de l'anhydrite naturels dans les ciments, pour en régulariser le temps de prise.
Voie semi-humide	Fait référence à un procédé de fabrication du ciment. Le ciment est fabriqué par voie semi-humide lorsque le cru (voir « cru » dans le présent glossaire) est broyé et malaxé avec de l'eau pour faire une pâte liquide. Cette pâte est ensuite homogénéisée, pressée dans un filtre-pressé pour en extraire une bonne partie de l'eau puis introduite dans le four via une grille se séchant et préchauffage.
Voie semi-sèche	Fait référence à un procédé de fabrication du ciment. Le ciment est fabriqué par voie semi-sèche lorsque le cru (voir « cru » dans le présent glossaire) est broyé et homogénéisé puis humidifié afin de former des pellets. Ces pellets sont ensuite introduits dans le four via une grille se séchant et préchauffage (identique à celle de la voie semi-humide).
Voie humide	Fait référence à un procédé de fabrication du ciment. Le ciment est fabriqué par voie humide lorsque le cru (voir « cru » dans le présent glossaire) est broyé et malaxé avec de l'eau pour faire une pâte liquide. Cette pâte est ensuite homogénéisée puis introduite dans le four.
Voie sèche	Fait référence à un procédé de fabrication du ciment. Le ciment est fabriqué par voie sèche lorsque le cru est séché puis broyé avant d'être homogénéisé. Il est ensuite introduit dans une tour de préchauffage puis dans le four.



Conception et réalisation

Contact : fr_content_and_design@pwc.com

Photos couverture : mise en œuvre de la solution Carat pour la construction du siège régional de Léon Grosse à Bron (69 – France) - Usine de Montalieu (38-France) - Ouvrage Béton, usine de fabrication de bijoux Dress Your Body pour la marque Swatch (Suisse)

Papier produit par les Papeteries de Vizille (France).



**LE TRI
+ FACILE**



**BAG
DE
TRI**



Bâtir
le vivre
ensemble



SIÈGE SOCIAL

Les Trois Vallons
4, rue Aristide Bergès
38080 L'Isle d'Abeau

Tél. +33 4 74 27 59 00
www.vicat.fr

Société anonyme au capital
de 179 600 000 euros

RCS Vienne 057 505 539
SIREN 057 505 539

Des exemplaires du présent
Document d'enregistrement universel
sont disponibles sans frais auprès
de Vicat, ainsi que sur les sites internet
de Vicat (www.vicat.fr) et de l'Autorité des
marchés financiers (www.amf-france.org).
